A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08753145 9

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association

Google

*DM
Mercure

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

MAY. 1737.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS
1905

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

MAY. 1737.

PIECES FUGITIVES, *en Vers et en Prose.*

ODE

SUR LA PAIX.

QUel est ce Roy puissant que l'Univers contemple !
D'une guerre sanglante il finit les malheurs :
La Discorde s'enfuit : Janus ferme son Temple :
Triste Europe, sèche tes pleurs.

Digitized by Google

Tes enfans divisés, ô déplorable Mere!
Dans leur fureur impie ont déchiré ton sein;
Le frere dans le sang de son malheureux frere
A trempé le fer assassin.

Des Mortels insensés quel est donc le délire?
Unis par la Nature, unis par les besoins,
Ils sont faits pour s'aimer, et c'est à se détruire
Qu'ils semblent mettre tous leurs soins.

En vain tu leur criois: quel démon vous entraîne!
De vos jours passagers, miserables Humains,
Le temps impitoyable use assés tôt la chaîne,
Sans la rompre encor de vos mains.

Ces cruels étoient sourds à tes cris, à tes larmes;
Ils te fermoient leurs cœurs à la discorde ouverts;
Mais LOUIS a parlé; dissipe tes allarmes,
LOUIS a calmé l'Univers.

Tel, soudain s'élevant sur les ondes émuës,
Neptune d'un regard enchaîne tous les vents;
A son terrible aspect les vagues suspenduës
Retiennent leurs mugissemens.

Douce

Digitized by Google

Douce Paix, dans ton sein nous allons voir renaître
Les Muses et les Arts, les Plaisirs et les Jeux :
FLEURY, digne Conseil, digne ami de ton Maître,
C'est toi qui les rends à nos vœux !

Tes jours que l'on bénit ressemblent dans leur course
A ces Fleuves fameux, qui, larges et profonds,
Croissent à chaque pas qu'ils font loin de leur source,
Toujours de plus en plus féconds.

LOUIS douze, d'Amboise, ô noms chers à la France !
Objets pour nous sacrés de respect et d'amour !
Le Ciel dans ses faveurs passant notre esperance
Vous a-t'il rapellés au jour ?

Heureux un Roi qui sage et maître de lui-même
De son ambition sçait étouffer la voix !
Du bonheur de son peuple il fait son bien suprême,
Et ses bienfaits sont ses exploits.

Des Dieux Juges des Rois, Ministre debonnaire ;

Digitized by Google

De leurs soins paternels il partage le fais ;
Comme eux, c'est à regret qu'il s'arme du tonnerre,
Toujours prêt à donner la Paix.

Dieux justes ! Dieux vengeurs ! c'est dans votre colere
Pour punir nos forfaits au comble parvenus,
Que vous mettez au jour ces monstres de la terre
Du nom de Héros revétus.

Torrens impetueux, leur funeste passage,
D'un déluge de sang inonde l'Univers,
Et ces fiers destructeurs, tel qu'un feu qui ravage,
Changent les Cités en déserts.

Les bienfaits de Titus consacrent mieux sa gloire,
Que tous les grands exploits de ces fameux Vainqueurs ;
Alexandre et César vivent dans la mémoire,
Les bons Rois vivent dans les cœurs.

LETTRE

LETTRE touchant le doute proposé au sujet des Auteurs des Annales, connuës sous le nom de Saint Bertin.

LE Public est très-obligé, M. au Sçavant qui a bien voulu se charger d'examiner quels sont les Auteurs des Annales qu'on surnomme du nom de *S. Bertin*. Aussi-tôt que j'eus lû dans le Mercure de Décembre 1736. les raisons qu'il aporte, pour attribuer à Prudence, Evêque de Troyes, ce qu'elles contiennent depuis l'an 830. jusqu'à l'an 860. j'examinai les faits par moi-même. J'ai relû ces Annales avec plus d'attention que je n'avois jamais fait, persuadé qu'elles partoient d'une bonne Plume, et d'un Sçavant du premier ordre pour ce Siécle-là. Ma lecture n'a fait que me confirmer de plus en plus dans l'opinion que la premiere Partie de cette continuation, (qui n'est qu'une suite des Annales d'Eginhard) devoit être d'un Ecrivain demeurant en France, et même dans la Champagne. Je n'ajoûterai rien aux Argumens que M. L. D. L. R. a produits pour prouver que c'est *Hincmar* de

Digitized by Google

Rheims, autre Champenois, qui a continué, ou fait continuer ces Annales, depuis la mort de Prudence.

Mais voici, M. ce que je crois digne de l'attention des Curieux.

On connoît plusieurs sortes d'Annales qui se terminent au IX. Siécle. Il y a les Annales d'Eginhard, continuées jusqu'à l'an 829. Celles de Fulde, celles de Metz. Les deux premiers Recueïls portent avec eux des marques que l'Ecrivain étoit des Cantons d'Allemagne. Les Traits Historiques singuliers, les évenemens Physiques, et autres, dont Ils chargent leurs Annales, sont presque toûjours arrivés dans la Germanie, l'Alsace, les Pays-bas ou la Lorraine. L'Auteur des Annales de Fulde fait voir par le mal qu'il dit de Charles le Chauve, en quel Lieu il écrivoit. Les Annales de Metz ont aussi quelque chose qui les caracterise, et qui prouve que c'est à Metz qu'elles furent compilées. Mais il n'en est pas de même de celles de Saint Bertin; elles ne contiennent rien qui prouve que ce soit un Moine de S. Bertin, ou un Auteur des environs qui les ait redigées. Il n'y a rien de singulier ni sur l'Abbaye de S. Bertin, ni sur Saint Omer, ou sur les autres Eglises et Pays voisins

voisins, qui paroisse avoir été observé par préférence. Au contraire l'Auteur remarque avec soin des évenemens arrivés en Champagne; et comme par une espece de prédilection, il instruit tout le Royaume, de faits qui ne regardent proprement que la Champagne, ou pour parler le langage Ecclesiastique, la Province de Sens, parcourons un peu ces Annales.

A l'an 834. l'Auteur entre dans le détail sur la route que Louis le Débonnaire tint pour venir de Langres à Blois: et il dit, que ce fut *per Tricassinorum & Carnotum ac Dunensium Regiones*. De plus de tous les Annalistes qui ont parlé de la Bataille de Fontenay proche Auxerre donnée en 841. cet Auteur est celui qui en fait encore un plus grand détail, si on en excepte Nithard qui s'y trouva en personne. L'endroit où elle fut donnée n'est qu'à 23. lieuës ou environ de Troyes. Prudence y raconte des faits qu'on ne lit pas même dans Nithard, par exemple, la prise de Georges Evêque de Ravenne, qui s'étoit trouvé à cette Bataille comme envoyé du Pape pour concilier les Princes.

A la même année 841. il nous aprend comment Lothaire, qui venoit de passer

le Rhin, essayant de passer la Riviere de Seine, remonta jusqu'au Pays apellé *Mauripensis*, et pénétra par-là jusqu'à Sens. Prudence devoit connoître à merveille ce Pays *Mauripensis*, puisqu'il étoit en partie dans son Diocése. Il en dit encore un mot à l'an 859. nous aprenant que Nogent sur Seine étoit de ce Pays, dit *Pagus Mauripensis*. Aussi ne faut-il point le confondre avec le Hurepoix. (*a*) Ce fut en cet endroit aparemment, comme étant situé dans les parties supérieures de la Seine, que Lothaire passa cette Riviere en 841. pour venir à Sens. Au moins l'Annaliste a cru qu'il convenoit de faire remarquer à l'an 859. que les Corps des Saints Denis,

(a) Ce *pagus Mauripensis* est le même que le *Morvisus*, qui touchoit au Pays *Provinisus* du Capitulaire de l'an 853. Il aboutissoit au rivage droit ou Oriental de la Seine, & non à l'autre rivage. Nêlle qui *la reposte* du Diocése de Troyes, étoit aussi alors du même Pays. Il me semble qu'il y auroit quelque chose à retoucher dans M. de Valois à l'article de sa Notice, où il traite du Pays *Mauripensis*. Je ne voudrois point confondre ce Pays avec le Hurepoix. Le *Mauripensis* fut rendu en langage vulgaire dans les Titres par *Morvois*, que les Notaires ont corrompu en celui de *Montois*. M. Niverd Conseiller au Présidial de Provins, m'écrivit en 1727. que le nom de *Montois* étoit fort nouveau,

Rustique

Digitized by Google

Rustique et Eleuthere, furent transportés à Nogent sur Seine, pour être à couvert de l'insulte des Normans; et qu'on les y cacha soigneusement dans des Tombeaux, le 21. Septembre. Il convenoit à l'Evêque Diocésain de sçavoir ces particularités. Nogent sur Seine est du Diocése de Troyes, et n'est éloigné de la Ville Episcopale que de 8. lieuës. Continuons :

Il n'est point surprenant qu'à l'an 842. il marque le double passage du Roy Charles le Chauve par la Ville de Troyes. Tout autre que lui l'auroit marqué de même ; le second surtout, puisque ce Prince y célebra la Fête de Pâques. Mais observez comment il décrit la route qu'il tint en allant de Troyes à Strasbourg : *Inde Trecas adiens per Alsensem pagum et Tullum civitatem, &c.* Ce *pagus Alsensis* est une contrée des environs de Bar-sur-Aube, qu'on nomme l'*Azois*, Pays qui même alors étoit moins connu que le *Mauripensis* : il est sur la route de Toul au sortir de Troyes.

L'année 846. est remarquable dans ces Annales par un fait des plus extraordinaires, et qui est circonstancié d'une maniere qui fait croire que l'Historien n'étoit pas bien éloigné du Pays Auxerrois. C'est une inondation arrivée à Auxerre au mois

de Mai. Je la raporterai dans les propres termes de l'Auteur, quoiqu'elle soit déja dans le Mercure du mois de Septembre 1724. page 1940. *Hujus anni mense Maïo tanta apud Altiodorum civitatem inundatio pluviarum fluxit ut parietes penetrans ipsas etiam cupas plenas vini in fluvium Icaunam retulerit : sed et quod est mirabilius, quandam vineam cum terra, vitibus, et arboribus omnibus in nullo disruptam, ita ut erat, solidam à parte Icaunæ fluminis in alteram ejusdem fluvii partem transposuerit, ac si in eodem agrò naturaliter fuerit.*

A l'an 858. il marque un évenement peu important du Diocése de Sens, avec des circonstances qui suposent un Ecrivain bien voisin du même Pays. *In pago Senonico*, dit-il, *in Ecclesia Sanctæ Porcariæ die Dominico celebrante Missam Presbytero, lupus subitò introiens, plebemque assistentem discurrendo perturbans, tandem inter feminas identidem faciens, disparuit.* L'Eglise de Sainte Porcaire est située entre Auxerre et Troyes. Ce n'est plus aujourd'hui qu'une Ferme dépendante de l'Abbaye de Pontigny, où on l'appelle Sainte-Procaire. C'est à une petite demie lieuë de cette Abbaye, à l'extremité du Diocése de Sens.

A la même année, l'Auteur nous fait voir

voir qu'il connoissoit parfaitement la Carte du Diocése de Troyes et du voisinage : c'est lorsqu'il raporte la route que tint le Roi Louis le Germanique pour venir d'Allemagne jusque dans le Pays Orleanois, à l'insçû de son Frere Charles le Chauve. Du Palais de *Pontion* dans le Pertois, il passa dans le Châlonois et chés les Peuples apellés *Cupedenses :* De là à Sens, d'où il entra dans l'Orleanois : et y ayant executé ses desseins, il revint par le même chemin, *usque ad Cupedenses. Quibus Karolus Rex compertis per Catalaunos usque ad Breonam Villam festinus graditur.* Charles auroit bien voulu combattre ; mais n'étant pas soutenu, il se retira en Bourgogne : et Louis grossissant son parti de ceux qui avoient quitté celui de Charles, vint à Troyes, où il récompensa ceux qui l'avoient apellé en France. Tout cela est tiré de ces Annales.

Je n'insisterai point ici sur la circonstance de Troyes, ni de Brienne qui est au Diocése de Troyes ; le fait étant certain il pouvoit être remarqué par les Annalistes de ce temps-là quels qu'ils fussent, Mais qu'un Auteur Flamand ait connu les Peuples apellés *Cupedenses*, il n'y a aucune apparence. C'étoient des Peuples

ples obscurs situés sur les limites des Diocéses de Troyes, de Sens et de Meaux, qui ne pouvoient guere être connus que par un Ecrivain Troyen, Meldois ou Senonois.

Pourquoi notre Annaliste sçut-il qu'un Moine de Saint Germain de Paris, avoit déposé à *Aimant* au Diocése de Sens en 858. les Corps de deux Martyrs qu'il avoit aportés d'Espagne, si non parce que ce Village est tout auprès de la petite Ville de Montereau, située à la jonction de la Seine et de l'Yonne, et par conséquent fort proche de la route de la Haute Champagne à Paris, fréquentée par les Troyens? Or Prudence, comme Espagnol, dut s'interesser à cet évenement, et il crut devoir le faire connoître à la postérité.

Toutes ces circonstances Historiques désignent certainement un Ecrivain de la Province Senonoise et des environs de Sens, Troyes et Auxerre. Je crois cependant qu'il doit être de Troyes, plûtôt que d'aucune autre Ville, parce que c'est celle dont il spécifie avec plus de soin les Pays voisins, tels que les *Mauripenses*, *Alsenses*, *Cupedenses* : Ensorte qu'il me semble qu'on peut apliquer ici ce qu'a dit saint Jerôme, *Ex verbis et inte-*

pre

pretatione nominum sæpe res ostenduntur in Jer. cap. XXIII.

Mais ce qui démontre qu'on ne peut raisonnablement attribuer la rédaction de ces Annales à un Moine de saint Bertin ou du voisinage ; c'est qu'à l'an 845. l'Auteur parle de ce Monastere comme d'un Endroit qui lui étoit peu connu, *Un certain Monastere*, dit-il, *apellé Sithdiu.* C'est en racontant les ravages des Normans : *Cum à quodam Monasterio, Sithdiu nomine, direpto incensoque, oneratis navibus repedarent, &c.* Un Ecrivain du Pays se seroit il exprimé ainsi ? Auroit-il aussi apellé les Peuples de Teroüenne *Tarvisii*, comme a fait l'Annaliste à l'an 850 ? Ce terme de *quodam Monasterio*, dénote clairement un Ecrivain éloigné, et il étoit pardonnable à un Espagnol, résident à Troyes, de désigner l'Abbaye de saint Bertin, sous ce terme vague ; puisqu'encore au douziéme siecle, des Abbés de Ferrieres au Diocése de Sens, ignoroient qu'il y eût aux Pays-Bas une Abbaye, dite Saint Martin de Tournay, et réciproquement des Moines des Pays-Bas, ignoroient où étoit située la célebre Abbaye de Ferrieres. Les informations faites là-dessus de part et d'autre, sont curieuses à lire dans le Spicilege de D. Dachery,

Tome

Digitized by Google

Tome XII. *in Hist. Restaur. S. Martini Tornac.* Ainsi la distance de 80. lieuës qu'il y a de *Sithiu*, ou de saint Bertin à Troyes, étoit suffisante pour que Prudence se contentât de dire *un certain Monastere nommé Sithiu.*

De plus, si c'étoit un Moine du Pays de Teroüenne, ou de Saint-Omer, qui eût compilé ces Annales, ou qui se fût chargé d'écrire les évenemens considérables, pourquoi seroit-il entré dans un détail de certaines minuties qui regardent la Province de Sens, et le voisinage de Troyes? et eût-il oublié des faits de conséquence, arrivés, pour ainsi dire, aux Portes de Saint Bertin? C'étoit à lui plûtôt qu'à un Moine de Saint Vandrille au Diocése de Roüen (*a*) à nous transmettre les horribles ravages de Port de Quentavich, faits par les Normands en 844. cependant les Annales de Saint Bertin n'en font aucune mention, et sans cet Annaliste de Saint Vandrille nous ignorerions ce fait.

Concluons donc de tout ce que j'ai dit, que les Annales connuës sous le nom de *Saint Bertin*, sont de Prudence depuis

(*a*) Duchêne, Tom. 2. pag. 388. Quentavich étoit à l'embouchure de la Riviere de Canche, à dix ou douze lieuës de Saint Bertin.

l'an

l'an 830. jusqu'à l'an 860. et qu'elles sont celles-là même dont Hincmar veut parler : que s'en étant fait des copies, une de ces copies a été portée aux Pays-Bas, et ayant été conservée à Saint Bertin, elle a servi d'original à ceux qui l'ont fait imprimer.

Voilà M. ce que j'ai cru devoir ajouter à l'Ecrit de M. L. D. L. R. pour confirmer de plus en plus le Lecteur dans la pensée qu'a eu M. l'Abbé Fleury. Je suis d'autant plus persuadé que Saint Prudence est le premier Continuateur des Annales d'Eginhard, que dans la dénomination de quelques Fêtes dont il parle, je le vois employer des termes plus usités dans l'Eglise d'Espagne que dans celle de France, tel est le nom de *Festum Apparitionis* qu'il donne à l'Epiphanie toutes les fois qu'il a occasion d'en parler ; sçavoir, aux années 838, 839, 840 et 842. Consultez là dessus la Liturgie Mozarabe, au moins le fragment qui est dans le premier Tome des Sacremens, du Pere Martenne à l'endroit de l'arrangement des offrandes. Vous observerez aussi, si vous lisez les trente années de ces Annales, que l'Auteur parlant de la plûpart des anciennes Villes du Royaume, se sert des noms qui sont

dans

dans l'Itineraire d'Antonin, ou dans les Commentaires de César, *Aiedincum Senonum Augusta Trecorum, Cæsarodunum Turonum, Durocortorum Remorum, Samarobriva Ambianorum*, et toujours *Loticia Parisiorum.* Ce *Loticia* ressent assés le langage étranger : et toutes ces dénominations par périphrase, conviennent ce semble au genie d'un Espagnol qui avoit de l'érudition, comme en est convenu son Continuateur : *Prudentius*, dit-il, *adprimè Litteris eruditus.*

Au reste, M. comme il paroît qu'il y a bien des siecles que l'Eglise de Troyes l'honore comme Saint ; je ne fais aucune difficulté de lui donner ce titre en finissant ce qui le regarde. J'ai vû un suplement au Martyrologe Romain, imprimé il y a environ quarante ans, par les soins du Pere Simon Mothier Jesuite, dans lequel je le trouve. Lisez ce que Molanus et depuis lui les Bollandistes ont dit de Saint *Forannan* Abbé de Vazor au 30. Avril, et vous verrez que la répugnance que l'on a à admettre certains Saints de l'Antiquité, ne dure qu'un temps; après quoi on revient à l'ancienne Tradition, quand les faits ont été éclaircis. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris ce 31. Janvier 1737.

LA

LA GLOIRE DES BERGERS.

EGLOGUE.

Tirsis, Licidas.

LE Soleil au milieu de sa course rapide
Fait sentir aux Mortels sa chaleur homicide ;
Les Oiseaux amoureux se cachent dans nos bois;
La Cigale en nos champs fait retentir sa voix ;
L'herbe aride pâlit dans nos tristes Prairies,
Les Nymphes à regret voyent leurs sources taries ;
Tirsis et Licidas sous un feuillage épais
Evitent du Soleil la fureur et les traits ;
Leurs Moutons auprès d'eux couchés sur la verdure
Préferent le repos à la douce pâture ;
Le sommeil, dit Tirsis, me paroît ennuyeux ;
Que ces tristes Pavots s'éloignent de nos yeux ;
De crainte que Morphée enfin ne nous surprenne,
Chantes-nous les Chansons qu'aux nôces de Climene
Tu chantois, Licidas, je me souviens des airs ;
Je n'ai pû retenir ni le sens, ni les vers.
Chantons, dit Licidas, cette Chanson galante
Que je fis autrefois pour la jeune Amarante ;
Insensé, je n'osois lui déclarer mes feux,

Je

Digitized by Google

Je gravai sur un Pin ces couplets amoureux ;
J'aime mieux, dit Tirsis, entendre cet Ouvrage,
Ou des Dieux employant le sublime langage,
Tu nous peignis l'Amant de la jeune Daphné
Conduisant chés Admette un Troupeau fortuné:
Muses, dit Licidas, animez mon audace,
Je chante dans ces Vers le Maître du Parnasse ;
Phébus tire des Arts son plus grand ornement,
Il a de cent Secrets la science parfaite ;
Contre l'Amour, hélas ! est-il quelque recette ?
L'Art opose à l'Amour ses Secrets vainement :
Laisse-là tes Troupeaux, Phébus, suit ta Bergere,
Pour elle tu quittas la demeure des Dieux,
Loin d'elle, le Nectar est peu délicieux,
Et le séjour du Ciel te paroît solitaire ;
Tantôt mêlant sa voix au murmure des eaux,
Phébus dans nos Vallons exprime son martyre ;
Quelquefois confiant sa douleur à sa Lyre
Il nous aprend des sons et tendres et nouveaux ;
Diane qui le voit conduisant ses Troupeaux,
Et tenant dans sa main une simple Houlette,
Est atteinte en son cœur d'une douleur secrette ;
Est-ce donc là le Dieu qu'on adore à Delos ?
Sur le sacré Trépied, auteur de cent Miracles,
Des Peuples et des Rois Phébus fut consulté,
Occupé de ses feux, il ne rend plus d'Oracles,
Et son Temple sera pour jamais deserté ;
Voilà, cruel Amour, ton caprice ordinaire,
Phébus

Digitized by Google

Phébus devient Berger, privé de ses Autels;
Mais un Berger qui plaît à sa tendre Bergere,
Est placé par l'Amour au rang des Immortels;
Ces chants, reprend Tirsis, ont charmé mon oreille,
Les Rossignols n'ont point une douceur pareille:
Pour finir d'un seul trait la gloire de nos bois,
Permets qu'à tes accens Tirsis joigne sa voix.
Tandis que ses Coursiers s'abreuvoient d'Ambroisie,
Venus se promenoit dans les bois de Paphos;
Sous un Myrthe Adonis goûtoit un doux repos;
Exempt des passions qui troublent notre vie;
Venus en le voyant sent enflammer son cœur;
L'Amour, qui le croira? n'épargne point sa Mere?
La Déesse des cœurs brûle pour un Pasteur,
Et déclare au Berger son amour la premiere;
Qui pouroit à Venus refuser de l'amour?
L'heureux Berger suivit sa tendre destinée,
Sans effort il aima la Déesse à son tour,
Les Jeux et les Plaisirs chanterent l'Hymenée;
Que ces évenemens sont grands, sont précieux!
Phébus devient Berger, et nous comble de gloire,
Sur Venus Adonis remporte la victoire,
Quels fastes marqueront des faits plus glorieux?

Pierre Defrasnay.

NOU-

Digitized by Google

NOUVELLES OBJECTIONS
CONTRE L'AME DES BESTES.

JE me trouvai il y a quelques jours dans une compagnie, où la conversation tomba sur l'Ame des Bêtes : On disputa vivement pour et contre, mais on ne convint de rien, et chacun resta dans son sentiment. C'est l'ordinaire : Ainsi les Auditeurs n'en furent point surpris, et ceux qui n'avoient pris aucun parti, convinrent que la question, de sçavoir si les Brutes ont une Ame intelligente distinguée de la matiere, est tout à fait problematique, et que les deux opinions et celle qui soutient l'existence de cette Ame, et celle qui la nie, ont également leur vrai semblance.

Tantas quis poterit componere lites?

Quoique je me fusse mis du nombre de ces derniers, je n'ai pas laissé en mon particulier de faire quelques reflexions sur cette question, d'autant plus que chacun des Disputans, avoit prétendu que son sentiment étoit le plus conforme à la Religion. Ce fut-là le point le plus

Digitized by Google

plus débattu de part et d'autre, surtout au sujet d'un certain Ouvrage Anglois, ou prétendu tel, sur cette matiere, dont on cita des morceaux qui établissent des principes, lesquels parurent à tout le monde aller trop loin, et être peu conformes à l'analyse de notre foy.

Mes reflexions m'ont conduit à des objections contre l'existence de cette ame prétenduë, qui m'ont paru d'autant plus interessantes, qu'elles ont fait la même impression sur ceux auxquels je les ai communiquées, et comme je ne me souviens pas de les avoir vûës dans aucun des Ouvrages que j'ai lûs sur ce sujet: j'ai crû pouvoir les exposer pour en avoir la solution. Peut-être produiront elles l'utilité que je m'en suis proposée, par raport à la Religion, que l'on met en jeu dans ces disputes. Aussi sera-ce l'objet auquel je m'attacherai le plus, après avoir premierement proposé une difficulté, que la raison et l'expérience seules m'ont fournie: la voici telle que je l'ai conçûë.

La preuve la plus vrai semblable de l'existence de l'Ame, dont il s'agit, est sans contredit celle qui se tire de la docilité des Brutes, que je nommerai dans la suite avec le vulgaire, les animaux simplement.

Digitized by Google

simplement. Plusieurs de ces animaux, dit-on, sont disciplinables ; on leur aprend une infinité de choses, qui ne conviennent point à leur nature, à chasser, à danser, à joüer aux cartes et même aux échets ; ce qu'ils font souvent avec plus de dextérité et de succès que la plûpart des hommes même : or leur instinct brute et naturel n'étant point ici ce qui opere en eux ces effets si surprenans, il faut nécessairement y reconnoître une ame intelligente, un fonds de pensée qui soit capable de se lier avec les signes arbitraires dont il plaît aux hommes de se servir, pour instruire ces animaux qui connoissent ces signes, qui y répondent par les effets que l'on attend d'eux, et qui, en un mot, par ce moyen se trouvent en état de lier un commerce et une espece de societé avec les humains. S'il n'étoit question que des operations, qui, quoiqu'admirables, sont communes à toute une espece, et se font toujours et par tout de la même maniere, il ne seroit peut-être pas si difficile de les expliquer méchaniquement, par la disposition uniforme des organes, qui, à la présence des objets, recevant toujours les mêmes impressions, sont aussi sujets aux mêmes mouvemens : mais encore une fois, il

s'agit

Digitized by Google

s'agit d'actions qui ne sont point ordinaires à l'espece qui les produit, qui ne sont point uniformes, qui varient suivant les individus même, entre lesquels par conséquent il s'en trouve, qui paroissent avoir plus ou moins d'esprit : les exemples en sont infinis et connus : il ne manque en un mot à ces Animaux rendus si habiles que l'usage de la parole, pour nous rendre raison de ce qu'ils font de merveilleux, et qu'ils rendent en effet en répondant si exactement aux signes dont nous les avons fait convenir.

Quoique j'abrege cette preuve, que l'on trouve par tout, je crois cependant que je ne lui ai rien fait perdre de sa force, et on verra bien tôt que ce ne seroit pas mon interêt de le faire ; puisque plus elle sera mise dans son jour, plus l'objection que je veux en tirer sera forte et victorieuse : et si elle est victorieuse de cette preuve, elle le sera nécessairement de toutes les autres, non-seulement parce que celle-ci est la plus plausible, mais bien plus encore, parce qu'elle ne peut être détruite que toutes les autres ne soient renversées ; puisqu'elle me sert elle-même à démontrer le défaut du principe, à l'établissement duquel on voudroit les faire servir.

Digitized by Google

Les Animaux entendent donc les signes que nous leur proposons, pour nous faire aussi entendre à eux, et leur Ame pensante y répond exactement ; donc ils pensent. A qui ne vient-il pas d'abord dans l'esprit que c'est grand dommage qu'ils ne puissent parler pour vous l'aprendre encore plus précisément eux-mêmes ? Mais quoi ne parlent-ils pas, au moins une grande partie d'entre eux ? Le Perroquet, le Sansonnet, la Linotte, &c. parlent fort bien, il n'y a donc qu'à les interroger. Mais dévelopons un peu ceci, pour voir les conséquences qui en résulteront.

On aprend à un Chien à joüer aux cartes, et à écrire même en quelque façon les noms des choses et des personnes qu'on lui nomme, par l'arrangement exact qu'il fait des Lettres de l'Aphabet dispersées devant lui ; il connoît donc la différence des couleurs, et la valeur des cartes et des lettres : de plus il faut qu'il raisonne suivant les différens cas des caprices du jeu et la différence des noms. Il faut qu'il sçache distinguer une quinte majeure, d'une quinte au Roy, d'une quatriéme, &c. un quatorze d'as, d'un quatorze de dix, et faire une juste aplication de ces connoissances pour gagner

comme

Digitized by Google

comme il fait souvent l'Adversaire contre lequel il joüe. Que ces faits prouvent trop et beaucoup au-delà de ce que prétendent la plûpart de ceux qui défendent l'Ame des Bêtes, ce n'est pas ce dont il s'agit présentement, non plus que de montrer que ces exemples sont toujours exagerés, & que bien des circonstances souvent obmises, les réduiroient à leur juste valeur, si elles étoient dévoilées. Mais ces faits admis, je soutiens que suposé que le Chien en question, agisse par connoissance; il ne peut être douteux, qu'il ne nous en convainquît par la parole, s'il en avoit l'usage. Car enfin la parole n'est qu'un signe, de la nature de ceux dont on s'est servi pour l'instruire, et dont il se sert ensuite lui-même, pour exprimer cette connoissance qu'on supose le faire agir. Deux Muets de naissance, abandonnés à eux-mêmes et séquestrés du reste de la societé, mais obligés de vivre ensemble, inventeroient sans doute d'autres signes équivalens, pour s'exprimer leurs besoins réciproques, et pour entretenir entre eux le commerce de la vie: et si après cela, par quelque voye extraordinaire, ils acqueroient l'usage de la parole, ils la substitueroient aux signes dont ils se servoient auparavant.

Digitized by Google

En effet, ou ce Chien, joint par une réflexion, proprement dite, la connoissance qu'il a du Piquet, aux signes et aux actions qu'il employe pour le joüer, ou la chose se fait indépendemment de cette connoissance, et par un pur méchanisme : dans ce dernier cas, les Cartesiens ont raison, et l'Ame est inutile et par conséquent non admissible. Et dans le premier, je demande pourquoi cet Animal ne joindroit pas également sa connoissance avec la parole, s'il en avoit l'usage. Je défie que jamais on me donne là-dessus une disparité qui satisfasse.

Il est vrai que les Chiens n'ont pas les organes disposés pour parler, mais les oiseaux parlent ; ce qui fait également pour l'objection que je propose. Le changement d'espece n'y fait rien ; puisqu'on admet également une Ame connoissante dans tous les Animaux. D'ailleurs plusieurs de ces Animaux parlans, sont disciplinables. J'ai vû deux Perroquets auxquels on avoit apris un jeu fort divertissant, qu'ils joüoient autour d'un cerceau avec beaucoup d'agrément et d'intelligence, et ce n'avoit été qu'après un long temps et bien des difficultés, qu'on étoit parvenu à leur en donner la connoissance,

Digitized by Google

noissance, qui n'est certainement point naturelle à leur espece. N'objecte-t'on pas aussi une Linotte qui attachée sur une petite planche entre deux sceaux en équilibre, qui contiennent son boire et son manger, mais posés un peu plus bas que la planche; de sorte que pour satisfaire à ses besoins, cet oiseau est obligé quand il veut manger, d'appuyer avec un pied sur le sceau qui contient l'eau, pour faire monter l'autre, qu'il fait aussi descendre quand il veut boire. Voilà, dit-on, une démonstration en faveur de l'Ame que les Cartesiens voudroient anéantir, puisque l'espece Linotte n'est pas faite pour une telle épreuve; celle-ci esclave malgré elle ne vit jamais aucune de ses semblables en pareil cas; où a-t'elle donc apris à raisonner si heureusement sur les Loix de la Statique?

Mais la Linotte est capable de parler, et on le lui aprend facilement, elle repete même des airs et des chansons, qui exigent outre la faculté de parler, de la mémoire et de la réminiscence: elle a donc tout ce qu'il faut, si on lui supose de la connoissance, pour nous exprimer elle-même ce qu'elle pense. Cependant, et c'est la conclusion que je veux tirer de tout ceci, jamais aucun Animal par-

Digitized by Google

lant n'a fait connoître par ses paroles qu'il pensât, jamais on n'en a pû discipliner jusqu'à ce point, pas même de la plus légere ébauche. On n'y a jamais remarqué qu'une mémoire purement machinale, pas un mot qui témoigne de la réflexion et du raisonnement : donc je crois être en droit de conclure par le fait même, que l'Ame en question est une pure chimere. Je sçais bien que la plûpart des Défenseurs de l'Ame des Bêtes; ceux surtout qui craignent de choquer les principes de la Religion, font profession de leur refuser la réflexion et la liberté; Prétendant seulement qu'elles agissent suivant un certain instinct qu'ils n'ont jamais pû définir : c'est à ceux-ci que je vais répondre en proposant ma seconde Objection qui les regarde particulierement; car, pour ceux qui confondant tout sans respect pour l'Analogie de la Foy, avoüent sans façon, qu'il n'y a que du plus et du moins entre nous et les autres Animaux; je ne leur adresse que la premiere, dont ils se démêleront comme il leur plaira : Mais par l'une et par l'autre, j'espere qu'on verra ici comme en plusieurs autres points, qu'il seroit facile d'indiquer qu'une grande partie de nos Philosophes modernes combattent les opinions de Des-

cartes,

Digitized by Google

cartes, plûtôt à ce qu'il paroît souvent pour contredire ce grand Homme, qui fait tant d'honneur à la France, que par une sérieuse et solide attention sur ses Ouvrages ; auxquels pourtant, malgré qu'ils en ayent, ils ont peut-être la principale obligation, de tant de bonnes choses qu'ils sçavent, et dont ils nous font part tous les jours.

Je prétends d'abord que si l'ame des Bêtes agit sans réflexion, sans liberté et sans aucun choix, elle est inutile pour la fin que l'on se propose en l'admettant, qui est d'être le principe des operations merveilleuses que l'on remarque dans la plûpart de ces Animaux ; inutile de nous obtecter qu'ils sont dociles et disciplinables, et de citer les Ouvrages admirables qui sont propres à plusieurs especes. Car cette Ame agissant nécessairement, ce ne peut-être qu'en conséquence des impressions que les corps étrangers excitent dans les organes de celui qu'elle anime ; puisque n'ayant aucun choix, non-seulement elle ne peut exciter aucun nouveau mouvement, mais aussi elle ne peut donner aucune détermination nouvelle à ceux qui sont actuellement excités. Elle ne le fait point à l'égard des mouvemens qu'on apelle

Digitized by Google

naturels, tels que sont ceux du cœur, des poulmons et des arteres ; cela est démontré même par raport à l'Homme : et elle ne le fait point non plus à l'égard de ceux que nous nommons en nous volontaires, parce que la volonté prétendüe des Bêtes n'ayant aucune liberté, elle est entraînée elle-même par ces mouvemens : à quoi sert donc cette Ame ? Si elle agit nécessairement, ne devient-elle pas un Etre multiplié sans nécessité ? Et n'est-ce pas enfin sous des paroles, qui ne disent rien, revenir par un autre tour au pur Systême du Méchanisme ?

Mais pour pénétrer encore plus avant, examinons l'Homme lui-même suivant les lumieres de la Foy, qui sont évidemment ici d'accord avec celles de la raison, comme j'espere qu'on le reconnoîtra tout à l'heure.

Il est certain que l'Homme sent qu'il pense et qu'il agit par réflexion et par choix; et qu'en conséquence de sa volonté, il s'excite en ses organes des mouvemens qui la servent en esclaves, et qui y sont exactement conformes : mais il comprend aussi avec un peu d'attention, que tous ces mouvemens pouroient être operés par les Loix seules de la Méchanique : je dis plus, et je soutiens que quoique

ces

Digitized by Google

des mouvemens, soient des suites de sa volonté, ce n'est pourtant pas elle qui les produit, d'une maniere, d'une action immédiate et Phisique. Elle n'en peut être que l'occasion. Qu'il me soit permis d'en exposer la preuve en peu de mots, d'après un des plus grands Philosophes de nos jours.

L'Homme sçait qu'il a des idées d'une infinité de choses, et des perceptions de toutes les sensations qu'excitent en lui les objets étrangers : or ni ces idées, ni ces perceptions ne sont point matérielles, parce que tout ce qui apartient à la matiere, doit nécessairement être divisible comme elle : cependant il est de la derniere évidence, que ces idées et ces perceptions sont essentiellement indivisibles. Qu'on partage en deux, si l'on peut, l'idée d'un triangle, d'un cercle, d'un Homme, d'un arbre, &c. la perception même de cette idée, celle d'une couleur, d'un son, &c. qu'on divise la conclusion d'un syllogisme, le plus ou le moins que l'esprit aperçoit dans une comparaison qu'il fait entre deux objets, par exemple, entre le tout et sa partie. C'est ce qui est de la derniere impossibilité; et c'est aussi ce qui prouve le plus invinciblement en nous, la

Digitized by Google

réalité d'un Etre qui pense et qui est infiniment distingué de la matiere, parce qu'il doit être de la même nature que les operations qui lui sont propres.

Mais cette même preuve nous démontre avec autant d'évidence, que cet Etre, que nous apellons Ame, ne peut agir sur la matiere d'une maniere immédiate et Physique, parce que rien ne paroît plus vrai que l'axiôme de Lucrece.

Tangere enim et tangi, nisi corpus, nulla potest res.

Pour toucher et être touché, il faut avoir des parties touchables; or l'Ame n'en a point, n'étant point divisible. Cela est précis.

De cette vérité importante ainsi connuë, je crois pouvoir établir, que si l'Homme n'avoit pas été destiné de Dieu, a pouvoir le connoître et glorifier, il paroît inutile que Dieu, par des liens admirables, eût uni à son corps une Ame raisonnable et capable d'agir avec choix et réflexion, ce qui est le principe unique du bien et du mal, de la punition et de la récompense: or la raison de cette inutilité, est comme on l'a dit plus haut, que sans cette Ame raisonnable, les Loix seules du mouvement auroient pû produire dans le corps humain toutes les actions animales nécessaires à sa conservation. Je

Digitized by Google

Je conclus donc que la Religion nous aprenant que les Bêtes n'ont été formées pour aucune fin semblable, et qu'elles n'ont aucune liberté pour mériter ou démériter ; il est démontré qu'une Ame intelligente distinguée de la matiere et principe de leurs operations, leur est absolument inutile à tous égards, et que cette opinion, bien loin d'être contraire à la Religion, lui est parfaitement conforme.

Mais pour mettre encore, s'il se peut, ce dernier point dans tout son jour, voyons un peu par les raisons des deux Partis, dans lequel des deux il se trouve de plus grands inconveniens par raport à la Foi.

Je commence par celui qui défend cette derniere opinion, en suposant que les Bêtes sont de pures machines comme des Montres et des Tournebroches, qu'en peut-on conclure contre la Foy? Qu'il s'ensuivra que l'Homme n'est peut être aussi qu'une automate ? que la matiere peut penser ? et de-là, dit-on, le renversement de toute la Religion.

Mais ce qui doit détruire cette conséquence, c'est que tout Homme peut se dire à lui même et se convaincre qu'il pense, et que sa pensée est une chose spirituelle ou immaterielle, qui ne peut

Digitized by Google

jamais être l'effet de quelque arrangement que ce soit des parties de la matiere.

Cela suposé, il est évident que l'on ne peut pas conclure que l'Homme n'est qu'une pure machine, parce que les Bêtes sont telles. Ce ne sont pas les operations, quelques merveilleuses qu'elles soient, que je remarque dans mes organes corporels, qui me font conclure que j'ai une Ame; elles pouroient être absolument sans cette Ame, mais c'est parce que je sens que je pense, et si je pense, c'est par une raison que l'on m'accorde ne m'être pas commune avec les Bêtes : donc il n'y a pas à craindre, que l'on puisse tirer aucune conséquence fâcheuse du pur méchanisme qui fait agir ces Animaux, contre l'existence effective de mon Ame.

Voyons maintenant si ceux qui admettent si facilement une Ame dans les Brutes, seront aussi heureux, à se débarasser des inductions qu'on peut tirer de leur opinion contre les vérités du Christianisme.

Je demande d'abord, si les Bêtes ont une Ame intelligente totalement distinguée de la matiere; comment ils répondront à ceux qui prétendent qu'il n'y a que du plus et du moins entre elles

et

Digitized by Google

et nous : que la seule différence des organes, produit la différence des operations, comme nous le voyons entre les Hommes même, parmi ceux qui ont beaucoup d'esprit et ceux qui n'en ont guere; que leurs Ames et les nôtres sont de la même espece; qu'en un mot, si l'Ame du moindre insecte étoit dans un corps humain, elle y produiroit les mêmes effets, que l'Ame du plus grand Philosophe. Auront-ils recours à la Religion qui nous aprend le contraire ? Mais c'est précisément pour cela même que je prétends qu'il ne faut point admettre cette Ame, qui heurte si fort les verités que cette Religion nous enseigne, et de plus, qui ne voit que ce recours ici à la Religion, ne seroit recevable qu'autant que cette Religion nous aprendroit bien précisément, que les Bêtes ont une Ame telle qu'on veut l'admettre, quoique de différente espece de la nôtre ? ce qui est absolument faux.

Mais en second lieu, si les Brutes ont une Ame, dès qu'il est vrai et démontré que cette Ame ne peut agir physiquement sur le corps, je suis en droit d'employer les preuves dont je me suis servi, pour tâcher de découvrir la raison pour laquelle Dieu nous a donné une Ame à

nous-

Digitized by Google

nous-mêmes. Cette Ame est inutile dans les Animaux pour leurs operations méchaniques; donc il faut qu'elle y soit pour une autre fin; et cette fin quelle peut-elle être, autre, que celle àlaquelle l'Homme est destiné, à titre de sa raison et de sa liberté?

Vouloir pour éluder cette conséquence si naturelle, persister à nier que les Bêtes ayent une liberté, c'est une petition de principe qui n'est plus recevable: c'est même tomber dans une contradiction évidente, qui donne beau jeu à l'incrédulité, puisque les motifs même qui donnent lieu d'admettre de la connoissance dans les Brutes, comme la docilité et la facilité qu'il y a de les former à des exercices étrangers à leur nature, ou ne prouvent rien du tout, comme on l'a dit plus haut, ou démontrent l'existence de cette liberté; et on demandera toujours aux Défenseurs de cette opinion, qui est-ce qui les porte à admettre cette Ame, s'ils lui refusent cette liberté, ou à nier cette liberté, s'ils reconnoissent cette Ame, puisque l'un suit nécessairement de l'autre? Et d'ailleurs, ils ne défendent la réalité de cette substance, que par l'Analogie de certaines operations qui nous sont communes avec les

Digitized by Google

les Animaux; en nous ces operations se trouvent jointes avec celles de cette substance, ils en concluent qu'il doit y en avoir aussi une dans ces Animaux; mais que ne concluent-ils donc aussi qu'il y a en eux de la liberté, puisqu'en nous ces operations sont jointes avec la liberté? Ils ne raisonnent donc pas conséquemment en refusant cette prerogative aux Bêtes, ou s'ils veulent raisonner ainsi, il faut qu'ils reconnoissent cette liberté. Cela paroît sans réplique, et dès lors il est démontré que leur systême semble s'accorder moins avec la Religion que celui qu'ils combattent.

Voilà les objections que j'avois à proposer; on pouroit encore les pousser plus loin, et peut-être les mettre dans un plus grand jour: mais, quoique simplement ébauchées, je pense qu'on en sentira aisément la force; je souhaite seulement que ceux qui voudront bien se donner la peine d'y répondre, ayent attention en le faisant de ne rien avancer, qui puisse donner atteinte aux principes qui doivent être sacrés à tous ceux qui aiment sincerement la Religion, dans ce tems sur-tout où le libertinage de l'esprit, devenu en quelque façon à la mode, fait tous les jours des progrès si dangereux.

ODE

Digitized by Google

ODE
A BACCHUS.

DESCENDS des Cieux, vainqueur du Gange ;
Dieu du Tyrse, écoute ma voix ;
Que le Tigre à ton Char se range,
Accours, vole, venge tes droits.
Plein de cette ardeur qui m'anime,
J'arrache à l'Amour la Victime,
Que je sacrifie à ton jus.
Si tu secondes mon audace,
Je veux que la Fere surpasse
La Cité que fonda Cadmus.

Est-ce le Dieu que Cnide adore
Qu'anoncent les Ris et les Jeux ?
Cruel ! viens-tu troubler encore
Un cœur qui déteste tes feux ?
Non. Déja mes vœux s'accomplissent ;
Au parfum dont ces lieux s'emplissent
Puis-je méconnoître Bacchus ?
Aproche, Eleve de Risphée,
Mon cœur va se joindre au Trophée
Des Rois que ton bras a vaincus.

Et

Et vous, Prêtres, sacrés Ministres
Quittez Ida votre séjour;
Venez, annoncez par vos Systres
La célébrité de ce jour.
Que le Pampre ceigne ma tête;
Jamais de plus brillante Fête
Vous n'illustrâtes le Strimon;
Sur l'Autel que votre main dresse,
Je vais immoler la tendresse
Dont m'avoit prévenu Claudon.

Pour oublier cette Infidelle
En vain j'abandonnois les lieux,
Où nâquit la flâme cruelle,
Qu'alluma l'éclat de ses yeux.
Loin des bords qu'arrose l'Yonne,
Des fureurs qu'inspire Bellonne,
En vain je formois mes plaisirs;
Le souvenir de la Perfide,
Dans le feu le plus homicide,
M'arrachoit encor des soupirs.

C'en est fait: je brise une chaîne
Dont l'Amour serra mal les nœuds;
Que Claudon à sa honte aprenne
Que sans elle on peut être heureux.
C'est trop, esclave de ses charmes,

Du

Digitized by Google

Du sacrifice de mes larmes,
Honorer sa légereté.
L'encens que je brûlois pour elle;
Je le dois au Fils de Semele;
C'est le prix de ma liberté.

Oüi, cher Nourrisson de Silene;
C'est toi qui combles mon bonheur;
Tel le Favori de Mecene,
Jadis éprouva ta faveur.
Epris des attraits de Glicere, *
Sous les Loix du Dieu de Cythere
Horace soupire, languit;
Se couronne-t'il de vervaines?
Le Falerne écarte les peines,
Que son tendre cœur ressentit.

Ainsi ton jus, Dieu de l'Yvresse,
M'affranchit du joug de Claudon.
Quelle honte! Quelle foiblesse!
Ai-je pû célébrer ce nom?
Verse cette liqueur chérie;
Qui du Chantre de l'Apulie
Inspiroit les doctes accords;
Ca verse, acheve ta victoire;

* *Hor. Lib.* 1. *Ode* 19.

Digitized by Google

Eh ! Je ne désire de boire,
Que pour te voïer mes transports.

Mais quel Vin pétille en mon verre ?
Quel éclat ! Qu'il flate mes yeux !
Ganimede au Dieu du Tonnerre
Sert un Nectar moins précieux.
Quel goût !... Quel feu !.. Ciel ! il m'enflamme;
Chaque trait porte dans mon ame,
Un trouble, un desordre nouveau.
Temoins de mon heureux délire,
Mœnades, accordez ma lire ;
Que je chante un Destin si beau !

Est-ce fait ? Oüi. Quelle harmonie !
Quels accords naissent sous ma main !
Ne me vante plus Ionie,
Celui qui célébra ton vin. *
Aussi fortuné, mais plus sage,
On ne me voit point à son âge
De l'Amour briguer la faveur.
Pourois-je à mon septiéme Lustre
Exiger un sort plus illustre
Que celui de parfait Beuveur ?

* *Anacreon.*

Boit

Sort chéri ! Sort à qui tout cede !
Source des vrais plaisirs des sens !
Contre une ame qui te possede,
L'Amour a des Traits impuissans ;
Auteur de la Paix que je goûte,
Retourne à la Céleste Voûte,
Bacchus, ton Triomphe est parfait.
Mais laisse avec moi ton yvresse ;
Qu'elle me rapelle sans cesse,
Le souvenir de ce bienfait.

Par M. de Broglio de Martigues.

ELOGE DE M. DE SENECE'.

ANtoine Bauderon de Senecé nâquit à Mâcon le 27. Octobre 1643. de Brice Bauderon de Senecé, Lieutenant Général au Bailliage et Siege Présidial de la même Ville, et de D. . . . . Grillet. Son Pere, le troisiéme de sa Famille, qui en ligne directe étoit revêtu de cete Charge, ne négligea rien pour lui donner une excellente éducation, et pour le mettre en état de lui succeder un jour. On ne pouvoit guere travailler sur un meilleur fonds, cet Enfant étant né avec les qualités d'esprit les plus heureuses, et

Digitized by Google

et avec les talens les plus avantageux ; cultivé d'ailleurs par un Pere vertueux et sçavant.

Dès l'âge de treize ans, ayant achevé les Etudes ordinaires au College des Jesuites de Mâcon, il fut envoyé à Paris, où il fit un nouveau Cours de Philosophie : Il en soutint des Theses publiques avec un aplaudissement général sur la fin de sa quatorziéme année. Revenu à Mâcon, il employa deux années entieres à profiter des leçons et des exemples d'un Pere, qui n'oublioit rien pour le former à l'Etude et à la Vertu.

Il fut ensuite renvoyé à Paris pour l'Etude des Loix. Il s'y apliqua, fut reçû Avocat, et suivit le Barreau pendant quelque temps : mais ce n'étoit pas là son penchant le plus naturel.

Cependant, pressé par une Famille, qui l'aimoit tendrement, il revint à Mâçon, où quelque temps après son arrivée, le feu de la jeunesse l'entraîna dans une malheureuse Affaire, nommée dans le monde Affaire d'honneur. Elle fut suivie d'un combat de quatre contre quatre, dans laquelle l'un des Combattans succomba, et plusieurs furent blessés. Notre jeune Homme obligé de se retirer, alla chercher un azile à la Cour de Savoye, où son

Digitized by Google

son esprit, sa dépense et ses talens lui eurent bien-tôt acquis des Amis de distinction.

Mais, s'il est vrai qu'un malheur en attire souvent un autre, cette situation douce et agréable en aparence, fut bien-tôt fatale à notre François réfugié. Il devint Amoureux d'une Dlle de la premiere qualité, qui le reçut bien et le préféra à plusieurs autres, qui prétendoient à l'honneur de son Alliance. La Dlle avoit plusieurs Freres, qui étoient Amis de notre Aspirant, et qui eurent d'abord ses recherches pour agréables.

Cette derniere circonstance n'étoit, par malheur, fondée que sur une équivoque de nom, au sujet de celui de *Senecé*. La Terre ainsi apellée, située entre Tournus et Châlons, étoit alors dans la Maison de Foix : Ces Messieurs le crurent être de la même Maison ; mais M. de Senecé qui ne vouloit tromper personne, encore moins celle qui étoit la plus interessée, avoit dès le commencemene déclaré son véritable état à la Dlle, laquelle n'ayant d'égard qu'au mérite de son Amant, exigea de lui de laisser ses Freres dans la favorable prévention où ils étoient.

Ceux-ci en sortirent bien-tôt par les recherches

Digitized by Google

recherches qu'ils se crurent obligés de faire avant que de rien conclure. Instruits de la verité, ils donnerent dans un travers. Au lieu de prendre les mesures ordinaires pour s'oposer à ce Mariage, ils entrerent dans un esprit de ressentiment, dont la Dlle prévit et prévint les suites, en priant M. de Senecé de disparoître pour quelque temps: mais les Freres animés et instruits du départ, eurent la foiblesse de faire trouver des gens sur sa route pour lui faire un mauvais parti. Il fallut battailler, l'Amant malheureux s'en tira heureusement, et tout de suite il se retira à Madrid, où il resta jusqu'à la nouvelle de l'accommodement de sa premiere Affaire, que M. son Pere lui donna, avec ordre de revenir.

De retour à Mâcon, ce Pere qui lui destinoit toujours sa Charge, le renvoya bien-tôt à Paris dans la vûe de le perfectionner dans l'Etude des Loix, et dans les autres connoissances, que le commerce des Livres et la fréquentation du Barreau pouvoient lui acquerir. Mais l'essor qu'il avoit pris, et le grand monde qu'il avoit fréquenté lui avoient donné du dégoût pour ce genre d'Etude. L'amour des plaisirs et de la liberté l'entraîna bien-tôt du côté d'une jeune et brillante Cour,

Digitized by Google

Cour, dans laquelle il se fit des Amis distingués. Il se flata qu'avec un pareil secours et avec ses talens, il pouroit faire une fortune fort au-dessus de celle que sa Famille lui présentoit.

Rempli des ces idées, en attendant la premiere occasion d'acquerir une Charge à la Cour, il crut devoir fixer sa situation hors de la Province par un engagement. Il épousa à Paris, du consentement de son Pere, la Dlle de Blaisy, Fille de M. de Burnot, Seigneur de Blaisy, Intendant de la Maison de la Duchesse d'Angoulême. Le Pere ne constitua à son Fils que le moins qu'il pouvoit lui donner, la tendresse Paternelle étoit fort ralentie à l'égard de ce Fils, par un second Mariage, dont il y avoit des Enfans, et pour n'avoir pas suivi ses volontés sur le choix d'une Profession.

Peu de temps après l'occasion tant désirée se présenta : M. de Senecé traita en 1673. de la Charge de Premier Valet de Chambre de la Reine, avec M. de Visé. Avant que de rien conclure, il fit un Voyage à Mâcon pour obtenir l'agrément et quelque suplément de finance qui lui manquoit, de M. son Pere. Celui-ci profita de l'occasion pour faire avec

toute

Digitized by Google

toute la Famille, un dernier effort sur l'esprit de son Fils au sujet de la Charge de Lieutenant Général, dont il le croyoit très capable. Mais il n'y eut pas moyen de lui faire changer d'objet. De retour à Paris, M. de Senecé emprunta de ses Amis ce qu'il lui falloit, conclut le marché et entra chés la Reine en la qualité que nous avons dite.

Il fut extrémement goûté à la Cour; il s'y fit des Amis de distinction, et des Protecteurs puissans: On peut dire qu'il le méritoit; mais cette situation agréable, cette Fortune aparente ne furent pas d'une longue durée. La Reine très-satisfaite de ses Services, et qui l'honoroit de beaucoup de bonté, vint à mourir au bout de dix ans; et c'est le plus grand malheur qui pouvoit arriver à son zelé Domestique.

On suprime ici tout le détail de ce malheur et de ses suites, pour n'en marquer qu'une ou deux circonstances. Sçavoir, que son Pere en mourant ne lui donna d'autre part dans ses biens, que ce qu'il lui avoit constitué en le mariant; c'est à dire, une petite Terre de 3000. livres de rente, auprès de Mâcon, nommée *Condemines*. De plus, une riche Tante, Sœur de la D. sa Mere, et Epouse

Digitized by Google

du Premier Président du Présidial, en mourant sans Enfans, ne fit aucune mention de lui dans son Testament.

On suprime aussi l'indifférence, ordinaire aux Gens de Cour dans la disgrace, qu'eurent à son égard ceux que nous avons apellé ci-dessus Amis de distinction et Protecteurs puissans, dans les différentes occasions qui se présenterent de le servir et de le dédommager. La seule Duchesse d'Angoulême se montra sensible et bienfaisante. M. de Senecé trouva chés cette Princesse, pour lui et pour sa Famille, une retraite honorable et utile; ensorte que tant qu'elle vêcut, il ne fut presque exposé à aucune dépense.

Mais après la mort de la Princesse, il fut obligé de revenir dans sa Province, dont on peut dire qu'il fit les délices, et en particulier de la Ville de Mâcon, tout le monde étant charmé de posseder un Sujet orné de tant de bonnes qualités, de celles principalement qui font l'honnête Homme, et en même temps les charmes de la societé.

La mort d'une Epouse chérie, qui lui fut enlevée en 1685. à l'âge seulement de 33. ans, Mere de huit Enfans, réveilla en lui les idées de la Cour; la tentation

Digitized by Google

tation d'y aller encore chercher Fortune, le reprit. Mais son Voyage et un assés long séjour furent inutiles ; ils ne le furent pas pour le guérir enfin de ces idées de grandeur et de ces espérances flateuses, dont il s'étoit presque toujours rempli.

De retour pour la derniere fois dans sa Patrie, il ne s'occupa plus que de Religion, de soins domestiques, et de Litterature, sans rien perdre de cette gayeté et de cette joye innocente qui le faisoit désirer par tout, et qu'il apelloit le Baume de la vie, l'Elixir de la santé. C'est dans cette situation que nous avons commencé à connoître M. de Senecé, il y a environ quinze ans, à l'occasion d'abord de quelques Poësies de sa façon, qui ont paru dans le Mercure de France. Il y a eu ensuite entre nous un commerce réglé de Littérature, dont nous avons profité, et qui a continué jusqu'à ses derniers jours.

Il y avoit sans doute à profiter avec un Ami de cet âge et de cette capacité. Il ne vouloit point au reste qu'on le loüât, ni qu'on fît trop valoir ses Pieces. Autant ennemi des Eloges outrés, que de la critique amere, il censuroit agréablement ce premier défaut dans le Mercu-

Digitized by Google

re de l'un de nos Prédécesseurs, Ami de l'Auteur, il crut lui devoir un avis utile sur cet article. Il s'en acquita par une Epître de sa façon, dont on ne sera peut être pas fâché de voir ici quelque chose, outre que c'est une Piece des plus fugitives, et que nous tenons de sa main.

V... quand Jupiter des biens fit le partage,
Les Muses à ses dons eurent petite part:
Un peu de liberté fut tout leur Apanage;
Elles l'ont bien gardée, et s'en servent sans fard.

J'en ai ma portion, moi, leur Eleve indigne;
Mon esprit en tout temps marcha d'un pas égal,
Il tient en main la régle, et mesure la ligne,
Prêt à la condamner quand elle y répond mal.

Je blâmois hautement, fondé sur ce Principe;
Tes aplaudissemens communs et prodigués;
Faut-il qu'un tel esprit (disois-je) se dissipe
A donner au Public des Eloges brigués?

Quoi! par une lumiere et si vive et si pure
Les Bons et les Pervers seront-ils réjoüis?
C'est-là tout ce que fait l'Auteur de la Nature,
Et que font après lui le Soleil et LOUIS.

LOUIS

Digitized by Google

LOUIS et le Soleil sont en droit de le faire,
Et c'est de leur grandeur l'illustre fonction :
Mais V. . . plus borné, doit en Juge sévere,
Du bien avec le mal faire distinction.

Ses Volumes moins gros, seroient plus sûrs de plaire ;
Suprimant les Ecrits d'un misérable Auteur,
Il pouroit épargner du papier au Libraire,
A lui des soins, enfin du dégoût au Lecteur.

Mon esprit contre toi murmuroit de la sorte :
Mais mon cœur depuis peu l'en a désavoüé.
Tu viens de m'oposer une raison plus forte ;
Qu'as-tu fait pour cela, V... ? Tu m'as loüé &c.

Nous omettons le reste : cet échantillon suffira pour montrer le caractere de notre Ami, par raport à la flaterie qu'il ne pouvoit souffrir, et à la censure, qui chés lui n'étoit jamais austere ni farouche.

Nous avons dit qu'il ne pouvoit souffrir les loüanges outrées, encore moins les loüanges personnelles. C'est dans cet esprit qu'il nous a toujours refusé un petit détail sur sa vie et sur ses Ouvrages, qu'on lui a souvent demandé pour en faire un jour honneur à sa Mémoire : voici

Digitized by Google

seulement ce que l'amitié ou l'importunité lui permirent de nous écrire le 21. Octobre 1735.

» Vous voulez me prendre par mon » propre interêt, par la proposition que » vous me faites de vous donner quel- » ques Memoires de ma vie, qui n'est » pas si obscure que l'on n'y trouvât » sujet de faire un petit Roman; mais j'ai » renoncé à cette vanité, et il me suffit » que l'on sçache qu'après avoir couru » le Monde dans ma jeunesse et avoir » fait quelque figure à la Cour du Duc » de Savoye, *Charles-Emanuël second*, » je me suis attaché à celle de la Prin- » cesse d'Angoulême, où je me suis ma- » rié, et qui m'a servi d'échelle pour » monter à la Cour de la Reine Marie- » Therèse, Epouse de LOUIS LE GRAND; » échelle qui s'est rompuë sous mes pieds, » et où je me suis brisé le col par la mort » de cette Princesse, étant demeuré sans » Charge et sans récompense. Je me suis » ensuite retiré dans mon Pays natal, où » je me suis consolé du mieux que j'ai » pû avec les Muses, qui ne m'ont point » abandonné jusqu'à l'âge de quatre-vingt » treize ans. Pour mon Pere, vous ne pou- » vez en dire trop de bien, qu'oiqu'il » m'ait fort maltraité, et donné tous ses

» biens

Digitized by Google

» biens à des filles d'un second lit. A cela » près, c'étoit un homme illustre par ses » mœurs, sa justice et son éloquence, » dont il a donné des preuves autenti- » tiques dans un beau volume de Ha- » rangues, &c. Voilà assés parler des miens » et de moi.

Cependant la longue carriere de M. de Senecé s'avançoit et n'étoit pas loin de son terme. Ses Lettres devenoient moins fréquentes, mais elles étoient morales, chrétiennes, édifiantes. Celle sur tout qu'il nous écrivit le six Décembre 1735. marquoit un fond de Religion et de résignation, capable de faire plaisir à de véritables Amis. C'étoit dans la circonstance d'une maladie, qui ne fut cependant pas la derniere. » J'at- » tends patiemment, disoit-il, l'heure » qu'il plaira à Dieu de me marquer pour » lui aller rendre mes comptes qui ne » sont pas en trop bon état, &c. La Lettre étoit accompagnée d'un Cantique de sa façon sur le sujet de ces mêmes comptes, où il paroissoit encore du feu et du génie, mais bien plus encore de pieté et de confiance en la bonté divine. La Piece finissoit par une invocation pathétique adressée à la sainte Vierge. » J'ai » fait, ajoûtoit-il, ce petit Morceau dans

Digitized by Google

ODE
A BACCHUS.

DESCENDS des Cieux, vainqueur du Gange ;
Dieu du Tyrse, écoute ma voix ;
Que le Tigre à ton Char se range,
Accours, vole, venge tes droits.
Plein de cette ardeur qui m'anime,
J'arrache à l'Amour la Victime,
Que je sacrifie à ton jus.
Si tu secondes mon audace,
Je veux que la Fere surpasse,
La Cité que fonda Cadmus.

Est-ce le Dieu que Cnide adore
Qu'anoncent les Ris et les Jeux ?
Cruel ! viens-tu troubler encore
Un cœur qui déteste tes feux ?
Non. Déja mes vœux s'accomplissent ;
Au parfum dont ces lieux s'emplissent
Puis-je méconnoître Bacchus ?
Aproche, Eleve de Risphée,
Mon cœur va se joindre au Trophée
Des Rois que ton bras a vaincus.

Et

Et vous, Prêtres, sacrés Ministres
Quittez Ida votre séjour;
Venez, annoncez par vos Systres
La célébrité de ce jour.
Que le Pampre ceigne ma tête;
Jamais de plus brillante Fête
Vous n'illustrâtes le Strimon;
Sur l'Autel que votre main dresse,
Je vais immoler la tendresse
Dont m'avoit prévenu Claudon.

Pour oublier cette Infidelle
En vain j'abandonnois les lieux,
Où nâquit la flâme cruelle,
Qu'alluma l'éclat de ses yeux.
Loin des bords qu'arrose l'Yonne,
Des fureurs qu'inspire Bellonne,
En vain je formois mes plaisirs;
Le souvenir de la Perfide,
Dans le feu le plus homicide,
M'arrachoit encor des soupirs.

C'en est fait: je brise une chaîne
Dont l'Amour serra mal les nœuds;
Que Claudon à sa honte aprenne
Que sans elle on peut être heureux.
C'est trop, esclave de ses charmes,

Du

Digitized by Google

Du sacrifice de mes larmes,
Honorer sa légereté.
L'encens que je brûlois pour elle;
Je le dois au Fils de Semele;
C'est le prix de ma liberté.

Oüi, cher Nourrisson de Silene;
C'est toi qui combles mon bonheur;
Tel le Favori de Mecene,
Jadis éprouva ta faveur.
Epris des attraits de Glicere, *
Sous les Loix du Dieu de Cythere
Horace soupire, languit;
Se couronne-t'il de vervaines?
Le Falerne écarte les peines,
Que son tendre cœur ressentit.

Ainsi ton jus, Dieu de l'Yvresse,
M'affranchit du joug de Claudon.
Quelle honte! Quelle foiblesse!
Ai-je pû célébrer ce nom?
Verse cette liqueur chérie;
Qui du Chantre de l'Apulie
Inspiroit les doctes accords;
Ta verse, acheve ta victoire;

* *Hor. Lib.* 1. *Ode* 19.

Eh!

Eh ! Je ne désire de boire,
Que pour te voüer mes transports.

Mais quel Vin pétille en mon verre ?
Quel éclat ! Qu'il flate mes yeux !
Ganimede au Dieu du Tonnerre
Sert un Nectar moins précieux.
Quel goût ! . . . Quel feu ! . . Ciel ! il m'enflâme;
Chaque trait porte dans mon ame,
Un trouble, un desordre nouveau.
Témoins de mon heureux délire,
Mœnades, accordez ma lire ;
Que je chante un Destin si beau !

Est-ce fait ? Oüi. Quelle harmonie !
Quels accords naissent sous ma main !
Ne me vante plus Ionie,
Celui qui célébra ton vin. *
Aussi fortuné, mais plus sage,
On ne me voit point à son âge
De l'Amour briguer la faveur.
Pourois-je à mon septiéme Lustre
Exiger un sort plus illustre
Que celui de parfait Beuveur ?

* *Anacreon.*

Sort chéri ! Sort à qui tout cede !
Source des vrais plaisirs des sens !
Contre une ame qui te possede,
L'Amour a des Traits impuissans ;
Auteur de la Paix que je goûte,
Retourne à la Céleste Voûte,
Bacchus, ton Triomphe est parfait.
Mais laisse avec moi ton yvresse ;
Qu'elle me rapelle sans cesse,
Le souvenir de ce bienfait.

Par M. de Broglio de Martigues.

ELOGE DE M. DE SENECE'.

ANtoine Bauderon de Senecé nâquit à Mâcon le 27. Octobre 1643. de Brice Bauderon de Senecé, Lieutenant Général au Bailliage et Siege Présidial de la même Ville, et de D. . . . . Grillet. Son Pere, le troisiéme de sa Famille, qui en ligne directe étoit revêtu de cete Charge, ne négligea rien pour lui donner une excellente éducation, et pour le mettre en état de lui succeder un jour. On ne pouvoit guere travailler sur un meilleur fonds, cet Enfant étant né avec les qualités d'esprit les plus heureuses, et

Digitized by Google

et avec les talens les plus avantageux ; cultivé d'ailleurs par un Pere vertueux et sçavant.

Dès l'âge de treize ans, ayant achevé les Etudes ordinaires au College des Jesuites de Mâcon, il fut envoyé à Paris, où il fit un nouveau Cours de Philosophie : Il en soutint des Theses publiques avec un aplaudissement général sur la fin de sa quatorziéme année. Revenu à Mâcon, il employa deux années entieres à profiter des leçons et des exemples d'un Pere, qui n'oublioit rien pour le former à l'Etude et à la Vertu.

Il fut ensuite renvoyé à Paris pour l'Etude des Loix. Il s'y apliqua, fut reçû Avocat, et suivit le Barreau pendant quelque temps : mais ce n'étoit pas là son penchant le plus naturel.

Cependant, pressé par une Famille, qui l'aimoit tendrement, il revint à Mâçon, où quelque temps après son arrivée, le feu de la jeunesse l'entraîna dans une malheureuse Affaire, nommée dans le monde Affaire d'honneur. Elle fut suivie d'un combat de quatre contre quatre, dans laquelle l'un des Combattans succomba, et plusieurs furent blessés. Notre jeune Homme obligé de se retirer, alla chercher un azile à la Cour de Savoye, où son

Digitized by Google

son esprit, sa dépense et ses talens lui eurent bien-tôt acquis des Amis de distinction.

Mais, s'il est vrai qu'un malheur en attire souvent un autre, cette situation douce et agréable en aparence, fut bien-tôt fatale à notre François réfugié. Il devint Amoureux d'une Dlle de la premiere qualité, qui le reçut bien et le préféra à plusieurs autres, qui prétendoient à l'honneur de son Alliance. La Dlle avoit plusieurs Freres, qui étoient Amis de notre Aspirant, et qui eurent d'abord ses recherches pour agréables.

Cette derniere circonstance n'étoit, par malheur, fondée que sur une équivoque de nom, au sujet de celui de *Senecé*. La Terre ainsi apellée, située entre Tournus et Châlons, étoit alors dans la Maison de Foix : Ces Messieurs le crurent être de la même Maison ; mais M. de Senecé qui ne vouloit tromper personne, encore moins celle qui étoit la plus interessée, avoit dès le commencemene déclaré son véritable état à la Dlle, laquelle n'ayant d'égard qu'au mérite de son Amant, exigea de lui de laisser ses Freres dans la favorable prévention où ils étoient.

Ceux-ci en sortirent bien-tôt par les recherches

Digitized by Google

recherches qu'ils se crurent obligés de faire avant que de rien conclure. Instruits de la verité, ils donnerent dans un travers. Au lieu de prendre les mesures ordinaires pour s'oposer à ce Mariage, ils entrerent dans un esprit de ressentiment, dont la Dlle prévit et prévint les suites, en priant M. de Senecé de disparoître pour quelque temps: mais les Freres animés et instruits du départ, eurent la foiblesse de faire trouver des gens sur sa route pour lui faire un mauvais parti. Il fallut battailler, l'Amant malheureux s'en tira heureusement, et tout de suite il se retira à Madrid, où il resta jusqu'à la nouvelle de l'accommodement de sa premiere Affaire, que M. son Pere lui donna, avec ordre de revenir.

De retour à Mâcon, ce Pere qui lui destinoit toujours sa Charge, le renvoya bien-tôt à Paris dans la vûë de le perfectionner dans l'Etude des Loix, et dans les autres connoissances, que le commerce des Livres et la fréquentation du Barreau pouvoient lui acquerir. Mais l'essor qu'il avoit pris, et le grand monde qu'il avoit fréquenté lui avoient donné du dégoût pour ce genre d'Etude. L'amour des plaisirs et de la liberté l'entraîna bien-tôt du côté d'une jeune et brillante

Cour,

Digitized by Google

Cour, dans laquelle il se fit des Amis distingués. Il se flata qu'avec un pareil secours et avec ses talens, il pouroit faire une fortune fort au-dessus de celle que sa Famille lui présentoit.

Rempli des ces idées, en attendant la premiere occasion d'acquerir une Charge à la Cour, il crut devoir fixer sa situation hors de la Province par un engagement. Il épousa à Paris, du consentement de son Pere, la Dlle de Blaisy, Fille de M. de Burnot, Seigneur de Blaisy, Intendant de la Maison de la Duchesse d'Angoulême. Le Pere ne constitua à son Fils que le moins qu'il pouvoit lui donner, la tendresse Paternelle étoit fort ralentie à l'égard de ce Fils, par un second Mariage, dont il y avoit des Enfans, et pour n'avoir pas suivi ses volontés sur le choix d'une Profession.

Peu de temps après l'occasion tant désirée se présenta : M. de Senecé traita en 1673. de la Charge de Premier Valet de Chambre de la Reine, avec M. de Visé. Avant que de rien conclure, il fit un Voyage à Mâcon pour obtenir l'agrément et quelque suplément de finance qui lui manquoit, de M. son Pere. Celui-ci profita de l'occasion pour faire avec

toute

Digitized by Google

toute la Famille, un dernier effort sur l'esprit de son Fils au sujet de la Charge de Lieutenant Général, dont il le croyoit très capable. Mais il n'y eut pas moyen de lui faire changer d'objet. De retour à Paris, M. de Senecé emprunta de ses Amis ce qu'il lui falloit, conclut le marché et entra chés la Reine en la qualité que nous avons dite.

Il fut extrémement goûté à la Cour; il s'y fit des Amis de distinction, et des Protecteurs puissans: On peut dire qu'il le méritoit; mais cette situation agréable, cette Fortune aparente ne furent pas d'une longue durée. La Reine très-satisfaite de ses Services, et qui l'honoroit de beaucoup de bonté, vint à mourir au bout de dix ans; et c'est le plus grand malheur qui pouvoit arriver à son zelé Domestique.

On suprime ici tout le détail de ce malheur et de ses suites, pour n'en marquer qu'une ou deux circonstances. Sçavoir, que son Pere en mourant ne lui donna d'autre part dans ses biens, que ce qu'il lui avoit constitué en le mariant; c'est à dire, une petite Terre de 3000. livres de rente, auprès de Mâcon, nommée *Condemines*. De plus, une riche Tante, Sœur de la D. sa Mere, et Epouse

Digitized by Google

du Premier Président du Présidial, en mourant sans Enfans, ne fit aucune mention de lui dans son Testament.

On suprime aussi l'indifférence, ordinaire aux Gens de Cour dans la disgrace, qu'eurent à son égard ceux que nous avons apellé ci-dessus Amis de distinction et Protecteurs puissans, dans les différentes occasions qui se présenterent de le servir et de le dédommager. La seule Duchesse d'Angoulême se montra sensible et bienfaisante. M. de Senecé trouva chés cette Princesse, pour lui et pour sa Famille, une retraite honorable et utile ; ensorte que tant qu'elle vêcut, il ne fut presque exposé à aucune dépense.

Mais après la mort de la Princesse, il fut obligé de revenir dans sa Province, dont on peut dire qu'il fit les délices, et en particulier de la Ville de Mâcon ; tout le monde étant charmé de posseder un Sujet orné de tant de bonnes qualités, de celles principalement qui font l'honnête Homme, et en même temps les charmes de la societé.

La mort d'une Epouse chérie, qui lui fut enlevée en 1685. à l'âge seulement de 33. ans, Mere de huit Enfans, réveilla en lui les idées de la Cour ; la tentation

Digitized by Google

tation d'y aller encore chercher Fortune, le reprit. Mais son Voyage et un assés long séjour furent inutiles; ils ne le furent pas pour le guérir enfin de ces idées de grandeur et de ces espérances flateuses, dont il s'étoit presque toujours rempli.

De retour pour la derniere fois dans sa Patrie, il ne s'occupa plus que de Religion, de soins domestiques, et de Litterature, sans rien perdre de cette gayeté et de cette joye innocente qui le faisoit désirer par tout, et qu'il apelloit le Baume de la vie, l'Elixir de la santé. C'est dans cette situation que nous avons commencé à connoître M. de Senecé, il y a environ quinze ans, à l'occasion d'abord de quelques Poësies de sa façon, qui ont paru dans le Mercure de France. Il y a eu ensuite entre nous un commerce réglé de Littérature, dont nous avons profité, et qui a continué jusqu'à ses derniers jours.

Il y avoit sans doute à profiter avec un Ami de cet âge et de cette capacité. Il ne vouloit point au reste qu'on le loüât, ni qu'on fît trop valoir ses Pieces. Autant ennemi des Eloges outrés, que de la critique amere, il censuroit agréablement ce premier défaut dans le Mercu-

Digitized by Google

re de l'un de nos Prédécesseurs, Ami de l'Auteur, il crut lui devoir un avis utile sur cet article. Il s'en acquita par une Epître de sa façon, dont on ne sera peut être pas fâché de voir ici quelque chose, outre que c'est une Piece des plus fugitives, et que nous tenons de sa main.

V... quand Jupiter des biens fit le partage,
Les Muses à ses dons eurent petite part:
Un peu de liberté fut tout leur Apanage;
Elles l'ont bien gardée, et s'en servent sans fard.

J'en ai ma portion, moi, leur Eleve indigne;
Mon esprit en tout temps marcha d'un pas égal,
Il tient en main la régle, et mesure la ligne,
Prêt à la condamner quand elle y répond mal.

Je blâmois hautement, fondé sur ce Principe;
Tes aplaudissemens communs et prodigués;
Faut-il qu'un tel esprit (disois-je) se dissipe
A donner au Public des Eloges brigués?

Quoi! par une lumiere et si vive et si pure
Les Bons et les Pervers seront-ils réjoüis?
C'est-là tout ce que fait l'Auteur de la Nature,
Et que font après lui le Soleil et LOUIS,

LOUIS

Digitized by Google

LOUIS et le Soleil sont en droit de le faire,
Et c'est de leur grandeur l'illustre fonction :
Mais V. . . plus borné, doit en Juge sévere,
Du bien avec le mal faire distinction.

Ses Volumes moins gros, seroient plus sûrs de plaire ;
Suprimant les Ecrits d'un misérable Auteur,
Il pouroit épargner du papier au Libraire,
A lui des soins, enfin du dégoût au Lecteur.

Mon esprit contre toi murmuroit de la sorte :
Mais mon cœur depuis peu l'en a désavoüé.
Tu viens de m'oposer une raison plus forte ;
Qu'as-tu fait pour cela, V... ? Tu m'as loüé &c.

Nous omettons le reste : cet échantillon suffira pour montrer le caractere de notre Ami, par raport à la flaterie qu'il ne pouvoit souffrir, et à la censure, qui chés lui n'étoit jamais austere ni farouche.

Nous avons dit qu'il ne pouvoit souffrir les loüanges outrées, encore moins les loüanges personnelles. C'est dans cet esprit qu'il nous a toujours refusé un petit détail sur sa vie et sur ses Ouvrages, qu'on lui a souvent demandé pour en faire un jour honneur à sa Mémoire : voici

Digitized by Google

seulement ce que l'amitié ou l'importunité lui permirent de nous écrire le 21. Octobre 1735.

» Vous voulez me prendre par mon » propre interêt, par la proposition que » vous me faites de vous donner quel- » ques Memoires de ma vie, qui n'est » pas si obscure que l'on n'y trouvât » sujet de faire un petit Roman; mais j'ai » renoncé à cette vanité, et il me suffit » que l'on sçache qu'après avoir couru » le Monde dans ma jeunesse et avoir » fait quelque figure à la Cour du Duc » de Savoye, *Charles-Emanuël second*, » je me suis attaché à celle de la Prin- » cesse d'Angoulême, où je me suis ma- » rié, et qui m'a servi d'échelle pour » monter à la Cour de la Reine Marie- » Therèse, Epouse de LOUIS LE GRAND; » échelle qui s'est rompuë sous mes pieds, » et où je me suis brisé le col par la mort » de cette Princesse, étant demeuré sans » Charge et sans récompense. Je me suis » ensuite retiré dans mon Pays natal, où » je me suis consolé du mieux que j'ai » pû avec les Muses, qui ne m'ont point » abandonné jusqu'à l'âge de quatre-vingt » treize ans. Pour mon Pere, vous ne pou- » vez en dire trop de bien, qu'oiqu'il » m'ait fort maltraité, et donné tous ses

» biens

Digitized by Google

» biens à des filles d'un second lit. A cela » près, c'étoit un homme illustre par ses » mœurs, sa justice et son éloquence, » dont il a donné des preuves autenti- » tiques dans un beau volume de Ha- » rangues, &c. Voilà assés parler des miens » et de moi.

Cependant la longue carriere de M. de Senecé s'avançoit et n'étoit pas loin de son terme. Ses Lettres devenoient moins fréquentes, mais elles étoient morales, chrétiennes, édifiantes. Celle sur tout qu'il nous écrivit le six Décembre 1735. marquoit un fond de Religion et de résignation, capable de faire plaisir à de véritables Amis. C'étoit dans la circonstance d'une maladie, qui ne fut cependant pas la derniere. » J'at- » tends patiemment, disoit-il, l'heure » qu'il plaira à Dieu de me marquer pour » lui aller rendre mes comptes qui ne » sont pas en trop bon état, &c. La Lettre étoit accompagnée d'un Cantique de sa façon sur le sujet de ces mêmes comptes, où il paroissoit encore du feu et du génie, mais bien plus encore de pieté et de confiance en la bonté divine. La Piece finissoit par une invocation pathétique adressée à la sainte Vierge. » J'ai » fait, ajoûtoit-il, ce petit Morceau dans

Digitized by Google

» l'un des plus grands accès de ma ma-
» ladie, où pour l'ordinaire on ne songe
» pas à faire des Vers; mais j'ai éprouvé en
» cette occasion la vérité du Proverbe,
» qui dit que *la Mort est un Echo de la*
» *vie*. En tout cas, ce que je vous envoye
» servira à vous faire faire quelques re-
» fléxions chrétiennes. Les Gens de Let-
» tres, si remplis de differentes idées,
» ont besoin que quelquesfois on les
» rapelle à Dieu par des refléxions sé-
» rieuses. Je vous demande pardon de
» faire ici le Prédicateur, contre ma coû-
» tume; mais les aproches de la mort
» ouvrent souvent les yeux les plus aveu-
» gles, et j'espere que vous me pardonne-
» rez l'effet d'une conversion qui est dans
» sa premiere ferveur, et que je voudrois
» pouvoir étendre sur tous mes Amis, par
» mi lesquels je vous considere tout des
» premiers, &c. Enfin, comme s'il pré-
voyoit que c'étoit-là la derniere Lettre qu'il devoit nous écrire, il la chargea de ses complimens ou plutôt de ses adieux pour quelques Amis particuliers, qui sont aussi les nôtres. Il saluoit et moralisoit en ces termes l'un de ces Messieurs qui aime beaucoup les Spectacles. » Fai-
» tes mes complimens à M. L. C. et di-
» tes-lui que j'ai bien du déplaisir qu'un
» bel

» bel Esprit comme le sien meure dans » l'hérésie des favoris de Melpomene et » de Thalie.

Depuis l'Epoque que nous venons de marquer, c'est-à-dire la fin de l'année 1735. qui fut aussi la fin de notre commerce Litteraire, M. de Senecé, de qui nous avions quelquefois indirectement des nouvelles, soigneux de nous informer de son état, tourna toute ses pensées du côté du Ciel. Accablé enfin par le poids de l'âge, éprouvé par de plus fréquentes infirmités; mais consolé et fortifié par de solides esperances, il expira doucement entre les bras d'un digne Fils, le premier jour de l'année 1737. âgé de 93. ans, deux mois et quelques jours.

Nous n'aurions rien à ajoûter à ce que nous venons de dire, et que nous avons crû devoir à la memoire de M. de Senecé, si une nouvelle instruction, qui vient de nous arriver, ne nous engageoit de joindre ici quelques circonstances particulieres qui regardent sa Famille et sa Personne; rien n'est à négliger dans l'Histoire des Hommes de Lettres.

On a marqué cy-dessus qu'il étoit fils, petit-fils et arriere petit-fils de trois Lieutenans Generaux au Bailliage et Siege Présidial du Mâconois. Ils furent tous

trois très-distingués dans la Province par leur mérite personnel et par la maniere noble dont ils y vivoient. Ils étoient issus d'une très-ancienne Famille originaire de la Ville de *Paray le Monial*, dans le Charolois, à 12. lieües de Mâcon, où l'un de leurs Ancêtres vint s'établir il y a plus de deux cens ans.

La probité et la Litterature sont comme héréditaires dans cette Famille. Mais aucun ne se distingua davantage, et ne joignit plus d'excellentes qualités à celles que nous venons de dire, que Brice Bauderon de Senecé, Pere de celui que nous regretons. Il fut Auteur de plusieurs Ouvrages estimés, et consommé sur tout dans les sciences de son Etat. Le Conseil et le Parlement, bien instruits de son integrité et de ses lumieres, l'ont souvent employé dans des affaires de conséquence, délicates et épineuses, commissions dont il s'est acquité avec un aplaudissement general, et qui lui ont acquis un honneur infini. Enfin il eut le bonheur dans les Troubles de la minorité du Roy Louis XIV. de servir utilement son Maître, moins par l'autorité de sa Charge, que par la vivacité de son zele et par la force de son éloquence, qui retint a Ville de Mâcon, prête à tomber en-

tre

Digitized by Google

tre les mains des Factieux, dans son devoir, et fit perdre à ceux-cy toute esperance pour le succès d'un projet qui étoit apuyé de la force des Armes. La Cour très-satisfaite de sa conduite, lui fit expedier des Lettres de Conseiller d'Etat, datées du 31. Juillet 1651. Il reçut aussi de la Cour de grands Eloges sur sa sage conduite à la tenuë des Grands Jours dans la Ville de Clermont, où il fut mandé et où il donna encore de grandes marques de zele et d'attachement pour les interêts du Roy. Il mourut à Mâcon le 3. Octobre 1698. âgé de 88. ans, après y avoir exercé pendant quarante années la premiere Magistrature. On a obmis qu'il avoit un grand talent pour la Poësie Latine et Françoise, dont il faisoit quelquefois ses amusemens pour se délasser.

M. de Senecé son Fils, qui fait le sujet de cet Eloge, a eû, comme nous l'avons dit, deux Fils de son Mariage. L'aîné entra de bonne heure dans le Service. Il n'avoit que 18. ans lorsqu'il fut blessé à la Bataille de Nervinde. Il fut aussi-tôt fait Capitaine au Régiment de Piémont où il continua de servir avec distinction jusqu'à l'âge de 23. ans, qu'il fut tué dans un combat qui se donna auprès de

Digitized by Google

Tournay. Il marchoit déja sur les traces de son digne Pere, aimant les Lettres et écrivant fort bien en Vers et en Prose.

Son Frere puisné prit aussi le parti des Armes, mais la mort de l'aîné ne permit pas à ce tendre Pere de lui laisser suivre son inclination, ne voulant pas d'ailleurs risquer la seule personne qui pouvoit donner des Héritiers à son nom. Dieu en a disposé autrement; car ce Fils unique, marié depuis 20. ans n'a aujourd'hui de plusieurs Enfans qui lui sont nés, que deux filles fort jeunes.

De six Filles que M. de Senecé avoit aussi eûes de son Mariage, l'aînée mourut peu après le décès de la Dame sa Mere; les quatre suivantes sont actuellement Religieuses en differens Monasteres, et la derniere est mariée à M. de la Salle, Gentilhomme du Mâconois, d'une bonne et ancienne Maison, originaire d'Auvergne. Un fils unique sorti de ce Mariage, Capitaine dans le Régiment d'Infanterie d'Anjou, a été tué en Italie à la Bataille de Guastalla, dans sa premiere jeunesse.

Ainsi d'un assés grand nombre d'Enfans et de petits-Enfans, il n'est resté à M. de Senecé que le seul Fils dont nous venons de parler, et que la Providence lui

lui avoit conservé pour être sa consolation et son soutien dans le reste d'une longue carriere. Nous sçavons qu'il s'en est acquité dignement. C'est par ce cher Fils, homme de Lettres et d'un mérite distingué, que nous avons été informés des principales circonstances de la Vie de cet illustre Pere. L'une des plus importantes, sans doute, est que depuis quelques années il avoit de grands sentimens de pieté, parlant sans cesse de Religion, souvent apliqué à lire et à méditer la Sainte Ecriture. De là cet esprit de patience et de résignation aux ordres de Dieu dans les differentes tribulations qui ont affligé sa vieillesse.

On ne peut pas trop dire que cette vertu ait eû sa récompense dès cette vie, car nous aprenons de la même source que de tous les Seigneurs qui l'avoient connu à la Cour, et qui l'avoient, pour ainsi dire, accablé d'offres de service, &c. aucun ne s'est souvenu de lui dans l'occasion. Un grand Ministre, né pour le bonheur general du Royaume et pour relever la vertu abattuë et affligée, lui a seul conservé l'honneur de ses bonnes graces, et lui a donné des secours effectifs par diverses gratifications, et par deux differentes pensions obtenuës de

la

la bonté du Roy. Par là cet illustre Bienfaiteur l'a empêché d'avoir une vieillesse nécessiteuse et l'a mis en état de passer ses dernieres années dans une douce tranquillité. Ces derniers termes sont les mêmes dont M. de Condemines, son digne Fils, s'est servi pour nous instruire et pour exprimer sa reconnoissance. *Condemines* est le nom de sa Terre, et presque le seul bien qui lui reste; » mais Dieu qui fait tout pour le mieux, » nous dit-il fort chrétiennement, en » me faisant décheoir des esperances d'une fortune considerable, m'a doüé » d'un esprit tranquille et sans passion, » qui me fait vivre content dans ma médiocrité.

Nous finirons par ce qui nous reste à dire sur les Ouvrages de M. de Senecé, qui a brillé, sur tout, par le talent de la Poësie Françoise et Latine. Nous emprunterons pour cela les termes de M. Titon du Tillet, qui après avoir déja parlé de lui dans son Parnasse François, nous a fait l'honneur de nous écrire à l'occasion de sa mort; nous ajoûterons ici le précis de sa Lettre.

» Je viens, M. d'aprendre la mort de » M. de Senecé, Doyen de nos Poëtes » François. Comme je m'interesse infini-

» ment

» ment à la gloire de tous les Hommes
» celebres qu'a produits la France, et
» plus particulierement à ceux qui doi-
» vent augmenter le nombre des Habi-
» tans du Parnasse François, je me sens
» obligé de vous annoncer la perte que
» nous faisons de cet Homme illus-
» tre, pour en faire part au Public dans
» votre Journal, en attendant que je
» puisse moi-même rendre justice à sa
» memoire dans le Suplément de la Vie
» de nos celebres Poëtes, &c. que je ras-
» semble sur le Parnasse François, que
» j'ai fait élever en Bronze, à mesure que
» la mort nous les enleve, &c.

» Je lui dois d'ailleurs de la recon-
» noissance par l'amitié dont il m'a ho-
» noré pendant quatre ou cinq ans, que
» nous avons été en commerce ensemble,
» et par le beau présent qu'il m'a fait
» du gros volume manuscrit *in* 4°. de ses
» Poësies, non imprimées, dont j'espere
» enrichir le Public par l'impression.
» Ce Manuscrit est rempli d'un grand
» nombre de Morceaux interessants, où
» l'on trouve de l'élevation, de la grace
» et sur tout cet élégant badinage, dont
» peu de gens sont capables, et que notre
» Auteur possedoit en Homme d'un es-
» prit supérieur, qui connoissoit d'ail-
» leurs

» leurs à fond la Cour et la Ville, &c.

» On a imprimé un Recueil d'Epi-
» grammes et d'autres Pieces de M. de
» Senecé, avec un Traité sur la compo-
» sition de l'Epigramme, 1. vol. *in* 12,
» d'environ 500. pages. *A Paris*, chés
» F. *Giffart*, 1717.

Il y a aussi quantité de bonnes Pieces de sa façon, imprimées dans le Mercure Galant et dans le Mercure de France, qui étant recueillies, formeroient un juste volume.

» Je finis (c'est toujours M. Titon du
» Tillet qui parle) en joignant à ma Let-
» tre une Piece de Vers de M. l'Abbé
» Poncy de Neuville, connu par divers
» Ouvrages qui lui ont fait honneur, et
» dont sept ont remporté des Prix de Poë-
» sie à l'Académie des Jeux Floraux de
» Toulouse.

FABLE envoyée à M. de Senecé par M. L. P. D. N.

UN Cygne dont la voix harmonieuse et tendre,
Attiroit près de lui les Oyseaux d'alentour,
Et qu'au milieu de sa superbe Cour
Le Souverain des Dieux daignoit souvent entendre,
Attendoit le trépas sur les bords du Méandre.
Il sembloit que ses derniers Chants

Eussent

Eussent encor plus de force et de grace ;
Le Dieu des Vers les trouva si touchants
Qu'il le mena sur le Parnasse,
Et qu'il obtint pour lui, non sans difficulté,
Un Brévet d'immortalité.
L'Aigle, Reine des Airs, a bien ce privilege,
Et pourquoi ce Cygne divin
Ne l'auroit-il pas eû ? d'ailleurs c'est le destin
De tous ceux qu'Apollon protege ;
Il l'eut aussi ; ses sons mélodieux
Avoient charmé la Terre, ils charmerent les Dieux.
Cher SENECE, ce Cygne c'est toi-même ;
Quand sous le poids des ans ton corps s'apesantit,
Le Dieu des Vers qui t'aime,
Semble ranimer ton esprit.
Son aimable enjoûment me ravit et m'étonne ;
Dans tes Ecrits qu'elle naïveté !
Quel feu ! quelle vivacité !
Quand nos Auteurs touchent à leur Automne
On leur dit : Croyez-moi, sevrez-vous des douceurs
Qu'aux Favoris d'Hébé présentent les neuf Sœurs,
Toute saison pour elles n'est pas bonne,
Pour vous tout au contraire, ami, vos cheveux blancs,
Et vos conseils prudens,
Ce sont en vous les seules marques

Du

Du grand nombre des ans,
Qu'Apollon sauvera de la rigueur des Parques ;
Et votre Hyver vaut mieux que mon Printemps.

QUESTIONS DIVERSES sur des Sujets d'économie.

UN Philosophe économe qui propose les Questions suivantes, se plaint du goût general qu'on a aujourd'hui pour les recherches purement curieuses ; demande-t'on quelques instructions sur un Coquillage, une Pierre inscrite, un Marbre, &c. une foule de Sçavans s'empressent de communiquer leurs lumieres : au contraire, dans la Science économique, laquelle embrasse tous les Arts et toutes les Professions utiles, toutes les bonnes découvertes, tout ce qui tend à diminuer nos peines et à augmenter nos aises ; dans cette Science, dis-je, la plupart des Sçavans sont ou muets ou peu instruits.

L'Auteur de ces Questions voulant faire naître le goût des Recherches purement économiques, se propose de faire de temps en temps des Questions interessantes sur differens Sujets, et cela pour donner

Digitized by Google

donner occasion de vérifier plusieurs faits, de constater plusieurs verités dont la discussion doit être avantageuse au Public.

Premiere Question.

Il y a déja long-temps qu'on a publié l'Histoire abregée de toutes les Colonies Angloises de l'Amérique, sous le titre d'*Amérique Angloise.* On y trouve le commencement, la suite et les progrès de tous les Etablissemens des Anglois dans le nouveau Monde, le moyen de s'y établir et d'y avoir des fonds, avec les conditions pour le transport des Personnes et pour l'achat des Terres; outre plusieurs autres particularités qui peuvent faire plaisir à tous ceux qui s'interessent à ces sortes d'entreprises.

Il seroit à souhaiter que quelque personne instruite nous donnât pareillement l'*Amérique Françoise*, ou l'Histoire exacte de toutes nos Colonies, Histoire débarassée de tout ce qui n'est que de pure curiosité, et où l'on s'attachât à faire connoître ce qu'il y a et ce qu'il peut y avoir d'avantageux dans ces sortes d'établissemens, tant pour le Public, que pour les Particuliers de differentes conditions.

En attendant cette Histoire generale, on voudroit avoir quelques instructions

sur

Digitized by Google

sur l'état actuel de nos Colonies de Cayenne, des Antilles, et sur tout de la Louisiane et du Canada ; on voudroit, dis-je, sçavoir si l'on peut exercer dans tous ces Endroits le Négoce et les Arts, sans Maîtrise, ni qualité ; s'il y a des servitudes et des Droits Seigneuriaux comme en France, ou si chacun y est absolument le maître de ses fonds.

Sçavoir encore si l'on trouve des Terres à prendre sans débourser, ou suposé qu'il faille les acheter, sçavoir de qui et à quelles conditions. Sçavoir de même la facilité ou la difficulté du transport pour les Personnes et pour les Marchandises, et quels sont les Lieux où il y a le plus de ressources et dont le climat est le plus convenable au temperament des François. On prie les Personnes qui sont en état de répondre à ces Questions, de vouloir bien donner sur cela un petit Memoire au Mercure.

On voit dans les Voyages de Lahontan et dans le Dictionaire de Commerce, que l'on peut acquérir aisément des Terres au Canada en payant un écu de Cens par arpent, mais l'expression n'est pas trop claire. Si c'est un écu de rente annuelle, c'est horriblement cher ; si c'est un

Digitized by Google

un écu de fonds, c'est-à-dire trois sols de Droit Seigneurial tous les ans, c'est encore un prix honnête pour ces Pays perdus; quoiqu'il en soit tout cela devroit être mieux déterminé.

Seconde Question.

Un Particulier voulant faire executer une sorte de voiture qu'il a imaginée, a besoin de sçavoir pour l'execution de sa Machine, de combien il est plus facile de traîner un fardeau que de le porter, en suposant peu de frotement, et suposant encore des chemins passablement unis; on invite les Géometres à faire part de leurs lumieres sur cette Question.

Troisiéme Question.

On trouve dans la plupart des Livres d'Agriculture, plusieurs Secrets ou pratiques pour procurer une abondante multiplication des Grains, Rien ne seroit plus digne de quelques Membres de l'Académie des Sciences et de tous autres Particuliers qui ont de l'intelligence et qui veulent se rendre utiles, que de travailler avec soin à vérifier ces pratiques et de publier ensuite leurs Découvertes et leurs procedés; ou de désabuser une fois le Public de tous ces effets imaginaires; on fait

tous

Digitized by Google

tous les jours des recherches bien moins utiles.

En attendant quelque bon Memoire sur ce sujet, on demande si quelqu'un sçait dès-à-présent un procedé facile et confirmé par l'experience, pour produire des récoltes plus abondantes ; s'il est vrai qu'on distribuë à Lyon, à la Cure S. Vincent, et dans une Communauté de Filles, une matiere préparée pour la même fin, matiere fort vantée dans le Dictionnaire Economique de Chomel, au mot *Blé*.

EPITHALAME,

*Sur le Mariage de M. * * *, avec Mademoiselle * * *.*

UN sommeil doux et tranquille,
Sur un duvet souple et docile,
Réparoit insensiblement
Mes sens et ma raison débile
Des travaux du jour précedent,
Quand l'aimable Dieu de Cithere
Voltigeant d'une aîle legere,
Sur mes yeux couverts de pavots,
Vint me flater dans mon repos

D'un

Digitized by Google

Du songe le plus délectable,
Et par un Spectacle agréable!
De Jeux, de Graces et d'Amours,
Me rendre la nuit préférable
Au plus brillant de tous les jours.
Jamais ce Dieu n'eut tant de charmes,
Qu'il m'en offrit pour cette fois,
Ses plaisirs étoient sans allarmes,
Sans remords on suivoit ses loix,
Au lieu de dards, des fleurs nouvelles
Composoient seules son Carquois;
Les Graces, les Amours fidelles,
Dans leurs Danses continuelles,
En couronnoient leur Souverain,
Qui pour Sceptre tenoit en main
Un Bouquet formé des plus belles,
Tel que Vénus dans ses atours
En peut porter aux plus beaux jours.
Dieux! quel triomphe, quelle gloire
Flatoit ce jeune Conquérant!
Tout m'annonçoit une victoire
Sur quelques cœurs du plus haut rang.
Pour agir avec assurance,
Et diriger encore mieux
Un coup de pareille importance;
Il avoit dépoüillé ses yeux
De ce bandeau malicieux
Qui lui ravit la connoissance

Digitized by Google

Des Traits que son aveugle enfance,
Lui fait décocher sans égard,
Quand il séduit par inconstance
Deux cœurs assemblés au hazard;
Les Plaisirs, en réjoüissance,
En avoient fait un Etendart,
Où leur main conduite par l'Art,
Avoit dans un Champ héraldique,
Sous mainte couleur symbolique,
Réüni les faits glorieux
Des Citoyens les plus fameux
Qu'eût jamais produit l'Armorique.
Je contemplois tous ces Emaux
Qui me rapelloient la memoire
Des noms et des traits les plus beaux
Que nous avoit transmis l'Histoire,
Lorsque le Dieu de la Beauté
M'attirant d'un tendre sourire;
Voy, me dit-il, dans mon Empire
S'il fut hymen mieux concerté;
Jupiter, à ma volonté
S'est fait un plaisir de souscrire;
Sa main a conclu le Traité.
Lors au milieu d'un cercle auguste
De Héros et de demi-Dieux,
Que les soins d'un amour si juste
Avoient rassemblés dans ces Lieux;
Je cherchai l'illustre conquête,

Digitized by Google

A qui l'Amour victorieux
Avoit préparé cette Fête
Pour un hymen si glorieux ;
Si les vertus pouvoient paroître ;
J'eusse aperçû dans le moment
Celle que je voulois connoître ;
Mais le commun empressement,
De gens qui par reconnoissance,
Par interêt ou par naissance,
Se succedoient incessamment
En réverence ou compliment,
Me frustroit de mon esperance,
Lorsqu'un Amour officieux,
Au loin échapé de ses yeux,
Me fit voir la jeune Héroïne,
Dans qui l'esprit, l'air gracieux,
Les vertus, mieux que l'origine,
Retraçoient ses nobles Ayeux ;
Pour un Epoux plein de tendresse,
L'hymen en ce jour d'allegresse,
Recevoit sa main et sa foy,
Et sous cette commune Loy
Ils s'assuroient de leur promesse ;
A ses traits vainqueurs et guerriers,
A son front couvert de Lauriers,
Je compris que dans les allarmes
Amour enfin avoit surpris
Au redoutable Dieu des Armes

Digitized by Google

Un de ses plus chers Favoris;
Non, me dit-il, c'est un partage,
Où Mars aura tout l'avantage,
Je rendrai plus que je n'ai pris;
Il n'accorde à mes vœux timides,
Un cœur si superbe et si grand,
Que pour conserver dans son sang
La posterité des Alcides.
Ainsi mille objets ravissans
Offroient à mes regards avides
Des plaisirs toujours renaissans;
Mais pour consommer son Ouvrage,
Amour dans un brillant nuage,
Envelopa les deux Epoux;
Les Conviés se retirerent,
Et les Plaisirs seuls s'envolerent
A cet aimable rendez-vous;
J'observois encor leur carriere,
Quand du jour l'ingrate lumiere
Vint troubler ma félicité,
Et changer en réalité
L'illusion d'un doux mensonge;
O Dieux! fut-il jamais un songe
Plus conforme à la verité.

ENVOY.

Daignez, illustre * * *,
En ce jour de réjoüissance,

Agréer

Agréer ces Vers en présent,
Ils méritent quelque indulgence,
Car je n'eus en les composant
D'autre Apollon que la reconnoissance.

ACCARON.

LETTRE de M. D. à M. l'Abbé Ph... au sujet du Tasse.

J'Ai lû, Monsieur, comme nous en étions convenus ensemble, la Jerusalem délivrée, et je vous avoüe que j'y ai remarqué des beautés que la foiblesse de l'âge, ou le préjugé François m'avoient empêché d'admirer. Le *Tasse*, malgré la Critique du *Rossi* et des Académiciens *della Crusca*, sera toûjours regardé comme le premier des Poëtes Italiens; l'Arioste, il est vrai, lui dispute le Sceptre Poëtique, son *Orlando furioso* est rempli de ces images vivantes, et de ces Portaits brillans que nous ne voyons point dans l'autre; mais celui ci est plus sage et moins emporté, ses Peintures ne sont pas si hardies, mais dans leur genre ce sont autant de miniatures finies, et dont la délicatesse saisit davantage

Digitized by Google

les yeux ; le clair obscur et l'harmonie des couleurs y sont mêlés avec plus d'art, les nuances moins grossieres ; les idées de l'Arioste sont bizarres, sublimes, gigantesques ; celle du Tasse sont à la portée de tout le monde, l'un n'a pour regle que son imagination, l'autre sçait temperer cette imagination à propos, et joint à la nature les perfections de l'art ; outre ces avantages, le Tasse a le vers plus correct et moins enflé que celui de l'Arioste.

M. Despreaux, cet Homme de notre Siécle le moins ignorant Critique, a quelquefois porté ses censures un peu trop loin, beaucoup de petits esprits ont adopté ses décisions comme sans apel.

C'est ainsi qu'on voit des Frêlons
Imiter souvent les Abeilles,
Ils bourdonnent à nos oreilles,
Vôlent de même, et rendent mêmes sons ;
Mais examine-t-on l'ouvrage,
Le Frêlon est tout different ;
L'Abeille seule a l'avantage
Que lui dispute un Rival ignorant.

M. Mirabeaud dans sa Préface a vengé le Poëte Italien de ces préjugés ridicules. Le caractere de Renaud est incompa-

rable

rable, je le préfererois à celui d'Achillle.

J'y vois un Heros que l'amour
Aveugle sur sa propre gloire,
Et qui des deux esclave tour à tour,
A tous les deux dispute la victoire;
Tantôt l'amour prend le dessus,
Le Héros céde, et de la fiere Armide
La beauté dans son cœur décide,
Et l'emporte sur ses vertus;
Tantôt rougissant de sa honte,
Il goûte à regret les plaisirs;
Le devoir, l'honneur le surmonte,
Et la raison condamne ses desirs;
Ainsi peu maître de lui-même,
Il est jaloux, il n'aime pas, il aime,
Qui des deux mérite un retour
Ou de la gloire, ou de l'amour?

Celui de Tancrede est plus moderé; c'est un Prince courageux, dont l'âge a reprimé la fougue; plus prudent que Renaud, il connoît davantage le danger, et par là sa bravoure est moins active; il a toutes les vertus d'Ulysse, sans en avoir les défauts.

En vain l'amour pour le surprendre
De l'aimable Herminie augmente les apas,
Un cœur sçait toujours se défendre

Digitized by Google

Quand la raison ne l'abandonne pas.

Clorinde a sçû toucher son ame ;
Mais ce n'est point une brûlante flamme,
Telle que le plaisir allume dans nos cœurs,
Qui s'éteint à l'instant qu'elle commence à naître,
Et qui souvent craint de paroître,
Pour nous cacher ses honteuses ardeurs.

C'est un feu qui naît de l'estime
Que nourrit l'innocence et la fidelité ;
Ennemi de la volupté,
La raison le soûtient, la constance l'anime ;
Et l'indolente oisiveté
Ne peut éteindre un feu si légitime.

Tancrede n'est point combattu
Par les transports d'une lâche tendresse ;
Ah ! si l'amour étoit une foiblesse,
Quels cœurs auroient de la vertu ?

Godefroy fait le même Personnage que Nestor dans l'Iliade, il ne se distingue des autres Chefs que par une sagesse consommée.

C'est un Héros que la prudence guide,
Dont la vieillesse est l'unique défaut ;
Peut-être eût-il, comme Renaud,
Suivi les pas de la trompeuse Armide.

Mais

Mais quand l'âge avec la raison
Vient reprimer ces fougues indomptables
C'est recueillir en arriere saison,
Que vouloir enflammer des cœurs si respectables.

L'Episode de Sophronie et d'Olinde est bien touchée, quoiqu'on la trouve déplacée et étrangere au sujet; quelques-uns veulent que ce soit une copie défigurée de Nisus et d'Euryale; Argant, Aladin, Soliman y sont dépeints avec les couleurs les plus vives, et les plus naturelles, et leur caractere ne se dément point dans la suite du Poëme; le Tasse a mis à profit cette maxime d'Horace, le seul Auteur de l'antiquité que les Modernes daignent encore respecter. . . .

Sit Medea ferox invictaque, flebilis Ino,
Perfidus Ixion, Io vaga, tristis Orestes;
Si quid inexpertum scenæ committis, et audes
Personam formare novam, servetur ad imum
Qualis ab incepto processerit, et sibi constet.

. . . . . .

Le Sarrazin ne connoissoit qu'une valeur brutale et déterminée, semblable à ces bêtes qui ne suivent qu'un instinct grossier; il seroit à souhaiter pour nos François qu'ils pûssent dépeindre le caractere

Digitized by Google

re des autres Peuples, aussi-bien que le Poëte Italien; le seul Auteur de Gil-Blas a sçû, avec gloire, éviter ce défaut, il a peint les Espagnols tels qu'ils sont, et non pas sur des idées vagues ou universelles; si nos Tragiques eussent suivi cette regle, nous n'aurions point tant de mauvaises Pieces, qui ne sont tout au plus que de froids Dialogues montés sur le même ton; Pharamond ne parleroit qu'en vrai Conquerant, &c. Mais ce n'est point ici le lieu d'exercer la Critique.

Ismeno, dans la Jerusalem délivrée, fait le personnage de Calchas dans l'Iliade, l'un est un Devin qui ne sert qu'à entretenir la superstition de l'Armée Grecque, aussi Agamenon lui dit fort bien, Ἐσθλὸν δ' οὐδέτι πω εἶπας ἔπος, οὐδ' ἐτέλεσσας. *Bonum nullum adhuc verbum dixisti, nec fecisti.*

L'autre est un Magicien qui effraye les Sarrazins par les secrets de son art.

Le sublime Auteur de la Henriade, dans son Essai sur le Poëme Epique (Ouvrage merveilleux) a rendu justice au Tasse; la conformité de talens ne lui a point inspiré cette jalousie qu'il apelle lui-même dans sa Préface d'Alzire, *Maladie incurable.*

L'Episode de Tancrede et de Clorinde est préférable, selon beaucoup de Gens d'esprit, à celle de Didon dans Virgile: je vois déja plusieurs Pédans qui m'anathematisent, et me menacent des foudres scholastiques;

Mais leurs cris impuissans se perdent dans les airs.

En effet, qu'est-ce que Didon? une femme furieuse dans sa passion, qui veut à toute force aimer Enée, et en être aimée; comblée de refus outrageans elle se tuë. (Dénoüement rare parmi les femmes de notre siécle.)

Ce fut sa faute en un mot:
A quoi songeoit cette Belle,
De prendre un Amant dévot? *

Il est vrai que ces petits défauts de caractere sont rachetés par une infinité de morceaux frapans, et qui trouvent facilement le chemin du cœur; mais se peut-il une situation plus touchante que celle de nos deux Amans dans le Tasse? Tancrede est le propre assasin de sa Maîtresse, sans le sçavoir; il reconnoît son erreur, quand son aveuglement lui étoit le plus nécessaire, et les derniers soupirs de son Amante sont consacrés à un

* Rousseau.

Digitized by Google

amour vertueux. Je m'en raporte aux Dames dont le goût est plus délicat, et le cœur plus susceptible de ces impressions de tendresse.

. . . . . Quis talia fando
Temperet à lacrymis. . .

La Forêt enchantée, l'Isle où se renferme Armide avec Renaud, sont des coups de pinceaux hardis que le Tasse a mêlés dans l'ombre du tableau; il n'apartient qu'à des Hommes choisis d'enfanter de pareilles productions, et qui leur sont même particulieres. L'Albane differe du Titien, Michel-Ange se distingue par ses attitudes, le fameux Tableau du Jugement dernier, que les Curieux regardent comme un chef-d'œuvre, est une preuve de ce goût sublime qui n'est affecté qu'aux génies véritablement grands; les Crucifix du Guide se font admirer de tous les Connoisseurs.

Le Tombeau que le Tasse fait élever à Didon, aproche beaucoup de celui de Patrocle; s'il nous represente un combat, c'est avec des expressions mâles et hardies; le desespoir où se trouvent les Sarrazins, après la perte de leurs Chefs, est d'un coloris admirable; la conclusion de ce Poëme est bien ménagée, il n'y a

bien

rien de trop ni de trop peu ; ce qu'on pouroit blâmer avec justice, me semble ce combat singulier qui se donne entre Godefroy et Argant : notre Hèros a le même bonheur qu'Enée, un Ange lui remet entre les mains des Armes d'une trempe fine, et à l'épreuve des coups ; Argant est un autre Turnus aussi malheureux que le premier ; le Tasse cependant plus éclairé sur cet article que Virgile, a trouvé moyen de rendre le Sarrazin odieux à son Lecteur, le Rutulois au contraire nous interesse ; il dispute à un Etranger la Princesse que Latinus lui avoit promise, Enée n'agit pas en galant Homme de vouloir enlever sa fiancée, et sur quel droit prétend-il l'emporter contre Turnus ? a t il quelques prérogatives qui l'autorisent dans ce rapt ?

Virgile a imité Homere dans la plûpart de ses fautes ; le Tasse, à son tour, s'est arrogé celles de Virgile ; un certain préjugé que nous avons, dès notre enfance, pour les Anciens, nous empêche de voir leurs défauts : je ne critiquerai point le Tasse, il me suffit de l'admirer. Que dirai-je de ses Hèroïnes ?

Clorinde est fière, Herminie est sensible,
Armide est d'autant plus terrible

Qu'elle sçait l'art de captiver les cœurs ;
Ses dédains affectés, sa beauté naturelle,
Tout jusqu'à son silence est un charme pour elle.

Mais que j'aime à la voir les yeux baignés de pleurs,
Se jetter aux genoux d'un Amant infidele,
Lui demander la mort, soupirer, l'attendrir,
Ebranler sa fierté, le vaincre et le fléchir!

Mais non, l'ingrat bientôt reprend sa perfidie,
Armide en vain croit avoir triomphé,
Il détourne les yeux, il part, court dans l'Asie
Ensevelir un feu mal étouffé.

Dans cet instant cruel et redoutable,
Cher Ami, j'ignore, à mon tour,
Qui doit être le plus coupable
Ou de l'Amant, ou de l'Amour.

L'Amour, malgré l'Amant, fait sentir sa puissance ;
L'Amant, malgré l'Amour, resiste à la constance :
Mon cœur veut condamner l'Amant,
La prudente raison décide le contraire,
Si j'écoute le cœur, Renaud est trop severe,
Si j'en crois la raison, Renaud est innocent.

Voilà, Monsieur, ce que je pense en peu de mots de ce grand Poëte ; il faudroit

Digitized by Google

droit entendre l'Italien parfaitement pour en concevoir toutes les beautés ; à moins que de se transporter dans le Pays, on ignore toûjours cette finesse de la langue annexée à ses seuls Citoyens. J'espere que l'occasion poura me procurer ce plaisir litteraire : en attendant cette petite satisfaction, je m'en raporte à votre jugement, persuadé que vous étes plus capable qu'aucun autre d'en décider. J'ai l'honneur d'être, &c.

ENVOY.

Toi, qui de l'austere sagesse
Sçais dérider le front chagrin,
Et des Sophistes de la Grece
Etouffer le fatal venin :

Toi, qui d'Horace et de Catulle,
Goûtant les divines leçons,
Aux fleurs du délicat Tibulle
Joins celles des Anacréons.

Docte Abbé, que sur le Parnasse
On vit plus d'une fois guider mes pas tremblans,
Souffre que, pour chanter le Tasse,
J'emprunte tes nobles accens.

En vain la Critique severe
Ose lui refuser un légitime encens,

La

Digitized by Google

La gloire est le seul prix des Rois et des Sçavans,
C'est la Dévise de Voltaire.

Cher Ami, tels sont nos défauts,
Ces Hommes sont pour nous des Hommes ordinaires,
Mais, après leurs trépas, cessant d'être vulgaires,
Ils cessent d'être nos égaux.

:*******:***

LETTRE de M. Le Beuf, *Chanoine d'Auxerre, à M.* Clerot, *Avocat au Parlement de Roüen.*

IL me paroît, Monsieur, par les lettres que vous avez écrites depuis un an à M. D. L. R. que vous vous êtes apliqué à l'Histoire de Roüen et des environs, et que vous en sçavez parfaitement les Antiquités. Le trait que vous venez de nous donner de S. Romain, votre Evêque (*a*) m'a fait songer à vous communiquer une découverte que j'ai faite par hazard ces jours derniers. Je cherchois dans un Pays fort éloigné d'ici, et même hors du Royaume, (*b*) un monument que je

(*a*) *Mercure de Décembre* 1736.
(*b*) *A l'Abbaye de Saint-Gal en Suisse.*

croyois

croyois pouvoir donner dans mon Histoire d'Auxerre, sur le jugement qu'en avoit porté l'Auteur de l'Histoire Litteraire de la France, Tome 1. p. 261. J'ai été frustré de mon esperance; il s'est trouvé que ce Manuscrit dont on a donné communication fort volontiers, est un monument qui ne peut convenir qu'à l'Histoire de Roüen, ou à l'Histoire Litteraire des Gaules, ou bien dans un Recueïl tel que la Bibliothéque des Peres et autres Auteurs Ecclesiastiques. Je vous aprendrai ce que c'est avec bien du plaisir. C'est un Ouvrage de S. Victrice, votre Evêque. S. Victrice de Roüen, parmi les Auteurs Ecclesiastiques, est une espece de Phénomene Litteraire. On sçavoit seulement qu'il avoit écrit quelques Lettres à S. Paulin de Nole, mais ces Lettres étoient perduës. L'Ouvrage dont je veux vous parler est beaucoup plus qu'une Lettre: c'est un Traité qu'il composa à la loüange des Saints dont il reçut des Reliques, qui lui furent envoyées d'Italie, et dont plusieurs étoient venuës de plus loin. Il porte la parole à ces Saints presque d'un bout à l'autre.

Il nous aprend dans cet Ouvrage qu'il étoit dans la Grande-Bretagne, dont les Evêques l'avoient apellé, pour les aider dans

dans leur Ministere, (*a*) lorsque le Porteur de ces Reliques, nommé Ælien, étoit en chemin pour Roüen; que ce Porteur ne l'ayant point trouvé dans sa Ville Episcopale, prit la route de la Grande Bretagne, dans laquelle il le rencontra à quarante mille seulement du lieu d'où il venoit, ou du Port où il avoit débarqué. Ensorte, dit-il, que les Reliques vinrent deux fois dans la Ville de Roüen. Les apostrophes en forme d'actions de graces, qu'il fait à saint Ambroise, alors vivant, à un Evêque nommé Théodule, à un autre nommé Eustathius, et à d'autres, indiquent de quelles Eglises d'Italie lui venoient ces précieux restes. Vous trouverez les noms de ces Evêques à la fin de la Lettre du Concile de Milan de l'an 390. contre Jovinien et ses Adhérans. *T. 2. Concil. Labb.* Col. 1027. Ces Reliques étoient de S. Jean-Baptiste, S. Jean l'Evangeliste, S. André, S. Thomas, S. Luc; S. Gervais, S. Protais, et S. Nazaire, de

(*a*) *Usserius, ni Harpsfeldius, ni Alfordus, Historiens modernes de l'Eglise d'Angleterre, n'ont point connu ce fait. Gildas, et depuis lui Bede, marquent que l'Arianisme trouva des fauteurs dans la Grande Bretagne, et Usserius croit que ce fut vers l'an 380.*

Milan:

Digitized by Google

Milan : (a) S. Agricole et S. Procule de Boulogne; Ste Euphemie, de Calcedoine; S. Antonin, de Plaisance; Ss. Saturnin, et Trajan, de Macedoine; Ss. Mutius, Alexandre, Datysus ou Dathus, Cyndée ou Chyndée, Ste Rogate, Ste Léonide, Ste Anastasie, et Ste Anatocle. (b) Il paroît par ses expressions que ce n'étoient point des Ossemens de ces Saints, au moins quant à la plûpart, mais seulement du Sang, ou de la terre détrempée de leur Sang. Aussi S. Victrice s'étend-il beaucoup à prouver que ce peu équivaloit en vertu au Corps entier, puisqu'on ne peut pas partager le mérite des Saints, que le Sang est le complement et la perfection de tous les membres, et que ces Reliques, toutes modiques qu'elles paroissent, sont enflammées d'une ardeur divine, qui les rendent aussi puissantes en petite portion, que dans une plus grande. Quoiqu'il qualifie cet amas de Reliques du nom

(a) *S. Paulin fit mettre sous l'Autel de l'Eglise de S. Felix de Nole des Reliques des principaux de tous ces Saints, ainsi qu'il paroît par son Poëme 24. Vers 406. et suivans.*

(b) *S. Victrice raporte, sur la fin de son Ouvrage, quelques actions de ces Saintes, peu connuës d'ailleurs.*

de

de Troupe de Saints, par raport au nombre dont il y en avoit, le Vase qui les contenoit n'étoit cependant tout au plus qu'une espece de Reliquaire portatif que les Anciens apelloient *Philactere*, et qu'ils attachoient au col. Mais l'Ecrit de S Victrice prouve que dès lors on faisoit des réjoüissances pour ces sortes de receptions. Il fait à cette occasion une description du Peuple de sa Ville, dans laquelle il s'étend beaucoup sur l'état des Vierges et des Veuves, afin de donner par là des preuves de son unité de sentimens avec les Eglises d'Italie, qui avoient condamné nouvellement Jovinien ennemi de l'état de Virginité.

Il y fait aussi une longue profession de foy sur le Mystere de la Trinité, principalement sur la Divinité de J. C. qui étoit aparemment combattuë alors dans les Gaules par quelques Ariens, depuis la liberté que l'Empereur Gratien avoit donnée en 378.

La 37e. Lettre de Saint Paulin de Nole, qui est adressée à ce même Saint Victrice, paroît y avoir raport. Ce que j'ai encore bien remarqué, c'est qu'il semble que Saint Paulin eût reçû de Victrice un exemplaire de cet Ouvrage, par la maniere dont il lui parle dans sa premiere

Digitized by Google

miere Lettre (qui est la 18e.) sur la nouvelle face qu'avoit reprise la Ville de Roüen sous son Gouvernement (*num.* 5) il le félicite sur ce qu'une Ville si éloignée, étoit enrichie de tant de *Mémoires* de Saints Apôtres, qui sembloient demeurer avec lui pour cooperer à ses travaux, et être honorés par son Clergé et son Peuple. Par le moyen de l'Ouvrage de Saint Victrice, cet endroit de Saint Paulin qui étoit assés obscur en lui-même, reçoit une certaine clarté qui fait honneur à la Ville de Roüen. L'état des Vierges et des Veuves y est dépeint avec les mêmes couleurs que dans l'Ecrit de Saint Victrice.

C'est à vous, Monsieur, à m'aprendre maintenant s'il y eut dès le quatriéme siecle à Roüen, une Eglise dédiée sous l'Invocation de quelques Saints de Milan; car Saint Victrice dit que les fondemens des Bâtimens étoient déja jettés, qu'il falloit maintenant ériger les Autels.

Je ne sçaurois entendre à la lettre le passage d'Orderic, qui dit que Saint Mellon, votre premier Evêque avoit été inhumé *in Crypta Basilicæ S. Gervasii.* Il veut dire aparemment dans une Crypte sur laquelle fut bâtie depuis l'Eglise de Saint Gervais. Son témoignage prouve

assés

Digitized by Google

assés que l'Eglise de Saint Gervais, qui est aux Fauxbourg Occidental de votre Ville, passoit de son temps pour être très-anciene. Le titre d'Abbaye qu'elle avoit au XIe. siecle, la belle Crypte qu'on y voit, sont autant d'indices de son antiquité. Je croirois volontiers que ç'auroit été là que Saint Victrice déposa les Reliques qu'on lui aporta de Milan, et que ce fut la premiere Eglise *Cimeteriale* du Clergé de Roüen. Vous pouvez reformer mes conjectures, si elles sont fausses. Je ne suis jamais descendu dans la Crypte de Saint Gervais, pour juger du temps de son édifice.

Ce furent sans doute, les fruits que Saint Victrice fit dans le temps qu'il passa sur les côtes, qu'on apelle aujourd'hui le Pontieu et le Boulenois, qui engagerent les Evêques de la Grande Bretagne à l'apeller dans leur Isle. Si la remarque de Scaliger sur le mot de *Nervici littoris*, au lieu duquel il voudroit qu'on lût *Ebruicani littoris*, étoit mieux apuyée, il sembleroit que ce seroit aux environs d'York que Saint Victrice auroit été évangeliser.

Si le Public souhaite que l'opuscule de votre S. Evêque paroisse en entier, il sera facile de le donner avec quelques notes.

Il

Il est tiré d'un Manuscrit de mille ans, sur lequel un Auteur de sept ou huit cent ans a voulu faire des remarques qui sont souvent fausses. J'oubliois de vous dire que S. Victrice se nomme lui-même dans ce petit Ouvrage. On y verra avec satisfaction une nouvelle preuve de l'antiquité des pratiques de l'Eglise Catholique, exprimées dans le langage du quatriéme siecle. Je ne sçai si ce Traité ne seroit point celui *de Laude generali omnium Martyrum*, que Gennade a attribué à Saint Paulin, et lequel ne se retrouve plus. Le Copiste du Manuscrit de mille ans avoit cru que cet Ouvrage de Victrice, étoit de Saint Ambroise, et lui avoit donné mal à propos ce titre, *Incipit Liber ejusdem* (Ambrosii) *de Laude Sanctorum.*

Les Historiens de votre premier Evêque Saint Mellon, le font Breton de naissance, et quelques Auteurs comme Possevin lui attribuent des Homelies. J'aprehende qu'il n'y ait un peu de confusion, au moins quant au dernier chef, et que les prétenduës Homelies de Saint Mellon ou Mellaine de la Grande Bretagne, ne soient le Traité de Saint Victrice, qui est assés en style de discours public. On a cru jusqu'ici que Saint Victrice

trice étoit né ou dans l'Artois ou dans le Pays Boulenois ; mais l'endroit de la 18e. Epitre de Saint Paulin, sur lequel uniquement cela est fondé, peut prouver également, et même encore mieux, que c'étoit dans la Grande Bretagne qu'il avoit pris naissance. *Te in lucem populi sui de extimo*, ou *extremo orbis eduxit Dominus*. En ce cas Saint Victrice dut naturellement être porté à secourir sa Patrie.

Je vous suis très-obligé, M. du petit mot que vous avez marqué dans votre Dissertation par raport à mon sentiment sur la signification du mot *Dunum*. Je trouve encore de temps en temps (sans les chercher) des exemples de Lieux situés sur des Montagnes ou à mi-côte, ou au bas de quelque Montagne considérable, dont le nom latin se termine par ce célebre mot, dont la signification m'avoit été contestée par le R. P. du Plessis. Une personne qui a vû le Village de Senuc au Diocése de Rheims, où fut martyrisé Saint Oricle, par les Vandales du cinquiéme siecle, m'a assuré que ce Village nommé en latin *Sindunum*, est à mi-côte sur une Montagne. C'est un Lieu fameux dans l'Histoire de l'Abbaye de Saint Remi de Rheims. Staonne qui est au même Diocése dans le Pays Rethelois,

se

se dit en latin *Stadonum* ou *Stadunum*. Le P. Mabillon nous fait en deux mots dans sa Diplomatique la Discription de sa situation, *in edito colle*, dit-il, *duabus à Mosomago leugis* Le Village de Brandon au Diocése de Mâcon est fort connu par les Titres de l'Abbaye de Cluny, dont il est peu éloigné. Ces Titres latins du Monastere qui sont du onziéme et douziéme siecle, l'apellent *Brancidunum* et *Brancedunum* : la Montagne auprès de laquelle il est situé, est si considérable qu'elle est même figurée dans quelques Cartes. Dun au Diocése de Rheims est dans le même cas. Le Prieuré nommé *Artun* ou *Artas*, est situé sur une hauteur à quelques lieuës de Lyon ; Aussi les Titres de Cluny que l'on peut voir cités dans le P. Mabillon, *T.* 4. *Annal. pag.* 104. l'apellent ils *Artedunum*. A Saverdun au Comté de Foix, il y a la haute et la basse Ville, ce qui supose une Montagne. L'Histoire des Evêques du Mans, recueillie au neuviéme siecle ou environ, fait souvent mention d'un Lieu qu'elle apelle Baladon ou Baladun. Or je sçais par une personne qui a passé dans ce Bourg du Pays du Maine, qu'il est situé sur une Montagne ronde, seule et isolée comme la Ville de Laon. Le Château est

au

au sommet, et l'on voit de là tous les Pays voisins en rond. On l'apelle aujourd'hui Bâlon. Une Montagne que D. Duplessis peut voir de sa fenêtre, est celle de Meudon. Le Village est à la verité dans le bas de cette Montagne comme à Brandon, et en d'autres Endroits; mais cela ne change point le fond de la chose : les Châteaux Seigneuriaux par où ces Villages ont commencé étoient en haut. Or je suis persuadé que le vrai nom Latin de cette Montagne est *Modunum* ou *Moldunum*. J'en tire la preuve du Pouiller de l'Evêché de Paris, écrit au commencement du treiziéme siecle, dont voici le contenu au feuillet 4. *Ecclesiæ pertinentes ad donationem Episcopi in Decanatu Castri-Fortis. Ecclesia de Issiaco, Ecclesia de Modun, Ecclesia de Seva, Ecclesia de Columbis, Ecclesia de Rodolio.* Quoique nous prononcions aujourd'hui Meudon, il n'en est pas moins veritable, qu'au treiziéme siecle et auparavant on prononçoit *Modun*. Je n'omettrai point de vous parler du célebre Monastere de Redon en Bretagne : Les Montagnes auprès desquelles il est, valent bien celle de Meudon. Un ancien Auteur dont l'Ouvrage se lit au second Tome du quatriéme siecle Benedictin, pag. 189. l'a dit situé *juxta*

sinum

sinum duorum fluminum, montibus procerritate sua polo vicinus : et fondé *in vertice Bellimontis :* Et à la page 210. il dit, *At ubi de cacumine montis descenderunt qui Monasterio imminet.* Cette Description représente ce Lieu, comme si on le voyoit. Les Rochers très-élevés que l'Historien de la Vie de Saint Martin, dit être au-dessus de Marmoutiers, proche Tours, suffisent par la même raison, pour avoir fait donner à cette Ville le nom de *Casarodunum.*

Si l'argument que D. Duplessis a tiré de votre Ruisseau du Pays de Caux eût valu quelque chose, et qu'on eût peu dire qu'une preuve que *Dun* ne signifioit pas Montagne chés les Celtes, c'est que ce nom se trouve donné à une eau coulante, on eut pû dire également qu'il ne signifie ni Vallée ni Montagne, puisqu'on trouve des noms d'hommes qui finissoient également par *Dunus.* J'en aperçois dans les mêmes Pays, où *Dun* étoit employé pour signifier une Montagne. A Arles ou à Aix il y eut un Evêque apellé *Chadun* * au septiéme siecle. En Espagne un Capitaine de Tortose, au neuviéme siecle, se nommoit *Abaidun*, (*Duchêne Tom.* 2. *pag.* 292.) Au

* *Hist. de l'Abbaye Saint Denis, page* 28.

trice étoit né ou dans l'Artois ou dans le Pays Boulenois ; mais l'endroit de la 18e. Epitre de Saint Paulin, sur lequel uniquement cela est fondé, peut prouver également, et même encore mieux, que c'étoit dans la Grande Bretagne qu'il avoit pris naissance. *Te in lucem populi sui de extimo*, ou *extremo orbis eduxit Dominus*. En ce cas Saint Victrice dut naturellement être porté à secourir sa Patrie.

Je vous suis très-obligé, M. du petit mot que vous avez marqué dans votre Dissertation par raport à mon sentiment sur la signification du mot *Dunum*. Je trouve encore de temps en temps (sans les chercher) des exemples de Lieux situés sur des Montagnes ou à mi-côte, ou au bas de quelque Montagne considérable, dont le nom latin se termine par ce célebre mot, dont la signification m'avoit été contestée par le R. P. du Plessis. Une personne qui a vû le Village de Senuc au Diocése de Rheims, où fut martyrisé Saint Oricle, par les Vandales du cinquiéme siecle, m'a assuré que ce Village nommé en latin *Sindunum*, est à mi-côte sur une Montagne. C'est un Lieu fameux dans l'Histoire de l'Abbaye de Saint Remi de Rheims. Staonne qui est au même Diocése dans le Pays Rethelois,

se

Digitized by Google

se dit en latin *Stadonum* ou *Stadunum*. Le P. Mabillon nous fait en deux mots dans sa Diplomatique la Discription de sa situation, *in edito colle*, dit-il, *duabus à Masomago leugis* Le Village de Brandon au Diocése de Mâcon est fort connu par les Titres de l'Abbaye de Cluny, dont il est peu éloigné. Ces Titres latins du Monastere qui sont du onziéme et douziéme siecle, l'apellent *Brancidunum* et *Brancedunum* : la Montagne auprès de laquelle il est situé, est si considérable qu'elle est même figurée dans quelques Cartes. Dun au Diocése de Rheims est dans le même cas. Le Prieuré nommé *Artun* ou *Artas*, est situé sur une hauteur à quelques lieuës de Lyon; Aussi les Titres de Cluny que l'on peut voir cités dans le P. Mabillon, *T.* 4. *Annal. pag.* 104. l'apellent ils *Artedunum*. A Saverdun au Comté de Foix, il y a la haute et la basse Ville, ce qui supose une Montagne. L'Histoire des Evêques du Mans, recueillie au neuviéme siecle ou environ, fait souvent mention d'un Lieu qu'elle apelle Baladon ou Baladun. Or je sçais par une personne qui a passé dans ce Bourg du Pays du Maine, qu'il est situé sur une Montagne ronde, seule et isolée comme la Ville de Laon. Le Château est

au

Digitized by Google

au sommet, et l'on voit de là tous les Pays voisins en rond. On l'apelle aujourd'hui Bâlon. Une Montagne que D. Duplessis peut voir de sa fenêtre, est celle de Meudon. Le Village est à la verité dans le bas de cette Montagne comme à Brandon, et en d'autres Endroits; mais cela ne change point le fond de la chose : les Châteaux Seigneuriaux par où ces Villages ont commencé étoient en haut. Or je suis persuadé que le vrai nom Latin de cette Montagne est *Modunum* ou *Molduunum*. J'en tire la preuve du Pouiller de l'Evêché de Paris, écrit au commencement du treiziéme siecle, dont voici le contenu au feuillet 4. *Ecclesiæ pertinentes ad donationem Episcopi in Decanatu Castri-Fortis. Ecclesia de Issiaco, Ecclesia de Modun, Ecclesia de Seva, Ecclesia de Columbis, Ecclesia de Rodolio.* Quoique nous prononcions aujourd'hui Meudon, il n'en est pas moins veritable, qu'au treiziéme siecle et auparavant on prononçoit *Modun*. Je n'omettrai point de vous parler du célebre Monastere de Redon en Bretagne : Les Montagnes auprès desquelles il est, valent bien celle de Meudon. Un ancien Auteur dont l'Ouvrage se lit au second Tome du quatriéme siecle Benedictin, pag. 189. l'a dit situé *juxta*

sinum

sinum duorum fluminum, montibus proceritate sua polo vicinus : et fondé *in vertice Bellimontis :* Et à la page 210. il dit, *At ubi de cacumine montis descenderunt qui Monasterio imminet.* Cette Description représente ce Lieu, comme si on le voyoit. Les Rochers très-élevés que l'Historien de la Vie de Saint Martin, dit être au-dessus de Marmoutiers, proche Tours, suffisent par la même raison, pour avoir fait donner à cette Ville le nom de *Casarodunum.*

Si l'argument que D. Duplessis a tiré de votre Ruisseau du Pays de Caux eût valu quelque chose, et qu'on eût peu dire qu'une preuve que *Dun* ne signifioit pas Montagne chés les Celtes, c'est que ce nom se trouve donné à une eau coulante, on eut pû dire également qu'il ne signifie ni Vallée ni Montagne, puisqu'on trouve des noms d'hommes qui finissoient également par *Dunus.* J'en aperçois dans les mêmes Pays, où *Dun* étoit employé pour signifier une Montagne. A Arles ou à Aix il y eut un Evêque apellé *Chadun* * au septiéme siecle. En Espagne un Capitaine de Tortose, au neuviéme siecle, se nommoit *Abaidun*, (*Duchêne Tom.* 2. *pag.* 292.) Au

* *Hist. de l'Abbaye Saint Denis, page* 28.

dixiéme siecle, un Evêque de Lindisfarne en Angleterre, portoit le nom d'*Aldun* (*Tom.* 4. *Annal. Bened. pag.* 96.) Dira-t'on à cause de ces trois exemples, que *Dun* signifie un homme? Et parce que voilà trois personnes de l'antiquité qui l'ont eu dans leur nom, seroit-on bien venu à diré que ce n'étoit pas un nom de chose? On seroit très-mal fondé à tirer cette conclusion. Bucanan m'a paru aussi très-formel dans son Histoire d'Ecosse, en faveur de mon interpretation. Au feüillet 5. de l'Edition de 1583. il dit: *Secat regionem fluvius unus qui memoratu sit dignus Carron, juxta quem aliquot vetusta sunt monumenta. Ad lævam Carrontis duo terreni sunt tumuli hominum operâ (ut res indicat) ædificati; vulgo Duni pacis appellati.* Voilà des éminences de Terre, qu'en Ecosse on apelle *Duns-Bei*, pour dire Montagne de paix. Il dit plus bas, *cujus pacis monumentum hi colles essent, quod illic terminum suæ ditionis Romani statuissent.* Si Bucanan peut faire foy pour le Celtique qui avoit pénétré jusques dans l'Ecosse, le Pere Lobineau peut être écouté pour ce qui est du Celtique des Gaules. Ce Sçavant Historien de Bretagne, pag 6. de la Préface de ces preuves, nous insinuë à la verité qu'en

qu'en Breton, *Dor-don* signifie eau profonde ; mais aussi-tôt il ajoûte que *Uche* et *Dun* marquent aussi en Breton des hauts lieux, des éminences. Je tiens (comme vous voyez) la promesse que j'ai faite à M. Maillart de ramasser tous les témoignages qui se présenteroient pour fortifier l'ancien sentiment. Nous verrons quelles observations Dom Du-Plessis fera sur tout cela dans l'Histoire de votre Diocése. Je suis, &c.

A Paris le 10. *Fevrier* 1737.

ELEGIE.

EN quels lieux fuyez-vous, trop aimable Silvie ?
En vain depuis long-temps la fortune ennemie
Ne fait tomber sur moi que des yeux de courroux ;
Helas ! elle a bien moins de cruauté que vous !
J'avois cru jusqu'ici que c'étoit sa puissance,
Qui même, malgré vous, m'ôtoit toute esperance ;
J'avois cru qu'à Tircis l'Hymen vous engageant,
Vous aimeriez toujours votre premier Amant ;
Je commence à sentir toute mon infortune,
Et la lumiere enfin me devient importune.
J'aprends, pour mon malheur, en ce funeste jour,

Digitized by Google

Que l'Hymen dans votre ame a fait naître l'amour;
La jeunesse pour moi n'est plus un avantage :
Pour vous plaire il faudroit avoir un peu plus d'âge.
Vous préférez l'amour du vieux Tircis au mien;
Malgré son air rêveur et son grave maintien;
Toujours morne et pensif, pour flateuses avances,
Il vous fait par amour de longues remontrances;
Elles valent pour vous les plus tendres aveux ;
A ses moindres leçons pour lui croissent vos feux;
Mais ce qui met le comble à mon malheur extrême,
C'est de voir sur ses pas voler tout ce que j'aime;
Que, lorsque disparoît cet Argus si jaloux,
Le plaisir de vous voir m'est enlevé par vous ;
Je me convaincs alors, trop ingrate Silvie,
Je me convainçs alors de votre perfidie ;
Lorsqu'un trompeur espoir soulageoit mes soupirs,
Pourquoi donc me ravir ce reste de plaisirs ?
Mais non, à vos desseins je rends plus de justice,
Si de l'amour en vous j'éprouve le caprice,
Il sçait l'autoriser par un choix glorieux.
Quelqu'un des trois Bergers qui vinrent en ces lieux,
Ou Lislor, ou Lisis, ou l'empressé Crisante
Me ravit l'autre jour le cœur de mon Amante ;
Le départ de Tircis secondant vos desirs,

Allez

Digitized by Google

Allez au plus heureux donner mille plaisirs.
Des plus nobles talens le brillant avantage
Les distingue tous trois dans notre voisinage ;
Ils sçavent, quand il faut, soupirer avec art,
Et moi, pour mon malheur, je vous aime sans fard;
Lislor, favorisé par la docte Minerve,
Sent souvent les transports d'une féconde verve;
Il sçait, en vers pompeux dans le temps des beaux jours,
Se plaindre et soupirer pour de feintes amours;
Il charme également, soit qu'assis près d'un hêtre,
Il enfle, à son loisir, une Flûte champêtre,
Ou soit que se servant des plus tendres pipaux,
Il mêle ses accens au doux chant des Oiseaux;
Dans ses vers aprouvés par les neuf doctes Fées,
Il se plaît de Bacchus à chanter les trophées ;
Il parle élegamment de Pomone et Cerès,
Des timides troupeaux, des monts et des forêts.
Les deux autres ont pû, par leur active adresse,
Ainsi que votre estime avoir votre tendresse ;
L'honneur d'avoir été couronnés dans nos jeux ;
A pû leur mériter de vivre sous vos nœuds.
Helas ! s'il est ainsi, partez en diligence ;
Allez donc profiter de leur chere presence.
Usez à votre gré de votre liberté.
Privez-moi du bonheur que j'ai tant souhaité ;
Du choix le plus honteux me fissiez-vous l'outrage,

Digitized by Google

Tircis sur mon amour eût-il quelque avantage,
Et me quittassiez-vous pour le suivre. . . . Ah mourir !
Plûtôt que me resoudre à ne vous pas cherir.
Soit enfin que l'Amour, sous un flateur auspice,
Aux atraits séducteurs de quelque autre Narcisse,
Qui des vôtres épris, dépoüille sa fierté,
Et vous céde, attendri, le prix de la beauté,
Soit, dis-je, qu'à ses vœux il vous rende sensible,
Et que pour lui j'éprouve un départ si terrible,
Ah ! du moins succombant à mon mortel ennui,
Je sçaurai me montrer plus amoureux que lui.

On a dû expliquer l'Enigme et les Logogryphes du Mercure d'Avril par *Bouton*, *Maison*, *Poitrine*, *fier*, et *Clamor*. On trouve dans le premier Logogryphe *Maï*, *ais*, *son*, *amo*, *Jonas*, *main*, *Minos*, *Sion*, *Sina*, *as*, *Simon*, *ami*, *anis*, *Jason*, *onam*, *nom*, *os*, *io*, *ino*, *an*, *mois*, *Naïm*, *Mons*, le *Mans*, *Siam*, *Joas*, *soin*, *mi*, et *si*. Dans le second, le *Po*, *Pot*, *Pont*, *Port*, *Porte*, *Point*, *Pointe*, *Poire*, *Porc*, *Prône*, *Pie*, *Pin*, *Pinte*, *Pite*, *Pion*, *Peinture*, *Pieri*. Dans le troisiéme, *If*, *fer*, et *Ré*, note de Musique. Et dans le quatriéme, *Clam*, *Amor*, *Roma*, et *Lac*.

ENIGME.

Digitized by Google

ENIGME.

Je dois ma naissance à la Terre ;
Le fluide Elément préside à ma façon.
Je proclame la Paix, je déclare la Guerre :
L'Aveugle ne sçauroit prendre de moi leçon.
Paisible confident des secrets des Puissances,
Je regle par tous les Etats.
Je porte à la douceur, je nourris les vengeances.
Je brûle au milieu des Combats.
On ne sçauroit sans moi régler aucune affaire,
Tant je suis par tout nécessaire.
Aux Amans éloignés, je suis d'un grand secours.
Mon corps en mille endroits galope nuits et jours.
Susceptible à la fois de bonté, de malice :
Mes Emplois sont bien différens.
Tantôt je sers à l'artifice,
Tantôt la vertu je défens.
L'Homme est si peu constant, si leger, si volage;
Qu'après m'avoir ardemment désiré :
Il me met au plus vil usage.
Mon moindre sort est d'être lacéré.

J. B, C. C. De F.

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

JE suis plein de réjoüissance ;
J'assemble Peuple et grands Seigneurs
A Marseille, à Lyon, en d'autres Lieux de France ;
Mais à Paris surtout sont mes Adorateurs.
Mon nom est dérivé de la Langue Latine ;
L'Italie est mon origine,
Prends-le de suite, il fournit quatre mots
Toûjours dans le même langage,
Une exclamation, un secours dans les maux,
Ce qu'un Meûnier garde dans son ménage.
Ce dont tout le monde a l'usage.
Mon Anagrame est du tout le plus fin ;
Terme respectueux, sans aller au Devin.

AUTRE.

JE suis legere, et je fais l'ornement
D'un lieu sans moi dépoüillé d'agrément ;
Cher Lecteur, en veux-tu connoître d'avantage ?
Tu te feras en un moment,
De mon Anatomie un divertissement.
Commençons : De mon nom sept pieds font l'assemblage ;
Les trois premiers t'offrent un Elément ;
A mes quatre derniers, joins encore ma tête,

Je

Digitized by Google

Je plais, j'inspire de l'Amour ;
Sans moi le plus galant séjour
N'offriroit qu'une triste Fête.
Prends-tu ma premiere moitié,
Menu, long, d'un corps délié ;
J'unis, j'attache, je ressere.
3. 4. 2. et 5. Nouvel arrangement ;
Je suis symbole ou cause de colere.
3. 4. et 2. chose bien chere,
Tâches d'en profiter, et quand ? dès ce moment.
Souvent il n'est plus temps, quand on pense à le faire.
7. 6. 4. suivi de deux,
Je suis le nom d'un Prophete fameux.
6. 4. et 7. le reste déplorable
D'un bon vin vieux, mais qui n'est plus potable.
5. 7. 3. 4. un des Fils d'Israël.
Dont les Neveux n'eurent aucun partage
Aux Champs jadis promis par l'Etefnel.
3. 4. 2. 6. 7. au milieu du Village,
Bergers dansent au bruit de mes tons ennuyeux ;
Mais j'en dis trop, Lecteur, dévine si tu peux.

J. N. M.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITÉ PHYSIQUE de la Lumiere, des Couleurs, du Son, et des differens Tons, dédié au Duc de Chartres, par M. Jean *Bannieres*. T. I. contenant le Traité de la Lumiere et des Couleurs, 1737. *in*-12. *A Paris*, chés la Veuve *Mazieres*, et J. B. *Garnier*, Imprimeurs-Libraires de la Reine, ruë S. Jacques, à la Providence. Le second Tome, où l'Auteur se propose de traiter du Son et des differens Tons, doit paroître incessamment.

La Suite *des nouveaux Amusemens Sérieux et Comiques*, Ouvrage Périodique, qui avoit été interrompu depuis quelque temps, paroît chés *Guillaume*, ruë Dauphine; c'est le même Libraire qui les avoit commencés. On trouve dans les cinq ou six feüilles qui ont parû depuis la reprise, un Recueil choisi d'Historiettes, de Poësies et autres petites Pieces fugitives, très-capables de répondre au titre de la feüille.

DE L'AMOUR DE DIEU, ses Motifs, ses

Digitized by Google

ses Qualités, ses Effets. Par le R. P. *Pallu*, de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chès Marc *Bordelet*, ruë S. Jacques, vis-à-vis le College des Jesuites, à Saint Ignace. 1737. *in*-12.

MEMOIRES *pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres, &c. A Paris*, chés *Briasson*, ruë S. Jacques, *à la Science*. M. DCC. XXXVI. T. XXXV.

Les Sçavans Illustres, dont il est parlé dans ce dernier Volume du Recueïl de R. P. Niceron, sont au nombre de trente-quatre. Leurs Articles se font lire avec plaisir, et aprennent plusieurs singularités litteraires. On en jugera par celui de Pierre Dortigue de Vaumoriere, que nous allons, selon notre coûtume, donner ici en son entier.

Pierre Dortigue Sr de Vaumoriere, étoit natif d'Apt en Provence, et sortoit d'une Famille noble. Etant venu s'établir à Paris, il donna dans le goût qui regnoit alors, et composa plusieurs Romans et divers autres Ouvrages, qui lui firent honneur, et lui acquirent de la réputation.

Il eut par-là entrée dans l'Académie de l'Abbé d'*Aubignac*, qui étoit com-

Digitized by Google

LOGOGRYPHE.

JE suis plein de réjoüissance ;
J'assemble Peuple et grands Seigneurs
A Marscille, à Lyon, en d'autres Lieux de France ;
Mais à Paris surtout sont mes Adorateurs.
Mon nom est dérivé de la Langue Latine ;
L'Italie est mon origine,
Prends-le de suite, il fournit quatre mots
Toûjours dans le même langage,
Une exclamation, un secours dans les maux,
Ce qu'un Meûnier garde dans son ménage.
Ce dont tout le monde a l'usage.
Mon Anagrame est du tout le plus fin ;
Terme respectueux, sans aller au Devin.

AUTRE.

JE suis legere, et je fais l'ornement
D'un lieu sans moi dépoüillé d'agrément ;
Cher Lecteur, en veux-tu connoître d'avantage ?
Tu te feras en un moment,
De mon Anatomie un divertissement.
Commençons : De mon nom sept pieds font l'assemblage ;
Les trois premiers t'offrent un Elément ;
A mes quatre derniers, joins encore ma tête,

Je

Digitized by Google

Je plais, j'inspire de l'Amour ;
Sans moi le plus galant séjour
N'offriroit qu'une triste Fête.
Prends-tu ma premiere moitié,
Menu, long, d'un corps délié,
J'unis, j'attache, je ressere.
3. 4. 2. et 5. Nouvel arrangement ;
Je suis symbole ou cause de colere.
3. 4. et 2. chose bien chere,
Tâches d'en profiter, et quand ? dès ce moment.
Souvent il n'est plus temps, quand on pense à le faire.
7. 6. 4. suivi de deux,
Je suis le nom d'un Prophete fameux.
6. 4. et 7. le reste déplorable
D'un bon vin vieux, mais qui n'est plus potable.
5. 7. 3. 4. un des Fils d'Israël.
Dont les Neveux n'eurent aucun partage
Aux Champs jadis promis par l'Etefnel.
3. 4. 2. 6. 7. au milieu du Village,
Bergers dansent au bruit de mes tons ennuyeux ;
Mais j'en dis trop, Lecteur, devine si tu peux.

J. N. M.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITÉ PHYSIQUE de la Lumiere, des Couleurs, du Son, et des differens Tons, dédié au Duc de Chartres, par M. Jean *Bannieres*. T. I. contenant le Traité de la Lumiere et des Couleurs, 1737. *in*-12. *A Paris*, chés la Veuve *Mazieres*, et J. B. *Garnier*, Imprimeurs-Libraires de la Reine, ruë S. Jacques, à la Providence. Le second Tome, où l'Auteur se propose de traiter du Son et des differens Tons, doit paroître incessamment.

La Suite *des nouveaux Amusemens Sérieux et Comiques*, Ouvrage Périodique, qui avoit été interrompu depuis quelque temps, paroît chés *Guillaume*, ruë Dauphine; c'est le même Libraire qui les avoit commencés. On trouve dans les cinq ou six feüilles qui ont parû depuis la reprise, un Recueil choisi d'Historiettes, de Poësies et autres petites Pieces fugitives, très-capables de répondre au titre de la feüille.

DE L'AMOUR DE DIEU, ses Motifs, ses

Digitized by Google

ses Qualités, ses Effets. Par le R. P. *Pallu*, de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chès Marc *Bordelet*, ruë S. Jacques, vis-à-vis le College des Jesuites, à Saint Ignace. 1737. *in*-12.

MEMOIRES *pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres, &c. A Paris*, chés *Briasson*, ruë S. Jacques, *à la Science*. M. DCC. XXXVI. T. XXXV.

Les Sçavans Illustres, dont il est parlé dans ce dernier Volume du Recueïl de R. P. Niceron, sont au nombre de trente-quatre. Leurs Articles se font lire avec plaisir, et aprennent plusieurs singularités litteraires. On en jugera par celui de Pierre Dortigue de Vaumoriere, que nous allons, selon notre coûtume, donner ici en son entier.

Pierre Dortigue Sr de Vaumoriere, étoit natif d'Apt en Provence, et sortoit d'une Famille noble. Etant venu s'établir à Paris, il donna dans le goût qui regnoit alors, et composa plusieurs Romans et divers autres Ouvrages, qui lui firent honneur, et lui acquirent de la réputation.

Il eut par-là entrée dans l'Académie de l'Abbé d'*Aubignac*, qui étoit com-

posée de Personnes de mérite et d'érudition, et il en devint même Sous Directeur.

On ignore les particularités de sa Vie. Richelet nous aprend seulement qu'il étoit broüillé avec la Fortune, et qu'il avoit été prisonnier au Châtelet pendant trois semaines ; mais il n'en dit point le sujet. Il mourut âgé en 1693. aparemment dans le mois de Septembre, puisque sa mort fut annoncée dans le Mercure du mois d'Octobre de la même année.

Mlle. de Scudery, qui a donné son Eloge, n'y a rien dit de sa naissance, ni de sa mort, ni de sa fortune ; elle s'est bornée aux bonnes qualités de son esprit et de son cœur. En voici les principaux traits.

M. de Vaumoriere étoit un Gentilhomme, illustre par sa naissance, et distingué par un grand nombre d'Ouvrages estimés. Sa moindre qualité étoit son bel esprit. Il brilloit par-tout ; mais il étoit encore plus honnête Homme, qu'il n'étoit Homme de Lettres. Il avoit l'esprit vif, les sentimens naturels et nobles, les idées justes et distinctes, les expressions gayes et hardies, les manieres douces et engageantes, le cœur au dessus de

son

Digitized by Google

son pouvoir et de son état. Généreux, empressé, noble, prévenant, ne connoissant d'autre interêt que celui de ses amis, et d'autre plaisir que celui d'en faire ; il n'avoit rien à lui, tous ceux qui le connoissoient étoient plus maîtres de son bien que lui-même. Il disoit toujours que l'argent et le cœur ne sont bons que lorsqu'on les donne : à quoi il ajoûtoit que c'étoit un moindre mal d'être dupe, que de craindre toujours d'être dupé. Dans un âge fort avancé il conservoit tout le feu d'une belle jeunesse ; il étoit enjoüé et galant dans les ruelles, modeste avec les Gens d'esprit, réjoüissant et solide avec les jeunes Gens : toujours doux, toujours poli, toujours agréable en toutes sortes de societés ; il portoit la joye et le plaisir avec lui. Sa seule presence avoit l'art de réveiller une conversation assoupie. Il avoit et des idées et des termes que personne ne pouvoit prévoir, et c'étoit toujours chose nouvelle. Les Graces ornoient tous ses discours, et la douceur de son naturel se répandoit sur ses paroles : Il parloit bien ; il écoutoit encore mieux ; et sa complaisance déterroit dans les Gens certain mérite et certain tour d'esprit qu'ils ne connoissoient pas eux-mêmes. Le don de conversation n'a

jamais

Digitized by Google

jamais été prodigué avec plus d'avantage par la nature. Sa facilité étoit soûtenuë d'un fond qu'on ne trouve guere. Il avoit une connoissance parfaite de l'Antiquité. Il n'y a pas un nom connu dans l'Histoire, sur lequel il ne sçût un détail curieux et peu connu. Il sçavoit mettre entre l'Histoire et la Fable un raport vraisemblable, qui persuadoit agréablement. Il étoit vif et précis dans ses narrations, surprenant dans ses peintures, sçavant dans ses remarques, ennemi des parentheses, enjoüé, naturel, éloquent, et suivi par-tout.

Il est à présumer, dit le P. Niceron, qu'il y a un peu d'exageration dans tout cela, et que l'amitié de Mademoiselle de Scudery pour Vaumoriere le lui a fait representer avec les mêmes couleurs qui lui servoient à peindre les Héros de ses Romans.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *Le Grand Scipion. Paris*, 1658. *in*-8. quatre Volumes. On étoit alors dans le goût des grands Romans, et Vaumoriere crût ne pouvoir mieux se produire dans le monde, qu'en composant quelque chose en ce genre. Ce goût ayant changé quelque temps après, il

ne

ne donna plus que de petites Nouvelles.

2. Il a continué Pharamond, Roman de la *Calprenede*, qui en avoit donné sept Volumes, et y en a ajoûté cinq autres, dont le premier parut en 1665. *in*-8. M. *de Salo* parla fort avantageusement de cette continuation dans le Journal des Sçavans du 23. Février 1665. Il y a lieu d'esperer, dit-il, par ce qui paroît du huitiéme volume, que l'on ne regretera pas long temps la mort de celui dont il suit les traces. Il est parfaitement bien entré dans l'esprit de cet Auteur. Il conserve aux Héros et aux Héroïnes les mêmes sentimens et les mêmes caracteres qu'il leur avoit donnés; et dans son stile il a pris cet air grand et magnifique qui lui étoit propre. On peut même dire que le discours de M. de Vaumoriere est plus uni et plus châtié que le sien, et qu'il a mieux sçû retenir les emportemens du grand stile.

M. Gueret ne parle pas avec la même indulgence de ce premier Tome de la continuation de Pharamond, quoiqu'il donne assés d'encens à l'Auteur. Je ne suis pas mal satisfait du travail de ce Continuateur, fait-il dire à Pharamond, dans son *Parnasse reformé*, je voudrois bien seulement qu'il n'eût pas fait un

Volume

Volume entier de l'Histoire de *Constantin* : elle languit un peu trop, et sans la beauté de son langage, qui réveille le Lecteur, elle seroit ennuyeuse. Il l'a bien aperçû lui-même, car il s'en est corrigé aux Tomes suivans.

3. *Histoire de la Galanterie des Anciens. Paris.* 1671. *in*-12. Deux Volumes.

4. *Diane de France. Nouvelle Historique. Paris.* 1674. *in*-12.

5. *Mademoiselle de Tournon. Paris* 1679. *in*-12. On a mis mal à propos cette Nouvelle parmi les Oeuvres de Madame *de Villedieu*, dans quelques Editions.

6. *Mademoiselle d'Alençon.* Autre Nouvelle, dont j'ignore la date, et qu'on a mise aussi, sans raison, parmi les Oeuvres de Madame *de Villedieu.*

7. *Adélaïde de Champagne. Paris.* 1680. *in*-12. 4. Volumes. C'est un Roman.

8. *Agiatis, Reine de Sparte*, ou *les Guerres Civiles des Lacédemoniens, sous les Rois Agis et Léonidas. Paris.* 1685. *in*-12. 2. Volumes. Autre Roman.

9. *L'Art de plaire dans la Conversation. Paris.* 1688. *in*-12. Cet Ouvrage partagé en 20. Dialogues, renferme de fort bons préceptes, qui méritent d'être lûs.

10. *Harangues sur toutes sortes de sujets*

Digitized by Google

jets, avec l'Art de les composer. Paris. 1688. *in* 4. Item. 2e *Edition augmentée. Paris.* 1693. *in* 4. It. 3e *Edition augmentée depuis la mort de l'Auteur, d'une Dissertation sur les Oraisons Funebres, par M. l'Abbé du Jarry, et d'un grand nombre de nouvelles Harangues. Paris.* 1713. *in* 4. Vaumoriere n'est pas l'Auteur de toutes les Harangues qu'on voit ici, comme quelques-uns l'ont dit sans fondement; il y en a quelques-unes de lui, mais il en a tiré la plûpart de differens Auteurs. M. *Gibert* a fait la Critique du Traité Préliminaire dans le 3e Tome de ses *Jugemens des Sçavans sur les Maîtres de l'Eloquence, page* 222.

11. *Lettres sur toutes sortes de sujets, avec des Avis sur la maniere de les écrire. Paris.* 1689. *in* 12. deux Volumes. It. 2. *Edition. Ibid.* 1695. *in*-12. Deux Volumes. Et quelques autres fois depuis.

12. On voit quelques Vers de sa façon, imprimés à la tête de la *Macarise* de l'Abbé d'Aubignac. *Paris.* 1664. *in* 8.

Il est aisé, par ce Catalogue, de reconnoître que *l'Art de plaire dans la Conversation* est certainement de Vaumoriere, et non pas de M. l'Abbé de Bellegarde, à qui un homme d'esprit l'attribuë gratuitement pour avoir le plaisir

Digitized by Google

sir de dire un bon mot. M. de Bellegarde, bien superieur en tout à l'autre Auteur, a écrit des *Modeles de Conversations pour les Personnes polies*, c'es le Titre de son Livre, dont le but principal est d'instruire. 1. Vol. 12. *Paris*. 1698.

Les autres Auteurs, dont l'Histoire entre dans ce XXXVe Volume du P. N. sont *N. Amelot de la Houssaye*; *G. Aubert*; *P. Aubert*; *F. le Metel de Boisrobert*; *P. V. P. Cayet*; *E. Chilmead*; *S. Clarke*; *G. Coquille*; *G. Corte*; *A. Desiré*; *F. Florent*; *A. de la Fosse*; *J. Freind*; *T. Galluzzi*; *T. E. Gabe*; *M. Inchuser*; *L. Joubert*; *C. Lancelot*; *J. Magnus*; *O. Magnus*; *C. Marcel*; *J. de Marconville*; *J. Desmarets de S. Sorlin*; *R. Desmarets*, *M. de Morgues*; *J. J. Orsi*; *J. B. Ramusio*; *L. Savot*; *G. Scioppius*; *T. Spizelius* *P. Vivet*, *C. Vitringa*, *et C. Vitringa le Fils*.

La Paysanne parvenue, ou les Mémoires de M. la Marquise de L. V. par M. le Chevalier *de Mouhy*, huitiéme Partie. *A Paris*, chés *Prault*, fils, Quay de Conty, vis-à-vis la Descente du Pont-Neuf, à la Charité. 1737. *in*-12. *Prix* 24. *sols*.

Elemens

Digitized by Google

ELEMENS DE MATHEMATIQUES, *contenant les Elemens de Géométrie, d'Arithmétique, d'Algebre et d'Analise.* Par le Pere *Duclos* de la Compagnie de Jesus, Professeur de Mathématiques dans le College de Lyon, et de l'Académie des Beaux Arts. *A Lyon* chés *Claude Perrot, à l'Epée Royale, ruë Confort.* 1737. *in*-8. avec cinq Planches.

On ne manque pas d'Elemens de Mathématiques. Il semble pourtant que les Maîtres de l'Art ont dédaigné la premiere Partie de cette Science. Le grand nombre s'est attaché pour les Elemens de Géométrie, à suivre Euclide, quoiqu'assurément on y trouve peu d'ordre et de précision. Des deux principaux Auteurs qui ont suivi une autre methode, le premier s'éloigne trop de la maniere de démontrer d'Euclide, laquelle est pourtant plus à la portée des Commençans. Le second est extrémement diffus et fatigue à pure perte, en faisant soupçonner du mystere où il n'y en a point. Il est d'ailleurs nécessaire de mêler les Elemens de Géometrie avec ceux de l'Arithmétique et de l'Algebre, sans quoi on ne sçait par lesquels commencer. L'emploi qu'exerce le P. Duclos lui a fait sentir ces inconveniens, et lui a fait entreprendre d'y remédier.

Ses

Digitized by Google

Ses Elemens sont divisés en neuf Livres. Dans le premier il démontre en sept Théoremes presque tout le premier Livre d'Euclide. Le second Livre renferme en six Théoremes les proprietés du Cercle au-delà de ce qu'en contient le troisiéme Livre d'Euclide. On a un commencement de Géometrie pratique dans les quinze Problêmes du troisiéme Livre. Le quatriéme contient les premieres Regles d'Arithmetique et d'Algebre ; on y trouve une bonne Partie du septiéme, huitiéme et neuviéme Livre d'Euclide. Le cinquiéme traite des Proportions. Après avoir démontré la Regle de Trois, et après une remarque très-simple et très-claire, on en déduit par voïe de Corollaire, et très-briévement le cinquiéme Livre d'Euclide. Le sixiéme renferme tout ce qui a raport aux fractions, aux extractions de Racines, et aux Regles de Proportion composée. Les dix Théorêmes du septiéme Livre traitent des Plans et des Solides, et de ce qu'il y a d'utile dans le sixiéme, onziéme, douziéme et treiziéme Livres d'Euclide. On y démontre universellement, et d'une maniere très simple les dernieres Propositions du premier, second et troisiéme Livres. Le huitiéme Livre renferme huit

Problêmes

Digitized by Google

Problêmes qui suivent du Livre précedent; enfin dans le neuviéme on trouve les principes de l'Analise; on met un Commençant au fait des questions du premier et second degrés; on lui découvre les proprietés des differentes sortes de Progressions; et on lui aprend par un petit nombre d'exemples choisis, à apliquer à la Géometrie les Préceptes de l'Analise.

Le P. *Duclos* avertit au commencement qu'il n'est pas entré dans un grand détail par raport aux premieres Regles d'Arithmétique, parce qu'elles s'aprennent plus aisément par un petit nombre de leçons verbales et d'exemples, et qu'il a omis les Opérations d'Arihtmétique dont l'Algebre facilite et abrege l'execution.

Il a eu soin de coter en marge à quelle Proposition d'Euclide les siennes se raportent; et il a fait une Table qui met tout d'un coup la chose sous les yeux. Il dédie son Ouvrage à Messieurs de l'Académie des Beaux Arts; et il a l'avantage dans les éloges que renferme son Epitre Dédicatoire, de s'accorder avec la voix publique. Quant à l'Impresion, elle est telle que ceux qui étudieront ces Elemens n'auront point à luter contre la petitesse et le peu de netteté des caracteres et des figures.

Digitized by Google

Oeuvres de Scaron, nouvelle Edition, revûë, corrigée et augmentée de quantité de Pieces obmises dans les Editions précédentes. *A Amsterdam*, chés *Westein* et *Smith*. 1737. Dix Volumes *in*-12.

Histoire *du Vaillant Chevalier Tiran le Blanc*, traduite de l'Espagnol. 2. Vol. *in*-8. Le premier de 336. pages, sans l'Avertissement; le second de 523. *A Londres, et se vend à Paris* chés *la Veuve Pissot, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or*. En attendant que nous donnions un Extrait de ce Livre, nous renvoyons le Lecteur curieux au *Jugement du Curé*, au Chapitre 6. du 1. Vol. de *Don Quichotte*.

Les Principes de la Morale et du Goût, en deux Poëmes, traduits de l'Anglois de M. Pope, par M. *du Resnel*, Abbé de Sept-Fontaines, de l'Académie des Inscriptions et des Belles lettres. *A Paris*, chès *Briasson*. 1737. Vol. *in*-8.

Histoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Medes et des Perses, des Macédoniens, des Grecs. Onziéme

Tome

Digitized by Google

Tome contenant les Arts Liberaux ; et ce Traité des Sciences et des Arts occupera encore le douziéme Volume tout entier au moins. Par M. *Rollin.*

Les Vies des plus Célébres Jurisconsultes de toutes les Nations, tant Anciens que Modernes ; sçavoir, Latins ou Romains, François, Espagnols, Italiens, Allemans, Anglois, Hollandois, &c. tirées des meilleurs Auteurs qui en ont écrit, et mises en leur jour par Ordre alphabétique. Par M. *Taisand*, Trésorier de France. Nouvelle Edition, augmentée d'un tiers par M. . . . . *A Paris, Quay de Gesvres*, chés *Prault*, Pere, *au Paradis*, et *au Palais* chés *Jacques Nicolas le Clerc*, *à la Prudence* 1737. Un Volume *in*-4, de 800. pages. *Prix* 9. *liv.*

Le Corps de cet Ouvrage est de M. Pierre Taisand, Tresorier de France en la Généralité de Bourgogne et de Bresse, qui mourut en 1715. Ce n'est qu'après sa mort que son Ouvrage a été donné au Public par un de ses Fils, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, qui l'a dédié à M. le Chancelier.

L'Auteur n'a pas entrepris d'écrire les Vies de tous ceux que leur Etat oblige d'être versés dans la Science du Droit, tels

tels que les Juges et les Avocats, ce qui auroit fait un Ouvrage immense, et qui seroit devenu ennuyeux. Il n'a compris dans ce Recueïl que les Vies de ceux qui ont enseigné publiquement la Jurisprudence, ou qui en ont donné au Public quelques Traités.

Il les a rangées par Ordre alphabétique, comme étant le plus commode et le plus naturel, et aussi pour éviter de donner la préference du rang à l'un plûtôt qu'à l'autre, ce qui auroit pû causer quelque jâlousie à ceux qui s'interessent à la gloire de ces Jurisconsultes.

Il pouvoit également éviter cet inconvenient en suivant l'Ordre Chronologique, mais il n'a pas jugé à propos de s'y assujetir, dans la crainte que cet Ordre ne fût pas assés exact, y ayant quelques Jurisconsultes dont on ne sçait pas précisément le temps de la naissance.

Le Fils de l'Auteur a mis à la tête de l'Ouvrage la Vie de son Pere: ensuite sont les Vies des Jurisconsultes, composées par M. Taisand, au nombre de plus de 500. depuis *Comncanus*, qui vivoit dans le Ve Siécle, et au commencement du VIe et qui est le premier des Anciens Jnrisconsultes qui ait acquis quelque réputation.

Comme

Digitized by Google

Comme l'Ouvrage de M. Taisand étoit déja connu, on n'en fera pas ici l'Analise, et on se contentera d'observer ce qu'il y a de particulier dans la nouvelle Edition qui vient d'en être donnée au Public.

On a mis à la fin de cette Edition des Additions assés considerables, composées par un Auteur Anonime, lesquelles contiennent plus de 250. pages d'impression.

L'Auteur y a raporté plusieurs circonstances que M. Taisand avoit obmises dans la Vie de quelques Jurisconsultes : il y a aussi compris les Vies de plus de cent Jurisconsultes dont M. Taisand n'avoit pas fait mention ; entr'autres ceux qui ne sont morts qu'après lui, tels que M. M. Rassicod, le Merre, Blanchard, de Cormis, Bretonnier, Brillon, Terrasson et plusieurs autres.

Ces Additions sont tirées de divers Auteurs, aussi-bien que les Vies composées par M. Taisand, mais particulierement des Journaux des Sçavans, du Dictionnaire Historique, du Suplément, des Mémoires du P. Niceron, et de Mémoires particuliers fournis à l'Auteur; ce qui fait que les Vies contenuës dans ces Additions ne sont pas écrites d'un même stile.

Le Public est certainement redevable à M. Taisand et à l'Auteur des Additions de

Digitized by Google

ce qu'ils ont pris la peine de recueillir et de rassembler les Vies de tant de Jurisconsultes, rien n'étant plus convenable que de perpétuer la mémoire des Gr. Hommes.

Il est même souvent nécessaire de sçavoir en quel temps et dans quels Pays vivoit un Jurisconsulte, quel étoit son génie et son caractere, dans quelles conjonctures il a écrit, et quand il est décédé, pour déterminer le jugement que l'on doit porter de son Ouvrage, et l'usage que l'on en doit faire.

Il est juste aussi, en écrivant la Vie d'un Jurisconsulte, de rendre compte de ses talens, de ses vertus, et des autres belles qualités qui l'ont rendu recommandable, et de le faire connoître à la Posterité pour l'animer à suivre ces grands exemples.

Il y a cependant de certains détails peu interessans, dans lesquels l'Auteur des Additions sur M. Taisand, auroit pû se dispenser d'entrer, comme il a fait en quelques endroits, où il observe, par exemple, que le Jurisconsulte dont il parle étoit fils *d'un Marchand, d'un Chirurgien, d'un Homme Interessé dans les Fermes du Roy, qu'il remportoit toujours les premiers Prix de sa Classe; qu'il a eu plusieurs enfans, mais qu'aucun ne s'est adonné à la Jurisprudence.*

Il auroit pû aussi, à l'exemple de M. Taisand

Taisand, être plus moderé sur les Eloges qu'il a donnés à la plûpart des Jurisconsultes. Un Auteur peut bien, quand il n'écrit que la Vie d'un seul Homme, lui donner quelques loüanges, s'il les mérite, mais dans un Ouvrage qui contient les Vies de plus de 600. Jurisconsultes, et dans lequel, si on veut loüer, on est exposé à repeter, presque à chaque page, les mêmes Eloges, il semble que l'on doive être plus reservé sur cet article; parce que, quand les Eloges sont prodigués à tous ceux dont on parle, ils deviennent insipides, et font moins d'honneur à ceux auxquels ils sont donnés. Cela n'empêche pas que l'on ne rende aux Grands Hommes toute la justice qu'ils méritent; mais la meilleure maniere de les loüer, est de raporter les faits mémorables qui les ont distingués du commun des hommes: Ce sont les faits même qui loüent: *Acta Virum probant.*

CONFERENCES des Ordonnances de Loüis XIV. Roy de France et de Navarre, avec les anciennes Ordonnances du Royaume, le Droit Ecrit et les Arrêts, enrichies d'Annotations et de Décisions importantes. Par M. Philipe *Bornier*, Lieutenant Particulier en la Séné-

Digitized by Google

chaussée de Montpellier. Nouvelle Edition, corrigée et augmenté des Edits, Déclarations et Arrêts donnés en interprétation des Ordonnances, de plusieurs Reglemens du Conseil, et d'un grand nombre de Notes qui ne sont point dans l'Edition précedente. Par M.... Avocat en Parlement. *A Paris*, chès les *Associés* choisis par ordre de S. M. pour l'Impression de ses Nouvelles Ordonnances. 1737. Deux Volumes *in*-4. de plus de 800. pp. chacun. *Prix* 15. *liv. les deux Volumes.*

JOURNAL DU PALAIS, ou Recueïl des principales Décisions de tous les Parlemens et Cours Souveraines de France, sur les Questions les plus importantes de Droit Civil, de Coûtume, de Matieres Criminelles et Beneficiales, et de Droit Public. Par feus Mes Claude Blondeau et Gabriël Gueret, Avocats en Parlement. Nouvelle Edition, revûë, corrigée et augmentée, dédiée à M. le Premier Président. 2. Vol. *in-fol.* contenant les Arrêts depuis l'année 1600. jusqu'en 1700. *A Paris*, chés *le Gras*, Grand-Salle du Palais, *David* et *Saugrain*, Pere, Quay des Aug., *Cavelier*, ruë S. Jacq. au Lys d'or, *Dumenil* et *Mouchet*, Quay des Augus. *Huart*, ruë S. Jacq. *Rollin*, Fils, Quay des

Digitized by Google

des Augustins, *Saugrain*, Fils, et *Nully*, Grand' Salle du Palais, *Nyon*, Fils, Quay des Augustins. 1737.

PRINCIPES DE L'HISTOIRE pour l'éducation de la Jeunesse : *troisiéme année*, qui contient l'Histoire de l'Empire Romain en Orient et en Occident. Par M. l'Abbé *Lenglet Dufresnoy*, *in* 12. Paris, chés *de Bure l'aîné*. 1737.

C'est toûjours le même ordre et la même méthode que suit M. l'Abbé Lenglet dans ce troisiéme Volume des Principes de l'Histoire, qui contient celle de l'Empire Romain, divisé entre l'Orient et l'Occident. La précision y est égale et les faits principaux s'y trouvent rapellés avec beaucoup d'exactitude. Ce qui doit faire plaisir dans cet Ouvrage, est qu'on ne voit guere de Prince, d'Empereur, ou de Souverain, dont le caractere n'y soit marqué. On aime à connoître les Hommes.

L'Auteur a soin de soulager l'esprit et la mémoire par quelques repos : et ces repos sont des époques qui donnent une nouvelle face à l'Histoire : et chacun d'eux à son instruction particuliere. Ainsi depuis Auguste jusques à Constantin on voit une même suite historique, comprise en trente-quatre leçons. L'ins-

Digitized by Google

truction qui les accompagne marque les Auteurs qu'on doit lire pour se former dans cette partie. Mais on n'y donne pas l'Histoire Romaine de *Laurent Echard*, sur le pied d'une traduction simple et servile, comme on l'a reproché à l'Auteur. Il dit lui-même le contraire dans la liste qui est à la fin de la Préface de ce troisiéme Volume.

L'Auteur poursuit l'Histoire Romaine jusqu'aux révolutions, qui l'ont divisé et presque anéanti. On y examine toujours le caractere des Princes. Constantin n'y est pas loüé avec excès, ni Julien blâmé avec aigreur.

Après deux leçons sur les destructeurs de l'Empire Romain, vient toute l'Histoire d'Orient jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs. Et comme les Ottomans ont continué cet Empire depuis Mahomet II. c'est ce qui donne lieu à l'Auteur de tracer en peu de mots l'Histoire des Turcs jusqu'à ces derniers temps.

L'on donne ensuite en 22. leçons toute l'Histoire de l'Empire d'Occident, rétabli par Charlemagne, Roy de France: et après la postérité de ce grand Prince, il prend le titre d'Empire d'Allemagne, ou Romano-Germanique, comme on parle dans l'Empire. L'Auteur est loüable

ble de donner aux derniers Empereurs de l'auguste Maison d'Autriche les loüanges qu'ils ont méritées. Voici ce qu'il dit de l'Empereur Leopold : que *sa Réligion qui fut toujours sincere a été récompensée même en ce monde par les heureux succès de ses armes en Hongrie ; sa grande expérience jointe à ses talens naturels et à une grande pénétration, l'avoit rendu consommé dans toutes sortes d'affaires, dont il prévoyoit toutes les conséquences. Né avec beaucoup de goût et d'aplication, il avoit de l'amour pour les Arts et les Sciences, dont il se plaisoit à s'entretenir avec les plus grands Maîtres.*

Cet article est d'autant plus remarquable que l'on se fait un plaisir de montrer dans la Bibliotheque Imperiale à Vienne, des Lettres que ce grand Prince écrivoit familierement à Lambecius, son Bibliothequaire, comme à son Ami : Elles sont en Latin, et commencent toutes par ces termes affectueux, *Chare mi Lambeci*, qui marquent la bonté de ce digne Empereur, qui, au milieu des plus grandes affaires, dont son regne fut agité, daigne néanmoins s'entretenir cordialement de Littérature avec un de ses sujets.

L'Empereur Charles VI. qui regne heureusement aujourd'hui, n'y est pas

moins bien caracterisé, par la sagesse et la bonté de son Gouvernement, dont je ne puis m'empêcher de raporter cette preuve éclatante.

Toute la Ville de Vienne se souvient encore avec admiration de la vertueuse résolution de ce grand Prince. La peste ayant pénétré jusque dans le Palais Impérial l'an 1715. tous les Courtisans voulurent l'engager à sortir de sa Capitale. Mais il répondit avec un courage plein de Religion et d'humanité, que s'il en sortoit, la Ville alloit périr de faim et de maladie, et qu'il étoit plus loüable qu'il mourût au milieu de son peuple en le soulageant, que de le faire périr doublement, en cherchant son propre salut par sa retraite; qu'il n'y avoit donc qu'à purifier la Chambre de son Palais qui étoit infectée, et la murer: mais qu'il étoit résolu de rester au milieu de son Peuple.

L'Auteur nous tire d'une erreur où l'on étoit; c'est dans la 95e. Leçon, on avoit dit, et le Continuateur de M. de Puffendorff l'avoit marqué comme les autres, que c'étoient des Commerçans Anglois, qui étoient Auteurs de la Compagnie d'Ostende. M. l'Abbé Lenglet a soin de nous en désabuser, en assurant que l'établissement

tablissement de cette Compagnie étoit dû au Chevalier de la Merveille, le fils, Navigateur Breton, actuellement au service de Sa Majesté Impériale à Trieste dans le Golfe de la Mer Adriatique, où il est Intendant de Marine et du Commerce, et qu'elle fut formée par un pur hazard.

L'Auteur finit ce Volume par l'Histoire de Suisse et des Pays-Bas, autrefois membres de l'Empire. Et quoique ce ne soit ici qu'un Abrégé, on ne laisse pas d'y trouver des particularités curieuses et interessantes. Les autres Volumes vont paroître de suite.

HISTOIRE UNIVERSELLE DE DIODORE DE SICILE, traduite en François par M. l'Abbé *Terrasson*, de l'Academie Françoise, *in*-12. *à Paris*, chés *Debure l'aîné*, Quay des Augustins, à l'Image Saint Paul. 1737. 2. Volumes.

Diodore de Sicile, est un de nos anciens Ecrivains qui mérite le plus d'être traduit en notre Langue. Les Italiens en ont plusieurs versions; mais elles ne sont pas également bonnes; la premiere qui ne contenoit que les cinq premiers Livres, parut d'abord à Florence en 1526. *in*-8. et fut publiée depuis à Venise en 1542. et 1547. Cette version étoit

faite, non sur l'Original Grec, mais sur une version Latine du *Pogge* Florentin, imprimée d'abord à Venise en 1476. 1493. et 1496. François *Baldelli*, l'un des plus habiles Traducteurs de l'Italie, peu content de cette version, en publia une nouvelle à Venise l'an 1575. *in*-4. Elle fait partie, et même c'est une des versions les plus rares de la célébre *Collana*, ou Chaîne des Historiens Grecs, si estimée par les Amateurs de la Langue Italienne.

Les François commencerent vers le même temps à donner en notre Langue quelques portions de cet Historien. Claude de *Seissel*, qui est mort Archevêque de Turin, donna l'an 1530. et 1545. l'Histoire des Successeurs d'Alexandre, qu'on a remise en meilleur François dans ces derniers temps. *Macaut*, l'un des Valets de Chambre de François I. publia en 1535. et 1540. les trois premiers Livres de cet Historien; enfin l'an 1554. le célébre *Jacques Amiot* en donna une autre version françoise, mais il ne toucha point aux cinq premiers Livres qui sont cependant très-nécessaires pour connoître l'Histoire fabuleuse des premiers temps, telle que l'ont conçûë les anciens qui n'avoient aucune idée certaine des verités Historiques,

Digitized by Google

ques, contenuës dans les Livres de Moyse. Cette version fut réimprimée l'an 1585. par les soins de Loüis *le Roy*, dit *Regius*, qui joignit ensemble le travail de *Macaut* et d'*Amiot*.

Mais comme ces deux versions, qui ne laissoient pas d'être rares, avoient extrémement vieilli, M. l'Abbé *Terrasson* de l'Academie Françoise, distingué déja par d'autres bons Ouvrages, vient d'en publier une nouvelle. Sa connoissance dans les Langues Grecque et Françoise, nous répond de la fidelité de sa Traduction : Il commence aujourd'hui par les cinq premiers Livres, et les autres vont venir de suite.

Ces cinq Livres sont d'autant plus interessans, qu'ils nous ont transmis des faits et des mœurs, qui nous donnent beaucoup de lumieres sur l'Histoire ancienne. Celle d'Egypte si curieuse, et cependant si embarrassée, fait la matiere du premier ; mais que de choses singulieres, Diodore de Sicile ne nous a-t'il pas conservé sur les mœurs, la Religion et le Gouvernement des Egyptiens ? C'est de là principalement que le célebre M. *Bossuet*, a tiré le fond des sages et lumineuses réflexions qu'il a données sur l'Histoire d'Egypte, dans son discours sur l'Histoire Universelle.

Digitized by Google

Dans le second Livre, l'Auteur passe à l'Empire des Assyriens, si célebre, mais si confus dans l'ancienne Histoire, par la diversité de sentimens qui se trouve entre Herodote et les autres Ecrivains. Diodore de Sicile plus proche des anciens Monumens que nous ne sommes aujourd'hui, a choisi le meilleur parti; et conformément à l'Ecriture Sainte, il fait remonter l'Histoire des Assyriens aux temps les plus prochains du Déluge. Après quoi, il parcourt l'Inde, la Scythie et l'Arabie.

Vient dans le troisiéme Livre, l'Histoire des Ethiopiens, très-curieuse par la singularité de leurs mœurs, d'où l'Auteur passe aux anciennes Divinités de la Fable; Divinités cependant qui ont un fondement réel dans l'Histoire, et Diodore de Sicile a soin de nous donner les lumieres nécessaires pour démêler la verité du mensonge.

Le quatriéme Livre de Diodore de Sicile continuë à parler des anciennes Divinités, d'où il vient aux Héros de la Grece; Hercule et Thésée sont ceux dont il parle avec plus d'étenduë, mais toujours en raprochant la verité de la Fable qui l'a couverte et envelopée.

Enfin, le cinquiéme Livre traite des

Isles

Digitized by Google

Isles de la Mer Méditerranée, il passe même jusques à l'Ocean, et pousse dans l'Angleterre, et dans le Nord, d'où il revient chés les Celtes et les Gaulois, et raconte toujours des choses également utiles et interessantes.

Enfin, le Traducteur finit cette élegante version par plusieurs fragmens importans, qui doivent suivre le cinquiéme Livre. Il est à souhaiter que l'Auteur également exact et poli, ne laisse pas languir le Public qui désire avec impatience la suite d'une Traduction, que l'on attendoit depuis long-temps.

IMITATION de Notre Seigneur Jesus-Christ, traduite et revûë sur l'ancien original françois, d'où l'on a tiré un Chapitre qui manque dans les autres Editions. Par M. l'Abbé *Lenglet Dufresnoy*; nouvelle Edition, *in*-12. *à Paris*, chés *André Cailleau*, Quay des Augustins. 1737.

Cette nouvelle Edition de l'Imitation de J.C. n'est pas un Ouvrage du caractere des autres Livres de ce genre. Le hazard fit trouver à M. l'Abbé Lenglet, lors qu'il étoit en Flandres, quelques imprimés gothiques, sous le titre *de l'internelle Consolation*, ou *de la Consolation interieure*. A l'inspection du Livre il remarqua

que

que c'étoit celui de l'Imitation de J. C. sous un autre nom, et dans un autre ordre. Il n'en fallut pas d'avantage pour exciter sa curiosité et pour l'animer à faire quelques recherches, qui lui réüssirent. Il remarqua non-seulement dans ces anciens exemplaires beaucoup de différences essentielles, mais il observa même qu'il y avoit au Livre premier un Chapitre entier, qui manquoit dans toutes les Imitations ordinaires. De retour à Paris, il continua ses recherches, et trouva dans la célébre Bibliotheque de l'Abbaye de Saint Germain des Prés, d'autres Exemplaires imprimés de ce même Livre, et toujours sous le même titre. M. l'Abbé Lenglet se détermina donc à faire imprimer dans les Pays-Bas en 1731. une Edition nouvelle de l'Imitation de J. C. avec ce nouveau Chapitre, qui fait le XXVIe. du premier Livre. Il donne aujourd'hui de nouveau cette même Edition qu'il a revûë exactement sur ces Originaux. C'est une obligation que l'on a aux recherches de cet Auteur.

La Préface de M. l'Abbé Lenglet, qui est curieuse et instructive, tend à prouver que l'original de l'Imitation de Jesus-Christ, est françois, & que le latin n'en est qu'une Traduction, qui a même quel-

Digitized by Google

quelquefois abregé les paroles du premier Auteur. M. l'Abbé Lenglet jette les yeux sur *Gerson*, Chancelier de l'Eglise et de l'Université de Paris, au commencement du XVe. siecle pour lui attribuer cette pieuse production. Il a scrupuleusement examiné toutes les Editions antiques du François qui lui sont tombées entre les mains, et pas une n'a marqué que ce fût une Traduction. Elles font seulement connoître que c'est un Livre nouvellement imprimé et corrigé. Cependant c'étoit une gloire que nos anciens ne laissoient point échaper; ils préferoient la qualité de Traducteur à celle d'Auteur, qui leur paroissoit moins sçavante.

Le nouvel Editeur croit par-là qu'il peut concilier les deux Traditions, dont l'une donne ce Livre à *Gerson* et l'autre à *Thomas à Kempis*. Gerson aura fait le Livre en François et Thomas à Kempis l'aura traduit en Latin, en l'accommodant néanmoins à la vie Religieuse; au lieu que l'Auteur original ne parle dans tout son Livre que des Chrétiens en général. Ainsi les deux Traditions sont également recevables, mais cependant à différens égards. En ce cas, l'Edition de Bresse en Italie de 1485. qui, la premiere, attribuë ce Livre à Gerson, n'a

n'a pas moins raison que celle d'Ausbourg de 1475. et une autre de 1485. qui la donnent à Thomas à Kempis ; à l'un comme Auteur, et à l'autre comme Traducteur.

Notre nouvel Editeur à raison de s'étonner que tant de personnes habiles, les *Naudés*, les *Frontons*, les *Launois*, et même les *Dupins*, ayant traité cette fameuse controverse sur l'Auteur de ce Livre, pas un n'ait d'écouvert cet Ouvrage François imprimé tant de fois. Il est hors de doute qu'il auroit fait changer le systême de la dispute.

Mais quand le célébre Gerson auroit-il fait cet Ouvrage ? Ce seroit sans doute dans sa retraite. Cet illustre Théologien qui avoit assisté au Concile de Constance, ne revint plus à Paris, il voyagea et se retira ensuite à Lyon, où il mena une vie obscure et pénitente, et il y mourut l'an 1429. Ce seroit là sansdoute, qu'il auroit fait ce Livre pour raprocher les maximes de la Vie Intérieure, de la Vie commune de Jesus-Christ et de ses Apôtres.

Pour marquer ce qu'on doit penser de cette nouvelle Traduction, on se contentera de marquer ici ce qu'en dit M. l'Abbé de *Marcilli*, Docteur de la Maison

son et Societé de Sorbonne, dans son Aprobation, que » la beauté du style, » la noblesse des expressions n'ôte rien à » la simplicité convenable à un Ouvrage » de ce genre, et lui donne un nouveau » mérite au-dessus de celles qui ont paru » jusques à présent. Le Traducteur habi- » le a le talent de rendre plus sensibles » les pensées de l'Auteur en quelques en- » droits, qui avoient besoin d'être éclair- » cis : mais la découverte qu'il a faite d'un » Chapitre, qui manquoit au premier » Livre, enrichit sa Traduction d'un » morceau excellent. Les personnes qui » ont le vrai goût de la pieté (que nul » Livre n'est plus capable de leur inspirer » que celui de l'Imitation de J. C.) sçau- » ront bon gré à M. Lenglet et de sa re- » cherche et de cette addition.

M. l'Abbé Lenglet voulant faire voir le caractere de l'Auteur original, a mis le XVIe. Chapitre du premier Livre dans notre vieux Gaulois, tel qu'il l'a trouvé dans ses Exemplaires.

MEMOIRES *concernant le Droit de Tiers et Danger, sur les Bois de la Province de Normandie. Par M. Louis* GREARD, *Ecuyer, ancien Avocat au Parlement de Roüen. Avec les Preuves et Observations de*

Digitized by Google

de M. Loüis FROLAND, *ancien Bâtonnier de MM. les Avocats du Parlement de Paris.* 1. *Vol. in*-4°. A ROUEN, *chés Abraham Viret, Imprimeur-Libraire, ruë Sénécaux, près Saint Martin sur Renelle, et Pierre le Boucher le jeune, Libraire, sous la Galerie du Palais. Et à Paris, chès de Nully, le Gras et Girard, Libraires au Palais.*

Cet Ouvrage est également curieux et intéressant, écrit avec une délicatesse et une solidité qui le feroient seules rechercher. Il servit en 1673. à la défense de toute une Province, qui le regarde encore aujourd'hui avec une extrême vénération. Celle qu'elle conserve pour la mémoire du Sçavant Défenseur, à qui elle doit son repos, lui faisoit désirer depuis long-temps de voir renouveller un monument qui lui est si précieux. M. Loüis FROLAND, Neveu Maternel de M. GREARD, vient de remplir de si justes desirs. Non-seulement il a fait imprimer ces Mémoires; mais il y a joint un Extrait raisonné de toutes les Pieces qui ont servi pour les autoriser. On admire surtout la précision et la justesse avec laquelle l'Auteur s'exprime au milieu d'une foule de citations qu'il s'est contenté de désigner. Dans les notes placées entre chaque Chapitre, on voit

les

Digitized by Google

les recherches immenses qu'il lui a fallu faire pour choisir ses autorités. Tout ce que les Histoires ont dit de cette Province et de ses prérogatives, se trouve adroitement employé par notre Auteur, et judicieusement mesuré aux circonstances dans lesquelles se trouvoit le Pays qu'il avoit à défendre.

On a placé à la fin de ce Volume un Recuëil de différens Arrêts du Parlement de Normandie, qui jugent les plus singulieres Questions de Fait et de Coûtume. Ils ont été judicieusement recuëillis par feu M. Bertheaume, ancien Avocat de ce Parlement. L'espece y est établie avec précision, après le prononcé de l'Arrêt, pour déterminer plus sûrement la circonstance dans laquelle il a été rendu.

Après ce compte rendu au Public des *Mémoires sur le* TIERS *et* DANGER, il n'est pas hors de propos de dire un mot des propres Ouvrages de M. Froland. On se contentera d'en donner les Titres; le credit qu'ils ont eu depuis qu'ils sont entre les mains du Public, a prévenu l'Eloge qu'on en pouroit faire.

MEMOIRES concernant le *Comté Pairie d'Eu*, et *ses Usages prétendus Locaux*, avec les Arrêts du Parlement de Paris

qui

Digitized by Google

qui les ont condamnés, *par M. Loüis* FROLAND, *Ancien Avocat au Parlement de Paris.* M. DCC. XXII. 1. Vol. in-4°.

MEMOIRES concernant la *prohibition d'évoquer les Décrets d'Immeubles situés en Normandie*, avec les Chartes, Ordonnances, Edits, Déclarations, Lettres Patentes, Réponses de nos Rois, Arrêts du Conseil et du Parlement de Paris, qui ont établi et confirmé le Privilege de la Province; diverses Questions mixtes qui en dépendent, et les Arrêts qui les ont décidées. M. DCC. XXII. 1. Vol. in-4.

MEMOIRES concernant *l'Observation du Senatus-consulte Velleïen dans le Duché de Normandie*, et diverses Questions mixtes qui en dépendent, avec les Arrêts qui les ont décidées. M. DCC. XXIX. 1. Vol. in-4.

MEMOIRES concernant la nature et la qualité des Statuts. Diverses Questions mixtes de Droit et de Coutume, et la plûpart des Arrêts qui les ont décidées. M. DCC. XXIX. 2. Vol. in-4.

Tous ces Ouvrages se vendent à Paris chés *de Nully*, au Palais.

LETTRE écrite par M. * * * à M. * * * au sujet du Passage du Roy et de la Reine de Pologne par la Champagne, en allant prendre possession de leurs Etats de Lorraine. *A Chaalons*

chés

chés *Seneuze*, 1737. brochure *in* 4. de 12. pages. La Lettre est datée du 25. Avril.

L'Ecrivain déclare dabord avec modestie qu'on ne doit s'atacher qu'à la vérité d.s faits qu'il raporte et non à la délicatesse du stile. Il commence ainsi sa narration. Le Roy de Pologne partit de Meudon en poste le premier Avril ; ce Prince n'a séjourné en aucun endroit, il vint coucher à Mont-Saint-Pere, Terre limitrophe de cette Province, qui apartient à M. Paris du Vernay.

De Mont-Saint-Pere, le Roy de Pologne se rendit à Epernay, il fit l'honneur à M. d'Aubigny, Lieutenant General et Subdelegué de M. l'Intendant, de dîner chés lui.

Le Roy fit aussi l'honneur à M. de Saint Clair, Chevalier de S. Louis, Exempt des Gardes du Corps, Gendre de M. d'Aubigni, de le faire manger à sa table. La Bourgeoisie qui étoit sous ler Armes, bordoit les ruës, et monta la garde chés le Roy jusqu'au départ de Sa Majesté Elle fut escortée d'abord par la Maréchaussée ; une Compagnie du Régiment de Pont, Cavalerie, qui est en quartier dans le Village d'Athie, conduisit ce Prince jusqu'à Jalon, une autre du même Régiment releva cette premiere, et l'accompagna jusqu'à Aulnay; les Dlles de ce Lieu, vétuës galamment, et M. le Curé ensuite, complimenterent S. M. Voici l'un et l'autre de ces Complimens, et les Réponses du Roy de Pologne ; l'une de ces Dlles s'étant avancée, dit avec beaucoup de grace, en lui présentant le vin d'honneur.

SIRE, nous vous offrons au nom de nos Peres, de foibles marques de leurs respects, nous accompagnons notre offrande de vœux sinceres que nous faisons pour votre santé ; puissiez-vous SIRE lorsque nous serons ayeules, recevoir de notre pos-

terit-

terité les mêmes hommages, et voir la vôtre faire le bonheur de l'Europe.

Le Roy de Pologne aplaudit en souriant à la saillie de cette jeune personne, il lui souhaita l'accomplissement de ses désirs, dans lesquels il lui dit qu'il se trouvoit fort interessé ; ces Dlles s'étant éloignées, M. *le Dieu*, Curé d'Aulnay, âgé de près de 80. ans, s'avança et dit.

SIRE, il y a long-temps que je vis, mais dans le cours de mes années, je n'ai pas eû un jour si flateur J'ai le bonheur de voir un grand Roy que son Héroïsme fait respecter de toutes les Nations, un Roy tojours égal à lui-même, malgré le concours des évenemens les plus marqués, c'est le vrai caractere de la vertu ; nos vœux, SIRE, ont déja été plusieurs fois portés jusqu'au Trône du Roy des Rois pour la conservation et la prosperité de V. M. Les François, SIRE, et moi en particulier, s'y interessent sinterement et relativement à votre Personne sacrée, et par reconnoissance pour le don que le Ciel nous a fait de Monseigneur le Dauphin votre petit-Fils, qui assure le repos de cet Empire, je redoublerai mes prieres, SIRE, pour qu'une parfaite sécurité pendant une longue suite d'années vous conduise à la vie éternelle.

Le Roy parut satisfait de ce Compliment, il en remercia fort gracieusement M. le Curé, et le conjura de se ressouvenir de la promesse qu'il lui faisoit de prier Dieu pour lui.

A la sortie du Bac d'Aulnay, de l'autre côté de la Riviere de Marne, le Roy de Pologne trouva une Brigade de la Maréchaussée qui l'escorta jusqu'à Chaalons ; en chemin il trouva une autre Compagnie du même Régiment de Pont, qui augmenta l'escorte ; S. M. arriva en cette Ville sur les quatre heures, précedé d'un nouveau détachement

Digitized by Google

tachement de la Maréchaussée, commandé par le Prévôt Géneral, et de deux Chaises de poste, dans lesquelles il y avoit deux Seigneurs de sa Maison, plusieurs de ses Officiers suivoient à cheval; le Carosse de M. de Beaupré, qui étoit allé au-devant de S. M. venoit après, un troisiéme Escadron du Régiment de Pont fermoit la marche. Le Roy passa au milieu d'une foule de Peuple accouruë de toutes parts pour voir S. M. laquelle pour répondre à cet empressement, baissa les glaces de sa Chaise et ordonna à son Postillon d'aller au petit pas.

De Chaalons, S. M. se rendit à Sary, Château de M. l'Evêque, situé à l'extremité du Jard, promenade la plus belle qu'il y ait dans aucune Ville de France; ce Château est très-beau et très-commode; on le concevra aisément en se rapellant que les Evêques de Chaalons y ont toujours reçû les Princes et Princesses du Sang; M. le Duc d'Orleans et M. le Duc y ont été mariés.

M. l'Evêque, accompagné du Marquis de Choiseul, Lieutenant Géneral de la Province, de l'Abbé de Saint Mémie, ses Freres, et des Personnes les plus distinguées de Chaalons, reçut S. M. à la descente de sa Chaise; ce Prélat comptoit que le Roy de Pologne lui feroit l'honneur de souper et coucher chés lui, mais comme il étoit encore de bonne heure, ce Prince jugea à propos de ne s'arrêter qu'environ une heure, et d'aller à Saint Dizier, après avoir embrassé M. l'Evêque et lui avoir témoigné combien il étoit sensible à sa politesse; S. M. embrassa pareillement M. l'Intendant, et lui témoigna qu'elle étoit très-contente des attentions qu'il avoit eûës pour lui dans son Département.

L'Evêque de Chaalons présenta au Roy son Neveu,

Neveu, fils du Marquis de Choiseul, en lui disant, qu'étant né en Lorraine il étoit du nombre de ses Sujets; ce jeune Seigneur, qui joint à une phisionomie des plus heureuses, beaucoup d'esprit et de graces, servoit alors à boire à S.M. qui avec cette douce et noble affabilité qui releve toutes ses actions, dit, en mettant la main sur l'épaule de cet aimable Enfant, *J'en prends possession avec bien du plaisir.*

Les Officiers de Ville de Chaalons s'étant rendus à Sary, furent introduits auprès de S. M. par M. l'Evêque, ils présenterent à ce Prince le vin d'honneur, qu'il accepta; ces Mrs et les Personnes de consideration qui s'étoient rendus à Sary, furent invités par M. l'Evêque d'y rester au soupé, qui étoit destiné pour S. M. De Sary, le Roy se rendit à Saint Dizier, &c.

La Reine de Pologne partit de Meudon le 30. Avril et arriva à 7 heures du soir au Château de Congy, qui apartient à M. de Chasot, Président à Mortier au Parlement de Metz; S. A. S. Mademoiselle de Clermont y logea en 1725. lorsqu'elle alla à Strasbourg pour le Mariage de la Reine. M. l'Intendant reçut la Reine de Pologne à la descente de son Carosse, que tous les Habitans de ce Lieu entouroient; les femmes offrirent leur présent à S. M. qui consistoit en un Mouton orné d'une infinité de rubans, &c. sur les huit heures la R. de P. soupa à son petit couvert; on ne fera point le détail des differens mets qui furent servis avec une délicatesse et une attention infinies de la part de M. l'Intendant, qui fit aussi servir à soupé aux Seigneurs et Dames de la suite de S. M.

Le lendemain la Reine de Pol. après avoir entendu la Messe, partit pour Sary. Elle alla dîner au

Digitized by Google

au Château de Reineville, à cinq lieuës de Chaalons. M. de Beaupré avoit eû soin que tout y fût en abondance; l'Evêque s'y étant aussi rendu, ils reçurent S. M. à la descente de son Carosse; plusieurs femmes en habit des bonnes Fêtes, présenterent à la Reine un Lapin blanc, orné de rubans, &c.

La Reine étant partie de Reineville de bonne heure, arriva à Chaalons vers les 5. heures, et se rendit ensuite au Château de Sary, où elle a séjourné. Son Entrée en cette Ville fut fort belle, plusieurs Brigades de Maréchaussées, commandées par le Prévôt Géneral, étoient de la suite; deux Compagnies du Régiment de Pont et les Pages de S. M. environnoient son Carosse; M. l'Evêque et M. l'Intendant précedoient, chacun dans leur Chaise de poste, afin de recevoir S. M. à Sary, cinq Carosses à six chevaux, dans lesquels étoient les Dames et Seigneurs de la suite de la Reine, &c. La Compagnie de l'Arquebuse de Chaalons étoit sous les Armes à l'entrée de la Ville, les Milices Bourgeoises bordoient les ruës jusqu'à la porte de la superbe Promenade dont on a parlé.

S. M. fut reçûë à Sary par les mêmes Personnes qui s'y étoient trouvées lors du passage du Roy; l'Evêque de Chaalons et le Marquis de Choiseul, eurent l'honneur de lui présenter la main.

S. M. soupa à son petit couvert et se coucha de bonne heure.

Le lendemain elle entendit la Messe à 11. heures dans la Chapelle du Château, les Officiers de Ville furent présentés à S. M. par le Marquis de Choiseul, ils lui offrirent dans une corbeille très-galamment ornée toutes sortes de confitures seches.

Digitized by Google

La Reine dîna à son petit couvert à midy ; elle reçut sur les cinq heures les respects du R. P. Baltus, Recteur des Jésuites de Chaalons, &c.

Lorsque la Reine de Pologne eut fait ses dépêches pour le Roy son Epoux, elle en chargea le Marquis de Choiseul, et nomma en même-temps Mad. son Epouse Dame de son Palais ; M. de Choiseul en remercia S. M. dans des termes pleins de reconnoissance ; il partit à l'instant pour Luneville.

Le 7. Avril S. M. entendit la Messe à dix heures, dîna une heure après à son petit couvert et partit à midy.

On ne peut rien dire de plus obligeant que ce que la Reine dit à l'Evêque, sur la réception que lui a fait ce Prélat ; il fut remercié aussi par la Comtesse de Linange et par les autres Seigneurs et Dames de la Cour.

M. de Beaupré monta dans sa Chaise de poste pour préceder S. M. à Vitry ; elle y arriva à 6. heures du soir, escortée par un détachement de la Maréchaussée.

L'élite de la Milice Bourgeoise sous les Armes avec des cocardes blanches, formoit une double haye dans les ruës, jusqu'au logement de la Reine ; le Marquis de Vilaine, Gouverneur de la Ville étoit à la tête. S M. fut reçûë à la descente de son Carosse par M. de la Galaiziere, Intendant de Lorraine et de Bar, qui lui donna la main jusques dans son Apartement.

Les Maire et Echevins, qui furent présentés par M. l'Intendant, offrirent leurs présens à la Reine, ils furent très-bien reçus : elle admit ensuite à son Audience plusieurs Officiers des Troupes du Roy, elle en reconnut quelques-uns, et leur donna des témoignages de son souvenir ; le P.

Prieur

Digitized by Google

Boieur de la Charité de cette Ville fut aussi admis à rendre ses respects à la Reine, il lui présenta un Ananas d'une prodigieuse grosseur.

A huit heures S. M. soupa à son petit couvert, il y eut cinq autres tables, dont l'une étoit de 30. couverts, et les autres de 25. et 20. qui furent servies avec une propreté et une délicatesse qui passe tout ce qu'on peut imaginer.

L'attention de M. l'Intendant ne se borna pas aux Personnes de distinction, il voulut que généralement tous les gens de la suite se ressentissent de sa magnifisence; on leur servit un soupé convenable et force vin de Champagne.

Le lendemain, jour du départ, S. M. alla entendre la Messe à sept heures à la Collégiale, elle fut reçûë à l'entrée de la principale porte par le Chapitre, qui lui avoit fait préparer un tapis de pied et un carcau sur lequel la Reine se mit à genoux pour baiser la Croix, qui lui fut présentée par le Doyen, S. M. s'étant levée elle reçut l'Eau benite; ensuite le Doyen prononça ce Discours.

MADAME,

Le Chapitre de l'Eglise Royale de cette Ville, rend avec un respectueux empressement ses très-humbles devoirs à V. M. Nous allons, MADAME, célebrer les saints Misteres pour demander à Dieu la conservation de V. M. et le bonheur de toute la Famille Royale, c'est aux seules Prieres que se terminent dans le Temple du Seigneur les Compliments des Ministres du Roy des Rois.

La Reine salua le Clergé qui l'accompagna jusqu'à son Prie-Dieu, M. l'Intendant donnoit la main à S. M. La Messe finie, le Doyen à la droite de la Reine, précedé de tout le Chapitre, la conduisit jusqu'à son Carosse. M. l'Intendant continua de donner la main à S. M. Au milieu

Digitized by Google

de la Nef, elle eut la bonté de se tourner du côté du Doyen, et lui dit : M. *je vous remercie et toute votre Compagnie, de la réception gracieuse que vous m'avez faite.* Le Doyen lui répondit : MADAME, *nous désirons ardemment que les Prieres que nous venons de faire pour V. M. soient exaucées, nous avons prié de tout notre cœur.*

Ensuite la Reine monta en Carosse pour se rendre à S. Dizier, escortée par un détachement de Maréchaussée ; un instant après M. l'Intendant partit en poste, afin de préceder S. M.

S. M. arriva le 11. sur les midy à S. Dizier, escortée d'un détachement de la Maréchaussée, de l'Arquebuse et les Milices Bourgeoises bordoient les ruës ; cette Princesse logea au Château que M. de Beaupré avoit fait meubler. Les Maire et Echevins qu'il présenta à la Reine, lui offrirent leurs présens, et furent reçus très-gracieusement.

S. M. dîna à son petit couvert, elle fut servie comme si elle eût mangé en public ; il y eut plusieurs autres tables également bien servies par les soins de M. de Beaupré ; S. M. partit à trois heures pour aller coucher à Bar. Elle témoigna à M. de Beaupré combien elle étoit satisfaite de ses attentions, &c. Tous les Seigneurs et Dames de sa Cour le complimenterent dans des termes remplis de reconnoissance. Il a suivi S. M. jusqu'à Bar.

Dès qu'on fut assuré que la Reine de Pologne étoit arrivée sur la Frontiere de ses nouveaux Etats, une nombreuse Compagnie de Chevaliers proprement vétus d'un uniforme blanc avec paremens rouges, alla à sa rencontre et revint le même jour, marchant devant le Carosse de S. M. au bruit des Instrumens Militaires.

Sur

Digitized by Google

Sur le chemin, à quelque distance de Bar-le-Duc, la Reine trouva une Compagnie de jeunes Gens à pied, qui avoient passé la nuit sous des Tentes, en attendant son arrivée. Cette Compagnie formée à son honneur, lui servit d'escorte.

Lorsque la Reine arriva aux portes de la Ville, elle y trouva environ trois mille Bourgeois qui étoient rangés sous des Drapeaux magnifiques, et qui la suivirent jusques au Château.

En entrant dans cette Place, elle fut complimentée par M. le Commandant, et en avançant un peu plus loin, elle parut agréablement surprise d'un Spectacle que présentoit à ses yeux la Jeunesse du College des Jésuites. Ces jeunes Gens etoient partie à pied et partie à cheval. Ceux des Classes inférieures, au nombre de quarante, étoient à pied, habillés à la Polonoise, ayans tous un habit d'écarlate bordé de fourures d'hermine, et sur l'habillement des écharpes de prix. Ils avoient des bonnets rouges qui cachoient entierement leurs cheveux, et dont la pointe garnie d'une frange d'argent, s'élevoit au-dessus d'une fourure très-propre. Devant eux pendoient de petits coutelas, et ils tenoient à la main des Etendards très riches, les uns aux Armes de Pologne, de Leczinski, les autres aux Armes de Lorraine et de Bar.

Ceux des Classes supérieures étoient à cheval au nombre de 24. botés à la Polonoise, habillés comme les autres d'écarlate, et portant des bonnets de même, mais ayant tous le Sabre à la main.

Ces deux Corps étoient rangés dans la cour interieure du Château sur deux lignes, en demi cercle, ayant à une extremité leur Tambour, habillé à la Romaine, et à une autre deux Clercs, dont

Digitized by Google

l'un étoit à cheval, représentant tous les Clercs du College, et l'autre à pied, en manteau long, qui se disposoit à parler. A leurs côtés étoient Mrs les Militaires de la Garde, présentant les Armes.

Aussi-tôt que la Reine fut près de ces jeunes Gens ainsi disposés, les premiers baisserent leurs Etendarts pour la saluer; ce qui se fit avec beaucoup d'ordre et au grand contentement de S. M.

La Reine monta ensuite dans son Apartement, introduite par M. le Chancelier et Garde des Sceaux, précedée de quelques-uns des Polonois, qui portoient des Etendarts aux Armes de Bar.

Après que M. le Chancelier eut fait son compliment, un Ecolier eut aussi l'honneur de complimenter Sa Majesté au nom du College.

La Reine répondit avec bonté : *Je suis très-sensible à votre Compliment, je vous en remercie, mais je veux voir encore une fois la Jeunesse Polonoise.*

Sur cela on donna ordre à cette Jeunesse de se rendre dans l'Apartement de S. M. et là ces jeunes Gens passant tous devant elle, les uns après les autres, ils eurent l'honneur de la saluer de rechef avec l'Etendart.

Ils sortirent ensuite deux à deux et revinrent avec les Cavaliers Polonois au College. Peu de temps après le Canon du Château se fit entendre; on ne doit pas oublier ici la maniere gracieuse dont S. M. remercia la Noblesse et toutes les Compagnies de cette Ville, qui étoient dans les différentes Chambres de son Apartement, &c. Elle leur témoigna qu'elle étoit très-satisfaite de leur zele et de tout ce qu'on faisoit pour elle.

Sur le soir, vers les huit heures, le Château et toute la Ville étant illuminés, on tira un très-

beau

Digitized by Google

beau Feu d'artifice, qu'on avoit artistement placé sur un bâtiment à deux étages, orné de Devises à l'honneur du Roy et de la Reine, et surmonté d'une Renommée, qui tenoit d'une main les Armes de Pologne et de l'autre sa Trompette.

Après quoi la Reine se mit à table, et comme elle a un grand fond de pieté et de religion, malgré toutes ses fatigues et la délicatesse de son tempérament, elle ne prit qu'une simple collation .. Alors les Dames eurent l'honneur de lui faire la réverence, et en furent très-gracieusement reçûës.

Le lendemain 12. Avril, S. M. entendit la Messe dans la Chapelle du Château, où elle fut complimentée par le Doyen de cette Eglise.

Après avoir oui la Messe, elle monta dans son Carosse. Aussi-tôt la Jeunesse Polonoise, qui avoit repris son premier poste, se mit en marche sur deux lignes, ceux qui étoient à cheval, marchant immédiatement devant le Carosse de la Reine, et ceux qui étoient à pied marchant à la tête avec leurs Etendarts. Les autres Carosses suivoient, bordés de la nouvelle Compagnie à pied, et suivis d'une partie de la Bourgeoisie, tandis que l'autre bordoit les ruës.

On marcha dans cet ordre jusques hors de la Ville, &c. La Reine fut de nouveau complimentée au nom des Ecoliers Elle eut la bonté de dire plusieurs fois qu'elle étoit très-contente, et que ceux qui étoient à pied pouvoient s'en retourner, ce qu'ils firent à la suite de la Bourgeoisie.

Pour les autres qui étoient à cheval, ils eurent l'honneur de marcher devant le Carosse de S. M. jusqu'à la premiere Bourgade. La Compagnie des Chevaliers qui avoient attendu la Reine, continua à l'accompagner jusques vers Ligny au

Digitized by Google

bruit des Trompettes et des Timbales. Ensuite S. M. les remercia de la maniere du monde la plus obligeante.

Pierre Gissey, Libraire et Imprimeur, ruë de la vieille Bouclerie, débite depuis quelque temps des Feüilles Périodiques, qui paroissent tous les Mardis, et dont voici le titre : *Refléxions sur les Ouvrages de Litterature.* Il paroît que deux Auteurs ont travaillé aux Feüilles qui composent le premier volume, et que le second, dont le stile est plus élegant et plus correct, mérite encore plus l'estime du Public. L'Auteur de cette continuation fournit sa carriere avec plus de succès; sa Critique est instructive et agréable. Il juge sainement des Livres modernes, et entremêle des refléxions interessantes. Dans la premiere Feüille du second volume il expose ainsi son sentiment sur la Critique.

» Quel ton faut-il prendre en critiquant ? Si » l'on s'en raporte au bon sens, qui est l'œil de » l'esprit, il faut proportionner le ton à l'Ouvra» ge qu'on discute ; s'il est sérieux ou dogmati» que, les graces austeres, le stile ferme et sou» tenu, sont alors de saison, et rien ne seroit » plus ridicule que la demangeaison de plaisanter. » Veut-on aprécier le mérite d'un Ouvrage d'es» prit ? les tours vifs et ingenieux, le sel attique » et les jeux de l'imagination doivent assaisonner » la Critique et les loüanges. Mais le fiel et l'en» vie d'élever sa réputation sur les ruines de celle » d'autrui, ne doivent jamais se faire sentir. La » probité, la droiture du cœur et la politesse, » sont les plus beaux ornemens de la Critique. » Quelle étrange situation pour celui qui se livre » à ce dangereux métier ! La plupart des Lec» teurs

» teurs veulent être instruits d'une maniere » agréable ; ils exigent des traits vifs et hardis, » des ironies legeres, des tours figurés et expres- » sifs, des saillies heureuses et même des Paro- » dies courtes, mais fines, du ridicule. Au con- » traire l'Auteur crie à l'injustice, se plaint qu'on » cherche à divertir le Public à ses dépens, et vo- » mit un torrent d'injures. Faut-il que pour » lui plaire le Critique laisse dormir son imagi- » nation, et s'expose au danger certain d'en- » nuyer ses Lecteurs par de tristes et froides re- » fléxions ? En vain donneroit-on ce conseil au » Critique, il ne le suivroit pas, sçachant com- » bien il est de son interêt d'égayer son Dis- » cours. Mais on a droit de lui prescrire une im- » partialité rigide, l'observation des regles de » l'honnêteté et de la bienséance, et une sincerité » qui ne se démente jamais. Heureux le Critique » qui ne fait jamais briller son esprit aux dépens » de son cœur ! Sûr du suffrage du Public, il ob- » tiendra l'aprobation de l'Auteur même, lors- » que son ressentiment sera éteint.

Dans la cinquiéme Feüille, l'Auteur des Re- fléxions s'explique ainsi à l'occasion d'un Libelle. » Rien de plus déplorable que l'abus des talens » de l'esprit dans les disputes où les Gens de Let- » tres ne devroient se proposer que la perfection » du goût et de la raison. A en juger par les in- » jures dont ils s'accablent, on croiroit que les » Belles-Lettres, loin de communiquer plus de » politesse et de modération, ne servent qu'à en » étouffer les précieuses semences. Quelle idée » veulent-ils que le Public se forme de leurs » études et de leur éducation, lorsqu'il les voit » braver sans pudeur les loix de l'honnêteté et » de la bienséance ? Ces procedés indignes ren-

» dent méprisables les Lettres et ceux qui font » profession de les cultiver. . . Je conviens que » le genre polemique doit être assaisonné d'un » peu de sel, mais ce sel ne doit pas être mordi- » cant ; c'est à Venus et aux Graces de le prépa- » rer, pour rendre plus vif le goût de la raison. » Chercher à flatter la malignité des Lecteurs, » c'est se défier de la force et de la justesse des » raisonnemens qu'on leur présente, et révolter » toutes les personnes sensées. Je ne métonne pas » que des gens indignés des excès de la Critique, » l'ayent regardée comme une invention du Dia- » ble. *Omnino credo Diabolum esse Auctorem* » *Critices*, disoit David *Pareus*, maltraité par » Joseph Scaliger. L'Auteur ne s'écarte point de ces Regles judicieuses. Les dernieres Feüilles de cet Ouvrage, sur tout, sont très-interessantes et fort instructives ; toutes les personnes de goût qui les ont lûës, ont jugé que peut-être elles ne le cédoient pas aux autres Ouvrages qui paroissent dans le même goût.

CATALOGUE des Livres de feuë Madame la *Comtesse de Verruë*, dont la vente se fera en détail en son Hôtel, ruë du *Cherche-Midy*, le 12. Juin 1737. et jours suivans. *A Paris*, ruë S. Jacques, chés *Gabr. Martin*, *in* 8. de 240. pages.

L'ACADEMIE des Sciences et des Beaux-Arts, établie à Pau, distribuera le premier Février 1738. le Prix d'une Médaille d'or à l'Ouvrage en Prose ou en Vers, qu'elle jugera le mériter, lequel ne sera pas de plus d'une demie heure de lecture. Le Sujet proposé est : *Quelles*

sont

sont les qualités les plus désirables dans la Societé, celles de l'esprit ou celles du cœur. On adressera jusqu'au mois de Novembre inclusivement les Pieces affranchies, à M. *d'Hegobure*, Secretaire de l'Académie. On mettra au bas de l'Ouvrage une Sentence, laquelle sera repetée au-dessus d'un Billet cacheté, dans lequel sera le nom de l'Auteur.

Le Lundi 29. Avril, l'Académie Royale de Soissons, tint son Assemblée publique dans le Palais Episcopal. M. Vernier, Directeur de cette Académie, en fit l'ouverture par un sçavant Discours, après lequel on fit la lecture de la Dissertation qui avoit remporté le Prix, dont le Sujet étoit : *L'Epoque de l'établissement de la Religion Chrétienne dans le Soissonnois, et les progrès du Christianisme dans le même Pays, avec le nom des premiers Evêques de Soissons et la durée de leur Episcopat jusqu'à la fin du quatriéme siecle* Cette Dissertation fut déclarée être de M. le Bœuf, Chanoine et Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre, qui étoit présent à l'Assemblée. M. l'Evêque, Instituteur de ce Prix, lui remit une Médaille d'or toute semblable à celle dont nous avons fait la description dans les années précedentes, excepté que dans l'Exergue on lit M. DCC. XXXVII.

Le Mardy 30. l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, tint sa Séance publique d'après Pâques. M. le Cardinal de Polignac présida à cette Assemblée, et déclara que M. l'Abbé *Goujet*, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital à Paris, avoit remporté le Prix sur le sujet proposé l'année derniere par cette Académie, qui étoit l'*Etat des Lettres en France depuis la mort*

bruit des Trompettes et des Timbales. Ensuite S. M. les remercia de la maniere du monde la plus obligeante.

Pierre Gissey, Libraire et Imprimeur, ruë de la vieille Bouclerie, débite depuis quelque temps des Feüilles Périodiques, qui paroissent tous les Mardis, et dont voici le titre : *Refléxions sur les Ouvrages de Litterature.* Il paroît que deux Auteurs ont travaillé aux Feüilles qui composent le premier volume, et que le second, dont le stile est plus élegant et plus correct, mérite encore plus l'estime du Public. L'Auteur de cette continuation fournit sa carriere avec plus de succès; sa Critique est instructive et agréable. Il juge sainement des Livres modernes, et entremêle des refléxions interessantes. Dans la premiere Feüille du second volume il expose ainsi son sentiment sur la Critique.

» Quel ton faut-il prendre en critiquant ? Si » l'on s'en raporte au bon sens, qui est l'œil de » l'esprit, il faut proportionner le ton à l'Ouvra» ge qu'on discute ; s'il est sérieux ou dogmati» que, les graces austeres, le stile ferme et sou» tenu, sont alors de saison, et rien ne seroit » plus ridicule que la demangeaison de plaisanter. » Veut-on aprécier le mérite d'un Ouvrage d'es» prit ? les tours vifs et ingenieux, le sel attique » et les jeux de l'imagination doivent assaisonner » la Critique et les loüanges. Mais le fiel et l'en» vie d'élever sa réputation sur les ruines de celle » d'autrui, ne doivent jamais se faire sentir. La » probité, la droiture du cœur et la politesse, » sont les plus beaux ornemens de la Critique. » Quelle étrange situation pour celui qui se livre » à ce dangereux métier ! La plupart des Lec» teurs

» teurs veulent être instruits d'une maniere » agréable ; ils exigent des traits vifs et hardis, » des ironies legeres, des tours figurés et expres- » sifs, des saillies heureuses et même des Paro- » dies courtes, mais fines, du ridicule. Au con- » traire l'Auteur crie à l'injustice, se plaint qu'on » cherche à divertir le Public à ses dépens, et vo- » mit un torrent d'injures. Faut-il que pour » lui plaire le Critique laisse dormir son imagi- » nation, et s'expose au danger certain d'en- » nuyer ses Lecteurs par de tristes et froides re- » fléxions ? En vain donneroit-on ce conseil au » Critique, il ne le suivroit pas, sçachant com- » bien il est de son interêt d'égayer son Dis- » cours. Mais on a droit de lui prescrire une im- » partialité rigide, l'observation des regles de » l'honnêteté et de la bienséance, et une sincerité » qui ne se démente jamais. Heureux le Critique » qui ne fait jamais briller son esprit aux dépens » de son cœur ! Sûr du suffrage du Public, il ob- » tiendra l'aprobation de l'Auteur même, lors- » que son ressentiment sera éteint.

Dans la cinquiéme Feüille, l'Auteur des Re- fléxions s'explique ainsi à l'occasion d'un Libelle. » Rien de plus déplorable que l'abus des talens » de l'esprit dans les disputes où les Gens de Let- » tres ne devroient se proposer que la perfection » du goût et de la raison. A en juger par les in- » jures dont ils s'accablent, on croiroit que les » Belles-Lettres, loin de communiquer plus de » politesse et de modération, ne servent qu'à en » étouffer les précieuses semences. Quelle idée » veulent-ils que le Public se forme de leurs » études et de leur éducation, lorsqu'il les voit » braver sans pudeur les loix de l'honnêteté et » de la bienséance ? Ces procedés indignes ren-

» dent méprisables les Lettres et ceux qui font
» profession de les cultiver... Je conviens que
» le genre polemique doit être assaisonné d'un
» peu de sel, mais ce sel ne doit pas être mordi-
» cant; c'est à Venus et aux Graces de le prépa-
» rer, pour rendre plus vif le goût de la raison.
» Chercher à flatter la malignité des Lecteurs,
» c'est se défier de la force et de la justesse des
» raisonnemens qu'on leur présente, et révolter
» toutes les personnes sensées. Je ne métonne pas
» que des gens indignés des excès de la Critique,
» l'ayent regardée comme une invention du Dia-
» ble. *Omnino credo Diabolum esse Auctorem*
» *Critices*, disoit David *Pareus*, maltraité par
» Joseph Scaliger. L'Auteur ne s'écarte point de
ces Regles judicieuses. Les dernieres Feüilles de
cet Ouvrage, sur tout, sont très-interessantes et
fort instructives; toutes les personnes de goût
qui les ont lûës, ont jugé que peut-être elles ne
le cédoient pas aux autres Ouvrages qui parois-
sent dans le même goût.

CATALOGUE des Livres de feuë Madame la *Comtesse de Verruë*, dont la vente se fera en détail en son Hôtel, ruë du *Cherche-Midy*, le 12. Juin 1737. et jours suivans. *A Paris*, ruë S. Jacques, chés *Gabr. Martin*, *in* 8. de 240. pages.

L'ACADEMIE des Sciences et des Beaux-Arts, établie à Pau, distribuera le premier Février 1738. le Prix d'une Médaille d'or à l'Ouvrage en Prose ou en Vers, qu'elle jugera le méritera, lequel ne sera pas de plus d'une demie heure de lecture. Le Sujet proposé est : *Quelles*

sont

Digitized by Google

sont les qualités les plus désirables dans la Societé, celles de l'esprit ou celles du cœur. On adressera jusqu'au mois de Novembre inclusivement les Pieces affranchies, à M *d'Hegobure*, Secretaire de l'Académie. On mettra au bas de l'Ouvrage une Sentence, laquelle sera repetée au-dessus d'un Billet cacheté, dans lequel sera le nom de l'Auteur.

Le Lundi 29. Avril, l'Académie Royale de Soissons, tint son Assemblée publique dans le Palais Episcopal. M. Vernier, Directeur de cette Académie, en fit l'ouverture par un sçavant Discours, après lequel on fit la lecture de la Dissertation qui avoit remporté le Prix, dont le Sujet étoit : *L'Epoque de l'établissement de la Religion Chrétienne dans le Soissonnois, et les progrès du Christianisme dans le même Pays, avec le nom des premiers Evêques de Soissons et la durée de leur Episcopat jusqu'à la fin du quatrième siecle* Cette Dissertation fut déclarée être de M. le Bœuf, Chanoine et Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre, qui étoit présent à l'Assemblée. M. l'Evêque, Instituteur de ce Prix, lui remit une Médaille d'or toute semblable à celle dont nous avons fait la description dans les années précedentes, excepté que dans l'Exergue on lit M. DCC. XXXVII.

Le Mardy 30. l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, tint sa Séance publique d'après Pâques. M. le Cardinal de Polignac présida à cette Assemblée, et déclara que M. l'Abbé *Goujet*, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital à Paris, avoit remporté le Prix sur le sujet proposé l'année derniere par cette Académie, qui étoit l'*Etat des Lettres en France depuis la mort*

de Charlemagne jusqu'au regne du Roy Robert. Cet Abbé se présenta et reçut des mains de son Eminence la Médaille d'or de la valeur de 400. liv.

Ensuite M. de *Foncemagne*, Membre de l'Académie, et l'un des 40. de l'Académie Françoise, lut pour M. de *Nicolay*, une Dissertation *sur les Rois d'Epire et, sur tout, sur la Vie d'Alexandre Molossus, oncle d'Alexandre le Grand.* Cette Dissertation fit grand plaisir à toute l'Assemblée qui l'a trouvée bien écrite et pleine de recherches très-curieuses. Elle fut suivie d'une Dissertation que M. Racine lut sur l'harmonie des Vers François et sur la Rime, où il fit voir que l'invention de la Rime est aussi ancienne que celle de la Poësie même, et qu'elle a été connüe de tous les Peuples, même des Romains, qui prenoient quelquefois pour un ornement de faire rimer les Hémistiches de leurs Vers, sur tout des Pentametres; ce qu'il confirma par plusieurs exemples, tirés des meilleurs Poëtes Latins.

M. l'*Abbé Sallier* lut ensuite pour M. *Lancelot*, un Mémoire sur la véritable date du Mariage de Charles VIII. et d'Anne de Bretagne. Enfin la Séance fut terminée par une Dissertation que M. de Foncemagne lut pour M. *de la Curne de Sainte-Palaye*, sur les Poisies de *Froissard*. Cette Dissertation et quelques Morceaux choisis de ces Poësies, parurent faire plaisir à l'Assemblée.

PRIX proposé par l'Académie Royale des Sciences.

FEU M. Roüillé de Meslay, ancien Conseiller au Parlement de Paris, ayant conçû le noble dessein de contribuer au progrès des Sciences et à l'utilité que le Public en pouvoit retirer, a legué à l'Académie Royale des Sciences un fonds

Digitized by Google

fonds pour deux Prix qui seront distribués à ceux, qui, au jugement de cette Compagnie, auront le mieux réüssi sur deux differentes sortes de Sujets, qu'il a indiqués dans son Testament, et dont il a donné des exemples.

Les Sujets du premier Prix regardent le Sistême general du Monde et l'Astronomie Physique.

Ce Prix devroit être de 2000. livres, aux termes du Testament, et se distribuer tous les ans. Mais la diminution des Rentes a obligé de ne le donner que tous les deux ans, afin de le rendre plus considérable, et il sera de 2500. livres.

Les Sujets du second Prix regardent la Navigation et le Commerce.

Il ne se donnera que tous les deux ans, et sera de 2000. livres.

Plusieurs excellentes Pieces que l'Académie a reçûës cette année sur le sujet des Ancres, sont le fruit du délai auquel elle se détermina en 1735. Cependant ayant divisé ce Sujet en trois Parties differentes qui devoient faire l'objet d'autant de Prix, elle n'a pas trouvé des Pieces d'un égal mérite pour tous les trois. La figure des Ancres, comme plus susceptible de l'aplication de la Géométrie, est la partie qui en a fourni davantage, et les meilleures. Celle de la Forge et de la fabrique des Ancres, n'en a donné qu'un petit nombre; et l'épreuve des Ancres n'en a point procuré que l'Académie ait pû couronner sous ce titre. La Compagnie a donc adjugé le Prix du Sujet: *Quelle est la figure la plus avantageuse qu'on puisse donner aux Ancres?* à la Piece N°. 5. (de 1737.) qui a pour Devise,

Hic teneat nostras Anchora jacta rates,

et qui est de M. . . .

Elle a donné le Prix de la fabrique, *Quelle est*

la

la meilleure maniere de forger des Ancres ? au N°. 7. dont la Devise est, *Vis unita fortior*, et qui est de M. *Tresaguet*, ancien Ingénieur des Ponts et Chaussées.

A l'égard du troisiéme Sujet, *Quelle est la meilleure maniere d'éprouver les Ancres* ? et qui ne lui a pas parû suffisamment rempli, elle a jugé à propos de distribuer le Prix qu'elle y avoit destiné, en égale part à deux Pieces, où elle a trouvé d'ailleurs des Recherches curieuses et utiles, tant sur la figure des Ancres, que sur les autres Sujets et sur plusieurs pratiques qu'elle n'a pas voulu qui fussent perduës pour le Public.

L'une, qui est le N°. 9. et qui a pour Devise,

Omnia conando docilis solertia vincit,

est de M. . . .

L'autre N°. 11. qui contient trois parties et qui a trois Devises, par ce Vers ainsi varié,

Hic teneat nostras Anchora { *Firma* / *Dicta* / *Certa* } *rates*,

est de M. le Marquis *Poleni*, Professeur de Mathématique à Padoüe.

Les deux Pieces qui ont le plus aproché du Prix, et c'est par raport à la fabrique ou à l'épreuve des Ancres, sont le N°. 5. (de 1735.) qui a pour Devise, N° 154.

Et le N°. 13. (de 1737.) qui a pour Devise, *Si non bene, saltem voluisse decorum est*, est de M. le Comte de Crequi.

L'Académie ayant eû avis par des personnes habiles et expérimentées dans la Navigation, que dans les fréquentes manœuvres où l'on se sert du Cabestan, le cordage attaché au poids qu'on veut lever ou traîner, se dévide sur l'essieu de cette machine, de maniere qu'à chaque tour ce cordage descend de toute sa grosseur; et qu'il

arrive

arrive qu'après plusieurs tours il parvient au bout du Cabestan, et qu'il faut le rehausser (ou *choquer*) pour éviter qu'il ne s'embarasse; que par-là on ne sçauroit se servir du Cabestan, qu'on ne soit obligé de *choquer* plusieurs fois, et qu'à chaque fois qu'on *choque*, il faut arrêter le mouvement de la machine, prendre des *bosses* (ou tresses, &c.) sur le cordage, *dévirer* le Cabestan, pour *mollir* (ou lâcher) la partie du cordage qui est sur l'essieu, relever le cordage, le roidir de nouveau, et enfin ôter les *bosses* pour remettre le Cabestan en état; que cette opération souvent repetée emporte beaucoup de temps, et dans plusieurs rencontres un temps précieux, et qu'elle fait toujours perdre une partie de l'effort déja fait: Considérant d'ailleurs la liaison de la manœuvre du Cabestan avec celle des Ancres, qu'on ne jette ou qu'on ne leve que par son moyen; l'Académie a résolu de proposer pour Sujet du Prix de l'année 1739. *La meilleure construction du Cabestan, ou telle autre Machine équivalente*, par raport à tous les usages auxquels on l'aplique dans un Navire, et principalement pour éviter, en tout ou en partie, les inconvéniens mentionnés ci-dessus.

Les Sçavans de toutes les Nations sont invités à travailler sur ce Sujet; et même les Associés Etrangers de l'Académie. Elle s'est fait la Loi d'exclure les Académiciens Regnicoles de prétendre aux Prix.

Ceux qui composeront sont invités à écrire en François ou en Latin, mais sans aucune obligation. Ils pouront écrire en telle Langue qu'ils voudront, et l'Académie fera traduire leurs Ouvrages.

On les prie que leurs Ecrits soient fort lisibles;

bles, sur-tout quand il y aura des Calculs d'Algebre.

Ils ne mettront point leur nom à leurs Ouvrages, mais seulement une Sentence ou Devise. Ile pouront, s'ils veulent, attacher à leur Ecrit un Billet séparé et cacheté par eux, où seront avec cette même Sentence, leur nom, leurs qualités et leur adresse, et ce Billet ne sera ouvert par l'Académie qu'en cas que la Piece ait remporté le Prix.

Ceux qui travailleront pour le Prix, adresseront leurs Ouvrages à Paris au Secretaire perpétuel de l'Académie, ou les lui feront remettre entre les mains. Dans ce second cas le Secretaire en donnera en même temps à celui qui les lui aura remis, son Recepissé, où sera marquée la Sentence de l'Ouvrage et son numero, selon l'ordre ou le temps dans lequel il aura été reçû.

Les Ouvrages ne seront reçûs que jusqu'au premier Septembre 1738. exclusivement.

L'Académie à son Assemblée publique d'après Pâques 1739. proclamera la Piece qui aura ce Prix.

S'il y a un Recepissé du Secretaire pour la Piece qui aura remporté le Prix, le Trésorier de l'Academie délivrera la somme du Prix à celui qui lui raportera ce Recepissé. Il n'y aura à cela nulle autre formalité.

S'il n'y a pas de Recepissé du Secretaire, le Trésorier ne délivrera le Prix qu'à l'Auteur même, qui se fera connoître, ou au Porteur d'une Procuration de sa part.

L'Académie juge à propos de déclarer encore que *Comme elle ne restreint à aucun Sistême les explications qu'elle demande des Phénomenes, le suffrage qu'elle donne à ces explications n'est point une*

Digitized by Google

une adoption des principes sur lesquels elles sont fondées, ni de toutes les conséquences qu'on en tire.

Le Samedy 4. May, cette Académie tint son Assemblée publique, à laquelle M. *d'Argenson* présida. M. de *Fontenelle* ouvrit la Séance et annonça les Pieces qui ont remporté les Prix de la présente année; il proposa ensuite le Sujet du Prix pour l'année 1739. l'un et l'autre comme on le voit dans l'article précedent.

M. *Cassini* lût après cela les Observations qu'il a faites de la Comete qui a paru cette année; il parla en ces termes:

Le 16. Février de l'année 1737. on a aperçû à Paris une Comete du côté de l'Occident, au-dessous de la Planette de Vénus, dont elle étoit éloignée de 7. à 8. degrés.

On continua de la voir les jours suivans qu'elle parut avoir un mouvement de l'Occident vers l'Orient, suivant la suite des Signes d'un peu plus de deux degrés par jour.

Elle paroissoit à peu près comme une Etoile fixe de la seconde grandeur, mais moins lumineuse, avec une queue de 2 à 3. degrés de longueur, qui étoit dans une direction oposée au Soleil.

Cette Comete a été aperçûë à la vûë simple jusqu'au commencement de Mars, et on a continué à l'observer avec des Lunettes jusqu'au 2. Avril, qu'on a cessé entierement de la voir, lorsquelle étoit au-dessous de l'œil du Taureau Aldebaran. Elle a eû depuis le 17. Février jusqu'à ce jour un mouvement de 63. degrés en longitude et de 7. degrés $\frac{1}{2}$ en latitude vers le Midy.

Suivant les Observations qu'on en a faites, elle a décrit un Arc de grand cercle incliné de

12. degrés à l'Ecliptique qu'elle a coupé dans le 13e. degré des Poissons.

Sa distance à la Terre a été jugée le 16. Février, un peu moins du double de la distance de la Terre au Soleil.

M. de *Mairan* lût ensuite un Discours sur la propagation du son et des tons qui le modifient.

Après quoi M. *Hellot* lû un Extrait de deux Memoires sur une nouvelle Encre Sympatique, que la chaleur fait paroître et qui disparoît au froid. Ce qui a donné occasion à ces deux Memoires est un Sel qu'un Artiste Allemand fit voir l'année derniere à quelques personnes de l'Académie. Ce Sel, qui étoit couleur de rose, devenoit bleu en l'aprochant du feu, puis reprenoit sa premiere couleur en refroidissant. C'est la dissolution de ce Sel dans l'eau qui fait l'Encre Sympatique en question. Quant à la matiere qui lui donne sa teinture, c'est une mine Arsenicale, espece de Cobolt, qui fournit en même-temps par les essais de l'Arsenic, du Bismuth ou Etain de glace, et une matiere fixe au feu, qui, mêlée par la fonte avec d'autres matieres aisées à vitrifier, fait cette masse bleuë qu'on nomme *Smalt*, et qui étant réduite en poudre fort fine est connuë ici sous le nom de bleu d'émail ou d'azur. Au lieu d'introduire cette matiere fixe colorante dans la substance d'un verre quelconque, il n'y a qu'à l'enlever par l'eau forte, digerée sur la mine réduite en poudre, elle teint ce dissolvant en rouge sale ou en feüille morte foncé; on survuide cette eau forte teinte, dans une jatte de verre ou de porcelaine, on y met autant de Sel de table blanc qu'on a employé de Mine, et l'on desseche ce mêlange sur le feu en une masse saline grainée, qui est verte tant qu'elle

qu'elle est chaude, et qui devient couleur de rose en refroidissant. L'eau qu'on verse sur ce Sel refroidi, le dissout et se teint de la couleur du Lilas. On écrit avec cette Liqueur sur de bon papier, on laisse secher l'écriture; rien ne paroît; mais si on aproche le papier du feu, les caracteres invisibles prennent une couleur bleuâtre ou bleuë verdâtre. On laisse refroidir le papier à l'air. l'écriture disparoît de nouveau. Si on le chauffe encore, elle reparoît, et ainsi de suite, alternativement, et pendant très-long-temps sans diminution de son effet quand la Mine est bien choisie. Tous les Cobolts donnent cette teinture plus ou moins parfaite, selon la qualité des matieres hétérogones qu'ils contiennent. Le signe principal auquel on en reconnoît la bonne espece, est cette couleur d'une bonne Bierre rouge qu'il doit donner à l'eau forte.

Cette Encre Sympathique, qui par les proprietés qu'on vient de décrire, est differente de toutes les autres Encres Sympathiques connuës, peut devenir, pour ainsi-dire, semblable à chacune d'elles, ou pour m'expliquer comme M. Heilot, elle peut entrer dans chacune des quatre classes de ces Encres Sympathiques, qu'on trouve décrites dans divers Auteurs. La premiere classe est celle des Encres dont l'écriture ne paroît qu'en passant dessus une nouvelle liqueur, ou sa vapeur. La seconde comprend les Encres Sympathiques, dont les caracteres invisibles se colorent à l'air. Dans la trosiéme sont les Liqueurs glutineuses avec lesquelles on peut faire une écriture qui ne paroît qu'en passant dessus une poudre terreuse, fine et colorée. Enfin la quatriéme classe est celle des Encres dont l'écriture ne peut être aperçûë qu'en chauffant vive-

ment

ment le papier. Mais toutes ces Encres ne disparoissent plus d'elles-mêmes dès qu'une fois on les a fait paroître. La principale proprieté de l'Encre Sympathique du Mémoire dont nous parlons est de paroître d'un verd bleuâtre ; M. Hellot a trouvé le moyen d'avoir de la même matiere des Encres Sympathiques bleuë, verte de differentes teintes, colombine, violette claire, incarnate, couleur de rose, jaune de citron. Il ne s'est rien réservé des procedés par lesquels il y parvient, afin qu'un bon Dessinateur puisse faire usage de ces couleurs sympathiques. Nous ne pouvons le suivre de memoire ; d'ailleurs ce que nous donnons ici n'est qu'un abregé de l'Extrait qu'il a lû.

M. *du Hamel* finit la Séance par un Memoire des Observations qu'il a faites, conjointement avec M. de Buffon, sur les differens effets que les fortes gelées d'hyver produisent sur les arbres, comparés à ceux que les gelées du Printemps y produisent. En voici l'Extrait.

La Physique des Végétaux qui conduit à la perfection de l'Agriculture, est une de ces Sciences dont le progrès ne s'augmente que par une multitude d'Observations qui ne peuvent être l'ouvrage ni d'un seul homme, ni d'un temps borné; aussi les Observations ne passent-elles gueres pour certaines que lorsqu'elles ont été repetées et combinées en differens lieux, en differentes saisons et par differentes personnes qui ayent eû les mêmes idées ; ç'a été dans cette vûë que M. du Hamel et M. de Buffon se sont réünis pour travailler de concert à l'éclaircissement d'un nombre de Phénomenes difficiles à expliquer dans cette partie de l'Histoire de la Nature, de la connoissance desquels il peut résulter une infinité

Anité de choses utiles dans la pratique de l'Agriculture.

Des Observations sur l'excentricité des couches ligneuses, sur l'inégalité de l'épaisseur de ces couches, sur les circonstances qui font que l'Aubier se convertit plutôt en bois ou reste plus long-temps dans son état d'Aubier, &c. ont été les prémices de cette association, et des Observations sur les differens effets que produisent sur les Végétaux les grandes gelées d'hyver et les petites qui viennent au Printemps, sont une suite de cette même association.

Ces Mrs examinent d'abord les désordres que les grandes gelées de l'hyver produisent sur les arbres, et cet examen forme la premiere partie du Mémoire, dans laquelle entr'autres ils détaillent avec grande exactitude une maladie des arbres peu connuë, et qu'ils apellent double Aubier.

Dans la seconde partie il s'agit des gelées qui viennent au Printemps, et on y démontre 1°. que ce n'est pas ordinairement dans les situations ou aux expositions où il fait le plus grand froid et où il gele le plus fort, que la gelée fait le plus de tort aux Vegetaux.

2°. Que tout ce qui porte de l'humidité sur les Plantes, rend la gelée plus dangereuse; telles sont les pluyes, les broüillards, les vapeurs qui s'échapent de la terre et des fumiers, la transpiration des Plantes, &c. au contraire tout ce qui desseche l'exterieur des Plantes, quand même ce seroit en augmentant le froid, empêche que la gelée n'endommage les Végetaux.

Ils entrent ensuite dans un examen des effets que le Soleil produit sur les Plantes gelées, et ils terminent ce Memoire par des refléxions utiles

à

Digitized by Google

à l'Agriculture, mais comme ce Memoire n'est qu'un tissu d'Observations et d'Experiences qui sont intimement liées les unes aux autres et qui se servent mutuellement de preuves, il n'est guere susceptible d'un Extrait.

Nous donnerons dans le prochain Journal l'Extrait du Mémoire de M. Mayran.

DISCOURS prononcé à l'Académie Royale de Peinture et de Sculpture, le 4. May par M. *Lépicié*, Graveur ordinaire du Roy, après avoir prêté le Serment ordinaire pour la place de Secretaire et Historiographe de cette Académie, vacante par la mort de M. de Saint Gelais.

SI le zele tenoit lieu de capacité, je recevrois, Messieurs, avec une joye sans égale l'honneur que vous me faites aujourd'hui, mais puisque l'inexperience est la source des fautes, j'ose attendre que vous mettrez le comble à vos bontés, en m'aidant de vos lumieres et de vos conseils, mon Prédecesseur étoit un homme consommé dans les affaires, illustré par les differens Emplois dont le Ministere l'avoit honoré, et qui n'avoit pas crû mieux finir sa carriere, qu'en devenant votre Secretaire et votre Historiographe. Heureux, Messieurs, si je puis remplir avec succès la double place que vous me confiez, et plus heureux encore si mon travail et mon exactitude peuvent m'acquerir l'unanimité de votre estime!

Louis-François Dubois de Saint Gelais, ancien

gien Conseiller du Roy, Commissaire de Marine à Amsterdam, Secretaire pour l'Espagne au Congrès d'Utrech, Contrôleur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, Secretaire et Historiographe de l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, mourut en sa maison de Cires-les-Marlou, en Beauvoisis, le 23. Avril dernier, dans la 68e année de son âge.

Estampes Nouvelles.

PREMIER LIVRE de Vases, inventés par *Edme Bouchardon*, Sculpteur du Roy, gravés par *Huquier*, 12. Pieces en hauteur.

SECOND LIVRE de Vases, inventés par le même Auteur et gravés par le même Graveur, 12. Pieces en hauteur.

RECUEIL de dessus de porte, inventés par un des plus habiles Maîtres, gravés par *Huquier*, 7. Pieces en hauteur et en largeur, compris le titre. Ce sont diverses Pieces de Gibier mort et vivant; Trophées de Musique, de Peinture, &c.

RECUEIL de differentes Charges, dessinées à Rome par CHARLES VANLOO, Peintre du Roy, et gravées par *le Bas* et *Ravenet*, 12. Pieces en hauteur; figures d'hommes en pied et assis, de diverses Nations.

LES CRIS DE PARIS, par *Fran. Boucher*, gravés par *le Bas* et *Ravenet*, 12. Pieces en hauteur; figures debout, hommes et femmes; sçavoir, Rémouleur, Racommodeur de soufflets, de seaux et de parapluye. Vendeuse de Noisettes au litron, Vendeur de balais, Charbonnier, Ramoneur; Crêmiere; Vendeur de Gâteaux et Talmouses; Chaudronnier; Vendeuse de Raves; Vinaigrier; Laitiere.

Du-

DIFFERENTES PENSE'ES D'ORNEMENS, et Arabesques à divers usages ; en deux Parties de dix Pieces chacune en large, inventées par *Bellay*, et gravées par *Huquier*.

PREMIER LIVRE de differens Morceaux à l'usage de tous ceux qui s'apliquent aux Beaux Arts, inventé par G. M. *Oppenor*, Architecte du Roy, et gravé par *Huquier*, 6. Pieces en hauteur.

SIX MORCEAUX en hauteur de la Suite du Roman Comique, du Dessein de M. *Oudry*, Peintre du Roy ; sçavoir, L'arrivée de l'Opérateur dans l'Hôtellerie.

Ragotin dans le coffre.

Sérenade donnée par Ragotin.

Ragotin renversé dans la boüe.

L'Olive rétrecit l'habit de Ragotin.

Ventouses données à Ragotin.

Comme on continuë toujours à graver cette Suite, il y en a à présent 26. Morceaux.

Toutes les Estampes dont on vient de parler se débitent chés *Huquier*, vis-à-vis le grand Châtelet. On trouvera tous les mois chés lui differentes Nouveautés à l'usage des Artistes et des Curieux. Il est assorti d'un très-grand nombre de Desseins, qu'il a fait faire par les plus habiles Maîtres pour cet usage.

Il paroît une grande Estampe en large, gravée par le sieur Et. *Fessard*, d'après une admirable composition de M. de *Troy*. C'est *la Naissance de Venus*, traitée d'une maniere aussi riche qu'ingénieuse et Poëtique Elle se vend chés l'Auteur, Place des Victoires, et ruë S. Jacques, chés *Duchange*. On lit ces Vers au bas.

Quelque

Quel pouvoir inconnu ranime l'Univers !
Tout s'enflâme à la fois, et les Eaux et les Airs !
Un nouveau Dieu paroît ! c'est l'aimable Himenée,
Il porte son flambeau sur la Terre étonnée ;
L'Astre du jour ressent de nouvelles ardeurs ;
Le Triton s'abandonne à de douces langueurs ;
Mais pourquoi m'étonner de voir changer le Monde,
La tendre Vénus sort du vaste sein de l'Onde.

Voici la 24e Estampe que le sieur *Moyreau* a mis au jour d'après Ph. Wauvermans. C'est une bataille, dont le Tableau original de 29. pouces de large, sur 21. de haut, est dans le Cabinet de M. *Crozat*. On lit au bas, *Guerre des Huguenots sous Charles IX.* en 1562. Elle se vend avec le reste de la suite du même Maître, ruë Galande, vis-à-vis S. Blaise, chés l'Auteur.

L'Estampe que nous annonçons ici, a donné lieu à une conjecture assés singuliere, que nous ne croyons pas qu'on doive absolument rejetter. Personnes intelligentes ont crû que Wauvermans, en traitant ce Sujet bizare, avoit eû l'imagination échauffée et guidée par la lecture du fameux Poëme Macaronique, fait il y a près de 200. ans par *Remy Belleau*, et intitulé : *De Bello Huguenotico*, et *Reistrorum pigliamine*.

En effet la Description du Poëte et les objets représentés par le Peintre, se ressemblent à bien des égards; le mélange du sérieux et du burlesque s'y trouve également répandu, et pour peu qu'on veüille s'humaniser à lire des Vers Macaroniques, on trouvera des raports assés bien fondés entre la nouvelle Estampe et l'Ouvrage Latin qui débute par ces quatre Vers.

Digitized by Google

Tempus erat quo Mars rubicundam sanguine spadam
Ficcaxat croco, permutaratque Botilla . . . .
Ronflabatque super lardum vacuando barillos;
Gaudebatque suum ad solem distendere ventrem...

Traduits ainsi par un de nos anciens Poëtes :

Mars avoit mis au croc son Olinde vermeille,
Il ne se battoit plus qu'à grands coups de Bouteille,
Et son énorme ventre au Soleil étendu,
Prouvoit assés la graisse et le vin répandu ...&c.

La suite des Portraits des grands Hommes et des Personnes illustres dans les Arts et dans les Sciences, se continuë avec succès, chez *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, sur le Quay de l'Ecole. Il vient de faire paroître, et toujours de la même grandeur :

HENRIETTE-ANNE D'ANGLETERRE, Duchesse d'Orleans, née à Excester le 16. Juin 1644. morte à S. Cloud le 30. Juin 1670. dessinée et gravée par Cl. *Mellan*.

NINON DE LENCLOS, de Paris, morte le 17. Octobre 1705. âgée de 90. ans, peinte par *Ferdinand*, et gravée par G.F. *Schmidt*.

GEORGES MARESCHAL, Conseiller, Premier Chirurgien du Roy, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, né à Calais en 1658. mort en son Château de Bievre le 13. Décembre 1736. peint par *Fontaine*, et gravé par *Daullé*.

Ces Portraits ont toujours un grand débit, et ces trois derniers sont gravés avec beaucoup de soin.

DUO

Digitized by Google

Digitized by Google

12. degrés à l'Ecliptique qu'elle a coupé dans le 13e degré des Poissons.

Sa distance à la Terre a été jugée le 16. Février, un peu moins du double de la distance de la Terre au Soleil.

M. de *Mairan* lût ensuite un Discours sur la propagation du son et des tons qui le modifient.

Après quoi M. *Hellot* lû un Extrait de deux Memoires sur une nouvelle Encre Sympatique, que la chaleur fait paroître et qui disparoît au froid. Ce qui a donné occasion à ces deux Memoires est un Sel qu'un Artiste Allemand fit voir l'année derniere à quelques personnes de l'Académie. Ce Sel, qui étoit couleur de rose, devenoit bleu en l'aprochant du feu, puis reprenoit sa premiere couleur en refroidissant. C'est la dissolution de ce Sel dans l'eau qui fait l'Encre Sympatique en question. Quant à la matiere qui lui donne sa teinture, c'est une mine Arsenicale, espece de Cobolt, qui fournit en même-temps par les essais de l'Arsenic, du Bismuth ou Etain de glace, et une matiere fixe au feu, qui, mêlée par la fonte avec d'autres matieres aisées à vitrifier, fait cette masse bleuë qu'on nomme *Smalt*, et qui étant réduite en poudre fort fine est connue ici sous le nom de bleu d'émail ou d'azur. Au lieu d'introduire cette matiere fixe colorante dans la substance d'un verre quelconque, il n'y a qu'à l'enlever par l'eau forte, digerée sur la mine réduite en poudre, elle teint ce dissolvant en rouge sale ou en feüille morte foncé; on survuide cette eau forte teinte, dans une jatte de verre ou de porcelaine, on y met autant de Sel de table blanc qu'on a employé de Mine, et l'on desseche ce mêlange sur le feu en une masse saline grainée, qui est verte tant qu'elle

qu'elle est chaude, et qui devient couleur de rose en refroidissant. L'eau qu'on verse sur ce Sel refroidi, le dissout et se teint de la couleur du Lilas. On écrit avec cette Liqueur sur de bon papier, on laisse secher l'écriture; rien ne paroît; mais si on aproche le papier du feu, les caracteres invisibles prennent une couleur bleuâtre ou bleuë verdâtre. On laisse refroidir le papier à l'air. l'écriture disparoît de nouveau. Si on le chauffe encore, elle reparoît, et ainsi de suite, alternativement, et pendant très-long-temps sans diminution de son effet quand la Mine est bien choisie. Tous les Cobolts donnent cette teinture plus ou moins parfaite, selon la qualité des matieres hétérogones qu'ils contiennent. Le signe principal auquel on en reconnoît la bonne espece, est cette couleur d'une bonne Bierre rouge qu'il doit donner à l'eau forte.

Cette Encre Sympathique, qui par les proprietés qu'on vient de décrire, est differente de toutes les autres Encres Sympathiques connuës, peut devenir, pour ainsi-dire, semblable à chacune d'elles, ou pour m'expliquer comme M. Hellot, elle peut entrer dans chacune des quatre classes de ces Encres Sympathiques, qu'on trouve décrites dans divers Auteurs. La premiere classe est celle des Encres dont l'écriture ne paroît qu'en passant dessus une nouvelle liqueur, ou sa vapeur. La seconde comprend les Encres Sympathiques, dont les caracteres invisibles se colorent à l'air. Dans la trosiéme sont les Liqueurs glutineuses avec lesquelles on peut faire une écriture qui ne paroît qu'en passant dessus une poudre terreuse, fine et colorée. Enfin la quatriéme classe est celle des Encres dont l'écriture ne peut être aperçûë qu'en chauffant vive-

ment.

ment le papier. Mais toutes ces Encres ne disparoissent plus d'elles-mêmes dès qu'une fois on les a fait paroître. La principale proprieté de l'Encre Sympathique du Mémoire dont nous parlons est de paroître d'un verd bleuâtre ; M. Hellot a trouvé le moyen d'avoir de la même matiere des Encres Sympathiques bleuë, verte de differentes teintes, colombine, violette claire, incarnate, couleur de rose, jaune de citron. Il ne s'est rien réservé des procedés par lesquels il y parvient, afin qu'un bon Dessinateur puisse faire usage de ces couleurs sympathiques. Nous ne pouvons le suivre de memoire ; d'ailleurs ce que nous donnons ici n'est qu'un abregé de l'Extrait qu'il a lû.

M. *du Hamel* finit la Séance par un Memoire des Observations qu'il a faites, conjointement avec M. de Buffon, sur les differens effets que les fortes gelées d'hyver produisent sur les arbres, comparés à ceux que les gelées du Printemps y produisent. En voici l'Extrait.

La Physique des Végétaux qui conduit à la perfection de l'Agriculture, est une de ces Sciences dont le progrès ne s'augmente que par une multitude d'Observations qui ne peuvent être l'ouvrage ni d'un seul homme, ni d'un temps borné; aussi les Observations ne passent-elles gueres pour certaines que lorsqu'elles ont été repetées et combinées en differens lieux, en differentes saisons et par differentes personnes qui ayent eû les mêmes idées ; ç'a été dans cette vûë que M. du Hamel et M. de Buffon se sont réünis pour travailler de concert à l'éclaircissement d'un nombre de Phénomenes difficiles à expliquer dans cette partie de l'Histoire de la Nature, de la connoissance desquels il peut résulter une infinité

nité de choses utiles dans la pratique de l'Agriculture.

Des Observations sur l'excentricité des couches ligneuses, sur l'inégalité de l'épaisseur de ces couches, sur les circonstances qui font que l'Aubier se convertit plutôt en bois ou reste plus long-temps dans son état d'Aubier, &c. ont été les prémices de cette association, et des Observations sur les differens effets que produisent sur les Végétaux les grandes gelées d'hyver et les petites qui viennent au Printemps, sont une suite de cette même association.

Ces Mrs examinent d'abord les désordres que les grandes gelées de l'hyver produisent sur les arbres, et cet examen forme la premiere partie du Mémoire, dans laquelle entr'autres ils détaillent avec grande exactitude une maladie des arbres peu connuë, et qu'ils apellent double Aubier.

Dans la seconde partie il s'agit des gelées qui viennent au Printemps, et on y démontre 1°. que ce n'est pas ordinairement dans les situations ou aux expositions où il fait le plus grand froid et où il gele le plus fort, que la gelée fait le plus de tort aux Vegetaux.

2°. Que tout ce qui porte de l'humidité sur les Plantes, rend la gelée plus dangereuse; telles sont les pluyes, les broüillards, les vapeurs qui s'échapent de la terre et des fumiers, la transpiration des Plantes, &c. au contraire tout ce qui desseche l'exterieur des Plantes, quand même ce seroit en augmentant le froid, empêche que la gelée n'endommage les Végetaux.

Ils entrent ensuite dans un examen des effets que le Soleil produit sur les Plantes gelées, et ils terminent ce Memoire par des refléxions utiles

à

THE
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

DUO.

MArthe et Colin se sont mis en ménage ;
Un Moulin fait leur héritage ;
Eole en regle le destin ;
Si-tôt qu'il souffle, ils ont du vin.
Mais lorsqu'il a calmé sa fureur vagabonde,
La guerre est allumée entre Marthe et Colin.
Il faut que le vent gronde
Po[illegible] la paix soit au Moulin.

SPECTACLES.

I[illegible] Comédie qui a pour titre l'*Ecole des [illegible]is*, et qu'on croit être de M. *de la Chaus-[illegible]* [illegible] des Quarante de l'Académie Françoise, ayant été interrompuë à la dixiéme Représentation, par l'indisposition d'un Acteur, fut reprise vers la fin du Carême avec autant d'aplaudissemens qu'elle en avoit eû dans sa naissance. Nous allons satisfaire la juste impatience de nos Lecteurs, par l'Extrait qu'ils attendent de nous.

Il ne faut pas chercher dans cette Piece, ce tissu de plaisanteries qui divertit sans instruire. C'est un genre nouveau, mais il n'en est pas moins utile, pour faire un peu moins rire que bien d'autres, d'où l'on ne raporte quelquefois

que la honte d'y avoir ri. A Dieu ne plaise que nous prétendions borner la Comédie à instruire seulement ; il faut instruire agréablement autant que le comporte le Sujet qu'on traite.

Celui dont nous parlons présentement n'est pas susceptible de ces ris immoderés qui sont à la portée du plus grand nombre des Spectateurs; le genre aproche de l'héroïque ; les interlocuteurs de la Piece, sont des Gens de Cour ou des Officiers ; l'Auteur même a affecté de n'y point mettre de Valets, sur qui, dans la plupart des Comédies, roule toute l'intrigue ; il a pris soin de n'y inserer qu'une Soubrette, qui n'a pas, à beaucoup près, le feu d'imagination que ces sortes de caracteres demandent. En effet *Clorine*, Suivante d'*Hortense*, qui est l'Héroïne de la Piece, ne fait rien dans tout le premier Acte et dans une partie du second, qui sente l'intriguante ; nous n'en parlons que d'après les Connoisseurs ; rien n'est plus mal imaginé que l'artifice dont elle se sert pour occasionner une entrevûë entre *Monrose* et sa Maîtresse. Ce Monrose aime avec tant de délicatesse, qu'il évite Hortense dont il est aimé, quoi qu'il doute de l'être ; voici comment il s'exprime en parlant à Clorine.

Quand j'étois un peu plus digne d'elle,
Je l'ai vûë insensible à l'ardeur la plus belle ;
Que seroit-ce à présent que je puis n'être rien ?

Comme il persiste dans le dessein de ne point voir sa Maîtresse, voici de quel stratagême s'avise Clorine; elle parle ainsi dans un Monologue

Fort bien. Il va se perdre en fuyant ma Maîtresse,
Je veux les raprocher tous deux avec adresse.

Ella

Elle rêve un moment ; que produira son imaginative ? le voici.

Eh ! le Portrait d'Hortense est propre à cet effet.
Il faut lui procurer en secret ce bienfait,
Et lui faire trouver par quelque stratagême
Cette heureuse ressource en dépit de lui-même.
Je veux que ce Portrait serve à vous réunir ;
Oüi, Monsieur, je sçaurai vous forcer à venir
Le remettre vous-même entre les mains d'Hortense ;
Alors ils se verront ; l'Amour d'intelligence,
Les menera plus loin qu'ils ne veulent tous deux.

Pour bien juger d'un stratagême, il faut d'abord examiner si le piege est tendu d'une maniere à pouvoir réüssir ; c'est ce qu'on n'a pas trouvé dans celui-ci. Clorine dans l'Acte suivant dit au fond du Théatre :

Le Portrait est en vûë,
Monrose va rentrer ; attendons-en l'issuë.

Mais quelle en doit être vrai-semblablement l'issuë ? Clorine est-elle sûre que Monrose rentrera le premier ? Non, puisque c'est *Aramont* qui ramasse le Portrait ; mais quand ce seroit Monrose, qui répondra à cette trop crédule intriguante, qu'il voudra bien le rendre à Hortense ? N'y a-t'il pas plus d'aparence que prêt à quitter l'original, il sera ravi d'emporter au moins la copie ? L'Auteur semble avoir prévû cette critique et y avoir répondu d'avance en faisant dire à Monrose, parlant à Clorine du Portrait en question, qu'on avoit fait peindre exprès pour lui et qu'on n'a pû lui faire tenir.

Digitized by Google

Si j'avois son Portrait, il faudroit le lui rendre,
Il faudroit la revoir encore et me plonger . . .

C'est, sans doute, sur ces deux Vers que Clorine a fondé le succès de son stratagême; mais cela n'sert qu'à faire mieux connoître la force de l'objection, puisque l'Auteur l'a sentie tout le premier; cependant ce qu'il y a de plus vrai-semblable, c'est que Monrose auroit emporté le Portrait, ou que, suposé qu'il eût porté le scrupule jusqu'à n'oser retenir une chose qui lui avoit été destinée; il auroit pû exempter sa probité de tout reproche, en remettant le Portrait d'Hortense entre les mains de sa Confidente.

Nous nous sommes peut-être un peu trop arrêtés à ces minuties; mais nous allons dédommager l'Auteur de cette legere Critique, par les beautés de détail dont ce premier Acte est rempli, beautés d'autant plus précieuses qu'elles sont tirées du fond de la Piece, puisqu'elles regardent le choix des Amis.

Clorine nous a déja exposé le caractere des Amis de Monrose dès la seconde Scene.

Ses Amis auront beau le servir de leur mieux;
L'un d'eux n'est qu'un bon homme, ardent, officieux;
Qui tracasse et qui veut toujours être de fête;
L'autre n'a que du faste et du vent dans la tête.

Clorine ne parle pas d'un troisiéme qui mérite beaucoup mieux le nom respectable d'Ami, c'est *Ariste*; nous en parlerons après avoir montré le ridicule des deux premiers.

Quoi qu'Aramont soit donné dans la Piece comme un Ami d'une espece équivoque, on peut dire

Digitized by Google

dire de lui qu'il peche plutôt par l'esprit que par le cœur. Voici comme il parle des Amis qui vous abandonnent, dès que la fortune vous est contraire.

Cette espece d'Amis n'est pas la moins commune ;
Habiles à prévoir de loin une infortune,
Ils ne paroissent plus dans les temps orageux ;
Le calme revient-il ? on peut compter sur eux ;
Il ramene avec lui leur troupe mercenaire ;
Dans le Monde en un mot, c'est l'usage ordinaire,
Qui fut et qui sera toujours comme aujourd'hui ;
On n'aime à partager que le bonheur d'autrui

Il s'en faut bien que *Dornane* ait le cœur aussi bon qu'*Aramont*. On peut même avancer hardiment que c'est un très-mal-honnête homme ; voici quels sont ses sentimens sur l'amitié, c'est lui-même qui parle à Aramont, au sujet d'*Ariste*, dont l'amitié lui paroît douteuse, parce qu'elle ne paroît pas avec assés d'éclat pour être véritable.

Quand on est tel, croi moi, l'on s'annonce autrement.
En effet, l'amitié donne un air moins austere ;
Un véritable Ami n'a d'autre caractere,
Que celui qui nous plait ; il se regle sur nous ;
Il adopte nos mœurs, il se fait à nos goûts ;
Il se métamorphose au gré de nos caprices ;
Il prend nos passions, nos vertus et nos vices,
C'est un Cameleon qui reçoit tour-à-tour . . .

Ariste, qui écoute sans se montrer, ne peut lui laisser achever une peinture si injurieuse à a

véritable amitié, et lui répond en l'interrompant brusquement :

Ce Portrait-là, Monsieur, est celui de l'Amour, &c.

Il continuë ainsi :

Les Amis de Monrose étoient sur le tapis ;
Vous paroissez avoir épuisé la matiere,
Et Monrose vous doit sa confiance entiere ;
Oüi, par provision, vous nous excluez tous ;
Il ne doit plus compter sur d'autres que sur vous ;
Vous suffirez à tout, du moins je le souhaite ;
L'amitié qui se vante est souvent indiscrete ;
Cependant, trouvez bon qu'au rang de ses Amis
Quelqu'autre puisse encore avec vous être mis ;
L'Amitié n'admet point de basses jalousies ;
C'est à l'Amour qu'il faut laisser ces frenesies.

L'arrivée de Monrose empêche que cette petite altercation ne soit poussée plus loin ; Monrose aprend à Aramont et à *Dornane*, que ses affaires sont sur un bon pied à la Cour, et que tout le monde lui en fait compliment. Ariste le blâme de prêter l'oreille à des bruits qui ont si peu de fondement ; Dornane prend un parti tout opposé, et dit à Monrose, en parlant des prétendus faux bruits :

Les empêcher ! je dis que c'est un coup d'Etat ;
On n'y sçauroit donner trop de cours et d'éclat.
Sur la foi de ce bruit heureux et profitable,
Chacun trouve que rien n'étoit plus équitable ;
Tout le monde applaudit ; je vous laisse à penser

Digitized by Google

Si la Cour qui le voit pourra se dispenser
D'un Acte d'équité que l'on trouve à sa place ;
Il ne dépend plus d'elle, il faut qu'elle le fasse,
Et qu'enfin elle cede à la nécessité.

Ariste ne pouvant soûtenir un conseil si dangereux, et craignant d'éclater, prie Monrose de vouloir bien l'attendre chés lui, afin qu'il puisse l'entretenir sans témoins ; Monrose y consent ; Ariste se retire ; Dornane et Aramont en font bien-tôt autant, et Monrose finit le premir Acte par ces deux Vers :

Hortense est-il possible ? ..ah ! qu'il me seroit doux
D'avoir à vous offrir un rang digne de vous !

Ariste et Monrose commencent le second Acte ; Monrose fait connoître par un *à parte* que c'est à regret qu'il va écouter ce qu'Ariste peut avoir à lui dire ; Ariste lui fait une leçon dans laquelle brille le caractere d'un véritable Ami ; la voici :

Vous entrez dans le Monde, et vous allez paroître
Sur ce fameux Théatre, où j'ignore comment
J'ai pû me soûtenir jusques à ce moment.
Vous n'êtes pas encore instruit de ses mysteres.
Jusqu'ici vos emplois, vos devoirs militaires,
Vous en ont écarté. La Cour est en tout temps
Une Terre inconnuë à tous ses Habitans.
Après un long séjour, après un long usage,
On s'y retrouve encore à son aprentissage ;
On y marche toujours sur des pieges nouveaux.
On y vit entouré d'un Peuple de Rivaux,

Cu d'Amis dangereux. Heureux qui les devine !
On n'y peut s'élever que sur quelque ruine ;
On n'y peut profiter que des fautes d'autrui.
Tel, au gré de ses vœux, s'y maintient aujourd'hui,
Qui demain ne poura faire tête à l'orage,
Et l'on finit souvent par y faire naufrage.
Mais d'après ce Portrait qu'on ne peut qu'ébaucher,
N'avez-vous en secret rien à vous reprocher ?

Monrose, que ses imprudens Amis ont plongé dans une funeste sécurité, brave tous les périls qu'Ariste veut lui faire entrevoir, et croit qu'on ne sçauroit, sans injustice, lui refuser l'Emploi que son oncle a laissé vacant par sa mort ; Ariste, en vrai et fidele Ami, lui répond ainsi :

Vous vous faites un droit qui pouroit ne pas être.
Vos Ayeux ont chacun obtenu dans leur temps
Le prix que méritoient leurs services constans ;
Ce sont leurs actions, plutôt que leurs Ancêtres
Qui les ont fait combler des faveurs de leurs Maîtres ;
Et monter aux honneurs que vous sollicitez ;
Les bienfaits sont à ceux qui les ont mérités.
Les graces ne sont point des biens hereditaires ;
Nous n'en sommes jamais que les dépositaires ;
Mais par la même voye on peut les obtenir.
Vos Peres ont laissé leur nom à soutenir,
Leur vertu, leur exemple et leur carriere à suivre ;
Voilà ce qu'après eux il faut faire revivre ;
Et dont vous vous devez mettre en possession ;
Tout le reste n'est pas de leur succession.

Des

Des maximes si sages produisent dans le cœur de Monrose le fruit qu'Ariste s'en est promis; il lui rend une Lettre que Dornane lui avoit conseillé d'écrire au Ministre, et qui est heureusement passée en de plus fidelle mains, attendu qu'elle l'auroit perdu si elle fût parvenue à la Cour, par la présomption dont elle etoit remplie.

Après ces citations, qui font un honneur infini à l'Auteur, nos Lecteurs doivent trouver bon que nous n'en grossissions pas davantage cet Extrait, et que nous nous attachions uniquement à l'action Théatrale, qui a beaucoup de mérite, tant par sa simplicité que par l'ordre qui y regne.

Monrose ouvre les yeux; il reconnoît Ariste pour un véritable Ami, et se résoud à se livrer tout entier à ses fideles conseils; Ariste ne s'ouvre point à lui sur les soins qu'il prend secretement pour sa fortune, de peur qu'il n'ait la foiblesse d'en faire part à Aramont et sur tout à Dornane.

Le premier soin qui occupe Ariste, c'est de tâcher de pénetrer dans le cœur d'Hortense, pour agir en conséquence; Hortense plus défiante qu'il n'avoit présumé, ne lui déclare point le penchant qu'elle a pour Monrose, mais il ne laisse pas d'en entrevoir assés pour s'affermir dans le dessein qu'il a formé de les unir ensemble, il le fait connoître par ce Vers:

Ah! je ne m'étois pas trompé dans mon attente.

Nous avons déja parlé du stratagême de Corrine; comme il ne manquoit pas de réussir, nous n'en dirons rien de plus; ce qui nous reste à dire est beaucoup plus important.

Monrose vient aprendre à Aramont et à Dornane, qu'il n'a plus rien à prétendre du côté de la Cour et qu'un autre que lui vient d'être pour-

vû du Gouvernement de feu son Oncle. Dornane ne peut croire une injustice si criante. Monrose veut vendre son Régiment pour payer ses dettes ; Dornane s'y opose, parce qu'il croit qu'il n'est rien de plus courgeois que de satisfaire ses Créanciers ; Il le quitte pour un moment, et revient pour lui demander la préference, en cas qu'il soit réduit à vendre son Régiment ; Monrose a le cœur assés bon pour la lui promettre, quoi qu'Aramont lui dise que ce prétendu Acheteur n'a point d'argent. Le reste de ce second Acte n'a rien d'assés interessant pour nous arrêter ; il finit par un germe d'action que nous verrons éclore dans le troisiéme ; c'est un projet d'Aramont, dont nous avons déja remarqué qu'il peche plutôt par l'esprit que par le cœur ; il imagine de rendre Hortense jalouse, pour réveiller l'amour qu'elle avoit pour Monrose ; voici par où Aramont fait connoître son projet aux Spectateurs et finit le second Acte :

Nous n'avons plus qu'Hortense en cette extrémité,
Allons hâter le coup que j'ai prémédité ;
Portons au cœur d'Hortense une atteinte fatale ;
Faisons lui redouter une heureuse Rivale ;
Et, puisqu'il faut contre elle employer ce détour,
Armons la Jalousie en faveur de l'Amour.

Le troisiéme Acte a parû le plus beau et le plus interessant de la Piece ; Ariste fait connoître par un court Monologue les raisons qui l'obligent à cacher à Monrose les démarches secrettes qu'il fait pour lui à la Cour. Monrose vient ; Ariste n'oublie rien pour le detourner du dessein qu'il a formé de vendre son Régiment. Il lui dit entre autres choses :

Empêchez

Empêchez cependant qu'on n'aille débiter
A la Cour et partout que vous voulez quitter ;
Un bruit si ridicule a l'air d'une menace.
Ou du moins d'un dépit qui n'est pas à sa place.

Il ajoûte en parlant des faux amis, à qui on se livre trop facilement.

Ne croyez pas, Monsieur, que je taxe personne
Dans ces reflexions que je vous abandonne.
Quand j'y pense, entre nous, je vois présentement
Que l'amitié se donne et se prend aisément.
Elle est, comme l'Amour, hazardeuse et legere ;
Une conformité frivole et passagere,
D'âge, d'état, d'humeur et sur tout de plaisir,
Sans nul autre examen suffit pour nous saisir ;
Nous nous associons, comme on fait en voyage,
Sans sçavoir avec qui le hazard nous engage,
Et l'on devient Ami comme on devient Amant ;
Pour faire une Maîtresse il ne faut qu'un moment ;
Mais l'amitié, du moins comme je l'envisage,
De part et d'autre, exige un long aprentissage,
Et vous devez sçavoir à vos propres dépens,
Qu'un Ami véritable est l'ouvrage du temps.

Revenons à l'Action. Ariste quitte Monrose, pour aller à la Cour, où il lui promet de ne le pas oublier. Monrose se retire un moment après; Clorine, qui lui succede, ne dit que deux Vers; Hortense vient avec un Billet à la main ; elle l'a ouvert par méprise, croyant qu'il s'adressoit à elle ; cependant comme c'est pour Monrose qu'il

qu'il est écrit, elle veut le lui remettre, quoi qu'il soit de la main d'une Rivale qui lui fait des offres capables de le tenter. Elle ordonne à Clorine d'aller chercher Aramont, qu'elle veut charger du soin de rendre ce Billet à son Ami.

Hortense, en attendant le retour de Clorine, refléchit sur sa situation; elle sent toute la douleur d'avoir une Rivale; mais elle s'en console un peu, par la flateuse penseé de l'avoir prévenuë en generosité, et par là l'Auteur nous fait pressentir ce que nous verrons dans la suite; nous n'avons garde de blâmer ces petites précautions; mais quelquefois pour trop instruire elles ôtent le plaisir de la surprise, qui est ce qu'il y a de plus picquant dans les Pieces de Théatre.

Clorine revient toute éperduë; elle annonce à sa Maîtresse qu'on vient de lever le scellé chés le feu Oncle de Monrose et qu'on n'y a rien trouvé; cette nouvelle l'afflige plus pour Monrose que pour elle-même, quoique tout s bien eût été mis en dépôt chés cet Oncle. El se réjoüit en secret de ce que le plus nécessai lui est resté; ce sont ses Pierreries, dont aprendra bientôt la destination.

Aramont vient; Hortense renvoye Clorin elle fait promettre à Aramont avec serment q executera ce qu'elle va exiger de lui; Aramo s'y engage. Dans le temps qu'elle va lui dire a quoi il s'agit, Clorine, fondant en larmes, vient lui annoncer qu'elle ne trouve pas ses Pierreries, et qu'elle ne doute nullement qu'elles n'ayent été volées. Hortense reçoit ce nouveau coup du sort avec tant d'indifference, que Clorine commence à soupçonner, ou plutôt qu'elle devine, quoiqu'assés gratuitement, la vé ité du fait Comme elle veut expliquer ses soupçons, sa Maîtresse la-

Digitized by Google

la chasse ; et se trouvant seule avec Aramont, elle poursuit la conversation interrompuë ; elle lui aprend que ses Pierreries ne sont pas perduës et qu'elle les a envoyés chés lui afin qu'elles servent à payer les Créanciers de Monrose. Aramont, après quelque résistance, se rend enfin. Cette Scene est interrompuë par l'arrivée de Monrose, qui voit Hortense pour la premiere fois et qui voudroit bien ne l'avoir point rencontrée ; Hortense après lui avoir demandé l'état de ses affaires, lui dit qu'il n'est pas abandonné de tout le monde ; et lui remet entre les mains la Lettre d'une Rivale prétenduë. Monrose est bien surpris à la lecture de cette Lettre, qu'il croit être de la main d'Hortense ; on lui offre tous les secours qu'il peut esperer, pourvû qu'il renonce à tout autre amour ; il communique la Lettre à Aramont ; qui est bien plus étonné à son tour de voir que c'est la même qu'il s'est avisé d'écrire pour picquer Hortense par la jalousie ; Monrose se détermine à répondre à l'inconnuë, sans sçavoir à qui il doit s'adresser ; Aramont lui dit que ce n'est pas la peine, et lui avouë que c'est lui-même qui a écrit ce Billet pour rendre Hortense jalouse. Cet Acte finit par une generosité que fait Monrose ; comme il a apris qu'on n'a rien trouvé sous le scellé de son Oncle, et qu'il s'accuse par-là d'avoir part au malheur d'Hortense, il met une Procuration entre les mains d'Aramont et le charge de vendre une Terre qui lui reste, à quelque prix que ce soit, et de donner à Hortense tout l'argent qu'il en poura retirer. Aramont n'y veut pas consentir, mais Monrose refuse de reprendre sa Procuration, et le quitte après lui avoir dit un éternel adieu. Nous abregerons les deux derniers Actes qui nous restent,

tent, pour ne point passer les bornes ordinaires.

Le quatriéme Acte ne cede guere au troisiéme en beautés de fond et de détail ; nous ne pouvons nous attacher qu'aux beautés de fond, par la raison que nous venons de dire ; voici quel est l'ordre des Scenes. La premiere qui est entre Aramont et Clorine, ne sert proprement qu'à faire entendre ce qui s'est passé dans l'Entre-Acte. Aramont veut empêcher Clorine de faire de nouvelles tentatives, pour suivre Hortense au Convent, où elle a résolu d'aller s'ensevelir ; comme il n'a aucun interêt dans son sort, l'Auteur n'a pû faire entre eux qu'une Scene un peu froide, quoique bien écrite. Clorine qui a déja soupçonné Aramont d'avoir reçû les Pierreries de sa Maîtresse, pour en faire l'usage qu'elle lui a prescrit, fait connoître en le quittant qu'elle va lui faire une tracasserie avec Monrose.

Hortense demande à Aramont s'il lui a tenu parole au sujet du dépôt qu'elle a mis entre ses mains ; Aramont lui dit qu'il doit bien s'en garder depuis qu'il a apris qu'elle est ruinée ; Hortense lui reproche son manque de foi, mais inutilement ; ne pouvant rien gagner sur lui, elle le quitte sans vouloir reprendre ses Pierreries.

Monrose instruit par Clorine, vient demander à Aramont s'il est vrai qu'il ait accepté les Pierreries en question, pour en faire l'usage qu'Hortense exige de lui. Aramont garde un silence que Monrose prend pour un aveu du prétendu crime dont on l'accuse.

Un Valet aporte un paquet à Monrose ; il est tout étonné d'y trouver tous ses Billets acquités ; le premier soupçon qui le frape, c'est qu'ils ont été payés par la vente des Pierreries d'Hortense ; Aramont s'en justifie en l'assurant qu'elles sont

encore

encore chés lui; Monrose ne sçait à qui attribuer cet acte de generosité; ce qui l'occupe le plus c'est un aveu que lui fait Aramont de tous les services qu'il a prétendu lui rendre, comme d'avoir apris à Hortense qu'elle est ruinée, quoiqu'il fût convenu avec Monrose de le lui laisser ignorer; il lui avoüe même qu'il a dit à Hortense qu'elle ne devoit plus compter sur son cœur; ce dernier coup accable Monrose.

Dornane vient lui en porter un encore plus sensible; il lui aprend qu'Ariste l'a trahi, et qu'il l'a suplanté en se faisant donner le Gouvernement de feu son Oncle. Monrose a de la peine à le croire, mais enfin ne pouvant plus en douter, il l'excuse par ces Vers.

J'étois exclus; je n'y pouvois prétendre,
C'étoient des biens vacans, des graces à répandre;
Ariste en étoit digne; il en est revêtu;
Et la Cour a du moins décoré la vertu.

Dornane après avoir imprudemment conseillé à Monrose de tirer raison de la prétenduë perfidie d'Ariste, part pour la Cour; Monrose prie plus que jamais Aramont de vendre la Terre pour laquelle il lui a donné sa Procuration; Aramont n'en veut rien faire. Clorine vient avertir Monrose qu'Hortense va partir pour le Convent; Monrose court chés elle pour l'en détourner. Cette seconde Scene entre Aramont et Clorine, n'est guére plus nécessaire que l'a été la précédente dans ce même Acte.

Le quatriéme Acte finit par une Scene très-touchante entre Monrose et Hortense; cette Amante affligée y fait paroître des sentimens tout à-fait héroïques, auxquels Monrose répond d'une

d'une maniere à faire voir que ces deux Amans sont dignes l'un de l'autre. Nous allons être encore plus succints dans le dernier Acte.

Monrose et Aramont ouvrent la Scene ; ce dernier, pour empêcher son Ami de partir, lui aprend que l'honneur de l'un et de l'autre exigent qu'il reste ; il le prouve par une Lettre qu'il vient de recevoir de Dornane, elle est conçûë en ces termes :

Je t'écris à la hâte ; Ariste, non content
Des biens de notre Ami, lui ravit sa Maîtresse ;
Il l'a fait demander le fait est très constant.
Tu lui diras, en cas que cela l'interesse.
A propos ; on le croit riche, et je te l'aprends ;
Entre nous, tu lui vaux cette galanterie ;
On l'accuse d'avoir détourné . . . tu m'entends ;
Fais cesser au plutôt cette plaisanterie.

Cette derniere calomnie met le comble au désespoir de Monrose ; il en est d'autant plus accablé, que les apparences sont contre lui, et qu'il ne doute point que Clorine ne dise par tout que sa Maîtresse lui a remis ses Pierreries pour en disposer à son gré ; il veut plus que jamais partir d'un lieu où sa gloire est si indignement soupçonnée.

Un Garde vient l'arrêter sans pouvoir lui dire pourquoi. Tout indigné qu'il est de se voir traiter en Criminel, il ne laisse pas d'être prêt à se soumettre aux ordres de la Cour ; mais le Garde lui dit qu'il lui est seulement consigné. Aramont prie le Garde de passer dans un des Apartemens de la maison. Pendant l'accablement où se trouve Monrose, Hortense vient le consoler, elle n'ou-

blie

blie rien pour l'arracher aux résolutions les plus funestes ; sensible à ces marques d'amour, Monrose se jette à ses pieds, prêt à faire tout ce qu'elle lui ordonnera ; cette Scene est des plus tendres. Aramont qui s'étoit retiré pour les laisser parler avec plus de liberté, revient pour leur aprendre qu'Ariste aproche. Hortense qui a apris de Monrose qu'il aspire à son hymen, se prépare à lui faire une étrange accueil ; elle lui parle dabord avec beaucoup de vivacité, de colere et d'indignation ; mais elle est agréablement surprise aussi bien que Monrose et Aramont, d'aprendre que ce prétendu persécuteur est le plus genereux bienfaicteur qui fût jamais. Ariste leur rend compte de toute sa conduite, dont il ne leur a fait un secret que par un effet de prudence : il dit à Hortense que l'Oncle de Monrose avoit déposé tous ses biens chés un Notaire ; il aprend à Monrose qu'il a brigué le Gouvernement que son Oncle avoit laissé vacant par sa mort, de peur que quelqu'autre ne s'en fît pourvoir ; qu'il a obtenu la grace toute entiere de la Cour, et que le Prince consent qu'il s'en démette en sa faveur ; il ajoûte qu'il n'a fait défendre à Hortense d'entrer dans un Convent que pour la lui faire posseder. La Piece finit par ces quatre Vers que Monrose charmé adresse dabord à sa chere Hortense, et après au génereux Ariste.

Ah ! Madame, souffrez que mon cœur se partage,
Monsieur, je ne puis rien vous offrir davantage.
O Fortune, je sens et j'éprouve à présent
Qu'un Ami véritable est ton plus grand présent.

Quoiqu'on soit encore partagé sur ce nouveau genre de Comédie, les Connoisseurs les plus sen-

sés

sés conviennent qu'il seroit à souhaiter qu'il eût des imitateurs ; les jeunes gens qui font le plus grand nombre des Spectateurs et qui préférent l'agréable à l'utile, y perdroient, mais les mœurs y gagneroient infiniment.

Cette Piece est très-bien imprimée *in* 12. chés le *Breton*, Quay des Augustins, et mérite le grand débit qu'elle a.

Le 6. Mai, l'Académie Royale de Musique, donna par extraordinaire et pour la Capitation des Acteurs, la représentation de l'Opera de *Persée*, qui fut suivie du Pas de Six et du Divertissement de *Pourceaugnac*.

Le 9. Elle donna la premiere représentation d'un Ballet nouveau, composé d'un Prologue et de trois Entrées, intitulé le *Triomphe de l'Harmonie* ; le Poëme est de M. le F. et la Musique de M. Grenet, Maître de Musique de l'Académie. Comme cet Ouvrage a été reçû favorablement du Public, nous en parlerons plus au long, ainsi que des Décorations qui expriment très-bien, et avec pompe, les differentes Scenes de ce Ballet. On assure qu'il sera succedé par celui des *Amours des Dieux*, qui fut donné dans sa nouveauté, il y a dix ans, et dont le Poëme est de M. *Fuzelier*, et la Musique de M. *Mouret*.

Les Comédiens François repetent une Tragédie nouvelle pour être représentée incessamment. Elle a pour titre *Lisimachus*.

NOU-

Digitized by Google

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

LE 25. Mars, S. M. Cz. reçut un Courier, par lequel elle aprit que le Contre-Amiral Bredahl étoit arrivé à Asoph avec les Galeres qu'on a construites cet hyver à Bransch et à Veronitz, et qui sont faites de maniere qu'elles pouvent se démonter et se remonter facilement; que ce Contre-Amiral étoit descendu avec une partie de ces Galeres à l'embouchure du Fleuve du Tanais; qu'il y avoit fait la revûë de la Flotte qu'il avoit trouvée en très-bon état, et que deux Bâtimens qu'il avoit envoyés à la découverte dans la Mer Noire, s'étoient emparés d'un Brigantin Turc, qui alloit de Constantinople à Cassa, sur lequel on avoit fait 125. Esclaves; et que les Turcs pris sur ce Brigantin avoient assuré que le Capitan Pacha faisoit toutes les dispositions nécessaires, pour que la Flotte du Grand Seigneur pût être mise en Mer au commencement du mois de Mai.

On assure que le G. S. auroit accordé à la Czarine une partie de ses demandes, et peut-être même lui auroit cedé Asoph, si les Jannissaires et le Peuple de Constantinople, ayant été informés de ce que contenoient les Articles Préliminaires proposés par S. M. Cz. ne s'étoient attroupés plusieurs fois tumultueusement pour demander la continuation de la Guerre, et que sa Hautesse avoit lieu de craindre d'exciter le

mécontens

Digitized by Google

mécontentement de ses Sujets, si elle acceptoit les conditions que la Czarine exigeoit d'elle.

ALLEMAGNE.

LEs Lettres de Vienne portent qu'on a apris de Parak dans la Haute Hongrie, que le feu y ayant pris dernierement à une écurie du Château, les flammes avoient gagné en peu de tems le principal corps de logis, d'où elles s'étoient communiquées à l'Eglise des Jesuites, qui a été entierement consumée, ainsi que leur Maison, leur College et le Convent des Religieux Trinitaires.

Par le Courier de Bender, arrivé à Vienne le 12. du mois, on a apris que M. Dahlman ayant fait de nouvelles instances pour obtenir une déclaration positive de la Porte sur les Articles Préliminaires de Paix proposés par l'Empereur, le Grand Visir avoit repondu qu'il n'étoit pas encore instruit des résolutions du Grand Seigneur; qu'au reste Sa Hautesse ne risquoit rien à refuser des conditions aussi désavantageuses que celles qu'on vouloit lui imposer, et que les Moscovites ne pourroient porter plus loin leurs prétentions, si les Turcs avoient eprouvé les plus mauvais succès, et s'ils avoient perdu plusieurs Batailles.

Un autre Courier a raporté que le Grand Visir, quelques jours après la conference dans laquelle il avoit témoigné à M. Dahlman, que la Porte étoit peu satisfaite des propositions de S. M. Imp. lui avoit fait sçavoir par un de ses Interprétes qu'il avoit dépêché un Aga au Grand Seigneur, pour lui donner part de ce que contenoit la seconde Lettre du Comte de Konigseg, et pour suplier Sa Hautesse de lui mander ses intentions

intentions ; et que le Grand Visir avoit ajouté que le Grand Seigneur, voulant donner des preuves du desir sincere qu'il avoit de faire tout son possible pour lever les difficultés qui pouvoient retarder le Congrés, consentoit qu'il ne s'assemblât point à Sorócka, puisque la Czarine trouvoit que cette Ville étoit trop éloignée des frontieres de ses Etats et qu'il offroit d'envoyer ses Ministres Plenipotentiaires à Oczakow ou à Kudac.

L'Empereur a envoyé ordre à M. Dahlman de déclarer au Grand Visir, que si la Porte ne s'expliquoit pas clairement avant le 15. du mois de May, sur le projet d'accommodement proposé, il ne pouroit se dispenser de remplir les engagemens qu'il avoit pris avec la Czarine.

Les Lettres de Vienne de la fin du mois dernier, portent que, quoique le Grand Visir fasse toutes les dispositions nécessaires pour commencer les actes d'hostilité contre les Moscovites, et qu'il paroisse être dans le dessein de hasarder une bataille pour les empêcher d'entreprendre le Siége d'Oczakow, il a renouvellé encore depuis peu les assurances qu'il a déja données plusieurs fois à M. Dahlman du desir sincere qu'avoit le Grand Seigneur de parvenir à un accommodement avec la Czarine. Il lui a même fait dire quelques jours avant que de partir pour Bender, qu'il ne s'y rendoit que pour être plus à portée du lieu où se tiendroit le Congrés; que sa Hautesse souhaiteroit de pouvoir y envoyer dès à present ses Ministres Plenipotentiaires, mais que le *Baïram*, dans lequel on alloit entrer, obligeoit de differer leur départ ; qu'ils partiroient certainement de Constantinople aussi-tôt après que ce temps de devotion seroit passé, et que les

mouvemens

Digitized by Google

mouvemens que faisoient les Troupes Ottomanes n'étoient causés que par la necessité de les faire changer de quartiers pour leur procurer une plus grande abondance de vivres et de fourages.

L'Aga que le Grand Visir a envoyé à M. Dahlman pour l'assurer que le Grand Seigneur persistoit à vouloir la paix, a ajouté que quelque positive que fût la déclaration contenuë dans la seconde Lettre du Comte de Konigseg au G. Visir, Sa Hautesse ne pouroit se persuader que l'Empereur fût déterminé à lui faire la guerre, si les prétentions excessives de la Czarine étoient le seul obstacle au succès des Négociations, et que si S. M. Imp. vouloit observer la neutralité, et se conformer au Traité de Passarowitz, elle pouvoit se procurer par-là des avantages plus certains que ceux qu'elle se promettoit de la guerre.

ITALIE.

LE 5. Avril on publia à Rome le Decret pour la Canonisation de la Bienheureuse Catherine Fieschi de Genes, dont la Cérémonie a dû se faire le 28. ainsi que celle de la Canonisation des Bienheureux Vincent et Regis; et de la Bienheureuse Falconieri.

La correspondance étant rétablie entre les Cours de Vienne et de Madrid, le Cardinal Aquaviva, chargé des affaires du Roy d'Espagne auprès du Saint Siege, envoya le 7. Avril dernier complimenter à cette occasion le Cardinal del Giudice.

La Congrégation des Rites a décidé que dans la Cérémonie de la Canonisation des Bienheureux Vincent et Regis, ce premier auroit la préséance

préséance comme Fondateur d'Ordre.

Le Comte Trivelli, célebre Poëte, et Jean-Baptiste Jacoboni, Prêtre, Auteurs des Satyres répandues à Rome depuis quelque temps contre le S. Siege, et contre les Personnes les plus considerables, ont été condamnés à mort; le premier eut la tête tranchée dans la Place du Pont Saint-Ange, le 23. Février dernier. Il reconnut en mourant le mauvais usage qu'il avoit fait de ses talens. Le Pere Santo Canale, Jesuite, qui l'exhorta à la mort, eut bien de la peine à lui faire entendre raison sur la Religion, voulant mourir dans les sentimens de libertinage dans lesquels il avoit vêcu, et il ne se rendit aux vives instances de son Confesseur que peu de tems avant qu'on le menât au suplice. Il donna des marques d'un sincere repentir, et mourut avec beaucoup de fermeté et de résignation. Le Prêtre Jacoboni fut condamné au même suplice; on a commué sa peine en celle des Galeres; le Cardinal Guadagni, l'un des plus maltraités dans ces Satyres, ayant vivement et généreusement sollicité pour lui sauver la vie.

En consequence de l'ordre envoyé par l'Empereur au Comte de Traun, de prendre possession des Duchés de Parme et de Plaisance au nom de S. M. Imp. ce Comte se rendit le 16. du mois passé à Parme. Le Prince de Lobkowitz qui y commande, alla au devant de lui à quelques mille de la Ville, et les Députés des Magistrats le reçûrent hors des Portes. Lorsque le Comte de Traun entra dans la Ville, il fut salué par une triple décharge de l'Artillerie des remparts. Ayant été conduit par le Prince de Lobkowitz et par les Députés des Magistrats au Palais qu'on avoit préparé pour le recevoir, il

Digitized by Google

y fut complimenté par le Clergé, par la Noblesse et par les Tribunaux, et l'après-midi il reçût, au nom de l'Empereur, le serment de fidelité des Habitans. Il communiqua aux Magistrats les résolutions de S. M. Imp. par raport à l'administration des affaires de ce Duché et au Gouvernement de cette Ville, dans laquelle elle se propose d'établir une Junte semblable à celle qui vient d'être établie à Mantoüe.

On aprend de Turin que le 21. Avril, jour fixé pour l'Entrée de la Reine dans cette Capitale, leurs Majestés étant parties du Château de la Venerie vers les sept heures du soir, trouverent sur leur chemin le Régiment Royal Piémont Cavalerie, et les deux Régimens de Dragons du Roy et de la Reine, qui les accompagnerent pendant la marche le long de la Rive du Pô, oposée à celle par laquelle leurs Majestés passerent pour se rendre à Turin; on avoit allumé des feux de distance en distance, et la Maison de Plaisance de la Reine, bâtie sur la Montagne vis à-vis la Porte du Pô, étoit entierement illuminée.

L'arrivée du Roy et de la Reine fut annoncée au Peuple par une triple Salve de 150. pieces de Canon, placées sur les remparts de la Ville et de la Citadelle, et leurs Majestés ayant été reçûës à la Porte du Pô par les Magistrats, et par le Corps de Ville, la marche de l'Entrée commença par une Troupe de 200. Marchands à cheval, ayant à leur tête le Vicaire de la Ville. Cinq Carosses du Roy, attelés de six Chevaux, précédoient celui du Corps, qui étoit escorté par un détachement des Gardes, et dans lequel leurs Majestés étoient seules avec le Duc de Savoye.

Le

Digitized by Google

Le Roy et la Reine étoient suivis de cinq autres Carosses attelés aussi de six chevaux, après lesquels marchoient trois Escadrons des Gardes du Corps, et les quinze Escadrons de Cavalerie et de Dragons qui étoient venus de la Venerie avec leurs Majestés.

La ruë du Pô étoit bordée des deux côtés jusqu'au Palais du Duc de Savoye par la Bourgeoisie qui étoit en haye sous les armes; chaque Corps de Métier étant distingué par des uniformes et des Drapeaux differens. Deux Bataillons du Regiment des Gardes à pied, deux du Regiment de Rhebinder, et deux de celui de Lombardie, bordoient le reste du chemin depuis le Palais du Duc de Savoye jusqu'au Palais Royal, lequel étoit illuminé ainsi que celui du Duc de Savoye, et toutes les Places publiques, selon l'ordre de leur Architecture. Toutes les ruës étoient aussi illuminées, et il y avoit aux premier, second et troisiéme étages de toutes les maisons, cinq lumieres à chaque croisée. Cette illumination formoit un spectacle que la seule Ville de Turin est capable de fournir à cause de la régularité de ses Bâtimens.

Leurs Majestés, en arrivant au Palais, y trouverent les Ministres étrangers, et les Seigneurs et Dames de la Cour. La Reine après s'être reposée quelque temps, alla au Palais du Duc de Savoye pour voir un feu d'artifice qui fut tiré vis-à-vis ce Palais.

Le lendemain S. M. reçut les complimens des Ministres étrangers, des Ministres d'Etat, et de la principale Noblesse, qui fut admise à lui baiser la main.

Le Palais du Roy, celui du Duc de Savoye, les Places publiques, et toutes les Maisons de la

Digitized by Google

Ville ont été illuminées pendant quatre nuits consecutives de la même maniere qu'ils l'avoient été le jour de l'Entrée de la Reine.

ESPAGNE.

LEs revenus de la Charge de Grand Amiral d'Espagne, dont l'Infant Dom Philipe a été pourvû, ont été fixés à 200000. Ducats par an, et il a été reglé que tous les Officiers de la Marine seroient obligés de s'adresser à ce Prince pour ce qui regarde les fonctions de leurs Emplois, et pour obtenir les graces qu'il sauront à demander à la Cour.

GRANDE-BRETAGNE.

LA Duchesse de Northumberland, qui est âgée de plus de cent ans, et qui a été malade pendant quelques jours, étant parfaitement rétablie de son indisposition, partit le 23. du mois passé pour sa Terre de Throgmore.

Le même jour 2. Bateaux venant de Greenwich à Londres furent renversés, et 13. Passagers furent noyés. Plusieurs autres Bateaux furent renversés le 24. entre Fulham et Westminster, et il a peri 8. ou 9. personnes.

LORRAINE.

Digitized by Google

LORRAINE.

DISCOURS prononcé par M. Toussain de Viray, Avocat Général de Lorraine, au sujet de l'Enregistrement des Lettres Patentes en forme d'Edit du Roy de Pologne, pour la Prise de Possession des Duchés de Lorraine et de Bar.

MRs, Plus les Décrets de la Providence sont impenetrables, plus ils exigent nos adorations. Cette profondeur de Conseil que la sagesse humaine ne peut sonder, et ces dénouëmens surprenans, amenés par des voyes qui en paroissoient si éloignées, portent le caractere des effets d'une intelligence suprême, qui n'a pas besoin d'être justifiée par les acquiescemens de notre foible raison, et qui veut néanmoins être honorée par la soumission de nos cœurs.

Tel est le grand Evenement qui nous assemble en ce jour, plus vrai que vrai-semblable, qui aporte un changement si notable dans l'ordre le plus immuable des choses humaines! Respectons ces mysteres, c'est l'hommage dû par notre esprit, à ce qui lui est superieur, et celui de notre volonté, n'en sera pas pour cela un mouvement aveugle; notre obéissance est éclairée par notre Religion. C'est à elle seule qu'il apartient de dissiper les allarmes de notre fidelité étonnée, en la fixant à son veritable objet, par des réflexions toujours solides et consolantes. Il est écrit que toute Puissance vient de Dieu, il est le seul Dispensateur legitime des Couronnes, toute

leur splendeur n'est qu'un rayon emprunté de sa Gloire, et ces titres augustes de Majestés humaines seroient autant de blasphêmes, si ceux à qui on les attribuë, n'avoient reçû de Dieu le caractere sacré, par lequel il se fait représenter sur la Terre.

C'est à lui seul que se raportent tous les honneurs que nous leurs déférons, et les tributs que nous portons à leurs pieds, sont autant de sacrifices qu'on lui immole; en sorte, que dans le plus juste aspect de notre obéïssance cette nouveauté même n'est pas pour elle une vicissitude, et nous ne devons la considerer que comme une nouvelle décoration qu'il lui plaît de donner à son image.

Ce n'est pas que nous veuillions dissimuler, encore moins condamner le trouble de notre situation.

On ne se déprend pas sans agitation de ses plus douces habitudes. Les liens qui tenoient notre cœur attaché, ont ils pû être brisés sans s'émouvoir? et le moyen qu'après une telle révolution dans le Chef, les Membres soient exempts de crise?

La fidelité, cette vertu propre de notre Patrie, ce précieux heritage de nos Peres, qui tant de fois les a dépoüillés de tout autre heritage, est une de ces vertus tendres, délicates et scrupuleuses, qui s'allarmant aisément, et à laquelle conviennent si bien les reserves, les saisissemens et les bienséantes frayeurs, semblable à la pudeur, dont les innocentes répugnances envers l'objet même legitime et cheri, n'ont d'autre effet que d'attirer d'autant plus la confiance et l'estime.

Ne rougissons point de faire cet aveu au Prince Magnanime, sous la domination duquel nous passons, c'est le gage le plus sûr que nous puissions lui présenter de l'attachement inviolable que nous lui voüons dès ce moment. Il est autant de son

interêt

interêt que du nôtre, que nous lui mettions à découvert cet interieur qui vient d'être ulceré, pour lui faire connoître à fonds la qualité et le prix de son acquisition; pour lui faire voir que les bontés qu'il nous prépare, ne tomberont point sur une terre ingrate, et sans fruit qui soit à négliger, pour exposer à sa vûë ce germe de tendresse, de zele, et de reconnoissance, qui a jetté dans son sein de si profondes racines, digne production des graces dont elle a été habituellement arrosée, et des largesses dont elle est cultivée depuis tant de siecles.

Peuples, bénissez le Seignour, de ce qu'il a fait pour vous, ce qu'il ne fait pas pour toutes les Nations, en vous donnant des Princes si dignes et si propres à le representer dans sa clemence, et dans ses bienfaits; mais ne lui rendez pas de moindres actions de graces de ce qu'en retirant de nous cette Famille vraiment Royale, il n'a pas retiré ses bontés.

C'est dans sa même misericorde qu'il vous envoye aujourd'hui un Roy qu'il a formé selon son cœur, et pour la possession duquel il vous préfere même à sa Patrie, Prince de qui la renommée publie toutes les qualités capables d'honorer le Diadême, d'accrediter la Religion, de concilier l'admiration, l'amour, et la gratitude, tout ce qui rendroit un Particulier respectable, élevé par la seule vertu à la dignité Royale, sans être redevable de rien à la fortune; à qui la probité est plus précieuse que le Sceptre, à qui le Paganisme auroit dressé des Autels, Prince que le Ciel semble avoir specialement instruit du bon usage de ses faveurs, en le dressant à l'humanité, et à la compassion dans l'Ecole de ses salutaires adversités.

Remarquez ses premieres expressions, c'est un langage paternel, voyez cette complaisance qu'il a mise à s'imposer lui-même une sorte de res-

Digitized by Google

pect pour les traces, et les établissemens des Regnes précedens, qui ont fait nos plus grands délices.

Considerez ses Ministres, par lesquels il se fait devancer, Ministres de sa sagesse, de sa douceur, et de sa modération.

Livrez-vous donc, Peuples, livrez-vous à la joye; que cette Capitale retentisse des cris de votre allegresse, et de vos empressemens à posseder dans son enceinte ce présent des Cieux, qu'il vive, que la durée de ses jours se mésure sur l'étenduë de sa réputation, et que leur nombre soit compté par celui de ses vertus, qu'il regne pour le triomphe de la Religion, et pour notre felicité, qu'il soit placé dans vos cœurs; c'est le Trône ordinaire de vos Maîtres.

C'est dans ces sentimens que Nous requerons l'Enregistrement des Lettres Patentes en forme d'Edit, &c.

AUTRE DISCOURS du même, au sujet de l'Enregistrement des Lettres Patentes du Roy très-Chrétien, pour la Prise de Possession Eventuelle de la Lorraine.

MRs, N'avons-nous pas à admirer une seconde fois, les vûës encore plus singulieres de la Providence sur nous? Non contente d'avoir continué notre bonheur actuel, et celui de nos Concitoyens; elle veut encore le perpetuer, et nous reveler dès à présent l'avenir glorieux qu'elle assure à notre postérité.

Quelle perspective de prosperités pour cette Province, et d'abondance pour son Commerce! Quelle carriere d'émulation pour nos arrieres Neveux, que

Digitized by Google

que de dignités à meriter ! que de perfections à étudier ! que d'agrémens à goûter, d'être associés au Peuple le plus sociable et le plus poli de l'Univers; d'être incorporés au premier Royaume du monde, à ce Royaume que le Ciel a privilegié par dessus toutes les Contrées de la Terre, en richesses, en grandeur, et en magnificence ! A ce Royaume qui est le centre du bon ordre, du bon goût, et des plus belles connoissances! Dont le genie des Habitans fait tant d'honneur à l'humanité, dont les Ministres semblent concerter leurs desseins avec l'Auteur des destinées, et dont l'invincible Monarque est l'Arbitre du repos de l'Europe ! Peut-il être une idée d'un sort plus flateur pour nos Descendans, que d'avoir droit à sa gloire, de partager ses succès, de jouir de sa Justice, et d'augmenter sa puissance ?

Fixons ici nos réflexions. C'en est bien assés pour remplir toute la capacité de notre ambition, et hâtons-nous de requerir l'Enregistrement, &c.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE 4. de ce mois le Roy fit dans la Plaine des Sablons la Revûe du Régiment des Gardes Françoises et de celui des Gardes Suisses. Ils firent l'exercice, et ils défilerent en présence de S. M. Monseigneur le Dauphin se trouva à cette Revûë.

Le Roy a donné le Gouvernement de Landrecy au Comte de la Marck ; celui de Briançon au Marquis de Maulevrier-Langeron, celui d'Aire à M. de Ceberot, et celui de Bethune à M. de Tarneau.

Le 5. de ce mois Monseigneur le Dauphin fit rendre à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles les Pains Benits, qui furent presentés par l'Abbé de Choiseul, Aumônier du Roy en quartier.

Dom *Etienne Richard*, Général de l'Ordre des Chartreux, étant mort le 3. du mois dernier dans la 69. année de son âge, Dom *Michel de Lauvage*, Prieur de la Chartreuse de S. Hugon, a été élû Général de cet Ordre.

Le Cabinet de défunt M. *Vivant*, composé de Tableaux, Figures antiques de Bronze, de Marbre, d'Yvoire, Coquilles, Médailles d'or, d'argent, de Cuivre, Antiques et Modernes, Pierres gravées et précieuses, Droguiers, Cristaux, Mineraux, Armes antiques, Estampes, Coraux, Emaux, Plantes Marines et Petrifications, Vases d'Agathe, et autres Pierres, et généralement de toutes sortes de Curiosités en très-grand nombre et des mieux choisies, commencera à se vendre en la Maison dudit Sieur Vivant à Paris, ruë Quinquempoix, près l'Hôtel de Beaufort, le Lundi 1r. Juillet 1737. et jours suivans.

MORTS, NAISSANCES, Et Mariages.

M*Ilady Marie Butler*, Comtesse de Delwin, Mere du Comte de Westmeath, et de M. de Nugent, Mestre de Camp de Cavalerie au Service du Roy de France, est morte depuis peu Clonin en Irlande dans la 109. année de son âge.

Le

Le nommé *Pierre le Poix* est mort il y a quelque tems à Clerjus, dans le Diocèse de Toul, âgé de 111. ans.

Le 15. Mars *Edmonde-Therese-Marie, née Comtesse de Dietrichstein*, Veuve depuis le 16. Juin 1712. de Jean-Adam-André, Prince du S. Empire, de Lichtenstein, Duc de Troppau et de Jagerndorff, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Conseiller Intime d'Etat, et Chambellan de l'Empereur, avec lequel elle avoit été mariée le 16. Février 1681. mourut à Vienne dans la 75. année de son âge, étant née le 17. Avril 1662. Son Corps a été porté à Branau en Moravie. Elle a fait ses Légataires universelles les trois filles qui lui restoient, qui sont Marie-Antoinette, Comtesse d'Hrzan, qui avoit épousé en premieres nôces Marc-Adam, Comte de Czobor; Marie-Elizabeth, épouse de Leopold, Duc de Holstein-Viesenbourg, et auparavant Veuve de Maximilien-Jacques-Maurice, Prince de Lichtenstein, mort le 21. Avril 1709. et Therese-Anne-Félicité, Veuve de Thomas-Emmanuel-Amedée de Savoye, Comte de Soissons, Chevalier de la Toison d'Or, Lieutenant-Maréchal de Camp des Armées de l'Empereur, Colonel d'un Regiment Imperial de Cuirassiers, et Gouverneur d'Anvers, mort le 28. Décembre 1729. âgé de 43. ans. La Princesse de Lichtenstein laisse seulement la légitime au fils de Henri-Joseph-Jean, Prince d'Aversberg, et de feuë Dominique-Magdeleine de Lichtenstein, sa derniere fille, morte le 2. Juin 1724. La Princesse de Lichtenstein avoit encore eu une autre fille, nommée Gabrielle, qui étoit sa 3e, et qui étoit morte sans enfans le 8. Octobre 1713. de Joseph-Jean-Adam, Prince de Lichtenstein, qu'el-

Digitized by Google

le avoit épousé le 1. Décembre 1712.

Le 17. Alexis Henri de *Châtillon*. Seigneur de Chantemerle, de la Rambaudiere. &c. Chevalier, Commandeur, et Doyen des Ordres du Roy, mourut en son Château de la Rambaudiere en Poitou, âgé d'environ 87. ans. Il avoit été fait en 1675. Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie. Il fut aussi Capitaine des Gardes du Corps, puis en 1684. Premier Gentilhomme de la Chambre de Philipe, Fils de France, Duc d'Orleans, qui lui avoit donné en 1683. le Gouvernement de Chartres. Il fut fait Chevalier des Ordres du Roy à la Promotion du 31. Décembre 1688. et Brigadier des Armées de S. M. le 10. Mars 1690. Il étoit veuf de Marie-Rosalie de Broüilly de Piennes, morte le 12. Septembre 1735. ainsi qu'on l'a marqué dans le Mercure du même mois p. 2117. où l'on a fait mention des deux filles qu'il en avoit eu, qui sont les Dames de Bacqueville et de Goësbriant, dont la derniere est morte le 29. Décembre dernier, comme on l'a annoncé dans le 2. Vol. du même mois p. 2980. Le défunt étoit frere puîné du Comte de Châtillon, pere du Duc de Châtillon, Gouverneur de Monseigneur le Dauphin.

Le 18. *Ferdinand*, *Comte de Plettemberg*, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Conseiller Intime et Actuel d'Etat de l'Empereur, et désigné Ambassadeur de S. M. Imp. à la Cour de Rome, mourut à Vienne, après peu de jours de maladie, dans la 47. année de son âge. Il avoit été ci-devant premier Ministre de l'Electeur-Archevêque de Cologne, et étoit entré ensuite au Service de l'Empereur, qui l'avoit nommé en dernier lieu à l'Ambassade de Rome, où il étoit sur le point de se rendre, ayant fait, à

Digitized by Google

ce que marquent les Nouvelles d'Allemagne, pour plus de 200000. florins de dépense, afin de paroître en cette Cour avec éclat. Il avoit marié, le 30. Août de l'année derniere, une de ses filles avec le Comte de Schonborn-Weissenheir.

Le même jour *Curse Origo*, Romain, Card. Prêtre du Titre de S. Eustache, Prefet de la Congrégation du Concile, mourut à Rome, âgé de 76. ans et 9. jours, étant né le 9. Mars 1661. Il étoit créature du feu Pape Clement XI. qui l'avança, l'ayant d'abord déclaré Secretaire des Mémoriaux le 3. Décembre 1700. ensuite il lui donna un Canonicat de la Basilique de S. Pierre du Vatican, au mois de Septembre 1705. et le fit Secretaire de la Congrégation de la Consulte le 17. May 1706. Il exerçoit encore cette Charge lorsqu'il fut créé Cardinal le 18. May 1712. ayant alors été reservé *in petto*, et n'ayant été déclaré que le 26. Septembre suivant. Le Titre Diaconal de S. Eustache lui fut assigné le 21. Novembre de la même année. Il fut déclaré Légat de Bologne le 12. Avril 1717. et le Pape Innocent XIII. à son avenement, lui donna la Charge de Préfet de la Congrégation du Concile le 9. May 1721. Par sa mort il vaque une 5e place dans le Sacré College.

Antoine-Xavier *Gentili*, Romain, Cardinal Prêtre, du Titre de S. Etienne *in Monte Cœlio*; de la Création du 16. May 1731. et Dataire du Pape regnant, a été déclaré Prefet de la Congrégation du Concile au lieu du feu Cardinal Origo.

Le 19. *Jean Conrad*, *Baron de Reinach*, *Evêque de Basle*, Prince du S. Emp. Rom. siégeant à Porentru, dans l'Elsgau sur la riviere de Hal-

le,

le, mourut en son Château de Porentru, âgé d'environ 80. ans étant né en 1657. Il avoit été d'abord en 1678. Chanoine, puis en 1690. Ecolâtre, Doyen en 1704. et enfin Evêque de Basle le 11. Juillet 1705. Jean-Baptiste, Baron de Reinach, son frere, né en 1669. Chanoine en 1691. Doyen en 1710. et Prévôt de la Cathedrale de Basle en 1712. fut élû son Coadjuteur le 2. Septembre 1724. et l'Evêché Titulaire d'Abdere en Thrace, avec cette Coadjutorerie, fut préconisé et proposé pour lui à Rome les 18. Avril et 11. Juin 1725.

Le 20. *Gaspard de Castelane d'Esparon*, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Mestre de Camp-Lieutenant du Regiment de Dragons d'Orleans, par Commission du 26. Février 1734. et fait Brigadier des Armées du Roy le 1. Août suivant, Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans depuis 1724. mourut à Paris après deux jours de maladie, âgé de 55. ans.

La Charge de Mestre de Camp-Lieutenant de Dragons d'Orleans, vacante par cette mort, a été donnée à Loüis-François de Boufflers-Remiencourt, né le 12. Novembre 1714. fils de Charles-François de Boufflers, Marquis de Remiencourt, Lieutenant Général des Armées du Roy, et de Loüise-Antoinette-Charlotte de Boufflers, son épouse, fille du feu Maréchal, Duc de Boufflers.

Le 21. D. . . . . *Gaultier du Bois*, épouse de Denis-Loüis Pasquier, Conseiller au Parlement de Paris, mariée en 1729. et âgée de 23. à 24. ans, mourut en couches. Elle étoit fille aînée de feu Jules-Adrien Gaultier du Bois, Ecuyer, Seigneur de Besigny, mort le 19. Novembre 1731. et d'Anne-Marie Doé, sa veuve.

Le

Digitized by Google

Le 22. René-François *Testu de Balincourt*, Seigneur de Hedouville, Os, &c. Conseiller Honoraire en la Grand-Ch. du Parlement de Paris, où il avoit été reçû le 31. Janvier 1676. et Chef du Conseil du Comte de Toulouse, mourut à Paris, âgé de 81. ans 9. mois, sans avoir été marié. Il étoit fils aîné de feu Gabriel Testu de Balincourt, Seigneur de Hedouville, de Hodene, &c. Grand-Maître des Eaux et Forêts de Normandie, mort en 1672. et de feuë Jeanne Grangier de Soucariere, sa seconde femme.

Gerard Dias, Esclave de Don Antoine de Sampayo de Vasconcellos, mourut à Lisbonne au mois de Mars dernier dans la 117. année de son âge, étant né le 17. Mars 1621. à Vianna de Alentejo.

On a encore reçû avis de Lisbonne qu'Antoine de Mendonça, Bénéficier de l'Eglise de Sainte Marie d'Obidos, et le Pere Nuno, Religieux Trinitaire, étoient morts depuis peu, le premier à Obidos, âgé de 109. ans, et le second à Coïmbre dans la 102. année de son âge.

Le 23. *Eleonore-Christine-Elizabeth, née Princesse de Salm*, Dame de l'Ordre de la Croisade, et épouse de Conrard-Albert-Charles Schets, Comte, et depuis 1717. Duc d'Ursel et d'Hobokes, Gouverneur pour l'Empereur de la Province de Namur, mourut à Bruxelles, âgée de 59. ans 9 jours, étant née le 14. Mars 1678. Elle étoit derniere fille de Charles-Théodore Otton, Prince du S. Emp. Romain et de Salm, Wildgrave de Daun et de Kirburg, Rhingrave de Stein, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Conseiller Intime d'Etat de l'Empereur, Maréchal de Camp Général des Armées de S. M. Imp. Grand-Maître de la Cour de l'Empereur

Digitized by Google

l'Empereur Joseph, et auparavant son Gouverneur, mort le 10. Novembre 1710. et de Loüise-Marie de Bavière, Comtesse Palatine du Rhin, sa seconde femme, morte le 11. Mars 1679.

Le 24. *Charles-Frederic-Adolphe, Prince Héréditaire de Saxe Veissenfels*, fils de Jean-Adolphe, Duc Régent de *Saxe-Veissenfels* Chev. de l'Ordre de l'Aigle Blanc, Général, Feldt-Maréchal-Lieutenant des Armées de l'Empereur, et Général de l'Infanterie de l'Electorat de Saxe, et de Frédérique de Saxe-Gotha, mariés en 1735. mourut de la petite verole à Weissenfels, âgé de 4. mois 19. jours, étant né le 5. Novembre dernier.

Le 27. Philipe-Charles *d'Estampes* Marquis de la Ferté-Imbaud, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, fils aîné de Philipe-Charles d'Estampes, mort le 11. du même mois, mourut d'une maladie de poitrine, âgé de 25. ans, ne laissant qu'une fille de la Demoiselle Geoffrin qu'il avoit épousée en 1733. comme on l'a marqué à l'article de la mort de son pere, qui a laissé encore un autre fils et deux filles.

Le même jour, *Alfonse Manrique de Solis, Duc du Arco*, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Chevalier des Ordres de la Toison d'Or, du S. Esprit, et de S. Jacques, Commandeur de Valencie du Ventoso, dans le dernier de ces trois Ordres, Gentilhomme de la Chambre du Roy Cath. son Grand Ecuyer, et son Grand Veneur, Alcade des Maisons Royales du Pardo, du Zarzüela, et de la Tour de la Parade, mourut à Madrid âgé de 67. ans, sans laisser d'enfans de Marie-Anne Henriquez de Cardeñas-

Portugal

Portugal, 14e. Comtesse de la Puebla del Maestre, et de Monte nuevo, Marquise de Bacares, fille unique de Loüis Henriquez, Comte de Monte nuevo, Chevalier de l'Ordre de S. Jacques, Major-Dome-Major de la Reine d'Espagne Marie-Anne de Baviere-Neubourg, et de Laurence de Cardeñas-Portugal, qu'il avoit épousée le 30. Juillet 1695. Le Duc du Arco, qui avoit porté ci-devant le Titre de Comte de Monte nuevo depuis son Mariage, avoit toujours été fort zelé pour le Service du Roy Philipe V. Il accompagna ce Prince en 1704. dans la Campagne contre le Portugal, en qualité de l'un de ses Aides de Camp Généraux. Il fut fait son Premier Ecuyer au mois de Décembre 1705. et Gentilhomme de sa Chambre au mois d'Octobre 1706. Il eut l'exercice de cette Charge au mois d'Août 1708. et la Charge de Grand Veneur au mois d'Octobre 1714. la Grandesse de la premiere Classe lui fut accordée, avec le Titre de Duc du Arco, pour lui et ses Successeurs, au mois d'Avril 1715. et il prit possession de cette Dignité, en se couvrant devant le Roy, le 1. May suivant. Il fut fait au mois de Septembre 1721. Grand Ecuyer, et nommé le 15. Janvier 1724. à l'Ordre de la Toison, dont il reçut le Collier le 6. Août suivant. Il fut un des Seigneurs qui furent designés, au mois de May de la même année 2724. pour remplir une des cinq Places dans l'Ordre du S. Esprit, dont la disposition avoit été laissée par le Roy Très-Chr. à S. M. C. Il fut proposé dans le Chapitre de cet Ordre, tenu le 3. Juin 1724. et admis dans un autre Chapitre le 20. May 1725. Il en reçut la Croix et le Collier des mains du Roy Cath. dans l'Eglise Métropolitaine de Seville

ville, le 25. Avril 1729. Par sa mort il vaque un 15e Cordon Bleu. Ce Seigneur étoit de la Maison de Manrique de Lara, l'une des plus anciennes, des plus illustres et des plus nombreuses de l'Espagne, et Cadet de la Branche des Comtes de Montthermoso et de Fuensaldagne. La Généalogie en est raportée dans les 2. dernieres Editions du Dictionaire Historique, d'après Guillaume Imhoff dans ses 20. Familles d'Espagne.

Loüis de Vivet de Montclus, Chev. Seigneur de Servesan, mourut à Avignon le même jour âgé de 80. ans; il étoit fils de défunt Loüis de Vivet de Montclus, Chevalier, Seigneur de Servesan, et de défunte Dame Marie Herault; il avoit épousé Demoiselle Loüise-Magdelaine du Poirier Cottereau de Villomer, fille de défunt Jacques du Poirier Cottereau, Chevalier, Seigneur de Villomer, Maître d'Hôtel Ordinaire du feu Roy, et Lieutenant-Colonel de son Regiment de Touraine, et de défunte D. Marguerite de Vallois; de laquelle, actuellement vivante, il a laissé deux garçons et une fille Religieuse; cette Famille est connuë pour être d'une ancienne Noblesse d'Avignon, dont les Descendans ont tous servi, avec distinction, dans l'Eglise, dans l'Epée et dans la Robe. M. de Montclus, Evêque de S. Brieu, feu M. de Montclus, Capitaine aux Gardes Françoises, et M. le President de Montclus, en sont des témoignages authentiques.

Le 16. May D. *Anne de Calonne de Courtebourne*, Veuve de François le Tonnellier-Breteüil, Marquis de Fontenay-Tresigny, Sire de Villebert, Baron de Boitron, Seigneur des Chapelles-Breteüil, du Mesnil-Chassemartin, Palaiseau, Vilnevotte

Vilnevotte, et autres lieux, Conseiller d'Etat ordinaire, et Intendant des Finances, est décédé à Paris âgée de 86. ans. Elle étoit Fille de Charles de Calonne, Marquis de Courtebourne, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Lieutenant pour Sa Majesté de la Province d'Artois, et Commandant à Calais, et sœur de Loüis-Jacques de Calonne, Marquis de Courtebourne, Lieutenant Général des Armées du Roy, Directeur Général de la Cavalerie, Lieutenant pour Sa Majesté en la Province d'Artois, et Gouverneur d'Hesdin, décedé en 1705. de Charles de Courtebourne, Abbé de la Couronne en Angoumois, et de Chaulmes en Brie, décédé en 1723. et de Loüis-Jacques-Gabriel de Calonne de Courtebourne, Commandeur de l'Ordre de Malthe, Capitaine d'une des Galeres du Roy, et Capitaine des Gardes de l'Etendart, aussi décédé en 1730. Elle a eu de son mariage trois Fils; sçavoir, François-Victor le Tonnelier-Breteüil, Marquis de Fontenay-Tresigny, Sire de Villebert, Baron de Boitron, Seigneur des Chapelles-Breteüil, Palaiseau et autres Lieux, Commandeur des Ordres du Roy, Chancelier de la Reine, et ci-devant Secretaire d'Etat au Département de la Guerre, Charles-Loüis-Auguste le Tonnelier-Breteüil, Evêque de Rennes, Abbé de Chaulmes, Prieur de Beüil, et Grand-Maître de la Chapelle du Roy, mort en 1732. et Claude-Alexandre le Tonnelier-Breteüil, Chevalier Profés de l'Ordre de Malthe, Colonel d'Infanterie, Capitaine au Regiment des Gardes, décédé en 1721.

La Maison de Calonne de Courtebourne est des plus anciennes, et a pris et donné des alliances dans les plus grandes Maisons du Royaume.

Le

Le 27. Avril après midi, les cérémonies du Baptême furent supléées dans la Chapelle du Château de Versailles par le Cardinal de Rohan, Evêque de Strasbourg Grand Aumônier de France, en présence du Curé de la Paroisse du Château, à Monseigneur le Dauphin et aux trois Aînées des Dames de France, en présence du Roy, et de la Reine, qui étoient accompagnés des Princes et Princesses du Sang, et des Seigneurs et Dames de la Cour.

Louis, Dauphin, né le 4. Septembre de l'année 1729. reçut seul les cérémonies, ayant eu pour Parain et Maraine Louis Duc d'Orleans et Louise-Françoise de Bourbon, Duchesse doüairiere de Bourbon.

Les Dames de France reçûrent toutes trois ensemble les cérémonies du Baptême. La premiere Loüise-Elizabeth, née le 14. Août 1727. eut pour Parain et Maraine Louis d'Orleans, Duc de Chartres, et Louise-Elizabeth de Bourbon-Condé, Princesse seconde doüairiere de Conti.

La seconde Anne-Henriette, née aussi le 14. Août 1727. Parain et Maraine Louis-Henri, Duc de Bourbon, et Mademoiselle, Loüise-Anne de Bourbon-Condé, et la troisiéme Marie-Adelaïde, née le 23. Mars 1732. Parain et Maraine, Charles de Bourbon, Comte de Charolois, et Mademoiselle de Clermont, Marie-Anne de Bourbon-Condé.

Le 5 May, les cérémonies du Baptême furent supléées à Louise-Jaqueline-Edmée, née le 15. Octobre 1722. fille de Jacques-Claude-Augustin *de la Cour*, Marquis de Balleroy, Brigadier des Armées du Roy, et Gouverneur du Duc de Chartres, ci-devant Mestre de Camp de Dragons, Enseigne des Gardes du Corps du Roy, et de

D.

Digitized by Google

D. Marie-Elizabeth de Goyon de Mâtignon, son Epouse, mariés au mois de May 1720. Le Parain Louis-Jacques de la Cour, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, Oncle paternel, La Maraine, D. Edmée-Charlotte de Brenne de Bombon, Epouse de Marie-Thomas-Auguste de Goyon, Marquis de Mâtignon, Chevalier-Commandeur des Ordres du Roy, Brigadier de ses Armées, Oncle maternel.

Le 6. les cérémonies du Baptême furent aussi supléées à *Françoise Parfaite Thais* née le 5. de Décembre 1734. fille de Louis de Mailly, Comte de Rubempré, Seigneur de la Borde-aux-Vicomtes, premier Mestre de Camp de Cavalerie, et Capitaine Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Ecossois, Commandant la Gendarmerie de France, et de D. Anne-Françoise-Elizabeth Arbaleste de Melun, son Epouse. Le Parain, Louis Charles de Bourbon, Comte d'Eu, Duc d'Aumale, Chevalier, Commandeur des Ordres du Roy, Grand-Maître et Capitaine General de l'Artillerie de France, Gouverneur et Lieutenant General pour S. M. dans la Province de Guyenne. La Maraine, D. Françoise de Mailly, Tante paternelle, Dame d'Atours de la Reine, veuve en dernieres Nôces de Paul-Jules de Mazarin de Ruzé, Duc de Mazarin, Pair de France, Prince de Château-Porcien, et en premieres Nôces de Louis Phelypeaux, Marquis de la Vrilliere et de Châteauneuf, Comte de S. Florentin, Ministre et Secretaire d'Etat, Commandeur des Ordres du Roy.

Le 11. Avril, fut celebré dans l'Eglise de saint Sulpice à Paris, le Mariage de Louis-François *de Gonjon de Thuin*, pourvû d'une Charge de Conseiller

Conseiller au Parlement, fils puîné de Mre Jérôme Joseph de Goujon de Thuisy, Marquis de Thuisy, Baron de Chalerange et de Pacy en Valois, Seigneur de S. Remy-sur-Bussi, Herpon, Tours sur Marne, &c. Sénéchal héreditaire de Rheims, Conseiller du Roy en ses Conseils, Maître des Requêtes Honoraire de son Hôtel, et de défunte D. Marie-Louise Mélanie le Févre de Caumartin, avec Dlle Marie-Louise le Rebours, fille de Jean-Baptiste-Auguste le Rebours, Seigneur de S. Mard-sur-le-Mont en Champagne, et de défunte D. Marie-Louise Chuberé. Le nouveau Marié avoit été présenté de minorité à l'Ordre de Malthe.

La Terre de Pacy en Valois, qui lui a été donnée par M. son Pere, étoit échûë à feuë D. Anne-Françoise de Haussonville de Vaubecourt, son Ayeule paternelle, comme sortie et descenduë de degré en degré des Maisons de Vergeur - Saint - Souplet de Fleurigny de Lénoncourt et de Chastillon - Pacy, qui étoit une Branche de la Maison de Chastillon-sur-Marne, qui possedoit la Terre de Nanteüil-le-Haudoüin, érigée en Comté, en faveur de Henry de Lénoncourt, Comte de Vignory, Gouverneur de Valois, et Baillif de Vitry.

On donnera deux Volumes du Mercure le mois prochain, pour pouvoir employer plusieurs Pieces que nous croyons dignes d'interesser le Lecteur.

Digitized by Google

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Ode sur la Paix, 833
Lettre au sujet des Auteurs des Annales de S. Bertin, 837
La Gloire des Bergers, *Eglogue*, 849
Nouvelles Objections contre l'Ame des Bêtes, 852
Ode à Bacchus, 870
Eloge de M. de Senecé, 874
Fable, 894
Questions diverses sur des Sujets d'Economie, 896
Epithalame de M. * * * 900
Lettre de M. d'Arnaud, à M. l'Abbé Philippe, au sujet du Tasse, &c. 905
Lettre de M. le Beuf à M. Clerot, sur l'Histoire de la Ville de Roüen, &c. 916
Elegie, 929
Enigme, Logogryphes, &c. 933
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c. 936
Memoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, 937
Elemens de Mathématiques, &c. 945
Les Vies des plus celebres Jurisconsultes, 949
Principes de l'Histoire, 955
Histoire Universelle de Diodore de Sicile, &c. 959
Imitation de N. S. J. Ch. 961
Memoires concernant le Droit de Tiers et Danger, &c. 967
Lettre sur le Passage du Roy et de la Reine de Pologne, par la Champagne, 970
Prix pour l'Académie des Sciences établie à Pau, &c. 984

Académie

Digitized by Google

Académie Royale de Soissons, &c. 985
Séance publique de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, &c. *ibid.*
Prix pour l'Académie Royale des Sciences, 986
Assemblée publique de la même Académie, et Memoires lûs, &c. 991
L'Académie Royale de Peinture, Discours prononcé, &c. 996
Estampes nouvelles, &c. 997
Estampe représentant un Combat selon le Poëme Macaronique de R. Belleau, &c. 999
Duo, mis en Musique par M. N. 1001
Spectacles. L'*Ecole des Amis*, &c. *ibid.*
Nouvelles Etrangeres, de Russie et Allemagne, 1019
Italie et Espagne, Grande-Bretagne, 1022
Lorraine. Discours prononcés sur la Prise de Possession, &c. 1027
France. Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1031
Morts, Naissances & Mariages, 1034

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 910. ligne 18. Agamenon, *lisez* Agamemnon.

Même page, lignes 29. et 30 ui, *lisez* lui. Maladie, *lisez* Maladie.

La Chanson notée doit regarder la page 1001

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUIN. 1737.
PREMIER VOLUME.

A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1737.

PIECES FUGITIVES, en Prose et en Vers.

AVERTISSEMENT.

Parmi quantité d'Ecrits qui nous sont tous les jours adressés, il en est quelques-uns qui sont accompagnés de modestes instances de la part de leurs Auteurs, pour nous engager à retrancher, à corriger même ce qui pouroit nous paroître défectueux; on nous prie souvent de mettre certains Ouvra-

Digitized by Google

ges en état de paroître ; et pour que rien ne puisse porter obstacle au désir que nous aurions de les publier, on nous laisse les maîtres d'y faire des additions et des corrections, soit par raport au stile, soit par raport aux bienséances dont nous ne voulons jamais nous écarter.

De pareilles offres nous font honneur, mais le grand point seroit de pouvoir discerner celles qui sont bien sinceres, en pénetrant, autant qu'il est en nous, la véritable intention de ceux qui veulent bien nous confier leurs Productions.

Il est vrai que la modestie des Gens de Lettres sur leurs Ouvrages, porte presque toujours avec soi un préjugé favorable ; cependant comme l'amour propre sçait se déguiser sous bien des formes, il fait quelquefois hazarder un langage que lui-même est le premier à désavoüer lorsqu'il s'agit de l'execution ; ainsi nous devons nous flater que la plûpart des personnes sensées ne nous désaprouveront jamais d'oser rarement prendre sur nous des corrections, à la vérité nécessaires, mais qui toutes legeres qu'elles pouroient être, seroient reçûës des Parties interessées, quelquefois avec mépris, souvent avec répugnance, et presque toujours avec un dépit secret, qui ne sçauroit jamais devenir un plaisir pour nous.

Digitized by Google

*Il faut convenir qu'avec une conduite si réservée, nous avons de temps en temps été dans l'obligation d'exclure de ce Recueil des Pieces que de pareils changemens auroient pû rendre interessantes; mais nous n'avons pas crû que les corrections sur le fond d'autrui nous fussent toujours bien permises, et nous voulons perseverer tant que nous pourons dans les mêmes principes; il faut que chacun suive son penchant, et l'espece de vocation à laquelle il a voulu se dévoüer; la varieté et l'émulation d'une part, de l'autre les égards et la circonspection, font en quelque sorte le fondement de notre Journal: et si le Mercure de France n'adopte jamais pour briller, le dangereux privilege de redresser avec raison, ou de mortifier avec adresse des Ecrivains bien venus du Public, du moins conservera-t'il toujours l'avantage de ne jamais servir à décourager les talens, qui souvent ne font que d'éclore, et qui plus souvent encore n'auroient besoin pour être aplaudis, que de certaines notions superficielles, auxquelles on est convenu d'attribuer le titre imposant d'*Usage du beau Monde.

Ce que nous venons d'avancer ici de notre méthode constante, n'est point une Loi sans restriction, mais simplement une bienséance que nous avons crû devoir en general nous imposer; ainsi il n'est point décidé

Digitized by Google

à beaucoup près, que nous nous priverons nous-mêmes (et le Public en même-temps) de toute Piece d'esprit qui pouroit devenir aimable et correcte, par le retranchement, la transposition ou le changement de quelques endroits peu considérables.

Il n'est question que d'agir avec de grands ménagemens à cet égard, de ne rien entamer qui soit au-dessus de notre portée, et d'envisager avant toutes choses le plus ou le moins de gré que les jeunes Auteurs pouront nous sçavoir de ceder à leurs instances, en cherchant de notre mieux à leur procurer les éloges qu'ils ont sans doute en vûë de mériter.

Ces trois conditions nous paroissent indispensables pour nous, et peut-être trouveroit-l'on qu'elles le devroient être aussi pour quiconque est engagé dans une carriere à peu près semblable.

Nous en allons faire l'essai à l'occasion d'une Fable qui nous a été envoyée de Province avec plein pouvoir, et dont le fond et l'allégorie nous ont parû assés justes, pour ne pas plaindre le soin d'y faire deux ou trois changemens tout au plus.

Nous désirons que l'Auteur, qui ne s'est désigné que par quelques Lettres initiales, entre dans la simplicité de nos vûës, et veüille bien nous excuser, si nous n'avons pû lui prêter secours qu'à proportion de nos forces.

Digitized by Google

LE MÂTIN ET LA LEVRETTE,

FABLE.

UN gros Mâtin dune énorme carure,
Grondant sans cesse entre ses dents,
Par son collier, par sa figure,
Epouvantoit tous les Passants.
Tous les Roquets du voisinage
S'en éloignoient avec plaisir,
Et les Dogues soumis venoient lui rendre hommage,
Comme Pachas au Grand Visir.
Si vous me demandez quel étoit son mérite,
Ce n'étoit que fureur, orgueil, brutalité;
Tel qu'on redoute ou qu'on évite,
N'est souvent qu'un franc hypocrite,
Qui sous un front hardi, masque sa lâcheté.
Et foûle aux pieds les droits de la Societé.
Un jour une jeune Levrette,
S'aprochant du réduit de ce fier Animal,
Vint par cent haut-le-corps et sans songer à mal,
Bondir au pied de sa retraite;
L'étrangler eût été le premier mouvement
De l'impitoyable Cerbere,
Mais l'amour tout-à-coup désarmant sa colere,
Il crut pouvoir en un moment

Digitized by Google

Par un maussade compliment,
Soumettre à ses désirs cette Beauté legere.
Le brutal ignoroit d'un langage flatteur
Le charme adroit et séducteur,
D'une patte assomante, il caressoit la Belle,
Et des coups redoublés exprimoient son ardeur,
Ardeur qui rarement fléchit une cruelle;
Pour trouver le chemin du cœur
Il faut joindre aux transports une aimable douceur.
A force de refus la timide Levrette
Triompha des assauts de l'affligeant Mâtin,
Qui furieux de sa retraite,
En pleine basse-cour pestoit d'un air hautain,
Contre l'Amour et le Destin;
Une vieille Barbette insultant à sa peine,
Lui tint, mais un peu tard, cet utile discours.
Quand la conquête est incertaine,
Que l'adresse vienne au secours;
Amans, il faut fléchir, non, vaincre une inhumaine,
A qui veut exiger on refuse toujours,
Et le cœur n'est jamais le tribut de la gêne;
La volupté par cent détours,
Jalouse de ses droits, veut être Souveraine,
La contrainte engendre la haine,
Et la liberté seule enchaîne les Amours.

J. B. E. C. de Fignieres.

Digitized by Google

LETTRE de M. le Tors, Lieutenant Criminel au Bailliage d'Avallon, sur Vellaunodunum, *ancienne Ville des Senonois, et* Genabum *des Carnutes.*

LEs Sçavans ont été fort partagés sur la situation de ces deux Villes; tous conviennent qu'il faut principalement la chercher dans César, en suivant autant qu'on peut la découvrir, la route qu'il a tenuë pour aller se rendre maître de ces deux Places.

César ayant apris en Italie que les Gaulois avoient profité de son éloignement, et des affaires qu'ils croyoient devoir le retenir à Rome, pour secoüer le joug de la domination Romaine, les Carnutes, les Senonois, les Parisiens, les Peuples du Poitou, de la Touraine, &c. forment une ligue, s'y engagent par serment, et choisissent *Vercingentorix* pour leur Général; les *Carnutes* les premiers se signalent par une entreprise d'éclat, ils se rendent à *Genabum*, où se faisoit un commerce considérable, égorgent les Citoyens Romains qui s'y trouvent, et entre autres *Fusius Cotta* qui avoit le soin

des Vivres; le bruit de cette action se répand en peu de temps parmi les Gaulois, et le jour même il est porté chés les Auvergnats, qui sont éloignés de cent soixante mille de *Genabum*.

César étant arrivé dans les Gaules, s'annonce par quelques expéditions du côté des Sevennes et de l'Auvergne, vient ensuite à Vienne, continuë sa marche jour et nuit, en suivant les Frontieres du Pays des Eduens, pour aller dans celui des Langrois. Quand il y est arrivé, il donne ses ordres pour assembler ses Troupes dans un même Lieu, avant que les Auvergnats en puissent être avertis; ce qui étant cependant venu à la connoissance de *Vercingentorix*, ce Général conduisit son Armée dans le Berry, d'où il alla assieger *Gorgovia*, Ville des Boyens, Peuples qui avoient des motifs pour être plus attachés à César, et moins affectionnés à la liberté Gauloise que les naturels du Pays.

L'entreprise de *Vercingentorix* donna de l'inquietude à César, qui craignoit pour sa réputation, et que ses Alliés ne comptassent plus sur lui, s'ils voyoient que son secours leur manquoit au besoin; le courage de César lui fit passer sur toutes les difficultés, qui auroient été capa-

 bles

bles d'arrêter tout autre que lui. Il s'assura des vivres pour son Armée auprès des Eduens, et fit avertir les Boyens de demeurer fidéles et de se défendre avec vigueur, afin que se mettant en marche pour les secourir, il eût le tems de les joindre. Après avoir laissé deux Légions à *Agendicum*, et les Equipages de toute son Armée, il marche au secours des Boyens, *Duabus Agendici Legionibus relictis atque impedimentis totius exercitus, ad Boyos proficiscitur.*

Je ne vois pas sur quel fondement on a pû faire passer César par *Agendicum*, puisqu'il ne dit pas un mot qui le supose, et qu'il fait même entendre le contraire. Il parle de son arrivée dans le Pays de Langres, et raconte avec beaucoup d'ordre et de précision les mesures qu'il prend, et finit son récit par son départ; il avoit assemblé son Armée dans un même Lieu qu'il ne nomme pas, ses ordres étoient donnés; avoit-il autre chose à faire, que de partir? Et ce qu'il dit, ne fait-il pas connoître qu'il part du Lieu où ses Légions sétoient renduës? Il les auroit assemblées à *Agendicum*, s'il en avoit dû partir, et on ne peut pas croire qu'il y ait passé pour se donner lui-même un soin aussi subalterne que d'y conduire

deux Légions, et les Equipages d'une Armée, dans une conjoncture où il étoit aussi pressé. Il remarque même, à la fin de son VI. Livre, la distribution qu'il avoit faite de ses Légions avant que de sortir des Gaules pour aller en Italie. Il y en avoit six à *Agendicum*, ainsi il put en tirer quatre, et en laisser deux, et il lui étoit facile d'y faire conduire les Equipages de l'Armée, sans y aller en personne. Il a pû aussi assembler toutes ses Légions et en renvoyer deux à *Agendicum*, avec les Equipages; quoiqu'il en soit, de la maniere dont cela s'est fait, ce sera cet ordre qu'il a donné, qu'on aura pris pour une marche effective qu'il ait faite.

La situation des affaires de César ne lui permettoit pas d'ailleurs de passer par *Agendicum*, que presque tous les Sçavans prennent pour Sens, ce qui l'auroit obligé de traverser le Pays Ennemi des Senonois, qui auroient inquiété son Armée, retardé sa marche, et même auroient pû lui couper les Vivres; de sorte qu'il a dû ne pas s'écarter du Pays des Eduens, Peuples qui étoient son unique ressource pour la subsistance de son Armée.

On ne voit pas dans quel endroit du Pays de Langres, César assembla cette

 Armée;

Armée; ainsi on ne peut pas dire qu'en partant du Pays de Langres, il abrégeât son chemin en passant par *Agendicum*; dans la circonstance où il se trouvoit, c'étoit avancer que de prendre même le chemin le plus long, pourvû qu'il fût le plus assuré, et on doit croire qu'il avoit pris ses mésures de la maniere la plus convenable à ses desseins.

César étant donc parti du Pays de Langres, marche avec hâte, et arrive le lendemain de son départ à une Ville des Senonois, qu'il nomme *Vellaunodunum*; il dit lui-même les raisons qui l'obligent de l'assieger, *ne quem post se hostem relinqueret, quo expeditiore re frumentaria uteretur, oppugnare instituit.* Il l'aproche en effet, en fait la circonvallation en deux jours, et l'oblige de se rendre; comme il n'avoit pas plus de temps qu'il lui en falloit, il laisse à Trébonius le soin de faire executer la Capitulation, marche à grandes journées à *Genabum*, et y arrive en deux jours.

César ne dit rien de la situation de *Vellaunodunum*. Pour la trouver il faut chercher une Place frontiere des Senonois et des Eduens, sur la route du Pays de Langres pour aller sur la Loire.

Je trouve la Ville d'*Avallon*, dont le

 Bailliage,

Digitized by Google

Bailliage, qui est ancien, est une partie engagée dans le Diocése de Langres, mais je ne la propose qu'avec précaution et sans prétendre décider.

La situation d'Avallon est exprimée par le mot de *Vellaunodunum*, qui présente à l'esprit, l'idée d'une Plaine, d'une Vallée où il y a une éminence ; il n'est pas nécessaire sans doute de rebatre aux Sçavans l'étimologie de *Dunum*, après ce que M. Lancelot et M. le Beuf en ont dit, il y a dans le Pays même des preuves qui fortifient le sentiment général sur cette explication, qui est reçûë de tout le monde.

La Ville d'Avallon est située à l'extrémité d'une Plaine qui est bornée de côteaux plantés de Vignes, qui produisent ces Vins si estimés, et sur un rocher escarpé de trois côtés, entouré de larges et profonds Vallons, sur lesquels elle domine, dans une partie desquels coule la Riviere de Cousain, *Cusa amnis* ; de sorte que ceux qui viennent du *Morvent*, qui est au midi de cette Ville, sont obligés de descendre et de monter plus qu'ils n'ont descendu, pour arriver à cette même Ville.

On ne peut pas dire que l'épithete de *Dunum* n'y convienne pas, sous prétex-

te, que du côté de la Plaine elle est accessible, puisque des trois autres elle est sur une éminence qui domine tous les aspects.

Si on raproche *Vellaunodunum* du nom d'*Aballo*, on y trouve plûtôt un retranchement qu'un changement, *Aballo* se trouvant dans *Vellauno*, la lettre V. a souvent été prise pour le B. et A. pour E. dans les Mémoires Historiques et Critiques, attribués à Mezeray; s'il n'y a pas faute d'impression, on y lit *Abullo*, Avallon, ainsi *Avellau*, *Abullo*, *Aballo*, sont un même nom, que les Copistes ou les prononciations ont défiguré. Bollandus qui sçavoit les altérations auxquelles les noms de Villes sont sujets, dans ses notes sur la vie de Saint Lubin, Evêque de Chartres, a pris *Avallocium* pour *Avallon*, quoique ce soit *Alluye* au Pays de Chartres, il n'y a qu'à voir Gregoire de Tours, liv. 4. c. 50. *Avallocium Carnotensem Castrum*: surquoi Dom Ruinart observe qu'il s'est apellé depuis *Alocium* ou *Alogium*, mais qu'il s'est écrit *Alocium* dans la plûpart des Manuscrits, le mot *Aval*, suivant Menage, signifie pente et descente. Les mots de Val et de Vallée rapellent cette signification. Avaller dans le sens qu'il a communément, étant

métaphorique, et faisant allusion à la descente des alimens, c'est peut-être ce qui est entré dans l'esprit de l'Auteur de la Chronique des Minimes, quand il a dit d'Avallon, à l'occasion du Convent de son Ordre qui y est établi, que son nom lui venoit de sa situation, *à præter labente fluviolo cui incidet Aballo dicitur.* Ainsi le mot *Aballo* n'exprimera qu'une partie de ce que *Vellaunodunum* signifie, il présentoit à l'esprit la pente et la descente en même-temps que l'élevation, comme un endroit où on ne fait que monter et descendre; au lieu qu'*Aballo* n'exprime que la descente, ce qui revient toujours au même, puisqu'on ne peut descendre d'un endroit, qu'on ne remonte pour y retourner.

Il paroît plus à propos de rendre ainsi l'étymologie d'Avallon, que par une autre explication du Celtique qui rend celle de pomme et de pommier, suivant un Dictionaire François-Breton-Armorique, imprimé en 1659. page 130. Adrien de Valois a reçû cette étymologie, suivant laquelle *Vellaunodunum* pourroit signifier la même chose; cependant quoiqu'il soit plus juste d'expliquer les noms de nos Villes anciennes par cette Langue, que par ceux du Grec ou du

I. Vol. Latin

Digitized by Google

Latin, il faut préférer l'explication qui a un raport à la chose qu'on explique.

Je conviens qu'on ne trouve aucun Monument qui prouve l'ancienneté d'Avallon, et que si on en exigeoit, je serois réduit à la même excuse que ces familles douteuses qui se forment un titre de leur obscurité, et qui ont perdu leurs papiers dans des incendies ou des pillages; cette raison ne seroit pas si mauvaise pour Avallon qui en a essuyé de trop connus, pour que je sois obligé d'en donner ici les preuves. J'ai oüi dire à des personnes dignes de foy, qu'il y avoit eu des restes d'Antiquité, mais c'est comme s'ils n'avoient pas existé; on ne sçait ce que c'est, et on n'en voit rien.

Il y a seulement quelques années qu'en démolissant (chés les Prêtres de la Doctrine Chrétienne qui gouvernent le College) les fondations du Château d'Avallon, *Castrum Avallonis*; on trouva sous une grosse pierre du bled, dont l'écorce étoit noircie, soit par vetusté, soit par quelque opération qu'on avoit faite pour en conserver la farine aussi saine qu'elle étoit, deux Lyonceaux d'or, et plusieurs Médailles; j'en ai vû une qui est encore entre les mains de M. Vallon;

Chanoine de l'Eglise Collégiale Notre-Dame Saint Lazare de cette Ville, qui est une consecration d'Auguste ; on y lit *Imp. Cæs.* au revers, *Aug.* avec un Aigle.

Je sçais bien que tous les murs dans lesquels il y a des Médailles, n'ont pas été bâtis dans le temps auquel ces Médailles ont été frapées, mais celle ci s'est trouvée avec plusieurs autres, avec du bled, deux Lyonceaux, sous une pierre distinguée par sa grosseur, et la figure ronde, qui servoit de fondement à un mur de dix-huit à vingt pieds d'épaisseur, dont l'ouvrage étoit si solide et si massif, qu'un Ouvrier en pouvoit à peine rompre deux ou trois pieds par jour, c'est ce que j'ai vû à peu près dans le même endroit, dans une autre occasion, et ce qu'on avoit déja vû dans le temps que les Ursulines ont bâti leur Convent, et toujours dans l'enceinte où la Tradition du Pays, les anciens Titres et Terriers de la Ville et du Chapitre, placent le *Châtel d'Avallon.*

Ces Lyonceaux, ce bled, ces Médailles, me rapellent à ces anciennes superstitions, à l'occasion de la fondation ou du rétablissement des Villes ou Bâtimens publics, dont on voit le détail dans Tacite, l. 4. Plutarque sur la Vie

Digitized by Google

de Romulus, *Alex.ab Alex.l.6. c.* 14.&c. Ne feroit ce pas encore trop hazarder, de conjecturer que ce pouroit être Auguste qui auroit formé le *Castrum Avalonis*, pour y loger les Troupes qui devoient y passer sur les grands chemins qu'il y a fait faire, dont on voit les restes, et dont il est fait mention dans l'Itinéraire d'Antonin, et les Tables des Peuttingers? Et la destination de ce *Castrum*, pouroit faire rendre raison du retranchement de *Dunum*, et de sa substitution en sa place, ce qui lui est commun avec d'autres Villes. Quoi qu'il en soit, l'Itinéraire connu sous le nom d'Antonin, qui porte *Aballo*, ne contredit pas cette opinion, les Sçavans ne sont pas même d'accord sur son époque, que l'on ne porte pas communément à la premiere Antiquité.

Avallon est assés ancien pour pouvoir être *Vellaunodunum*, on ajoute à ce que l'on a déja dit, qu'on voit cette Ville en considération du temps au moins de Saint Germain, Evêque de Paris, qui y avoit étudié, et de Saint Jean de Reaume, pour avoir un Comte, des Ecoles, et une étenduë de Pays dont elle étoit la Capitale, qui s'apelloit *Pagus Avalensis.*

Digitized by Google

Si on réunit ce que je dis sur l'ancienneté d'Avallon, son nom, sa situation, qu'elle est sur la route du Pays de Langres pour aller sur la Loire, et frontiere aux Eduens, en ne séparant pas toutes ces vûës, je crois qu'elles forment au moins une forte conjecture pour mon sistême ; mais je laisse aux Sçavans à décider, et je me soumets d'avance à leur jugement.

Je sçais bien qu'on me peut faire, entr'autres objections, celle-ci ; que César dit que *Vellaunodunum* est une Ville des Senonois, et qu'Avallon est du Diocèse d'Autun, et que les Diocèses Ecclesiastiques ont été formés sur le partage temporel des Provinces; d'où on doit conclure, dira-t-on, qu'il faut chercher *Vellaunodunum* dans la Métropole de Sens.

Ce principe est vrai, mais il cesse de l'être, si on en fait en toute occasion un usage trop rigoureux ; loin de le combattre, je prétends le recevoir et le rendre plus certain en le resserrant dans ses bornes, et faisant voir qu'il ne nuit pas à ce que j'ai proposé.

On sçait que la Foy a été portée dans les Gaules assés tard, ainsi les Eglises n'ont pû être en état de faire entr'elles des divisions de Diocèses que plus tard encore, et vraisemblablement depuis Cons-

tantin. Or il est certain que les distinctions des Provinces Ecclesiastiques n'ont été formées que sur la division temporelle qui subsistoit dans le temps que l'on a fait ces divisions. C'est donc un Anacronisme d'apliquer l'étenduë d'un Diocèse, ou d'une Métropole à l'étenduë d'un Païs du temps de César, puisque depuis lui jusqu'à l'établissement des Diocèses Ecclesiastiques, il y a eu differens partages de Provinces, et que l'autorité des Villes, ou du moins de quelques-unes avoit passé à d'autres, qui, par consequent, dans l'Ordre Ecclesiastique étoient devenuës les premieres. Les divisions des Diocèses n'ont pas été reglées avec les premiers Evêques, ce n'a dû être que quand ils ont été dans un état fixe et tranquille, que les changemens de Province n'en ont point fait aux limites du Territoire Ecclesiastique. On voit bien, par exemple, que le Diocèse d'Autun, quelque étendu qu'il soit, ne comprend pas tout le Pays des Eduens; que le Pays des Senonois n'est pas exactement le territoire du Diocèse de Sens, ni même celui de la Métropole; la quatriéme Lyonnoise étant une division posterieure, qui a donné l'étenduë à la Métropole. M. de Tillemont T. 5. Histoire des Empereurs, Art. 65. sur l'Em-

pereur Honorius, raporte que cet Empereur partagea la Lyonnoise en quatre Provinces, *que du tems de Gratien et de Théodose, elle n'en faisoit que deux, dont Lyon et Roüen étoient Métropoles : ainsi c'est à Honoré que les Métropoles de Tours et de Sens doivent leur Erection, aussi la troisiéme Lyonnoise, qui est la Province de Tours et la Senonoise sont marquées entre les dix-sept Provinces des Gaules dans la Notice de l'Empire qu'on croit avoir été faite du temps d'Honoré.* M. de la Barre dans un Mémoire sur les Divisions des Gaules, imprimé dans les Mém. de Litt. *T.* 8. *p.* 403, prétend trouver la division des quatre Lyonnoises avant 381. sous l'Empire de Gratien. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas conclure que parce qu'une Ville n'est aujourd'hui ni de la Métropole, ni du Diocèse de Sens, qu'elle n'étoit pas du temps de César dans le Pays des Senonois, puisque cette Métropole a été formée bien postérieurement sur un partage temporel tout different.

Il est plus que vraisemblable qu'Avallon, qui n'est éloigné que de deux ou trois lieuës du Diocèse et du Bailliage d'Auxerre, ait été compris dans le Pays des Senonois ; le Pays des Eduens s'étendoit moins de ce côté-là ; et César, après

Digitized by Google

avoir pris *Vellaunodunum*, l'aura attribuée aux Eduens. Enfin il y a eu depuis lui jusqu'au temps de l'établissement des Diocèses tant de changemens généraux et particuliers, qu'on ne peut apliquer la Division Ecclesiastique pour connoître à quel Pays on doit attribuer une Ville du temps de César.

Après la prise de *Vellaunodunum*, César partit avec précipitation pour aller à *Genabum. Ipse ut quamprimùm iter faceret, Genabum Carnutum proficiscitur.* Il falloit bien que ce fût l'endroit le plus près où il pût passer la Loire, puisque ne s'étant mis en marche que pour secourir *Gergovia*, qui n'étoit pas, comme il le dit lui-même, en état de tenir long-temps, il avoit trop d'interêt de ne pas prendre un passage plus bas, pendant qu'il en trouvoit un plus près, et il falloit bien que ce fût le seul endroit où il dût nécessairement passer, puisque les Carnutes méditoient de la mettre en défense, et ne s'étoient pas assés pressés d'y jetter les secours nécessaires soit d'hommes, soit de munitions, parce qu'ils croyoient que le Siege de *Vellaunodunum* traîneroit en longueur. Si la situation de leur Place ne les avoit pas exposés les premiers, ils n'auroient pas dû croire que César seroit

Digitized by Google

venu à eux après la prise de *Vellaunodunum* ; ce qui prouve, sans replique, que c'étoit le seul passage convenable aux desseins de César.

Son objet assurément n'étoit pas d'aller s'amuser à se vanger de *Genabum*, il n'y passoit que parce que c'étoit son chemin ; quand il part du Pays de Langres, il mande aux Boïens qu'il marche à leur secours ; il les exhorte à lui donner le temps, par une vigoureuse resistance, de les joindre à propos. *Gergovia* étoit trop peu considerable pour qu'il pût compter pouvoir prendre *Genabum* avant que Vercingentorix eût pris *Gergovia*, lui qui doutoit même s'il auroit le temps d'y arriver. On sçait les inquietudes que le Siege de cette Place lui donnoit ; enfin il ne part l'hyver que pour la secourir. On ne peut donc pas lui donner d'autres motifs s'il passe à *Genabum*, que de prendre le chemin le plus court pour y aller.

Il y a quantité d'Inconveniens à croire que César ne prend *Genabum* que pour donner à ses Armes l'éclat d'une vengeance ; il y avoit sans doute plus d'éclat à réussir dans son objet en arrêtant les entreprises de ses Ennemis, en secourant ses Alliés, et en ne laissant pas prendre

Digitized by Google

Gergovia ne risquoit-il pas tout si cette Place tomboit entre les mains des Gaulois ? ainsi c'est la nécessité du passage qui détermine César à attaquer *Genabum* et c'est ce qui me détermine à préférer le sentiment de ceux qui prennent Gien pour *Genabum*, à l'opinion de ceux qui sont pour Orleans.

Cette marche que je fais faire à César, en le faisant partir du Pays de Langres, et en prenant Avallon pour *Vellaunodunum*, comme étant à peu près à égale distance de Gien et de l'endroit où il avoit assemblé ses Légions, qui est celui d'où il part, puisqu'il arrive en deux jours à *Vellaunodunum*, et qu'il met le même espace de temps pour aller de *Vellaunodunum* à *Genabum*, cette marche, dis-je, s'accorde parfaitement avec l'idée qu'en donne César. Il avoit une Armée légere, qui n'avoit aucuns embarras d'équipages, et il exprime fort clairement qu'il va plus vîte que de coûtume; il ne dit cependant pas qu'il fait de ces marches forcées et extraordinaires qu'on sçait qu'il a quelquefois faites en d'autres occasions, et qu'il a soin de remarquer: ainsi il faut prendre le milieu entre ces grandes marches et une marche ordinaire. On remarque, après Vegece, qu'un Soldat

Digitized by Google

Romain faisoit en cinq heures d'Eté *gradu militari*, vingt mille, ce qui revient à six lieuës et demie. Or ceux qui font passer César à Sens, et qui mettent *Vellaunodunum* entre cette Ville et Orleans, ne lui font faire que vingt quatre lieuës en quatre jours de marche; reconnoîtroit-on l'activité de César de faire moins que de coûtume, quand il dit qu'il en fait davantage, et qu'il s'étoit même, dans ce dessein, débarassé d'équipages? Il y a encore plus d'inconvenient pour ceux qui, prenant *Genabum* pour Gien, ne lui font faire que quinze lieuës en quatre jours, en le faisant aussi partir de Sens; au lieu qu'en prenant *Vellaunodunum* pour Avallon, et le faisant partir du Pays de Langres, on lui fait faire dix de nos lieuës par jour, c'est trois lieuës et demie plus que l'ordinaire: pouvoit-il faire moins étant obligé à faire une marche plus forte? et n'a-t-on pas vû qu'il en a fait plus du double en une nuit? c'est ce que les Partisans d'Orleans prouvent par César même.

La nouvelle de la Révolution arrivée à *Genabum* est portée en douze ou quinze heures en Auvergne, qui, selon César, en est éloignée d'environ 160. mille, ce qui revient à 52. lieuës, et prouve que

Digitized by Google

c'est plûtôt Gien qu'Orleans ; car quelque prompte qu'on puisse imaginer qu'ait été la maniere dont les Gaulois se communiquoient successivement, par des cris, ce qui se passoit d'un Pays à un autre, il ne faut pas outrer la facilité de cette communication, qui de Gien en Auvergne aura toûjours été la plus prompte que les hommes puissent par eux-mêmes mettre en usage.

Quelqu'interessant qu'ait été cet évenement, il arriva sans être médité ; les Carnutes s'engagerent bien de faire la premiere entreprise, mais on ne sçavoit quand, et quelle elle seroit, et quoiqu'on en répandît sur le champ la nouvelle, elle ne le fut pas plus promptement que les autres qu'on communiquoit par la même voye ; il falloit toûjours que les uns attendissent que ceux qui les devoient entendre parussent, et ainsi des autres, à moins de suposer qu ils fussent tous prêts: c'est ce qui n'est pas naturel à penser, et ce qu'on ne peut faire dire à César sans forcer son texte.

Gien est plûtôt à 52. lieuës d'Auvergne qu'Orleans qui en est à 12. ou 15. lieuës plus loin, et la distance que César marque par mille, est plus exacte et plus près de la verité que notre maniere de

Digitized by Google

compter par lieuës, parce que la differen ce du nombre se trouveroit trop grande il y a près de 50. mille de Gien à Orleans et par consequent au lieu de 160. mille ce sont 210. mille d'Orleans en Auvergne. Nous disons plus aisément 50. ou 60. lieuës, qu'on ne diroit 150. ou 200 mille: enfin en donnant 15. heures pour le temps de porter la nouvelle à 160. mille, il aura fallu 4. heu. et demie de plus pour la porter d'Orleans en Auvergne, et ce plus ou ce moins n'auroit pas manqué d'être remarqué par César, puisque cet évenement n'auroit pas été sçû, comme il le fut, *antè primam confectam vigiliam*, et qu'il l'auroit été 4. heures et demie plus tard. Aymoin est l'Auteur de l'opinion qu'Orleans est *Genabum*: son autorité en fait de critique n'est pas assés bien établie pour qu'il en soit crû sans nous en avoir cité d'autres pour apuyer la sienne, et je crois qu'avec Aymoin, Hugues de Fleury, le Poëte Gilles de Paris, la question peut demeurer en son entier. Peut-on aussi compter tous ceux qui ont traduit *Genabum* Orleans, et ceux qui aportent en faveur de leur opinion, le nom de *Genabum* par-tout où ils le trouvent? Tant de personnes ont mis la main au Livre d'Aymoin, que son

Digitized by Google

passage pouvoit bien être une Note inserée dans son Texte, et l'autorité qu'on lui veut donner sur ce qu'il a demeuré dans le voisinage d'Orleans et de Gien, ne presente toûjours que la question de sçavoir s'il a bien connu ce Pays-là; cette demeure pouvoit-elle lui faire connoître un Fait tel que celui dont il s'agissoit ?

Glaber, qui avoit été Moine à Saint Germain d'Auxerre, et que l'on croit même être né en cette Ville, qui n'est pas fort éloignée de Gien et d'Orleans, prétend que cette derniere Ville n'a eu son nom que de sa situation sur la Loire, *quasi ore Ligerianâ eo videlicet quod in ore ejusdem Fluminis ripa sit constituta, non quidam minus cauti existimant ab Aureliano Augusto.*

M. de Tillemont *T.* 3. sur la Vie de l'Empereur Aurelien, a suivi le sentiment d'Oton de Frisingue. *Cet Empereur vint*, dit il, *dans les Gaules; on ne dit pas ce qu'il y fit, selon Zonare & le Syncelle, il semble qu'il y soit venu à cause de quelque rébellion des Gaulois, qu'il apaisa bien tôt.* Le Maire, dans son Histoire d'Orleans, cite beaucoup de Modernes qui croyent *que cette Ville a été rebâtie par Aurelien, et le nom Latin qu'elle portoit dès le cinquiéme Siecle au moins semble ne*

venir que de lui. C'est donc sur l'Analogie du nom Latin d'Orleans, que cet Auteur, si respecté des Sçavans, l'attribuë à Aurelien, plûtôt que sur l'autorité des Modernes, et il ne passe pas pour cela à l'opinion de ceux qui la font descendre de *Genabum.* Il ajoûte même que le nom Latin d'*Aurelianis* étoit celui qu'elle portoit au moins dès le cinquiéme Siecle; elle n'en avoit donc pas alors d'autre sous lequel elle fût communément connuë; ainsi le passage de Gregoire de Tours dans la Vie de S. Nisier, Evêque de Lyon, est entierement décisif; bien loin de pouvoir être tourné en objection. Cet Auteur fait mention de *Genabensis Galliarum Urbs:* il y désigne une Ville dont il n'avoit pas encore parlé, et il falloit que cette Ville ne fût pas alors bien connuë, puisqu'il étoit obligé d'ajoûter, pour qu'on ne s'y méprît pas que c'étoit une Ville des Gaules. Auroit-il ainsi parlé d'Orleans qui étoit dans son état brillant? Pourquoi l'auroit-il ainsi obscurcie sans la faire paroître, lui qui en parle en plus de cinq uante occasions sous le nom de *Aurelianis*? Pourquoi dans ce seul endroit auroit-il donné un nom qui n'étoit pas le nom connu et en usage? Il faut donc conclure du

passage de Gregoire de Tours, qu'il y avoit de son temps une Ville de *Genabum*, et la Ville d'Aurelien, et que ces deux noms sont de deux Villes differentes. La seule raison qui a fait croire à Dom Ruinart que *Genabensis Urbs* étoit Orleans, c'est que Gregoire de Tours avoit déja fait mention de Genêve sous le nom de *Januba*.

On objecte contre *Gien* le passage de Strabon, qui place *Genabum* environ, *ferè*, au milieu de la Loire, restriction qui rend son expression toûjours douteuse, et qui ne doit pas faire chercher *Genabum* au milieu de ce Fleuve. C'est décider ce qu'il ne décide pas, de tirer la conséquence que cela s'aplique plûtôt à la situation d'Orleans qu'à celle de Gien; puisque quand il s'en faudroit 15. lieuës, cela n'empêcheroit pas que, sans accuser Strabon de s'être trompé, on ne pût dire, sans erreur, que Gien est presque au milieu de ce Fleuve, par raport à son long cours; et je crois qu'à le bien prendre, Gien est plûtôt au milieu de la Loire qu'Orleans.

On ajoûte que *Genabum* étant le Marché principal des Carnutes qui venoient y commercer, cela convient mieux, dit-on, à Orleans, qui est plus près de Char-

tres que Gien; mais c'est tout au plus une raison de convenance. Quand on parle des Carnutes, cela doit s'entendre de tout le Pays, aussi-bien que des Peuples de la Capitale, et ce n'est pas toujours la proximité d'une Ville d'un Pays avec la Capitale, qui lui est la source de son commerce; c'est elle-même qui par sa situation avec l'Etranger le porte au Pays. C'étoit *Genabum* qui fournissoit les Carnutes, et portoit la richesse et l'abondance dans le Pays, sans avoir besoin d'être plus près de Chartres. Il faut faire attention à l'état des Gaules, qui la rendoit alors le rendez-vous des Peuples dont elle étoit voisine.

Strabon justifie la maniere dont je réponds, en parlant du commerce du Rhône: il dit que la rapidité de ce Fleuve rendant la navigation difficile à ceux qui le remontoient, on transportoit les marchandises par terre chés les Auvergnats, et sur la Loire: Gien, auroit sans doute été bien plus à portée qu'Orleans d'être l'Entrepôt de ce commerce, et la premiere Place considérable qui auroit reçû ces marchandises. N'étoit-elle pas dans une meilleure situation qu'Orleans par raport à l'état de Gaules? les Auvergnats y venoient par la Loire; elle étoit frontiére

Digitized by Google

aux Peuples du Berry, aux Eduens, aux Senonois, &c. Cela ne valoit-il pas mieux que d'être dans la situation d'Orleans et plus près de Chartres?

Le Maire, dans son Histoire d'Orleans, ajoûte qu'une suite de ce commerce, c'est que l'Evêque et le Chapitre de Chartres faisoient anciennement tous les ans une Procession à Orleans; ce qui prouvoit, selon lui, l'habitude des deux Peuples d'aller les uns chés les autres Il faut, suivant ce raisonnement qu'il n'y ait eu aucune interruption entre le commerce des Chartrains et *Genabum* avec l'établissement des Processions dans l'Eglise, pour que l'on puisse dire que l'un a été l'occasion de l'autre, et c'est ce qu'on ne peut soutenir: la célébrité d'Orleans, et le commerce qui y a été porté depuis, en pouroit être la seule cause, puisque cela aproche plus du temps des Processions: il seroit même peut-être plus naturel de donner à cet établissement une origine plus pieuse Enfin, pour tirer une consequence juste, il faut prouver qu'Orleans est *Genabum*, autrement on tombe dans une petition de principe.

On ajoûte encore que les chemins Romains dont on trouve des vestiges considerables, conduisent de Chartres à Or-

leans, sans faire voir qu'ils ayent existé avant Aurelien; quoi que ce soit Auguste qui ait fait travailler le premier aux grands chemins dans les Gaules, on sçait qu'il ne les a pas tous faits, et Bergier entre dans un grand détail du soin avec lequel les Empereurs qui ont suivi, les entretenoient, et formoient de nouvelles communications entre les Villes.

On compte ensuite les distances de *Genabum* à Paris, et on fait la même operation en suivant la route jusqu'à Autun, et on prétend que, par l'évaluation des Milliaires sur nos lieuës, il est impossible que Gien soit l'ancien *Genabum*, puisqu'Orleans se trouve précisément à la même distance de ces Villes que *Genabum*.

Mais sans entrer dans tout le détail de la réponse qu'on pouroit faire, qui demanderoit beaucoup d'étenduë, on croit que ce qu'on a dit, affoiblit d'avance l'impression que peut faire cette objection, qui est, à le bien prendre, la seule qui reste aux Partisans d'Orleans. On sçait que l'Itineraire est une piece suspecte et fort peu exacte, puisqu'on convient qu'il y a des lacunes en plusieurs endroits, que les noms des Villes y sont alterés, que les Milliaires ne sont pas sûrs, que

 les

les Sçavans ne sont pas même d'accord sur plusieurs routes ; de sorte qu'on ne doit pas se servir de l'Itineraire pour décider des points obscurs: tout au contraire, on vérifie l'Itineraire sur les connoissances que l'on a, et on ne s'en sert pas comme on a fait avec des conjectures.

Il est inutile de faire valoir la célébrité d'Orleans sous la premiere Race de nos Rois, qu'elle a été Capitale, &c. Cela ne peut pas prouver qu'elle ait été *Genabum*, ni qu'elle fût ancienne ; ces raisons ne déterminent pas pour y porter la Cour d'un Roy, et ces sortes de distinctions peuvent fort bien convenir à une Ville nouvellement bâtie, qui a ordinairement plus d'agrément qu'une Ville qui n'a que le mérite de son ancienneté.

On veut encore que Gien justifie des Monumens anciens, ce qui est hors du cas ; puisque cette Ville, en la prenant pour *Genabum*, ayant été détruite et brûlée par César, n'ayant pas eu de Restaurateur, et les Romains n'y ayant pas laissé de ces Ouvrages immortels, n'aura rien conservé ; combien de Villes anciennes, reconnuës pour telles, qui n'ont aucuns monumens de ces Maîtres du Monde ? Cela peut même s'accorder avec ce qu'on croit d'Orleans, qui ayant été bâtie, ou

retablie par Aurelien, aura reçû tout le commerce avec plus d'avantages qu'aucune autre Ville: les Peuples mêmes de *Genabum*, élevés au commerce, auront été s'y établir; et ce sera ainsi qu'Orleans aura été formée des débris de *Genabum*, qui sera demeurée une Ville peu considérable: il n'en faut pas davantage pour faire naître de ces Traditions populaires qui se corrompent toûjours, et qui dans les temps ténebreux de la Litterature, auront été adoptées par Aymoin, &c.

La question que l'on fait, si Gien subsistoit, est la question même; si elle est *Genabum*, elle subsistoit; si elle est *Genabum*, elle avoit un Pont. Il pouvoit y en avoir plus bas, mais il ne s'agit pas de celui-là. Enfin le nom qu'elle porte est d'une grande considération pour apuyer ce sistême, il fait autant croire que Gien est *Genabum*, que le nom d'Orleans peut prouver qu'elle tire son origine de l'Empereur Aurelien, suivant M. de Tillemont, il n'y en a pas d'autre preuve. Les noms de *Giemus*, *Giemacum*, *Giemum*, qu'elle a porté dans les temps de la basse Latinité, sont-ils plus éloignés de *Genabum* que ceux de quantité de Villes qu'on reconnoît avec de pareilles alterations?

On fait encore la même objection à Gien que celle que j'ai prévû pour Avallon, en disant qu'elle est aujourd'hui du Diocèse d'Auxerre et de la Métropole de Sens : d'où on conclut qu'elle a dû être du Pays des Senonois, et qu'elle ne peut avoir été *Genabum*, qui étoit du Pays des Carnutes. Je ne repeterai pas ce que j'ai dit sur le principe en général, j'ajoûterai seulement que le Lieu où est Gien apartenoit incontestablement aux Carnutes, puisque la Loire passoit, suivant Strabon, chés les Auvergnats, et dans le Pays des Carnutes; et il ne dit pas qu'elle passât chés les Senonois. Enfin ce qui ne peut convenir à Orleans, et désigne absolument Gien, c'est que César, après avoir pris *Genabum*, entre dans le Pays de Berry.

Dire que Gien auroit eu l'Evêché si elle avoit été *Genabum*, c'est vouloir faire croire que ces établissemens ont été faits les Titres à la main, en examinant l'ancienneté des Villes, et que les Apôtres des Gaules, et ceux qui ont fondé des Eglises, n'ont pas plûtôt fait attention à d'autres avantages plus propres à répandre la Foy. Pourquoi Decise, Melun, &c. n'ont-elles pas d'Evêques ? Ces Villes ont parû avant Lyon, qui est

 cependant

Digitized by Google

cependant apellée la Mere des autres Eglises. C'est que Lyon avoit dans ce temps là des avantages qui la faisoient regarder, à juste titre, comme une Ville des plus considérables par le concours des Etrangers. N'étoit-il pas plus naturel qu'Orleans, qui sortoit, pour ainsi dire, des mains d'Aurelien, eût un Evêque, que Gien, qui n'avoit que le souvenir de son ancienneté, inutile à l'établissement d'un Evêché? cela même aura dû se faire en suivant le rang que les Villes tenoient dans l'ordre civil, par les Prérogatives qu'Aurelien aura accordées à sa Ville. Je ne prétens pas enlever à Orleans aucun de ses avantages, ni même son ancienneté, elle peut avoir précedé Aurelien, sans avoir été *Genabum*. Quand elle ne prendroit son origine que de ce Prince, elle l'emporteroit toûjours sur quantité de Villes du Royaume, par l'éclat avec lequel elle a parû, et les GrandsHommes qui en sont sortis, et ceux qui y vivent encore.

On me reprochera peut-être de m'être trop attaché à des conjectures, & à l'Analogie; je ne donne pas les conjectures pour des preuves; j'ai cru avoir droit d'en faire usage dans des questions où on ne peut que m'en oposer; pour l'Analogie,

 j'ai

J'ai évité les deux excès de la méprisser, et d'en faire trop de cas ; je ne m'y suis pas abandonné sans regle, puisque je l'ai accordée avec la position de Lieux.

31. *Janvier* 1737.

ETRENNES.

PUisque voulez que je vous donne Etrenne
De quelques Vers, pour de l'an le premier,
En voici donc que d'une aride Veine,
J'arrache avec moult chagrinante peine,
Pour vous marquer que bonheur tout entier,
Que de plaisirs, trop cruelle Climene,
Par celui-là que sans aucun quartier,
Vous prenez goût de mettre dans la gêne,
Est désiré pour vous plus d'un millier.
Point l'avez crû lorsque sur le papier
Le Notaire a griffonné votre chaîne,
Avec celui qui comme un vieux Rentier,
Silencieux pendant un jour entier,
Même avec vous pouroit rester sans peine.
Il m'a fallu souscrire à vos désirs ;
Mais quel amour mon cœur vous sacrifie ?
Fatal Hymen ! que de tendres plaisirs,
J'aurois goûté pendant toute ma vie !
Tout promettoit succès à mon ardeur ;
Les premiers feux de votre jeune cœur,

L. Vol.

Parent

Furent pour moi ; que n'ai-je un peu plus d'âge?
Oüi, malgré tout, jeunesse et voisinage,
Vous me quittez, pour qui ? Pour un Rival
Plus près que moi de son terme fatal ;
Entre-nous deux, voilà la différence,
Quoi ! la vieillesse obtient la préference !
Pardon ; mes vers peut-être sont trop francs.
Mais puis-je moins dans mes ennuis pressans?
Attendez-vous dans ma douleur mortelle,
Qu'à votre égard plus Poëte qu'Amant,
Et de mon cœur trahissant la querelle,
Pour présider à votre accouchement,
J'implore encor le secours de Lucine ?
Et qu'en beaux vers, je chante l'origine
D'un bel Enfant ? je suis votre valet ;
C'est bien assés d'envoyer ce bouquet.

Reganhac, fils.

DISSERTATION sur l'Origine du Papier et Parchemin timbré, les Lieux où cette Formalité est établie, son Objet, ses Effets, et diverses questions auxquelles elle peut donner lieu. Par M. A. G. Boucher d'Argis, *Avocat au Parlement.*

QUoique l'établissement du Papier et Parchemin timbré en France ne remonte guere qu'à 60. et quelques an-

 nées

nées, et que cette matiere semble d'abord être purement de Finance, la formalité du Timbre en général, ne laisse pas d'être fort ancienne, et de faire naître diverses questions, dont la décision dépend des principes du Droit et de l'équité naturelle.

C'est sous ce point de vûë que l'on se propose de discuter ici cette matiere, et seulement en ce qui est du Ressort de la Jurisprudence.

1°. Il paroîtra peut-être singulier que l'on fasse remonter l'origine du Papier timbré jusqu'au temps des Romains : cependant il est constant que cette formalité ne leur étoit pas totalement inconnuë.

En effet, l'Empereur Justinien, considerant le grand nombre d'Actes que les Tabellions de Constantinople recevoient journellement, et voulant prévenir certaines faussetés qui pouvoient s'y glisser, par sa Novelle 44. publiée l'an 537. suivant les Fastes Consulaires ch. 2. *or-

* *Novella 44. de Tabellionibus, et ut Protocola dimittant in chartis. Imperator Justinianus August. Joanni Præfect. Prætor. iterùm Exconsuli et Patricio. Litem, &c.* Cap. II.

Illud quoque præsenti adjicimus Legi, ut Tabelliones non in aliâ chartâ pura scribant documenta, nisi in illâ quæ in initio (quod vocatur Proto-

 donna-

donna que ces Tabellions ne pouroient recevoir les Originaux des Actes de leur ministere que sur du Papier en tête duquel (ce qu'on apelloit le Protocole) seroit marqué le nom de l'Intendant des Finances qui seroit alors en place, le temps auquel auroit été fabriqué le papier, et les autres choses que l'on avoit coûtume de mettre en tête de ces papiers des-

colum) per tempora gloriosissimi Comitis sacrarum nostrarum largitionum habeat appellationem, et tempus quo Charta facta est, et quacumque in talibus scribuntur, et ut Protocolum non incidant, sed insertum relinquant. Novimus enim multas falsitates ex talibus chartis ostensas et priùs et nunc: ideóque licet aliqua sit charta (nam et hoc sanciimus) habens Protocolum non ita conscriptum, sed aliam quandam scripturam gerens, neque illam susciptant, tanquam adulteram, et ad talia non opportunam: sed in solâ ali chartâ qualem dudum diximus, documenta scribant: hac itaque quæ de qualitate talium chartarum à nobis decreta sunt, et de incisione eorum quæ vocantur Protocola, valere in hâc felicissimâ solùm Civitate volumus, ubi plurima quidem contrahentium multitudo, multa quoque chartarum abundantia est, et licet legali modo interesse negotiis, et non dare occasionem quibusdam falsitatem committere: cui se obnoxios existere demonstrabunt, qui præter hæc aliquid agere præsumpserint: quæ igitur placuerunt nobis, et per hanc sanctam declarata sunt Legem: tua celsitudo operi effectuique tradere festinet. Datum XIX. Kalend. Septembris.

 tinés

tinés à écrire les Originaux des Actes que recevoient les Tabellions de Constantinople, ce que l'on apelloit, suivant la Glose et les Interprétes, *In breviaturam totius contractus*; c'est-à dire un Titre qui annonçoit sommairement la qualité et substance de l'Acte.

Par cette même Novelle l'Empereur défendoit aussi aux Tabellions de Constantinople de couper ces marques et titres qui devoient être en tête de leurs Actes : il leur enjoignoit de les laisser sans aucune altération, et défendoit aux Juges d'avoir égard aux Actes écrits sur du papier qui ne seroit pas revêtu en tête de ces marques, quelques autres titres ou Protocoles qui y fussent écrits.

Cette origine des Papiers et Parchemins timbrés a été remarquée par M. de Bâville, Intendant de Languedoc, dans les Mémoires (*a*) qu'il a fait pour servir à l'Histoire de cette Province, dans lesquels, en parlant du Domaine, il dit que comme il y a deux Généralités (*b*)

(*a*) *Ces Mémoires furent faits pour l'instruction de M. le Duc de Bourgogne en l'année* 1697. *On les a imprimé depuis sous le nom fent d'*Amsterdam 1734. *mais le vrai lieu de cette Edition est Marseille.*

(*b*) *Il n'y avoit alors dans le Languedoc que*

 dans

dans le Languedoc, il y a aussi deux Sous-Fermes du Domaine ; l'une pour la Généralité de Toulouse, l'autre pour la Généralité de Montpellier, et que dans ces Sous-Fermes sont compris le Papier timbré, les Formules et le Contrôlle des Exploits, et à ce propos il remarque, en passant, que le Papier timbré n'a pas été inconnu aux Romains, puisqu'on voit par la Novelle 44. qu'ils avoient une espece particuliere de papier pour écrire les Originaux des Actes des Notaires, lequel portoit la marque que l'Intendant des Finances vouloit y faire aposer, et la date du temps auquel il avoit été fait.

On ne peut donc pas disconvenir que la formalité du papier timbré étoit déja en quelque usage chés les Romains, puisque les titres, dates et autres marques qui devoient être aposées en tête du papier destiné à écrire les Actes originaux des Tabellions de Constantinople, étoient une espece de Timbre qui avoit le même objet que ceux qui sont aujourd'hui usités en France et dans plusieurs autres Pays.

II. Mais il est vrai qu'à l'exception de la Ville de Constantinople, où cette

ces deux Généralités, aujourd'hui il y en a trois ; sçavoir, Toulouse, Montpellier et Montauban.

 formalité

formalité étoit établie, et pour les Actes des Tabellions seulement, les Grecs, les Romains et les autres Nations ne se servoient point anciennement de papier et Parchemin timbré : il n'y avoit alors aucune marque sur les Actes publics qui les distinguât des écritures privées, car les Grecs et les Romains n'avoient point de Sceaux publics, ils n'avoient que des Sceaux particuliers, ou plûtôt de simples Cachets qu'ils aposoient aux Actes, au lieu de signature, comme cela s'est pratiqué long-tems dans plusieurs Pays, et même autrefois en France, à cause qu'il y avoit alors peu de personnes qui sçûssent écrire : lesquels Sceaux particuliers n'avoient aucun raport avec les Timbres dont nous parlons.

III. On tient communément que le Papier et le Parchemin timbré commencerent à être établis en Espagne et en Hollande vers l'an 1555.

IV. Ils le furent ensuite en Allemagne et dans les Pays-Bas de la Domination Impériale : je n'ai pas trouvé l'Epoque précise du temps auquel ils commencerent à y être en usage, mais je puis assurer qu'il y en avoit du moins dès 1668. car j'ai vû un Acte reçû par des Notaires à Bruxelles daté du 20.

Digitized by Google

Février 1668. qui étoit sur du papier timbré.

J'ai remarqué deux choses particulieres au Timbre qui est usité dans ces Pays.

La premiere, est qu'ils ne sont point frapés avec un Poinçon, comme ceux qui sont usités en France et dans plusieurs autres endroits, mais imprimés avec une planche de cuivre, comme les Estampes.

La seconde, est que lorsqu'un Acte est composé de plusieurs feüilles, il suffit que la premiere soit de Papier timbré, les autres que l'on insere au dedans peuvent être de papier commun, au lieu qu'en France et dans la plûpart des autres endroits, où les Papiers et Parchemins timbrés sont établis, il faut que chaque feüille employée aux Actes publics porte son timbre.

V. On se sert aussi de papiers et parchemins timbrés pour les Actes publics dans toute l'Angleterre, l'Ecosse et l'Irlande : le Timbre que l'on y apose est frapé avec un Poinçon, mais il n'y a point d'encre ni aucune autre couleur dans le Poinçon, ensorte que le Timbre qu'il imprime ne paroît que parce qu'il y a un peu de relief.

Ce Timbre d'Angleterre ne contient

 point

Digitized by Google

point les Armes du Roy, comme la plûpart des autres Timbres: il est composé de trois especes d'Ecussons accollés, chargés chacun d'une Rose, au tour de laquelle sont écrits ces mots: *Honny soit qui mal y pense*, qui sont le cri des Armes d'Angleterre.

VI. Les Papiers et Parchemins timbrés sont aussi en usage en Lorraine et dans le Barrois, en Italie, dans le Comtat d'Avignon, et dans plusieurs autres Etats de l'Europe.

VII. Pour ce qui est de la France, Loüis XIV. étant lors à Paris, donna un Edit au mois de Mars 1655. portant établissement d'une Marque sur le Papier et le Parchemin pour la validité de tous les Actes qui s'expedieroient dans le Royaume. Cet Edit fut enregistré en Parlement, en la Chambre des Comptes, et en la Cour des Aydes le 20. du même mois. Il est à la Chambre des Comptes au 3e Volume des Ordonnances de Loüis XIV. coté 3. *n. folio* 69. et il en est fait mention dans le Recueïl des Ordonnances, Edits, &c. par M. Blanchart: mais cet Edit n'eut pour lors aucune execution. Ce ne fut qu'en 1673. qu'on ordonna de nouveau l'usage des Papiers et Parchemins timbrés, à l'occasion des For-

Digitized by Google

mules qui devoient être dressées pour tous les Actes publics; le Roy ayant reglé la forme de la procédure, tant au Civil qu'au Criminel, par ses Ordonnances de 1667. et 1670. et ordonné que cette nouvelle forme de proceder seroit suivie dans tout son Royame, pour faciliter l'execution de ses Reglemens, et faire cesser les divers stiles particuliers qui s'observoient dans chaque Tribunal, donna une Déclaration le 19. Mars 1673. par laquelle il ordonna qu'il seroit dressé un Recueil de Formules, tant des Actes Judiciaires que des Actes des Notaires, pour y avoir recours au besoin, et que sur ces Formules il seroit imprimé des Exemplaires de chaque nature d'Actes, lesquels seroient *marqués en tête d'une Fleur-de-lys, et timbrés de la qualité et substance des Actes*, comme aussi du Droit qui seroit perçû pour chaque Acte, suivant la Taxe qui en seroit faite au Conseil.

Les Formules d'Actes ordonnées par cette Déclaration n'ont jamais eu lieu, parce que l'on y trouva trop de difficulté et d'inconveniens: mais le Roy donna une autre Déclaration au mois de Juillet 1673. registrée au Parlement le 10. du même mois, par laquelle, en attendant

Digitized by Google

que les Formules fussent perfectionnées, il ordonna que les Actes publics ne pouroient être écrits que sur du papier et parchemin timbré, comme ils devoient l'être pour les Formules, avec cette difference seulement, que le corps de l'Acte seroit entierement écrit à la main.

Depuis ce Reglement on commença à écrire les Actes publics sur du papier et parchemin timbré, et on a toujours continué jusqu'à present ; il y a seulement eu des augmentations et diminutions de Droits sur ces papiers, et divers changemens dans la Formule des Timbres : mais l'objet de cette Dissertation n'est pas de raporter ici tous ces Reglemens, encore moins d'entrer dans le détail des peines pecuniaires prononcées contre ceux qui commettent à cet égard quelque contravention ; cette partie qui ne concerne que la Finance, a été traitée par le Sr. Deniset, Interessé dans les Fermes du Roy, lequel en 1715. a donné au Public un Volume *in*-12. sous le titre de *Recueïl des Formules des Papiers et Parchemins timbrés*, &c. dans lequel il a raporté les divers Reglemens faits sur ce sujet, même les Tarifs des Droits, et les Baux faits aux Adjudicataires de cette Ferme, avec des Ob-

Digitized by Google

servations sur la perception de ces Droits, sur les Fonctions des Préposés et Commis, &c. Ceux qui voudront en voir davantage à cet égard, peuvent avoir recours à ce Recueil.

VIII. J'observerai seulement que depuis 1715. date de l'Edition de ce Recueil, il est survenu deux Déclarations au sujet des Papiers et Parchemins timbrés.

Par la premiere, qui est du 7. Décembre 1723. registrée en Parlement le 22. du même mois, le Roy en suprimant la Formalité du Controlle des Actes des Notaires au Châtelet de Paris, avoit établi divers Timbres particuliers, qui devoient être aposés sur les Actes qu'ils recevroient, outre le Timbre ordinaire de la Ferme, sçavoir un Timbre particulier *pour les Actes de la premiere classe*, qui y étoient détaillés, un pour les *Actes de la seconde classe*, un pour les *premieres feüilles d'Expeditions*, un autre pour les *secondes feuilles*.

Toutes ces differentes Formules ont été suprimées par la seconde Déclaration qui est du 5. Décembre 1730. par laquelle il est ordonné qu'à compter du premier Janvier 1731. les Notaires de Paris écriront tous leurs Actes sur du

 papier

Digitized by Google

papier timbré du Timbre ordinaire des Fermes du Roy et outre cela d'un Timbre particulier, intitulé *Actes des Notaires de Paris.* Laquelle Formule sera uniforme pour toute sorte d'Actes.

Tel est le dernier état des Reglemens faits en France sur cette matiere.

IX. Il y a quelques Provinces qui n'ayant été réünies à la France qu'à la charge d'être maintenuës dans leurs Immunités et Privileges, n'ont point été assujetties à la formalité des Timbres, parce qu'ils n'y étoient pas établis auparavant: Telles sont la Flandre, l'Artois, Charleville et son Territoire, l'Alsace et le Roussillon.

X. Il y a aussi deux Principautés enclavées dans la France; sçavoir celle de Dombes et celle d'Orange, et encore la Principauté d'Henrichemont et Bois Belle en Berry, dans lesquelles on ne se sert pas non plus de papier timbré.

XI. Les Timbrés que l'on apose en France aux papiers et parchemins destinés à écrire les Actes publics, sont imprimés avec un Poinçon, et representent les Armes du Prince, ou son Chiffre, ou quelqu'autre marque par lui ordonnée, selon la nature des Actes, car il y a non seulement un Timbre particulier pour

Digitized by Google

chaque Généralité, mais il y a aussi dans une même Généralité divers Timbres, selon la nature des Actes. On garde à Paris dans l'Hôtel de Charny tous les Poinçons des Timbres de toutes les Généralités, et c'est là que se timbrent les papiers et parchemins pour tout le Royaume.

XII. Nos Timbres ont quelque rapport avec les Sceaux publics, en ce que les uns et les autres sont ordinairement une empreinte des Armes du Prince, et qu'ils s'aposent également aux Actes publics, et les distinguent des Actes sous signature privée; il ne faut pourtant pas confondre ces deux Formalités, y ayant entr'elles deux differences essentielles.

La premiere est que les Sceaux publics tels que ceux du Roy, des Chancelleries, des Jurisdictions, des Villes, des Universités, et autres semblables s'apliquent en relief sur une forme de cire, ou de quelqu'autre matiere propre à en recevoir l'empreinte: il y en a que l'on aplique sur l'Acte même, d'autres qui sont à double face, et qui ne sont attachés à l'Acte que par des Lacs: au lieu que les Timbres ne sont qu'une marque imprimée au haut du papier ou parchemin; lequel nom de *Timbre* paroît avoir été emprun-

Digitized by Google

té du Blazon, & tirer son étimologie de ce que le Timbre des papiers et parchemins s'imprime au haut de chaque feüille, comme le casque ou autre couronnement que l'on nomme aussi *Timbre*, en termes de Blazon, se met au-dessus de l'Ecu.

La seconde difference est que les Sceaux que l'on apose aux Actes reçûs par des Officiers publics, sont la marque de l'autorité dont ils sont revêtus; non-seulement ils donnent à l'Acte un caractere de publicité, mais en quelques endroits comme à Paris, ils lui donnent aussi le droit d'éxecution parée, tellement que si un Acte public n'y étoit pas revêtu du Sceau qu'il doit avoir pour être executoire, il ne pouroit être mis à execution, quand même il seroit d'ailleurs revêtu de toutes les autres formalités necessaires; au lieu que le Timbre ne sert qu'à donner à l'Acte une forme publique et autentique, et ne lui donne en aucun Pays le droit d'éxecution parée.

XIII. Quoique la formalité du Timbre semble n'avoir été établie que pour la finance qui en revient au Roy, elle ne laisse pas d'être utile d'ailleurs.

En effet, le Timbre sert, 1°. à distinguer à l'inspection seule du haut de la

feuille sur laquelle l'Acte est écrit, si c'est un Acte émané d'un Officier public, ou si ce n'est qu'une Ecriture privée.

2°. Le Timbre sert à faire respecter et conserver les Affiches, Publications et autres Actes que l'on attache exterieurement aux portes de certaines Maisons, ou dans les Places publiques, en cas de Decret, Licitation, Adjudication, ou autre Publication : car dans ces sortes d'Affiches, il n'y a proprement que le Timbre qui fasse connoître que ce sont des Actes émanés de l'autorité publique, et sans cette formalité ils pouroient être regardés comme des Ecrits privés, d'autant plus que ces sortes d'Actes ne sont point scellés, et qu'il n'y a que le Timbre qui les distingue des Ecritures privées.

3°. Le Timbre sert aussi à prévenir certaines antidates et faussetés que l'on pouroit plus facilement commettre, si cette formalité n'étoit pas établie : car comme il y a un Timbre particulier pour chaque Pays, et même en France pour chaque Province, que ces Timbres ont été changés en divers temps, et que l'on ne peut écrire les Actes publics que sur du papier ou parchemin timbré du Timbre actuellement autorisé dans le temps

 et

Digitized by Google

et le lieu où se passe l'Acte, ceux qui écrivent un Acte sur du papier marqué du Timbre actuel d'un certain Pays, ne peuvent pas impunément le dater d'un temps ni d'un lieu auquel il y auroit eu un autre Timbre, parce que le Timbre aposé à l'Acte démentiroit ces dates, et en feroit connoître la fausseté.

4°. Le principal effet des Timbres (du moins que les Reglemens leur ont attribué) est qu'ils sont une des formalités nécessaires pour donner l'authenticité et le caractere de publicité aux Actes reçûs par des Officiers publics : tellement que sans cette formalité ces Actes ne produiroient point d'hypoteque, et ne seroient pas authentiques ni exécutoires : ils ne seroient au plus considerés que comme des Ecritures privées, et dans certains cas, ils seroient absolument nuls, ainsi que nous l'expliquerons dans un moment ; ce qui a ainsi lieu, quand même ces Actes seroient d'ailleurs revêtus de toutes les autres formalités nécessaires pour produire leur effet.

XIV. L'observation de cette formalité est d'autant plus importante, que les Reglemens qui la prescrivent ne sont pas des Loix seulement comminatoires, elles prononcent formellement la peine

Digitized by Google

de nullité contre les Actes publics qui ne seront pas sur papier timbré : ensorte que l'on ne pouroit pas rendre valable un Acte public écrit sur du papier commun, en le faisant timbrer après coup, même en payant aux Fermiers les Droits et les Amendes, parce que le Fermier ne peut pas remettre la peine de nullité : dès qu'elle est encouruë, le droit d'oposer la nullité de l'Acte est acquis à tous ceux qui pouroient avoir interêt d'en contester la validité ; et comme c'est une maxime certaine que l'on ne peut préjudicier au droit acquis à un Tiers, le Fermier ne peut remettre la peine de nullité une fois encouruë par l'omission de la formalité du Timbre.

XV. Pour déterminer si un Acte public doit, pour être valable, être écrit sur du papier ou parchemin timbré, ou s'il peut être écrit sur du papier ou parchemin commun, on ne doit considerer que l'usage du Lieu où se passe l'Acte. Si les papiers et parchemins timbrés y sont établis, on doit s'en servir à peine de nullité de l'Acte : si au contraire ils n'y sont point établis, comme dans quelques Pays et Provinces que nous avons ci-devant remarqué, en ce cas, on n'est pas obligé de s'en servir, quand même l'Of-

Digitized by Google

ficier public, qui reçoit l'Acte, auroit sa résidence ordinaire dans un lieu où la formalité des Timbres est établie.

Le principe par lequel se décide cette question, est que tout ce qui ne concerne que les formalités extérieures des Actes, se regle par l'usage du Lieu où ils se passent, suivant la maxime *Locus regit actum*. Or certainement il n'y a rien qui soit plus de la forme extérieure des Actes que le papier ou le parchemin sur lequel ils doivent être écrits, et le Timbre qui y doit être aposé; ainsi les Ordonnances, Edits et Déclarations qui ont établi les papiers et parchemins timbrés, n'ayant pour objet que d'assujettir les Actes publics à une formalité extérieure, et qui ne concerne absolument que la forme, ne doivent être observés que pour les Actes qui se passent dans les Pays où ces Loix sont établies.

En effet, quoiqu'il soit enjoint aux Officiers publics de se servir de papiers et parchemins timbrés dans le lieu où ils sont établis, cette disposition n'est pas un Statut personnel qui les assujettisse à suivre sa disposition, en quelque lieu qu'ils se trouvent; ce n'est qu'un Statut réel et local, fait pour regler la forme extérieure des Actes, et qui par conse-

de nullité contre les Actes publics qui ne seront pas sur papier timbré : ensorte que l'on ne pouroit pas rendre valable un Acte public écrit sur du papier commun, en le faisant timbrer après coup, même en payant aux Fermiers les Droits et les Amendes, parce que le Fermier ne peut pas remettre la peine de nullité : dès qu'elle est encouruë, le droit d'oposer la nullité de l'Acte est acquis à tous ceux qui pouroient avoir interêt d'en contester la validité ; et comme c'est une maxime certaine que l'on ne peut préjudicier au droit acquis à un Tiers, le Fermier ne peut remettre la peine de nullité une fois encouruë par l'omission de la formalité du Timbre.

XV. Pour déterminer si un Acte public doit, pour être valable, être écrit sur du papier ou parchemin timbré, ou s'il peut être écrit sur du papier ou parchemin commun, on ne doit considerer que l'usage du Lieu où se passe l'Acte. Si les papiers et parchemins timbrés y sont établis, on doit s'en servir à peine de nullité de l'Acte : si au contraire ils n'y sont point établis, comme dans quelques Pays et Provinces que nous avons ci-devant remarqué, en ce cas, on n'est pas obligé de s'en servir, quand même l'Of-

Digitized by Google

ficier public, qui reçoit l'Acte, auroit sa résidence ordinaire dans un lieu où la formalité des Timbres est établie.

Le principe par lequel se décide cette question, est que tout ce qui ne concerne que les formalités extérieures des Actes, se regle par l'usage du Lieu où ils se passent, suivant la maxime *Locus regit actum*. Or certainement il n'y a rien qui soit plus de la forme extérieure des Actes que le papier ou le parchemin sur lequel ils doivent être écrits, et le Timbre qui y doit être aposé; ainsi les Ordonnances, Edits et Déclarations qui ont établi les papiers et parchemins timbrés, n'ayant pour objet que d'assujettir les Actes publics à une formalité extérieure, et qui ne concerne absolument que la forme, ne doivent être observés que pour les Actes qui se passent dans les Pays où ces Loix sont établies.

En effet, quoiqu'il soit enjoint aux Officiers publics de se servir de papiers et parchemins timbrés dans le lieu où ils sont établis, cette disposition n'est pas un Statut personnel qui les assujettisse à suivre sa disposition, en quelque lieu qu'ils se trouvent; ce n'est qu'un Statut réel et local, fait pour regler la forme extérieure des Actes, et qui par conse-

quent ne regle que la forme de ceux qui se passent dans le lieu où ce Statut est observé.

Il est vrai qu'il arrive rarement qu'il se forme un combat sur ce Point entre deux Statuts oposés, parce qu'il faut pour cela que l'Officier public, qui a sa residence dans un lieu dans lequel le papier et le parchemin timbré sont établis, ait été recevoir un Acte dans un lieu où les Actes même publics s'écrivent sur du papier commun, ou bien *vice versâ*, que l'Officier public, qui auroit sa residence dans un lieu où il n'y auroit point de papier timbré, ait été recevoir un Acte dans un lieu où la formalité du Timbre seroit établie, ce qui n'est pas ordinaire, la plûpart des Officiers publics, n'ayant droit d'Instrumenter que dans le lieu de leur residence.

Néanmoins ces sortes de cas peuvent arriver, et arrivent en effet quelquefois.

Par exemple, les Huissiers au Châtelet de Paris ont droit d'exploiter par tout le Royaume. Un de ces Huissiers qui a sa residence ordinaire à Paris, est obligé de se servir de papier timbré pour les Exploits qu'il y feroit, parce que cette formalité y est établie; mais si, en vertu du privilege qu'il a d'exploiter par tout

le Royaume, l alloit faire quelque Exploit dans une Province où le papier et le parchemin timbré n'est pas établi, telle que Charleville, Henrichemont et autres semblables, il ne seroit pas obligé de se servir de papier timbré pour les Exploits qu'il feroit dans ces Provinces, parce que la Loy particuliere de chaque Pays regle la forme extérieure des Actes qui s'y passent, et que dans ce cas le papier timbré n'est pas nécessaire, puisque la Loy du Pays ne l'ordonne point.

Il en est de même à l'égard des Notaires au Châtelet de Paris, qui ont leur residence à Paris, et y font ordinairement leurs fonctions; ils sont obligés pour les Actes qu'ils y reçoivent de se servir de papier ou parchemin timbré, selon la nature des Actes; mais comme ils ont droit d'instrumenter par-tout le Royaume, Ils peuvent aller recevoir des Actes dans quelqu'autre Province dans laquelle le papier timbré n'a pas lieu, et dans ce cas ils ne seront pas obligés d'écrire leurs Actes sur du papier ou parchemin timbré, il suffira qu'ils les écrivent sur du papier commun, suivant l'usage du lieu où se passent les Actes.

De même encore un Conseiller au Parlement de Paris, qui seroit commis par

sa Compagnie pour aller faire quelque Enquête, Information, Visite ou autre Procès verbal dans un lieu du Ressort où le papier timbré n'est pas établi, comme en Artois, ne seroit pas obligé de s'en servir pour écrire les Actes qu'il feroit dans ce lieu.

Et par une suite nécessaire du même principe que la Loy du lieu où se passent les Actes, regle tout ce qui est de la forme extérieure, un Officier public, établi dans un lieu où l'on se sert de papier timbré, lequel, en vertu de quelque Privilege ou Commission, iroit instrumenter dans un lieu où le papier timbré seroit pareillement établi, mais dont le Timbre seroit different, ne pouroit pas dans ce lieu se servir de papier marqué du Timbre autorisé dans le lieu de sa residence, il seroit tenu de se servir de papier timbré pour le lieu où il passeroit l'Acte : ensorte que les Notaires au Châtelet de Paris, qui par la Déclaration du 7. Septembre 1723. ont été affranchis de la formalité du Controlle, au moyen d'un Timbre particulier qui a été ajoûté au papier dont ils se servent, ne pouroient pas se servir de ce papier dans une autre Généralité où il y auroit un Timbre different, ils seroient obligés de se

 servir

servir de papier timbré pour le lieu où ils passeroient l'Acte, et il y a lieu de croire que les Actes ainsi reçûs par des Notaires de Paris, seroient sujets au Controlle comme tous les autres Actes qui se passent dans les lieux où le Roy n'a point établi le Timbre particulier, au moyen duquel il a affranchi les Notaires de Paris de la formalité du Controlle, parce que, comme on l'a déja observé, la forme des Actes se reglant par la Loy du lieu où ils se passent, les Actes reçûs par des Notaires de Paris dans une autre Généralité, où le Controlle est établi, et où il il y a un Timbre different de celui de Paris, ne doivent point être reçûs selon la forme usitée à Paris, mais suivant celle qui est usitée dans le lieu où ils se passent, et par consequent doivent être controllés et écrits sur du papier timbré exprès pour le lieu de la passation, puisque ce sont là les formalités prescrites pour ce lieu.

XVI. Quoique par plusieurs Ordonnances, Edits et Déclarations, le Roy ait distingué les Actes qui doivent être écrits en parchemin timbré, de ceux qu'il suffit d'écrire sur du papier timbré; un Acte qui doit être en parchemin timbré ne seroit pas nul, sous prétexte qu'il ne seroit qu'en papier timbré; parce que

le Roy a bien ordonné sous peine de nullité d'écrire les Actes publics sur du papier ou parchemin timbré, mais lorsqu'il a distingué les Actes qui doivent être en parchemin d'avec ceux qui doivent être en papier, il n'a pas prononcé la peine de nullité contre les Actes où ces distinctions n'auroient pas été observées : ensorte qu'en cas de contravention à ces distinctions, les Officiers publics sont seulement sujets aux peines pecuniaires prononcées par les Reglemens.

XVII. Il y auroit seulement plus de difficulté, si un Acte d'une certaine nature étoit écrit sur du papier ou parchemin destiné à des Actes totalement differens: Par exemple, si un Notaire écrivoit ses Actes sur du papier ou parchemin destiné pour les Expeditions des Greffiers, et *vice versâ*. Dans ces cas la contradiction qui se trouveroit entre l'intitulé du Timbre, et la qualité de l'Acte, pouroit faire soupçonner qu'il y auroit eu quelque surprise, et qu'on auroit fait signer aux Parties un Acte pour un autre, ou dumoins feroit rejeter l'Acte comme étant absolument informe.

De même s'il arrivoit qu'un Acte passé dans une Généralité fût écrit sur du

 papier

papier ou parchemin timbré du Timbre d'une autre Généralité, il y a lieu de croire qu'un tel Acte seroit declaré nul, parce que ce seroit aux Parties à s'imputer d'avoir fait écrire leur Acte sur du papier qui ne pouvoit absolument y convenir, et qu'ils ne pouvoient ignorer être d'une autre Généralité, puisque le nom de chaque Généralité est gravé dans chaque Timbre qui lui est particulier.

Mais si un Acte qu'il suffit d'écrire sur du papier timbré étoit écrit sur du parchemin timbré; ou bien si un Acte que l'on peut mettre sur du papier ou parchemin commun étoit écrit sur du papier ou parchemin timbré, un tel Acte ne seroit pas pour cela nul, parce que ce qui abonde ne vicie point.

XVIII. En France, depuis quelques années, on a établi une Fabrique particuliere pour les papiers que l'on destine à être timbrés, dans le corps desquels au lieu de la Marque ou Enseigne du Fabriquant, il y a au milieu de chaque feüillet une impression du Timbre qui y doit être aposé en tête.

Selon l'usage, ce Timbre interieur ne paroît pas être absolument de l'essence de la formalité, et à la rigueur il suffit que le papier sur lequel est écrit l'Acte public soit

L. Wol. timbré

timbré au haut de chaque feüille du Timbre extérieur qui s'imprime avec un Poinçon : et en effet les Officiers publics écrivent quelquefois leurs Actes sur du papier commun, et font ensuite timbrer chaque feüille avant de signer et de faire signer l'Acte.

Il seroit néanmoins à propos que les Officiers publics ne pussent se servir que de papier timbré, tant du Timbre intérieur que du Timbre extérieur ; car loin que cette repetition du Timbre soit inutile, chacun de ces deux Timbres a son utilité particuliere.

Le Timbre imprimé au haut de chaque feüille sert à faire connoître à l'inspection seule d'un Acte, s'il est public ou privé.

Le Timbre qui est dans le corps du papier et fait en même temps que le papier, sert à assurer que le papier étoit timbré lorsque l'Acte y a été écrit, et qu'il n'a pas été timbré après coup : en quoi ce dernier Timbre est un garand plus sûr de la forme de l'Acte que le Timbre extérieur, qui pouroit être apliqué après coup, pour faire valoir un Acte auquel manqueroit cette formalité.

Ce Timbre intérieur pouroit aussi servir à supléer le Timbre imprimé s'il se

 trouvoit

Digitized by Google

trouvoit effacé, ou si le haut de la page sur lequel il est aposé étoit déchiré: sur quoi il faut remarquer, en passant, que les Officiers publics devroient toûjours avoir l'attention de disposer leurs Actes de maniere qu'on ne puisse en suprimer le Timbre sans alterer le corps de l'Acte, ce que néanmoins quelques-uns n'observent pas, ne commençant à écrire leurs Actes qu'au-dessous du Timbre.

Pour revenir au double Timbre, je dis que le Timbre intérieur qui est fait avec le papier est utile pour assurer que l'Acte a été écrit sur du papier qui étoit déja timbré: ce qui ne laisse pas d'être important; car puisqu'il est ordonné à peine de nullité que les Actes reçûs par des Officiers publics soient écrits sur du papier timbré, ceux qui sont Dépositaires des Poinçons du Timbre ne doivent pas timbrer un Acte écrit sur du papier commun, lorsqu'il est déja signé et parfait comme écriture privée, pour le faire valoir après coup, comme Ecriture publique: si on tolere que le Timbre soit aposé sur un Acte déja écrit, ce ne doit être que sur un Acte qui ne soit pas encore signé: c'est pourquoi il seroit à propos d'assujettir tous les Officiers publics à n'écrire les Actes qu'ils reçoi-

Digitized by Google

vent que sur du papier timbré des deux Timbres ; c'est-à-dire, du Timbre qui est marqué dans le corps du papier, et fait avec le papier même, et de celui qui s'imprime au haut de la feüille avec un Poinçon, parce que le concours de ces deux Timbres rempliroit tous les objets que l'on peut avoir eu en vûë dans l'établissement de cette formalité ; et le Timbre intérieur écarteroit tout soupçon, en constatant que le papier étoit déja timbré lorsque l'Acte y a été écrit.

Mais cette double précaution ne pouroit servir que pour les Actes qui s'écrivent sur du papier, et non pour ceux qui s'écrivent en parchemin ; parce que le parchemin n'étant pas fait de main d'homme, on ne peut pas y inserer de Timbre intérieur comme dans le papier, dont le Timbre intérieur se fait en même-temps que le papier même. Aussi y a-t-il beaucoup plus d'inconveniens à se servir de parchemin que de papier, parce que non seulement la destination du parchemin ne peut pas être constatée d'une maniere aussi sûre que le papier ; mais outre cela le parchemin est plus facile à altérer que le papier, ensorte que pour mieux assurer la verité des Actes, il seroit à souhaiter que l'on ne se servît que de papier.

XIX.

Digitized by Google

XIX. Pour entendre quel est l'effet de la peine de nullité prononcée par les Edits et Déclarations du Roy contre les Actes reçûs par des Officiers publics, lorsqu'ils ne sont pas écrits sur du papier ou parchemin timbré, ou qu'ils sont écrits sur du papier ou parchemin timbré du Timbre d'un autre lieu que celui où est passé l'Acte, ou d'un Timbre qui est d'une destination si oposée à la nature de l'Acte, qu'il ne peut absolument y convenir, il faut distinguer entre les Actes publics ceux qui ne sont obligatoires que d'une part, d'avec ceux qui sont sinallagmatiques; c'est-à-dire, qui sont respectivement obligatoires à l'égard de toutes les Parties contractantes.

Les Actes qui ne sont obligatoires que d'une part, comme une obligation, une quittance, et les Actes qui ne forment point de convention, tels que les Déclarations, les Certificats et autres Actes de cette nature, ne sont pas absolument nuls à tous égards, lorsqu'il leur manque la formalité du Timbre: toute la peine de nullité, à l'égard de ces sortes d'Actes, est qu'ils ne sont pas valables comme Actes publics, et qu'ils n'ont aucun des effets attachés à la publicité des Actes, tels que l'authenticité et l'hypoteque

Digitized by Google

vent que sur du papier timbré des deux Timbres ; c'est-à-dire, du Timbre qui est marqué dans le corps du papier, et fait avec le papier même, et de celui qui s'imprime au haut de la feüille avec un Poinçon, parce que le concours de ces deux Timbres rempliroit tous les objets que l'on peut avoir eu en vûë dans l'établissement de cette formalité ; et le Timbre intérieur écarteroit tout soupçon, en constatant que le papier étoit déja timbré lorsque l'Acte y a été écrit.

Mais cette double précaution ne pouroit servir que pour les Actes qui s'écrivent sur du papier, et non pour ceux qui s'écrivent en parchemin ; parce que le parchemin n'étant pas fait de main d'homme, on ne peut pas y inserer de Timbre intérieur comme dans le papier, dont le Timbre intérieur se fait en même-temps que le papier même. Aussi y a-t-il beaucoup plus d'inconveniens à se servir de parchemin que de papier, parce que non seulement la destination du parchemin ne peut pas être constatée d'une maniere aussi sûre que le papier ; mais outre cela le parchemin est plus facile à altérer que le papier, ensorte que pour mieux assurer la verité des Actes, il seroit à souhaiter que l'on ne se servît que de papier.

XIX.

Digitized by Google

XIX. Pour entendre quel est l'effet de la peine de nullité prononcée par les Edits et Déclarations du Roy contre les Actes reçûs par des Officiers publics, lorsqu'ils ne sont pas écrits sur du papier ou parchemin timbré, ou qu'ils sont écrits sur du papier ou parchemin timbré du Timbre d'un autre lieu que celui où est passé l'Acte, ou d'un Timbre qui est d'une destination si oposée à la nature de l'Acte, qu'il ne peut absolument y convenir, il faut distinguer entre les Actes publics ceux qui ne sont obligatoires que d'une part, d'avec ceux qui sont sinallagmatiques; c'est-à-dire, qui sont respectivement obligatoires à l'égard de toutes les Parties contractantes.

Les Actes qui ne sont obligatoires que d'une part, comme une obligation, une quittance, et les Actes qui ne forment point de convention, tels que les Déclarations, les Certificats et autres Actes de cette nature, ne sont pas absolument nuls à tous égards, lorsqu'il leur manque la formalité du Timbre: toute la peine de nullité, à l'égard de ces sortes d'Actes, est qu'ils ne sont pas valables comme Actes publics, et qu'ils n'ont aucun des effets attachés à la publicité des Actes, tels que l'authenticité et l'hypote-

Digitized by Google

que ; mais ils sont quelquefois valables comme Ecriture privée.

En effet, lorsque l'on y a observé la forme prescrite pour les Ecritures privées, ils sont valables en cette derniere qualité, quoiqu'ils eussent été faits pour valoir comme Actes publics.

Mais si ayant été faits pour valoir comme Actes publics, ils ne peuvent valoir en cette qualité faute de Timbre, ou à cause de quelque défaut essentiel dans l'observation de cette formalité ; et que d'un autre côté ces Actes ne soient pas dans une forme telle qu'ils puissent valoir comme Ecriture privée, c'est alors un des cas où ils sont absolument nuls aux termes des Reglemens.

Par exemple, si un Notaire reçoit un Testament sur du papier commun dans un lieu où il devoit l'écrire sur du papier timbré, ce Testament sera absolument nul, et ne vaudra pas même comme Testament Olographe ; parce que, pour être valable en cette qualité, il faudroit qu'il fût entierement écrit et signé de la main du Testateur, au lieu qu'ayant été reçû par un Notaire, ce sera le Notaire qui l'aura écrit,

De même si un Notaire reçoit une Obligation sur du papier commun, tandis

dis qu'elle devoit être sur du papier timbré, elle ne sera pas valable, même comme promesse sous signature privée, parce qu'aux termes de la Déclaration du Roy du 22. Septembre 1733. registrée en Parlement le 14. Octobre suivant et le 20. Janvier 1734. *Tous Billets sous signature privée, au Porteur, à ordre, ou autrement, causés pour valeur en argent, sont nuls, si le corps du Billet n'est écrit de la main de celui qui l'a signé, ou du moins si la somme portée au Billet n'est reconnuë par une aprobation écrite en toutes lettres aussi de sa main.*

Cette Déclaration excepte seulement les Billets sous signature privée, faits par *des Banquiers, Négocians, Marchands, Manufacturiers, Artisans, Fermiers, Laboureurs, Vignerons, Manouvriers et autres de pareille qualité*, à l'égard desquels elle n'exige pas que le corps de leurs Billets soit entierement écrit de leur main : ensorte que les Obligations passées devant Notaires par ces sortes de personnes, et reçûës sur du papier commun lorsqu'elles devoient l'être sur papier timbré, pouroient valoir comme Billets sous signature privée, pourvû que l'Acte fût signé de l'Obligé.

Pour ce qui est des Actes que les Par-

Digitized by Google

ties n'ont pû signer, faute de sçavoir écrire, ou pour quelqu'autre empêchement, ils sont absolument nuls à tous égards, lorsque les Officiers publics devoient les recevoir sur du papier timbré, et qu'ils les ont reçûs sur du papier commun, et ne peuvent valoir même comme Ecriture privée, parce que les Actes sous seing privé ne sont parfaits que par la signature des Parties.

A l'égard des Actes sinallagmatiques, tels que les Contrats de vente, d'échange, de societé, les baux et autres Actes semblables, qui obligent respectivement les Parties contractantes à remplir chacun de leur part certains engagemens, lorsqu'ils sont reçûs par des Officiers publics sur du papier commun, dans un lieu où ils devoient être sur papier timbré, ils sont aussi absolument nuls à tous égards, et ne peuvent valoir même comme Ecriture privée, quand même les Parties contractantes les auroient signé, parce que pour former un Acte obligatoire, sinallagmatique, sous seing privé, il faut qu'il soit fait double, triple ou quadruple, &c. selon le nombre des Contractans, afin que chacun d'eux puisse en avoir un pardevers soi, ce que l'on apelle en Bretagne, *un autant*; et

Digitized by Google

qu'il soit fait mention dans chaque expédition que l'Acte a été fait double, triple ou quadruple, ce qui est tellement de rigueur que l'omission de cette mention suffit seule pour annuller la convention : cette regle est fondée sur le principe qu'une convention ne peut pas être valable, à moins que chaque Contractant ne puisse contraindre les autres à exécuter leurs engagemens, comme il peut être contraint de remplir les siens: pour mettre les Contractans en état d'obliger les autres d'executer leurs engagemens, il faut que chacun d'eux ait en main, pardevers soi un titre contre les autres ; car un Acte sinallagmatique sous seing privé qui seroit simple, ne formeroit pas un titre commun, quoiqu'il fût signé de tous les Contractans, puisque chacun d'eux ne pouroit pas l'avoir, et que celui qui l'auroit, pouroit le faire paroître ou le suprimer, selon son interêt, au préjudice des autres Contractans, qui ne pouroient pas s'en aider.

Or lorsqu'un Acte sinallagmatique a été reçû par un Officier public, pour valoir comme Acte public ; et que néanmoins il ne l'a reçû que sur papier commun, soit par impéritie ou autrement, quoiqu'il dût le recevoir sur du papier

Digitized by Google

timbré, cet Acte ne peut valoir comme Ecriture privée, parce qu'il n'a point été fait double, triple ou quadruple, &c. selon le nombre des Contractans, et que par conséquent il n'y est pas fait mention qu'il ait été fait double ou triple, &c. d'où il s'ensuit qu'il ne peut être sinallagmatique, et qu'il est absolument nul.

En vain prétendroit-on que la minute de cet Acte sinallagmatique devient un titre commun dont chaque Contractant peut ensuite lever des expéditions, et par-là se procurer un titre pour obliger les autres Parties à executer l'Acte de leur part : dès que l'Acte sinallagmatique n'a pas été reçû par l'Officier public sur du papier timbré, comme il le devoit, et que par l'omission de cette formalité l'Acte ne peut valoir comme Acte public, l'original de cet Acte que l'Officier public a retenu pardevers lui, ne peut être considéré comme une vraie minute, qui soit un titre commun dont on puisse lever des expéditions, qui servent de titre à chacun des Contractans, parce que l'original n'étant pas un Acte public, mais seulement un Acte privé simple, il pouvoit être suprimé par ceux entre les mains desquels il étoit, et par

 conséquent

conséquent n'étoit pas obligatoire, le dépôt qui en a été fait chés un Officier public, ne peut pas réparer ce vice primordial, ni faire que les expéditions qu'en délivreroit l'Officier public, servent de titre à chacun des Contractans, parce que l'Acte étant nul dans le principe ne peut être réhabilité par la qualité du Lieu où il est placé.

Il faut néanmoins excepter de cette regle certains Actes que les Notaires peuvent recevoir en Brevet; car si ces Actes ont été faits doubles ou triples, selon le nombre des Parties contractantes, ainsi que cela se pratique ordinairement, et que chaque double soit signé de la Partie qu'il oblige, ces Actes qui ne seroient pas valables comme Actes publics, s'ils étoient écrits sur du papier ou parchemin commun, dans un Lieu où ils devoient l'être sur du papier ou parchemin timbré, vaudroient du moins comme Ecritures privées, parce qu'ils auroient en eux toutes les conditions nécessaires pour valoir en cette qualité.

Digitized by Google

LE PARNASSE,

ODE

A Madame la Comtesse de La Motha la Myre L. D. R. D. P.

JE sens une heureuse manie,
Déja je ne suis plus à moi,
Où me transporte mon génie?
Quel est le beau lieu que je voi?
Quelles sont ces Plaines fleuries,
Ces Jardins, ces vertes Prairies?
Mais quel est ce charmant Vallon?
Je suis sur le fameux Parnasse;
Quel séjour en beauté surpasse
Le tien, ô! divin Apollon?

Là s'offre un Temple remarquable
Par une noble antiquité;
Son Gothique est plus respectable
Que l'orgüeilleuse nouveauté.
De l'Art la frivole parure
Dépare la belle Nature,
Tout est simple dans ce Palais;
Des Graces toutes naturelles,

 Restent

Digitized by Google

Restent toujours beautés nouvelles;
Le vrai beau ne vieillit jamais.

Au Dieu chacun rend son hommage;
Mais l'encens qui lui plaît sur tout,
Est quelque délicat Ouvrage,
Qui par son sel pique le goût;
Rondeau, Madrigal, pointe fine,
Muse legere qui badine,
Et papillonne autour des Ris,
Stance, Sonnet, tendre Elegie,
Qui d'Amour fait l'apologie,
Et touche une cruelle Iris.

Dès que Phébus daigne sourire,
On sent naître d'heureux transports,
Et même son seul souffle inspire
Les plus harmonieux accords.
Là, c'est un Concert unanime;
A loüer ce Dieu, tout s'anime;
On entend mille et mille voix,
Qui pleines de son air affable,
Chantent qu'il est le plus aimable,
Et qu'on vit heureux sous ses Loix.

Au pied du Temple est l'Hipocrêne,
Dont les délicieuses Eaux,

Digitized by Google

Charmant la plus cuisante peine,
Inspirent des accens nouveaux ;
C'est le grand Nectar de sagesse ;
Qui nous cause une tendre yvresse ;
C'est là l'Elixir nompareil,
Qui mieux que Maîtresse chérie,
Nous jette en belle rêverie,
Et conduit au plus doux sommeil.

Plus loin une grande Prairie,
Où se trouvent mille Beautés,
Propre pour la galanterie,
Attire nos Divinités ;
Flore y paroît avec les Graces ;
Zéphire vole sur ses traces ;
Sous ses pas naissent tour à tour,
Les Ris, les Jeux, le badinage,
Enfans legers du Dieu volage,
Si connu sous le nom d'Amour.

Les Anacréons, les Ovides ;
Peres des tendres sentimens,
Y sont les plus fideles guides
De tous nos délicats Amans ;
Avec quel tour, quelle finesse
Donnent-ils leçon de tendresse ?
On n'en perd point le souvenir ;

Digitized by Google

En tous lieux ces aimables Sages,
Font rendre à l'Amour des hommages ;
Contre leurs sons, qui peut tenir ?

De Phébus les doctes Compagnes,
Sensibles au charmant plaisir,
Vont dans ces riantes Campagnes
Goûter les douceurs du loisir ;
Aussi-tôt à ces Immortelles,
On offre les fleurs les plus belles ;
Chacun leur marque son respect ;
Leur enjoûment badin engage
A leur rendre un plus tendre hommage ;
Mais cet hommage est circonspect.

Quels beaux sentimens de tendresse !
Fables, Contes d'un heureux tour ...
Il n'est que la délicatesse
Qui puisse plaire en fait d'amour ;
Dans le gracieux tout s'y passe,
De voir, d'entendre, on ne s'y lasse ;
Chants, Danses sont d'un goût parfait ;
Ce que j'y vois de plus aimable
Chose à mon sens incomparable,
On y fait toujours ce qui plaît.

Charmant la plus cuisante peine,
Inspirent des accens nouveaux ;
C'est le grand Nectar de sagesse ;
Qui nous cause une tendre yvresse ;
C'est là l'Elixir nompareil,
Qui mieux que Maîtresse chérie,
Nous jette en belle rêverie,
Et conduit au plus doux sommeil.

Plus loin une grande Prairie,
Où se trouvent mille Beautés,
Propre pour la galanterie,
Attire nos Divinités ;
Flore y paroît avec les Graces ;
Zéphire vole sur ses traces ;
Sous ses pas naissent tour à tour,
Les Ris, les Jeux, le badinage,
Enfans legers du Dieu volage,
Si connu sous le nom d'Amour.

Les Anacréons, les Ovides ;
Peres des tendres sentimens,
Y sont les plus fideles guides
De tous nos délicats Amans ;
Avec quel tour, quelle finesse
Donnent-ils leçon de tendresse ?
On n'en perd point le souvenir ;

Digitized by Google

En tous lieux ces aimables Sages,
Font rendre à l'Amour des hommages ;
Contre leurs sons, qui peut tenir ?

De Phébus les doctes Compagnes,
Sensibles au charmant plaisir,
Vont dans ces riantes Campagnes
Goûter les douceurs du loisir ;
Aussi-tôt à ces Immortelles,
On offre les fleurs les plus belles ;
Chacun leur marque son respect ;
Leur enjoûment badin engage
A leur rendre un plus tendre hommage ;
Mais cet hommage est circonspect.

Quels beaux sentimens de tendresse !
Fables, Contes d'un heureux tour . . .
Il n'est que la délicatesse
Qui puisse plaire en fait d'amour ;
Dans le gracieux tout s'y passe,
De voir, d'entendre, on ne s'y lasse ;
Chants, Danses sont d'un goût parfait ;
Ce que j'y vois de plus aimable
Chose à mon sens incomparable,
On y fait toujours ce qui plaît.

Loin la seche Philosophie,
Riche en frivoles argumens ;
Loin la noire Misantropie,
Mere des tristes sentimens ;
Plus loin l'ennuyeux pédantisme,
Des Sages le dur stoïcisme,
Qui trouble toujours la raison ;
L'Envie au regard sombre et louche ;
L'humeur inégale et farouche,
Ne sont point ici de saison.

Loin encor toute ame hautaine ;
Ce Monstre de fatuité,
Qui veut nous tenir à la chaîne
De son énorme vanité ;
Si l'on ne le Monseigneurise,
Telle est sa superbe sotise,
Qu'il ne répond qu'avec fierté ;
Trop enyvré de sa chimere,
Il exige qu'on le révére
Autant qu'une Divinité.

Ici l'on sent un air d'aisance ;
C'est le séjour du bon esprit ;
Pays de la belle Science ;
On y trouve par tout écrit :
Que jamais l'aimable tendresse,

Digitized by Google

Ne fut contraire à la sagesse ;
Qu'un grain de fine volupté
Rend notre raison plus traitable ;
Lui fait prendre un tour agréable ;
Que c'est un Baume de santé.

C'est ainsi qu'on aprend à vivre
Avec ces heureux sentimens ;
L'agréable est seul bon à suivre ;
C'est ce qu'on nomme le bon sens ;
Ce sens en Maître ici décide
Du beau, du fin et du solide ;
Sens plus noble que le commun ;
Là l'on abhorre le vulgaire,
Et tout sentiment populaire,
Esprit plat, discours importun.

Que j'aime à voir ici Moliere,
Le grand Comique du Vallon,
Donner aux Ris ample matiere,
Et divertir même Apollon !
De l'un il fronde l'Avarice,
De l'autre la noire malice,
Le ridicule des jaloux,
Des Grands la superbe ignorance ;
Des Pédans la dure science ;
Quelle multitude de foux !

Digitized by Google

Plus loin les cœurs sont en allarmes ;
Quel Spectacle frape les yeux !
La pitié fait couler des larmes ;
J'entends le langage des Dieux ;
Pour un Héros l'on s'interesse,
Il meurt en vengeant sa Princesse,
Qui par un retour genereux,
A son tendre amour asservie,
Par un poignard s'ôtant la vie,
Rejoint l'illustre Malheureux.

Que les Corneilles, les Racines
Triomphent par le merveilleux ;
Que leurs Muses toûjours divines
Respirent le grand, le pompeux ;
Quoi ? dans l'homme est-ce une foiblesse ;
D'aimer jusques à la tristesse,
Et de se plaire à des malheurs ?
C'est plutôt raison que folie ;
On aime sa mélancolie ;
Le vrai plaisir est dans les pleurs.

Conduits par un goût solitaire,
Juvenal, Horace et Boileau,
Viennent au bois se satisfaire
Auprès du plus charmant ruisseau.
Là, d'un malicieux sourire,

Digitized by Google

Ils séparent dans leur Satire,
Le sage de l'impertinent ;
Graces à ces Censeurs habiles,
Sur le bon toujours difficiles ;
On n'est point sot impunément.

Entre les Menins du Parnasse,
J'aperçois l'illustre Rousseau ;
Une de ses Odes surpasse
Ce qu'on lit ici de plus beau.
Ah ! quel héroïque! angage !
De vérités quel assemblage !
Ce Pindare ravit aux Cieux ;
Qui comme lui touche la Lyre ?
Il prend un ton qui nous inspire
Le respect que l'on rend aux Dieux.

Après lui vient le grand Volterre,
Riche en hauts sentimens du cœur ;
Jamais il ne tient à la Terre ;
Toujours il tend à la grandeur.
Que j'aime son Poëme Epique !
Chef-d'œuvre de l'Art Poëtique,
A sa gloire il a mis le sceau ;
Les Virgiles et les Homeres,
Des fameux Poëmes les Peres,
Ont-ils rien produit de plus beau ?

Plus loin l'on voit les Fontenelles,
Dignes Chefs de nos beaux Esprits,
Qui sement de fleurs naturelles,
Leurs heureux et brillans Ecrits :
Ils ont acquis sur le Parnasse
L'honneur d'une éminente place,
Et telle est leur félicité ;
La voix fidelle de l'Histoire
Porte leurs noms couverts de gloire
Au sein de l'immortalité.

Philis, tel fut l'heureux Voyage
Que je fis dans ce beau séjour ;
Mon bonheur fut d'un court passage ;
Quel plaisir dure plus d'un jour ?
Mais je veux par le specifique
De mon Talisman poëtique,
Trouver même félicité :
Pour être heureux, souvent un songe,
Où le ressort d'un beau mensonge
Y fait plus que la verité.

Bar... d'Amiens, au Cha... d'Aventcour.

Digitized by Google

LETTRE de M. Mazure, *Maître ès Arts dans l'Université de Paris, & Maître de Mathématiques à Rennes, à M.* Bardon.

ON trouve tant d'avantage dans les conversations que l'on peut se ménager avec vous, Monsieur, qu'on ne pouroit, sans ingratitude, se dispenser de vous en faire un hommage. Vous conduisez l'esprit avec tant de méthode, qu'il s'emble que vous ne fassiez naître des doutes, que pour procurer la satisfaction de les dissiper soi même. Voici le fruit de mes réfléxions sur la question que nous agitâmes dernierement. Il s'agissoit de sçavoir si la matiere actuellement existente est infinie ou finie en étenduë.

Descartes paroît avoir été pour le premier sentiment; mais en verité il y a tant et de si fortes objections à faire, auxquelles on ne voit aucune réponse raisonnable qu'on ne peut guere se déterminer à l'embrasser. Contre le dernier, dans le Systême des Tourbillons plus petits, et plus petits, qui paroît le seul raisonnable, la plus forte objection que l'on ait faite jusqu'ici, c'est que, selon

les Loix du mouvement, les petits Tourbillons qui seroient à l'extrémité, c'est-à-dire, aux dernieres couches de l'Univers, devroient s'en aller par des tangentes, et tout cet Univers se détruire. Cependant il se conserve cet Univers, donc Dieu le conserve par une volonté particuliere; mais cette conséquence met manifestement des bornes à la sagesse de Dieu, qui n'a pû lui dicter des Loix, pour ainsi dire, assés fécondes pour conserver l'Univers. Je ne crois pas que consultant l'idée de l'Etre infiniment parfait, et connoissant combien il est jaloux de l'Attribut de sa Sagesse, on puisse admettre une pareille conséquence. Comment donc se tirer de ces embarras? Voilà où nous en restâmes, M. et voici ce qui m'est venu depuis dans l'esprit à ce sujet.

Je dis qu'on peut regarder tout cet Univers comme un Tourbillon qui en renferme d'autres plus petits; ceux-ci d'autres, plus petits encore, et ainsi de suite (je ne sçai si on ne pouroit pas dire à l'infini) de sorte que ces derniers petits Tourbillons, dont j'ai parlé, participent à tous les mouvemens de tous les Tourbillons dont ils sont parties prochaines ou éloignées; donc ils reçoivent des im-

 pressions

pressions des forces centrales et centrifuges du premier Tourbillon total, et de tous les intermédiaires, ils ont eux-mêmes des forces centrales et centrifuges, qui leur sont propres. Or toutes ces forces centrales et centrifuges, ont des déterminations différentes; donc ces dernieres parties de l'Univers sont poussées suivant un nombre immense de déterminations.

Mais par la Loy des mouvemens composés, un corps poussé suivant différentes déterminations, qui ne sont point diamétralement oposées, n'en suit aucune, mais décrit une ligne par laquelle il satisfait à toutes ces déterminations; donc chacune de ces dernieres parties, ne suivra aucune de ces déterminations, mais elle décrira une ligne par laquelle elle satisfera à toutes; or non-seulement il ne répugne point, mais même il est très-conforme à la Sagesse infinie de l'Etre infiniment parfait, que toutes ces différentes déterminations fassent entre-elles des angles tels que la ligne, que chaque petit Tourbillon devra décrire, soit précisément celle où il sera conservé et retenu dans les bornes de l'Univers. Donc cet Univers doit se conserver par les Loix des mouvemens, et sans volon-

 té

té particuliere ; ce qui porte le caractere d'une sagesse infinie et d'une Providence sans bornes.

Mais, M. ce qui me confirme encore dans cette opinion, c'est que par ce Systême, je crois trouver une analogie entre le physique et le moral, laquelle exprime parfaitement la simplicité de la conduite de Dieu, qui par la nécessité de son Etre, ne peut agir que pour faire porter à son Ouvrage le caractere de ses Attributs, de la maniere la plus capable de procurer sa gloire, qui seule peut être la fin, comme le seul amour, qu'il se porte à lui-même, peut être le motif de son action. En effet, M. comme Habitans de l'Univers entier, nous avons certaines impressions : comme Européens, nous en avons d'autres ; comme François, d'autres ; de différentes comme Bretons. L'Habitant de Rennes a les siennes, comme Pere ou partie d'une certaine famille, il en a qui lui sont particulieres ; et enfin, par un ressort et par une combinaison que nous ne sçaurions assés admirer, toutes ces différentes impressions, dont chacune en particulier tendroit au renversement de la societé, prises toutes ensemble, en operent la conservation et le bien. Voilà, M. ce que j'ai pû recueillir de mes méditations

tations. Je connois votre sincerité, comme vous connoissez mon désintéressement sur mes sentimens philosophiques, lorsqu'il ne m'est pas clair que j'en doive compte à la vérité. J'attends vos avis, bien résolu d'en profiter, comme d'être toute ma vie avec une sincere amitié, M. Votre, &c.

LE JARDIN.

EPITRE,

A. M. D. V.

TOi qui dans le champêtre azile,
Où te conduisit le bon sens,
Oposes une étude utile
Aux assauts des soucis piquants,
Damon, mets à part, pour un temps,
Les sages Ecrits de Virgile,
Dans lesquels ton esprit docile
Puise ses doux amusemens;
Dépoüillé de l'humeur chagrine
D'un Aristarque scrupuleux,
Daigne sur ma Muse badine
Jetter de favorables yeux;
Si-tôt que ta juste balance
Devant le Tribunal des Ris

Aura pesé ce que j'écris,
Tu peux, sans que je m'en offensé,
Reprenant un front moins serain,
Recommencer ton premier train;
Mais pour tirer plus d'avantage
Du travail sçavant qui t'instruit,
Sçache, Damon, qu'un homme sage
Ne doit pas du suc d'un Ouvrage
Sans cesse enyvrer son esprit;
Car, par là, le plus beau génie
Voit périr sa force affoiblie,
Et vole par distraction
Du sein de l'érudition,
Vers le foyer de la folie.
Voilà ce que Mere Raison,
Ami, m'a chargé de te dire;
L'avis n'est pas hors de saison,
Et j'ai promis de t'en instruire
A la premiere occasion.
Traitons à présent la matiere
A laquelle mon Apollon
Consacre cette Epitre entiere;
Voici le fait: attention;
Auprès d'une table investie
Par le hazard et l'interêt,
Du sort l'inévitable Arrêt,
Ayant sur ma bourse remplie,
Exercé sa rage ennemie,

Je tournai mes pas abatus
Chargé de ma seule misere,
Vers ma lucarne solitaire,
Donnant des regrets superflus
A l'argent que je n'avois plus.
Déja la nuit plioit ses voiles,
Déja la face des Etoiles
Perdoit sa brillante couleur;
Tenant un seul doigt sur sa bouche;
Déja le silence rêveur,
Fuyoit à l'aproche farouche
Du tumulte perturbateur.
Tout d'un coup, trait pénible à croire,
Dont j'assure la vérité,
En jurant par cette onde noire,
Que roule avec férocité,
Le Styx, par Jupin respecté;
Soudain, dis-je, du haut des nuës;
Je vis descendre un Dieu riant,
Assis sur les aîles du vent,
Avec des graces ingénuës;
Ses yeux baissés, son teint vermeil,
M'annonçoient le Dieu du sommeil;
Lorsque dans ma Cage embellie
De quelques meubles délabrés,
Le Dieu des songes bigarés,
Fut entré sans cerémonie;
Il me fit entendre ces mots,

Dont je me souviens à propos ;
» A ces fleurs que je te présente ,
» Tu connois assés qui je suis ;
» Loin de toi , je veux des Ennuis
» Chasser la cohorte insolente ;
» Vers toi la pitié pénetrante ,
» A porté mon pied incertain
» Pour apaiser ton humeur noire ,
» Et joüir d'un calme serain ;
» Sous mes aîles d'un jeu malin ,
» Viens perdre jusqu'à la memoire.
Il se taît , puis levant la main ,
Me frape , et je m'endors soudain ;
Cent et cent songes favorables
Fondant sur moi de tout côté ,
Ne m'offrant qu'objets agréables
Dont je suis encore enchanté ,
Quel plaisir n'ay-je pas goûté ,
Damon , lorsqu'un charmant délire
Dans ton jardin m'a transporté ;
Jardin des Graces habité ,
Qui joint à leur riant Empire
Tout l'éclat de la vérité ;
Retraite où dans un calme extrême ,
Tu joüis toujours de toi-même ,
En dépit de l'adversité ?
Pour prix de ton humeur égale ,
La tendre Vénus chaque nuit ;

(Ainsi du moins me l'a-t'on dit)
Tandis que Vulcain au front sale,
Pour Jupiter forge les Traits
Qui doivent punir les forfaits,
A l'aide du Char de Cynthie,
Danse avec les jeunes Plaisirs,
Dans ta demeure où les convie
Le souffle badin des Zéphirs;
L'aimable Flore, qui désire
T'amuser avec ses couleurs,
Ouvre son sein, t'offre les fleurs
Qu'elle s'empresse de produire,
Avec le doux secours des pleurs
Que répand la Fille Azurée,
D'un Dieu qui, dans un Char brûlant,
Eclaire la Voute étherée,
Sans se reposer un moment;
Avec les glaces de Scythie,
L'Epoux bisare d'Orithie
Ne vient point enchaîner ces Eaux,
Qui, roulant leurs ondes plaintives,
Lavent les pieds de tes Roseaux,
Près de qui les Nymphes craintives,
Ornant leurs cheveux de Pavots,
Vont souvent chercher le repos.
Oüi, je croyois, Ami fidele,
Que la Fortune moins cruelle
M'alloit permettre de nouveau

D'être dans le sein pacifique
De ta retraite monarchique ;
D'y goûter un sort aussi beau
Que celui dont mes jours tranquiles
Joüissoient le Printemps passé,
Lorsqu'échapé du bruit des Villes,
Et, de tout Flateur empressé
Evitant les adroites chaînes,
J'allois te découvrir mes peines
Dans un raisonnement sensé ;
Là l'éloquence et la sagesse,
Se mariant dans tes discours,
Bannissoient l'affreuse tristesse
Du fond de mon cœur pour toujours ;
Et ne versoient que l'allegresse
Sur tous les instants de mes jours ;
Ennemi du joug exécrable
De cette sévere vertu,
Dont un Cagot est revêtu,
Tu laissois une entrée aimable
Dans ta demeure respectable,
A quelques plaisirs innocens,
Sources de nos amusemens ;
Tantôt, dès que l'Aube vermeille
Alloit ouvrir dans l'Orient
Du Soleil le Palais brillant,
Tu venois me dire à l'oreille
Qu'il étoit temps de mépriser

Les charmes d'une plume oiseuse, *
Et qu'il falloit nous disposer,
Remplis d'une ardeur belliqueuse,
Et secondés d'un plomb volant,
A declarer adroitement
Une fatale et rude guerre
Au Peuple qui, fuyant la terre,
Pour éviter nos coups divers,
Trouve sa perte dans les airs;
Tantôt assis sur la verdure,
Près de quelqu'Arbre bienfaisant;
Accompagnés de l'enjoüement,
Et d'une raison toujours pure,
Nous accordions à la nature,
Dans un repas apétissant,
Un gracieux soulagement;
Et nous buvions avec usure
L'oubli des rides du present;

* *Quelques Personnes avoüoient que cette Expression ne donnoit pas assés de jour à ma pensée, quoique je recuëille leurs avis avec autant de respect que l'on recuëilloit les feüilles qui renfermoient les Réponses des Sybilles j'ai néanmoins laissé subsister cette Expression, m'étant aperçû que M. Boileau s'en étoit servi dans le IV. Chant du Lutrin, où il dit, en parlant des Valets du Chantre, qui s'étoit éveillé agité d'un sommeil éfrayant.*

Aux Elans redoublés de sa voix douloureuse,
Tous les Valets tremblans quittent la plume oiseuse.

Avec art usant de la lime,
Tantôt nous ornions quelque rime
De cette noble propreté,
Et de cette subtilité,
Qui sortent, sans aucune peine,
De ce redoutable pinceau,
Que, malgré les cris de la haine,
Le Dieu qui cherit l'Hypocrêne,
Laisse dans les mains de Rousseau;
De ces plaisirs inexprimables
Je me promettois le retour,
Séduit par des songes aimables,
Qui me maîtrisoient tour à tour;
Tandis qu'ainsi je m'abandonne
A des projets délicieux,
Perché sur son char radieux,
Le Fils embrasé de Latone
Avoit atteint le haut des Cieux;
Sur la porte de ma Guerite
Un détestable Cuisinier
Contrefaisant le Timbalier,
Me dit que mon repas d'Hermite,
Rangé sans art, mais proprement,
M'attendoit impatiemment.
Au bruit de sa main affamée,
La Troupe des Rêves distraits,
Volant vers ses Antres secrets,
Ne me laissa que la fumée

De tous mes plaisirs imparfaits.
En racourci voilà l'histoire
Dont j'ai voulu t'entretenir :
Adieu, Damon, je vais finir,
Et renfermer dans mon armoire
Mes Tablettes et mon Craïon ;
Aussi ne puis-je davantage,
Sans courir risque de naufrage,
Joindre la rime à la raison.

M. Last à Aix.

ASSEMBLE'E Publique de l'Académie Royale des Sciences, du ....

MOnsieur de M. y lût un *Discours sur la Propagation du Son dans les differens Tons qui le modifient. Il considere le Son dans quatre sujets differens ; dans le corps sonore qui en fait le sujet immédiat par ses vibrations ; dans l'air, qui en est le milieu, en tant que susceptible des vibrations du corps sonore dans l'organe de l'oüie, ébranlé par les vibrations de l'air ; et enfin dans le sentiment que l'ame en reçoit.* De ces quatre Parties de la question du Son, qui se lient et s'éclairent mutuel-

mutuellement, M. de M. n'a pris à tâche d'aprofondir que la seconde, sçavoir la maniere dont le son est produit dans l'air, et il ne s'arrête même dans celle-ci qu'au son modifié en tel ou tel Ton, aigu ou grave, haut ou bas; en un mot aux differens Tons qui font l'objet de la Musique. Cependant, à cause de la liaison de cette Partie avec les trois autres, il les parcourt toutes dans l'ordre que nous les avons énoncées, et il en tire des preuves ou des éclaircissemens curieux par raport à son hypothese sur la seconde.

Cette hypothese consiste à admettre dans l'air autant de particules de differente élasticité, et capables par-là de vibrations d'autant de differentes durées, qu'il y a de Tons differens dans les corps sonores, ou que nous avons de perceptions en vertu des differens Tons qui frapent notre organe : l'ébranlement total où les vibrations de toutes ces particules ensemble produisent le Son en géneral ou le bruit.

M. de M. avoit communiqué son idée à l'Académie sur ce sujet, il y a plus de dix-sept ans, car il en est fait mention dans le Volume des Mémoires de cette Compagnie de 1720. Il l'avoit même ex-

Digitized by Google

pliquée depuis à plusieurs Personnes, soit de vive voix, soit par écrit. Aussi quelques Sçavans s'en étoient-ils déja servi dans leurs Ouvrages; mais de maniere, sans doute, que l'Auteur a crû devoir la mettre lui-même dans tout son jour; et c'est ce qu'il execute ici. Il se fait gloire de dire que son systême sur la Propagation du Son, et des differens Tons, est une imitation de celui de M. *Nevvton* sur la lumiere et les couleurs. L'on voit en effet *d'un côté autant d'especes de corpuscules lumineux de differente refrangibilité, que de couleurs; de l'autre autant de particules sonores d'air de differente élasticité, que de Tons: Là le mêlange de tous les corpuscules lumineux et colorés produit la lumiere; ici le fremissement de toutes les particules sonores et toniques forme le bruit.*

Ce qui a conduit l'Auteur à admettre dans l'air cette diversité de parties intégrantes susceptibles de vibrations de differente durée, et capables par-là de retenir et de transmettre jusqu'à l'oreille tous les Tons du corps sonore, c'est l'impossibilité où l'on se trouve, sans cela, de concevoir comment plusieurs Tons differens peuvent se faire entendre à la fois; par exemple, plusieurs Parties chantan-

tes, ou les Tons differens de plusieurs cordes d'Instrument. Car la difference méchanique des Tons, ne consistant que dans le nombre de vibrations que donnent les differens corps sonores en temps égal, comment la même masse d'air peut-elle frémir en même temps avec differentes vîtesses, comme *ut*, par exemple, et comme *sol*, et faire trois vibrations dans le même instant qu'elle n'en fait que deux? On sçait que 2. et 3. forment le raport numerique des vibrations de la quinte à celles du Ton fondamental, comme 1. et 2. celui de l'Octave, 4. et 5. celui de la Tierce majeure, &c.

En vain croit-on répondre à la difficulté par la comparaison des ondes que produisent plusieurs pierres jettées en même tems sur la surface d'une eau tranquille. M. de M.... fait voir combien cette comparaison, si rebatuë, et adoptée par des Personnes d'ailleurs très-habiles, est défectueuse, et capable d'induire en erreur. Une des principales differences entre les Ondes et les Sons, est que les Ondes resultent du mouvement de masses d'eau plus ou moins grandes, et les Sons, au contraire, ne sont produits que par les vibrations des parties insensibles ou intégrantes de l'air. Aussi

Digitized by Google

la vîtesse du progrès des Ondes peut-elle être plus ou moins grande, selon la grandeur, ou, comme on dit, la *latitude* des Ondes; mais la propagation du Son, fort ou foible, dans un air calme ou agité, est toujours la même, parce que la contraction, ou la dilatation des ressorts, en quoi consiste le Son, se fait toujours en temps égal. C'est pourquoi le bruit du Canon, qui va plus loin, et qui se soutient plus long-temps que celui du Mousquet, ne va pas plus vîte, et va aussi vîte à la fin qu'au commencement; l'un et l'autre parcourant également environ 180. toises par seconde. Ainsi il est très-possible que differentes portions d'eau s'élevent et s'abaissent alternativement à sa surface avec differentes vîtesses, quelqu'uniforme que soit l'eau dans ses parties insensibles. Mais il n'est pas possible que les parties insensibles de l'air frémissent avec differentes vîtesses, à moins qu'on ne les supose de differente élasticité les unes à l'égard des autres.

M. de M. se fait encore cette difficulté: Comment les vibrations ou les frémissemens du corps sonore de tel ou tel Ton vont-ils ébranler, entre les particules d'air qui l'environnent précisément, celles qui répondent à ce Ton, par pré-

férence à toutes les autres ? A quoi il répond par le Phénomene connu de deux Instrumens accordés à l'Unisson, et dont l'un répete, comme une espece d'Echo, les airs que l'on joüe sur l'autre ; tout de même le corps sonore par ses vibrations et ses frémissemens ébranle, sans distinction, toutes les parties du milieu qui l'environnent ; mais les vibrations communiquées par lui à ce milieu, ne se soutiennent, et ne deviennent sensibles par des secousses réiterées, que dans les particules *Isochrones* ; c'est-à-dire, dont les vibrations sont de la même durée.

Il raporte ensuite une experience moins connuë, quoique très ancienne, et très-certaine ; c'est celle d'une corde touchée à vuide, et qui rend avec le Son fondamental, qui est de beaucoup le plus fort, la plûpart de ses Sons harmoniques, sa Tierce majeure, sa Quinte, &c. ou leurs Octaves. Et il fait voir que ce Phénomene est inexplicable par tout autre hypothese que par celle des differentes élasticités ou frequences de vibration, que les particules de l'air ont entr'elles. *Voilà*, ajoûte-t il, *les principales Loix de l'Harmonie, dictées par la nature même, l'accord parfait fondé sur la correspondance que les particules harmoniques de l'air ont entr'elles,*

les, et une source féconde de regles que l'art et le calcul peuvent étendre, et que la Philosophie poura avoüer. Il se dispense d'entrer là-dessus dans aucun détail, en avertissant qu'un célébre Musicien de nos jours, à qui ces idées, et cette hypothese ne sont pas inconnuës, va faire paroître un Traité de Musique qui porte sur cette même Théorie. Il n'est Personne qui n'ait reconnu ici M. *Rameau*, qui a presenté et dédié à l'Académie des Sciences un Traité des *Générations Harmoniques*, qu'on imprime actuellement, où il a adopté l'hypothese de M. de M. sur la Propagation du Son.

Le reste du Discours, qui en fait peut-être la partie la plus curieuse, et la plus interessante, est en même temps la moins susceptible d'extrait, ou demanderoit un extrait d'une toute autre étenduë que celle que nous avons résolu de donner à celui-ci. Nous ne ferons donc qu'en indiquer succinctement la teneur.

Il s'agit de la relation que les fibres de l'Organe de l'Oüie ont avec les differentes vibrations de l'air, et de ses diverses particules toniques; de l'Origine du sentiment confus, mais invariable de l'Harmonie, commun aux Hommes de tous les temps et de tous les Pays; et enfin

de la source du plaisir attaché au sentiment de l'Harmonie et des Consonnances, en oposition à la douleur, ou à l'espece d'inquiétude que causent les mauvais accords.

L'Organe immédiat de l'Oüie est selon M. de M. qui suit en ceci l'opinion des plus fameux Anatomistes, un veritable Instrument de Musique, comme l'œil est une vraïe lunette d'aproche. C'est une espece de Clavecin, où se trouvent une infinité de cordes de differente longueur, et de differente tension, qui répondent à toutes les vibrations de l'air. Il donne une description du *Limaçon*, qu'on sçait qui termine l'oreille interne, et de la *Lame spirale* qui partage le *Limaçon* en deux *rampes*, pour preuve et pour exemple de ce raport, qui est en effet surprenant.

Le sentiment naturel de l'Harmonie est attribué à cette correspondance des ébranlemens des fibres de l'organe avec ceux de l'air et du corps sonore, dont nous éprouvons les effets depuis notre naissance, et d'où s'est formé ce sentiment par une habitude nécessaire et involontaire,

L'Auteur rapelle à cette occasion la guérison de deux maladies extraordinai-

Digitized by Google

res, accompagnées de délire et de convulsions, dont il est parlé dans les Mémoires de l'Académie, et qui, après avoir resisté à tous les remedes communément reçûs, céderent enfin aux douces impressions de l'Harmonie. Il n'est point en effet d'organe, dont les ébranlemens se communiquent plus promptement à tout le genre nerveux que ceux de l'organe de l'oüie. C'étoient aussi des Musiciens, sur qui ces guerisons furent opérées, c'est-à-dire des sujets en qui l'habitude de sentir l'Harmonie se trouvoit la plus forte.

Quant à la sensation délicieuse que cause l'harmonie, et la peine secrete, ou même la douleur que produisent les Sons discordans, M. de M.... n'hésite pas à leur donner pour cause la conservation de l'organe favorisée dans un cas, et sa destruction prochaine, ou commencée dans l'autre; et c'est-là, dit il, en effet et en général, la source de tous les plaisirs des sens, ou de la douleur que nous éprouvons par leur moyen, en conséquence des loix de l'union de l'ame à ses organes.

Il répond à quelques exceptions, qu'on pouroit alleguer contre cette Théorie; et il finit par une Experience remarquable

qu'il fit à Beziers en 1723. et qui tend à prouver que, malgré la Propagation uniforme du Son en général, les differens Tons qui le modifient pouroient bien souffrir quelque difference dans les vîtesses de leurs Propagations particulieres, comme la lumiere hétérogene des differentes couleurs souffre differentes réfractions, quoique la lumiere en général, suposée homogene, se rompe toujours également, en traversant les mêmes milieux. L'apareil de cette Experience, qui est déja fort abregé dans le Discours de l'Auteur, ne nous permet pas de la raporter. M. de M... s'est aussi reservé d'éclaircir quelques autres points de cette matiere, dans des Remarques qu'il y ajoûtera, et qui ne sont destinées que pour les Assemblées particulieres de l'Académie.

Les mots de l'Enigme et des Logogryphes du Mercure de May, sont : *le Papier, Opera, et Feüille.* On trouve dans le premier Logogryphe, *O, ope, Pera,* et *Pareo.* Dans le second : *Feu, Fille, Fil, Eiel, Vie, Elie, Lie, Levi,* et *Vielle.*

Digitized by Google

ENIGME.

Lieu commun, de l'Enigme ordinaire langage.
Faisant bien, faisant mal, je suis d'un grand usage.
Je tranche, coupe, taille, et sers sans amitié.
(L'humeur vient à changer, et sans faire pitié
L'on m'accuse d'un mal aprochant de la rage.)
Par ma couleur, par mon arrangement,
Je fais plaisir, honneur, contentement;
Signe certain d'une saine poitrine,
Je contribuë à relever la mine:
Et, quoiqu'ici je parle au singulier;
Je ne suis pas seule à mon râtelier.
Sans mouvement, ceci n'est point mensonge;
Mais c'est le Diable, on prétend que j'alonge.
Notez qu'au figuré plûtôt qu'au naturel
Je puis porter un coup très-criminel.

J. Chevrier, Org. D. C. E. A.

LOGOGRYPHE.

HUit membres forment ma stucture,
J'ordonne en Reine aux Papes comme aux Rois.
Et tel qui tous les jours me taxe d'imposture,
Enfin se soumet à mes Loix,
Coupez mon tout en deux, la premiere partie
Vous nomme un Peuple habitant de l'Asie.
Ajoûtez à ces trois mon dernier seulement,
Je fis trembler Jason dans mon emportement.
2. et 3. 4. et 7. Adam par complaisance,
De mon heureux séjour perdit la joüissance.
1. 6. et 8. il faut, sans compliment,
Se déclarer pour moi, quand on n'a plus de dents.
7. 6. 5. 2. et ma lettre derniere,
On vit chés moi l'Eglise entiere.
Un six je suis dans la Musique.
3. 4. 5. et 6. avec les deux premiers,
Je soulage la Republique
De mes sacrés deniers.
5. 6. et 3. je deviens Tragédie.
7. 6. et 3. j'apartiens aux Oiseaux.
3. 4. 5. 6. 7. je fus un des fleaux
Des Martirs de la Liturgie.
1. 6. 7. 8. mes aveugles Enfans
Me déchirent le sein pour trouver des néants.

Digitized by Google

AUTRE.

LE Mot Char avec le mot Chat,
Le mot Car avec le mot Rat,
Le mot Art avec le mot Cran
Se trouve en plein dans . . . . C. . . .

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

GANNEAU débite un Livre intitulé *la Religion* ou *Théologie des Turcs*, par *Echialle Moufti*, *avec la Profession de Foy de Mahomet*, *Fils de Pir Ali*, *en deux Volumes in-12. A Bruxelles*, chés *François Foppens*. M. DCC. IV.

Cet Ouvrage est divisé en trois Parties; les deux premieres ne contiennent que des Traditions extravagantes de differens Docteurs Mahometans sur l'état de l'Homme à l'agonie, après la mort jusqu'au Jugement dernier, et au Jugement dernier; des Descriptions imaginaires de ce redoutable jour, du Paradis et de l'Enfer; le tout composé à dessein d'épouvanter les Pécheurs, et prin-

Digitized by Google

cipalement les Peuples qui ne sont pas soumis à l'Alcoran, qui seuls sont menacés de peines éternelles, desquelles tous les Mahometans sont exempts par le privilege de leur Religion. La Traduction en est assés exacte, à cela près que le Traducteur a un peu adouci les extravagances les plus outrées de l'original, qui multiplie tous les biens et les maux par le nombre de 70000. qui lui est favori. Par exemple, il y a des endroits dans ce Livre, où, en faisant la description de certains Anges, l'Auteur dit que leurs têtes touchent le Ciel Empirée, et leurs pieds le centre de la Terre; qu'un de leurs pieds est à l'Orient du Ciel, l'autre à son Occident; que du bout d'une de leurs aîles à celui de l'autre il y a 70000. années de chemin; qu'ils ont 70000. têtes; à chaque tête 70000. bouches; dans chaque bouche 70000. langues; que toutes ces langues ne sont occupées nuit et jour qu'à loüer leur Créateur, et que chacune de ces langues rend à Dieu autant de loüange à chaque instant, que tous les Peuples de la terre lui en pourroient rendre en 70000. années.

Toutes ces Opinions, au reste, ne sont point de foy chés les Mahometans;

 elles

elles sont reçûës du plus grand nombre, mais les Sçavans de cette Religion les rejettent, parce qu'elles ne sont pas fondées sur l'Alcoran, et ce n'est pas un péché de n'y point ajoûter foy.

Ce que tous les Mahometans sont obligés en conscience de croire, est renfermé dans la troisiéme Partie de cet Ouvrage, qui est le Testament de Mahomet, Fils de Pir Ali, qui contient sa Profession de Foy en abregé, dans laquelle il n'a obmis aucun point essentiel de la Foy Mahometane. Il la commence comme tout Traité de Théologie, par l'idée de Dieu en 7. Chapitres. Il professe son Unité, et pour détruire la Trinité, il soûtient dans le premier Chap. que Dieu n'a point de Compagnon, et pour nier la Divinité de J. C. il professe que Dieu n'a ni engendré, ni été engendré. Au reste il a de l'Etre suprême à peu près la même idée que nous.

De l'idée de Dieu, l'Auteur, Chapitre VIII. passe aux Anges, qu'il croit composés de matiere subtile. Il reconnoît 104. Livres Divins publiés dans le Monde par differens Prophetes, mais il n'en nomme que quatre, Chap. IX. sçavoir; l'Ancien Testament; les Pseaumes, l'Evangile et l'Alcoran; le dernier de tous

et le plus parfait ; il assure même, Ch. VI. que ce Livre est increé et éternel.

L'Auteur traite de la Prédestination dans plusieurs differens Chapitres de son Ouvrage; mais tout ce qu'il en raporte est toujours fondé sur le même principe, qui est que Dieu est Auteur du bien et du mal, Chap. IV. Dieu a créé, dit-il, Chap. VII. les bonnes œuvres et les pechés, le bien et le mal. Dieu a créé tous les pechés et les crimes, et les a inscrits dans le Livre du Destin, Chap. XXII. parce que, dit-il tout de suite, Dieu fait ce qu'il veut, et agit selon ses Decrets, et il ne se passe rien qui ne soit entierement conforme à ses Decrets et Volonté. De-là, Ch. IV. il tire des conséquences nécessaires ; c'est que Dieu n'a point souhaité le salut des Réprouvés; qu'il ne peut être offensé, Chap. I. par les crimes, ni glorifié par les bonnes œuvres, d'autant que c'est lui, dit-il, Ch. VII. qui a créé les bonnes œuvres et les pechés, le bien et le mal. On doit conclure de cette Doctrine, que l'Homme ne peut ni mériter, ni démériter ; aussi Dieu, Chap. XVIII. disposera-t-il, à sa volonté, des actions des Hommes au jour du Jugement, ôtant aux Réprouvés leurs bonnes œuvres, pour les donner aux Elûs, et rendant en

 échange

échange aux Reprouvés les pechés que les Elûs auront commis. Pour les Elûs, ils sont aisés à connoître; ce sont les Mahometans, car il n'y a point de peché irrémissible, Chap. XXVIII. que celui de ne pas croire à Mahomet; et pourvû qu'il reste à un Mahometan à la mort autant de foy qu'un atôme, fut-il d'ailleurs coupable d'un nombre infini de crimes les plus atroces, il souffrira tout au plus en Enfer une espace de temps proportionné à ses pechés, et à la fin il sera sauvé, Chap. XIX. L'Auteur se reprend même un peu après, Chapitre XXVI. et paroît douter que les Mahometans soient punis dans l'autre monde des pechés dont ils n'auront pas fait penitence. Au reste la penitence des Mahometans n'a rien de difficile, elle consiste seulement, Chap. LX. à se repentir des pechés qu'ils ont commis, parce qu'ils ont mérité les peines de l'Enfer.

L'Auteur traite des Prophetes, et en particulier de Mahomet, de ses Miracles, de sa Naissance et de sa Mort; des trois premiers Caliphes qui lui ont succedé; ensuite il passe aux Quatre Fins de l'Homme, et vient à la Foy Mahometane, qui consiste à croire en Dieu seul et à Mahomet. Pour ce qui est de la Re-

 ligion

ligion, il suffit de la sçavoir en abregé, Chap. XXIV. sans en raisonner ni chercher à en donner de preuve claire et évidente. Ce n'est pas en faire l'éloge; l'Auteur en reduit les devoirs essentiels à six; sçavoir, Recevoir l'Alcoran; Reciter tous les jours la Profession de Foy; (Il n'y a point de Dieu que Dieu; Mahomet est son Prophete) et faire les cinq Prieres; Observer les Ablutions; Jeûner la Lune du Ramazan; donner aux Pauvres la Dixme de son revenu; et faire le Pélerinage de la Mecque, Chap. XXXVIII. Mais de ces six Devoirs l'Auteur paroît donner la préference à l'Ablution, en disant: *L'essentiel du Mahometisme consiste principalement dans la pureté du Corps.* Chap. LXXXV. Les Sçavans, sans mépriser ce point de la Loy, le font consister dans la pureté de l'Ame: mais c'est ici l'opinion commune. Cet Auteur, en parlant de l'Ablution, Chapitre LXXXVIII. établit les mérites ou démérites des Femmes, ce qui supose nécessairement leur salut ou leur damnation, et qui détruit l'opinion qu'on a en Europe, que les Mahometans excluent les Femmes du Paradis. Un Mahometan peut apostasier sans renier formellement sa Religion; on apelle cela tomber dans

 l'infidelité

l'infidelité ; c'est, comme nous dirions, devenir Payen, être excommunié. En cet état ses exercices de Religion sont sans mérite ; son mariage est nul ; le devoir en est illicite; il n'est pas permis à un autre de manger d'un animal que cet Apostat auroit égorgé; toutes ses bonnes œuvres passées sont détruites, et pour comble de maux, il est permis de le tuer. L'Apostat, Chap. LXVI. en est quitte cependant pour demander pardon à Dieu de son Apostasie, et reciter la Profession de Foy ; après quoi il se remarie avec sa Femme, ou avec ses Femmes, s'il en a plusieurs, et recommence le Pelerinage de la Mecque, quoiqu'il l'eût déja fait. L'Auteur cite 51. façons d'apostasier ainsi ; et entr'autres nier la Prédestination formelle, c'est apostasier ; douter de la verité d'un passage de l'Alcoran, c'est apostasier ; dire, en parlant de Dieu, le Dieu qui est au Ciel, c'est apostasier. Mais ce qui paroît singulier, c'est que, Chap. LXVII. dire que les Juifs sont meilleurs que les Chrétiens c'est apostasier ; parce qu'un Juif a plus de malice que tous les Chrétiens ensemble. On trouve dans tout l'Ouvrage de beaux principes de Morale, et un entr'autres bien surprenant dans un Turc,

Chap. XXXIV. c'est qu'il est défendu de tirer l'épée contre son Prince légitime, quelque cruel et Tyran qu'il puisse être. Il dit aussi, Chap. XXIX. qu'il ne faut décider du bon ni du mauvais sort d'aucune Personne morte, excepté des Prophetes, et de certains fameux Reprouvés, desquels il donne pour exemple, deux Persecuteurs de Mahomet. L'Auteur avance aussi plusieurs autres principes de Morale qui ne sont pas à suivre. Il prétend, par exemple, Chap. L. qu'il est permis de desirer les biens et les dignités que possedent les gens qui en font mauvais usage.

Il avance aussi, Chap. LII. qu'on peut haïr non seulement le peché, mais encore le Pecheur à cause de ses pechés.

Au reste l'Auteur adopte les rêveries des autres Mahometans à la lettre. Il prétend Chap. XI que l'Antechrist est venu du temps de Mahomet, qui l'a fait releguer dans un desert à l'extrémité du Monde, où il doit rester lié jusqu'au jour du Jugement qu'il reparoîtra pour être tué par J. C.

L'Auteur ordonne de son enterrement, les cérémonies qu'il veut qu'on y observe, et les aumônes qu'il veut qu'on y fasse; il donne ensuite des Regles pour

Digitized by Google

la Priere en général, et l'explication des principales Prieres ; et finit par recommander à ses Enfans et à ses Freres d'attendre leur fortune de Dieu, et de ne la jamais acheter par des bassesses.

Cette troisiéme Partie mérite d'être lûë par les Personnes qui veulent connoître la Religion Mahometane ; le Texte en est correct, mais on se croit obligé d'avertir que les Notes n'en sont pas exactes ; le Traducteur paroît avoir travaillé sur un sujet dans lequel il n'étoit pas si bien versé que dans la connoissance de la Langue.

L'ART D'AIMER., Poëme en 3. Chants Par M. *d'Alegre*, de 26. pages. *A Paris*, chés *Prault*, Pere, Quay de Gêvres au Paradis. 1737.

Les quatre Vers pris de la fin du premier Chant, donneront une petite idée de cet Ouvrage.

En voguant sur les Mers de l'amoureux Empire,
Ce n'est qu'au seul plaisir qu'un tendre cœur aspire,
Et ce plaisir tout seul vaut encor cent fois mieux
Que tout ce que le Gange a de plus précieux.

Digitized by Google

DISSERTATION sur une fille de Grenoble, qui, depuis près de quatre ans, ne boit ni ne mange. Par M. Charles *Fantenettes*, Conseiller du Roy, Docteur Regent de la Faculté de Medecine de l'Université de Poitiers. *A Poitiers*, 1737. Brochure *in* 4. de 8. pages; il y en a un Extrait dans le Journal des Sçavans.

LETTRES de M. B..... sur differens sujets de Morale et de Pieté. *A Paris*, chés Charles *Osmont*, ruë Saint Jacques, à l'Olivier, 1737. *in* 12.

COMPLIMENS composés pour la clôture et pour l'ouverture du Theatre Italien, par le sieur Sticotti, l'un des Comediens du Roy, prononcés par lui même les 6. et 29. Avril. *A Paris*, chés la Veuve *Delormel*, ruë du Foin à Sainte Genevieve, petite Brochure de 8 pp. 1737.

ORDONNANCES des Rois de France, de la troisiéme Race, recueillies par Ordre Chronologique, *quatriéme Volume*, contenant les Ordonnances de CHARLES V. données depuis le commencement de l'année 1367. jusqu'à la fin de l'année 1373. par M. SECOUSSE, ancien Avocat au Parlement, et Associé à l'Academie

Digitized by Google

Royale des Inscriptions, et Belles-Lettres. *In folio, à Paris de l'Imprimerie Royale* M. DCC. XXXVII. *pp.* 724. sans la Preface et les Tables.

Le merite de cette grande Compilation et la capacité de l'Editeur sont si connus du Public, qu'il est inutile d'ajouter ici quelque chose à ce qui en a été dit lorsqu'on a rendu compte des precedents Volumes. Les matieres principales que celui-ci embrasse et qui font l'objet des Ordonnances rapportées, sont *les Guerres privées, les Etats generaux & particuliers & les Monnoyes.* Par tout il y a à aprendre et à profiter, sur tout par le grand nombre de Notes, dont le Texte des Ordonnances se trouve enrichi.

PRINCIPES DE L'HISTOIRE pour l'éducation de la Jeunesse, quatriéme année, qui contient l'Histoire generale et particuliere de France. Par M. l'Abbé *Lenglet du Fresnoy. in* 12. à Paris, *chés Debure l'Aîné* 1737.

Ce nouveau Volume des Principes de l'Histoire est plus détaillé et plus interessant que les autres, il est vrai que ce Volume renferme l'Histoire de notre Nation, qui doit nous toucher beaucoup plus que l'Histoire Etrangere. M. l'Ab-

Digitized by Google

bé Lenglet ne s'en tient point à une Histoire seche de nos Rois, on y trouve encore des Principes de conduite et de politique par le jour sous lequel il fait paroître tous les grands Evenemens; et l'on peut dire que celui qui sçauroit bien ce Volume, pouroit parler pertinemment quoique sobrement sur l'Histoire de nos Rois.

Leurs caracteres y sont marqués, non par des flatteries, ou des censures outrées; mais par des Faits qui les peignent au naturel.

L'Histoire de la premiere Race n'occupe pas plus de seize Leçons, dans les deux premieres desquelles, l'Auteur traite des Gaules avant l'irruption des Francs ou François, et la seconde parle de ces mêmes François depuis qu'ils sont connus dans l'Histoire jusqu'à ce qu'ils se sont fixés dans les Gaules. Après cette premiere Race suit une Instruction très-curieuse sur la maniere de l'étudier succinctement, et l'on a soin d'en marquer le caractere general tiré d'après les actions même de nos premiers Rois. Mais l'Auteur ne veut que des abregés pour les Gens du Monde. Il laisse aux Sçavans les Livres qui entrent dans un grand détail.

L'Histoire de la seconde Race contient

Digitized by Google

les treize Leçons suivantes. Elle dura moins que la premiere, mais elle fut beaucoup plus distinguée par son amour pour la Religion, et par la Dignité Imperiale dont elle a joui. Il est vrai qu'elle dégenera: mais elle ne tarda guere à être réparée par une Race de benediction qui subsiste encore aujourd'hui, et qui a produit des Heros en tout genre.

C'est donc à la troisiéme Race que l'on voit renaître toute la gloire de la Monarchie Françoise. Hugues Capet qui a commencé cette Race, s'est moins distingué par les armes que par la prudence et la politique, Robert par sa Religion; mais Henri et Philippe son Fils reprirent le caractere martial qui convenoit à la Dignité de la Nation; Philippe Auguste fut un modele de conduite et de courage, Loüis IX. en fut un de Sainteté et de valeur. L'Auteur marque donc en peu de mots le caractere des Regnes suivans, qui n'ont pas laissé d'être exposés à quelques revolutions, dont la plus dangereuse fut apaisée moins par Charles VII. que par la sage conduite de ses Generaux.

M. l'Abbé Lenglet fait connoître ensuite que Loüis XI. presente une toute autre maniere de gouverner; quoique le

Digitized by Google

Royaume dût être tranquille par l'autorité legitime que ce Roy avoit sçû reprendre, cependant, plein de petites fourberies, dont souvent il étoit le premier la victime, il pensa, dit l'Auteur, replonger la France dans de nouveaux troubles. Les caracteres des autres Rois sont temperés par de justes loüanges; mais où leurs défauts ne sont pas entierement deguisés.

Une autre nature d'Histoire commence à la Leçon 87. de ce Volume, c'est celle des grands Fiefs de la Couronne, qui n'avoit encore été traitée en aucun abregé. On apelle grands Fiefs, les Provinces du Royaume que les Seigneurs usurperent sur la fin de la seconde Race de nos Rois, qu'ils tenoient cependant avec dépendance de la Couronne. L'Auteur fait voir le tems de leur séparation et celui de leur réunion. Cette matiere qui est curieuse n'y est pas traitée moins succinctement que celles des grandes Charges. Enfin outre la Preface où l'on donne des remarques solides sur la maniere d'étudier notre Histoire, on y trouve encore une Liste des Livres que l'Auteur croit les plus necessaires.

HISTOIRES du Comté d'Oxfort, *I. Vol.* de

Digitized by Google

de Miledy d'Herby, d'Eustache de Saint Pierre, et de Beatrix de Guinés, au Siege de Calais; sous le Regne de Philipe de Valois, Roy de France. Par Madame *de Gomez*. *A Paris*, chés *de Poilly*, Libraire, Quay de Conty, au coin de la ruë Guenegault, aux Armes d'Angleterre, 1737. *in* 12.

PHILOCTETE, ou Voyage instructif et amusant, avec des Refléxions Politiques, Militaires et Morales. Par M. *Ansart*, Lieutenant de Dragons; enrichi de figures en Taille douce. *A Paris*, chés le même Libraire, 1737. *in* 12.

LA PRETENDUE VEUVE, ou l'*Epoux Magicien*, Comédie en cinq Actes, traduite de l'Anglois de feu M. *Adisson*, et mise en Vers par M. *Descazeaux Desgranges*. *A Paris*, chés *Bauche* et *le Breton*, Quay des Augustins, *Gissey*, ruë de la vieille Bouclerie, *Briasson*, ruë S. Jacques, et *Debats*, Grand'Salle du Palais, *in* 12. 1737. *Prix* 30. sols.

DISCOURS SUR L'HARMONIE. *A Paris*, au Palais, chés *Jacques-Nicolas le Clerc*, 1737. pages 89.

REMARQUES Chronologiques sur

Digitized by Google

l'Ancien Testament, proposées à l'examen des Sçavans, avec le Plan d'une Explication des saintes Ecritures. *A Paris*, chés *Rollin*, fils, 1737. *in* 8.

NOUVEAU COURS de Chymie, suivant les principes de Newton et de Sthall. Avec un Discours Historique sur l'origine et les progrès de la Chymie. Nouvelle Edition, revûë et corrigée. *A Paris*, chés Jacques *Vincent*, ruë S. Severin, 1737. *in* 12. deux Parties.

LA VIE de S. Thomas d'Aquin, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, Docteur de l'Eglise. Avec un Exposé de sa Doctrine et de ses Ouvrages. Par le P. A. *Touron*, du même Ordre. *A Paris*, chés *Gissey*, ruë de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé, 1737. vol. *in* 4.

MEMOIRES de M. de *la Colonie*, Maréchal de Camp des Armées de l'Electeur de Baviere, contenant les Evenemens de la guerre depuis le Siege de Namur en 1692. jusqu'à la Bataille de Bellegrade en 1717. Les motifs qui engagerent l'Electeur de Baviere à prendre le parti de la France contre l'Empereur en 1701. La description circonstanciée des

Digitized by Google

Batailles et des Sieges en Allemagne, en Flandres, en Espagne, &c. avec les Avantures et les Combats particuliers l'Auteur. *A Bruxelles*, 1737. deux vol. *in* 12.

MEMOIRES POSTHUMES du Comte de D... B... avant son retour à Dieu, fondé sur l'expérience des vanités humaines. Par M. le Chevalier *de Mouhy*, troisiéme Partie. *A Paris*, au Palais, chés Gregoire-Antoine *Dupuis*, au cinquiéme Pilier de la Grand'Salle, au S. Esprit, 1737. *in* 12.

MEMOIRES de Milord ***. Traduits de l'Anglois par M. *D. L. P. A Paris*, chés *Prault*, Pere, Quay de Gêvres, au Paradis, 1737. *in* 12.

DISSERTATION sur la Pierre des Reins et de la Vessie, avec une Méthode simple et facile pour la dissoudre sans endommager les organes de l'urine; avec la réponse à certains traits de Critique de M. Astruc, contre la Dissertation de M. de Sault, sur la Maladie Venerienne, lesquels se trouvent dans le Livre du même M. Astruc *de Morbis Venereis. A Paris*, chés Jacques *Guerin*, Libraire-Imprimeur, Quay des Augustins, 1736. vol. *in* 12. de 307. pages.

SUPLEMENT au Glossaire du Roman de la Rose, contenant des Notes Critiques, Historiques et Grammaticales. Une Dissertation sur les Auteurs de ce Roman. L'Analyse de ce Poëme. Un Discours sur l'utilité des Glossaires. Les Variantes restituées sur un Manuscrit de M. le Président Bouhier de Savigny, et une Table des Auteurs cités dans cet Ouvrage.

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore vocabula.

Q. Horatii, de Arte Poëtica. Lib.

A Dijon, chés J. *Sirot*, Imprimeur-Libraire, Place S. Etienne, 1737. vol. *in* 12. de 344. pages, sans la Table des Auteurs.

L'ANATOMIE d'Oribase, tirée des Livres de Galien, avec la Version Latine de J. B. *Rasario*, et les Notes de Guillaume *Dundass*, qui a pris soin de cette Edition. *A Leyde*, chés Jean Arn. *Langerack*, 1735. *in* 4. de 287. pages, sans la Table et les Additions.

LOGIQUE, ou Systême abregé de Refléxions qui peuvent contribuer à la netteté et à l'étenduë de nos connoissances,

Par M. *de Crousaz*. Seconde Edition, revûë et corrigée par l'Auteur. *A Amsterdam*, chés *Chatelain*, 1736. 2. vol. *in* 8.

La Geographie Moderne, Naturelle, Historique et Politique, dans une Méthode nouvelle et aisée. par M. Abraham *Dubois*, Géographe; divisée en 4. Tomes, avec plusieurs Cartes et une Table des Matieres. *A la Haye* chés Jacques *Vanden Kieboom* et Gerard *Block*, 1736. *in* 4.

Recueil des Lettres de Madame la Marquise de Sévigné, à Mad. la Comtesse de Grignan, sa fille, Tomes V. et VI. *A Paris*, chés *Rollin*, fils, Quay des Augustins, 1737. *in* 12.

Lettre Critique et Historique à l'Auteur de la Vie de Pierre Gassendi. *A Paris*, chés F. *Herissant*, ruë neuve N. D. à la Providence, 1737. *in* 12.

Cavelier, Libraire, ruë S. Jacques, à Paris, vient d'achever d'imprimer tout nouvellement:

Memoires pour l'Histoire Naturelle de la Province de Languedoc, divisés en trois Parties, ornés de figures et de Cartes en Taille-douce, *in* 4. *Paris*, 1737. *contenant* 630. pages, compris la Préface et la Table des Chap

Digitized by Google

Le même *Cavelier* a reçû des Pays Etrangers les Livres suivans :

Le Febvre (Jo.) de Usu Missionis sanguinis ac aliarum artificialium sanguinis Evacuationum et Cautionum in abusum ; accessit Tractatus de natura, usu et abusu Caffé, Thé, Chocolatæ et Tabaci, &c. 2. vol. *in* 4. cum figuris. *Vesuntions*, 1737.

Plateri (Felicis) Praxos Medicæ, novis Observationibus et Remediis locuplet. IV. Editio, cum Præfatione Koericq, 3. vol. *in* 4. *Basileæ*, 1736.

Gaveti (Jac.) nova Febris idea, seu novæ Conjecturæ Phisicæ circa Febris Naturam, *in* 12 *Genevæ*, 1700.

Cope (Henr.) Démonstratio Medico-Practica Prognosticorum Hippocratis, cum Ægrotarum Historia Gr. Lat. *in* 8. *Dublinia*, 1736.

Heisteri (Frid.) Apologia pro Medicis quo eorum depellitur Cavillatio, *in* 8. *Amst.* 1736.

Bibliotheque Germanique, Tome 35. pour l'année 1736. *in* 8. *Amst.* 1736.

Bibliotheque Raisonnée, pour les mois d'Avril, May, Juin, faisant Tome XVI. seconde Partie, *in* 8. *Amst.* 1736.

—La même, Tome XVII. premiere Partie, Juillet, Août et Septembre 1736. *in* 8. *Amst.*

Acta Eruditorum, 1736. *in* 4. *Lipsiæ*.

La Fisica de Peripatetici Cartesiani, al paragone della vera Fisica d'Aristotele, del Padre Pace 3. vol. *in* 12. *Venezia*, 1728. fig.

Hagen (Gof.) Meditationes Philosophicæ de Methodo Mathematica, cum Præfatione Wolfii, *in* 8. *Norimberga*, 1734.

Miscellanea Duisburgensia Edita, inedita ad incrementum Rei Litterariæ omnis, præcipue

Digitized by Google

Eruditionis Theologicæ Fassiculi VIII. *in* 8. *Duisburgi*, 1735.

Vvagenscilii (Jo.) Sota, hoc est Liber Mischnicis de uxore Adulteri suspecta, Hebr. Lat. *in* 4. *Altoorfi*, 1674.

Fabricii (Jo. Alb.) Bibliotheca Latina med. et infimæ Aetatis volumen quintum M. N. O. P. Liber 12. 13. 14. et 15. *in* 8. *Hamburgi* 1736.

Bruckmanni (Fr.) Epistolæ 37. ad 48. inclus. de fossilibus Metallicis Lapidibus, &c. *in* 4. cum figuris. *Vvolffembufiella*, 1735. et 1736.

Apini (Jac.) Dissertatio ex jure Naturæ an Liceat Brutorum corpora mutilare, *in* 4. *Altorphii*, 1732.

Redekeri (Fr.) de Causa Gravitatis, *in* 8. fig. *Semgovia*, 1736.

Meuschenii (Jo.) Viræ Summorum dignitate et eruditione Virorum Literato Orbi restituræ, 2. vol. *in* 4. *Coburgi*, 1735.

Golhardi (Jo.) Regis Francorum Merovingici, *in* 4. *Lunaburgi*, 1736.

Montalant, Libraire, Quay des Augustins à Paris, donne avis qu'il a reçû d'Hollande le nouveau et huitiéme volume du *Grand Dictionaire Géographique, Historique et Critique* de Bruzen de la Martiniere; ce volume contient les Lettres Q. R. S. et son prix est de 24. livres. On y trouve aussi des Exemplaires entiers, et les Tomes séparés dont on peut avoir besoin. Il distribuë en outre la nouvelle *Histoire des Incas, Rois du Perou*, en deux volumes *in* 4 avec les figures dessinées par feu *Bernard Picard*. Prix 24. livres.

On aprend de Lisbonne, que M. *Frederic-*

Jacques Vveinholtz, Gntilhomme Allemand, Sergent Major de Bataille dans les Troupes du Roy de Portugal, a inventé une nouvelle espece de Canon qui tire vingt coups en une minute.

On écrit de Madrid, que les Académiciens de l'Académie Royale Espagnole, ayant à leur tête le Marquis de Villena, Directeur de la Compagnie, présenterent le 22. du mois passé au Roy le cinquiéme Tome du Dictionaire de la Langue Castillane, et qu'ils eurent tous l'honneur de baiser la main à S. M.

On a apris de Petersbourg, que l'Académie des Sciences, établie en cette Ville, a éiû pour Associé Etranger M. Rousset, de l'Académie des Sciences de Berlin.

L'Académie des Jeux Floraux distribuë tous les ans quatre Prix ou Fleurs.

Le premier de ces Prix, destiné à une Ode, est une Amaranthe d'or de la valeur de quatre cent livres.

Le second est une Violette d'argent de la valeur de deux cent cinquante livres. Ce Prix est destiné à un Poëme de soixante Vers au moins et de cent Vers au plus. Le Sujet de cette sorte de Poëme doit être héroïque ou dans le genre noble, et les Vers en doivent être Alexandrins.

Le troisiéme Prix est une Eglantine d'argent de la valeur de deux cent cinquante livres, qui est destinée à un Piece de Prose d'un quart d'heure ou d'une petite demie heure de lecture.

Le quatriéme Prix est un Souci d'argent de la valeur de deux cent livres. Il est destiné à une Elegie, à une Idyle ou à une Eglogue. Ces trois

 genres

Digitized by Google

genres d'Ouvrages concourent ensemble pour ce même Prix.

Le Sujet de tous les Ouvrages de Poësie est au choix des Auteurs.

Les Ouvrages dans lesquels les Auteurs seront reconnus plagiaires, les Ouvrages qui ne sont que des imitations ou des traductions, ceux qui ont paru dans le Public, ou qui traitent de Sujets qui ont été donnés par d'autres Académies, et les Ouvrages qui ont quelque chose de burlesque, d'indécent, de satyrique, de contraire aux bonnes mœurs, n'entrent pas dans le concours pour les Prix, non-plus que les Ouvrages dont les Auteurs se font connoître avant le Jugement, ou pour lesquels ils sollicitent ou font solliciter.

Les Auteurs qui traitent des Matieres Théologiques, doivent faire mettre au bas de leurs Ouvrages l'Aprobation de deux Docteurs en Théologie.

On remettra dans tout le mois de Janvier de l'année 1738. à M. le Chevalier d'Aliés, Secretaire Perpetuel de l'Académie des Jeux Floraux, demeurant dans la ruë des Coûteliers à Toulouse, trois Copies bien lisibles de chaque Ouvrage, qui sera désigné seulement par une Devise ou Sentence.

M. le Secretaire ne présentera pas à l'Académie les Ouvrages qu'on lui adressera par la Poste en droiture, les Reglemens de cette Compagnie le lui interdisant. On doit donc charger des Personnes domiciliées à Toulouse de lui remettre les Ouvrages. Il en écrira devant eux la réception dans son Registre, leur nom, leur qualité, leur demeure, et il leur expédiera les Récepissés des Ouvrages.

Ceux qui auront remporté des Prix seront

obligés, s'ils sont à Toulouse, de venir les recevoir eux-mêmes l'après midi du troisiéme jour du mois de May, à l'Assemblée publique de la Distribution des Prix, qui se fait dans le grand Consistoire de l'Hôtel de Ville. S'ils sont hors de portée de venir les recevoir eux-mêmes, ils doivent envoyer une Procuration en bonne forme à une Personne domicilée à Toulouse, pour les recevoir de M. le Secretaire, en lui remettant les Procurations des Auteurs et les Récepissés des Ouvrages.

Après que les Auteurs se seront fait connoître, on leur donnera des Attestations portant qu'un tel, une telle année, pour tel Ouvrage par lui composé, a remporté un tel Prix; et l'Ouvrage en Original sera attaché à ces Attestations, sous le contre-scel des Jeux.

On ne peut remporter que trois fois en sa vie chacun des Prix que l'Académie distribuë.

Ceux qui auront remporté trois Prix, l'un desquels sera l'Amarante, pouront obtenir des Lettres de Maître des Jeux Floraux. Ils seront du Corps des Jeux, et auront droit d'assister et d'opiner commes Juges, avec le Chancelier, les Mainteneurs ou Académiciens et les autres Maîtres, aux Assemblées particulieres et publiques qui se font pour le Jugement des Ouvrages et pour la distribution des Prix.

Jugement des Ouvrages présentés à l'Académie l'année 1737.

L'Ode qui a pour titre, LA MORT, et pour Devise, *Pulvis es, et in pulverem reverteris*, a remporté le premier Prix.

Le Prix du Poëme a été réservé.

Le Discours qui a pour Devise, *Pauci quos*

equus amavit Jupiter, a remporté le Prix de l'année destiné à ce genre; et un des Prix réservés a été adjugé au Discours qui a pour Devise, *Fama res quidem ardua.*

L'Eglogue qui a pour Interlocuteurs, EGLE', DAMON, et pour Devise, *Quam durum disjungere amantes*, a remporté le Prix de ce genre.

On verra dans le Recueil de l'Académie le nom des Auteurs de tous ces Ouvrages.

L'Académie a réservé deux Prix d'Ode, deux Prix de Poëme, un Prix de Discours et deux Prix d'Eglogue; ensorte qu'elle aura à donner l'année prochaine trois Prix d'Ode, trois Prix de Poëme, deux Prix de Discours et trois Prix d'Eglogue. Le Sujet du Discours sera pour l'année 1738. *Le Gouvernement Monarchique est le meilleur de tous.*

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Constantinople le 24. Janvier 1737. sur la Mort d'un Peintre Flamand.

JE profite de cette occasion pour vous informer d'une perte que nous venons de faire ici; c'est de M. *Jean-Baptiste Van-Mour*, Peintre Flamand, Natif de Valenciennes, qui est décédé le 22. de ce mois à Constantinople, dans la 66. année de son âge. M. de Ferriol l'y avoit attiré en 1699. pour lui faire peindre d'après nature, une Suite de Tableaux représentant les differentes manieres dont s'habillent les Nations du Levant, et principalement les Turcs; ces Tableaux furent poussés jusqu'au nombre de cent, et M. de Ferriol à son retour à Paris, permit qu'on les y gravât, quoiqu'il ne les eût fait faire que pour sa satisfaction particuliere; l'aplaudissement que ce

grand et curieux Recueil eut à la Cour, à Paris, dans le Royaume et dans les Pays Etrangers, est une preuve du bon goût de M. de Ferriol pour les Beaux-Arts, et de l'habileté de M. Van-Mour. Ce Peintre réüssissoit également dans la Portraiture, les Tableaux d'Histoire, la Perspective, l'Architecture. Il avoit de très-bons principes de coloris et de clair-obscur, ses Draperies sont bien jettées, et ses Paysages sont d'un grand goût, tant par la varieté des Plans et du choix des Arbres, que par la legereté de leurs touches.

Comme il étoit fort laborieux et qu'il a peint en petit, ces Tableaux, faciles à transporter, se sont dispersés par toute l'Europe, n'y ayant point eû d'Ambassadeurs et autres Ministres Chrétiens en cette Cour, qui n'ayent envoyé dans leur Pays, ou emporté en y retournant, des Ouvrages de sa main. M. Calkoën, Ambassadeur de Hollande à la Porte, en a un très-grand nombre et des plus beaux.

M. Van-Mour donna encore des preuves de son habileté et de son génie dans les Fêtes que M. le Marquis de Villeneuve donna ici à l'occasion de la Naissance de Monseigneur le Dauphin, dont il peignit les Arcs de Triomphe, les Emblêmes, &c. et qui furent alors, et sont encore admirés aujourd'hui des Connoisseurs.

Si M. Van-Mour s'est rendu recommandable par les talens qu'il avoit pour son Art, il l'étoit encore plus par les vertus morales qu'il possedoit, il étoit bon ami, ennemi de la médisance et de la flaterie, d'une humeur égale et gaye, ce qui le faisoit aimer et estimer de tout le Monde et particulierement de tous les Ministres qui résident ici, qui l'admettoient souvent à leur table et alloient le voir travailler.

Digitized by Google

M. l'Ambassadeur de France envoya toute sa Maison à son Convoy funebre, où toute la Nation Françoise assista ; il fut enterré dans l'Eglise des R.R. P.P. Jesuites à Galata, tout proche le Tombeau de M. le Baron de Salagnac, Ambassadeur de France, qui mourut ici en 1610.

On nous a écrit depuis de Constantinople qu'il y a eû depuis peu plusieurs violentes secousses de tremblement de Terre, qu'un des Châteaux vis-à-vis le Canal de Romelie, a été renversé, et que la terre s'étant entr'ouverte, il en est sorti une telle quantité d'eau que plusieurs Villages des environs ont été inondés.

Les Lettres de Naples du 20. May, portent que le Mont Vesuve vomit depuis le 19. May dernier avec un bruit semblable à celui du Tonnerre, une si grande quantité de pierres et de flammes, qu'aucun des Habitans de cette Ville ne se souvient d'avoir vû une pareille éruption. En 24. heures tout l'espace qui est depuis le sommet de la Montagne jusqu'au bord de la Mer et qui contient douze mille, a été entierement rempli de souffre et de bitume. Les Villages et les Bourgades des environs ont été couverts de cendres. Les pierres qui sortoient du gouffre étoient d'une grosseur énorme, et en tombant elles ont fait trembler toute la Ville. Pendant la nuit, la Montagne ressembloit à un tourbillon de feu, et le jour il en sortoit une épaisse fumée qui s'élevoit à une hauteur extraordinaire.

On a lieu de conjecturer que cette éruption a préservé ce Païs de quelque grand tremblement de Terre, et que tant de matieres bitumineuses et sulphureuses renfermées dans le sein de la

Digitized by Google

Terre, auroient pû causer de grands ravages, si elles n'avoient pas trouvé quelque moyen de s'échaper.

Estampes Nouvelles.

Le sieur J. *Rigaud*, de Marseille, Dessinateur et Graveur très-habile, qui a un talent particulier pour le Paysage et les Vûës en Perspectives, vient de mettre au jour six beaux Morceaux en large, des diverses Vûës du Château de Sceaux, près Paris, apartenant au feu Duc du Maine, 1736. sçavoir, la Vûë du côté de la grande Avenuë, prise à la premiere Grille.

Vûë du même Château et du petit Parterre qui conduit à l'Orangerie.

Autre, prise du haut de l'Allée de Diane.

Vûës des Parterres et du grand Canal dans l'éloignement.

Vûë de la Cascade.

Autre Vûë du Château, prise dans l'éloignement, en face du côté du Village de Chatenay.

Outre la justesse et la magnificence des Lieux représentés et qu'on croit voir, on sçait encore bon gré à l'Auteur de plusieurs Ornemens, Montagnes et Côteaux placés vers l'Horison, Bocages, Figures et Animaux, dont son génie a enrichi sa composition.

Ces Estampes, qui ne sont pas moins recherchées que celles que nous avons déja annoncées, des belles Maisons de Campagne des Environs de Londres, se vendent chés l'Auteur, ruë S. Jacques, vis-à-vis le College du Plessis.

Voici encore une nouvelle Estampe en large, d'après *Watteau*, gravée par le sieur Ravenet,

qui vient de paroître sous le titre de *Départ de Garnison*. C'est une composition aussi riche que pittoresque, et dont le sujet est traité et caracterisé parfaitement. Elle se vend chés le sieur *Gersaint*, Marchand, Pont Notre Dame, et chés le sieur *Surugue*, Graveur du Roy, ruë des Noyers.

Il paroît onze Estampes nouvelles de la grandeur de 18. pouces de haut, sur 14. de large, représentant la Vie du B. Vincent de Paule, d'après les Tableaux qui sont dans l'Eglise de S. Lazare à Paris, peints par Mrs de Troy, Galoche, Restout, le Frere André, &c. et dessinées d'après les Originaux, par le sieur *Bonnart*, ancien Professeur de l'Académie Royale de saint Luc, avec une grande précision et correction; ces onze Desseins sont gravés sous sa conduite par differens Graveurs des plus habiles.

Ces Estampes se vendent à Paris, chés le sieur *Herisset*, Graveur, ruë S. Jacques, vis-à-vis les Jésuites.

On voit depuis peu du sieur *Bonnart*, une très-belle Perspective à la Ménagerie de Clagny, peinte à huile, ayant 14. pieds de large, sur 12. Elle est située au bout d'une Allée, formée à droite par un Jardin Fleuriste, et à gauche par un Bois. L'ingénieux Artiste a représenté, à s'y tromper, un Vestibule ouvert, à travers duquel on voit la continuation du Jardin et du Bois de haute futaye dont on vient de parler, et terminé dans le lointain par un beau Pays de Chasse, où l'on voit le Prince de Dombes chassant un Cerf. Aux deux côtés sur le devant du Vestibule, sont deux Termes d'un goût nouveau, représentant le Dieu Pan et la Déesse Flore.

Digitized by Google

La suite des Portraits des grands Hommes et des Personnes illustres dans les Arts et dans les Sciences, se continuë avec succès, chés *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, sur le Quay de l'Ecole. Il vient de faire paroître, et toujours de la même grandeur :

LOUIS-ANTOINE CARDINAL DE NOAILLES, Archevêque de Paris, né le 27. May 1651. mort le 4. May 1729. gravé par *Ravenet*.

LOUIS-HECTOR DUC DE VILLARS, Maréchal géneral des Camps et Armées du Roy, baptisé à Moulins le 21. May 1653. mort à Turin le 17. Juin 1734. peint par Hiacinte *Rigaud*, gravé par G. F. *Schmidt*.

Jacob, Graveur, demeurant ruë S. Jacques chés M. Armand, Libraire, attenant la ruë du Plâtre, vend tout nouvellement :

Le Portrait de *Louis-Henry de Bourbon*, *Prince de Condé*, peint par M. *Gobert*, et gravé par *Jacob*.

Celui de *Caroline de Hesse-Rhinfels*, *Duchesse de Bourbon*, peint par M. *Gober*, et gravé par *Jacob*.

La *belle Cuisiniere*, peinte par M. *Boucher*, et gravée par le sieur *Line*.

Mlle *Pélissier*, peinte par M. *Droüais*, et gravée pa le sieur *Daullé*.

Charité Romaine, peinte par M. N. *Coipel*, et gravée par le sieur *Le Bas*.

Venus avec l'Amour, sommeillant, peinte par M. *Boucher*, et gravée par le sieur *Aubert*.

Printemps, peint par M. *Boucher*, et gravé par le sieur *Aveline*.

Cerès, peinte par M. *Boucher*, et gravée par le sieur *Massard*.

Digitized by Google

Angelique et *Medor*, peints par M. *Courtin*, &c. et plusieurs autres Morceaux de dévotion, que le Sr *Jacob* vend avec Privilege du Roy. Il grave les Pendants des Planches annoncées cy-dessus et autres Morceaux dénommés dans son Privilege.

Le Lecteur curieux qui a fait attention en lisant le Mercure de Décembre dernier, premier volume, à l'idée avantageuse que nous avons donnée de la grande Collection de Tableaux des plus excellens Maîtres, de la Comtesse de Verruë, seront, sans doute, bien aise d'apprendre que le goût pour la Peinture est en regne plus que jamais, et que ce prodigieux Cabinet, dispersé dans Paris et ailleurs, a beaucoup augmenté les anciens, possedés par divers Particuliers, et en a formé quantité de nouveaux.

Tous les Tableaux se sont vendus publiquement au plus offrant, avec un très grand concours de Curieux de distinction, et se sont très-bien vendus. Il y en a peu qui ne soient montés à leur valeur, et quantité ont été bien au-delà, par l'ardeur des Acquereurs, fondés sur le goût exquis de l'illustre défunte.

Le Comte de Clermont, Prince du Sang, dont on connoît les grandes qualités et l'amour déclaré qu'il a pour les Beaux Arts, qu'il honore de sa protection, a acquis plusieurs Tableaux de Vauvremens, de Berghem, de Vandermeulen, de D. Teniers, de Skalken, &c. d'une rare beauté, et qui forment déja un beau Cabinet.

Parmi les Tableaux de prix on en doit distinguer deux de Claude Lorrain, qui ont été adjugés à 8007. livres au sieur Godefroy, Peintre Flamand et Marchand de Tableaux à Paris, Cloître S. Germain l'Auxerrois. L'Op-

Digitized by Google

L'Optique étant non-seulement une des plus sçavantes, mais encore une des plus agréables Parties des Mathématiques, on ne sçauroit être trop reconnoissant envers ceux dont le génie nous procure des instrumens propres à rectifier et à aider la foiblesse de nos yeux. Le sieur *Le Bas*, Ingenieur et Mathématicien du Roy, demeurant aux Galeries du Louvre, est connu depuis long-temps pour le premier entre ceux qui travaillent aux Verres, Lunettes et Microscopes. Il s'est depuis long-temps et très assidûment apliqué à porter son Art à la perfection, s'en faisant moins un métier qu'une étude sçavante; ses peines ont réussi, sur tout dans les Telescopes, étant parvenu, après de longues épreuves, à en faire d'aussi bons et aussi parfaits que ceux d'Angleterre, et même plus finis et travaillés avec plus de soin. Les Connoisseurs qui les ont confrontés, donnent l'avantage aux siens, ainsi on croit faire plaisir au Public de lui donner cet avis, par la commodité qu'il aura de trouver à Paris encore mieux que ce qu'il faisoit venir des Pays Etrangers.

M. le Docteur *Taylor*, Oculiste du Roy de la Grande-Bretagne, est arrivé depuis peu à l'Hôtel de Londres, ruë Dauphine à Paris, où il se propose de rester jusqu'au commencement de Juillet, après quoi il partira pour se rendre en Espagne Il nous prie de publier les Découvertes qu'il a faites de redresser les yeux des Louches par une Opération prompte et presque sans douleur et sans crainte d'aucun accident; de guérir presque toutes les maladies du sac lacrimal, sans Opération, et ôter les Cataractes en tout temps et de toute espece, sans aucun danger. Il guérit

Digitized by Google

aussi plusieurs especes de Gouttes Sereines, conformément à l'explication qu'il en a donnée dans ses Ouvrages, ce qui a été accomagné de tant de succès, qu'on voit tous les jours quantité de personnes chercher auprès de lui du soulagement pour ces sortes de maux.

Le S. *Fauchard*, Chirurgien Dentiste, [illegible], après avoir donné au Public des preuves de son zele, en mettant au jour son Traité sur les Dents, croit devoir lui renouveller les marques de son attention, en lui offrant une Eau dont la vertu est souveraine contre les affections scorbutiques des Gencives.

Cette Eau empêche que les Gencives ne se gonflent et ne soient trop sujettes à saigner aisément, ce qui prouve qu'elle les fortifie et les consolide.

Elle empêche aussi que les dents ne soient ébranlées avant le temps; elle raffermit celles qui ne sont pas considérablement déchaussées et chancelantes; elle les maintient dans leurs Alvéoles; et comme elle est propre à diminuer les âcretés de la salive, qui produisent ordinairement la carie, cette Eau prévient par conséquent ce qui les peut gâter.

Elle ôte la mauvaise odeur de la bouche, elle vivifie les gencives, et entretient les dents dans leur propreté et leur blancheur naturelle; elle calme ou diminuë souvent la douleur des dents gâtées, en mettant dans la cavité cariée un petit cotton imbibé de cette Eau. Elle guérit les *Aphtes* ou petits ulceres de la bouche, en les frottant souvent avec cette même Liqueur. En un mot ce Remede est le plus parfait qu'il ait encore trouvé pour la conservation des dents et des gencives.

Le sieur *Fauchard* l'auroit distribué il y a plusieurs années, mais il ne vouloit rien donner de défectueux et d'incertain, et il a jugé qu'il étoit convenable à l'utilité publique et à sa réputation, de s'assurer des bons effets de cette Eau, par des experiences réiterées.

La demeure du sieur *Fauchard* est toujours à Paris, *vis-à-vis la Comédie Françoise.*

Les Bouteilles de cette Eau sont de six livres, de trois livres et de trente sols ; on aura soin de les tenir bien bouchées. Il donne un imprimé qui instruit de la maniere de s'en servir.

Le sieur *Neilson*, Chirurgien Ecossois, reçû à S. Côme, pour la guérison des Hernies ou Descentes, traite ces Maladies avec beaucoup de succès, par le secours des Bandages Elastiques, qu'il a inventés pour les hommes, femmes et enfans; ces Bandages sont fort aprouvés, non-seulement à cause qu'ils sont très-legers et commodes à porter jour et nuit, mais encore ils sont utiles par raport à leur ressort qui comprime la partie malade, ferme exactement l'ouverture qui a permis la Descente et résiste aux impulsions que font les Parties intérieures, soit à cheval ou à pied.

En envoyant la mesure, prise sur l'Os pubis, et marquant le côté malade, on est assuré de les avoir justes. ; il donne son Avis, et selon l'âge et le tempérament, il prépare des Remedes qui lui sont particuliers et convenables à ces Maladies.

Attendu que les Chasseurs et ceux qui courent à cheval ou en chaise, qui prêchent, chantent, &c. sont continuellement exposés à ces Maladies, il a aussi inventé des Bandages Elastiques, très-légers, commodes à porter pendans ces

 exercices,

Digitized by Google

exercices, ou d'autres aussi violens, pour se garantir des maux et prévenir les incommodités qui arrivent souvent.

Sa demeure est à Paris, ruë Dauphine, au Cocq d'or, au premier Apartement. Il ne reçoit point de Lettres sans que le port en soit payé.

Le sieur *Aubert*, Intendant de la Musique de S. A. S. M. le Duc, vient de donner au Public la douziéme Suite de ses Concerts de Symphonie; les onze précedens ont eû un si grand succès, qu'on est persuadé que cette derniere sera reçûë avec plaisir; ces douze Suites forment un Recueil unique en ce genre, composé de plus de deux cent Morceaux d'une varieté infinie, d'un travail agréable et d'une très-grande utilité pour les Ecoliers, attendu que les traits, les coups d'archets, les differens tons et mouvemens, et généralement tout ce qui peut se pratiquer sans préjudicier au bon goût et à la beauté du Chant, est inseré dans cet Ouvrage qu'on peut apeller l'Ecole du Violon et de tous les Instrumens.

L'Auteur donnera le mois prochain une seconde Edition de son deuxiéme Livre de Sonates, dans le goût de celles qu'il a données l'année derniere de son premier, corrigée, augmentée, et toutes les Basses ajustées à la portée du Violoncelle et du Basson, et chiffrée très-exactement.

M. *Bouvard*, vient de mettre au jour un nouveau Recueil de Musique, mêlé de Cantatille, Fable, Ariettes, Airs sérieux et à boire, à une et deux voix; Brunette et Vaudeville, avec la Basse-continüe; qu'il a dédié à S. A. Madame la Princesse de Soubize.

Ce

Ce Recueil se vend 3. livres, chés la veuve *Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'or; chés le sieur le *Clerc*, ruë du Roule, à la Croix d'or, et chés l'*Auteur*, Cour du Dragon sainte Marguerite, Carrefour S. Benoît, Faubourg saint Germain.

AIR A BOIRE.

Comme un bon Docteur Ubiquiste;
Je n'affecte point de Maisons;
Je suis les plaisirs à la piste,
Sans m'embarasser des Saisons:

Aujourd'hui chés Cloris, et demain chés Grégoire,
La Bouteille et l'Amour partagent tout mon temps;
Pour bien sçavoir aimer et boire,
Il faut ainsi rouler nos ans.

Digitized by Google

Digitized by Google

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

SPECTACLES.

LA premiere Representation de la Tragédie nouvelle de *Lysimachus*, que nous avons annoncée dans le dernier Journal, a été renvoyée à un autre temps. On prétendoit que la premiere nouveauté que les Comédiens François donneroient, seroit une Comédie en Vers, et en cinq Actes, de M. *Destouches*, sous le Titre de *l'Ambitieux*. Et en effet, ils ont donné cette Piece assés brusquement, sans presque l'annoncer, le Vendredi 14. de ce mois, avec une fort nombreuse Assemblée; elle a été parfaitement representée et fort aplaudie. Nous ne manquerons pas d'en parler plus au long.

Le Jeudi 9. May on donna sur le Théatre de l'Opera la premiere Representation du Triomphe de l'Harmonie *Ballet Héroïque, par Mrs* L. *et* Greget.

L'Auteur du Poëme a prétendu justifier le choix de son Sujet dans une Préface; quelques Critiques, peut-être un peu trop séveres, ne sont pas con-

Digitized by Google

venus de la bonté de ce choix. Les premiers traits de la mauvaise humeur qu'une nouveauté ne manque presque jamais de mettre en jeu, sont tombés sur le Musicien, qui osoit apeller son Ouvrage d'un Titre si présomptueux; Critique injuste, puisque c'étoit aux Chants d'*Orphée* et d'*Amphion*, en non aux siens, que l'Auteur de cette Musique prétendoit décerner l'honneur du Triomphe. Revenons à la Préface par laquelle le Poëte a prétendu élever son Sujet au-dessus de la plûpart des autres. Elle a revolté bien des gens, même de ceux qui n'avoient pas à défendre leur interêt personnel. Voici ce qui en est venu à notre connoissance; on a trouvé mauvais qu'un Auteur naissant ait osé décrier le Théatre Lyrique, jusqu'à dire sans restricton: *il n'est point fait pour la vraisemblance*; et que, pour achever de dégrader nos plus beaux Operas, qu'on ne daigne pas apeller Poëmes, et auxquels on donne seulement le nom de Paroles; ce n'est pas à ce genre de Poësie Dramatique qu'il faut apliquer le precepte d'Horace:

Ficta voluptatis causâ sânt proxima veris,

Cependant quels Ouvrages peuvent

 à plus

à plus juste titre, être apellés : *Ficta voluptatis causâ*, que les Operas tant anciens que modernes ? Cette raison n'auroit elle pas dû suffire à ..... pour ne leur pas refuser la vraisemblance, si nécessaire à tout Poëme Dramatique ? mais le sujet qu'il avoit à traiter en étoit si peu susceptible, qu'il n'a pas cru pouvoir autrement justifier la prétenduë bonté de son choix. En effet dans son Amphion, a-t-on dit, y a-t il seulement une ombre de vraisemblance. On est convenu sur le Théatre Lyrique, d'accorder un pouvoir sans bornes à la Divinité et à la Magie ; mais ce privilege ne s'est jamais étendu jusqu'à l'Harmonie ; on lui accorde une pleine victoire sur tout ce qui est capable de sentiment, mais on ne sçauroit porter la crédulité jusqu'à convenir qu'elle puisse exercer un souverain empire sur des Etres inanimés, tels que les Pierres, les Rochers et les Montagnes ; l'Auteur même de ce Ballet convient qu'on ne doit pas prendre à la lettre tout ce que les Poëtes ont dit pour relever la gloire de l'Harmonie ; voici comme il s'explique dans sa Préface. *Fabius Paulinus, en parlant de la Fable d'Amphion, s'est imaginé qu'on pouvoit bien la prendre à la lettre, et*

Digitized by Google

l'expliquer physiquement par les principes des Platoniciens : il en fit l'essai, et prouva son raisonnement par sept raisons qu'il croyoit bien convainquantes. Quel exemple de la foiblesse et de l'extravagance du raisonnement humain !

Il est surprenant, continë-t on, que l'Auteur du Poëme en question, étant dans ces principes, ose se vanter d'avoir fait un bon choix.

Voilà ce qui nous est revenu des diverses Critiques qu'on a faites sur le Ballet du Triomphe de l'Harmonie : comme on a beaucoup moins critiqué l'Ouvrage que la Préface, et que d'ailleurs il n'est pas trop chargé d'action, nous n'en donnerons qu'un Extrait des plus succincts.

Le Théatre represente au Prologue une Campagne couverte de Trophées, de Pyramides, et d'Arcs de Triomphe. La Paix descend du Ciel au bruit des Timballes et des Trompettes.

Chœur de Peuples.

La Paix vient combler nos desirs ;
Quel bonheur pour nous ! quelle gloire !
Elle ramene les plaisirs
Sur les aîles de la Victoire.

La Paix, après avoir fait entendre

Digitized by Google

qu'elle vient regner sur la terre, invite l'Amour et l'Harmonie à descendre des Cieux, par ces Vers:

Enfans de mes loisirs, accourez l'un et l'autre;
Mere des doux accords, Dieu souverain des cœurs,
Rendez à ces Climats vos plaisirs enchanteurs:
Ces Lieux sont faits pour vous; mon Empire est le vôtre.

L'Amour et l'Harmonie descendent des Cieux dans un Nuage. Les Peuples célebrent leur venuë par ces Vers:

Charmant Amour, ô Divine Harmonie,
Regnez sur nous;
Vous faites de la vie
Les momens les plus doux.

L'Harmonie exprime ainsi ses divers caracteres:

Ma voix de la Nature est l'image naïve,
Toujours touchante, toujours vive;
Je peins du cœur les secrets sentimens,
Le trouble, les soupirs, les transports des Amans;
Tremblante, furieuse, attendrie, inflexible,
J'épouvante un Ingrat, je touche un Insensible,
Et par mes sons j'inspire tour à tour,
La crainte, la pitié, la terreur et l'amour.

Les Suivans de l'Amour et de l'Har-

monie forment la Fête de ce Prologue.

ORPHE'E. *Premiere Entrée.*

Le Théatre represente les Enfers. Le Dieu du Styx paroît panché sur son Urne ; on voit dans le fond l'Antre où Cerbere est enchaîné ; Pluton au milieu des trois Juges Infernaux, occupe un Thrône sur un des côtés du Théatre. *Pluton* invite les Démons et les Furies à tourmenter les Ombres criminelles ; il leur parle ainsi :

Des Manes criminels redoublez les tourmens ;
Remplissez les Enfers d'une terreur nouvelle ;
Que ces Monstres cruels, que ces feux dévorans
Servent du Dieu des Morts la vengeance éternelle !

Les Démons et les Furies témoignent leur empressement à exécuter les ordres de Pluton. On entend une douce Symphonie ; on voit paroître *Orphée.* Pluton est aussi irrité que supris de voir un Mortel descendre dans son Empire avant que les Parques ayent terminé son sort. La Symphonie mélodieuse continuë, et empêche les Démons et les Furies de punir Orphée de sa témerité ; Pluton même en est attendri ; Orphée aproche, et s'exprime ainsi en parlant à Pluton.

Digitized by Google

Arbitre redouté des vertus et des crimes,
Aprouvez d'un Amant les transports légitimes.
Pour apaiser le Sort qui me poursuit,
J'ose porter mes pas sur les rivages sombres;
C'est l'Amour qui me guide, et ses feux m'ont conduit
Dans l'éternelle horreur du silence et des ombres;
Mon cœur, sans en être effrayé,
Découvre à vos regards son projet téméraire;
Je ne crains point d'armer votre colere,
Si je ne puis toucher votre pitié.

Pluton ne montre d'abord que de la colere a Orphée, mais desarmé, malgré lui, par la douceur de ses sons, il dit :

Mais, quand je devrois le punir,
Quelle invisible main semble me retenir?
Quel charme séduisant me force de l'entendre!
Acheve; qu'oses-tu prétendre?

Orphée lui expose la rigueur de son sort; la mort lui a arraché *Euridice* au moment que l'Hymen venoit de l'unir avec elle; il aperçoit Euridice parmi d'autres Ombres; ils s'entretiennent en presence de Pluton, qui dit dans un *à parte* :

Que devient ma fureur! Quoi! la pitié l'enchaîne.

Digitized by Google

Orphée, s'adressant enfin à Pluton, lui dit :

Punissez mon audace, ou terminez ma peine ;
Dieu des Enfers, unissez-nous ;
Rendez-moi l'objet qui m'enchaîne ;
L'Amour forma nos cœurs pour ses nœuds les plus doux ;
Si vous nous unissez, il a moins fait que vous.

Euridice joint sa voix à celle d'Orphée ; Pluton se rend à la douceur de leurs accords harmonieux, et dit à Orphée :

A tes desirs tout est propice ;
Tes accords enchanteurs ont triomphé de moi ;
Le sort se declare pour toi,
Et du sein de la mort il te rend Euridice.

Pluton se retire. Le Théatre change ; et represente les Champs Elisées ; les Ombres heureuses célebrent par leurs chants et par leurs danses la victoire que l'Harmonie vient de remporter sur le cœur du Maître des Enfers.

HYLAS. *Deuxiéme Entrée.*

Le Théatre represente une Campagne ornée de Jardins et de Bosquets, coupés par un Fleuve. *Eglé*, Divinité du Fleuve, sur le bord duquel la Scene se

Digitized by Google

passe, commence cette Entrée avec *Doris*, sa Confidente. Voici comment elle fait l'exposition du Sujet.

Enfin voici le jour, où je pourai connoître
Du jeune Hylas les sentimens secrets;
Je cherche mon malheur, je l'avance peut-être;
Doris, j'ai trop compté sur mes foibles attraits:
Il me vit un moment sous ce feüillage épais:
J'évitai ses regards, je rentrai sous les ondes;
Cependant ses soupirs font retentir ces Bois,
Et dans le sein de nos Grotes profondes,
L'Echo vient me porter sa voix.

Doris rassure Eglé contre la défiance où elle est du pouvoir de ses charmes. Eglé fait entendre ce que son amour lui a fait projeter pour s'assurer du cœur d'Hylas, elle s'explique ainsi:

Hylas se plaît dans ces forêts;
Tu sçais ce que mon cœur médite;
Rentrons: malgré moi je l'évite.
Que nos tendres accords secondent mes projets.

Hylas, séparé d'une Troupe de Chasseurs, expose à son tour ce qu'il a senti à l'aspect d'une Nymphe dont la voix a achevé de triompher de sa liberté; il ignore le nom de cette aimable Nymphe. Il entend un Chœur de Nayades, et une

Digitized by Google

Symphonie dont la douceur l'invite à goûter le charme du repos ; il se couche sur un lit de gazon, les Zephirs l'enlevent, et se précipitent avec lui dans le Fleuve. Le Théatre change, et represente le Palais des Nymphes des Eaux, dans lequel Hylas vient d'être transporté ; une Troupe de Nayades danse autour de lui ; elles disparoissent à son réveil ; il exprime une partie de ce qui s'est passé pendant son sommeil, par ces Vers :

Où suis-je ? Quels Concerts ! Erreur enchanteresse !
J'aperçois l'objet de mes feux ;
L'éclat de ce séjour m'annonce une Déesse ;
Infortuné Mortel, où s'adressent tes vœux ?

Eglé, dont Hylas ignore et le nom et le rang, lui annonce que la Souveraine de ces lieux l'aime ; mais qu'elle ne veut pas le contraindre, et que s'il n'est pas porté à répondre à son amour, les Zephirs le transporteront où il voudra ; Hylas consent à partir plûtôt que de renoncer à un amour secret qu'il préfere aux offres les plus brillantes. Voici comme il s'exprime :

Que mon trouble est extréme !
En quittant ces beaux lieux, helas !

Digitized by Google

Je suis ce que je n'aime pas;
Mais je m'arrache à ce que j'aime.

Eglé, l'ayant pressé de s'expliquer; et cette explication étant telle qu'elle la souhaite, elle se fait connoître à lui, et lui offre sa main; les Nayades célébrent cet Hymen, et forment une Fête des plus brillantes.

AMPHION. *Troisiéme Entrée.*

Le Théatre represente des Forêts, des Cavernes, des Rochers; un Camp de Sauvages y est formé devant la Ville de Thebes, qui paroît dans le fond à demi ruinée. *Niobe*, Fille de Tantale, Roy d'un Peuple Sauvage, commence cette derniere Entrée au Lever de l'Aurore; elle se plaint de ce que le jour qui va renaître sera le dernier d'Amphion qu'elle aime.

Amphion vient pour chercher Niobe, qu'il aime. Cette Princesse, après des regrets reciproques, lui fait connoître son amour. Elle le quitte après un aveu si satisfaisant pour lui, et le prie de se dérober à la colere de son Pere, dont elle desavoüe la cruauté. Amphion, charmé de l'aveu qu'il vient d'entendre, fait un Monologue dont la Musique et les Vers

Digitized by Google

sont généralement aplaudis. Voici quelques-uns des Vers.

Niobe répond à ma flamme ;
Je goûte un sort digne des Dieux
Naissez des transports de mon ame,
Naissez, Accords harmonieux, &c.

Formez-vous, Murs Thébains, naissez, fameux Remparts,
Nouveaux témoins de ma victoire ;
Aux Siécles à venir transmettez ma mémoire ;
D'un Ennemi barbare effrayez les regards.

Les vœux et l'espoir d'Amphion sont comblés ; les Remparts de Thebes s'élevent aux accents de sa Voix et de sa Lyre. *Tantale* en est si étonné qu'il vient offrir la paix à un Roy qui semble commander à la Nature ; instruit de son amour pour sa Fille, il consent que leur Hymen soit le nœud de la paix ; les Sauvages et les Thébains se réunissent pour célébrer cette heureuse Fête.

Ce Ballet a été très-bien reçû du Public ; les suffrages ont paru plus réünis en faveur de la Musique. On convient pourtant que le Poëme est très-bien écrit, on y auroit souhaité un peu plus d'interet ; mais il est très difficile d'en mettre beaucoup dans un Ballet ; ce genre de

Digitized by Google

Piece semble plûtôt fait pour l'esprit que pour le cœur, et d'ailleurs, les Danses en occupent les deux tiers. Des trois Entrées, la seconde a paru la plus interessante du côté du Poëte, quoiqu'on l'ait trouvée la moins convenable au Titre; la derniere a paru faire le plus d'honneur au Musicien, et on peut dire que l'Harmonie y a été veritablement triomphante.

Le 16. Juin on donna la dix-septiéme Representation de ce Ballet, et le 18. on remit au Théatre celui des *Amours des Dieux*, composé d'un Prologue et de quatre Entrées, qu'on avoit donné pour la premiere fois le 14. Septembre 1727. et que le Public avoit reçû avec satisfaction. Le Poëme est de M. Fuzelier, et la Musique de M. Mouret. Cet Opera, qui est parfaitement bien remis, a été reçû avec les mêmes aplaudissemens que dans sa nouveauté; nous nous dispensons d'en donner un Extrait, l'ayant déja donné dans le Mercure de Septembre 1727. p. 2076.

NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

LEs Lettres de Constantinople, du commencement d'Avril, portent que les difficultés survenuës au sujet du lieu du Congrès, ayant été levées, et que la Czarine qui avoit parû d'abord vouloir exiger qu'il s'assemblât dans une Ville de ses Etats ou sur les Terres d'une Puissance neutre, ayant consenti enfin que les Conférences se tinssent à Kudack, le Grand Seigneur a ordonné que le Grand Defterdar et les deux autres Ministres Plénipotentiaires, chargés par sa Hautesse de regler avec ceux de S. M. Cz. les conditions de la Paix, partissent de Constantinople le 15. Avril dernier.

Sa Hautesse a envoyé au Grand Visir les instructions qui lui sont nécessaires pour conduire la négociation, et elle lui a mandé de se rendre à Isaliska aussi-tôt après l'ouverture du Congrès, afin d'être à portée de diriger les démarches des Ministres Plénipotentiaires de la Porte, et de lever les obstacles qui pouroient retarder le succès des Conférences.

L'Ambassadeur de la République de Hollande, lequel étoit resté à Constantinople en attendant que le Grand Seigneur prît ses dernieres résolutions par raport au projet d'accommodement proposé par l'Empereur, est allé joindre le G. V. à Babadagh, d'où il doit se rendre à Kudack, ainsi que M. Dahlman, Ambassadeur et Ministre Plé-

 nipoten-

Digitized by Google

nipotentiaire de l'Empereur, et le Chevalier Faulkener, Ministre Plénipotentiaire du Roy de la Grande-Bretagne, dès que les autres Ministres qui doivent assister au Congrès, y seront arrivés.

Le départ de cet Ambassadeur et l'ordre donné par le Grand Seigneur à ses Ministres Plénipotentiaires, ne laissent plus lieu de douter que Sa Hautesse ne soit disposée à entrer en négociation avec la Czarine, et l'on assure que l'ouverture du Congrès se fera, quand même les deux Puissances ne pouroient convenir d'aucune condition préliminaire d'accommodement. On craint cependant que malgré les dispositions du Grand Seigneur à la Paix, elle ne soit difficile à conclure, parce que la Czarine persiste dans le dessein de ne point restituer Azoph, et que S. H. en cedant cette Place, court risque d'exciter le mécontentement de ses Sujets, et par cette raison la Porte continuë ses préparatifs de guerre avec la même ardeur que si elle n'esperoit pas de pouvoir terminer ses differens avec S. M. Cz.

Toutes les Troupes qui étoient en quartiers dans la Natolie et dans d'autres Provinces d'Asie, sont en marche pour aller renforcer l'Armée commandée par le Grand Visir, et l'on comptoit qu'elles arriveroient à Bender vers la fin du mois passé. La Flote destinée pour la Mer Noire est composée de 200. Bâtimens, en y comprenant six Caravelles et quinze Galeres.

A Constantinople le 26. Mars 1737.

LEs Ministres de Suede eurent le 16. Février une Audience du Kaïmakan, et le 3. de ce mois ils furent admis à celle du Grand Seigneur; ils firent dans ces Audiences l'échan-

ge du Traité de Commerce qu'ils ont conclu entre la Porte et la Suede ; ces mêmes Ministres eurent encore le 17. de ce mois une Audience du Kaïmakan.

M. Faulkener, Ambassadeur d'Angleterre, partit d'ici le 26. Février pour se rendre au Camp du Grand-Visir, il avoit eû le 21. une Audience de congé du Kaïmakan.

M. Kalkoën, Ambassadeur de Hollande, eut aussi le premier Mars son Audience de congé du Kaïmakan, et le 5. celle du Grand Seigneur; il fut revétu à celle du Kaïmakan, d'une Pélisse d'hermine, et à celle du Grand Seigneur, d'une Pélisse de Samour ; cet Ambassadeur partit le 18. de ce mois pour Babadagh.

Le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France, eut le 11. Mars une Audience du Kaïmakan, dans un Palais situé dans le Canal de la Mer Noire.

Le quatorze et le quinze on fit une décharge de Canon du Serrail, de Top-Hana, &c. en réjoüissance des avantages remportés par les Tartares en Ukraine ; voici comme on raconte cet Evenement. On dit que le Kan des Tartares étant entré à la tête d'une nombreuse armée dans le Pays des Cosaques Berabach, dans l'intention de piller et saccager les Peuples qui sont le long des Rivieres Erighil, Holtova et Michalika, qui se jettent dans le Borysthene, les Troupes de la Garnison de Preposna, et celles qui étoient en quartier d'hyver aux environs, sous le commandement du General Lessin, le même qui prit et démolit Kilbournou l'année derniere, vinrent à la rencontre des Tartares en ordre de bataille et avec de l'Artillerie, qu'il y eut une action fort vive et fort sanglante, dans laquelle

le General Moscovite, à la tête de son Armée, donna de grandes marques de valeur et d'habileté, jusqu'à-ce qu'il fut tué par un Tartare et sa tête portée au Kan, après quoi ce ne fut plus qu'une déroute generale parmi ses Troupes, qui furent toutes taillées en pieces ou faites Esclaves; les Tartares se sont rendus maîtres de 18 gros Canons et de toutes les munitions de guerre et de bouche. On fait monter le Corps de Troupes Moscovites et Cosaques qui a été battu, à 18. mille hommes, le nombre des Esclaves, parmi lesquels se trouve le fils du General Lessin, est très-considérable; on assure aussi que les Tartares ont enlevé 100 mille Moutons et 125 mille Chevaux ou Bœufs.

L'Ambassadeur de Perse Baky-Kan, qui partit d'ici le 24. Novembre est arrivé à Bagdad, son Kiaya qui retourne à Constantinople avec les présens que Thamas Kouli-Kan envoye au Grand Segneur, est déja en-deçà de Tokat.

Le Capitan-Pacha doit partir après demain pour la Mer Noire avec 4. Caravelles, 14. Galeres et 200. Galiotes ou Brigantins.

RUSSIE.

LE Baron de Schaffirof et M. de Néplief, Ministres Plénipotentiaires, nommés pour assister au Congrès, sont partis pour Kudack, et la Czarine leur a fait délivrer 50 mille Roubles à compte des dépenses qu'ils seront obligés de faire, mais le Comte Wolinski, Grand-Veneur, qui leur a été donné pour Collegue, ne devoit se mettre en chemin pour s'y rendre, que quelques jours après la célebration de l'Anniversaire de la Naissance de S. M. Cz. Le bruit court que

la Czarine a chargé ses Ministres Plénipotentiaires de demander que le Congrès s'assemblât à Bialacerkiew.

Le 30. du mois d'Avril dernier il arriva à Pétersbourg un Courier par lequel le Comte de Munich a envoyé à S. M. Cz. le projet d'une Expedition qu'il médite.

Le General Lesci a mandé à la Czarine qu'il avoit mis à la voile le 12. du même mois avec la Flotte, dans le dessein d'aller s'emparer de l'Isle de Tamerow, dont la conquête peut faciliter celle de la Crimée. Les dépêches de ce General portent que les fortifications de la Ville d'Asoph, qui avoient été considérablement endommagées par les bombes, étoient entierement réparées, et que cette Place étoit à présent en état de soutenir un long Siege.

Ce General ajoûte dans sa Lettre que la Flotte Moscovite étoit composée de 160. Bâtimens, sans y comprendre les nouvelles Galiotes, et que les Equipages de deux Frégates, qu'il avoit envoyées à la découverte, avoient raporté que quelques Bâtimens Turcs, qu'ils avoient rencontrés sur les Côtes de la Crimée, s'étoient retirés à leur aproche.

ALLEMAGNE.

QUoique tout se dispose à l'ouverture du Congrès qui doit se tenir à Kudack, et que l'Empereur persiste dans la résolution d'y envoyer ses Ministres Plénipotentiaires, S. M. I. paroît déterminée à commencer incessamment les Actes d'Hostilité contre les Turcs, et on publiera le Manifeste par lequel l'Empereur déclare la guerre au Grand Seigneur, aussi-tôt après le retour du Courier qu'on a dépêché à Pétersbourg,

bourg, pour le communiquer à la Czarine.

M. du Theil, Ministre Plénipotentiaire du Roy de France, partit le 22. du mois passé de Vienne pour retourner à Paris.

L'Empereur lui a fait présent de son Portrait enrichi de diamans, et S. M. I. a déclaré qu'elle avoit nommé son Ambassadeur auprès de S. M. T. C. le Prince de Lichtenstein, à qui elle a conferé en même-temps l'Ordre de la Toison d'or.

Le 30. May l'Empereur déclara le Duc de Lorraine Generalissime de ses Troupes, et ce Prince devoit partir quelques jours après pour se mettre à leur tête. S. M. I. lui a fait présent de la magnifique Tente du Grand Visir qui commandoit l'Armée Ottomane à la Bataille que les Turcs perdirent en 1716. près de Peter-Waradin.

ITALIE.

LE 5 du mois dernier, jour que le Pape avoit marqué pour la prise de possession de la dignité de Sénateur de Rome par le Comte de Bielk, ce Comte revétu de son habit de Sénateur qui consiste en une Soutane de Satin cramoisi et une longue Robe de Brocard d'or, et accompagné de M. Capograssi, son Maître de Chambre, se rendit du Capitole au Palais du Quirinal dans un Carosse attelé de six chevaux et suivi de deux autres Carosses. Ayant été reçû avec les ceremonies accoûtumées par M. Lazare Palavicini, Archevêque de Thebes, Maître de Chambre de Sa Sainteté, il fut introduit dans la chambre du Pape par Mrs Jean-Baptiste Gambarucci, Archevêque d'Amasie, et Ignace Reali, premiers Maîtres des Ceremonies; et après qu'il eut fait trois génuflexions et baisé les pieds de Sa

Sainteté, il prêta le Serment de fidelité. Le Pape mit ensuite un Sceptre d'yvoire entre les mains du nouveau Sénateur, en disant, *Accipe Sceptrum et esto Senator Urbis.*

Le Comte de Bielk reçut la Benediction de Sa Sainteté, et il se retira, étant reconduit par le Maître de Chambre. Lorsqu'il fut dans la Cour du Palais, le Marquis François Ottieri, Grand-Ecuyer du Pape, lui présenta de la part de Sa Sainteté un très-beau Cheval blanc, couvert d'une Housse de velours cramoisi, relevée d'une riche broderie d'or, avec les étriers d'argent, sur lequel le nouveau Sénateur monta pour aller à la Place Barberine, où l'attendoit sous les armes la Milice Bourgeoise, composée de quatorze Compagnies chacune de quarante hommes, et d'où il continua sa marche dans l'ordre suivant : Le Barigel du Capitole à cheval, à la tête de ses Sbirres ; M. Felix Gama, Capitaine des Connétables et des Milices des quartiers de la Ville, suivi de deux Pages, qui portoient deux Ecussons aux Armes du Comte de Bielk ; les 14. Compagnies de la Milice Bourgeoise, précedées chacune de ses Tambours et de son Enseigne, et entre les sept premieres Compagnies et les sept dernieres M. Antoine Gai portant l'Etendart du Peuple Romain ; le Maître d'Hôtel et l'Ecuyer du Sénateur ; vingt Mules avec des couvertures à ses Armes et dix Chevaux de selle avec de magnifiques Housses, conduits chacun par un Palfrenier, portant sur sa Casaque et à son bonnet les Armes de Bielk ; la Compagnie des Chevau-Legers de la Garde du Pape. Les Palfreniers des Cardinaux, montés sur des Mules et portant les chapeaux de leurs Maîtres attachés sur leurs épaules ; les 14. Huissiers des Tribunaux Capi-

 tolins ;

tolins ; un grand nombre de Gentilshommes des Cardinaux ; quatre tambours de la Livrée du Peuple Romain, laquelle est d'écarlate avec des galons d'or, et quatre Trompettes à cheval avec la même Livrée. Ils étoient suivis par deux Pages, dont l'un portoit la Cornette du Peuple Romain, et l'autre un Etendart aux Armes de Bielk. Derriere eux marchoient les Caporioni ou Chefs des Quartiers, précedés de deux Tambours aux Livrées du Peuple Romain ; les Suisses de la Garde du Pape, ayant à leur tête le Chevalier Jean-François-Leopold Phiffer d'Althissoffen, Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, leur Commandant ; deux Pages, dont celui qui étoit à droite portoit l'épée haute, et celui qui étoit à gauche avoit sur ses épaules le Chapeau du Sénateur, couvert de Brocard d'or et doublé de velours cramoisi ; les Palfreniers du Comte de Bielk, vétus de Livrées d'écarlate avec des galons d'or, et ayant des Plumets bleu et or sur leurs chapeaux et les Serviteurs du Peuple Romain, tenant en main des Piques dorées.

Le Comte de Bielk venoit ensuite, étant précedé de M. François Gaëtan Diversini, Maître des Céremonies, et suivi des deux Juges Collateraux, et de tous les Officiers des Tribunaux Capitolins. La marche étoit fermée par les trois Carosses de ce Comte, et par un grand nombre d'autres Carosses de Cortege, qui avoient été envoyés par les Cardinaux, et par la plûpart des Personnes de distinction.

Lorsque la Cavalcade entra dans le Cours, on fit une Salve generale de l'Artillerie du Château Saint Ange, et en arrivant au Capitole, elle fut saluée par une décharge generale de la Mousqueterie de toute la Milice de la Ville : on tira

aussi un grand nombre de Boëtes, et les Cloches de toutes les Eglises sonnerent.

Le nouveau Senateur, étant descendu de Cheval à l'Eglise de Sainte Marie d'*Ara Cœli*, qui apartient au Peuple Romain, fut réçû à la porte par les Superieurs de l'Ordre des Freres Mineurs de l'Observance, et il alla faire sa priere devant le Saint Sacrement, et baiser le Grand Autel. Il se rendit ensuite au Capitole, ayant trouvé en chemin les Conservateurs, et le Prieur du Peuple Romain, revétûs de Robes de brocard d'or, lesquels, après l'avoir complimenté, le conduisirent dans la grande Salle, qui étoit ornée avec beaucoup de magnificence.

Le Comte de Bielk prit place à son Tribunal, ayant les Conservateurs et le Prieur du Peuple Romain à ses côtés, et en face les Caporivons et les autres Officiers du Capitole, et après avoir remis au Marquis Emile Massimi, Premier Conservateur, le Bref de Sa Sainteté, lequel fut lû à haute voix par le Greffier du Senat, il jura de faire observer les Statuts de Rome.

Il accompagna ensuite les Conservateurs jusqu'à la porte de la grand Salle, et quand il fut retourné dans son Apartement, il reçut les complimens accoûtumés de la part des Cardinaux, ainsi que de celle des Ministres Etrangers et de la Noblesse.

Le Pape a accordé au Comte de Bielk la permission d'avoir le Dais et la Cloche, même dans les occasions où il ne sera pas accompagné par les Conservateurs du Capitole, distinction dont n'avoient point joüi ses Prédecesseurs.

On aprend de Rome que la corespondance est entierement retablie entre les Ministres des Cours de Vienne et de Madrid, et que le Cardinal

Cienfuegos, ayant envoyé complimenter à ce sujet les Cardinaux Belluga et Aquaviva, ils lui ont rendu visite.

On assure que le Roy des deux Siciles a accordé l'*Exequatur* des Bulles des Prelats nommés par le Pape, ce qui donne lieu de regarder comme prochaine la conclusion de l'accommodement de leurs Majestés Catholique et Sicilienne avec le Saint Siege.

Quelques Cardinaux ayant refusé d'accorder au Comte de Bielk les honneurs du Dais et du Son de la Cloche, quoiqu'il les eût reçûs chés le Cardinal Doyen, ce Comte a discontinué de rendre ses visites au Sacré College.

Le Cardinal Coscia a obtenu la permission d'aller encore cette année prendre les Bains d'Ischia, et il est parti pour s'y rendre.

Le 11. May, le Pere Tidefonse de la Presentation, natif de Prague, fut élû Général de l'Ordre des Religieux Carmes Déchaussés dans le Chapitre qu'ils tinrent dans leur Couvent de Sainte Therese et de S. Jean de la Croix.

Les Clercs Réguliers de la Congregation de la Divine Providence, ont élû le Pere André Bolognetti pour leur Général.

Les Lettres de Genes de la fin du mois dernier portent que 13. Barques, à bord desquelles étoient des Troupes et des Munitions, mirent au même mois à la voile pour l'Isle de Corse, sous l'escorte de deux Galeres, qui, à leur retour, devoient donner la chasse aux Corsaires de Barbarie, dont un a enlevé, il y a quelque temps, un Bâtiment chargé de 1500. muids de Farine, et qui étoit destiné pour la Bastie.

M. Rivarola a mandé au Senat que les Rebelles ayant été avertis que le Gouverneur de

Digitized by Google

Calenzano devoit faire sortir un détachement de la Garnison de cette Place, pour enlever des Bestiaux qu'ils faisoient paître dans les prairies voisines, ils avoient posté en embuscade 300. Hommes qui avoient surpris ce détachement, et qu'il y avoit eu 60. Genois de tués ou faits prisonniers en cette occasion.

On a apris en même temps qu'il y avoit eu dans les environs de la Bastie, un violent ouragan, accompagné de grêle d'une telle grosseur, que la plûpart des Vignes avoient été ruinées, et que plusieurs Bestiaux avoient été tués dans la campagne.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

SA MAJESTÉ a accordé au Marquis d'Havrincourt, Mestre de Camp-Lieutenant du Régiment des Cuirassiers du Roy, le Gouvernement d'Hesdin, vacant par la démission du Marquis d'Havrincourt, son Pere.

M. de Chavigny, que le Roy a nommé son Envoyé Extraordinaire auprès du Roy de Dannemarc, a pris congé de S. M. et il est parti pour se rendre à Coppenhague.

Le Marquis de Souvré, Maître de la

 Garde-

Digitized by Google

Garde-Robe du Roy, et qui a été nommé par S. M. pour aller à Luneville complimenter le Roy de Pologne sur son arrivée en Lorraine, s'est acquitté de cette commission, et il a eu l'honneur d'en rendre compte au Roy.

Le 29. Avril, il y eut Concert chés la Reine, M. *Destouches* Sur-Intendant de la Musique du Roy, y fit chanter le Prologue et le premier Acte de son Opera de *Callirhoé*, qu'on continua le 6. et le 8. May; les principaux Rôlles furent exécutés par les Dlles d'Aigremont, Deschamps et Mathieu, et par les sieurs d'Angerville et Jeliot.

Le 13. le 18. et le 20. on concerta l'Opera d'*Iphigenie*, dont le premier Rôlle fut chanté par la Dlle d'Aigremont, et celui d'*Electre* par la Dlle Mathieu; ceux d'*Oreste*, de *Thoas* et de *Pilade*, par les sieurs d'Angerville, Petillot et du Bourg.

Le 22. et le 27. on donna à la Reine l'Opera d'*Armide*; la Dlle Antier remplit parfaitement bien le premier Rôlle, et les autres furent chantés par les sieurs Petillot et d'Angerville, avec la même précision.

Le 30. May, Fête de l'Ascension, il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries, où l'on chanta un très-beau Motet (*Diligam te*) de feu M. *Gillet*, Maître de Musique de la Cathedrale de Toulouse; il fut suivi d'une nouvelle suite de Symphonie, du sieur *Aubert*, très-bien executée et fort aplaudie. Le sieur Buffardin, de Marseille, Ordinaire de la Musique du Roy de Pologne, Electeur de Saxe, executa pour la premiere fois un *Concerto* de Flûte qui

Digitized by Google

fut generalement aplaudi. Le Concert fut terminé par le *Cantate*, Motet du sieur Cheron, Ordinaire de l'Académie Royale de Musique.

Le 9. Juin, Fête de la Pentecôte, on executa au même Concert une autre suite de Symphonie du sieur Aubert, qui fut suivie d'un Motet de M. Gervais, Maître de Musique de la Chapelle du Roy. La Dlle Hotteterre joûa un *Concerto* avec les mêmes aplaudisssmens dont le Public l'a déja honorée. Le *Te Deum* de M. de la Lande termina le Concert.

Le 20 jour de la Fête-Dieu, on chanta le *Pange lingua* du même Auteur, qui fut suivi du petit Motet *O Jesu*, de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy. Le sieur *Angelo Valoti*, nouveau Violon Italien, executa un *Concerto* au gré du Public, et la Dlle Regnaut chanta pour la premiere fois dans le dernier Motet le Recit *Qui annuntiat* avec aplaudissement.

Le 23. May, les Superieurs des Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur se rendirent à l'Abbaye de S. Germain-des-Prés pour l'élection du Superieur Général, et ouvrirent le matin leur Assemblée par une Messe solemnelle du S. Esprit. L'après-dinée, sur les deux heures, les mêmes Superieurs assemblés élûrent, au premier Scrutin, pour Général, le R. P. Dom René Laneau. Ce Religieux avoit été consecutivement Assistant de trois Généraux, et depuis la mort du R. P. Dom Claude Dupré, dernier Général, il gouvernoit la Congregation sous le nom de Vicaire Général. La joye qui étoit marquée sur tous les visages, pendant la Cérémonie de la Proclamation, fit connoître à ceux du dehors, qui y ont assisté, que ce R.

Digitized by Google

Pere a également les cœurs et la vénération de tous ses Confreres.

Le Cardinal de Fleury alla le 3. Juin au Jardin Royal, accompagné du Comte de Maurepas et de M. Orry, Controlleur Général des Finances, pour voir les augmentations et les reparations faites et à faire. M. Dufay, Intendant de ce Jardin, reçût S. E. qui parut trés-satisfaite du bon ordre qu'elle y trouva, de la beauté des Serres, et du nombre prodigieux de Plantes étrangeres dont ce Jardin est presentement rempli.

Le 8. Juin, veille de la Fête de la Pentecôte, le Roy revêtu du Grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit à la Chapelle du Château de Versailles, où S. M. communia par les mains de l'Archevêque de Vienne, Premier Aumônier de S. M. Le Roy toucha ensuite un grand nombre de Malades.

Pendant la Messe, que le Roy entendit, après avoir communié, l'Evêque d'Acqs prêta serment de fidelité entre les mains de S. M. L'après-midi le Roy assista aux premieres Vêpres.

Le 9. jour de la Fête, les Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre du S. Esprit, s'étant rendus vers les 11. heures du matin dans le Cabinet du Roy, S.M. tint un Chapitre, dans lequel le Prince Vaïny, qui avoit été proposé le 1. du

Digitized by Google

Calenzano devoit faire sortir un détachement de la Garnison de cette Place, pour enlever des Bestiaux qu'ils faisoient paître dans les prairies voisines, ils avoient posté en embuscade 300. Hommes qui avoient surpris ce détachement, et qu'il y avoit eu 60. Genois de tués ou faits prisonniers en cette occasion.

On a apris en même temps qu'il y avoit eu dans les environs de la Bastie, un violent ouragan, accompagné de grêle d'une telle grosseur, que la plûpart des Vignes avoient été ruinées, et que plusieurs Bestiaux avoient été tués dans la campagne.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

SA MAJESTÉ a accordé au Marquis d'Havrincourt, Mestre de Camp-Lieutenant du Régiment des Cuirassiers du Roy, le Gouvernement d'Hesdin, vacant par la démission du Marquis d'Havrincourt, son Pere.

M. de Chavigny, que le Roy a nommé son Envoyé Extraordinaire auprès du Roy de Dannemarc, a pris congé de S. M. et il est parti pour se rendre à Coppenhague.

Le Marquis de Souvré, Maître de la

 Garde-

Digitized by Google

Garde-Robe du Roy, et qui a été nommé par S. M. pour aller à Luneville complimenter le Roy de Pologne sur son arrivée en Lorraine, s'est acquitté de cette commission, et il a eu l'honneur d'en rendre compte au Roy.

Le 29. Avril, il y eut Concert chés la Reine, M. *Destouches* Sur-Intendant de la Musique du Roy, y fit chanter le Prologue et le premier Acte de son Opera de *Callirhoé*, qu'on continua le 6. et le 8. May; les principaux Rôlles furent exécutés par les Dlles d'Aigremont, Deschamps et Mathieu, et par les sieurs d'Angerville et Jeliot.

Le 13. le 18. et le 20. on concerta l'Opera d'*Iphigenie*, dont le premier Rôlle fut chanté par la Dlle d'Aigremont, et celui d'*Electre* par la Dlle Mathieu; ceux d'*Oreste*, de *Thoas* et de *Pilade*, par les sieurs d'Angerville, Petillot et du Bourg.

Le 22. et le 27. on donna à la Reine l'Opera d'*Armide*; la Dlle Antier remplit parfaitement bien le premier Rôlle, et les autres furent chantés par les sieurs Petillot et d'Angerville, avec la même précision.

Le 30. May, Fête de l'Ascension, il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries, où l'on chanta un très-beau Motet (*Diligam te*) de feu M. *Gillet*, Maître de Musique de la Cathedrale de Toulouse; il fut suivi d'une nouvelle suite de Symphonie, du sieur *Aubert*, très-bien executée et fort aplaudie. Le sieur Buffardin, de Marseille, Ordinaire de la Musique du Roy de Pologne, Electeur de Saxe, executa pour la premiere fois un *Concerto* de Flûte qui

Digitized by Google

fut generalement aplaudi. Le Concert fut terminé par le *Cantate*, Motet du sieur Cheron, Ordinaire de l'Académie Royale de Musique.

Le 9. Juin, Fête de la Pentecôte, on executa au même Concert une autre suite de Symphonie du sieur Aubert, qui fut suivie d'un Motet de M. Gervais, Maître de Musique de la Chapelle du Roy. La Dlle Hotteterre joûa un *Concerto* avec les mêmes aplaudissemens dont le Public l'a déja honorée. Le *Te Deum* de M. de la Lande termina le Concert.

Le 20 jour de la Fête-Dieu, on chanta le *Pange lingua* du même Auteur, qui fut suivi du petit Motet *O Jesu*, de M. Destouches, Sur-Intendant de la Musique du Roy. Le sieur *Angelo Valoti*, nouveau Violon Italien, executa un *Concerto* au gré du Public, et la Dlle Regnaut chanta pour la premiere fois dans le dernier Motet le Recit *Qui annuntiat* avec aplaudissement.

Le 23, May, les Superieurs des Religieux Benedictins de la Congregation de S. Maur se rendirent à l'Abbaye de S. Germain-des-Prés pour l'élection du Superieur Général, et ouvrirent le matin leur Assemblée par une Messe solemnelle du S. Esprit. L'après-dinée, sur les deux heures, les mêmes Superieurs assemblés élûrent, au premier Scrutin, pour Général, le R. P. Dom René Laneau. Ce Religieux avoit été consecutivement Assistant de trois Généraux, et depuis la mort du R. P. Dom Claude Dupré, dernier Général, il gouvernoit la Congregation sous le nom de Vicaire Général. La joye qui étoit marquée sur tous les visages, pendant la Cérémonie de la Proclamation, fit connoître à ceux du dehors, qui y ont assisté, que ce R.

Pere a également les cœurs et la véneration de tous ses Confreres.

Le Cardinal de Fleury alla le 3. Juin au Jardin Royal, accompagné du Comte de Maurepas et de M. Orry, Controlleur Général des Finances, pour voir les augmentations et les reparations faites et à faire. M. Dufay, Intendant de ce Jardin, reçût S. E. qui parut trés-satisfaite du bon ordre qu'elle y trouva, de la beauté des Serres, et du nombre prodigieux de Plantes étrangeres dont ce Jardin est presentement rempli.

Le 8. Juin, veille de la Fête de la Pentecôte, le Roy revêtu du Grand Collier de l'Ordre du S. Esprit, se rendit à la Chapelle du Château de Versailles, où S. M. communia par les mains de l'Archevêque de Vienne, Premier Aumônier de S. M. Le Roy toucha ensuite un grand nombre de Malades.

Pendant la Messe, que le Roy entendit, après avoir communié, l'Evêque d'Acqs prêta serment de fidelité entre les mains de S. M. L'après-midi le Roy assista aux premieres Vêpres.

Le 9. jour de la Fête, les Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre du S. Esprit, s'étant rendus vers les 11. heures du matin dans le Cabinet du Roy, S. M. tint un Chapitre, dans lequel le Prince Vaïny, qui avoit été proposé le 1. du

Digitized by Google

mois de Janvier dernier, pour être nommé Chevalier, fut admis après que l'Abbé de Pomponne, Chancelier des Ordres du Roy, eut raporté qu'il avoit satisfait à ce qui est porté par les Statuts. Le Chapitre étant fini, le Roy se rendit à la Chapelle du Château, étant précédé du Duc d'Orleans, du Duc de Bourbon, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, et des Chevaliers, Commandeurs, et Officiers de l'Ordre. Le Roy, devant lequel les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses, étoit en Manteau, le Collier de l'Ordre par-dessus, ainsi que les Chevaliers. Le Cardinal de Polignac et le Cardinal de Bissy marcholent derriere S. M. Le Roy entendit la Grande Messe, chantée par la Musique, à laquelle l'Archevêque de Vienne, Prelat, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, officia Pontificalement.

La Reine, Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France, entendirent la même Messe dans la Tribune.

L'après midi, le Roy entendit le Sermon du Pere Dureau, Cordelier, et ensuite les Vêpres, qui furent chantées par la Musique, et auxquelles le même Prelat officia. La Reine assista aux Vêpres dans la Tribune.

Le

Digitized by Google

Le 11. Don Loüis d'Acunha, Ambassadeur du Roy de Portugal, eut sa premiere Audience particuliere du Roy. Il eut ensuite Audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France, et il fut conduit à ces Audiences par M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs.

Le 10. les Députés des Etats de Bourgogne eurent Audience du Roy. Ils furent presentés par le Duc de Bourbon, Gouverneur de la Province, et par le Comte de S. Florentin, Secretaire d'Etat, et conduits en la maniere accoûtumée par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies, et par M. Desgranges Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée de l'Abbé Gagne de Perigny, Abbé de Châtillon sur-Seine, pour le Clergé, qui porta la parole; du Comte de la Tournelle, * pour la Noblesse, de M. Pourcher, Député du Tiers-Etat, et de M. Perchet, Sindic Général de la Province. Ces Députés eurent ensuite Audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin et de Mesdames de France.

Le 16. le Chevalier Venier, Ambas-

* *Son Bisayeul a eu l'honneur de se trouver trois fois à la tête de la Noblesse de cette Province en la même qualité.*

Digitized by Google

sadeur ordinaire de la Republique de Venise, fit son Entrée publique en cette Ville: le Maréchal de Biron et Monsieur de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs, allerent le prendre dans les Carosses de leurs Majestés au Convent de Picpus, d'où la Marche se fit en cet ordre. Le Carosse de l'Introducteur; ceux du Maréchal de Biron, précédés de son Ecuyer et de deux Pages à cheval; un Suisse de l'Ambassadeur à cheval, sa livrée à pied, quatre de ses Officiers, deux Ecuyers et six Pages à cheval; le Carosse du Roy, aux côtés duquel marchoient la livrée du Maréchal de Biron et celle de M. de Verneüil; le Carosse de la Reine; celui de Madame la Duchesse d'Orleans; ceux du Duc d'Orleans, de la Duchesse de Bourbon Doüairiere, du Duc et de la Duchesse de Bourbon, du Comte de Charolois, du Comte de Clermont, de la Princesse de Conty, premiere Doüairiere, de la Princesse de Conty, seconde Doüairiere, du Prince de Conty, de la Duchesse du Maine, du Prince de Dombes, du Comte d'Eu, du Comte et de la Comtesse de Toulouse, et celui de M. Amelot, Ministre et Secretaire d'Etat, ayant le Département des Affaires étrangeres. Les

Digitized by Google

quatre Carosses de l'Ambassadeur marchoient ensuite à une distance de trente ou quarante pas. Lorsque l'Ambassadeur fut arrivé à son Hôtel, il fût complimenté de la part du Roy par le Duc de Rochechoüart, Premier Gentilhomme de la Chambre de S. M. de la part de la Reine, par le Comte de Tessé, son premier Ecuyer, et de la part de Madame la Duchesse d'Orleans, par le Marquis de Crevecœur, Premier Ecuyer de S. A. R.

Le 18. le Prince de Lambesc et M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeur, allerent prendre l'Ambassadeur en son Hôtel dans les Carosses du Roy et de la Reine, et ils le conduisirent à Versailles, où il eut sa premiere Audience publique du Roy: il trouva à son passage, dans l'Avant-cour du Château, les Compagnies des Gardes Françoises et Suisses sous les Armes, les Tambours apellant; dans la Cour les Gardes de la Porte et ceux de la Prevôté de l'Hôtel sous les Armes à leurs postes ordinaires, et sur l'Escalier, les Cent-Suisses en habits de cérémonie, la Hallebarde à la main. Il fut reçû en dedans de la Sale des Gardes par le Duc de Bethune, Capitaine des Gardes du Corps, qui étoient en haye et sous les Armes. Après l'Au-

dience du Roy, l'Ambassadeur fut conduit à l'Audience de la Reine et à celle de Monseigneur le Dauphin par le Prince de Lambèse, et par M. de Verneüil, Introducteur des Ambassadeurs. Il fut conduit ensuite à celle de Mesdames de France; et après avoir été traité par les Officiers du Roy, il fut reconduit à Paris dans les Carosses de leurs Majestés, avec les cérémonies accoûtumées.

Le 20. Fête du S. Sacrement, le Roy se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château de Versailles, où S. M. entendit la Grande Messe, après avoir assisté à la Procession, qui, suivant l'usage, alla à la Chapelle.

La Reine s'y rendit lorsque la Procession y arriva. Monseigneur le Dauphin et Mesdames de France virent passer la Procession.

Le 27. May, on chanta au Concert de la Reine un Divertissement intitulé le *Triomphe de la Paix*, dont les Paroles sont de M. *Morand*, et la Musique de M. *Mathieu*, Ordinaire de la Musique du Roy. Il fut chanté par les Dlles *Mathieu*, *d'Aigremont* et *Deschamps*, et reçut beaucoup d'aplaudissement.

Le 29. May et le premier Juin, on

chanta devant la Reine le Ballet du *Triomphe de l'Harmonie*, dont on vient de donner l'Extrait ; les Dlles *Pellissier* et *Erremens*, et le sieur *Chassé* exécuterent avec succès les Rôles qui les concernoient.

Le 5. et le 12. Juin S.M. entendit l'Opera de *Telemaque*, mis en Musique par M. *Destouches*, Sur-Intendant de la Musique du Roy, les Dlles *Antier* et *Mathieu* chanterent les Rôles de *Calypso* et d'*Eucharis*, avec autant de goût que de précision. Les sieurs *Petillot* et *d'Angerville* remplirent ceux de *Telemaque* et d'*Adraste*. Le reste de l'Opera fut exécuté d'une façon très-brillante. La Reine eut la bonté d'en marquer sa satisfaction à l'Auteur.

Le 17. S. M. voulut entendre, pour la seconde fois, le Divertissement du *Triopmhe de la Paix*, et en parut aussi contente que la premiere. On parlera plus au long de ce Divertissement.

MORTS, NAISSANCES, Et Mariages.

LE 28. Mars D. Henriette-Loüise *de Beauvau*, veuve depuis le 10. Juin 1727. de Henri de Choiseul-la Riviere, apellé le Marquis de Choiseul, Comte de la Riviere, Chevigny,

et Couloutre, Vicomte de Bouconville, Baron de Lux, Seigneur de Giry, Chassy, Brigadier des Armées du Roy, ancien Mestre de Camp du Regiment de la Reine Cavalerie, avec lequel elle avoit été mariée le 28. Avril 1711. mourut à Paris, âgée d'environ 51. ans. Elle étoit Fille puinée de Gabriel-Henri de Beauvau, Marquis de Montgauger, Comte de Crissé, ci-devant Capitaine des Gardes de feu Philipe, Fils de France, Duc d'Orleans, et de feuë Marie-Angelique de Saint André, sa premiere Femme. Elle laisse pour Fils unique César-Gabriel de Choiseul-la-Riviere, Comte de la Riviere, apellé le Marquis de Choiseul, né le 14. Août 1712. Mestre de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers Dauphins, du 25. Mars 1734. et auparavant Cornette de celle des Chevau-Legers de Berri, dont le mariage avec Marie de Champagne de Villaines est raporté dans le Mercure du mois de May 1732. p. 1022.

Le 31. D. Loüise-Henriette-Françoise *de Lorraine*, Duchesse Doüairiere de Boüillon, Fille aînée d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, Comte et Prince de Guise sur Moselle, et de feuë D. Marie-Loüise-Christine de Castille-Jeannin, Heritiere de Montjeu, morte le 11. Janv. 1736. mourut à Paris, après une longue maladie de poitrine, âgée de 30. ans. Elle avoit été mariée le 21. Mars 1725. avec Emmanuel-Théodose de la Tour, Duc de Boüillon, Vicomte de Turenne, Duc d'Albret, et de Châteauthierry, Comte d'Auvergne, d'Evreux et du bas Armagnac, Baron de la Tour et de Mongaçon, &c. Pair, et ci-devant Grand Chambellan de France, Gouverneur et Lieutennnt General du haut et bas

 Auvergne

Auvergne, mort le 17. May 1730. Elle étoit sa quatriéme Femme. Elle laisse de lui une Fille, née le 20. Décembre 1728.

Le 1. Avril, Jean-Luc, *de Lauzieres, Marquis de Themines-Cardailhac*, Mestre de Camp de Cavalerie, par Brevet du premier Décembre 1718. Gouverneur des Ville et Château de Dommes en Perigord, par Provisions du 1. Juin 1721. et Gentilhomme de la Chambre du Duc d'Orleans, par autres Provisions du 5. Mars 1724. mourut à Paris, âgé de 63. ans. Il avoit été Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, dont il quitta la Croix, lorsqu'il se maria le 13. Novembre 1730. avec Angelique-Sophie d'Hautefort, Fille de feu Charles-Loüis d'Hautefort, Marquis de Surville, Lieutenant General des Armées du Roy, et de Loüise de Crevant-d'Humieres. Le Duc d'Orleans lui accorda alors une pension de 4000. livres pour le dédommager de la perte d'une de 3000. livres qui lui avoit été accordée sur l'Evêché de Perigueux. le 11. Janvier 1721. Il étoit Fils puiné de feu Henri de Lauzieres, Seigneur de Saint Beaulize, et du Bosc, et de Marie de Nogaret de Trelans. Le Duc d'Estrées, dernier mort, lui avoit fait une donation entrevifs de plusieurs Terres et Seigneuries provenantes de la Maison de Lauzieres-Themines, le 11. May 1721. Elles lui furent disputées par les Sœurs du Donataire, mais il fut confirmé dans la proprieté, possession et joüissance de ces Terres, par Arrêt contradictoire du Parlement de Toulouse du 29. May 1728.

Le 3. D. Cecile-Catherine *de Falconis*, Dame d'Auvilliers, Veuve d'Antoine d'Amanzé, Comte de Choffailles en Mâconnois, Seigneur d'Ar-

singes, de Vize, de Ballemont, de Saint Germain de la Montagne, &c. avec lequel elle avoit été mariée le 17. Juin 1705. mourut à Paris, âgée d'environ 51. ans, laissant un Fils âgé de 20. ans, et une Fille plus jeune. Elle étoit Fille de Pierre-Louis de Falconis, Seigneur d'Auvilliers et de Lierval, mort le 17. Mars 1692. et d'Elizabeth de Montholon, morte au mois de Janvier 1729.

Le 4. Leonor-Hubert *de Grivel*, Marquis d'Ouroy, Colonel d'un Regiment d'Infanterie de son nom, ci-devant de Vendôme par Commission du 27. Juin 1726. Fils aîné de Paul de Grivel, Comte d'Ouroüer, en Berri, (qu'on prononce *Ouroy*) de Grossauve, &c. autrefois Mestre de Camp-Lieutenant du Regiment d'Anjou Cavalerie, et de feuë Dame Marguerite-Françoise le Bourgoing de Faulin, dont on a annoncé la mort dans le Mercure du mois de May 1736. p. 1032. mourut à Paris, âgé de 28. ans, et sans avoir été marié.

Le 9. Nicolas-Simon *Arnauld*, Marquis de *Pomponne*, de Palaiseau et de Champlant, Brigadier des Armées du Roy, ci-devant Lieutenant General, et Commandant pour S. M. au Gouvernement de l'Isle de France et Soissonnois, mourut à Paris âgé de 74. ans 11. mois. Son Corps fut aporté le 11. au soir de Saint Sulpice, sa Paroisse, à Saint Merry, où il a été inhumé dans la Chapelle de sa Famille. Son Cœur a été porté à Palaiseau. Il avoit été d'abord Capitaine dans le Regiment du Roy. Il fut fait ensuite Colonel de celui de Hainaut au mois de Septembre 1684. Il servit à la tête de ce Regiment en Savoye sous le Maréchal de Catinat, et il se distingua à la Bataille de la Staf-

 farde-

farde en Piémont le 18. Août 1690. Il eut le Regiment d'Artois au mois de Septembre 1692. et il fut fait Brigadier d'Infanterie le 30. Mars 1693. Il alla au mois de Mars 1699. à Bruxelles, avec le caractere d'Envoyé Extraordinaire du Roy vers le feu Electeur Duc de Baviere, pour le complimenter sur la mort du Prince Electoral, son Fils. Il étoit Fils aîné de feu Simon Arnauld, Marquis de Pomponne, Ministre d'Etat, et Sur-Intendant General des Postes et Relais de France, ci-devant Secretaire d'Etat ayant le Département des Affaires étrangeres, mort le 26. Septembre 1699. à l'âge de 81. ans, et de Catherine-Renée Ladvocat, morte le 31. Décembre 1711. à l'âge de 75. ans, Sœur aînée de Charlote-Renée l'Advocat, Veuve du Marquis de Vins, actuellement vivante. Le Marquis de Pomponne, qui vient de mourir, étoit Frere de l'Abbé de Pomponne, Conseiller d'Etat Ordinaire, et Chancelier des Ordres du Roy, et de la Marquise de Torcy-Colbert; il avoit été marié le 11. Mars 1694. avec Constance de Harville de Palaiseau, Fille de feu François de Harville des Ursins, Marquis de Palaiseau, de Doüé et de Trainel, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maréchal de Camp de ses Armées, et Gouverneur des Ville et Citadelle de Charleville, et de Montolimpe, mort le 12. Octobre 1701. et de feuë Anne de Comans d'Astry, sa seconde Femme, morte au mois d'Août 1693. Il avoit eu d'elle Henri Charles Arnauld, Comte de Pomponne, mort le trente Juillet 1711. âgé de quatorze ans; Jean-Baptiste-François-Felix Arnauld de Pomponne, mort dans la 10. année de son âge, le 22. Avril 1713. et Catherine-Constance-Emilie Arnauld de Pomponne, restée Fille

singes, de Vize, de Ballemont, de Saint Germain de la Montagne, &c. avec lequel elle avoit été mariée le 17. Juin 1705. mourut à Paris, âgée d'environ 51. ans, laissant un Fils âgé de 20. ans, et une Fille plus jeune. Elle étoit Fille de Pierre-Louis de Falconis, Seigneur d'Auvilliers et de Lierval, mort le 17. Mars 1692. et d'Elizabeth de Montholon, morte au mois de Janvier 1729.

Le 4. Leonor-Hubert *de Grivel*, Marquis d'Ouroy, Colonel d'un Regiment d'Infanterie de son nom, ci-devant de Vendôme par Commission du 27. Juin 1726. Fils aîné de Paul de Grivel, Comte d'Ouroüer, en Berri, (qu'on prononce *Ouroy*) de Grossauve, &c. autrefois Mestre de Camp-Lieutenant du Regiment d'Anjou Cavalerie, et de feuë Dame Marguerite-Françoise le Bourgoing de Faulin, dont on a annoncé la mort dans le Mercure du mois de May 1736. p. 1032. mourut à Paris, âgé de 28. ans, et sans avoir été marié.

Le 9. Nicolas-Simon *Arnauld*, Marquis de *Pomponne*, de Palaiseau et de Champlant, Brigadier des Armées du Roy, ci-devant Lieutenant General, et Commandant pour S. M. au Gouvernement de l'Isle de France et Soissonnois, mourut à Paris âgé de 74. ans 11. mois. Son Corps fut aporté le 11. au soir de Saint Sulpice, sa Paroisse, à Saint Merry, où il a été inhumé dans la Chapelle de sa Famille. Son Cœur a été porté à Palaiseau. Il avoit été d'abord Capitaine dans le Regiment du Roy. Il fut fait ensuite Colonel de celui de Hainaut au mois de Septembre 1684. Il servit à la tête de ce Regiment en Savoye sous le Maréchal de Catinat, et il se distingua à la Bataille de la Staf-

 farde

farde en Piémont le 18. Août 1690. Il eut le Regiment d'Artois au mois de Septembre 1692. et il fut fait Brigadier d'Infanterie le 30. Mars 1693. Il alla au mois de Mars 1699. à Bruxelles, avec le caractere d'Envoyé Extraordinaire du Roy vers le feu Electeur Duc de Baviere, pour le complimenter sur la mort du Prince Electoral, son Fils. Il étoit Fils aîné de feu Simon Arnauld, Marquis de Pomponne, Ministre d'Etat, et Sur-Intendant General des Postes et Relais de France, ci-devant Secretaire d'Etat ayant le Département des Affaires étrangeres, mort le 26. Septembre 1699. à l'âge de 81. ans, et de Catherine-Renée Ladvocat, morte le 31. Décembre 1711. à l'âge de 75. ans, Sœur aînée de Charlote-Renée l'Advocat, Veuve du Marquis de Vins, actuellement vivante. Le Marquis de Pomponne, qui vient de mourir, étoit Frere de l'Abbé de Pomponne, Conseiller d'Etat Ordinaire, et Chancelier des Ordres du Roy, et de la Marquise de Torcy-Colbert; il avoit été marié le 11. Mars 1694. avec Constance de Harville de Palaiseau, Fille de feu François de Harville des Ursins, Marquis de Palaiseau, de Doüé et de Trainel, Chevalier de l'Ordre du Roi, Maréchal de Camp de ses Armées, et Gouverneur des Ville et Citadelle de Charleville, et de Montolimpe, mort le 12. Octobre 1701. et de feuë Anne de Comans d'Astry, sa seconde Femme, morte au mois d'Août 1693. Il avoit eu d'elle Henri Charles Arnauld, Comte de Pomponne, mort le trente Juillet 1711. âgé de quatorze ans; Jean-Baptiste-François-Felix Arnauld de Pomponne, mort dans la 10. année de son âge, le 22. Avril 1713. et Catherine-Constance-Emilie Arnauld de Pomponne, restée Fille

unique, mariée le 25. Juin 1715. avec Jean-Joachim Rouault, Comte de Cayeu, aujourd'hui Marquis de Gamaches, et Maréchal de Camp des Armées du Roy.

Le 12. Philipe *Hecquet*, Docteur-Regent, ancien Professeur, et ancien Doyen de la Faculté de Médecine de Paris, connu par plusieurs Ouvrages de sa Profession, qu'il avoit rendus publics, mourut âgé de 74. ans. Il avoit quitté depuis 10. ans l'exercice de la Medecine, il s'étoit retiré dans l'Enclos du Convent des Carmelites du Fauxbourg S. Jacques. On prétend qu'il y avoit 30. ans qu'il n'avoit mangé de viande, ni bû de vin.

Le 13. Nicolas *Henin*, Conseiller du Roy en son Grand Conseil, où il avoit été reçû le 5. May 1688. mourut après avoir été trois jours entiers en apoplexie létargique. Il étoit âgé de 82. ans 11. mois 10. jours, étant né le 3. May 1654. Il étoit veuf d'Anne-Henriette Brice, dont il laisse deux Fils et une Fille, ainsi qu'on l'a raporté en annonçant la mort de cette Dame dans le Mercure du mois de Novembre 1734. p. 1530.

Le 26. Louis le *Goux de la Berchere*, Comte de la Rochepot, Marquis de Santenay, Baron de Thoisy, Seigneur de la Berchere, Conseiller d'Etat ordinaire, mourut à Paris subitement en allant se mettre à table pour dîner. Il étoit dans la 61. année de son âge, étant né le 10. Octobre 1676. il avoit été successivement Conseiller au Parlement de Paris le 14. Janvier 1699. Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy le 29. Juillet 1703. et Chancelier et Garde des Sceaux de Charles de France, Duc de Berri, le 11. Décembre 1710. Il perdit cette Charge à la mort de

Digitized by Google

ce Prince, et ayant été fait Conseiller d'Etat au mois de May 1715. il se démit de celle de Maître des Requêtes, et obtint des Lettres d'Honoraire le 22. Juin de la même année. Il étoit veuf sans enfans depuis le 16. Mars 1729. de Magdeleine-Charlotte Voisin, fille aînée du feu Chancelier de France de ce nom, et fils de feu Urbain le Goux de la Berchere, Marquis de Santenay, &c. Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, ci-devant Intendant successivement à Moulins, à Riom, à Montauban et à Roüen, mort le 30. Août 1721. à l'âge de 79. ans, et d'Antoinette le Févre d'Eaubonne, morte le 29. Décembre 1708. âgée de 57. ans.

Le 27. *Jean-Baptiste Poncy de Neuville*, Prêtre, mourut à Paris dans la 39. année de son âge. Les heureux talens dont il étoit orné, le font universellement regretter, comme un sujet également utile à la Religion qu'il a défenduë avec un zele infatigable par ses éloquents et solides Sermons; et à la République des Lettres, qu'il a enrichie de plusieurs Ouvrages poëtiques qui ont mérité plus d'une fois d'être couronnés dans l'Académie des Jeux Floraux. Il étoit d'ailleurs autant estimable par les qualités du cœur que par celles de l'esprit. Il prononça l'année derniere avec beaucoup de succès dans l'Eglise des R. R. PP. de l'Oratoire, le Panégyrique de S. Louis, en présence de deux célebres Académies. Il a aussi prêché plusieurs Sermons dans l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice et dans d'autres Eglises de la Ville. Un redoublement de zele pour les devoirs de son Ministere dans les circonstances de la fin du Carême, lui a causé la maladie qui l'a enlevé en très-peu de jours.

Le même jour D. Jeanne-Louise *d'Herbonville*,

 épouse

épouse de Charles de Houdetot, dit le Comte de Houdetot, Chevalier Seigneur de Fontaines-le-Châtel, de S. Germain des Essours, des Autieux, &c. son cousin paternel et maternel du 3. au 4. mourut après une courte maladie d'un abcès dans la tête, à Paris dans la 26. année de son âge, étant née le 5. Décembre 1711. elle étoit fille d'Adrien, Marquis d'Herbouville, Chevalier Seigneur de S. Jean du Gardonnay, la Cour-le-Comte, la Gaillarde, le Bourgdun, Luneray, S Pierre le Vieux, Baron de Longueval, Lagny, le Marqué, Bellan, &c. ci-devant premier Enseigne de la Compagnie des Gendarmes de la Garde du Roy, Mestre de Camp de Cavalerie, et de D. Françoise-Chrétienne Dauvet des Marets; elle laisse un garçon et une fille en bas âge, n'ayant été mariée qu'au mois de Novembre 1731. c'étoit la cinquiéme alliance réciproque que ces deux Maisons, qui sont d'une ancienne Noblesse de Normandie, avoient faites entre-elles. La Généalogie de celle de Houdetot est rapportée dans le Tome VIII. des Grands Officiers de la Couronne, au Chapitre des Grands-Maîtres des Arbalêtriers, page 16. Ses Armes sont d'argent à une bande d'azur, chargée de trois annelets d'or remplis, celui du milieu d'un Eton, et les deux autres d'une Aigle à deux têtes, et Diaprée d'or. Herbouville porte de gueules à une Fleur de Lys d'or.

Le nommé *Félix de la Mata*, mourut le 28. Avril à Pampelune, âgé de 125. ans; il s'étoit marié à l'âge de 110. ans pour la troisiéme fois, et il a eû trois enfans de sa derniere femme.

Le 29. Dlle Marie *Cousinet*, Dame de Boisroger, fille de Robert Cousinet, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mort le

26. Août 1701. et de D. Elizabeth-Catherine Rousselet, morte le premier May 1694. mourut d'une fluxion de poitrine à Paris, dans un âge avancé, sans avoir été mariée.

Le même jour François *Gacon*, ancien Avocat au Parlement de Paris, où il avoit été immatriculé le 4. Février 1698. et l'un des grands Consultans du Palais, mourut âgé d'environ 63 ans.

Le même jour D. Jeanne-Marguerite *de Brehan*, veuve depuis le 27. Mars 1713. de Charles, Marquis de Sévigné, Seigneur des Rochers, Lieutenant pour le Roy de la Ville de Nantes et Comté Nantois, et auparavant Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes Dauphins, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Fevrier 1684. mourut à Paris, sans enfans, âgée de 69. ans. Elle étoit sœur de Jean-François Amalrie de Bréhan, Comte de Mauron et de Plélo, Seigneur de Galinée, ci-devant Conseiller au Parlement de Bretagne; tous deux enfans de Maurille de Brehan, aussi Comte de Mauron et de Plélo, et de D. Louise de Quelen. Feu Charles Marquis de Sévigné, étoit frere de feuë Françoise-Marguerite de Sévigné, troisiéme femme de François Adhemar de Monteil de Castelane, Comte de Grignan, Chevalier des Ordres du Roy, et seul Lieutenant General au Gouvernement de Provence, morte le 13. Août 1705. tous deux enfans de Henry, Marquis de Sévigné, Seigneur des Rochers, Maréchal des Camps et Armées du Roy, et Gouverneur de la Ville de Fougeres en Bretagne, qui fut tué en 1651. dans un combat singulier contre le Chevalier d'Albret, et de Marie de Raburin de Chantal, morte au mois de May 1696. après s'être renduë celebre par son esprit et par ses Lettres à la Comtesse de

 Grignan,

Digitized by Google

Grignan, sa fille, dont on a donné un Recueil au Public en 1734. en 6. vol. *in* 12.

Le 2. May Antoine-Simon *le Courtois*, Ecuyer Seigneur d'Avery et de Chome, ci-devant Contrôleur Géneral des Fermes de Languedoc, 3e. Fils de feu Pierre le Courtois, Ecuyer Conseiller au Siege Présidial de Troyes, et de Marguerite Laigneau, mourut à Paris, laissant de D. Marthe Ricaud, sa femme, Jacques le Courtois d'Averly, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, où il a été reçû le 10. May 1735.

Le 3. mourut subitement à Paris à l'Hôtel de la Bibliotheque du Roy, âgé de 78. ans, Louis *de Targny*, Prêtre du Diocèse de Noyon, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, du 22. Septembre 1688. l'un des Gardes de la Bibliotheque du Roy, depuis le mois de Janvier 1712. et Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Lo, Ordre de S. Augustin, Diocèse de Coutances, qu'il avoit obtenuë le 13. May 1724. en remettant celle de Sainte Marie d'Obasine, Ordre de Citeaux, Diocèse de Limoges, qui lui avoit été accordée le 17. Octobre. 1723. il s'étoit démis il y avoit environ 18. mois de la Dignité de Chantre de l'Eglise Métropolitaine de Rheims, et avoit été autrefois Principal du College de Dainville.

François *Sévin*, Pensionnaire depuis 1726. de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, dans laquelle il avoit été reçû Eleve dès 1711. et ensuite Associé en 1714. a eû la Place de Garde de la Bibliotheque du Roy, vacante par la mort de Louis de Targny; il en faisoit les fonctions depuis quelques années.

Le 3. Dom Etienne *Richard*, General de l'Ordre des Chartreux, mourut à la grande Chartreuse en Dauphiné, dans la 69. année de son

 âge,

Digitized by Google

âge, et dans la 6. de son Géneralat, ayant été élû le 3. Février 1732. il étoit alors Prieur de la Chartreuse de Castres en Languedoc, et Visiteur de la Province d'Aquitaine. Dom Michel *de Larnage* Prieur de la Chartreuse de S. Hugon, a été élû Géneral en son lieu et place.

Le 4. Ferdinand, *Duc de Curlande*, et de Semigalle, qui depuis deux à trois ans faisoit son séjour le plus ordinaire à Dantzig, y mourut dans la 82. année de son âge, étant né le 2. Novembre 1655. il étoit 4 fils de Jacques, Duc de Curlande et de Semigalle, mort le 31. Décembre 1682. et de Louise-Charlotte de Brandebourg, morte le 29. Août 1676. il avoit embrassé la Religion Catholique en 1698. et il avoit été autrefois Lieutenant d'Artillerie des Troupes de l'Electeur de Brandebourg, et ensuite du Roy de Pologne. Après la mort du Duc Frederic Casimir, son frere aîné, arrivée le 22. Janvier 1698. il eut la Régence et l'administration du Duché de Curlande jusqu'en 1710. pendant la minorité du Duc Frédéric Guillaume, son neveu, qui mourut le 21. Janvier 1711. il devoit être son successeur, étant le seul mâle qui restât de sa Maison, mais Anne Juanowna, veuve de son neveu, quoique sans enfans, garda ses Etats jusqu'en 1730. qu'elle fut apellée au Trône de la Monarchie de Russie; ensorte qu'il ne reçut l'investiture du Duché de Curlande et de ses dépendances du Roy de Pologne, que le 28. Février 1731. Il s'étoit marié le 25. Septembre 1730. avec Jeanne-Magdelaine de Saxe, née le 17. Mars 1708. fille de feu Jean-Georges, Duc de Saxe-Weissenfels, et de Frederique-Elizabeth de Saxe-Eysenach. Il n'en a point eû d'enfans, desorte qu'en lui finit la Maison de Ketler, qui

Digitized by Google

avoit été investie du Duché de Curlande et de Semigalle, le 5. Mars 1562. par Sigismond, Roy de Pologne, en la personne de Gothard Ketler, Gentilhomme du Duché de Bergue, et dernier Grand-Maître de l'Ordre des Chevaliers de Livonie, Bisayeul du Duc qui vient de mourir.

Le 5 Zacharie *Morel*, Seigneur de la Brosse en Brie, et de S. Oüen, Conseiller et Doyen du Parlement, et Doyen des Conseillers de la Ville de Paris, mourut dans la 84. année de son âge, et la 55. de sa Magistrature, ayant été reçû Conseiller au Parlement le 6. May 1681. il monta à la Grand'Chambre au mois de Novembre 1714. et en devint Doyen le 25. Avril 1735. Il étoit fils de Daniel Morel, Seigneur de Stainville, Haussignemont, Courbevoye, &c. Conseiller-Secretaire du Roy et de ses Finances, et Maître de la Chambre aux Deniers de S. M. mort le 12. Avril 1697. et d'Elisabeth Henryet, morte le 27 Décembre 1691. et il avoit épousé défunte Michelle-Angélique Titon, fille de feu Maximilien Titon, Baron de Berre, Seigneur d'Ognon, &c. aussi Secretaire du Roy, et de ses Finances, et Directeur General du Magazin des Armes de S. M. et de feüe Marguerite Becaille. Il en laisse un fils, qui a été ci-devant dans le Service Militaire, et deux filles, tous trois non mariés.

Le 6. D. Marie-Anne *Boileau*, veuve depuis le 20. Janvier 1710. de Philipe Gourdon, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, et Secretaire des Commandemens de feuë Dlle Marie de Lorraine, Duchesse de Guise, mourut d'une fluxion de poitrine, âgée d'environ 76. ans, laissant un fils.

Le 7. May, Jean-Baptiste-Jacques *de Saint Remy*, *Marquis de Cossé*, Seigneur de la Motte-

 Fouqué

Vouqué de Montgoubert, &c. mourut en son Château de la Motte, en Normandie, âgé d'environ 67. ans. Il avoit épousé en 1700. Marie-Therese-Nicole de Montgommery, fille de François, Comte de Montgommery, Chevalier de l'Ordre du Roy, et de Marie-Louise de Grisson, Dame de la Motte-Villebouzin, près de Longjumeau et du Mesnil. Elle mourut le 29. Mars 1733. il avoit eû d'elle deux enfans; sçavoir, Jean-Baptiste-François de S. Remy, mort le 25 Avril 1726. âgé de 23. ans, et Marie-Magdelaine de S. Remy, aujourd'hui seule et unique heritiere de sa Maison, qui fut mariée le 20. Décembre 1725. avec Guy-Antoine de S. Simon, Marquis de Courtomer, Mestre de Camp de Cavalerie, ci-devant Capitaine des Gardes du Corps de feuë la Duchesse de Berry, qui a été dans sa jeunesse Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, et qui devint en 1724. l'aîné de sa Maison par la mort sans enfans de Jacques-Antoine de S. Simon, son frere, Marquis de Courtomer, Comte de Montreüil, Colonel du Régiment de Soissonnois.

Le 8. D. Marie-Madelaine-Therese-Geneviéve *de Mouchy d'Hocquincourt*, Veuve depuis le 27. Janvier 1711. d'Antoine de Pas, Marquis de Feuquieres, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur des Ville et Citadelle de Verdun, et Païs Verdunois, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, et ancien Chevalier d'Honneur du Parlement de Metz, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Janvier 1695. mourut à Paris dans le Monastere de Port-Royal, âgée de 68. ans. Elle étoit Fille de Georges de Mouchy, Marquis d'Hocquincourt, Chevalier des Ordres du Roy, Lieute-

avoit été investie du Duché de Curlande et de Semigalle, le 5. Mars 1562. par Sigismond, Roy de Pologne, en la personne de Gothard Ketler, Gentilhomme du Duché de Bergue, et dernier Grand-Maître de l'Ordre des Chevaliers de Livonie, Bisayeul du Duc qui vient de mourir.

Le 5 Zacharie *Morel*, Seigneur de la Brosse en Brie, et de S. Oüen, Conseiller et Doyen du Parlement, et Doyen des Conseillers de la Ville de Paris, mourut dans la 84. année de son âge, et la 55. de sa Magistrature, ayant été reçû Conseiller au Parlement le 6. May 1682. il monta à la Grand'Chambre au mois de Novembre 1714. et en devint Doyen le 25. Avril 1735. Il étoit fils de Daniel Morel, Seigneur de Stainville, Haussignemont, Courbevoye, &c. Conseiller-Secretaire du Roy et de ses Finances, et Maître de la Chambre aux Deniers de S. M. mort le 12 Avril 1697. et d'Elisabeth Henryet, morte le 27 Décembre 1691. et il avoit épousé défunte Michelle-Angélique Titon, fille de feu Maximilien Titon, Baron de Berre, Seigneur d'Ognon, &c. aussi Secretaire du Roy, et de ses Finances, et Directeur General du Magazin des Armes de S. M. et de feüe Marguerite Becaille. Il en laisse un fils, qui a été ci-devant dans le Service Militaire, et deux filles, tous trois non mariés.

Le 6. D. Marie-Anne *Boileau*, veuve depuis le 20. Janvier 1710. de Philipe Gourdon, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, et Secretaire des Commandemens de feüe Dlle Marie de Lorraine, Duchesse de Guise, mourut d'une fluxion de poitrine, âgée d'environ 76. ans, laissant un fils.

Le 7. May, Jean-Baptiste-Jacques *de Saint Remy*, *Marquis de Cossé*, Seigneur de la Motte-

 Fouqué

Fouqué de Montgoubert, &c. mourut en son Château de la Motte, en Normandie, âgé d'environ 67. ans. Il avoit épousé en 1700. Marie-Therese-Nicole de Montgommery, fille de François, Comte de Montgommery, Chevalier de l'Ordre du Roy, et de Marie-Louise de Grisson, Dame de la Motte-Villebouzin, près de Longjumeau et du Mesnil. Elle mourut le 29. Mars 1733. il avoit eû d'elle deux enfans; sçavoir, Jean-Baptiste-François de S. Remy, mort le 25 Avril 1726. âgé de 23. ans, et Marie-Magdelaine de S. Remy, aujourd'hui seule et unique heritiere de sa Maison, qui fut mariée le 20. Décembre 1725. avec Guy-Antoine de S. Simon, Marquis de Courtomer, Mestre de Camp de Cavalerie, ci-devant Capitaine des Gardes du Corps de feuë la Duchesse de Berry, qui a été dans sa jeunesse Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem, et qui devint en 1724. l'aîné de sa Maison par la mort sans enfans de Jacques-Antoine de S. Simon, son frere, Marquis de Courtomer, Comte de Montreüil, Colonel du Régiment de Soissonnois.

Le 8. D. Marie-Madelaine-Therese-Geneviéve *de Mouchy d'Hocquincourt*, Veuve depuis le 27. Janvier 1711. d'Antoine de Pas, Marquis de Feuquieres, Lieutenant General des Armées du Roy, Gouverneur des Ville et Citadelle de Verdun, et Païs Verdunois, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, et ancien Chevalier d'Honneur du Parlement de Metz, avec lequel elle avoit été mariée au mois de Janvier 1695. mourut à Paris dans le Monastere de Port-Royal, âgée de 68. ans. Elle étoit Fille de Georges de Mouchy, Marquis d'Hocquincourt, Chevalier des Ordres du Roy, Lieute-

nant General de ses Armées, Grand-Bailly et Gouverneur de Peronne, Montdidier et Roye, mort au mois de Décembre 1689. et de Dame Marie Molé de Jusanvigny, morte le 21. Janvier 1694. Il ne lui restoit plus qu'une Fille, qui est D. Pauline-Corisande de Pas-Feuquieres, née le 29. Janvier 1704. et mariée le 30. Janvier 1720. avec Joachim Adolphe de Seigliere, Marquis de Soyecourt, Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Loüis, Brigadier des Armées du Roy, ci-devant Colonel du Regiment de Bourgogne.

Le 9. Jean-Jacques *du Bergier*, Seigneur des Salles, et de Montaumer; Gentilhomme Ordinaire du feu Duc d'Orleans, mourut à Paris, en la Maison des PP. de la Doctrine Chrétienne, dans un âge fort avancé. Il étoit Fils de Jean-Jacques Bergier, Seigneur des Salles, et de Marie de Machaut, et veuf de Marie Geneviéve Routtier, morte le 24. Janvier 1731. âgée de 74. ans, Fille de Michel Routtier Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, et de Geneviéve Lalleman.

Le 11. Augustin *de la Vacquerie de Simphalle*, natif de Beauvais en Picardie, Chanoine-Diacre de l'Eglise Métropolitaine de Paris, mourut âgé de 84. ans complets moins un jour, étant né le 11. May 1653. Il étoit petit Neveu du célebre Claude Joly, Chantre, Chanoine et Official de Paris, mort le 16. Janvier 1700. dans la 94 année de son âge, qui lui avoit resigné avant sa mort son Canonicat, auquel il fut reçû le 25. du même mois de Janvier. Il étoit auparavant Chanoine et Théologal de l'Eglise de Tournay. Claude Joly avoit succedé en 1631. dans ce Canonicat à Gui Loysel, son Oncle; celui-ci à

Digitized by Google

Arnoul du Mesnil, son grand Oncle en 1590. et ce dernier à Paul du Mesnil, son Frere, en 1578. ainsi il y avoit 159. ans que ce Bénéfice étoit dans cette Famille.

Le 12. D. Catherine *Turgot de Saint Clair*, Epouse de Claude-Charles Hatte de Chevilly, Brigadier des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, et ci-devant Capitaine au Regiment des Gardes Françoises, et auparavant veuve de Gilles d'Aligre, Seigneur de Boislandry et de Beauvoir, Conseiller au Parlement de Paris, decédé le 12. Avril 1711. mourut à Paris après 6. mois d'une maladie de langueur, âgée d'environ 65. ans, sans laisser d'enfans. Elle étoit fille de feu Antoine Turgot, Seigneur de S. Clair, Lanteuil, le Ménil-Gondoüin, Belon, Sainte Honorine, &c. mort Sous-Doïen des Maîtres des Requêtes de l'Hôtel du Roy, le 15. Février 1713. et de feuë D. Jeanne du Tillet, morte le 12 May 1728.

Le 13. Sœur Angelique *de Lanfernat*, surnommée de *Tous-les-Saints*, Religieuse, Ursuline du Convent de Crevant, ou Cravant en Auxerrois, mourut dans ce Monastere, âgée de plus d'un Siécle. Elle étoit fille aînée de Charles de Lanfernat, Ecuyer, Seigneur de la Jaqueminiere, et des Bards, et de D. Claude-Marie du Plessis de la Perrine, Dame d'Asnieres, qui furent mariés par Contrat du 28. Décembre 1635. Elle fut ondoyée au Château de la Jacqueminiere au Perche, et baptisée peu de jours après dans l'Eglise de Moncorbon, le jour de Noël 25. Décembre 1636. Elle avoit deux Sœurs cadettes, Religieuses au Convent des Ursulines de Crevant, où elles sont mortes en reputation de Sainteté, âgées de plus de 80. ans. Elle prit à

leur exemple le même parti ; et après son Noviciat, elle fut admise à la Profession le 5. Novembre 1662. Elle a édifié, pendant sa vie, toute la Communauté par ses vertus, et par sa régularité à remplir les Observances de son état, dont elle ne s'est jamais relâchée, même dans sa vieillesse la plus avancée. Feu Edme de Lanfernat, son frere, Seigneur de la Jacqueminiere et d'Asnieres, mort au mois d'Octobre 1718. a laissé de Catherine Sauvat, qu'il avoit épousée le 9. Juin 1676, et du chef de laquelle il étoit devenu Seigneur de Villars, Paroisse de Champignelles près de S. Fargeau en Puisaye ; entre autres Enfans, Jean-Baptiste de Lanfernat, Seigneur de Villars, marié avec Damoiselle Guillaume de Marsangis, d'auprès de Sens, et Charlote de Lanfernat, mariée avec Joseph de Montigny, Seigneur de Montigny-les-Hastes, Paroisse de Pereux. On a parlé de la Famille de Lanfernat dans le Mercure du mois de Février 1731. p. 284 à l'occasion de la mort de D. Loüise-Marie de Lanfernat, Dame de Courteilles-le-Guerin, du Teil, et de Chammoteux, Veuve de François de l'Osmone, Seigneur du Bois-de-la-Pierre, Exempt des Gardes du Corps du Roy, et Chevalier de l'Ordre de S. Loüis, laquelle s'étoit fait connoître par son talent pour la Poësie, et par les Recherches et Mémoires qu'elle avoit faites sur l'Histoire de Normandie.

Le 14. May, Loüis *de Rochechoüart*, Seigneur de Montigny et du Monceau, qui avoit servi dans sa jeunesse en qualité d'Enseigne, et ensuite de Lieutenant des Galeres, mourut dans son Château de Montigny, dans la Forêt d'Orleans, âgé de 72. ans 10. mois. Il étoit fils

d'Isaac-Loüis de Rochechoüart, Seigneur de Montigny, de la Brosse et du Monceau, Baron de Loury dans la Forêt d'Orleans, mort en 1683. et de Françoise le Conquerant, sa premiere femme, et il avoit épousé en 1692. Elizabeth de Cugnac, fille de Philipe de Cugnac, Baron de Joüy en Beauce, et d'Elizabeth de Morainville. Il en laisse Loüis-Philipe-Esprit-Juvenal de Rochechoüart, Chevalier des Ordres de N.D. du Mont-Carmel, et de S. Lazare de Jerusalem, Capitaine dans le Regiment de la Reine Infanterie; Pierre-Jules-César de Rochechoüart, Evêque d'Evreux, sacré le 15. Février 1734. Joseph de Rochechoüart, et Loüise-Elisabeth de Rochechoüart, mariée le 10. Décembre 1731. avec Henri Lambert d'Herbigny, Marquis de Thibouville, ci-devant Mestre de Camp du Regiment de Dragons de la Reine.

Le 17. D. Marguerite *de Lalive*, veuve depuis le 17. Juin 1731. de Jean Martial de Jaucen de la Perriére, Seigneur de Crosne, et de Noisy sur Seine, Conseiller-Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, ancien Receveur general des Finances de Flandres, et ancien Fermier general, mourut en son Château de Crosne, âgée d'environ 84. ans, laissant 2. filles, qui sont D. Marie Anne de Jaucen, veuve de Pierre Larcher, Marquis d'Arey, et de Vindiei, Seigneur d'Avrilly, Bailli d'Epée de Vermandois, et Président en la Chambre des Comptes de Paris, et D. Marguerite Françoise de Jaucen, épouse de François-Louis-Martial de Montiers, Comte de Merinville, Vicomte de Brigueil, Baron de Montrocher, et de Châteaubrun, Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de la Reine, et Brigadier des Armées du Roi.

Le

Digitized by Google

Le 27. La Dlle *Lucas*, fille aînée de feu Antoine-Jean Lucas, Seigneur de Romeval, et de Neuvirelle, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris mort le 7. Décembre 1728. et de D. Anne Magdelaine Loyseau, sa veuve, mourut, âgée de 21. ans ou environ.

Le 29. Alexis *Paneau*, Conseiller-Secretaire du Roi, Maison, Couronne de France et de ses Finances, Honoraire, et ancien Directeur general des Aydes et Entrées de la Ville de Paris, aussi ancien Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville, mourut dans la 100e. année de son âge, étant né au mois de Juillet 1637. Il avoit été marié 1°. avec Victoire Elian, Femme de Chambre des Enfans de France, morte le 22. Septembre 1694. 2° avec Jeanne-Angelique le Vaillant, sœur de François le Vaillant, Conseiller au Grand Conseil. Il laisse de celle-ci 2. filles qui ne sont point mariées, et de la premiere un fils apellé le sieur d'Arty, qui lui a succedé dans l'Emploi de Directeur General des Aydes et Entrées de Paris, et qui a épousé une des filles de Louis Guillaume, Ecuier, Sieur de Fontaine, Commissaire et Controlleur de la Marine au Département de Flandres et de Picardie, et de Marie Armande Carton.

Le premier Juin, D. Marie-Thérese *Colbert*, veuve depuis le 6. Novembre 1725. de Jacques Eleonor Rouxel, Comte de Medavy et de Grancey, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de la Ville et Principauté de Sedan, avec lequel elle avoit été mariée le 12. Juin 1685. mourut à Paris, âgée de 68. ans, sans laisser d'enfans. Elle étoit fille d'Edouard-François Colbert, Comte de Maulevrier, Baron de la Frogerie &c. Chevalier des Ordres

du

Digitized by Google

du Roi, Lieutenant General de ses Armées, & Gouverneur des Ville et Citadelle de Tournay, mort le 31. Mai 1693. et de Marie Magdelaine Bautrude Serrant, morte le 10. Mars 1700.

Le même jour D. Louise-Emilie *de la Tour d'Auvergne*, ancienne Abbesse de l'Abbaye Royale de Montmartre-lès-Paris, mourut dans le Monastere du Prieuré du Cherchemidi, où elle s'étoit retirée, dans la 70. année de son âge. Elle étoit Professe de l'Abbaye de N. D. de Soissons, de l'Ordre de S. Benoît, elle fut nommée au mois de Février 1707. Abbesse de S. Remy de Villers-Côte-Rets, du même Ordre, Diocèse de Soissons, d'où elle fut transferée au mois de Novembre 1727. à celle de Montmartre, dont elle donna sa démission au mois de Février 1735. Elle étoit fille de Frédéric-Maurice de la Tour, Comte d'Auvergne et d'Oliergues, Marquis de Lanquais, Colonel Général de la Cavalerie Légere de France, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur et Sénéchal du haut et bas Limosin, mort le 23. Novembre 1707. et de Henriette-Françoise de Hohen-Zollern, Marquise de Berg-op-Zoom, sa premiere femme, morte le 17. Octobre 1698.

Le 7. Avril, nâquit dans le Château de Wailly Marie Anne Christiane Josephine, fille premiere née de Louis Ferdinand Joseph *de Croy*, *Duc d'Havré*, et de Croy, Prince du Saint Empire, Grand d'Espagne de la premiere Classe, Châtelain héréditaire de Mons, Marquis de Thie-le Château, &c. Colonel du Régiment de la Couronne, et de D. Marie-Louise Cunegonde de Montmorency-Luxembourg, mariés le 16. Janvier de l'année derniere 1736. elle fut baptisée le lende-

main 8. par l'Evêque d'Amiens dans l'Eglise paroissiale de ce lieu au bruit de plusieurs décharges de canon. Les Parain et Maraine furent Louis Christian de Montmorency-Luxembourg, Comte Souverain de Luxe, Comte de Beaumont, Seigneur de Dollot, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant General au Gouvernement de Flandres, et Gouverneur de Valenciennes, Ayeul maternel, et D. Marie-Anne Cesarée Lanti, Duchesse Doüairiere d'Havré, et de Croy, Ayeule paternelle de la baptisée.

Quelques semaines après cette cérémonie, il y eut dans les Jardins du Château de Wailly un fort-beau feu d'artifice, qui fut tiré entre 9. et 10. heures du soir avec beaucoup de succès. Il fut accompagné d'une illumination d'environ 3000. lampions dont toutes les fenêtres du Château étoient entourées; quantité de piramides sur les bords d'un Canal, qui passe au milieu du jardin, étoient aussi garnies de lampions, et formoient par la reverberation de leur lumiere dans le canal un objet fort charmant à la vûë. Plusieurs personnes de la premiere distinction de la Province, se trouverent à cette fête.

Le premier Avril dernier, *D. Joachim-Antoine Ximenès*, Marquis d'Ariza, et de la Guardia, Amirante heréditaire du Royaume d'Arragon, Grand d'Espagne de la premiere Classe, veuf de feüe D. Rose Perez de Gusman Bueno Sylva et Mendoza, épousa dans la Chapelle du Château de Wailly à 4. lieuës d'Amiens en Picardie, Dlle Marie Anne Charlotte de Croy, âgée d'environ 20. ans, seconde fille de feu Jean-Baptiste François Joseph de Croy, Duc d'Havré

vré et de Croy, Marquis de Wailly, Prince de l'Empire, Grand d'Espagne de la premiere Classe, mort le 24. Mai 1727. et de D. Marie Anne Cesarée Lanti, sa veuve, Duchesse Douairiere d'Havré et de Croy. La cerémonie des Fiançailles, et des Epousailles fut faite par Louis-François d'Orleans de la Mothe, Evêque d'Amiens.

ARRESTS NOTABLES, EDITS, &c.

ARREST du 11. Décembre 1736. portant Reglement général pour le commerce du Tabac au Comté de Bourgogne, par lequel Sa Majesté ordonne l'exécution des 26. Articles contenus audit Arrêt.

ORDONNANCE du Roy, du 8. Janvier suivant, portant réduction des Régimens d'Infanterie Allemande, par laquelle S. M. ordonne l'execution des dix Articles qui y sont contenus.

AUTRE du même jour, portant rétablissement des Congés d'ancienneté, dont la délivrance avoit été suspenduë par celle du 15. Février 1734.

AUTRE du même jour, pour réduire les Troupes Suisses et Grisonnes qui sont au Service de S. M. et regler leur payement.

AUTRE du même jour, portant réduction dans les Régimens de Hussards, qui ordonne

l'execution des huit Articles qui y sont contenus.

AUTRE du même jour, portant réduction des Compagnies de Cavalerie Françoise et Etrangere, et de Carabiniers.

AUTRE du même jour, pour réduire toutes les Compagnies des Régimens d'Infanterie Françoise, à trente hommes.

AUTRE du même jour, pour réduire les Compagnies des Régimens de Dragons à vingt-cinq, dont quinze à cheval et dix à pied.

AUTRE du même jour, concernant la réduction des quatre Compagnies des Gardes du Corps, par laquelle S. M. ordonne qu'à commencer du 20. du présent mois de Janvier, il sera réformé cinq Gardes par Brigade, à raison de trente par Compagnie, et au total cent vingt Gardes, &c.

AUTRE du même jour, pour réduire la Compagnie des Grenadiers à cheval du Roy, à cent trente Maîtres, avec quatre Tambours.

AUTRE du même jour, pour retrancher les cinquante Mousquetaires à cheval, dont chacune des premiere et seconde Compagnies avoient été augmentées par Ordonnance du premier Mars 1734.

AUTRE du même jour, pour réduire les trente Compagnies ordinaires du Régiment des Gardes Françoises, à cent dix hommes chacune, non compris les Officiers.

Digitized by Google

AUTRE du même jour, pour réduire les seize Compagnies de la Gendarmerie.

AUTRE du même jour, pour réduire les Compagnies des Régimens d'Infanterie Irlandoise à trente hommes, et composer les Bataillons de dix-sept Compagnies, de même que les Bataillons François.

AUTRE du même jour, contenant 44. pages, portant Reglement pour le payement des Troupes de Sa Majesté, par laquelle il est dit que S. M. ayant fait expédier ses ordres pour le licenciement et les réductions qu'elle s'est déterminée de faire dans ses Troupes, tant Françoises qu'Etrangeres, à l'occasion de la Paix; et voulant expliquer ses intentions sur la composition, après la réforme, et l'entretenement de celles qu'elle a résolu de conserver; elle a ordonné et ordonne l'execution de tous les Articles contenus en ladite Ordonnance, &c.

AUTRE du 10. pour faire retourner dans les Provinces et Generalités du Royaume les Cavaliers, Dragons et Soldats François qui seront réformés, et leur défendre de commettre aucun désordre ni de passer dans les Pays Etrangers, sur les peines qui y sont contenuës.

SENTENCE de Police du 11. qui renouvelle les défenses à tous Boulangers, Meûniers, Brasseurs et autres, d'acheter aucuns Grains et Farines, et à tous Fermiers, Laboureurs et autres, d'en vendre par montre, dans l'étenduë de huit lieuës aux environs de Paris.

Digitized by Google

ARREST du 15. qui proroge jusqu'au dernier Décembre 1737. le délai accordé par celui du 17. Janvier 1736. pour la modération des droits de Marc d'Or, Sceau et autres frais de Provisions des Offices qui se leveront, vacans aux Revenus Casuels, pendant le courant de ladite année.

AUTRE du 22. qui ordonne que les Serges de Crevecœur, d'Hardivilliers et des autres Manufactures, qu'il a été d'usage jusqu'à présent de vendre à la piece, pouront à l'avenir être venduës à l'aune et sur le pied de l'aunage que contiendra chaque piece desdites Serges.

AUTRE du même jour, qui confisque plusieurs Pieces d'Etoffes de Soye de Fabriques étrangeres ou du Royaume, saisies tant dans le Magasin des sieurs Viot et Desfossez, Associés, que dans celui du sieur Bougier, faute de marques ou plombs de Fabrique; et les condamne en dix livres d'amende, pour chacune Piece d'Etoffes saisies.

AUTRE du même jour, portant confiscation de plusieurs Pieces et Coupons d'Etoffes de Soye de fabriques étrangeres ou du Royaume, saisies dans le Magasin du sieur Charles-Louis Chauvin, Marchand de Soye en gros, faute de marques ou plombs de Fabrique; et le condamne en dix livres d'amende pour chaque Piece d'Etoffes saisies.

SENTENCE de Police du 25. qui condamne le sieur *Menin* en trois mille livres d'amen-

Digitized by Google

de pour avoir donné à joüer dans sa maison au Jeu de Pharaon, et le sieur de *Colmenil* en mille livres d'amende pour y avoir été trouvé taillant audit Jeu.

LETTRES Patentes du Roy, sur le Reglement fait et arrêté le 15. Janvier 1737. pour la Teinture des Etoffes de Laine, et des Laines servant à leur fabrication, contenant ledit Reglement 93 Articles, dont S. M. ordonne l'execution. Données à Versailles le 29. Janvier 1737. Registrées en Parlement le 12. Mars suivant.

ORDONNANCE de Police du 30. qui fait défenses à tous Limonadiers, Marchands de Vin et autres, de souffrir que l'on joüe chés eux aux Jeux de Pair-ou-non, aux Dés et autres Jeux de hazard, sous peine de trois mille livres d'amende, et de mille livres d'amende aussi contre chaque Particulier qui y sera trouvé joüant aux dits Jeux.

ARREST du Parlement, au sujet d'un Mémoire imprimé &c.

Ce jour, les Gens du Roi sont entrés, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit : Qu'il ne leur est pas permis de se taire sur un Mémoire imprimé du sieur Marquis de Bauffremont, qui d'ailleurs leur seroit étranger par son objet, dont la connoissance est soumise à un autre Tribunal ; mais dans lequel ils trouvent ce qui interesse le plus nécessairement leur ministere, et ce qui apartient le plus immédiatement à l'autorité de la Cour.

ARREST du 15. qui proroge jusqu'au dernier Décembre 1737. le délai accordé par celui du 17. Janvier 1736. pour la modération des droits de Marc d'Or, Sceau et autres frais de Provisions des Offices qui se leveront, vacans aux Revenus Casuels, pendant le courant de ladite année.

AUTRE du 22. qui ordonne que les Serges de Crevecœur, d'Hardivilliers et des autres Manufactures, qu'il a été d'usage jusqu'à présent de vendre à la piece, pouront à l'avenir être venduës à l'aune et sur le pied de l'aunage que contiendra chaque piece desdites Serges.

AUTRE du même jour, qui confisque plusieurs Pieces d'Etoffes de Soye de Fabriques étrangeres ou du Royaume, saisies tant dans le Magasin des sieurs Viot et Desfossez, Associés, que dans celui du sieur Bougier, faute de marques ou plombs de Fabrique; et les condamne en dix livres d'amende, pour chacune Piece d'Etoffes saisies.

AUTRE du même jour, portant confiscation de plusieurs Pieces et Coupons d'Etoffes de Soye de fabriques étrangeres ou du Royaume, saisies dans le Magasin du sieur Charles-Louis Chauvin, Marchand de Soye en gros, faute de marques ou plombs de Fabrique; et le condamne en dix livres d'amende pour chaque Piece d'Etoffes saisies.

SENTENCE de Police du 25. qui condamne le sieur *Menin* en trois mille livres d'amen-

Digitized by Google

de pour avoir donné à joüer dans sa maison au Jeu de Pharaon, et le sieur de *Colmenil* en mille livres d'amende pour y avoir été trouvé taillant audit Jeu.

LETTRES Patentes du Roy, sur le Reglement fait et arrêté le 15. Janvier 1737. pour la Teinture des Etoffes de Laine, et des Laines servant à leur fabrication, contenant ledit Reglement 93 Articles, dont S. M. ordonne l'execution. Données à Versailles le 29. Janvier 1737. Registrées en Parlement le 12. Mars suivant.

ORDONNANCE de Police du 30. qui fait défenses à tous Limonadiers, Marchands de Vin et autres, de souffrir que l'on joüe chés eux aux Jeux de Pair-ou-non, aux Dés et autres Jeux de hazard, sous peine de trois mille livres d'amende, et de mille livres d'amende aussi contre chaque Particulier qui y sera trouvé joüant aux dits Jeux.

ARREST du Parlement, au sujet d'un Mémoire imprimé &c.

Ce jour, les Gens du Roi sont entrés, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit : Qu'il ne leur est pas permis de se taire sur un Mémoire imprimé du sieur Marquis de Bauffremont, qui d'ailleurs leur seroit étranger par son objet, dont la connoissance est soumise à un autre Tribunal ; mais dans lequel ils trouvent ce qui interesse le plus nécessairement leur ministere, et ce qui apartient le plus immédiatement à l'autorité de la Cour.

Qu'on y lit à la page 7. que la Dame Marquise de Bauffremont *est effectivement Heleine de Courtenay, Princesse du Sang Royal de France* : et que comme si ce n'étoit pas assés qu'un tel Mémoire eût été hazardé au fond d'une Province à l'extrémité du Royaume ; un Ecrivain qui met au jour des feüilles successives sous le titre d'*Observations sur les Ecrits modernes*, vient de lui donner un nouveau degré de publicité à Paris jusque sous nos yeux, par l'extrait qu'il en a fait dans ses feüilles du 12. Janvier, dans lequel il a transcrit les propres termes de l'endroit où est employée cette qualité.

Qu'ils ne s'étendront point sur ce qui se passa en la Cour au commencement du dernier siecle, aux premieres tentatives de quelques personnes de la maison de Courtenay, pour s'arroger, s'il eût été possible, quelque commencement de possession d'une pareille qualité. Que les monumens qui reposent dans le Greffe de la Cour en font foy : et que ce qu'on y voit à ce sujet sera à jamais une preuve mémorable du zele de ceux qui exerçoient alors le Ministere dont ils ont l'honneur d'être revétus.

Mais que ni la mémoire des choses passées, ni l'exemple de leurs Prédécesseurs, ne sont nécessaires pour authoriser une démarche qu'ils ne pouroient obmettre, sans manquer au plus sacré de leurs devoirs, et sans être responsables de leur silence, au Roi, à l'Etat et à la Cour.

Qu'on ne peut trop sentir de quelle extrême conséquence il est, que le caractere auguste qui distingue en France les Princes du Sang Royal, ne puisse au gré de l'opinion et des conjectures, devenir l'objet d'ambitieuses prétentions. Qu'autrement, plus une Maison seroit illustre, plus les

Digitized by Google

les traces de son ancienne origine se perdroient dans la nuit des temps reculés, et plus il lui seroit facile de se laisser ébloüir aux idées flateuses, dont la temérité ou l'artifice chercheroient à repaître son ambition, et que lors même qu'elle viendroit à s'éteindre, son exemple demeureroit toujours capable de tirer à conséquence pour d'autres Maisons.

Que ce sont ces considérations, dont la Cour sçaura mieux peser encore toute l'importance, qui leur ont dicté les Conclusions qu'ils ont l'honneur de lui remettre, avec le Mémoire, et les Feüilles imprimées qui en font l'occasion et le sujet.

Lequel Mémoire, et lesquelles Feüilles ils ont laissé sur le Bureau, avec les Conclusions par écrit du Procureur Général du Roi contre ledit Mémoire et lesdites Feüilles.

Eux retirés : Vû l'imprimé intitulé : *Mémoire pour Messire Louis Benigne, Marquis de Bauffremont, &c.* contenant quinze pages, ensemble les Feüilles intitulées: *Observations sur les Ecrits modernes, Lettre quatre vingt-dix-neuf*, commençant à la page cent-quatre-vingt-treize, et finissant à la page deux-cent-seize, dattées à la fin, *le douze Janvier mil sept-cent trente-sept. A Paris, chés Chaubert* : Conclusions du Procureur Général du Roi. La matiere sur ce mise en délibération.

La Cour a arrêté et ordonné que les termes, *Heleine de Courtenay, Princesse du Sang Royal de France*, étant au bas de la page sept dudit Mémoire, demeureront rayés et suprimés, et que les Feüilles intitulées : *Observations sur les Ecrits modernes, Lettre quatre-vingt-dix-neuf*, lesdites Feüilles commençant à la page cent-qua-

tre-vingt-treize, et finissant à la page deux-cent-seize, dattées à la fin, *le douze Janvier mil-sept-cent-trente-sept. A Paris, chés Chaubert*, seront et demeureront suprimées; Fait inhibitions et défenses, tant audit de Bauffremont qu'à tous autres, d'employer lesdits titre et qualité pour ladite Heleine de Courtenay, et notamment à tous Libraires et Imprimeurs et tous autres, de les employer dans aucuns Livres ou Imprimés, et pareillement d'imprimer, vendre et débiter, ou autrement distribuer tant lesdites Feüilles que ledit Mémoire, avec les termes cy-dessus; le tout à peine d'être procedé extraordinairement contre les Contrevenans, Enjoint à tous ceux qui auroient des Exemplaires dudit Mémoire, ou desdites Feüilles, de les aporter au Greffe de la Cour, pour être lesdites Feüilles suprimées, et les termes cy-dessus rayés dudit Mémoire. Ordonne en outre que Copies collationnées du présent Arrêt, seront envoyées dans les Bailliages et Sénéchaussées du Ressort pour y être lû, publié et registré: Enjoint aux Substituts du Procureur General du Roi, d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement le sept Février mil-sept-cent-trente-sept. Signé YSABEAU.

ORDONNANCE du Roi, du 11. au sujet des Deserteurs des troupes des Isles Françoises de l'Amérique, par laquelle il est dit que Sa Majesté voulant exciter de plus en plus ses Sujets des Isles Françoises de l'Amérique à arrêter les Deserteurs des troupes qu'Elle y entretient, Elle a ordonné et ordonne que par le Trésorier general de la Marine il sera payé, sur les ordonnances des Intendans ou Commissai-

res ordonnateurs auxdites Isles, la somme de cent livres pour chaque deserteur desdites troupes, à celui ou à ceux qui en auront fait la capture, et l'ameneront.

DECLARATION du Roy, qui regle la forme en laquelle les Procurations pour résigner les Bénéfices doivent êtres faites. Donnée à Versailles le 14. Février registrée en Parlement le 13. Mars.

ARREST du 15. qui commet le sieur de Saint Contest de la Chataigneraye, Maître des Requêtes, pour défendre, en qualité de Procureur General, aux demandes en cassation des jugemens de competence.

AUTRE du 17. par lequel il est dit que le Roi ayant été informé de ce qui s'est passé dans la Ville de Douay, à l'occasion de la mort d'un Chanoine du Chapitre de S. Amé; S. M. auroit jugé à propos de se faire rendre un compte exact de cette affaire, dont l'importance lui a paru mériter son attention: à quoy voulant pourvoir, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné et ordonne que les déliberations capitulaires du Chapitre de S. Amé, concernant ledit Chanoine, et les Ordonnances en Jugement, renduës à son égard, ensemble les Apellations simples ou comme d'abus, si aucunes en ont été interjettées seront incessamment remises entre les mains du sieur d'Argenvilliers, Secretaire d'Etat, pour y être pourvû par Sa Majesté, ainsi qu'il apartiendra, sur le compte qui lui sera rendu desdites pieces. : Sa Majesté réservant à sa Personne la connoissance de cette affaire,

circonstances et dépendances, et icelle interdisant à toutes ses Cours et autres Juges, jusqu'à ce qu'autrement par Elle il en ait été ordonné.

ORDONNANCE du Roi du 25. concernant la réduction des Compagnies de Grenadiers, en faveur de ceux des Grenadiers qui se trouveront déplacés par le retranchement porté par l'ordonnance du 8. Janvier dernier, et entrenus avec leur même paye jusqu'à ce qu'ils rentrent dans les Compagnies d'où ils seront sortis, ou qu'ils montent aux grades qui leur seront accordés suivant leurs talens et bonne conduite.

ARREST du 26. portant qu'Antoine Hogguer sera tenu de défendre dans huitaine, à la demande du Controlleur des bons d'Etats contre lui, en restitution de neuf millions deux cent quatre-vingt-dix mil cinq cent quatre-vingt-six livres d'une part, en rentes sur les Tailles, et de neuf cent quarante-quatre mille livres, d'autre, en argent, comme indûëment par lui surprises, sinon qu'il sera fait droit.

EDIT DU ROY, portant supression de la Charge de Garde des Sceaux de France. Donné à Versailles au mois de Février 1737.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre; à tous présens et à venir, SALUT. Les Sceaux de France étant à présent en nos mains, nous avons crû que rien n'étoit plus convenable au bien de notre Service et à celui du Public, que d'en remettre la garde et l'exercice à notre très-cher et féal Chevalier Chancelier de France. A ces causes, et autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, et de no-

tre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, nous avons éteint et suprimé, éteignons et suprimons par ces Présentes, signées de notre main, les titre, état et Office de Garde des Sceaux de France, rétabli par nos Lettres Patentes du mois d'Août 1727. Voulons qu'icelles et tout leur contenu, soit et demeure dès-à-présent et à l'avenir, nul et comme non avenu, ainsi que toutes les clauses et dispositions contenuës en icelles en vertu des Présentes. Si donnons en mandement à nos amés et feaux Conseillers, les Gens tenans notre Grand-Conseil, que ces Présentes il ayent à faire lire et registrer, pour le contenu en icelles être gardé et observé selon sa forme et teneur, nonobstant tous Edits, Déclarations, Lettres Patentes, Réglemens et autres titres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces Présentes, pour ce regard seulement; car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons aposé notre Scel à cesdites Présentes Donné, &c.

Lû, publié en l'Audience du Grand-Conseil du Roy et enregistré ès Registres dudit Conseil, pour être gardé, observé et executé selon sa forme et teneur, suivant l'Arrêt dudit Conseil de ce jourd'hui 21. Février 1737. Signé, TOURNAY.

Registré au Parlement le 7. Mars suivant.

REGLEMENT signé du Roy, du 2. Mars. Sur ce qui doit être observé à l'égard des Equipages des Navires qui partent des Ports de Provence, et au sujet des Passagers qui s'y embarquent, par raport aux Expéditions des Patentes de santé.

AUTRE du même jour, concernant les Equipages des Bâteaux et autres Bâtimens qui naviguent seulement dans le Port et à la Baye de Marseille.

ARREST du 3. qui ordonne l'exécution de celui du 12. Janvier 1734. portant établissement de la Commission pour le Jugement en dernier ressort des comptes et affaires concernant l'Œconomat et les Biens des Religionnaires fugitifs, avec augmentation de Commissaires.

AUTRE du 18. qui ordonne la supression de plusieurs Ouvrages saisis chés le nommé Redé, Imprimeur à Amiens, surpris en contravention aux Reglemens de Police, et qui le déclare déchu de la qualité d'Imprimeur.

ARREST du Parlement, *au sujet d'une Feüille imprimée et d'une These de Théologie.*

CE JOUR les Gens du Roy sont entrés, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit:

Qu'une Feüille clandestine, imprimée sans autre t tre que celui de *Suite du Suplément*, sous la date du 15. Janvier dernier, est tombée depuis peu entre leurs mains; et que comme ils ont apris qu'elle étoit répanduë dans le Public, ils n'ont pas c[illegible], à la vûë de ce qu'elle contient, pouvoir [illegible] sous silence.

[illegible] Cour en jugera comme eux, si elle [illegible] seulement ce qui regarde diverses [illegible]ont nommées dans cette Feüille, [illegible]nt compromises, mais encore [illegible] de dangereux pour le Public, [illegible]n présente des esprits sur les affaires

faires de l'Eglise, et ce qu'elle renferme de faits; d'expressions et de discours, capables de porter à son dernier période un feu qui ne se fait que trop sentir, et que l'on ne doit chercher qu'à éteindre.

Qu'ils croyent donc n'avoir besoin que de la mettre sous les yeux de la Cour pour l'engager à la proscrire; et pour trouver dans son autorité respectable un préservatif qui fasse sentir au Public, combien il doit être en garde contre tout ce qui peut tendre à de tels excès.

Que pour ne pas multiplier sans nécessité ses Arrets, ils auront l'honneur de lui rendre compte en même-temps d'une These soutenue dans la Faculté de Théologie de Rheims, qui, quoiqu'un peu plus ancienne, n'est cependant aussi parvenue que depuis peu à leur connoissance.

Qu'ils n'ont pas lieu de reprocher à cette These d'être tombée en tout dans un égal oubli de nos Maximes. Qu'ils y en reconnoissent au contraire plusieurs exprimées d'une maniere que l'on ne sçauroit qu'aprouver. Mais qu'il est d'autres articles sur lesquels elle s'en écarte trop pour être excusée; et que ce mélange aujourd'hui trop ordinaire, ne doit pas la mettre à couvert de la Censure de la Cour.

Que la Cour sçaura mieux le connoître et le discerner par ses lumieres, que par toute la discussion dans laquelle ils pouroient entrer sur cette These; qu'ils se bornent à un seul exemple choisi entre ce qu'ils y ont remarqué de plus susceptible de conséquences dangereuses.

Que la Cour sçait quelle a été de tout temps la fermeté inébranlable de la France [illegible] ment à maintenir la supériorité du Clergé [illegible] tal dans l'ordre de la Puissance sp[illegible]

Digitized by Google

encore à le regarder comme faisant une partie principale et essentielle de l'institution de l'Eglise.

Que la Cour n'a pas sans doute oublié ce qu'elle a fait à ce sujet en diverses occasions. Que quoique persuadée, comme il est vrai, que les Conciles généraux ne sont pas toujours nécessaires pour terminer toute question qui s'éleve, soit sur la Discipline ou sur la Foi, elle n'en a pas été moins en garde contre tout ce qui pouvoit insinuer qu'ils ne sont nécessaires en aucun cas.

Que c'est pour cela qu'en 1663. par un Arrêt solemnel, elle réprouva cette proposition dans une These de Théologie : *Concilia generalia ad extirpandas hæreses, schismata et alia incommoda tollenda, admodum sunt utilia, non tamen absolutè necessaria.* Que dans la These d'aujourd'hui la même proposition se trouve en d'autres termes, mais, qui loin d'en affoiblir le sens, semblent plutôt y donner plus de force et d'énergie : *Congregare Concilia magna utilitatis, nullius absolutæ necessitatis* En faut-il davantage pour fonder les Conclusions qu'ils ont prises pour la supression de cette These, aussi-bien que de la Feüille imprimée, et qu'ils laissent à la Cour, avec un Exemplaire de chacun de ces deux Ecrits?

Eux retirés : Vû par la Cour ladite Feuille imprimée sous le titre, *Suite du Suplément*, 15. Janvier 1737. ensemble ladite These soutenuë dans la Faculté de Théologie de Rheims le 31. Décembre 1736. par Charles Batteux, *Pro majore ordinarii*, et les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy sur lesdits Ecrits. La matiere sur ce mise en Délibération,

LA COUR a arrêté et ordonné que ladite Feüille et ladite These seront suprimées; Enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires, de

les aporter à cet effet au Greffe de ladite Cour : Fait inhibitions et défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de vendre, débiter ou autrement distribuer aucuns Exemplaires de ladite Feüille et de ladite These, à peine de punition exemplaire; et que Copies collationnées du présent Arrêt seront envoyées dans les Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lû, publié et registré; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement le 18. Mars 1737. *Signé* DUFRANC.

ARREST du 19. Mars, qui exempte des droits de Massicault, et modére à moitié les autres droits dûs à Roüen et au Havre, sur les Vins du Languedoc et de Roussillon, qui seront destinés pour la provision de Paris.

ORDONNANCE DU Roy du 30. par laquelle il est dit que S. M. desirant mettre sous le Titre de Royal-Pologne, le Regiment de Cavalerie qui est sous celui du Roy Stanislas, et voulant qu'il prenne à l'avenir dans la Cavalerie un rang convenable à ce Titre, S. M. a ordonné et ordonne qu'il portera à l'avenir le nom de Royal-Pologne, et prendra rang dans les Garnisons, Quartiers Campemens, Armées, et par-tout ailleurs, après le Regiment Royal de Carabiniers, et avant tous les autres qui sont actuellement sur pied; nonobstant ce qui est porté par l'Ordonnance du 24. Décembre 1725. qui avoit fixé le rang de ce Regiment après celui de la Reine, et toutes autres Ordonnances et Reglemens à ce contraires, auxquels S. M. a dérogé et déroge par ladite Ordonnance.

Digitized by Google

ARREST du 2. Avril, Portant Exemption des Droits du Domaine d'Occident, pour les Marchandises du crû des Isles du Vent de l'Amerique, qui seront transportées en Canada et à l'Isle-Royale.

AUTRE du même jour, Qui permet aux Négocians de Marseille d'introduire, pour la consommation du Royaume, les Caffés provenant du crû des Isles Françoises de l'Amerique, en payant dix livres du cent pesant, et d'en envoyer à Geneve en *transit*, sans payer aucuns Droits; le tout en observant les formalités prescrites.

ORDONNANCE DU ROY du 10. Avril, Qui enjoint aux Officiers des Troupes d'Infanterie, Cavalerie et Dragons, de porter l'habit uniforme pendant le temps qu'ils seront aux Corps.

AUTRE du 23. Qui permet que les Bâtimens François soient adressés aux Négocians Etrangers établis dans les Echelles du Levant, dans le cas où ils auront été fretés en entier par des Etrangers.

ARREST du même jour, Pour faciliter la perception des Arrerages des Rentes Viageres acquises sur l'Hôtel de Ville de Paris par les Etrangers.

AUTRE du 5. May, dont la teneur suit.

LE ROY s'étant fait representer l'Arrêt rendu par Sa Majesté le 9. Décembre 1731. par

 lequel

Digitized by Google

lequel elle auroit ordonné la Supression d'une feüille imprimée commençant par ces mots : *Stephanus-Josephus de la Fare . . . . . Episcopus, Dux Laudunensis*, avec une Formule ordinaire de l'Aprobation des Confesseurs, une Explication des Cas reservés au Pape ou à l'Evêque, et des Avis adressés aux Confesseurs, Sa Majesté auroit été informée que, contre le respect qui est dû à cet Arrêt, on commençoit à répandre dans le Public un Ouvrage imprimé sans nom d'Imprimeur, sans Privilege ni Permission, qui a pour titre, *Ordonnance de M. l'Evêque Duc de Laon, second Pair de France*, &c. où il paroît qu'on veut faire revivre et regarder comme subsistant, ce que le Roy a jugé à propos de suprimer par son autorité. Et S. M. s'étant fait rendre un compte plus exact de cet Ouvrage, Elle auroit reconnu que l'exemple d'une pareille contravention doit être d'autant moins toleré, qu'il est à craindre que l'esprit qui regne dans cet Imprimé, et la dureté des expressions dont il est rempli, n'excitent une nouvelle émotion dans les esprits: à quoi étant nécessaire de pourvoir, pour assûrer l'exécution des Arrêts émanés de l'autorité du Roy, et éloigner tout ce qui peut troubler la tranquillité publique, SA MAJESTE' E'TANT EN SON CONSEIL, a ordonné et ordonne que ledit Ouvrage, imprimé sous le titre d'*Ordonnance de M. l'Evêque Duc de Laon, second Pair de France*, &c. sera et demeurera suprimé, &c.

AUTRE du 21. Qui accorde un Délay jusqu'au dernier Décembre 1737. pour le Contrôlle des Actes de Foy et Hommage, Déclarations et Reconnoissances aux Papiers Terriers et autres.

Digitized by Google

LETTRES PATENTES de Privilege exclusif d'une Machine propre à battre les Grains, pour le sieur Meiffren.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, SALUT. Notre bien amé le sieur Jean-Baptiste Meiffren, Capitaine Garde-Côte, et Inspecteur des Haras en Provence, Nous a fait exposer qu'il a inventé une Machine propre à battre les Grains, laquelle a la proprieté de battre beaucoup mieux les Gerbes que le Fleau, qu'elle en rend la paille plus douce, et meilleure pour les Chevaux, en fait sortir tout le grain, qu'elle crible et qu'elle vanne en même temps qu'elle bat, & fait plus d'ouvrage avec un seul homme qu'avec six des plus forts Batteurs en Grange; Que cette Machine agit par le moyen d'un arbre vertical qui est mis en mouvement par un ou plusieurs bras, auquel on attache un ou plusieurs chevaux, selon l'étenduë que l'on veut lui donner; que cet arbre porte un roüet qui mene une lanterne, laquelle fait tourner un arbre horizontal, lequel porte des levées, qui rencontrant d'un côté des basseeules, de l'autre des mentonieres, font lever des pilons et facilitent l'écoulement du grain dans une tremie; Que cette Machine sera très-utile, sur-tout en Provence, & dans les autres Provinces méridionales du Royaume, où on foule le grain par le moyen d'un grand nombre de chevaux, qui serviront utilement à d'autres travaux : que d'ailleurs ceux de cette espece fatiguent presque toutes les Jumens Poulinieres et les font avorter, gâtent les jambes des Poulains, les détruisent en partie, et empêchent qu'on puisse tirer de bons chevaux de cette Province;

que même ce foulage avec des chevaux et des jumens est défendu depuis long-tems, en Espagne, en Italie, en Barbarie, en Egypte : mais comme ledit sieur Meiffren perdroit tout le fruit de ses travaux, et que les dépenses qu'il a faites pour parvenir à perfectionner cette nouvelle Machine, tomberoient en pure perte pour lui, s'il étoit permis d'en faire de pareilles, il Nous a très-humblement suplié de lui en accorder le Privilege exclusif, pendant le nombre d'années qu'il Nous plairoit regler, et desirant favorablement traiter ledit sieur Meiffren, et le recompenser de son aplication, et après avoir fait examiner en notre Académie Royale des Sciences, ladite Machine : A CES CAUSES, et autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, qui a vû le Certificat de notre Académie des Sciences, ensemble le plan de ladite Machine cy attaché sous le Contre-Scel de notre Chancellerie, Nous avons, par ces Presentes signées de notre main, permis et permettons audit sieur Meiffren, ses Hoirs et ayans cause, de faire construire, vendre, débiter, et se servir de la nouvelle Machine à battre les Gerbes, de son invention dans toute l'étenduë de notre Royaume, Pays, Terres, et Seigneuries de notre obéissance, pendant le temps et espace de vingt années consecutives, à compter du jour et datte des Presentes ; faisons très-expresses inhibitions et défenses à toutes Personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient, de faire et construire, pendant ledit temps, aucunes Machines à battre les Gerbes semblables à la presente, ni de la contrefaire sans la permission par écrit dudit sieur Meiffren, ses Hoirs et ayans cause, à peine de confiscation desd. Machines et des mate-

Digitized by Google

LETTRES PATENTES de Privilege exclusif d'une Machine propre à battre les Grains, pour le sieur Meiffren.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, SALUT. Notre bien amé le sieur Jean Baptiste Meiffren, Capitaine Garde-Côte, et Inspecteur des Haras en Provence, Nous a fait exposer qu'il a inventé une Machine propre à battre les Grains, laquelle a la proprieté de battre beaucoup mieux les Gerbes que le Fleau, qu'elle en rend la paille plus douce, et meilleure pour les Chevaux, en fait sortir tout le grain, qu'elle crible et qu'elle vanne en même temps qu'elle bat, & fait plus d'ouvrage avec un seul homme qu'avec six des plus forts Batteurs en Grange; Que cette Machine agit par le moyen d'un arbre vertical qui est mis en mouvement par un ou plusieurs bras, auquel an attache un ou plusieurs chevaux, selon l'étenduë que l'on veut lui donner; que cet arbre porte un roüet qui mene une lanterne, laquelle fait tourner un arbre horizontal, lequel porte des levées, qui rencontrant d'un côté des basse-cules, de l'autre des mentonieres, font lever des pilons et facilitent l'écoulement du grain dans une tremie : Que cette Machine sera très-utile, sur-tout en Provence, & dans les autres Provinces méridionales du Royaume, où on foule le grain par le moyen d'un grand nombre de chevaux, qui serviront utilement à d'autres travaux : que d'ailleurs ceux de cette espece fatiguent presque toutes les Jumens Poulinieres et les font avorter, gâtent les jambes des Poulains, les détruisent en partie, et empêchent qu'on puisse tirer de bons chevaux de cette Province;

que même ce foulage avec des chevaux et des jumens est défendu depuis long-tems, en Espagne, en Italie, en Barbarie, en Egypte : mais comme ledit sieur Meiffren perdroit tout le fruit de ses travaux, et que les dépenses qu'il a faites pour parvenir à perfectionner cette nouvelle Machine, tomberoient en pure perte pour lui, s'il étoit permis d'en faire de pareilles, il Nous a très-humblement suplié de lui en accorder le Privilege exclusif, pendant le nombre d'années qu'il Nous plairoit regler, et desirant favorablement traiter ledit sieur Meiffren, et le recompenser de son aplication, et après avoir fait examiner en notre Académie Royale des Sciences, ladite Machine : A CES CAUSES, et autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, qui a vû le Certificat de notre Académie des Sciences, ensemble le plan de ladite Machine cy attaché sous le Contre-Scel de notre Chancellerie, Nous avons, par ces Presentes signées de notre main, permis et permettons audit sieur Meiffren, ses Hoirs et ayans cause, de faire construire, vendre, débiter, et se servir de la nouvelle Machine à battre les Gerbes, de son invention dans toute l'étenduë de notre Royaume, Pays, Terres, et Seigneuries de notre obéissance, pendant le temps et espace de vingt années consecutives, à compter du jour et datte des Presentes ; faisons très-expresses inhibitions et défenses à toutes Personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient, de faire et construire, pendant ledit temps, aucunes Machines à battre les Gerbes semblables à la presente, ni de la contrefaire sans la permission par écrit dudit sieur Meiffren, ses Hoirs et ayans cause, à peine de confiscation desd. Machines et des mate-

 riaux

circonstances et dépendances, et icelle interdisant à toutes ses Cours et autres Juges, jusqu'à ce qu'autrement par Elle il en ait été ordonné.

ORDONNANCE du Roi du 25. concernant la réduction des Compagnies de Grenadiers, en faveur de ceux des Grenadiers qui se trouveront déplacés par le retranchement porté par l'ordonnance du 8. Janvier dernier, et entretenus avec leur même paye jusqu'à ce qu'ils rentrent dans les Compagnies d'où ils seront sortis, ou qu'ils montent aux grades qui leur seront accordés suivant leurs talens et bonne conduite.

ARREST du 26. portant qu'Antoine Hogguer sera tenu de défendre dans huitaine, à la demande du Controlleur des bons d'Etats contre lui, en restitution de neuf millions deux cent quatre-vingt-dix mil cinq cent quatre-vingt-six livres d'une part, en rentes sur les Tailles, et de neuf cent quarante-quatre mille livres, d'autre, en argent, comme indûëment par lui surprises, sinon qu'il sera fait droit.

EDIT DU ROY, portant supression de la Charge de Garde des Sceaux de France. Donné à Versailles au mois de Février 1737.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre; à tous présens et à venir, SALUT. Les Sceaux de France étant à présent en nos mains, nous avons crû que rien n'étoit plus convenable au bien de notre Service et à celui du Public, que d'en remettre la garde et l'éxercice à notre très-cher et féal Chevalier Chancelier de France. A ces causes, et autres à ce nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, et de no-

tre certaine science, pleine puissance et autorité Royale, nous avons éteint et suprimé, éteignons et suprimons par ces Présentes, signées de notre main, les titre, état et Office de Garde des Sceaux de France, rétabli par nos Lettres Patentes du mois d'Août 1727. Voulons qu'icelles et tout leur contenu, soit et demeure dès-à-présent et à l'avenir, nul et comme non avenu, ainsi que toutes les clauses et dispositions contenuës en icelles en vertu des Présentes. Si donnons en mandement à nos amés et feaux Conseillers, les Gens tenans notre Grand-Conseil, que ces Présentes il ayent à faire lire et registrer, pour le contenu en icelles être gardé et observé selon sa forme et teneur, nonobstant tous Edits, Déclarations, Lettres Patentes, Réglemens et autres titres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces Présentes, pour ce regard seulement; car tel est notre plaisir; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons aposé notre Scel à cesdites Présentes Donné, &c.

Lû, publié en l'Audience du Grand-Conseil du Roy et enregistré ès Registres dudit Conseil, pour être gardé, observé et executé selon sa forme et teneur, suivant l'Arrêt dudit Conseil de ce jourd'hui 21. Février 1737. Signé, TOURNAY.

Registré au Parlement le 7. Mars suivant.

REGLEMENT signé du Roy, du 2. Mars, Sur ce qui doit être observé à l'égard des Equipages des Navires qui partent des Ports de Provence, et au sujet des Passagers qui s'y embarquent, par raport aux Expéditions des Patentes de santé.

Digitized by Google

AUTRE du même jour, concernant les Equipages des Bâteaux et autres Bâtimens qui naviguent seulement dans le Port et à la Baye de Marseille.

ARREST du 3 qui ordonne l'exécution de celui du 12. Janvier 1734 portant établissement de la Commission pour le Jugement en dernier ressort des comptes et affaires concernant l'Œconomat et les Biens des Religionnaires fugitifs, avec augmentation de Commissaires.

AUTRE du 18. qui ordonne la supression de plusieurs Ouvrages saisis chés le nommé Redé, Imprimeur à Amiens, surpris en contravention aux Reglemens de Police, et qui le déclare déchu de la qualité d'Imprimeur.

ARREST du Parlement, *au sujet d'une Feüille imprimée et d'une These de Théologie.*

CE JOUR les Gens du Roy sont entrés, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit:

Qu'une Feüille clandestine, imprimée sans autre t tre que celui de *Suite du Suplément*, sous la date du 15. Janvier dernier, est tombée depuis peu entre leurs mains; et que comme ils ont aprisqu'elle étoit répanduë dans le Public, ils n'ont pas crû, à la vûë de ce qu'elle contient, pouvoir la passer sous silence.

Que la Cour en jugera comme eux, si elle considere non-seulement ce qui regarde diverses Personnes qui sont nommées dans cette Feüille, et qui s'y trouvent compromises, mais encore plus ce qu'elle a de dangereux pour le Public, dans la disposition présente des esprits sur les af-

 faires

faires de l'Eglise, et ce qu'elle renferme de faits, d'expressions et de discours, capables de porter à son dernier période un feu qui ne se fait que trop sentir, et que l'on ne doit chercher qu'à éteindre.

Qu'ils croyent donc n'avoir besoin que de la mettre sous les yeux de la Cour pour l'engager à la proscrire; et pour trouver dans son autorité respectable un préservatif qui fasse sentir au Public, combien il doit être en garde contre tout ce qui peut tendre à de tels excès.

Que pour ne pas multiplier sans nécessité ses Arrets, ils auront l'honneur de lui rendre compte en même-temps d'une These soutenuë dans la Faculté de Théologie de Rheims, qui, quoiqu'un peu plus ancienne, n'est cependant aussi parvenuë que depuis peu à leur connoissance.

Qu'ils n'ont pas lieu de reprocher à cette These d'être tombée en tout dans un égal oubli de nos Maximes. Qu'ils y en reconnoissent au contraire plusieurs exprimées d'une maniere que l'on ne sçauroit qu'aprouver. Mais qu'il est d'autres articles sur lesquels elle s'en écarte trop pour être excusée; et que ce mélange aujourd'hui trop ordinaire, ne doit pas la mettre à couvert de la Censure de la Cour.

Que la Cour sçaura mieux le connoître et le discerner par ses lumieres, que par toute la discussion dans laquelle ils pouroient entrer sur cette These; qu'ils se bornent à un seul exemple choisi entre ce qu'ils y ont remarqué de plus susceptible de conséquences dangereuses.

Que la Cour sçait quelle a été de tout temps la fermeté inébranlable de la France, non-seulement à maintenir la supériorité du Concile général dans l'ordre de la Puissance spirituelle, mais

encore à le regarder comme faisant une partie principale et essentielle de l'institution de l'Eglise.

Que la Cour n'a pas sans doute oublié ce qu'elle a fait à ce sujet en diverses occasions. Que quoique persuadée, comme il est vrai, que les Conciles généraux ne sont pas toujours nécessaires pour terminer toute question qui s'éleve, soit sur la Discipline ou sur la Foi, elle n'en a pas été moins en garde contre tout ce qui pouvoit insinuer qu'ils ne sont nécessaires en aucun cas.

Que c'est pour cela qu'en 1663. par un Arrêt solemnel, elle réprouva cette proposition dans une These de Théologie : *Concilia generalia ad extirpandas hæreses, schismata et alia incommoda tollenda, admodum sunt utilia, non tamen absolutè necessaria.* Que dans la These d'aujourd'hui la même proposition se trouve en d'autres termes, mais, qui loin d'en affoiblir le sens, semblent plutôt y donner plus de force et d'énergie : *Congregare Concilia magna utilitatis, nullius absolutæ necessitatis* En faut-il davantage pour fonder les Conclusions qu'ils ont prises pour la supression de cette These, aussi-bien que de la Feüille imprimée, et qu'ils laissent à la Cour, avec un Exemplaire de chacun de ces deux Ecrits?

Eux retirés : Vû par la Cour ladite Feuille imprimée sous le titre, *Suite du Suplément*, 15. *Janvier* 1737. ensemble ladite These soutenuë dans la Faculté de Théologie de Rheims le 31. Décembre 1736. par Charles Batteux, *Pro majore ordinarii*, et les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy sur lesdits Ecrits. La matiere sur ce mise en Délibération,

LA COUR a arrêté et ordonné que ladite Feuille et ladite These seront suprimées; Enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires, de

 les

les aporter à cet effet au Greffe de ladite Cour : Fait inhibitions et défenses à tous Imprimeurs, Libraires, Colporteurs et autres de quelque état, qualité et condition qu'ils soient, de vendre, débiter ou autrement distribuer aucuns Exemplaires de ladite Feüille et de ladite These, à peine de punition exemplaire; et que Copies collationnées du présent Arrêt seront envoyées dans les Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lû, publié et registré; enjoint aux Substituts du Procureur General du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois. Fait en Parlement le 18. Mars 1737. *Signé* DUFRANC.

ARREST du 19. Mars, qui exempte des droits de Massicault, et modére à moitié les autres droits dûs à Roüen et au Havre, sur les Vins du Languedoc et de Roussillon, qui seront destinés pour la provision de Paris.

ORDONNANCE DU Roy du 30. par laquelle il est dit que S. M. desirant mettre sous le Titre de Royal-Pologne, le Regiment de Cavalerie qui est sous celui du Roy Stanislas, et voulant qu'il prenne à l'avenir dans la Cavalerie un rang convenable à ce Titre, S. M. a ordonné et ordonne qu'il portera à l'avenir le nom de Royal-Pologne, et prendra rang dans les Garnisons, Quartiers, Campemens, Armées, et par-tout ailleurs, après le Regiment Royal de Carabiniers, et avant tous les autres qui sont actuellement sur pied; nonobstant ce qui est porté par l'Ordonnance du 24. Décembre 1725. qui avoit fixé le rang de ce Regiment après celui de la Reine, et toutes autres Ordonnances et Reglemens à ce contraires, auxquels S. M. a dérogé et déroge par ladite Ordonnance.

Digitized by Google

ARREST du 2. Avril, Portant Exemption des Droits du Domaine d'Occident, pour les Marchandises du crû des Isles du Vent de l'Amerique, qui seront transportées en Canada et à l'Isle-Royale.

AUTRE du même jour, Qui permet aux Négocians de Marseille d'introduire, pour la consommation du Royaume, les Caffés provenant du crû des Isles Françoises de l'Amerique, en payant dix livres du cent pesant, et d'en envoyer à Geneve en *transit*, sans payer aucuns Droits; le tout en observant les formalités prescrites.

ORDONNANCE DU ROY du 10. Avril, Qui enjoint aux Officiers des Troupes d'Infanterie, Cavalerie et Dragons, de porter l'habit uniforme pendant le temps qu'ils seront aux Corps.

AUTRE du 23. Qui permet que les Bâtimens François soient adressés aux Négocians Etrangers établis dans les Echelles du Levant, dans le cas où ils auront été fretés en entier par des Etrangers.

ARREST du même jour, Pour faciliter la perception des Arrerages des Rentes Viageres acquises sur l'Hôtel de Ville de Paris par les Etrangers.

AUTRE du 5. May, dont la teneur suit.

LE ROY s'étant fait representer l'Arrêt rendu par Sa Majesté le 9. Décembre 1731. par

 lequel

Digitized by Google

lequel elle auroit ordonné la Supression d'une feüille imprimée commençant par ces mots : *Stephanus-Josephus de la Fare . . . . . Episcopus, Dux Laudunensis*, avec une Formule ordinaire de l'Aprobation des Confesseurs, une Explication des Cas reservés au Pape ou à l'Evêque, et des Avis adressés aux Confesseurs, Sa Majesté auroit été informée que, contre le respect qui est dû à cet Arrêt, on commençoit à répandre dans le Public un Ouvrage imprimé sans nom d'Imprimeur, sans Privilege ni Permission, qui a pour titre, *Ordonnance de M. l'Evêque Duc de Laon, second Pair de France*, &c. où il paroît qu'on veut faire revivre et regarder comme subsistant, ce que le Roy a jugé à propos de suprimer par son autorité. Et S. M. s'étant fait rendre un compte plus exact de cet Ouvrage, Elle auroit reconnu que l'exemple d'une pareille contravention doit être d'autant moins toleré, qu'il est à craindre que l'esprit qui regne dans cet Imprimé, et la dureté des expressions dont il est rempli, n'excitent une nouvelle émotion dans les esprits: à quoi étant nécessaire de pourvoir, pour assûrer l'exécution des Arrêts émanés de l'autorité du Roy, et éloigner tout ce qui peut troubler la tranquillité publique, SA MAJESTE' E'TANT EN SON CONSEIL, a ordonné et ordonne que ledit Ouvrage, imprimé sous le titre d'*Ordonnance de M. l'Evêque Duc de Laon, second Pair de France*, &c. sera et demeurera suprimé, &c.

AUTRE du 21. Qui accorde un Délay jusqu'au dernier Décembre 1737. pour le Contrôlle des Actes de Foy et Hommage, Déclarations et Reconnoissances aux Papiers Terriers et autres.

Digitized by Google

LETTRES PATENTES de Privilege exclusif d'une Machine propre à battre les Grains, pour le sieur Meiffren.

LOUIS, par la Grace de Dieu, Roy de France et de Navarre : A tous ceux qui ces presentes Lettres verront, SALUT. Notre bien amé le sieur Jean Baptiste Meiffren, Capitaine Garde-Côte, et Inspecteur des Haras en Provence, Nous a fait exposer qu'il a inventé une Machine propre à battre les Grains, laquelle a la proprieté de battre beaucoup mieux les Gerbes que le Fleau, qu'elle en rend la paille plus douce, et meilleure pour les Chevaux, en fait sortir tout le grain, qu'elle crible et qu'elle vanne en même temps qu'elle bat, & fait plus d'ouvrage avec un seul homme qu'avec six des plus forts Batteurs en Grange; Que cette Machine agit par le moyen d'un arbre vertical qui est mis en mouvement par un ou plusieurs bras, auquel on attache un ou plusieurs chevaux, selon l'étenduë que l'on veut lui donner; que cet arbre porte un roüet qui mene une lanterne, laquelle fait tourner un arbre horizontal, lequel porte des levées, qui rencontrant d'un côté des basse-cules, de l'autre des mentonieres, font lever des pilons et facilitent l'écoulement du grain dans une tremie; Que cette Machine sera très-utile, sur-tout en Provence, & dans les autres Provinces méridionales du Royaume, où on foule le grain par le moyen d'un grand nombre de chevaux, qui serviront utilement à d'autres travaux : que d'ailleurs ceux de cette espece fatiguent presque toutes les Jumens Poulinieres et les font avorter, gâtent les jambes des Poulains, les détruisent en partie, et empêchent qu'on puisse tirer de bons chevaux de cette Province;

que même ce foulage avec des chevaux et des jumens est défendu depuis long-tems, en Espagne, en Italie, en Barbarie, en Egypte : mais comme ledit sieur Meiffren perdroit tout le fruit de ses travaux, et que les dépenses qu'il a faites pour parvenir à perfectionner cette nouvelle Machine, tomberoient en pure perte pour lui, s'il étoit permis d'en faire de pareilles, il Nous a très-humblement suplié de lui en accorder le Privilege exclusif, pendant le nombre d'années qu'il Nous plairoit regler, et desirant favorablement traiter ledit sieur Meiffren, et le recompenser de son aplication, et après avoir fait examiner en notre Académie Royale des Sciences, ladite Machine: A CES CAUSES, et autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conseil, qui a vû le Certificat de notre Académie des Sciences, ensemble le plan de ladite Machine cy attaché sous le Contre-Scel de notre Chancellerie, Nous avons, par ces Presentes signées de notre main, permis et permettons audit sieur Meiffren, ses Hoirs et ayans cause, de faire construire, vendre, débiter, et se servir de la nouvelle Machine à battre les Gerbes, de son invention dans toute l'étenduë de notre Royaume, Pays, Terres, et Seigneuries de notre obéissance, pendant le temps et espace de vingt années consecutives, à compter du jour et datte des Presentes; faisons très-expresses inhibitions et défenses à toutes Personnes de quelque condition et qualité qu'elles soient, de faire et construire, pendant ledit temps, aucunes Machines à battre les Gerbes semblables à la presente, ni de la contrefaire sans la permission par écrit dudit sieur Meiffren, ses Hoirs et ayans cause, à peine de confiscation desd. Machines et des mate-

Digitized by Google

ziaux, outils, et ustenciles qui auroient servi à leur fabrication, et de quinze cent livres d'amende, aplicable un tiers à notre profit, un tiers au profit du Sieur Meiffren, ses Hoirs et ayans cause, et l'autre tiers au profit de l'Hôpital le plus prochain du lieu où il sera contrevenu aux Presentes. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés et feaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, et à tous autres nos Officiers et Justiciers qu'il apartiendra, que du contenu des Presentes ils fassent joüir et user ledit sieur Exposant, ses Hoirs et ayans cause, pleinement et paisiblement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens contraires. CAR tel est notre plaisir. DONNE' à Versailles le trentiéme jour d'Avril, l'an de Grace mil sept cent trente sept, et de notre Regne le vingt-deuxiéme, *Signé*, LOUIS, *Et plus bas*, par le Roy, PHELYPEAUX.

Nous croyons devoir ajoûter que, par les differens effets de cette Machine, il semble qu'elle doit être extrémement composée, elle est cependant très-simple, peu couteuse et de presque nul entretien. Depuis qu'elle a été vûë et examinée par Messieurs de l'Académie des Sciences, le sieur Meiffren l'a encore beaucoup perfectionnée, ensorte qu'il n'y a personne qui ne soit frapé de cette Invention, une des plus utiles qui ait encore été trouvée en ce genre.

Le second Volume du Mercure de ce mois est actuellement sous presse, et paroîtra incessamment.

Digitized by Google

TABLE.

PIECES FUGITIVES. Avertissement, 1045
Le Mâtin et la Levrette, *Fable*, 1049
Lettre sur le *Vellaunodunum*, &c, 1051
Etrennes, 1082
Dissertation sur l'Origine du Papier et Parchemin timbré, 1082
Le Parnasse, *Ode*, 1116
Lettre sur les Mathématiques, &c. 1125
Le Jardin, *Epitre*, 1129
Mémoire lû à la derniere Assemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, sur la Propagation du Son, 1137
Enigme, Logogryphes, &c. 1147
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, La Religion ou Théologie des Turcs, 1149
L'Art d'aimer, *Poëme*, &c, 1157
Ordonnances des Rois de France, &c. 1158
Principes de l'Histoire pour l'Education de la Jeunesse, &c. 1159
Prix de l'Académie, des Jeux Floraux, &c. et Prix réservés, 1170
Extrait d'une Lettre écrite de Constantinople, &c. 1173
Estampes nouvelles, &c. 1176
Chanson notée, 1184
Spectacles. Le Triomphe de l'Harmonie, &c. 1185
Nouvelles Etrangeres, de Turquie, et Lettre de Constantinople, 1198
De Russie, Allemagne et Italie, Prise de Possession de la Dignité de Sénateur Romain, &c. 1201

Digitized by Google

France. Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1208
Entrée publique de l'Ambassadeur de Venise, 1213
Morts, Naissances & Mariages, 1217
Arrêts Notables, 1237

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1052. ligne 19. Boyens, *lisez*, Boïens. Et de même page suivante, ligne 12. *Boyos*, lisez *Boïos*.

P. 1137. l. 12. du, *ajoûtez*, 4. May.

P. 1165. l. 3. particuliers, *ajoûtez* de.

P. 1178. ligne derniere, sieur, *ajoûtez Fessard*.

P. 1181. l. 7. auprès de Paris, *ôtez ces mots*.

P. 1185. l. 20. Grever, *lisez* Grenet.

La Chanson notée doit regarder la page 1184

Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1737.

SECOND VOLUME.

A PARIS,

Chés
GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
La veuve PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, *Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

Digitized by Google

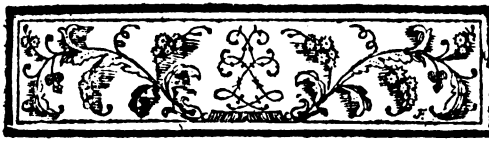

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROY.

JUIN. 1737.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

L'ESPRIT ET LA BEAUTÉ, DIALOGUE.

DAns l'Isle où l'Amour tient sa Cour,
Sur un lit de gazon qu'avoit embelli Flore,
La beauté, sans témoins, se panadoit un jour ;
Que mon sort est brillant ! disoit-elle, on m'adore,
Chacun fait son bonheur de vivre sous ma loi,

Digitized by Google

La Nature n'a rien de si charmant en soi ;
Puisque je suis son plus parfait ouvrage,
Le rang suprême est mon juste partage ;
Qui peut me le disputer ?

L'Esprit.

Moi,
Qui transporte un Mortel à la voute éclatante ;
Moi, que tu ne vois pas, qui n'en brille pas moins,
Qui te peins quelquefois l'ardeur pure et constante
De ceux qui te donnent leurs soins,
Moi, Fils, Amant, Rival et Roy de la Nature ;
Utile Créateur de mille Etres divers,
Protée ingénieux dont l'aimable imposture
Fait les plaisirs de l'Univers ;
Qui, plus prompt qu'un éclair, parcours la Terre et l'Onde,
Qui vole jusqu'aux Cieux, descends jusqu'aux Enfers,
Qui polis la raison, qui l'arrache à ses fers ;
L'Esprit enfin, l'ame du Monde.

La Beauté.

En verité ce beau Portrait
Seroit pour moi la plus parfaite emblême ;
Si tu ne m'avois dit toi-même,
J'en suis le Peintre et le Sujet.

L'Esprit.

C'est qu'on ne peut me voir sans les yeux que je donne.

La

Digitized by Google

La Beauté.

Je le crois; mais enfin je porte la Couronne,
C'est un point décidé dans le cœur des Mortels;
Leur encens jour et nuit fume sur mes Autels.

L'Esprit.

Eh! quel est donc le fruit de tant de vains hommages!
Je fais de mes Sujets de grands hommes, de Sages,
Et tu ne fais des tiens que de vils criminels.

La Beauté.

Jadis, en ma faveur, on vit toute la Grece
Courir, voler aux Champs de Mars;
J'ai détrôné des Rois, renversé des remparts;
C'est par mes traits que l'Amour blesse;
Et tous ses feux brillent dans mes regards.

L'Esprit.

Soit; mais sans m'ériger en Censeur Misantrope,
Tu n'es pourtant au fond qu'une belle envelope;
Tu n'as jamais sans moi que le destin des fleurs,
Tu brilles, il est vrai, mais c'est par les couleurs;
Tranche donc moins de la Déesse;
A Cithere aujourd'hui pour toi chacun s'empresse,
On t'abandonnera demain,
Pour flétrir une Rose il ne faut qu'un matin.

La Beauté.

L'éloge est des plus beaux.

Digitized by Google

L'Esprit.

Non ; mais il est sincere ;
En quoi pouroit-il te blesser ?
Comme une fleur on te voit plaire,
Et comme elle on te voit passer ;
Au contraire, pour moi le temps est immobile ;
Il ne peut rien sur mes travaux ;
Et plus on voit sur eux passer son aîle agile,
Plus les traits en paroissent beaux.
De l'immortalité je suis l'illustre Pere,
J'en ai fait sans effort une Divinité,
Que l'Univers entier révere,
Et dont le Temple que j'éclaire,
De vertus, de talens, par moi fut cimenté.

La Beauté.

Tu ne m'as pas toujours parlé ce fier langage,
Et l'Esprit, à son tour, a chéri la Beauté.

L'Esprit.

Tu te trompes ; le cœur en est cause, je gage ;
Tu confonds avec moi cet Esclave volage,
Si parmi tes Sujets tu crois m'avoir compté.

La Beauté.

Ah ! c'en est trop, finis un discours qui m'outrage,
Je ne puis soutenir ce mépris affecté.

L'Esprit.

J'ai voulu te rendre plus sage,

Digitized by Google

Aux dépens de ta vanité.
Ecoute encor ce trait; aprends à te connêtre;
On cesse de briller avant de cesser d'être,
Quand on brille par ton secours;
Qui brille par le mien est sûr d'avoir la gloire
De briller encor plus au Temple de memoire,
Quand la mort de sa vie aura tranché le cours.

Par M. de S. R. de Montpellier.

HISTOIRE ABREGE'E des Journaux de Jurisprudence Françoise, *pour servir de Suplément à l'Histoire Critique des Journaux de M. C.... par M. A. G.* Boucher d'Argis, *Avocat au Parlement.*

L'Histoire Critique des Journaux Litteraires, est un Ouvrage que feu M. Camusat avoit commencé dès l'année 1722. il mourut à Amsterdam le 28. Octobre 1732. sans y avoir mis la derniere main; cet Ouvrage attendu depuis long-temps, a été rédigé et donné au Public par un Auteur anonime; il a été imprimé à Amsterdam, chés J. F. *Bernard*, en 1734. la forme du Livre est *in* 12. et il est divisé en deux Tomes.

Digitized by Google

Le premier Tome et la plus grande partie du second, ne forment que le premier Chapitre, qui est subdivisé en plusieurs Articles et Paragraphes, avec des Notes; cette partie de l'Ouvrage contient l'Histoire du *Journal des Sçavans*, sous la direction des differens Auteurs qui y ont travaillé.

La troisiéme Note sur l'Article de M. de Sallo, premier Auteur du Journal des Sçavans, explique l'origine des Gazettes.

Le reste du second Tome porte le titre particulier de *Memoires pour servir à l'Histoire des Journaux et autres Livres Périodiques qui ont parû en France et ailleurs*; l'Editeur de cet Ouvrage dit dans son Avertissement que feu M. Camusat avoit dessein de réduire l'Histoire de tous ces Livres Périodiques à deux volumes *in* 12. sous le titre de *Memoires pour servir à l'Histoire des petits Journaux*, mais que l'on ne sçait ce que sont devenus les matériaux qu'il avoit recueillis pour continuer cette Histoire.

Quoiqu'il en soit, ces Memoires font le commencement du second Chapitre de nos deux Tomes, qui est intitulé, *Journaux divers de peu de durée, et Livres qui ont du raport aux Journaux*; ce Chapitre est divisé en plusieurs Articles qui

Digitized by Google

contiennent l'Histoire de divers Journaux de Politique, de Médecine, de Philosophie et de Mathémathique, l'Histoire critique de la République des Lettres, et autres Memoires de Litterature.

Le troisiéme Chapitre contient l'Histoire des Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, et de ceux de l'Académie Royale des Belles-Lettres.

Le Chapitre quatriéme et dernier, contient l'Histoire du *Mercure Galant* et de la continuation de ce Livre, qui a changé de face et de titre; il est connû aujourd'hui sous celui de *Mercure de France*.

Si M. Camusat eût achevé son Histoire des Journaux, il n'auroit pas, sans doute, omis les Journaux de Jurisprudence, qui ne sont pas moins des Journaux Litteraires, que les Memoires de Politique, de Médecine et de Philosophie; aparamment il n'en étoit pas encore à cette matiere, car il n'en est point parlé dans les deux Tomes que nous avons de son *Histoire Critique des Journaux*. Il ne sera donc pas hors de propos de donner ici une Histoire abregée des Journaux de la Jurisprudence Françoise, pour servir de Suplément à l'Histoire des Journaux de M. Camusat.

On n'entreprend pas, au reste, de

Digitized by Google

donner à cette occasion l'Histoire de tous les Livres de Jurisprudence, mais seulement de ceux qui portent le titre de *Journaux*, ou qui sont en effet de vrais Journaux, quoiqu'ils portent un autre titre; nous allons les parcourir suivant l'ordre de leur ancienneté.

Journal du Parlement, par M. Denis Catherinot.

Entre les diverses Pieces Fugitives que M. Nicolas Catherinot, Avocat du Roy au Bailliage et Siege Présidial de Bourges, a fait imprimer à mesure qu'il les composoit, il se trouve une feüille imprimée à Bourges le premier Août 1685. qui a pour titre, *le Journal du Parlement, à M. Gueret.*

L'Auteur qui dédie ce petit Ouvrage à M. Gabriël Gueret, celebre Avocat au Parlement de Paris, annonce que ce Journal n'est pas proprement de lui, qu'il l'a tiré d'un Manuscrit de feu Denis Catherinot, son Pere; que ce Journal contient 150. Arrêts des années 1611. et 1612. qu'il ne peut mieux le dédier qu'à M. Gueret, qui travaille avec M. Blondeau, au grand Journal des Parlemens de France avec un succès merveilleux, et pour donner à M. Gueret une notion

Digitized by Google

plus parfaite de ce Journal, il met en tête un abregé de la Vie de son Pere, qui en est l'Auteur; en voici les principales circonstances.

Denis Catherinot nâquit à Châteauroux en Berry, le 23. Février 1592. d'une famille alliée à celles de Batonneau de Paris, et de Pinette de Bourges; il fit ses Etudes à Bourges, et ensuite trois ou quatre années de Droit, sous Antoine Bengy, Ayeul de François Pinson, celebre Avocat au Parlement, et sous la direction particuliere de Jean Chenu, l'*Arrestographe*, chés lequel il demeuroit et qui le présenta au Serment d'Avocat sur la fin du mois d'Août 1610.

N. Catherinot dit qu'on a voulu lui persuader que son Pere avoit bonne part à la derniere Centurie des Arrêts de cet Auteur, mais il ajoûte que celui qui avoit fait la premiere pouvoit bien avoir fait aussi la seconde.

De Bourges, Denis Catherinot vint à Paris et y demeura pendant les années 1611. et 1612. Il conféroit souvent avec Mrs Corbin et Cholet, ses Compatriotes, et avec Mrs Brodeau, Tubeuf, Desnoyers, Doujat, Talon, Bignon, Robert, Guerin et autres celebres Avocats. Ce fut dans cette Ville et dans ce temps-là qu'il

Digitized by Google

composa le Journal du Parlement, que son Fils dédia ensuite à M. Gueret.

De Paris, Catherinot revint à Bourges, où il fut reçû en 1617. dans une Charge de Conseiller au Présidial de cette Ville, dont il s'acquitta si dignement, que le Prince de Condé le prit pour son Conseil à Bourges, et voulut le faire le premier Officier de sa Duché-Pairie de Châteauroux; mais Catherinot aima mieux rester à Bourges, où il avoit l'agrément de converser avec beaucoup de Sçavans qui y étoient alors.

Le 20. Janvier 1619. il épousa D. Catherine Bigot, issuë d'une famille noble et vertueuse de la Province; elle mourut vers l'année 1627. sans avoir eû d'enfans.

Le 6. Février 1628. il épousa en secondes Nôces Michelle Riglet, alliée à un grand nombre de bonnes Familles; ce second Mariage ne dura que trois ans; le sieur Catherinot Pere étant mort le premier jour de Mars 1631. âgé de 39. ans, il laissa un fils nommé Nicolas Catherinot, qui fut Avocat du Roy au Bailliage et Siége Présidial de Bourges.

C'est ce même Nicolas Catherinot qui dédia à M. Gueret le Journal du Parlement, tiré du Manuscrit de son Pere.

Après cet Abregé de la Vie de Denis

 Catherinot,

Digitized by Google

Catherinot, Nicolas Catherinot raporte par ordre de dates, dix Arrêts du Parlement de Paris, qui commencent au premier Août 1611. et finissent au 31. des mêmes mois et an.

Ces dix Arrêts, qui sont aparamment tirés du Journal manuscrit de M. Catherinot, Pere, sont raportés très-sommairement par le fils dans la feüille imprimée qu'il dédie à M. Gueret; chaque Article n'est proprement qu'une Note des Questions qui ont été jugées; il a seulement eû l'attention de marquer le nom des Présidens qui tenoient l'Audience et des Avocats qui plaidoient les Causes jugées par ces Arrêts.

Le titre de la feüille imprimée qui contient ces dix Arrêts, et l'espece d'Epitre Dédicatoire à M. Gueret, qui les précede, font présumer que M. Catherinot avoit dessein de faire imprimer le surplus; mais il paroît, sans qu'on en sçache la cause, qu'il abandonna ce dessein, car la feüille dont nous parlons ne contient que ces dix Arrêts, et est close par une date telle qu'on la met à fin d'une Lettre, *à Bourges ce premier Août* 1685.

On n'a point connoissance que le reste de ce Journal ait été imprimé, ni de ce qu'est devenu le Manuscrit; ce que

 nous

nous en avons est si peu de chose qu'il semble que cela ne mériteroit guere d'être mis au nombre des Journaux de Jurisprudence, cependant comme ce Journal de Catherinot est le plus ancien, et que c'est peut-être celui qui a donné l'idée de ceux qui ont suivi, j'ai crû qu'il ne devoit pas être omis.

Recueil d'Arrêts, par M. Bardet.

Ce Recueil est un Ouvrage beaucoup plus considerable que celui de Catherinot, quoiqu'il ne porte pas le titre de Journal, c'en est réellement un; car les Arrêts y sont raportés suivant l'ordre des dates.

La Vie de l'Auteur se trouve dans la Préface que M. Berroyer a mise à la tête de ce Recueil en le donnant au Public.

M. Pierre Bardet nâquit à Montaguet en Bourbonnois le 15. Décembre 1651. il fit ses Humanités au College des Jésuites de Moulins, et il eut pour Condisciple M. de Lingendes, qui fut depuis Evêque de Mâcon; ils s'apliquerent l'un et l'autre tellement à la Langue Grecque, qu'elle leur devint aussi familiere que la Françoise.

En 1614. âgé de 23. ans il commença à étudier le Droit à Toulouse, et conti-

Digitized by Google

nua pendant les années 1615. et 1616. sous Mrs Maran et de la Coste, deux illustres Disciples de Cujas.

Avec de telles dispositions et excité par l'exemple de ces deux excellens Maîtres, M. Bardet ne pouvoit pas manquer de faire de grands progrès dans la science du Droit.

Il fut reçû au Parlement de Paris au Serment d'Avocat en 1617. et commença aussi-tôt à recueillir les Arrêts qui se rendoient aux Audiences, qu'il suivit assidûment jusques en 1643. que les affaires du Cabinet et les Ecritures l'occuperent tellement, qu'il n'eut plus le temps de se trouver aux Audiences.

Quoiqu'il fût peu occupé à la plaidoirie, son mérite ne laissoit pas d'être connu; il plaidoit même avec agrément et facilité, mais plutôt pour persuader, que pour plaire.

Il fut honoré de l'estime du celebre Henry de Mesmes, cet illustre Président qui aimoit tant les Gens de Lettres, et du sçavant Premier Président le Jay, qui après avoir vû son Recueil d'Arrêts, fit des efforts inutiles pour vaincre sa modestie, en l'excitant avec zele à le donner au Public.

Il s'étoit beaucoup apliqué à la matiere

des Substitutions, et on a remarqué qu'il avoit travaillé dans toutes les questions importantes qui se présenterent de son temps au Palais sur ce sujet, ensorte que les Memoires qu'il en a laissés formeroient seuls plusieurs volumes; les Substitutions de *Levy Cosan* et d'*Apchon*, ne contribuerent pas peu à le faire connoître dans les Pays de Droit Ecrit; aussi étoit-il l'Avocat de la plûpart des grandes Maisons de Lyonnois, Forest et Auvergne, aussi bien que de Bourbonnois.

La réputation qu'il s'étoit acquise pour les Substitutions, fit qu'on l'engagea à suivre un Procès évoqué du Parlement de Paris et renvoyé en celui de Provence, où il demeura si long-temps, que ce séjour lui occasionna dans la suite une perte de biens très-considerable.

Mais comme sa vertu étoit au-dessus de tous les Evenemens, malgré une si triste épreuve, il ne lui échapa jamais aucun mouvement d'impatience, et une vie fort traversée ne l'empêcha pas de conserver toujours la même tranquillité d'esprit.

Il fut moins sensible à la perte de ses biens qu'à celle de ses amis, qu'il trouva presque tous morts à son retour de Provence, desorte qu'il se trouva comme

 inconnu

inconnu aux Avocats qui remplissoient leur place au Palais, ce qui, joint à l'amour de sa Patrie et à l'affection qu'il avoit pour ses Neveux, le détermina à quitter Paris.

Il se retira à Moulins en 1663. et alla de-là aux grands Jours de Clermont en 1665. et 1666. mais il ne changea pas pour cela la résolution qu'il avoit prise de se retirer du Palais ; en effet depuis le voyage d'Auvergne il resta toujours à Moulins jusqu'à sa mort.

Il étoit naturellement humble et docile, et sçavoit concilier une grande modestie avec beaucoup de mérite et d'érudition. L'esprit de retraite qu'il conserva toujours, lui faisoit aimer une vie laborieuse et cachée, quoique dans une Profession toute publique ; et par le partage qu'il fit de ses momens entre la pieté et l'étude, les Textes de l'Ecriture Sainte et ceux du Droit de toute espece, lui étoient tellement présens, que jusqu'à la fin de sa vie et malgré le poids des années, sa memoire lui en fournissoit sur le champ les termes, lorsqu'il se présentoit quelque occasion de les raporter.

La principale disposition de son Testament qu'il avoit commencé dès 1647. et qu'il avoit renouvellé tous les ans jus-

Digitized by Google

qu'en 1685. qu'il déceda, regardoit le lieu de Montaguet où il étoit né, pour procurer à ce lieu l'Erection d'une Cure ou Eglise Paroissiale, à cause de l'incommodité que souffroit une partie des Habitans en allant à celle du Linois, qui étoit assés éloignée, et par de mauvais chemins, qui, même dans l'hyver, pouvoient quelquefois leur rendre l'Eglise inaccessible : Disposition digne de la pieté et de la generosité de M. Bardet.

Quoiqu'il fût d'une taille mediocre et déliée, il étoit néanmoins très-robuste, n'ayant presque jamais été malade : dans un âge fort avancé, il n'avoit aucune des incommodités de la vieillesse, si ce n'est un peu de surdité, de sorte qu'il ne cessa point d'étudier jusqu'à la fin de sa vie ; sa memoire lui rapelloit toûjours avec facilité les choses qu'il avoit aprises anciennement : elle étoit seulement un peu moins prompte pour celles qui étoient plus recentes : à l'égard de son jugement il fut toujours solide, et ne fut jamais affoibli par l'âge.

Il ne s'engagea point dans le mariage, et ne nous a laissé que des Productions de son esprit, qui consistent dans son Recueil d'Arrêts, ses Mémoires imprimés, et plusieurs Manuscrits. Il mou-

Digitized by Google

rut à Moulins le 20. Septembre 1685. âgé de 54. ans.

Son Recueil d'Arrêts a été donné au Public par feu M. Berroyer. Il est intitulé *Recueil d'Arrêts du Parlement de Paris, pris des Mémoires de feu M. Pierre Bardet, ancien Avocat en la Cour, avec les Notes et les Dissertations de M. Claude Berroyer, Avocat au même Parlement.* 2. Vol. in-fol. *à Paris*, 1690.

Chaque Tome est divisé en plusieurs Livres, et chaque Livre en plusieurs Chapitres, ce qui n'ajoûte rien à l'ordre de l'Ouvrage, parce que les Arrêts n'y sont pas rangés par matieres, mais seulement par ordre de dates.

Monsieur Berroyer observe dans la Préface, qu'il a mise à la tête de ce Recueil, que M. Bardet a évité les deux défauts les plus ordinaires dans ces sortes d'ouvrages; le prémier de raporter les Arrêts sur la foy d'autrui; le second, de ne garder aucun ordre, et de les raporter en termes obscurs et mal digerés.

En effet, l'Auteur a été lui-même assidu aux Audiences, et n'a compris dans son Recueil que les Arrêts intervenus dans les causes auxquelles il avoit assisté: il avoit soin de les rédiger aussi tôt qu'il étoit de retour du Palais, pour ne pas

trop présumer de sa mémoire ; il a eu aussi l'attention de ne rien ajoûter du sien, à ce qui avoit été plaidé ou prononcé : il a inseré tous les Avertissemens donnés au Barreau par MM. les Presidens après la prononciation des Arrêts, et son exactitude a été telle, que dans une Cause, où M. l'Avocat Général Bignon porta la parole, il ne fait mention de son avis, qu'en disant qu'il ne l'a point entendu.

Son Recueil d'Arrêts commence en 1617. six ans avant le Journal des Audiences, et comprend les Arrêts intervenus jusqu'en 1642. inclusivement, parmi lesquels il y en a neuf de prononcés en Robes rouges.

Il y a beaucoup de methode, de netteté et d'ordre dans cet Ouvrage; si l'Auteur raporte quelques Arrêts déja cités ailleurs, on trouve dans son Recueil quelque circonstance du fait, ou quelque moyen essentiel, qui a pû déterminer les Juges, et que les autres Auteurs avoient omis.

M. Berroyer observe seulement qu'il a retranché quelques uns des Arrêts qui étoient dans le Recueil de M. Bardet, parce que ces Arrêts étoient déja raportés ailleurs.

Digitized by Google

Le stile de M. Bardet est un peu sec, mais il passe pour un des *Arrêtistes* des plus exacts, et son Ouvrage est généralement estimé: cependant M. Bretonnier, dans ses Observations sur le XIX. Plaidoyer d'Henris, tom. 2. remarque que M. Bardet s'est trompé dans un endroit de son Recueil tom. 1. liv. 3. ch. 2. où cet Auteur dit que le Retrait lignager a été introduit dans la Ville de Lyon, et s'y pratique communément, que cela a été ainsi jugé par un Arrêt qu'il raporte du 8. Février 1628. confirmatif d'une Sentence du Sénéchal de Lyon, qui avoit, dit-il, declaré les offres d'un Retrayant bonnes et valables, et ordonné que l'Acquereur lui délaisseroit la Maison par Retrait lignager.

M. Bretonnier dit qu'ayant été extrémement surpris de cet Arrêt, il en parla à MM. Ferrary, Gilet et Terrasson, ses Confreres, qui lui assurerent que le Retrait lignager n'avoit point lieu à Lyon, et lui conseillerent de refuter cet Arrêt, qu'ils jugoient être ou apocryphe ou collusoire.

Pour éclaircir encore mieux ce fait, M. Bretonnier en écrivit à M. Dufournel, célébre Avocat à Lyon, qui lui envoya une Consultation signée de 15.

Digitized by Google

des plus anciens Avocats de Lyon, qu'il a jointe à ses Observations : ces 15. Avocats répondirent qu'il étoit difficile de concevoir quel avoit pû être le fondement de l'Arrêt raporté par M. Bardet; qu'il étoit assés naturel de présumer que M. Bardet s'étoit trompé dans cette citation, aussi bien que son Apostillateur.

M. Bretonnier ne s'en tint pas là : il alla lui-même chercher cet Arrêt dans les Registres du Parlement; il le trouva, à la verité, sous la même date du 28. Février 1628. mais pour une autre Province, et une Ville differente; sçavoir; pour la Ville d'Aurillac dans la Haute Auvergne, et afin de constater ce fait important, il a raporté cet Arrêt à la suite de ses Observations dans l'endroit que l'on a cité.

Il ajoûte ensuite qu'il a crû devoir raporter cet Arrêt, non pas pour mettre au jour la bévûë de M. Bardet, pour qui il a beaucoup de considération et d'estime, mais pour établir :

1°. Que le Retrait lignager n'a point lieu à Lyon.

2°. Que dans les Pays de Droit Ecrit de l'Auvergne, le Retrait lignager a lieu.

3°. Qu'il y a peu de fond à faire sur la

Digitized by Google

foy des *Arrêtistes*, puisque M. Bardet, qui passe pour être un des plus exacts, s'est trompé en cet Endroit.

Aliquando bonus dormitat Homerus.

Il ne nous reste plus, par raport aux Recueils d'Arrêts de M. Bardet, qu'à donner une notion de M. Berroyer, son Annotateur

M. Claude Berroyer nâquit à Moulins, Capitale du Bourbonnois : son Pere étoit Greffier au Bailliage et Siege Présidial de cete Ville ; pour lui il vint s'établir à Paris, et y fut reçû au serment d'Avocat le 22. Février 1677. Il étoit d'un naturel doux et paisible, sage et prudent dans toutes ses démarches, et d'un esprit très-sociable.

Il plaida pendant quelque temps, et même avec succès ; mais il se livra bientôt tout entier aux occupations du Cabinet. Sa grande aplication à l'étude, et l'experience que l'usage des affaires lui avoit acquise, lui attirerent bien-tôt l'estime des Magistrats et la confiance du Public ; il devint donc très-employé à la Consultation. Il étoit du Conseil ordinaire de l'Ordre de S. Lazare, de celui de la Maison de Villeroy et de plusieurs autres grandes Maisons.

Digitized by Google

De son mariage avec Demoiselle .... Maillet, il eut quatre Enfans ; sçavoir, un Fils qui fut reçû Avocat au Parlement, et qui mourut fort jeune ; une fille à present décédée, qui avoit épousé Loüis-Joseph Mousle, Avocat au Parlement, une autre Fille mariée à André-François Louvel des Bois, aussi Avocat au Parlement, et un Fils reçû Conseiller à la Cour des Aydes le 10. May 1735.

Il étoit si laborieux que, malgré le grand nombre d'affaires dont il étoit chargé pour differens Particuliers, il trouva encore le temps de composer plusieurs Traités de Jurisprudence, dont quelques-uns ont été imprimés de son vivant, les autres se sont trouvés manuscrits parmi ses papiers.

Les Ouvrages imprimés que nous avons de lui, sont *la Bibliotheque des Coûtumes* qu'il a faite conjointement avec M. Eusebe de Lauriere, Avocat, à la reserve de la Préface, contenant des conjectures sur l'Origine du Droit François, laquelle est de M. Berroyer seul. Les Notes qu'il a faites sur le Commentaire de M. Duplessis sur la Coûtume de Paris, aussi conjointement avec M. de Lauriere, et les Notes qu'il a faites sur le Recueil

Digitized by Google

d'Arrêts de Monsieur Bardet.

Il fut élû Bâtonnier de l'Ordre des Avocats le 9. May 1728. et après avoir rempli avec honneur tous les differens dégrés d'une longue vie, il mourut à Paris le 7. Mars 1735. universellement regretté de ses Confreres et de tous ceux qui le connoissoient.

Il avoit connu particulierement M. Bardet, qui étoit son Compatriote, c'est ce qui l'excita à donner au Public le Recueil d'Arrêts de celui ci. Il mit donc cet Ouvrage en ordre, en ayant seulement retranché quelques Arrêts, qui étoient déja raportés ailleurs, et dans lesquels il n'y avoit rien de plus que ce qui se trouvoit dans les autres Auteurs.

Il a mis à la tête de l'Ouvrage une Préface, dans laquelle il fait voir l'utilité des Recueils d'Arrêts, quand ils sont faits avec attention, et dans cette même Préface, il nous a donné la Vie de M. Bardet.

A la fin de chaque Chapitre de l'Ouvrage, il a joint des Notes Sommaires pour servir de Conference avec les autres Livres dont les Auteurs citent ou raportent les mêmes Arrêts, afin que le Lecteur puisse vérifier les differences qui s'y trouvent.

Digitized by Google

Il a donné quelques Dissertations pour expliquer les veritables motifs de certains Arrêts, et pour prévenir les mauvaises applications que l'on en fait quelquefois dans les Provinces.

Dans le second Tome, ces Dissertations sont mises à la fin par forme d'Addition, parce que l'impression du corps de l'Ouvrage devançoit la plume de l'Annotateur. Les Notes et Dissertations de M. Berroyer, aussi-bien que ses autres Ouvrages, sont estimées, et le Public lui est redevable de ce qu'il lui a procuré le Recueil d'Arrêts de M. Bardet, qu'il a rendu encore plus utile par ses Dissertations, &c.

JOURNAL DES AUDIENCES.

Ce Recueil qui est intitulé *Journal des principales Audiences du Parlement*, porte avec d'autant plus de raison le Titre de *Journal*, qu'il ne contient pas seulement les Plaidoyers des Avocats, et les Arrêts intervenus sur les Contestations particulieres, il contient aussi une partie des Edits et Déclarations avec leurs Enregistremens, et les differens Reglemens et Arrêts faits par la Cour.

Il est actuellement composé de plusieurs Vol. *in fol.* qui ont été donnés au

Digitized by Google

Public en differens temps, et par differens Auteurs. Le premier Volume est l'Ouvrage de Jean Dufresne, issu de l'ancienne et noble Famille des *Dufresne* d'Amiens en Picardie, où il naquit.

Loüis Dufresne, Seigneur de Froideval, son Pere, étoit Prevôt de la Prevôté Foraine de Beauquesne au Bailliage d'Amiens; il avoit beaucoup d'érudition, aimoit les Belles Lettres, et étoit versé dans la Langue Grecque: il fut marié deux fois; de son premier mariage il eut trois Fils, *Adrien*, qui lui succeda à la Prevôté de Beauquesne: *Jean*, qui est l'Auteur du Journal dont nous avons à parler, et *Loüis*, Médecin, tous trois très sçavans. De son second mariage il eut aussi trois Fils, sçavoir, Michel et François, qui firent profession dans la Compagnie de Jesus, et le sçavant Charles Dufresne, Seigneur Ducange, Trésorier de France au Bureau des Finances d'Amiens, Auteur des deux Glossaires l'un Grec, l'autre Latin, et de plusieurs, autres Ouvrages, Monumens de son érudition.

Jean Dufresne vint s'établir à Paris; et y exerça la Profession d'Avocat au Parlement avec beaucoup d'honneur et de distinction, il suivit long-temps les Au-

Digitized by Google

diences, et eut soin de recueillir les Arrêts rendus de son temps.

M. Baluze, dans une Lettre écrite à Eusebe Renaudot, au sujet de M. Ducange, laquelle est inserée dans le premier Volume de son Glossaire Latin, dit qu'il a connu Jean Dufresne, que c'étoit un Homme de bien, sage, prudent et très-versé dans l'étude du Droit Civil, et de sa Loy municipale.

Il fit en effet une étude particuliere de la Coûtume d'Amiens, Lieu de sa Naissance, et il en a donné un Commentaire, à la fin duquel il a mis beaucoup d'Arrêts, tant concernant cette Coûtume, que sur plusieurs autres matieres. Ce Commentaire est imprimé en 1. Volume *in folio*, et il a été inseré dans le Coûtumier de Picardie, Edition de 1726.

On eut assés de peine à déterminer M. Dufresne à donner au Public son Recueil d'Arrêts, à cause qu'il y avoit déja plusieurs Recueils, et qu'il craignoit qu'on ne lui imputât d'avoir voulu encherir sur les autres; mais comme ces autres Recueils étoient dans une forme differente, et que d'ailleurs ils ne comprenoient pas les mêmes Arrêts, on le fit enfin consentir à laisser paroître le sien.

Digitized by Google

Ce premier Volume eut tant de succès, qu'il y en eut quatre Editions du vivant de l'Auteur. Il dédia les trois premieres à Mathieu Molé, Premier Président du Parlement, et depuis Garde des Sceaux, et la quatriéme à Jean Molé de Champlastreux, Président à Mortier, Fils du Garde des Sceaux.

Comme il n'y avoit d'abord du Journal des Audiences que ce premier Volume, donné par Jean Dufresne, plusieurs Auteurs l'ont cité sous le nom d'*Arrêts de Dufresne*; il comprend les Arrêts intervenus depuis 1623. jusqu'en 1657.

M. Dufresne mourut à Paris le . . . . après son décès, M. François Jamet de la Guessiere, Avocat au Parlement, continua le Journal des Audiences, il en donna au Public trois Volumes depuis 1686. jusqu'en 1700. un qui comprenoit les Arrêts intervenus depuis 1657, jusqu'en 1666. inclusivement; un autre Volume dédié à M. le Premier Président de Novion, qui comprenoit les Arrêts intervenus depuis 1666. jusqu'en 1678. et un autre qui comprenoit les Arrêts rendus depuis 1677. jusques en 1685.

Au moyen de cette continuation, le Journal des Audiences étoit déja en qua-

Digitized by Google

tre Volumes *in-folio* ; M. de la Guessiere en préparoit un cinquiéme tome lorsqu'il mourut.

M. Nicolas *Nupied*, *ancien Avocat au Parlement*, reçû le 8. Août 1689. mit en ordre les Mémoires de M. de la Guessiere, et en 1707. donna au Public le cinquiéme Tome du Journal des Audiences, qui comprenoit les Arrêts intervenus depuis 1685. jusques en 1700.

On a réimprimé en 1736. les cinq Volumes du Journal des Audiences ; dans cette derniere Edition, des cinq Volumes on n'en a formé que quatre, et en les réimprimant on y a ajoûté quelques Arrêts qui manquoient ; on a corrigé plusieurs transpositions, et autres fautes qui s'étoient glissées dans les précedentes Editions.

Dans la même année M. Nupied a donné au Public un nouveau Volume, qui comprend les Arrêts intervenus depuis l'année 1700. jusqu'en 1710. ce Volume qui fait le sixiéme Tome de l'ancienne Edition, et le cinquiéme de la nouvelle, est divisé en deux Parties. La premiere est subdivisée en six Livres, et la seconde en quatre. Chaque Livre contient tous les Arrêts qui sont d'une même année. Ce dernier Tome a été imprimé avec

Digitized by Google

beaucoup de soin et d'attention.

RECUEIL D'ARRETS *de M. Soëfve.*

M. Lucien Soëfve, Auteur de ce Recueil, fut reçû au serment d'Avocat le 21. Juillet 1636. Il étoit Doyen de l'Ordre en 1693. étant alors âgé d'environ 78. ans.

Il s'attacha aux Audiences, comme à la meilleure Ecole du Palais, et les suivit assidument pendant plus de 50. années. Il commença au mois de Janvier 1640. à recueillir les Arrêts qui se rendoient aux Audiences, et en 1692. il en donna au Public deux Tomes *in-folio*, qui furent imprimés à Paris.

Cet Ouvrage est intitulé: *Nouveau Recueil de plusieurs Questions notables tant de Droit que de Coûtumes, jugées par Arrêts d'Audiences du Parlement de Paris, depuis 1640. jusqu'à present.* L'Auteur le dédia à M. de Fourcy, Président aux Enquêtes.

Ce Recueïl est un vrai Journal, car les Arrêts y sont raportés par ordre de dates. Il comprend 800. Arrêts rendus depuis 1640. jusqu'au 24. Mars 1681. inclusivement, soit aux Audiences de la Grand-Chambre, ou des Enquêtes, par évocation ou renvoy du Conseil,

Digitized by Google

soit en la Tournelle, ou en la Chambre de l'Edit, pendant qu'elle subsistoit.

Il n'y a aucun de ces Arrêts à la prononciation duquel l'Auteur n'ait été present, et après avoir entendu plaider les Avocats des Parties : s'il y a quelques Arrêts rendus sur raport, ils sont en petit nombre, et ce ne sont que ceux qui sont intervenus dans des affaires qui avoient d'abord été plaidées, et ensuite apointées au Conseil ou en Droit.

Le Recueil de M. Soëfve est divisé par Centuries, mais cela n'empêche pas que l'ordre des dates n'y soit observé.

JOURNAL DU PALAIS.

A ne considerer que le Titre de cet Ouvrage, on croiroit d'abord que c'est la même chose que le Journal des Audiences ; cependant ces deux Recueils d'Arrêts sont fort differents l'un de l'autre en toute maniere ; car outre qu'ils ne sont pas du même Auteur, et que les Arrêts contenus dans le Journal du Palais ne commencent pas au même tems, et ne sont pas précisément les mêmes, que ceux qui sont dans le Journal des Audiences, il y a encore entre ces deux Journaux une autre difference essentielle : c'est que le Journal du Palais com-

prend les Arrêts les plus notables de tous les Parlemens, et des autres Cours Superieures du Royaume, au lieu que le Journal des Audiences ne comprend que des Arrêts du Parlement de Paris.

Le Journal du Palais est intitulé : *Journal du Palais*, ou *Recueil des principales Décisions de tous les Parlemens de France sur les Questions les plus importantes de Droit Civil, de Coûtume, de Matieres Criminelles et Bénéficiales, et de Droit Public.*

Cet Ouvrage est de feus Mrs Claude Blondeau et Gabriel Gueret, Avocats au Parlement de Paris. M. Blondeau qui étoit l'ancien de M. Gueret, fut reçû au Serment d'Avocat le 12. Août 1659.

En 1672. il commença à travailler au Journal du Palais de concert avec M. Gueret; ils en firent imprimer conjointement dix Volumes *in* 4. M. Gueret étant décédé le 22. Avril 1688. M. Blondeau, qui lui survécut, continua l'Ouvrage, et donna encore deux Volumes *in*-4. lesquels, avec les dix premiers Volumes, forment la premiere Edition de ce Livre en douze Volumes *in*-4. Il eut été heureux pour le Public que M. Blondeau eût pû continuer son aplication pour la perfection de ce qu'il avoit commencé,

mais ses infirmités ne lui permirent pas de continuer plus long-temps ce pénible travail.

Pour ce qui est de M. Gueret, son éloge se trouve dans un Journal Litteraire et dans le Dictionnaire Historique.

Il nâquit à Paris l'an 1641. et se distingua par son esprit, par son érudition et par les Ouvrages qu'il donna au Public. Dans sa jeunesse il fit beaucoup de Vers, mais il se contenta de les lire à ses amis, et n'en a jamais fait imprimer.

Il fut reçû au Serment d'Avocat vers l'an 1660. Pendant les premieres années qu'il suivit le Barreau, il partageoit son temps entre les Belles Lettres et la Jurisprudence, et donna au Public divers Ouvrages de Litterature. Le premier qu'il mit au jour fut *Les sept Sages de la Grece*, qu'il dédia à M. le Febvre de Caumartin, alors Maître des Requêtes, et qui depuis fut Conseiller d'Etat.

Le second, *Les Entretiens sur l'Eloquence de la Chaire et du Barreau*, qu'il publia l'an 1666. et qu'il dédia à M. Colbert. Le troisiéme, *Le Parnasse reformé*. C'est une Satyre très-ingenieuse et fort estimée, qu'il dédia à M. l'Abbé Desroches, qui étoit alors à Rome.

La Guerre des Auteurs, qu'il fit im-

Digitized by Google

primer depuis, est la seconde Partie du *Parnasse reformé*, à laquelle néanmoins il donna un Titre different pour des raisons particulieres, et ce Titre, aussi-bien que l'idée de ce Livre, a servi depuis de Modele à celui qui a écrit *La Guerre des Auteurs Anciens et Modernes.*

Il a encore fait quelques autres Pieces dans le même genre, qu'il n'a jamais rendu publiques; il y avoit entr'autres une Satyre en Prose, d'un tour fin et ingenieux, intitulée: *La Promenade de S. Cloud*; mais comme elle étoit écrite contre un Particulier célébre, qui y étoit désigné d'une maniere à ne pas le méconnoître, il ne voulut jamais l'imprimer.

Après avoir laissé échaper ces premiers traits de la vivacité de son esprit, M. Gueret s'attacha uniquement à sa Profession, et ne fit plus que des Ouvrages concernant la Jurisprudence.

* M. Gauthier, célébre Avocat au Parlement de Paris, étant mort, n'ayant donné au Public que le premier Tome de ses Plaidoyers, M. Gueret donna le second Tome, sur les Mémoires manuscrits du défunt, qu'il avoit achetés l'an 1669. et auxquels il fut obligé de suplée beaucoup du sien: il dédia ce Volume à M. le Pelletier, alors Président aux En-

mais ses infirmités ne lui permirent pas de continuer plus long-temps ce pénible travail.

Pour ce qui est de M. Gueret, son éloge se trouve dans un Journal Litteraire et dans le Dictionnaire Historique.

Il nâquit à Paris l'an 1641. et se distingua par son esprit, par son érudition et par les Ouvrages qu'il donna au Public. Dans sa jeunesse il fit beaucoup de Vers, mais il se contenta de les lire à ses amis, et n'en a jamais fait imprimer.

Il fut reçû au Serment d'Avocat vers l'an 1660. Pendant les premieres années qu'il suivit le Barreau, il partageoit son temps entre les Belles Lettres et la Jurisprudence, et donna au Public divers Ouvrages de Litterature. Le premier qu'il mit au jour fut *Les sept Sages de la Grece*, qu'il dédia à M. le Febvre de Caumartin, alors Maître des Requêtes, et qui depuis fut Conseiller d'Etat.

Le second, *Les Entretiens sur l'Eloquence de la Chaire et du Barreau*, qu'il publia l'an 1666. et qu'il dédia à M. Colbert. Le troisiéme, *Le Parnasse reformé*. C'est une Satyre très-ingenieuse et fort estimée, qu'il dédia à M. l'Abbé Desroches, qui étoit alors à Rome.

La Guerre des Auteurs, qu'il fit im-

 primer

Digitized by Google

primer depuis, est la seconde Partie du *Parnasse reformé*, à laquelle néanmoins il donna un Titre different pour des raisons particulieres, et ce Titre, aussi-bien que l'idée de ce Livre, a servi depuis de Modele à celui qui a écrit *La Guerre des Auteurs Anciens et Modernes.*

Il a encore fait quelques autres Pieces dans le même genre, qu'il n'a jamais rendu publiques; il y avoit entr'autres une Satyre en Prose, d'un tour fin et ingenieux, intitulée: *La Promenade de S. Cloud*; mais comme elle étoit écrite contre un Particulier célébre, qui y étoit désigné d'une maniere à ne pas le méconnoître, il ne voulut jamais l'imprimer.

Après avoir laissé échaper ces premiers traits de la vivacité de son esprit, M. Gueret s'attacha uniquement à sa Profession, et ne fit plus que des Ouvrages concernant la Jurisprudence.

M. Gauthier, célébre Avocat au Parlement de Paris, étant mort, n'ayant donné au Public que le premier Tome de ses Plaidoyers, M. Gueret donna le second Tome, sur les Mémoires manuscrits du défunt, qu'il avoit achetés l'an 1669. et auxquels il fut obligé de supléer beaucoup du sien: il dédia ce Volume à M. le Pelletier, alors Président aux En-

quêtes, Prevôt des Marchands, depuis Controlleur Général des Finances et Ministre d'Etat. Il a mis à la tête de ce Volume une Préface dans laquelle il a fait l'éloge de M. Gauthier.

Il commença l'an 1672. de concert avec M. Blondeau, à recueillir les principales Décisions de tous les Parlemens et Cours Superieures du Royaume; ils travaillerent à ce grand Ouvrage, si utile au Public, sous le Titre de Journal du Palais, et le dédierent à Jean-Jacques de Mesmes, Président au Parlement, Pere de Jean-Antoine de Mesmes, Premier Président. Ils continuerent, et en firent imprimer conjointement dix Volumes *in*-4. jusqu'à la mort de M. Gueret.

Celui-ci a encore augmenté les Arrêts Notables du Parlement, recueillis par M. le Prestre, et réimprimés l'an 1679. il y a ajoûté des Notes très-sçavantes, et inseré plusieurs Pieces curieuses, entr'autres une Dissertation des Coûtumes de France, composée par Nicolas Catherinot, Avocat du Roy au Bailliage et Siege Présidial de Bourges, qui étoit allié de M. le Prestre. M. Catherinot en fait mention dans une feüille imprimée, intitulée *Le Journal du Parlement*, dédiée à M. Gueret, dont nous avons parlé ci-devant.

M.

M. Gueret plaida peu, mais il fut très occupé dans le Cabinet et travailla dans ce genre avec beaucoup de succès. Il étoit d'un goût excellent et avoit le discernement fin ; sa Critique étoit toûjours judicieuse, et sa conversation très-agréable. Il mérite sur tout d'être loüé par l'égalité d'humeur que l'on vit toujours en lui, sans que les occupations sérieuses et pénibles de sa Profession alterassent la gayeté de son esprit.

Il avoit été un des premiers de l'Assemblée que l'Abbé d'Aubignac avoit formée d'Esprits choisis, pour laquelle on demanda des Lettres Patentes afin de l'ériger en Académie ; il en fut le Secretaire tant qu'elle dura, et y prononça entre autres Pieces deux Discours Académiques, dont l'un a pour titre l'*Orateur*, et l'autre *Si l'Empire de l'Eloquence est plus grand que celui de l'Amour*. Ils sont tous deux insérés dans un volume intitulé, *Divers Traités d'Histoire, de Morale et d'Eloquence*, imprimé chés P. *Esclassan*, l'an 1672.

M. Gueret fut recherché par toutes les Personnes de mérite qui le connoissoient. Il se maria en 1677. n'étant encore alors âgé que de 26. ans Il eut de ce Mariage trois fils, qui sont actuellement vivans,

sçavoir, N. P. Gueret, Curé de S. Paul à Paris, un autre fils, qui a été Grand-Vicaire de l'Evêque de Rhodez, et un autre qui est au Service du Roy. Il mourut le 22. Avril 1688. âgé de 47. ans.

On ne sçauroit assés bien exprimer avec quel aplaudissement *le Journal du Palais* de Mrs Blondeau et Gueret, a été reçû dans le Public; aussi ce Journal est-il beaucoup au-dessus de toutes les autres Compilations d'Arrêts. Les deux Auteurs n'y ont admis que les Décisions des plus illustres Tribunaux du Royaume; ils ont travaillé sur les Memoires des Avocats qui avoient plaidé ou écrit, et quelquefois sur les éclaircissemens et les instructions que les Juges même leur ont donné. Ils ont choisi les affaires les plus curieuses et les plus importantes, les faits y sont raportés clairement et avec ordre; indépendamment des moyens allegués par les Défenseurs des Parties, ils ont eux-mêmes travaillé toutes les matieres, et les questions y sont discutées méthodiquement et avec beaucoup d'érudition; on y trouve des Arrêts de tous les Parlemens et autres Cours Superieures du Royaume, ils sont rangés suivant l'ordre des dates; il y en a seulement quelques-uns dont les dates ne sont pas si certaines,

Digitized by Google

que l'on a mis à la fin du second volume; en un mot ce Journal est regardé comme un chef-d'œuvre en ce genre. Il y en a déja eu quatre Editions, toutes quatre faites à Paris. La premiere est en 12. volumes *in* 4. dont les dix premiers furent donnés par Mrs Blondeau et Gueret, conjointement; sçavoir, le premier en 1672. le second et le troisiéme en 1673. le quatriéme en 1676. le cinquiéme en 1678. le sixiéme en 1679. le septiéme en 1681. le huitiéme en 1682. le neuviéme en 1684. le dixiéme en 1686. les deux autres volumes furent donnés par M. Blondeau seul, après la mort de M. Gueret; sçavoir, le onziéme en 1689. et le douziéme en 1695.

La seconde Edition de 1701. est en deux volumes *in folio*. On y ajoûta trois Tables, l'une des Questions, la seconde des Matieres, et la troisiéme des noms des Parties.

La troisiéme Edition de 1713. est aussi en deux volumes *in folio*; le premier volume contient les Arrêts intervenus depuis 1660. jusqu'en 1678. le second contient les Arrêts intervenus depuis 1679. jusqu'en 1700.

La quatriéme Edition vient de paroître au commencement de cette année

Digitized by Google

1737. elle est aussi en deux volumes *in folio* et dans le même ordre que la précedente, sans aucun changement.

ARRESTS DE M. AUGEARD.

M. Mathieu Augeard, ancien Avocat au Parlement, reçû le 26. Novembre 1703. a aussi donné au Public un Journal de Jurisprudence Françoise, qui est intitulé, *Arrêts Notables des differens Tribunaux du Royaume sur plusieurs Questions importantes de Droit Civil, de Coûtume, de Discipline Ecclesiastique et de Droit Public.*

Il y en a trois volumes *in* 4. qu'il a donnés en differens temps; le premier en 1710. le second en 1713. et le troisiéme en 1718. il n'y en a encore eu que cette Edition.

Le premier volume contient des Arrêts intervenus depuis le 29. Mars 1696. jusqu'au 5. Juin 1709. Le second commence au 15. Juillet 1681. et finit au 5. Août 1710. et le troisiéme commence au 25. Janvier 1690. et finit au 14. Août 1710.

Lorsque ce Recueil d'Arrêts parut, il servoit de Suplément au Journal des Audiences et à celui du Palais, parce qu'il commence à peu près où finissoient ces deux Journaux.

Le dernier tome du Journal des Audiences, que M. Nupied a depuis donné au Public, forme un Suplément plus complet pour ces deux Journaux et particulierement pour le Journal des Audiences. Mais comme ce dernier volume du Journal des Audiences ne comprend que des Arrêts du Parlement de Paris, et que le Journal du Palais comprend des Arrêts de toutes les Cours Souveraines du Royaume, le Recueil de M. Augeard, qui comprend aussi des Arrêts de tous les Parlemens, sert encore à cet égard de Suplément au Journal du Palais.

Le Recueil d'Arrêts de M. Augeard est utile et estimé; il y a néanmoins un défaut dans la disposition de cet Ouvrage, c'est que l'ordre des dates n'y est observé que pour chaque volume en particulier, et non par raport aux trois volumes, et que dans le second et le troisiéme tome il y a des Arrêts des mêmes années comprises dans le premier, et de même par raport au second volume, ensorte que pour y trouver un Arrêt dont la date est entre les années 1696. et 1709. il faut le chercher dans les trois volumes, parce que dans tous les trois il y a des Arrêts de ces mêmes années; ce qui vient de ce que l'Auteur a donné chaque vo-

Digitized by Google

lume à mesure qu'il a eû de la matiere pour le former, et que quand il a donné le second et le troisiéme, il a repassé sur les temps compris dans le premier et le second, parce qu'il avoit retrouvé quelques Arrêts des mêmes années qu'il avoit déja comprises dans le précedent volume. Il seroit facile de remedier à cet inconvenient, en refondant les trois volumes ensemble et en rangeant les Arrêts exactement suivant leurs dates, lorsqu'on fera une nouvelle Edition de cet Ouvrage, qui le mérite bien.

STANCES.

A Madame l'Abbesse de . . . pour le jour de sa Fête.

HEureuse qui dès son enfance,
Instruite dans la pieté,
Des honneurs dûs à sa naissance,
Méprisa l'éclat empesté,
Et par une fuite rapide,
Des traits de ce siecle perfide,
Mit à couvert sa pureté.

Que ce genereux sacrifice
Lui sauve de rudes combats!

 Dans

Dans le chemin de la justice,
Fervente, elle court à grands pas.
Hors vous aimer, mon Dieu, vous plaire
Et vous parler dans la Priere,
Tout est pour elle sans apas.

Ainsi vous prodiguez vos graces
Aux cœurs qui sçavent vous chercher;
Noble Chasteté, sur tes traces
Que je vois de vertus marcher!
Mais quelle aimable modestie,
Des vains éloges ennemie,
Voudroit toujours nous les cacher?

C'est en vain. L'ame pure et sage
Entraîne bien-tôt tous les cœurs.
A sa vertu l'on rend hommage;
On lui décerne des honneurs;
Mais honneurs simples et modestes,
Qui n'ont point ces poisons funestes,
Propres à corrompre les mœurs.

Quelque sublime, quelque illustre
Que soit le rang qu'elle remplit,
Elle lui prête plus de lustre
Que sur elle il n'en rejaillit;
Sa vertu loin d'être assoupie,
S'anime, et bien-tôt justifie
La voix commune qui l'élit.

Digitized by Google

C.... d'une si belle image,
Vous seule avez fourni les traits;
Vos vertus.... mais un respect sage
Veut que je taise tant d'attraits;
Je flatte plus par ce silence,
Cette grande ame, qui s'offense
Des hommages les plus secrets.

Souffrez que la Troupe fidelle,
Commise à vos soins assidus,
Par ses vœux témoigne le zele
Et le retour qui vous sont dûs.
Veuille l'Auteur des destinées
Vous accorder autant d'années
Qu'il vous a donné de vertus.

D. C. J. J. J. J. J. J. Desessart.

Le 17. Octobre 1736.

VII. LETTRE de M. D. L. R. écrite à M. Maillart, ancien Avocat au Parlement, sur quelques Sujets de Litterature.

VOus sçavez, Monsieur, que la hardiesse et un esprit de curiosité, poussés quelquefois au-delà des bornes,

Digitized by Google

sont une partie du génie de notre Nation. Les François veulent tout voir, tout sçavoir par eux-mêmes, les choses sur tout qui offrent un grand Spectacle, sans s'embarasser du péril, s'il y en a, à contenter leur curiosité. Jusqu'ici nos Voyageurs les plus hardis croyoient avoir beaucoup fait de visiter les principales Mosquées des grandes Villes de l'Empire Turc, en prenant les occasions favorables, les précautions nécessaires, dont la plus indispensable, après la paye de l'Introducteur, est de ne jamais tenter l'avanture, que lorsque ces Temples sont déserts, avant ou après le temps de la Priere publique. On sçait ce qui pensa en coûter à N. Grelot,* Voyageur du Levant des plus estimables, quand il entreprit de lever tous les Plans de l'Interieur de sainte Sophie de Constantinople, et combien il s'estima heureux d'en être quitte pour une grêle de coups de Papouches ou Pantoufles Turques, et pour un torrent d'injures; ceremonie avec laquelle il fut rereconduit jusqu'à la derniere porte de ce

* Son Livre est intitulé, *Relation nouvelle d'un Voyage de Constantinople, enrichie de Plans, levés par l'Auteur, &c. 1. Vol* in 4. *de* 306. *pages. A Paris, chés la veuve de D. Foucault*, 1680. Il est devenu fort rare.

C . . . . d'une si belle image,
Vous seule avez fourni les traits ;
Vos vertus . . . . mais un respect sage
Veut que je taise tant d'attraits ;
Je flatte plus par ce silence,
Cette grande ame, qui s'offense
Des hommages les plus secrets.

Souffrez que la Troupe fidelle,
Commise à vos soins assidus,
Par ses vœux témoigne le zele
Et le retour qui vous sont dûs,
Veuille l'Auteur des destinées
Vous accorder autant d'années
Qu'il vous a donné de vertus.

D. C. J. J. J. J. J. J. Desessart.

Le 17. Octobre 1736.

VII. LETTRE de M. D. L. R. écrite à M. Maillart, ancien Avocat au Parlement, sur quelques Sujets de Litterature.

VOus sçavez, Monsieur, que la hardiesse et un esprit de curiosité, poussés quelquefois au-delà des bornes,

Digitized by Google

sont une partie du génie de notre Nation. Les François veulent tout voir, tout sçavoir par eux-mêmes, les choses sur tout qui offrent un grand Spectacle, sans s'embarasser du péril, s'il y en a, à contenter leur curiosité. Jusqu'ici nos Voyageurs les plus hardis croyoient avoir beaucoup fait de visiter les principales Mosquées des grandes Villes de l'Empire Turc, en prenant les occasions favorables, les précautions nécessaires, dont la plus indispensable, après la paye de l'Introducteur, est de ne jamais tenter l'avanture, que lorsque ces Temples sont déserts, avant ou après le temps de la Priere publique. On sçait ce qui pensa en coûter à N. Grelot,* Voyageur du Levant des plus estimables, quand il entreprit de lever tous les Plans de l'Interieur de sainte Sophie de Constantinople, et combien il s'estima heureux d'en être quitte pour une grêle de coups de Papouches ou Pantoufles Turques, et pour un torrent d'injures; ceremonie avec laquelle il fut reconduit jusqu'à la derniere porte de ce

* Son Livre est intitulé, *Relation nouvelle d'un Voyage de Constantinople, enrichie de Plans, levés par l'Auteur, &c.* 1. *Vol* in 4. *de* 306. *pages. A Paris, chés la veuve de D. Foucault*, 1680. Il est devenu fort rare.

fameux Temple. Il faut lire l'avanture dans le Livre même, qui est d'ailleurs un bon Livre.

Mais nous n'avions point encore vû de François assés hardi, pour ne pas dire téméraire, pour entreprendre d'entrer dans le Temple de sainte Sophie, et d'assister à la Priere publique dans une des plus grandes Solemnités du Mahométisme, honorée encore de la présence du G.S. accompagné de toute sa Cour, &c. C'est cependant, Monsieur, ce qui est enfin arrivé, comme vous l'allez voir] dans le Narré qui suit. Je l'ai trouvé parmi les papiers de feu M. Desroches, qui, comme vous sçavez, me sont nouvellement arrivés de Constantinople. Je n'ai pas besoin d'autre garant de la vérité du fait, étant d'ailleurs déja instruit de ce fait, et connoissant par moi-même les Acteurs que je vais mettre sur la Scene. Voici le Narré en question.

Il y avoit long-temps que nous avions envie de voir sainte Sophie une des nuits du *Ramazan*, Carême des Turcs pendant qu'on y fait *Laktcham Namas*, ou la seconde Priere du soir. Ce que nous en raportoient les Turcs, augmentoit notre curiosité, et nous n'étions retenus pour la satisfaire, que par l'impossibilité où

Digitized by Google

nous avions été jusqu'ici d'en trouver un assés hardi pour nous y conduire. Nous trouvâmes enfin fort heureusement notre fait. Un Jannissaire de nos amis, brave comme un César, prudent comme un Ulysse, et sur le tout notre Barbier, s'offrit à nous, et nous rendit la chose plus aisée que nous ne l'avions crû d'abord, en nous menant souper chés un Grand Seigneur de notre connoissance, qui le protegeoit et qui nous donna un homme de confiance, un Dervich et quatre autres de ses Gens, afin que nous fussions moins remarqués dans le nombre.

Après le soupé, et qu'on nous eut donné les instructions nécessaires pour faire la Priere, pour diriger notre marche, en marchant les pieds cagneux, et pour quitter, reprendre et porter nos Papouches à l'entrée, à la sortie et pendant que nous serions dans la Mosquée, nous en prîmes fort modestement le chemin.

M.... étoit déguisé en habit de Dervich, et bien nous en prit. Outre une ceinture de cuir, relevée d'un gros bouton de cristal et un prodigieux Chapelet, il affectoit un air de modestie et de componction qui semble être naturel à cette espece de Moines. Pour M.... il avoit caché ses cheveux sous un immense

Digitized by Google

Turban d'Effendi, et il en avoit pris les habits; pour moi, on jugea à ma démarche trop libre que je serois moins soupçonné, étant habillé en Jannissaire.

Nous nous rendîmes donc en cet équipage à la Porte de Sainte Sophie. Il y avoit ce soir là des Gens du Serrail qui en défendoient l'entrée, parce qu'étant le dernier Vendredi du Ramazan, et le Grand Seigneur, et tous les Grands de l'Empire devant s'y trouver, on y jettoit de l'argent au Peuple, de maniere que le concours y étoit extraordinaire.

Bien nous prit, comme je l'ai déja dit, que M. . . . . fut habillé en Dervich, sans cette circonstance nous n'aurions pas été plus privilegiés que les autres; mais comme il étoit à notre tête marmotant quelques paroles de l'Alcoran, on craignit sans doute de s'attirer la malediction du Ciel, si on repoussoit un Dervich si respectable par le sacrifice qu'il avoit fait à Dieu de sa jeunesse. *Entrez*, lui dit-on, *vous et votre compagnie dans le Temple de la Sagesse. Le Roy des Rois est trop juste pour en refuser l'entrée aux Anges du Seigneur.* Il remercia son Introducteur en levant les yeux vers le Ciel; il entra, et nous le suivîmes le plus modestement qu'il nous fut possible,

Digitized by Google

après avoir quitté nos Papouches à la Porte, les avoir prises de la main droite, et avoir croisé pardevant nos Pelisses, ou Robes fourées, de la main gauche.

Nous fumes saisis un instant après d'admiration et de crainte, car ce ne fut que lorsque nous nous trouvâmes au milieu de la Mosquée, exposés à la vûë du Grand Seigneur, et de tout ce qu'il y a de plus considerable dans Constantinople, que nous connûmes le peril où notre curiosité nous avoit engagés; mais ne pouvant plus reculer, il fallut payer d'effronterie, et notre Conducteur ayant commencé de marcher, nous fimes plusieurs tours dans la Mosquée, et dans les trois Galeries, en quoi, nous nous exposâmes d'autant plus que M..... et moi, qui n'avions point de moustaches, étions fort examinés; nous fûmes ensuite nous mettre à genoux les jambes croisées comme les Tailleurs, au milieu de la Mosquée, où nous eumes le loisir de satisfaire notre curiosité, et c'est de-là que je vis les choses que je vais vous raporter.

Le vaste Vaisseau de Sainte Sophie étoit si fort illuminé qu'il pouvoit y avoir 50. mille Lampions au moins; mais il n'y avoit que deux gros Cierges dans le Sanc-

Digitized by Google

tuaire à côté d'une espece d'Autel, sur lequel étoit aparamment l'Alcoran, car j'y vis sur un Pupitre un Livre ouvert, écrit à la main, et grand *in-folio*. La Chaire du *Moufti*, ou Premier Ministre de la Religion, étoit aussi fort illuminée, et on avoit suspendu vis à vis une maniere de Lustre dont les Lampions étoient disposés de maniere qu'ils formoient les Caracteres Turcs qui composent le nom de DIEU. Il y avoit aussi environ 1000. Tentes, qui contenoient chacune depuis 3. jusqu'à sept Personnes, Elles étoient occupées par des Dévots, entretenus aux dépens de la Mosquée, et qui n'en sortoient jamais que pour des nécessités indispensables. Ils se relevoient tour à tour pour prier Dieu; ce qu'ils faisoient en se dandinant et en branlant continuellement la tête; ou bien ils étoient comme ravis en extase, en fixant les yeux sur quelque objet. Outre ceux-ci, on voyoit encore des *Santons*, ou especes d'Hermites, distribués en differens Endroits, et qui rencherissent par la bizarrerie de leurs habits, ou par l'extravagance de leurs postures, sur nos Arlequins Ici, l'un écumoit à force d'avoir prononcé avec vehemence, et du fond de la poitrine, le mot *Allah*, DIEU.

Là, on en voyoit un autre qui, les bras aussi étendus qu'il pouvoit, regardoit vers le Ciel d'un œil menaçant. Ailleurs, l'un avoit la tête baissée, les bras croisés sur sa poitrine, et la vûë fixée à terre; Plus loin, un autre apuyé contre une colonne, s'occupoit à baiser humblement les pieds et le bas de la Robe de ceux qui passoient. Enfin il y avoit tant de postures et d'attitudes differentes, qu'il faudroit un Livre entier pour en décrire la varieté et le ridicule, ou pour mieux dire, il faut les voir pour s'en faire une juste idée.

Mais le moment de la Priere étant venu, le Moufti, du haut de sa Chaire, fut le premier à la commencer. Le Grand Seigneur, accompagné du *Selictar*, ou Grand Ecuyer, du *Kislar Agassi*, Chef des Eunuques noirs, et du *Kapou Agassi*, Chef des Eunuques blancs, le suivit, et tout le Monde se prépara a l'imiter. Ensuite de quoi un cri terrible de toute l'Assemblée, qui fit retentir la voûte, et nous surprit d'autant plus que nous n'y étions pas préparés, en annonça le commencement.

Alors nous mîmes en pratique les leçons qu'on nous avoit données, et nous nous en acquitâmes si bien, que ceux

qui nous avoient peut-être soupçonnés de n'être point Turcs, s'en repentirent interieurement, et quelques-uns même sortirent de la Mosquée pour s'aller purger par une ablution du peché, qu'ils croyoient avoir commis, par ce doute; du moins un *Effendi*, ou Homme de Loy, à qui nous en avons parlé depuis, nous a-t-il confirmés dans cette pensée.

Mais comme nous étions dans le fort et dans la chaleur de la Priere, que nous nous prosternions plusieurs fois à terre, nous relevant toujours la face tournée vers l'Orient, tant de mouvemens, qui tenoient un peu de la convulsion, firent délier la Sesse du Turban de M..., il y porta d'abord les mains pour la racommoder, mais tous les differens tours qu'il faut faire avec cette Mousseline l'embarassant, il n'en put venir à bout. D'un autre côté nous n'osions interompre notre prétenduë Priere pour l'aider, ce qui nous jettoit dans une situation terrible, aprehendant toujours que ses cheveux, en se découvrant, ne nous découvrissent aussi. Heureusement un Homme de Loy, qui étoit derriere lui, nous tira de cet embaras, en la lui racommodant charitablement. La Sesse est une piece de Mousseline qui forme le Turban par ses differens tours, &c.

Echapés

Echapés que nous fûmes de ce danger, nous en courûmes un bien plus grand. Ce fut en sortant de la Mosquée, que le Grand Visir, sans autre suite que celle de quatre *Hassekis*, ou Chefs d'une Brigade de Bostangis, dont deux portoient de grands fanaux, se trouva, sans que personne s'en fût aperçû, au milieu de nous. Cet aspect nous troubla; les Turcs même, qui étoient avec nous, en furent effrayés; et, pour dire la verité, nous ne faisions pas trop bonne contenance, lorsque le Grand Visir fit arrêter ses Gens, et après nous avoir examiné des pieds jusqu'à la tête, mais particulierement M. . . . il demanda tout haut à un de ceux qui le suivoient, s'il ne connoissoit pas ce Dervich? Celui-ci lui ayant répondu que non: *Si fait bien moi*, repliqua le Visir, *je le connois, et sa phisionomie ne me trompe pas.* Après quoi il continua son chemin, et nous gagnâmes au plus vîte une des Portes de la Mosquée.

Le dessein que nous avions d'abord projetté d'aller à celle de Sultan Achmet, n'eut point lieu. Nous étions trop allarmés pour affronter de nouveaux dangers; nous sortîmes donc de Sainte Sophie, dans la resolution de nous en retourner,

et pour cet effet nous prîmes le chemin de l'Echelle de *Bakché Kapoussi*, ou Porte du Jardin, mais nous n'étions pas quittes de toutes nos frayeurs. Des *Bostangis*, Gardes des Maisons Royales, que nous trouvions dans tous les coins des ruës où nous passions, et qui nous suivoient, en observant nos démarches, les augmentoient. Nous doublâmes pourtant si bien le pas, que nous gagnâmes l'Echelle, et nous nous embarquâmes tous dans un même Caïque, sans que personne y mit aucune oposition. Nous ordonnâmes à nos Bâteliers de nous conduire à *Tophana*, ou à l'Arsenal, et nous étions prêts d'aborder à cette derniere Echelle, lorsqu'un Bâteau de 7. paires de rames vint sur nous. Nous n'avions pas encore eu le temps de nous reconnoître qu'il nous aborda, et deux Personnes, l'une desquelles étoit le *Reïs*, ou Patron du Bâteau du Grand Visir, et l'autre un Eunuque de ce Ministre, sauterent dans notre Caïque, et penserent le renverser. Nous ne sçavions ce qu'ils vouloient, ni de la part de qui ils venoient, mais comme nous étions abîmés dans nos réflexions, et que nous craignions d'ailleurs de nous découvrir, si nous parlions, personne n'en eut le cou-

 rage

rage, et nous les laissâmes faire.

Ils examinerent d'abord, avec beaucoup d'attention, Mrs..... mais quand ils furent venus à moi, (c'est justement, dirent-ils, l'Homme que nous cherchons.) Comment, Coquin, continuerent-ils, mener des Femmes déguisées, et en temps de Ramazan, allons, il faut venir chés le Grand Visir. A ce mot de Femmes, qui nous fit connoître qu'on nous prenoit pour des Turcs, nous fûmes tout rassurés. Nos Turcs cependant y regardant de plus près, et voyant bien que je n'avois point de cheveux, mais bien du poil au menton, nous firent des excuses de leur méprise, et s'en retournerent heureusement pour eux, car il étoit déja accouru plus de 500. *Topdgis*, ou Canoniers, à l'Echelle de *Tophana*, qui se seroient jettés à la la Mer pour nous secourir à la moindre insulte qu'on nous auroit faite, nous prenant pour être de leurs Camarades, parce que l'Homme de confiance que nous avions avec nous, et dont ils avoient entendu la voix, étoit effectivement un de leurs Officiers; ce fut-là, Dieu merci, le dernier des perils que nous coûtumes; nous mîmes pied à terre, et nous nous retirâmes sains et saufs chacun chés soi;

bien-heureux d'en avoir été quittes pour la peur, car si on nous eut reconnu quand nous étions dans Sainte Sophie, ou la Populace nous auroit assommés sur le champ, ou si nous étions échapés de ses mains, il n'y avoit toujours qu'à choisir, ou de perdre la tête, ou de se faire Mahometan.

La réflexion qu'il est naturel de faire sur les differens dangers que nous courumes, c'est que le Grand Visir, qui reconnut sans doute M..... comme ayant été un *Drogman*, ou Interprete, fort employé sous M. le Marquis de .... voulut seulement lui faire peur, lorsqu'il dit tout haut qu'il le connoissoit bien; et qu'il passa outre; et que les Bostangis, que nous trouvions dans les ruës, et qui nous examinoient tant, avoient effectivement été postés pour empêcher qu'il ne se glissât des Femmes déguisées dans la Mosquée, comme cela arrive quelquefois; et qu'ils ne nous suivirent que parce qu'à notre démarche embarassée, ils crurent qu'il y en avoit parmi nous, ce qui les engagea à envoyer un Caïque après le nôtre, pour éclaircir leurs soupçons.

A ce recit, qui ne vous aura sans doute point ennuyé, trouvez bon, Monsieur,

Digitized by Google

que j'ajoûte deux ou trois Observations. La premiere est que M. Desroches n'étoit point de cette Partie, et qu'il n'y a eu d'autre part que celle de la Narration abregée, et mise dans le stile que vous venez de voir, d'après un Mémoire plus ample donné par ces Messieurs.

Ces derniers risquerent assurément beaucoup, mais ils étoient jeunes, et curieux. On doit dans la rencontre du Grand Visir considerer particulierement la bonté, ou plûtôt la prudence et la politique de ce Premier Ministre, qui reconnut aisément une Personne qu'il voyoit souvent dans son Palais, mais qui aima mieux dissimuler que de faire une affaire d'éclat et de Religion, dont les suites pouvoient être fâcheuses, &c.

Passons à un autre sujet. Vous sçavez, par ma derniere lettre, que sous l'Ambassade du Vicomte d'Andrezel, Monsieur Desroches fut chargé d'une Commission importante pour l'Echelle de Salonique, et que cette Ville, autrefois célebre sous le nom de Tessalonique, est encore la Capitale de toute la Macedoine. Notre Ami, en partant de Constantinople, s'étoit bien proposé de profiter de l'occasion, pour parcourir toute cette grande Province, à l'avantage de la Lit-

terature, et sur tout de l'Antiquariat. C'est ce qu'il me paroît avoir très bien executé; car dans le triage et dans l'arrangement que j'ai fait de ses Papiers j'ai trouvé de quoi remplir un Porte-feüille entier de toutes ses Observations &c. sur Salonique et la Macedoine. J'ai mis à la tête de tout ce Recueïl le Passeport original, écrit en Turc du Pacha, Gouverneur de la Province, qui étoit alors à Constantinople, et dont M. D. R. trouva à propos de se munir avant son départ. Comme cette Piece peut avoir sa curiosité, et que je présume que vous n'en avez pas encore vû de cette espece, en voici une Traduction exacte.

PASSEPORT du Pacha de Salonique.

A tous les Docteurs, Grands Etendars de la Loy, Modeles des Vertus, Seigneurs Cadis, qui sont en Charge depuis le Seüil * de Félicité jusqu'à Salonique, que vos vertus soyent multipliées, et vous la gloire et l'ornement de vos égaux; les Commandans des Janissaires, Grands Officiers des Provinces, et Autres qu'il appartiendra, qui sont sur la même route; que vos Dignités soyent augmentées.

* *La Cour du Grand Seigneur.*

Nous vous faisons sçavoir que le Gentilhomme, Porteur de ce present Ordre, nommé Pierre Desroches, l'un des Officiers de l'Ambassadeur de France au même Seüil de Félicité, étant obligé d'aller à Salonique pour quelques affaires, après la fin desquelles il doit revenir ici, ledit Ordre lui a été expedié, afin que, lorsqu'il vous sera presenté, vous apportiez tous vos soins à empêcher que sur toute la route, tant en allant qu'en revenant, personne ne l'inquiete; ni le fasse inquieter, qu'il lui soit au contraire donné toute liberté d'aller et de venir en sûreté, ainsi qu'aux trois Domestiques qui sont à sa suite, et au Janissaire qui l'accompagne pour sa garde. C'est ce que nous esperons de vos soins et de vos attentions, qui doivent contribuer à son heureux voyage. Donné le 26. de la Lune de Rebiuleuvel, l'An 1139. C'est-à-dire le 20. Novembre 1726. Les mots suivans sont écrits dans le Sceau du Pacha, qui se nomme Mahomet, dont l'empreinte est sur l'Original: *Vous êtes le Dispensateur des secours que vous accordez à Mahomet dans son Etat et dans le temps.*

Je finirai ma Lettre par un échantillon de la curiosité et de la sagacité de M. Desroches, en raportant ici l'une des

Inscriptions Grecques qu'il a recueillies dans ce voyage, telle que je la trouve en ouvrant au hazard le Porte-feüille en question, accompagnée d'un petit Commentaire de sa façon.

ΠΟΛΕΙΤΑΡΧΟΥΝΤΩΝ, ΣΩΣΙΠΑΤΡΟΥ, ΤΟΥ, ΚΛΕΟΠΑ'ΤΡΑΣ, ΚΑΙ, ΛΟΥΚΙ'ΟΥ, ΠΟΝΤΙΟΥ, ΣΕΚΟ'ΔΟΥΙΟΥ, ΑΥΟΥ, ΛΟΥΙΟΝ, ΣΑΒΕΙΝΟΥ, ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ, ΤΟΥ, ΦΑΥΣΤΟΥ, ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ, ΤΟΥ, ΝΕΙΚΟΠΟΛΕΟΣ, ΖΟΛΟΥ, ΤΟΥ, ΠΑΡΜΕΝΙΟΝΟΣ, ΤΟΥ, ΚΑΙΜΕΝΙΣΚΟΥ, ΓΑΛΟΥ, ΑΤΙΛΛΗΙΟΥ, ΠΟΥΕΙΤΟΥ, ΤΑΜΙΟΥ, ΤΗΣ, ΠΟΛΕΟΣ, ΤΑΙΡΟΥ, ΤΟΥ, ΑΜΜΙΑΣ, ΤΟΥ, ΚΑΙΡΙΓΛΟΥ, ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΚΟΥΝΤΟΣ, ΤΑΙΡΟΥ, ΤΟΥ, ΚΑΙΡΗΓΛΟΥ.

En entrant à Salonique par la Porte du Verdar, (c'est M. Desroches qui parle) on trouve à droite sur le Jambage de la seconde Porte, car il y en a deux, une grande Pierre avec l'Inscription cy-dessus, à laquelle il ne manquoit rien, du moins à ce qu'il m'a paru, et que j'ai copiée lettre pour lettre, et ligne pour ligne. Cette Inscription ne contenant presque que des noms propres, il est difficile d'en tirer un sens bien clair: mais ce que je vais ajoûter servira peut-être à fonder quelques conjectures. Sur

une autre Pierre de ce même Jambage, du côté qui est en face quand on entre, il y a un Cheval qu'un jeune Garçon tient par la bride, et un Homme debout qui paroît s'apuyer du dos contre ce Cheval: et sur l'autre Jambage de cette Porte il y a précisément les mêmes figures posées en symétrie, à la même hauteur; c'est-à-dire, environ à trois pieds de terre: et toutes ces Figures, quoique mutilées, font encore voir qu'elles ne sont pas sorties d'une mauvaise main. Peut être y avoit il autrefois à cette Porte, ou aux environs, quelque Place, où quelque Lieu pour l'exercice des Chevaux comme le mot de ΓΥΜΝΑΣΙΑΡΚΟΥΝΤΟΣ semble l'insinuer, et que tous ceux dont les noms sont cités dans cette Inscription s'y étoient distingués, &c.

Je suis, Monsieur, &c.

A M. le C. de F.

QUoi? rimer huit et jour! Ami, calme ton ame;
Quelle est cette démangeaison?
Les Vers à leur Auteur causent souvent du blâme,
Et quelquefois la déraison.

Digitized by Google

Un esprit tout aimable est ton heureux partage,
Tu le consumes à rimer.
La grande passion n'est point d'un Homme sage;
Pense donc à te reprimer.

On rime pour chasser cet air mélancolique,
Par trop d'étude contracté;
Mais voit-on que Phœbus plus qu'il ne faut aplique?
Le travail doit être quitté.

Vers doit être un jeu, non une servitude;
[illegible] noi, je m'en sers, s'il me plaît;
[illegible] se-t-il de prendre un air d'étude?
Je suis son très-humble valet.

Pour bien tourner un Vers, je serois à la gêne;
J'aime mieux un commerce doux;
Eh! que nous revient-il d'une si grande peine?
La réputation des foux.

D'où vient donc, cher Ami, qu'en tout on est extrême?
Qu'on ne sçait garder un milieu?
Ah! c'est que l'Homme est vain, occupé de soi-même,
Et souvent très-peu de son Dieu.

L'essentiel pourtant, c'est de se rendre habile
Dans la science du Salut;
Le temps est précieux, faisons qu'il soit utile;
Et qu'il nous mene à l'heureux but.

Quand tu me vois trancher du Docteur et du Sage,
Et te faire ici la leçon,
Que penses-tu de moi, qui ne fais point usage
Des bons conseils de ma raison?

Fais le Maître à ton tour; Ami, je te revere,
Comme un sçavant Echo des Cieux;
Un vil Flatteur nous perd, sois moi franc, moins sincere;
Je ne t'en aimerai que mieux.

Un bon Ami vaut plus qu'une grande richesse;
Servons-en d'exemple tous deux;
Montrons qu'un sage avis ramene à la sagesse,
Et peut rendre à jamais heureux.

B.... D.... a.... au Château d'A.

Digitized by Google

LETTRE écrite de Châlons en Champagne par M. le Chevalier de la Touche à M. d'Argenville, *Conseiller du Roy, Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes, de l'Académie des Arcadiens à Rome.*

LA petite Avanture dont je vous fais part, Monsieur, m'a prouvé que l'indifference, qui regne ordinairement en Province au sujet de la Litterature et des Arts, y avoit plus laissé perdre de belles choses, que les lumieres des Sçavans, et les recherches empressées des Curieux n'en ont peut-être découvert et conservé dans la Capitale. M. *Rudolfe Kubler*, Peintre de Bamberg, qui voyage, et fait connoissance avec tous les Amateurs qu'il trouve sur sa route, me vint voir, il y a quelques jours. Cet Homme a des mœurs, des sentimens, une forte teinture des Belles Lettres, une grande Théorie de la Peinture : le peu de ses Ouvrages qu'il me fit voir en passant, prouve que sa pratique y est très-inferieure.

Dès notre premiere entrevûë, la con-

versation fut tellement vive et interessante pour lui et pour moi, qu'il se détermina sans peine à prolonger son séjour dans la Ville où je demeure. Je lui fis voir ce que j'avois de plus propre à flater son goût; à son tour il me communiqua ce qu'il avoit ramassé dans les differens Pays qu'il avoit parcourus. Rien ne fixa mon attention, comme un gros Recueil de Desseins et d'Estampes, qui peut encore passer pour un Manuscrit des plus curieux, puisqu'il n'y a ni Desseins ni Estampes qui ne soient accompagnés de Remarques Historiques et Critiques, ou de Poësies Latines, Italiennes et Françoises.

Au reste, ce Recueil a des défauts qui en diminuent beaucoup le prix; il est premierement dans un desordre affreux, plus de deux cents Pieces en ont été enlevées. 2°. Celles qui restent sont presque toutes chargées de griffonnemens d'Ecoliers, ou deshonorées par les fletrissures qu'y ont laissées ces esprits foibles, à qui tout devient un sujet de scandale. N'en soyez pas surpris, me dit le Voyageur, vous voyez les restes infortunés de la succession d'un Peintre, qui ne laissa rien en mourant, dont les parens, plus pauvres encore que lui, pussent profiter.

Ils ont long-tems été exposés dans la boutique d'un Barbier, qui en prenoit occasion d'exercer son babil, et qui ne s'est déterminé qu'avec peine à me les vendre, d'autant qu'ils amusoient, disoit-il, ses Enfans, ses Fraters et ses Pratiques.

J'ai vû, Monsieur, dans ce Recueil ainsi délabré, bien des choses qui pouroient mériter une place distinguée dans la riche Collection que vous avez faite des Desseins des plus grands Maîtres de toutes les Ecoles célebres. Je m'attache à vous en décrire un entr'autres, fait à la Pierre noire, et rehaussé de blanc, sur un papier de demi-teinte. Les Figures sont à demi corps. Le sujet qui en est agréablement fantastique, offre le Titien, qui montre à des Dames Illustres de son temps le Tableau des Amours, qu'il a peint en suivant les idées de Philostrate. Ces Dames sont accompagnées de deux Guerriers, d'un jeune Homme dont la tête a un caractere terrible, d'un Homme de Lettres, d'une Duegne, d'un petit More qui tient un Epagneuil de Boulogne et d'un Page. Les Remarques écrites de la main du Peintre François, qui avoit formé le Recueil dont je vous entretiens, portent » que ce Dessein

» est de *Damiano Mazza da Padoua*, » grand Coloriste, et qui contrefaisoit » admirablement la maniere du Titien, » dont il étoit Eleve. Que Mazza s'étoit » proposé d'y representer les differens » âges de la Vie d'une façon nouvelle et » singuliere. L'Enfance dans les petits » Amours du Tableau de son Maître; » l'Adolescence dans les Figures du Page » et du More; la Force de la Jeunesse » sous les traits du *Giorgion*; l'Age Viril » par differens caracteres de Noblesse, » de Valeur et de Prudence. De Nobles- » se dans le Portrait du Marquis *de Pescai-* » *re*; de Valeur dans celui d'*Antoine de* » *Leve*; de Prudence dans celui de l'Ami » du Titien *Parhenio Etiro*, habillé en » Noble Venitien, *con Beretta nera in* » *capo*. Les trois Dames semblent faire » allusion aux trois Graces, dont la pre- » miere est vive et enjoüée, et represen- » te *Violante*, Maîtresse du Titien. La » seconde, tranquile et modeste, et re- » presente *Madonna Elizabetta Massola*. » La troisiéme, serieuse et mélancolique, » et represente *Madama Leonora*, Epou- » se du Duc *Francesco-Maria della Roue-* » *re*. La Vieillesse des deux Sexes est ca- » ractérisée par la Tête du Titien et de la » Duegne.

Digitized by Google

Un esprit tout aimable est ton heureux partage,
Tu le consumes à rimer.
La grande passion n'est point d'un Homme sage ;
Pense donc à te reprimer.

On rime pour chasser cet air mélancolique,
Par trop d'étude contracté ;
Mais voit-on que Phœbus plus qu'il ne faut aplique ?
Le travail doit être quitté.

Vers doit être un jeu, non une servitude ;
[illegible] moi, je m'en sers, s'il me plaît ;
[illegible] s'avise-t-il de prendre un air d'étude ?
Je suis son très-humble valet.

Pour bien tourner un Vers, je serois à la gêne ;
J'aime mieux un commerce doux ;
Eh ! que nous revient-il d'une si grande peine ?
La réputation des foux.

D'où vient donc, cher Ami, qu'en tout on est extrême ?
Qu'on ne sçait garder un milieu ?
Ah ! c'est que l'Homme est vain, occupé de soi-même,
Et souvent très-peu de son Dieu.

Digitized by Google

L'essentiel pourtant, c'est de se rendre habile
Dans la science du Salut;
Le temps est précieux, faisons qu'il soit utile;
Et qu'il nous mene à l'heureux but.

Quand tu me vois trancher du Docteur et du Sage,
Et te faire ici la leçon,
Que penses-tu de moi, qui ne fais point usage
Des bons conseils de ma raison?

Fais le Maître à ton tour; Ami, je te revere,
Comme un sçavant Echo des Cieux;
Un vil Flateur nous perd, sois moi franc, moins sincere;
Je ne t'en aimerai que mieux.

Un bon Ami vaut plus qu'une grande richesse;
Servons-en d'exemple tous deux;
Montrons qu'un sage avis ramene à la sagesse,
Et peut rendre à jamais heureux.

L.... D.... a.... au Château d'A.

Digitized by Google

LETTRE écrite de Châlons en Champagne par M. le Chevalier de la Touche à M. d'Argenville, *Conseiller du Roy, Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes, de l'Académie des Arcadiens à Rome.*

LA petite Avanture dont je vous fais part, Monsieur, m'a prouvé que l'indifference, qui regne ordinairement en Province au sujet de la Litterature et des Arts, y avoit plus laissé perdre de belles choses, que les lumieres des Sçavans, et les recherches empressées des Curieux n'en ont peut-être découvert et conservé dans la Capitale. M. *Rudolfe Kubler*, Peintre de Bamberg, qui voyage, et fait connoissance avec tous les Amateurs qu'il trouve sur sa route, me vint voir, il y a quelques jours. Cet Homme a des mœurs, des sentimens, une forte teinture des Belles Lettres, une grande Théorie de la Peinture : le peu de ses Ouvrages qu'il me fit voir en passant, prouve que sa pratique y est très-inferieure.

Dès notre premiere entrevûë, la con-

versation fut tellement vive et interessante pour lui et pour moi, qu'il se détermina sans peine à prolonger son séjour dans la Ville où je demeure. Je lui fis voir ce que j'avois de plus propre à flater son goût; à son tour il me communiqua ce qu'il avoit ramassé dans les differens Pays qu'il avoit parcourus. Rien ne fixa mon attention, comme un gros Recueil de Desseins et d'Estampes, qui peut encore passer pour un Manuscrit des plus curieux, puisqu'il n'y a ni Desseins ni Estampes qui ne soient accompagnés de Remarques Historiques et Critiques, ou de Poësies Latines, Italiennes et Françoises.

Au reste, ce Recueil a des défauts qui en diminuent beaucoup le prix; il est premierement dans un desordre affreux, plus de deux cents Pieces en ont été enlevées. 2o. Celles qui restent sont presque toutes chargées de griffonnemens d'Ecoliers, ou deshonorées par les flettrissures qu'y ont laissées ces esprits foibles, à qui tout devient un sujet de scandale. N'en soyez pas surpris, me dit le Voyageur, vous voyez les restes infortunés de la succession d'un Peintre, qui ne laissa rien en mourant, dont les parens, plus pauvres encore que lui, pussent profiter.

Ils ont long-tems été exposés dans la boutique d'un Barbier, qui en prenoit occasion d'exercer son babil, et qui ne s'est déterminé qu'avec peine à me les vendre, d'autant qu'ils amusoient, disoit-il, ses Enfans, ses Fraters et ses Pratiques.

J'ai vû, Monsieur, dans ce Recueil ainsi délabré, bien des choses qui pouroient mériter une place distinguée dans la riche Collection que vous avez faite des Desseins des plus grands Maîtres de toutes les Ecoles célebres. Je m'attache à vous en décrire un entr'autres, fait à la Pierre noire, et rehaussé de blanc, sur un papier de demi-teinte. Les Figures sont à demi corps. Le sujet qui en est agréablement fantastique, offre le Titien, qui montre à des Dames Illustres de son temps le Tableau des Amours, qu'il a peint en suivant les idées de Philostrate. Ces Dames sont accompagnées de deux Guerriers, d'un jeune Homme dont la tête a un caractere terrible, d'un Homme de Lettres, d'une Duegne, d'un petit More qui tient un Epagneuil de Boulogne et d'un Page. Les Remarques écrites de la main du Peintre François, qui avoit formé le Recueil dont je vous entretiens, portent » que ce Dessein

» est de *Damiano Mazza da Padoua*, » grand Coloriste, et qui contrefaisoit » admirablement la maniere du Titien, » dont il étoit Eleve. Que Mazza s'étoit » proposé d'y representer les differens » âges de la Vie d'une façon nouvelle et » singuliere. L'Enfance dans les petits » Amours du Tableau de son Maître; » l'Adolescence dans les Figures du Page » et du More; la Force de la Jeunesse » sous les traits du *Giorgion*; l'Age Viril » par differens caracteres de Noblesse, » de Valeur et de Prudence. De Nobles- » se dans le Portrait du Marquis *de Pescai-* » *re*; de Valeur dans celui d'*Antoine de* » *Leve*; de Prudence dans celui de l'Ami » du Titien *Parhenio Etiro*, habillé en » Noble Venitien, *con Beretta nera in* » *capo*. Les trois Dames semblent faire » allusion aux trois Graces, dont la pre- » miere est vive et enjoüée, et represen- » te *Violante*, Maîtresse du Titien. La » seconde, tranquile et modeste, et re- » presente *Madonna Elizabetta Massola.* » La troisiéme, serieuse et mélancolique, » et represente *Madama Leonora*, Epou- » se du Duc *Francesco-Maria della Roue-* » *re*. La Vieillesse des deux Sexes est ca- » ractérisée par la Tête du Titien et de la » Duegne.

Digitized by Google

» L'Auteur des Remarques prétend
» encore avoir trouvé dans cette Repre-
» sentation un sens moral, ou, si vous
» voulez, allégorique. Elle renferme,
» dit-il, l'Idée du Peintre parfait. Le
» Génie, l'Imagination, l'Entousiasme
» sont exprimés dans la tête du Gior-
» gion; la Pratique, Fille du Travail et
» de l'Experience, dans celle du Titien.
» La Vieille, qui accompagne les Dames,
» et qui a inspection sur leur conduite,
» sert à faire entendre que la Raison doit
» présider au choix, à l'assortiment,
» à l'usage des Graces dont les caracteres
» doivent être variés, aussi-bien que ceux
» de la Vigueur, de la Fierté, de la Fi-
» nesse et de la Pénétration d'esprit, que
» les Figures des Guerriers et de l'hom-
» me de Lettres montrent dans differens
» points de vûë.

» Les contrastes et l'artifice du clair-
» obscur rendent la composition pitto-
» resque, piquante et brillante. L'Amour,
» la Délicatesse, la Naïveté, la Tendres-
» se et l'Union la portent à sa derniere
» perfection, et lui donnent de la Verité,
» de la Douceur et du relief.

» Le Peintre s'imagine avoir trouvé des
» Simboles de toutes ces choses dans la
» Figure du Page, dont le teint est écla-

» tant, et l'habillement de Satin noir, » dans le More à la peau noire, vétu d'u- » ne Toile d'argent rayée, et dans les » Amours, dont les attitudes lui ont » fait naître l'idée de la Délicatesse, de la » Naiveté, de la Tendresse et de l'Union.

Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, que ce Peintre a fait comme les Commentateurs, qui font dire à leurs Auteurs favoris mille belles choses auxquelles peut-être ils n'ont jamais pensé, et qu'il attribue comme eux à des vûës misterieuses, et à de profonds raisonnemens, ce qui pouroit bien n'être au fond que l'effet du caprice? Je crois après tout qu'on doit avoir quelque obligation à ceux qui ont le talent de faire parler les muets. Il vaut mieux qu'on me ramene à la raison, même par force, que de laisser errer mon imagination au hazard; ne dois-je pas sçavoir bon gré à qui me fait un sujet de reflexion, de ce qui n'étoit d'abord que l'amusement de mes regards?

Le Mode vrayement Venitien de l'Ouvrage dont je viens de parler, me rapelle, Monsieur, un des plus beaux morceaux que vous ayez dans votre ample Collection; j'entens ce magnifique Dessein ou *Paul Veronese* a representé des

Digitized by Google

Personnes de tout Sexe, de tout âge et de toute condition. qui rendent hommage à S. Marc, Patron de Venise, accompagné des trois autres Evangelistes. Cette composition forme un spectacle des plus interessans. La simplicité des Enfans, la pudeur des jeunes Filles, la modestie des Dames, la gravité des Senateurs, la contenance assurée des Guerriers, l'air respectueux des Gens du Peuple, un je ne sçai quoi de pompeux et qui annonce en même tems la reconnoissance, la confiance et la devotion, jette dans cette Representation Pittoresque tout le pathetique et le sublime de la Poësie.

Il faut avoüer qu'on trouve dans les productions des grands Maîtres de l'Ecole Venitienne, des coups de genie qui frapent, qui saisissent et qui enlevent. Je ne m'étonne pas si tant de Peintres célebres ont paru plus sensibles aux beautés de cette Ecole qu'à celles des autres, et si même aujourd'hui nos François paroissent uniquement attentifs à les reproduire dans leurs Ouvrages. Je remarque à ce propos, dans un Fragment des Remarques du Peintre, Auteur du Recueil, quelques traits qui peut-être ne vous déplairont point.

Après avoir sans doute beaucoup exal-
» té le séjour de Venise. » Je ne pense,
» dit-il, au sujet de cette Ville de délî-
» ces, que ce qu'en ont pensé des Au-
» teurs célébres qui lui ont consacré les
» Eloges suivans. Il raporte une Description en Vers Latins du Poëte Allemand *Jean Lauterbach*, et un Eloge de *Jean Mathieu Vvach.r de Constance*. Je crois que la lecture de ce dernier ne vous sera point à charge.

Quemcumque Urbs Venetum semel
Portu mirifico acceperit hospitem,
Illum non Gnydus aut Rhodos,
Aut blanda alliciat Cyprus, ut Adria
Caupo ullum anteferat locum.
Non si Thessalicis possit in hortulis,
Aut ultra Elisias plagas
Vitam in perpetuis ducere lusibus,
Sic mentem satiet suam:
Sed qua per tantum Gondola amabilis
Huc illuc fluitat fretum:
Illic vivere amet semper, amet mori.
Roma Principis Urbium,
Nil huc delicia; nil faciunt, scatet
Queis divina. Neapolis,
Aut Lucca, aut Genua, aut clara Fluentia;
O Urbs sola Deum bonis

Fundata auspiciis, et alite aurea!
O ipsis quoque mortuis
Vitam, si lubeat reddere idonea!
Totum muneris hoc tui est,
Quod quas delicias ortus et occidens
Pandunt respuo : pra luis,
Quod Diis Templa poli non invideo, tuum est.

Le Peintre adopte d'autant plus volontiers les sentimens de cet Auteur, » qu'il est, dit-il, tenté de croire, après » *Nicolas Grudius*, que Venus en quittant l'Isle de Chypre, occupée par les » Othomans, a choisi Venise pour son » séjour. De là vient aussi que les Peintres Venitiens, accoûtumés à voir les » Graces et les Amours à la suite de cette » Déesse, en ont fait prendre les plus » touchans caracteres à leurs Tableaux. » J'ai long-temps consulté pour sçavoir » quelle Ecole d'Italie j'épouserois ; enfin je me suis déterminé à m'attacher à » la Venitienne. Il me semble que son » goût doit le plus flater celui d'un Homme de ma Nation.

» Il est vrai que l'Ecole Romaine fut » l'objet de mon premier amour. En arrivant en Italie la regularité de ses traits » me charma, la Beauté Grecque me

 sembloit

Digitized by Google

» sembloit pourainsi dire, fonduë dans la
» sienne. J'étois enchanté de la legereté
» de sa taille, de sa démarche noble, fiere,
» assurée, libre et dégagée, de ses gran-
» des manieres, de ses vûës sublimes,
» et sur-tout d'un air de force, de sa-
» gesse et de majesté qui l'accompagnoit
» toujours et brilloit jusques dans ses
» moindres actions. Je pris une violen-
» te passion pour elle, mais plus je lui
» faisois assidûment ma cour, plus je
» m'apercevois qu'elle étoit sévere et re-
» servée. Elle n'aprouvoit presque rien
» de ce que je faisois pour lui plaire;
» elle me proposoit sans cesse l'imita-
» tion de modeles que je trouvois telle-
» ment au-dessus de ma portée, que, mal-
» gré tous mes efforts, je ne pouvois en
» saisir le caractere à son gré. Toujours
» elle vouloit me ramener au goût anti-
» que, toujours elle m'entretenoit des
» graces de *Raphaël*, de la correction de
» *Michel Ange*, des Entreprises égale-
» ment hardies et heureuses de *Jules Ro-*
» *main*, de l'élegante facilité du *Parme-*
» *san*, de la sagesse ingenieuse du *Poussin*.
» Je m'apercevois bien que ce dernier
» étoit, à proprement parler, le seul
» des François qui avoit mérité son amour,

» et je sentois tant de difficultés à sur-
» monter, pour toucher son cœur par
» les mêmes moyens qu'il avoit em-
» ployés pour la rendre sensible, que je
» n'osois m'hazarder à marcher sur ces
» traces.

» Je l'aimois donc cette Ecole Romai-
» ne, mais c'étoit sans esperance. Les
» promesses qu'elle me faisoit de récom-
» penser mes assiduités, et de couron-
» ner mes travaux, regardoient un ave-
» nir si éloigné, que j'en perdois cou-
» rage.

» J'étois dans cette situation quand une
» occasion se presenta de faire le voyage
» de Venise; je ne la laissai point écha-
» per. La Peinture s'y offrit à moi avec
» des traits moins réguliers, mais plus
» piquans: la raison me prouvoit qu'elle
» étoit moins belle qu'à Rome, mais je
» ne sçais quelle disposition me faisoit
» sentir qu'elle étoit plus jolie. Je la
» trouvois plus vive, plus enjoüée, plus
» dans le goût des parures et des ajuste-
» mens. Une aimable coqueterie sau-
» voit ses défauts; ses caprices même me
» plaisoient extrémement.

» L'Ecole Venitienne n'est point comme
» la Romaine et la Florentine, esclave
» des regles et des austeres bienséances.

» Elle ne se fait point scrupule de cer-
» taines irregularités, elle ne songe qu'à
» plaire. Tout ce qui la mene à ce but
» lui paroît bon, pourvû qu'elle tienne
» le milieu entre une extréme séverité et
» une extréme licence ; elle s'embarasse
» fort peu de la censure des Connois-
» seurs trop rigides. Presque tous les
» fameux Peintres de l'Europe ont été
» épris de ses charmes, et nul n'a mieux
» été avec elle que Rubens l'*Apelles* des
» Pays-Bas.

» Son embonpoint, la vivacité de son
» teint, l'agrément de ses manieres, l'es-
» sor qu'elle donnoit à son imagination,
» son goût pour les parures et les déco-
» rations pompeuses, son attachement
» aux graces sensibles, simples et faciles
» à saisir, en firent l'objet de ma pas-
» sion.

» Je n'oubliai point dans mon chan-
» gement les engagemens que j'avois pris
» avec l'Ecole Romaine ; je conservai
» pour elle mon admiration et mon res-
» pect, mais je donnai à la Venitienne
» tous mes soins et toute ma tendresse.
C'est ainsi, Monsieur, que le Peintre,
Auteur du Recueil, nous a laissé
une idée de ses études et de son goût
dans une espece de Fable allegorique,

Digitized by Google

» [illegible] les difficultés à surmonter pour toucher son cœur par ses mêmes moyens qu'il avoit employés pour la rendre sensible, que [illegible] [illegible] [illegible]

» Elle ne se fait point scrupule de cer-
» taines irregularités, elle ne songe qu'à
» plaire. Tout ce qui la mene à ce but
» lui paroît bon, pourvû qu'elle tienne
» le milieu entre une extréme séverité et
» une extréme licence ; elle s'embarasse
» fort peu de la censure des Connois-
» seurs trop rigides. Presque tous les
» fameux Peintres de l'Europe ont été
» épris de ses charmes, et nul n'a mieux
» été avec elle que Rubens l'*Apelles* des
» Pays-Bas.

» Son embonpoint, la vivacité de son
» teint, l'agrément de ses manieres, l'es-
» sor qu'elle donnoit à son imagination,
» son goût pour les parures et les déco-
» rations pompeuses, son attachement
» aux graces sensibles, simples et faciles
» à saisir, en firent l'objet de ma pas-
» sion.

» Je n'oubliai point dans mon chan-
» gement les engagemens que j'avois pris
» avec l'Ecole Romaine ; je conservai
» pour elle mon admiration et mon res-
» pect, mais je donnai à la Venitienne
» tous mes soins et toute ma tendresse.
C'est ainsi, Monsieur, que le Peintre,
Auteur du Recueil, nous a lai-
une idée de ses études et de son
dans une espece de Fable alle-

dont il est triste que les injures du temps et de la fortune nous ayent dérobé la suite.

L'intelligence que vous avez, Monsieur, des misteres d'un Art qui contribuë à vos plaisirs dans vos momens de relâche, ne me permet pas de développer ici tout ce que le Peintre a caché sous le voile du langage figuré; vous n'avez pas besoin de mon secours pour discerner dans ce Fragment ce qui donne une si juste idée du caractere distinctif des deux Ecoles.

J'ai pris copie dans le Recueil de plusieurs autres choses que je vous communiquerai dans la suite, si j'aprens que vous ayez fait plus d'attention au fond de celles que contient cette Lettre, qu'à la forme peu réguliere que je lui ai donnée. J'ai l'honneur d'être, &c.

ODE

Imitée du Pseaume XIX.

SI jamais dans le rang où le Ciel vous fit naître,
Vous éprouviez du sort l'implacable courroux:

 Invoquez

Digitized by Google

Invoquez le Seigneur, il peut tout, il est maître
D'en arrêter les coups.

Que du haut de Sion, le Séjour de sa gloire,
Contre vos ennemis il protege vos jours,
Et que dans vos combats l'Ange de la Victoire,
Vous précede toujours.

Qu'il détourne vos pas des bords du précipice;
Qu'il soit à chaque instant prêt à vous soûtenir;
Qu'il ne perde jamais de votre sacrifice
Le tendre souvenir.

Qu'à vos justes desirs il soit toujours propice;
Qu'il ne refuse rien à l'ardeur de vos vœux;
Qu'il regle vos desseins, et qu'il les affermisse,
Malgré vos envieux.

Je connois maintenant jusqu'où va sa puissance;
Il a sauvé son Christ des mains de ses Bourreaux;
Les cruels essayoient déja sur l'innocence
Leurs perfides couteaux.

Digitized by Google

Mais du haut de Sion il entend sa priere,
Il vient, il va punir des projets odieux :
Je le vois, il paroît, une juste colere
Eclate dans ses yeux.

Insensés ! ils ont mis leur plus ferme esperance
Dans un nombre impuissant de Chars et de Chevaux :
Mais pour nous, le Seigneur fait seul notre assurance
Contre ces fiers Rivaux.

Quel spectacle ! grand Dieu ! quel revers effroyable !
Quelle aveugle fureur les a transportés tous ?
Je les vois se percer de ce fer détestable
Qu'ils dressoient contre nous.

Seigneur, entends nos vœux pour le sage Monarque,
Qu'il te plut accorder à l'Etat ébranlé :
Et tu mettras pour nous, par cette seule marque,
Le comble à ta bonté.

N. R. Haudicquer, *âgé de* 16. *ans, de la Ville d'Eu.*

Digitized by Google

LETTRE de M.... au sujet d'une Pendule curieuse.

JE ne doute pas, Monsieur, que vous ne soyez ravi d'aprendre que M. Lefaucheur, Auteur de l'Horloge de Sens, ait fini la belle Pendule qu'il avoit commencée en 1730. Je vais vous en tracer ici une idée.

Cette Pendule bat et marque les Secondes, étant à grande vibration et à poids; sonne les Heures et les Quarts sur doubles Timbres, et joüe un Air de Carillon, qui se change de lui-même; de maniere que, durant la journée, on entend differens Airs à toutes les heures; et que le lendemain les mêmes Airs ne reviennent point aux mêmes Heures.

Elle marque l'Equation sur le même Cadran, par deux Aiguilles des minutes, dont l'une marque le temps moyen, ou égal, qui est celui de la Pendule, et l'autre le temps vrai du Soleil, avec toute la justesse qu'on peut desirer; cette derniere Aiguille fait détendre la Sonnerie, ce qui fait qu'elle est toujours conforme au méridien lorsqu'elle sonne

Digitized by Google

l'Heure; elle donne l'Heure et la Minute que le Soleil se leve et se couche tous les jours. Elle marque le dégré d'élevation du Soleil, en quel signe et en quel mois il est, avec son quantiéme, lequel Chiffre se remet de lui-même au premier de chaque mois, lorsqu'il n'a que 28. ou 30. jours.

Les Révolutions Lunaires se font aussi fort exactement, sans qu'on soit obligé d'y toucher.

La Boëtte élevée sur son pied-d'estal, porte plus de 9. pieds de haut, et est de Marqueterie, plaquée de veritable Ecaille, travaillée avec soin, ornée de Bronzes dorés d'un goût nouveau et unique, n'ayant point été surmoulée; ce sont ces modelles mêmes qu'on voit sur la Boëtte.

Le bas est suporté par quatre Dragons aîlés, qui, passant au travers de quatre Consolles, semblent soûtenir tout le poids de la machine, laquelle se termine par un Tailloir contourné devant et par les côtés: sur le Tailloir est un beau Cartouche, pour y mettre les Armes de celui qui l'achetera.

Au dessus des Dragons et des Consolles sont des Enfans sur des nuées representant les Arts liberaux.

Digitized by Google

Les quatre Saisons en buste d'un fort bon goût, forment les coins du haut de la Boëtte, tenant chacune ses Attributs Le Dôme, rempli d'ornemens de Bronze, est couronné par un Phœnix sur un bucher.

Au bas de la porte, qui a deux pieds quatre pouces de haut, est une Figure representant Pallas assise sur tous ses symboles de la Guerre, avec un Enfant à ses pieds qui plie des Etendarts et lie des Javelots, pour signe de la Paix. Le tout enfin est rempli de divers ornemens de Bronze très-bien cizelés et fort recherchés, qui forment un beau coup d'œil, outre que la Pendule est parfaitement juste, et peu composée pour tant d'effets differens.

L'Auteur se charge de l'entretenir tant qu'il vivra, marque qu'il est bien sûr de son Ouvrage. La Personne pour qui il l'avoit commencée, est morte deux ans avant la perfection de cette Piece, qui vient d'être heureusement finie.

Je suis, &c.

A Paris ce 2. May 1737.

Digitized by Google

ODE SACRE'E.

Sur le Pseaume De profundis.

De l'excès affreux de misere
Qu'attire sur ma tête un indigne adultere ;
Seigneur, j'ose élever mes soupirs jusqu'à toi ;
Laisse-toi fléchir par mes larmes ;
Sensible à mes justes allarmes,
Regarde mon désordre et calme mon effroi.

Au jour propice et redoutable,
Qui doit régler le sort du juste et du coupable
Si tu viens nous juger dans ta séverité,
Quel homme à l'aspect de son crime,
Au pied de ton Thrône sublime,
Quel homme, ô Dieu, poura trouver sa sûreté ?

Je vois déja la foudre prête
A fraper ces pécheurs dont l'orgueilleuse tête,
Sous le joug du Seigneur, ne sçut jamais fléchir ;
Juge aussi juste que sévere,
Des traits lancés par ta colere,
Quels lieux assés deserts pouront les affranchir ?

Digitized by Google

Que ne devrois-je point attendre ?
Deserteur de ta Loy, j'osai tout entreprendre;
Pour contenter, helas ! un criminel desir ;
Mais ta clemence est mon refuge ;
David apaisera son Juge,
Par l'aveu de son crime et par son repentir.

De ses maux mon ame touchée,
Gemit, soupire enfin de s'y voir attachée ;
Ses cris vifs et pressans t'implorent nuit et jour;
Et la sentinelle attentive,
De l'Aurore, à son gré, tardive,
Par des vœux moins ardens apelle le retour.

Que vois-je ! Quel secours propice !
Le Seigneur attendri comble le précipice,
Que creusoient sous mes pas mes criminelles mains ;
Il me sauve, il est mon refuge,
Je vois mon Pere dans mon Juge ;
Il punit à regret les coupables Humains.

Vous donc, que captive le monde,
Pécheurs, cœurs endurcis, de l'orage qui gronde;
Songez à détourner les redoutables coups,

Digitized by Google

Dérobez-vous à sa vengeance ;
Changez : la seule penitence
Peut de son bras puissant desarmer le courroux.

D. C. J. J. J.

RE'PONSE du R. P. Mathieu Texte, Dominicain, à la Lettre de M. le Beuf, Chanoine de L. C. D. imprimée dans le Mercure de Mars 1737. au sujet du Lieu de la Naissance de Saint Louis, Roy de France.

J'Avois vû, Monsieur, d'abord avec plaisir, votre nom à la tête de la Lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre; comme ce qui vient de vous est ordinairement rempli d'érudition et de recherches, je m'attendois à y trouver des éclaircissemens sur la question agitée entre M. Maillart et moi, d'autant mieux que je voyois paroître sur les rangs un Ecrivain d'un mérite distingué, sans qu'il eût aucun interêt au sujet de notre dispute. Ce n'est donc pas sans raison que j'ai été surpris de ne voir presque dans cette Lettre que les Chartres de la Neuville-en-

Digitized by Google

Hez, avec quelques avis, dont vous conviendrez vous-même que je n'avois pas besoin, lorsque vous y aurez fait reflexion.

1°. Je me suis fait illusion, si on vous en croit, lorsque j'ai soutenu que M. Baillet, qui a placé à Poissy la Naissance de S. Loüis, connoissoit les Chartres de la Neuville, où il étoit né lui-même, et pour prouver ma prétenduë méprise, vous observez que la Note que j'ai copiée dans les Vies des Saints de ce celebre Critique, n'est pas dans la premiere Edition de cet Ouvrage, à laquelle il présida, mais seulement dans deux Editions faites long-temps après sa mort; sçavoir, en 1715. et en 1724. d'où vous concluez que cette Note n'est pas de M. Baillet, mais de l'Editeur.

Comment avez-vous pû ignorer, Monsieur, que l'Edition de 1701. qui est la premiere, ayant été épuisée en très-peu de temps, on en fit une seconde, *revûë et augmentée par l'Auteur*, qui fut mise en vente dès l'an 1704. chés Jean de Nully. Baillet étoit alors plein de vie, il ne mourut que le 21. Janvier 1706. Ce fut donc lui-même qui, au Tome II. de cette Edition p. 379. après avoir écrit dans le Texte: *Louis IX. Roy de France*

Digitized by Google

nâquit à Poissy, ajoûta cette Note. » On » voit deux Actes de nos Rois, l'un de » Loüis XI. et l'autre de Henry IV. qui » portent qu'il est né à Neuville-en-Hez, » Bourg du Diocèse de Beauvais. » C'est lui qui en disant ensuite p. 383. » que » S. Louis retournoit ordinairement à » Poissy, non pas tant pour y être né, » que pour y avoir reçû le Baptême » montre qu'il n'avoit point d'égard à ces Chartres. De plus on lit au IV. Tome p. 292. qu'il y avoit eu en 1215. trois évenemens remarquables, dont l'un étoit la Naissance de S. Louis à Poissy.

M. le Gendre a suivi son exemple, et malgré ces Chartres, il a écrit T. III. p. 120. de l'Histoire de France, imprimée à Paris, 12. ans après la mort de M. Baillet: *Louis VIII. eut pour enfans*, &c. *S. Louis né à Poissy.*

2°. La proximité d'une ruë, dites-vous, a empêché de bâtir le Sanctuaire de l'Eglise des Dames de Poissy vers l'Orient; cela est vrai, mais ce fut pour accorder cette proximité avec l'endroit où S. Louis étoit né, sur lequel on voulut placer le Maître Autel.

3°. L'autorité de *Guidonis*, Dominicain, né en 1260. Evêque de Lodéve en 1324. que j'ai cité m'a paru d'autant plus décisi-

Digitized by Google

ve pour prouver la Naissance de S. Louis à Poissy, qu'un autre Ecrivain, lequel témoigne, selon le P. Echard, l'avoir connu, assure dans l'Abregé qu'il a fait de sa Vie, qu'il étoit à la suite de la Cour de France en 1318. envoyé par le Pape Jean XXII. pour terminer la Guerre qui étoit entre le Roy Philipe V. et les Flamans. Ce qui réussit, dit Mezeray, le 20. May 1320. Guidonis, alors Inquisiteur de Toulouze, et Procureur General de son Ordre; *dum Inquisitionis et Procurationis officiis fungeretur*, obligé, en cette derniere qualité, de veiller à l'execution de la Fondation d'un Monastere de son Ordre, faite à Poissy, à cinq petites lieuës de Paris; Guidonis, dis-je, pouvoit-il ignorer, n'étoit-il pas même obligé de sçavoir le dessein de Philipe le Bel et des Princes, ses deux fils, Philipe V et Charles IV. auxquels il avoit l'honneur de parler, déclarés avec leur Pere dans le Nécrologe de cette Maison, Auteurs de ces grands Edifices?

J'ai donc suivi les regles d'une saine critique, lorsque j'ai regardé ce Prélat comme un bon garant de la verité que je défends; il dit nettement que Philipe le Bel fonda le Monastere de Poissy *in honorem Avi sui qui apud Pissiacum natus*

Digitized by Google

est; et c'est en termes aussi exprès, qu'il assure dans la Relation de cette Fondation, que le Lieu de Poissy fut choisi préférablement à tout autre, *parce que S. Louis y étoit né.*

Vous ne voulez pourtant point qu'on s'arrête à ce témoignage » parce que, » dites-vous, les Ouvrages Historiques de » Guidonis sont remplis d'une inexacti- » tude qui leur a attiré le mépris des Sça- » vans, et qui est la cause qu'ils restent » oubliés dans la poussiere des Biblio- » theques, sans que personne ait jamais » eu le courage de les rendre publics par » l'impression. Les Sçavans, selon vous, méprisent ses Ouvrages Historiques, &c. Mais tous les Sçavans dont vous voulez parler se réduisent à un des Continuateurs de Bollandus, qui même n'a dit autre chose, sinon que la Vie de Saint Justin d'Aquitaine, publiée par Guidonis, contient des fables. A quoi le P. Echard répond: *has fabulas Bernardo non tribuas* » En effet, Guidonis paroît » ici un Ecrivain zelé, lequel ayant » découvert cette Piece en Gascogne, » n'a eu d'autre dessein que de la con- » server en entier, afin que ce qu'il y a » de fabuleux ne fut pas cause de la per- » te de ce qu'il y a de vrai, sans préten-

 dre

dre autoriser également l'un et l'autre.

Donnez-vous la peine, Monsieur, de lire sa Vie, raportée par les Peres Labbe et Echard, et vous y trouverez de quoi vous former l'idée juste que l'on doit avoir de notre Auteur et de ses Ouvrages: *Guido vir magni consilii, sensatus, famâ, gratiâ, scientiâ et eloquentiâ clarus.* M. Sponde *ad annum* 1330. et le P. Alexandre Siecle XIV. p. 148. lui donnent dans leurs Annales les mêmes éloges. Le P. Lelong, de l'Oratoire, fait, dans sa Bibliotheque Historique, le dénombrement des plus célebres Bibliotheques qui conservent cherement ses Manuscrits, et il assure p. 782. que son Histoire imprimée des Comtes de Toulouze, est suivie generalement de tous; M. Baluze, lequel, au sentiment de M. Dupin, Siécle XVII. p. 5. et p. 15. et de tout le monde, étoit mieux versé que personne dans la connoissance des Manuscrits, parlant de notre Prélat, a dit dans son Histoire des Papes d'Avignon, T. I. p. 579. *Bernardus Guidonis Auctor omni exceptione major.* Bernard Guidonis est un des plus célebres Auteurs; et il l'a dit à l'occasion de ses Additions à l'Ouvrage Historique des nouveaux établissemens de l'Ordre des Freres Prêcheurs, *De Exordiis Ord.*

Digitized by Google

Prad. Ce seul témoignage autorise tout ce que notre Ecrivain a dit de celui de Poissy, qui est du nombre. Tous ces Scavans, et plusieurs autres que je pourois citer, sont autant de témoins du mérite de Guidonis, par les éloges qu'ils lui donnent.

Vous ajoûtez enfin que personne n'a jamais eu le courage de faire imprimer aucun des Ouvrages Historiques de notre Auteur, et le P. Echard T. I. p. 577. en cite six, avec l'année et le lieu de l'Impression. *Historia Inquisitionis, &c.* Voyez aussi ce que Baillet dit en faveur de Guidonis T. I. p. 36. Edit. de 1704.

4°. Guillaume de Chartres, Chapelain de S. Louis, a écrit que ce pieux Roy observoit les jeûnes qui étoient d'obligation dans le Diocèse de Chartres, *eò quod de Carnotensi Diœcesi oriundus existebat.* J'ai traduit ces mots: *Parce qu'il étoit né dans le Diocèse de Chartres.* Et je soutiens encore que c'est leur sens veritable et naturel.

Ce que j'ai avancé, qu'en cherchant une autre autorité que celle de Catel, qui vous a paru trop foible, pour montrer que j'ai bien expliqué le mot *oriundus*, je l'ai trouvée sans peine cette autorité, et telle qu'elle ne laisse pas om-

Digitized by Google

bre de difficulté ; c'est la Vie de S. Eloy par S. Oüen qui me l'a fournie. *Elegius*, dit l'Historien, *in Villâ Catalanensi oriundus fuit.* On l'explique en disant que S. Eloy nâquit à *Cataillac* près de Limoges, et S. Oüen ne permet pas de l'entendre autrement, lorsqu'il ajoûte : *ex hâc ergo regione natus est* : Il nâquit donc dans ce Pays-là. *Sum enim et ego, si fortè vos nescitis, civitate vestrâ oriundus, et à pueritiâ nutritus:* » Sçachez, disoit Corneille Agrip-
» pa à ceux de Cologne, que je suis né
» et que j'ai été élevé dans votre Ville, qu'il apelle sa Patrie. Melchior, Adam et Bayle citent cet *oriundus* pour prouver qu'il y est né.

5°. Mais si le mot *oriundus* indique le Lieu de la naissance temporelle, en sera-t-il autrement du mot *originis*, employé par Philipe le Bel en 1304. dans la Chartre de Fondation du Monastere de Poissy ? M. Maillart les a expliqués l'un comme l'autre, et vous en avez usé de même; je n'y trouve aussi aucune difference ; je crois qu'ils ont la même signification ; cependant comme il vous reste deux scrupules, je vais tâcher de les lever.

On lit donc dans cette Chartre de Fondation (par laquelle le Roy accorde,

Digitized by Google

en vûë de la Naissance de S. Louis, *in honorem*, *&c.* des Privileges bien plus étendus que ceux de Neuville: *Villam ipsam* ORIGINIS SUÆ *locum habebat.* Il avoit le Domaine de cette petite Ville de Poissy, le Lieu de sa Naissance. Ce verbe *habebat* vous paroît receler quelque mistere, et en vous en reservant l'intelligence, vous avertissez le Public que si on l'entend bien, il fait contre moi; j'avoüe que je ne vois point cela, mais ce que je vois fort bien, c'est que ce même verbe *habebat* n'est point dans une autre Chartre que Philipe le Bel accorda au Monastere de Poissy, et qui est datée de Chastillon-sur-Yndre, au mois d'Août 1305. *In honorem Dei, B. V. M. nen non ad celebrem et specialem egregii Confessoris B. Ludovici, Avi nostri, Monasterium præteritis diebus fundare decrevimus in Villâ Pissiaci*, ORIGINIS *locum præfati Confessoris, &c.*

Ce verbe *habebat*, comme vous voyez, n'est plus ici un obstacle, et afin que vous n'ayez rien à désirer là dessus, lisez un endroit de la Vie de S. Gregoire, Pape, écrite par un Chartreux du Val-Dieu, du XV. Siécle, et raportée dans le T. VI. p. 28. *Veter. scrip.* de D. Martenne, Benedictin. *B. Gregorius, Papa,*

Digitized by Google

clarissimis ortus natalibus ; S. Gregoire, Pape, sorti d'une illustre Famille, *eo tempore duxit originem quo à nativitate Ch. annus DXLI. volvebatur*. nâquit en 541. Le même Chartreux parle de Guidonis p. 70. comme d'un beau génie : *Doctor solertissimus edidit egregium opus speculi sanctoralis*. Ce Docteur subtil est l'Auteur de l'excellent Traité du Miroir des Saints.

A l'égard de votre second scrupule, qui consiste en ce que vous ne pouvez pas comprendre qu'on ait été mieux informé du Lieu de la Naissance de Saint Louis, que de l'année de cette Naissance, sur laquelle les Historiens ne sont nullement d'accord ; vous me permettrez de vous dire que la Patrie est une chose subsistante ; la Naissance des Grands Hommes dans un Lieu fait honneur, et souvent même elle lui est utile : il n'en est pas de même de l'année, et eût-elle été écrite dans le temps même, les Copistes ne sont pas également exacts. On sçait que Philipe le Bel avoit formé le dessein de fonder un Monastere, non pas pour rendre célebre l'Année de la Naissance de S. Louis, son Ayeul ; c'est pour cela qu'il n'en fut pas parlé, mais le Lieu où il étoit né, qu'il déclare être la petite

Digitized by Google

Ville de Poissy, ayant pû l'aprendre de S. Louis, son Ayeul, auquel il avoit parlé de Marguerite de Provence, son Ayeule, avec laquelle il avoit conversé 17. ans, et celle-ci 18. avec la Reine Blanche.

Que voulez-vous après cela qu'on dise de vos Chartres ? Je sçais le respect que l'on doit avoir pour tout ce qui émane du Trône de nos Rois : mais la Chartre de Louis XII. dont j'ai aporté l'exemple, donnée en 1513. en faveur de la Cour des Aydes de Montpellier, pour être également émanée du Trône, ne fut pas plus infaillible par le défaut de l'Exposé (quoique fait de bonne foy) vos Chartres étant de ce caractere, elles n'en ont pas aussi plus d'autorité.

Il n'y en a proprement que deux; (celle de 1475. se raportant entierement à celle de 1468. ne doit être comptée pour rien) La premiere est de Louis XI. et de l'an 1468. c'est-à-dire qu'elle a été accordée aux Habitans de la Neuville-en-Hez plus de 250. ans après la Naissance de S. Louis, et 198. après sa mort.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que Louis XI. ne dit pas absolument dans cette Chartre que S. Louis est né à la Neuville; quand il l'auroit dit, ce seroit

 encore

Digitized by Google

encore peu de chose: car on sçait bien que ce ne sont pas les Rois qui redigent les Chartres; mais après avoir écrit dans celle-ci que S. Louis avoit pris Naissance à la Neuville, on a eu soin d'ajoûter au nom du Roy, ainsi qu'il nous a été affirmé. Par qui affirmé? Ce n'est pas assurément par ceux qui étoient du temps de S. Louis. Si l'on veut donc que cette Chartre prouve quelque chose, ce sera uniquement, que plus de 250. ans après la Naissance de S. Louis, les Habitans de la Neuville, ayant trouvé une protection auprès de Louis XI. lui demanderent une exemption pour un temps, que leur pauvreté seule rendoit nécessaire; que, pour être écoutés plus favorablement, ils exposerent que S. Louis étoit né chés eux; et que Louis XI. leur accorda ce qu'ils demandoient sur un *oüi dire*, sans avoir fait examiner la verité de cette partie de leur Exposé.

Je n'aurai pas de peine à montrer que la Chartre d'Henry IV. qui vous a paru si curieuse, ne prouve pas davantage. Le Roy y dit que les Habitans de la Neuville lui ont exposé qu'ils avoient obtenu autrefois plusieurs graces, entr'autres une Chartre de S. Louis, qui la leur avoit accordée en consideration de ce qu'il

Digitized by Google

avoit pris Naissance au Château de la Neuville. Vous voyez, Monsieur, que ce sont encore ici les Habitans qui parlent, et qui parlent d'une Chartre qu'ils n'avoient pas, et qu'ils disent que S. Louis leur avoit accordée, comme l'ayant oüi dire.

Enfin tout s'opose à vos Chartres, et rien ne les favorise. Que d'obstacles à franchir! que de difficultés à résoudre! et à combien de conjectures n'êtes-vous pas obligé de recourir pour trouver quelque Epoque de la Naissance de S. Louis à Neuville? On aura beau chercher le sujet du voyage de la Princesse Blanche, qui n'étoit pas encore Reine, M. Maillart avoüe dans sa Lettre, et vous Monsieur, vous faites connoître, par les beaux traits d'Histoire dont vous avez enrichi la vôtre, que vous n'avez rien oublié l'un et l'autre pour le trouver ce sujet, mais sans succès. Après de si habiles Ecrivains, qui osera se flatter d'y réüssir? Il en faudra donc toujours revenir au Château de Poissy, le séjour ordinaire de cette Princesse.

Je suis, Monsieur, &c.

A Paris le 1. Juin 1757.

Digitized by Google

PLAINTE ET REMONTRANCE à M. Albert, *Docteur en Médecine, sur son retardement à prendre un Cheval.*

DIs-moi, mon cher Albert, quel caprice bizare?
Au mépris de l'humanité,
Te rend sourd à nos cris, à toi-même barbare,
Et te porte sans cesse à risquer ta santé?
Quoi! les rares talens, la profonde science,
Ne peuvent-ils permettre un peu de complaisance?
Mon discours te surprend; tu parois interdit;
Ecoute donc, Albert, le fait dont il s'agit.
Depuis le lever de l'Aurore,
Jusqu'au retour des ombres de la nuit,
Par ton seul aspect qu'on implore,
Effrayant le trépas qui t'évite et te fuit,
Tu cours à pied vers quiconque t'apelle;
Mais ta langueur malgré toi se décele,
Elle fait qu'en Chorus tout le monde te dit:
Eh Monsieur, on vous en conjure;
Monsieur le Médecin prenez une monture.

A bon droit mis au rang des plus fameux Docteurs,
Quelle noire et coupable envie,

Au milieu de tant de grandeurs,
Te fait renoncer à la vie?
De ce don (tu le sçais) fatal ou précieux,
Tout Mortel est comptable aux Dieux;
Il n'en est que dépositaire;
Qui sans eux en dispose est un audacieux;
Il devient à l'instant l'objet de leur colere.
Ce Principe adopté de tout le genre humain;
Nous induit dabord à conclure
Qu'il ne t'est pas permis de remettre à demain
A te servir d'une monture.

On sçait qu'un Cheval autrefois
Causa le sac et l'incendie
D'une illustre Ville d'Asie;
Mais ce Cheval étoit de bois:
De l'absolu Destin telles furent les Loix;
Aujourd'hui le sort veut qu'un Cheval plein de vie
Sauvant Albert, sauve notre Patrie:
Auquel de ces Chevaux divers,
Donner ici la préference?
Au Grec? funeste Auteur d'un funeste revers,
Ah! que le tien pour l'Univers,
Seroit bien d'une autre importance!
L'un cachoit dans ses flancs un trépas médité
Au Troyen, que trompa sa vaine confiance;
Le tien en croupe avec pleine assurance,
Nous apporteroit la santé:

 Mais

Mais vainement ce Fait te seroit-il cité,
Comme beau trait d'Histoire et de Litterature,
Si je n'en inférois avec vivacité
Que tu ne peux sans blesser l'équité,
Sans forfaire à l'honneur, se passer de monture.

Il faudra, j'en conviens, compter quelques ducats,
Et pour l'achapt et pour la nourriture;
Mais, ami, dans la sépulture
Tu sçais qu'on en fait peu de cas.
Caron, qui des grands cœurs n'est pas le vrai modele,
Me dira-t'on, ne passe pas
Les Morts *gratis* dans sa nacelle;
Mais pour ce, faut-il donc d'argent si gros amas?
Un seul teston suffit pour ce passage;
Laisse aux avares désormais
Le lugubre et vain avantage
De toujours amasser, de ne joüir jamais,
D'être pour s'enrichir toujours à la torture.
Pour toi, mets à profit et l'argent et le temps
Et sûr, avec les tiens, de prolonger nos ans,
Entretiens à tes frais une utile monture.

Eh que m'importe enfin à moi,
Que chacun ait vû devant toi
Disparoître l'apopléxie,
La fievre s'éclipser, et fuir la pleurésie,
Si je suis malheureux par ton entêtement?

Digitized by Google

Ton Ombre à mon esprit s'offre à chaque moment,
Toute prête à passer les rives du Cocyte.
Cher Albert, c'est alors, ah ! c'est dans ces instans
Que dans tes soins, dans tes talens,
Dans ton zele, dans ton mérite,
Je trouve mon propre tourment :
Contre toi je me livre à la plainte, au murmure;
Je m'écrie : Ah, le traître ! il fausse son serment;
Cent fois il me promit de prendre une monture.

Vingt lustres bien complets de santé, de vigueur!
Quel est le Médecin qui ne s'en fît honneur ?
Mais qu'en la fleur des ans un Médecin expire,
Quelle honte ! non, non, je veux bien te le dire,
Pour marcher à pas lents vers l'Empire des Morts,
Pour n'ariver que tard aux sombres bords,
Pour entrer des derniers dans la funeste Barque,
Où passent côte-à-côte et Berger et Monarque,
Pour filer de longs jours sans crainte et sans regret,
Il n'est pour toi qu'un seul secret,
Secret dicté par la bonne Nature ;
Le voici ; c'est une monture.

Quel désespoir pour Atropos !
Tous tes jours sont marqués de quelque illustre Curé ;

Ardente à t'en punir, à venger son injure,
Je la vois aiguiser ses funestes Ciseaux;
Mais qu'importe? avec avantage,
Tu peux vaincre et dompter son implacable rage:
Nouveau Bellerophon, sur un noble Coursier,
Combats, poursuis, foudroye, Albert, ce Monstre altier;
Opose à sa furie un courage intrépide.
Que la cruelle, Ami, que la perfide,
En toi retrouve un Paladin, *
Mais comment tenter l'avanture,
Comment pouvoir la mettre à fin,
Cher Albert, sans une monture?

Esculape, il est vrai, de ses dons précieux
Abondamment te favorise,
Et sur nous, cher Ami, d'une façon exquise
Tu sçais à plaines mains les répandre en ces lieux;
A l'instar de ce Dieu de salubre memoire,
D'être utile aux Mortels tu te fais une gloire;
Mais le crois-tu qu'Esculape autrefois,
S'excedât de fatigue et se mit aux abois?
Il s'en falloit du tout que tel fût son sistême.
De carrefour en carrefour,
Un Char portoit sa Déïté suprême.
Esculape nouveau, tu pourois à ton tour
User de pareille voiture;

* *Qui fit de plus d'un Monstre ample déconfiture.*

Mais si pour ce faste ton cœur
Ressent une secrette horreur,
Du moins imite en son allure
Celui dont Rossinante étayoit la figure :
Comme ce Parangon d'honneur,
Ne vas nulle part sans monture.

Je ne te parle point de ta chere Moitié,
Tu dois, en tendre Epoux, faire tarir ses larmes.
A les faire couler trouves-tu tant de charmes ?
Infidele à l'amour, rebelle à la pitié,
Te refuser aux vœux d'une tendre amitié ! . .
Cher Albert, pardonne à la mienne,
Qui demande de toi plus de ménagement ;
Mais qu'importe après tout, pourvû que je l'obtienne,
Qu'Albert chemine enfin commodément ;
Soit qu'un genest de superbe encolure,
Soit qu'un criquet et modeste et benin,
Glorieux de porter un grave Médecin,
Soit en tout temps, en tout lieu ta monture.

De plaisir mon cœur est comblé ;
Oüi, le tien est touché des vœux et des prieres
De tout un Peuple désolé.
De la raison en toi renaissent les lumieres.
Peuple, votre bonheur ne peut être égalé ;
Albert va terminer la noire inquiétude,

Digitized by Google

Dont vous étiez justement accablé.
Il se fera dans la suite une étude
De conserver ses forces, sa vigueur,
Et son teint nous peindra le Printemps en sa fleur;
Mais que vois-je! ah déja se remplit cet augure,
Contentez-vous mes yeux, vous le voyez enfin,
Vous le voyez ce chéri Médecin;
On n'en peut plus douter; il est sur sa monture.

Par M. de Sommevesle.

ELOGE du R. P. Dom Claude Dupré, Superieur General des Benedictins de la Congrégation de S. Maur.

LE R. P. Dom Claude Dupré nâquit à *Bresolles*, petite Ville du Perche, dans le Diocèse de Chartres, le 18. Novembre 1667. d'une fort honnête Famille. A l'âge d'onze ans ses Parens l'envoyerent à Paris. Après avoir étudié quelque temps au College de Montaigu, il alla à Caën achever ses Humanités, et partout il fit admirer son amour pour les Lettres, et son assiduité au travail. C'étoit peu pour lui que les heures d'étude et les devoirs de Classe ordinaires. Avare de son temps

et avide de science, les momens que ses Condisciples passoient à de vains amusemens, notre jeune Ecolier les employoit à la lecture des bons Livres, ou dans la compagnie des Personnes qui pouvoient contribuer à son avancement. Ses promenades et ses récréations se bornoient à l'Abbaye de S. Etienne de Caën, où il s'entretenoit de matieres de pieté avec quelques Religieux, dont il avoit fait connoissance, et s'édifioit de la retraite, du silence et de la régularité de cette Communauté. Leur genre de vie flatoit insensiblement son inclination, et la grace secondant le penchant naturel qu'il avoit pour la solitude, il se sentit vivement pressé du désir de se faire Religieux. Fidele à sa vocation, il quitta le Monde et sortit de Caën à l'insçû de ses Parens, pour se retirer dans le Monastere de Lyre.

Là, revêtu de l'habit Religieux, notre jeune Novice s'apliquoit tout entier à étudier et à remplir les devoirs de l'Etat qu'il vouloit embrasser, lorsque son Pere se rendit à Lyre, et le sollicita par tout ce que la Nature a de plus tendre, de retourner avec lui dans le Monde pour être sa compagnie et sa consolation. Mais le Novice, ferme dans sa résolution,

Digitized by Google

consomma son sacrifice avec joye le 10. Août 1686. par les vœux solemnels de la Religion.

Après sa Profession, il fut envoyé à S. Ouën de Roüen, pour y faire son *Séminaire*. Le P. Dom Simon Bougis, qui en étoit Prieur, déja prévenu sur les heureuses dispositions du Frere Dupré, le reçut, avec complaisance, au nombre de ses Eleves, et s'apliqua avec soin à cultiver cette jeune Plante et à la conduire à sa perfection. Notre jeune Profès fit de si grands progrès dans la vertu, qu'il devint en peu de temps l'exemple et le modele du *Séminaire*. Il passa ainsi deux années dans la pratique la plus exacte de l'observance Réguliere. Apliqué ensuite par ses Supérieurs à la Philosophie et à la Théologie, il reprit son ancien goût pour l'Etude, mais sans jamais perdre le but de sa vocation. Les succès répondirent parfaitement à l'habileté de ses Maîtres, et sa pieté ne souffrit rien des affoiblissemens que la sécheresse et la dissipation des Etudes causent souvent.

Au sortir de ses Etudes, on l'envoya à Jumiéges, Maison très retirée et propre à ses inclinations. Il reçut à la fin de l'année l'Ordre de Prêtrise, et peu de temps après les Supérieurs lui confierent

l'éducation de la Jeunesse, ils lui firent enseigner successivement les Belles-Lettres au College de Tyron, la Philosophie à Fécamp, et la Théologie à Caën. Il s'étudia à former ses Disciples autant par ses exemples que par ses leçons; sa conduite leur inspiroit également l'amour pour la vertu et l'ardeur pour les Sciences.

Le Chapitre General de 1705. le nomma Prieur de *Saint-Pere* de Chartres. Toute la Province aprouva ce choix; il en fut lui seul consterné; il fit des remontrances, il insista, il gémit, il pleura, mais inutilement; il fallut se soumettre. A la tête de sa Communauté, il prit pour regle de conduite l'exemple du bon Pasteur. Dur à lui même, humain pour ses freres, prévenant officieusement les besoins de ses Religieux, portant tout le poids de la Supériorité, sans en goûter les douceurs; il possedoit à un dégré supérieur le don de la parole. Rien de plus solide, rien de plus pathétique que les Exhortations qu'il faisoit à ses Religieux; ils l'écoutoient toujours avec plaisir, même dans la censure de leurs fautes.

Le Chapitre General de 1708. instruit de ses vertus et de ses bonnes qualités, crut devoir lui confier un poste plus con-

Digitized by Google

sidérable. Il y fut nommé Abbé de *Saint Martin* de Séez. Cette nouvelle dignité, soûtenuë de tous les talens qui rendent un homme recommandable, auroit pû lui procurer des amis distingués, et le faire briller au-dehors; mais se renfermant dans les bornes de son Etat, il évita, autant qu'il put, de paroître et de se répandre parmi les Séculiers. Malgré toutes ses précautions il fut respecté dans le Pays et connu pendant six ans qu'il gouverna cette Abbaye, pour un saint et sçavant Religieux, qui joignoit aux belles connoissances un excellent caractere.

Les idées avantageuses qu'on avoit de lui, loin de flater son amour propre, ne servirent qu'à le rendre encore plus humble. Il souffroit impatiemment des éloges et des attentions qu'il croyoit ne pas mériter; et regardant la supériorité comme un écueil, il fit tous ses efforts pour s'en décharger au Chapitre General de 1714. dont il étoit Membre. Il y étoit destiné pour remplir un des premiers postes de la Province de Bretagne; mais il préféra l'Office de Secretaire du R. P. General aux Supériorités les plus honorables.

Il exerça cet Emploi pendant six ans avec tout le zele et l'attachement que

méritoit l'entiere confiance dont l'honoroit le R. P. Dom Charles de l'Hostallerie. Ce R.P. ayant demandé et obtenu sa décharge au Chapitre de 1720. son Secretaire sollicita vivement la permission de rentrer dans la retraite et dans la solitude, dont il faisoit ses délices ; mais on n'eut aucun égard à ses prieres, et malgré toutes ses repugnances, il fut nommé par ce Chapitre Visiteur de Normandie, et par celui de 1723. Visiteur de la Province de France.

Devenu le Pere des Religieux de ces Provinces, il en fit le bonheur et l'admiration : il les gouverna avec toute la fermeté, la douceur et la modération qu'on pouvoit attendre de son grand zele, de son bon cœur et de sa charité paternelle. Son autorité soûtenuë par l'exemple de ses vertus, y fut toujours universellement respectée et aimée. Les Religieux de France ne le virent sortir qu'à regret de leur Province : il emporta leurs cœurs et leurs vœux en les quittant pour aller en 1726. à *Fécamp* gouverner cette Abbaye, la premiere et la plus distinguée de la Normandie.

En changeant de poste, Dom Dupré ne changea pas de conduite : même zele pour la discipline réguliere, même rete-

nuë pour le dehors. Renfermé dans l'interieur de son Monastere, il se livra tout entier aux besoins de ses Religieux. Obligé par son Office de Grand Vicaire de l'Archevêque de Roüen, de communiquer avec les Seculiers, pour l'exercice de la Jurisdiction sur plusieurs Paroisses, il s'y prêta, mais toujours en vrai Religieux, satisfaisant simplement aux devoirs de sa Charge.

Député de sa Province, Définiteur et Secretaire du Chapitre de 1729. il y fut nommé Prieur de l'Abbaye de S. Germain-des-Prez: mais un orage fâcheux ayant troublé la paix de la Congrégation, il prit le parti de la retraite, et renvoya son Obédience; il insista long-temps pour obtenir sa démission, et ne se rendit à S. Germain qu'aux ordres précis et réïterés du R. P. Général. Peu accoûtumé au grand Monde, ennemi du tumulte et des embaras, il se contenta de lever les mains au Ciel, tandis que les Superieurs majeurs travailloient à rétablir le calme dans la Congrégation.

Il fut peu de temps après élû Assistant du R. P. Général. Telle étoit sa situation lorsqu'il se vit obligé en 1735. par la mort inopinée du R. P. Général Dom Hervé Menard, de présider en qualité

de Vicaire Général à toute la Congrégation. Il soûtint le poids de cette Charge avec une constance qui le fit admirer. Sans rien relâcher de sa régularité, de son assiduité aux exercices, et de ses austerités, il s'occupa infatigablement à chercher les moyens de ramener dans la Congrégation la subordination et la paix, que les disputes du temps et les élections précedentes y avoient extrémement alterées.

Son accès libre, aisé et affable, ses entretiens familiers, agréables et insinuans, ses lettres tendres, affectives et paternelles, lui attirerent d'abord la confiance des Religieux. Les très-humbles Remontrances qu'il fit au Roy, de concert avec le P. Assistant et quelques Superieurs, pour la levée des exclusions et la liberté des suffrages dans le prochain Chapitre, les ordres pleins de bonté et de clemence qu'il obtint de S. M. au mois de Mars 1736. et la lettre qu'il écrivit à tous les Monasteres le lendemain pour les notifier, acheverent de concilier les Esprits.

Le 3. May 1736. il fit l'ouverture du Chapitre par un Discours si éloquent et si pathetique, qu'il pénétra tous les cœurs et les réunit tellement, que toutes les

 élections

Digitized by Google

élections s'y firent avec une tranquillité et une modestie dignes des premiers temps de la Congrégation.

Après avoir été élû unanimement Définiteur et Président de ce Chapitre, il fut aussi élû d'une voix unanime et proclamé Général de la Congrégation le 27. du même mois. Cette place étoit dûë à sa grande régularité et à son zele pour le bon ordre et pour la discipline. Tous les Religieux le desiroient et le demandoient depuis long-temps. Tous aplaudirent à ce choix; lui seul s'en affligea, et l'abondance des larmes qu'il versa, au moment de son élection, et dans la cérémonie de son installation, fut une preuve bien sensible de la peine qu'il en ressentoit.

Ses Religieux ne furent pas les seuls qui se réjoüirent de son élection. Le Pape l'honora d'un Bref, par lequel il lui marquoit la joye qu'il avoit de voir si dignement remplie la premiere Place d'une Congrégation, qui lui étoit chere et précieuse. M. le Cardinal de Fleury l'honora d'un accueïl très-favorable. S. E. eut la bonté de le presenter au Roy et à la Reine. Elle fit à Leurs Majestés l'Eloge de la Congrégation et du Général en presence de toute la Cour, dans les termes les plus obligeans. Le Public ne prit pas

moins de part à l'heureux succès du Chapitre. Le nouveau Général fût reçû partout avec joye, avec distinction ; et celui qui, jusqu'alors, n'avoit cherché qu'à se cacher, se vit, avec étonnement, connu et recherché de tout le Monde. Il reçut des marques d'une consideration particuliere du Roy et de la Reine de Pologne, lorsqu'il leur presenta une Relique de S. Benoît, que L. M. lui avoient demandée avec empressement; la noble simplicité avec laquelle il les harangua, fut loüée de toute la Cour.

Cependant le Seigneur répandoit ses graces et ses bénédictions sur son gouvernement : la science et la pieté reprenoient une nouvelle vigueur, lorsqu'une mort prématurée enleva ce digne Général à sa Congrégation. Il avoit prédit, au moment de son élection, qu'il ne verroit pas la fin de l'année. En effet, un travail dur, continuel et opiniâtre, joint à une vie extrémement pénitente et austere, épuisa bien-tôt ses forces, et le conduisit en peu de temps au tombeau.

Dès le mois d'Août il se sentit attaqué d'une sécheresse de poitrine, qui fit craindre pour sa vie. Son corps s'affoiblissoit à vûë d'œil, et sa poitrine s'alteroit de plus en plus.

Au commencement de l'Avent il se trouva fort opressé. Le Médecin lui prescrivit un regime de vie ; mais il ne fut pas possible de lui faire rompre le jeûne et l'abstinence, et tout ce qu'on put gagner sur lui, fut qu'il ne se leveroit pas la nuit pour aller à Matines, exercice auquel il avoit été toujours fort assidu. Quelques saignées faites à propos, lui donnerent un peu de relâche, et mesurant ses forces sur son courage, il entreprit de dire les trois Messes de Noël : il célébra encore la Messe le jour de Saint Etienne, mais avec beaucoup de peine, et pour la derniere fois.

Le Dimanche suivant, se trouvant plus mal, il apella son Confesseur, et se prépara par une Confession générale à recevoir le S. Viatique et l'Extréme-Onction. Le P. Assistant se disposoit à les lui aporter, le Malade les attendoit avec une sainte impatience, mais une violente palpitation de cœur lui ôtant tout à coup la respiration, sans qu'on pût lui donner aucun secours, le P. Delville, son Secretaire, qui ne le quittoit point, l'exhorta à avoir recours au Seigneur. *Je mets*, lui répondit-il, *toute ma confiance en sa misericorde*, et en prononçant ces paroles il expira le 30. Décembre 1736.

à 3. heures après midi, âgé d'environ 70. ans. Il fut inhumé le lendemain avec les cérémonies accoûtumées auprès de ses Prédécesseurs, vers le milieu du Chœur de la grande Chapelle de la Vierge. Les Généraux d'Ordre qui étoient à Paris, un très grand nombre d'Ecclesiastiques et de Religieux assisterent à ses Obseques, et au Service solemnel qui se fit le 2. de Janvier. S. E. M. le Cardinal de Fleury a bien voulu honorer sa Mémoire par une de ses Lettres, écrite sur ce sujet au P. Vicaire Général dans les termes les plus tendres et les plus consolans. Cette Mémoire sera toujours précieuse à une Congrégation dans laquelle il avoit rétabli la paix et le bon ordre, par les rares exemples de pieté et de toutes les Vertus Religieuses dont il l'a édifiée pendant son gouvernement.

TRADUCTION de la 53. Epigramme du V. L. de Martial. Quæ mihi præstiteris, &c.

J'Ai, Cleon, et j'aurai toujours bonne mémoire
Des bienfaits dont vous me comblez,
Et si je n'en dis mot, c'est que vous en parlez.

Dès qu'à quelqu'un je veux en commencer l'histoire,
Ce quelqu'un s'écrie, alte-là :
Vous m'ennuïez; Cleon cent fois m'a dit cela.
Un seul de nous suffit pour cette affaire,
Or, Cleon, entr'entendons-nous :
Voulez-vous en parler? voulez-vous vous en taire?
Optez, Cleon, vous tairez-vous?
Pour publier vos dons je prendrai la trompette;
Mais parlez-vous .... ma langue est pour toujours muette.
Croyez-moi, quoi qu'on donne, ou qu'on aie pû donner,
On détruit ses bienfaits quand on veut les prôner.

A Vitré.

DIVERTISSEMENT
Sur la Paix.

LE 27. May, on chanta un Divertissement nouveau sur la Paix, dont les Paroles sont de M. *de Morand*, et la Musique de M. *Mathieu*, Ordinaire de la Musique du Roy. Ce Morceau, qui tint tout le Concert, fut très-bien reçû de toute la Cour, et sur-tout de Sa Majesté,

Digitized by Google

qui eut la bonté d'en témoigner elle-même sa satisfaction aux Auteurs.

C'est *la France* personifiée qui invite la Paix à regner sur elle, et à triompher sur tout l'Univers. Un Chœur de Peuples de France adresse les mêmes vœux à la Paix et célebre ensuite la gloire de leur Roy, qui est lui même le soutien de la Paix, et qui borne son triomphe à en faire joüir ses Ennemis même. *Mars* fâché de voir que les François implorent son Ennemie, arrive, et parle en ces termes :

Sous les Drapeaux de Mars à vaincre accoûtumés,
Les François craignent-ils les hazards de la Guerre ?
Quand leurs plus fiers Rivaux redoutent leur tonnerre,
Doivent-ils être desarmés ?
Ah ! même en répandant l'horreur et les ravages,
LOUIS dans ses Etats a fait regner la Paix ;
Et ses Ennemis seuls, accablés sous ses traits,
N'ont-ils pas de la guerre essuyé les orages ?

A quoi *la France* répond :

Le Héros qui toujours travaille pour ma gloire,
Vient de montrer quelle victoire
Doit contenter les cœurs guidés par la vertu ;

Par son auguste exemple il a trop sçû m'aprendre
Que rendre heureux un Ennemi vaincu,
C'est le plus beau triomphe où l'on puisse prétendre.

Et les Peuples reprennent leurs chants à la Paix. *Mars*, outré de ce nouvel affront, apelle à son secours *la Discorde*, pour le venger, et détruire les projets d'un Héros pacîfique. *La Discorde*, annoncée par des bruits souterrains, des ténébres affreuses, des tremblemens de terre, sort des Enfers, suivie des Monstres qui l'accompagnent ordinairement; elle promet à *Mars* de troubler de nouveau le repos de l'Europe; ils s'animent mutuellement par ce *Duo*:

Unissons, unissons nos coups;
Que tout tremble à l'aspect d'un si juste courroux!
Quel plaisir de revoir toute l'Europe en armes!
De n'y faire regner que le trouble et les larmes!

La Discorde s'adresse ensuite en ces termes aux Ministres de ses fureurs:

O vous, qui, sur mes pas répandez la terreur,
Volez de toutes parts, secondez ma fureur;
Que le feu, que le fer signalent votre rage;
Portez partout l'effroi, le désordre et l'horreur,
Remplissez l'Univers de sang et de carnage.

Digitized by Google

Les Suivants de *la Discorde* témoignent leur obéïssance en réperant les trois derniers Vers. Mais à tant d'horreurs succede tout à coup une Symphonie douce qui rassure *la France* et ses Peuples. En effet c'est *Minerve* qui vient annoncer la Paix et qui dit :

A Mars.

Mars, ne t'opose plus au repos de la France;
Son Roy, qui, par mes soins brûle des plus beaux feux,
Par sa sagesse et sa clémence,
A contraint le Destin de souscrire à ses vœux;
La Paix va désormais remplir son esperance;
Tu n'en sçaurois alterer les douceurs;
Fuis, et loin de ces lieux va porter tes fureurs.

A la Discorde.

Et toi, Monstre implacable,
Respecte un ordre irrévocable;
Et pour jamais reprends tes fers!

La Discorde et sa Suite se retirent en disant qu'ils vont tâcher de trouver du secours dans les Enfers; *Mars* se retire aussi en témoignant avec quel regret il obéït aux Arrêts du Destin; *Minerve* invite *la France* et ses Peuples à recommencer leurs Chants et leurs Jeux en l'honneur de la Paix, dont elle va les faire joüir.

Digitized by Google

Elle adresse ensuite alternativement avec *la France* cette Hymne à la Paix.

HYMNE A LA PAIX.

Minerve.

Par toi, divine Paix, tout vit et tout respire;
Tu fais la gloire d'un Empire,
Et les beaux jours des Bergers et des Rois.

La France.

Tu regnes dans les Cieux, et les Immortels même
Ne doivent leur bonheur suprême
Qu'à la douceur qu'on goûte sous tes loix.

Minerve.

Quand du sein des Mortels chassant l'affreuse guerre,
Tu daignes venir sur la Terre,
Les Dieux alors y volent sur tes pas.

La France.

Apollon et Thémis, Bacchus, Cerès et Flore;
Plutus, Mercure et Terpsicore
Y font briller leurs plus charmans apas.

Minerve.

Les Prés et les Côteaux reprennent leur verdure;
Les Ruisseaux leur tendre murmure;
Tout s'embellit, si-tôt que tu parois.

La France.

Les Oiseaux rassurés sous un riant feüillage,

Digitized by Google

Recommencent leur doux ramage,
Et par leurs chants celebrent tes attraits.

Les Peuples n'oublient pas de mêler encore dans leurs Chants la gloire de leur Monarque; et *Minerve* elle-même invite les Bergers des bords de la Seine à venir joindre les aimables sons de leurs Chalumeaux et de leurs Hautbois aux accords éclatans des Tambours et des Trompettes. Les Bergers arrivent et finissent le Divertissement par une Fête Pastorale, des plus galantes.

Nous voudrions pouvoir donner à nos Lecteurs une idée de la Musique de ce Divertissement aussi aisément que nous avons tâché de leur en donner une du Poëme; mais n'étant pas possible de leur présenter des Morceaux de Musique, comme nous raportons des Morceaux de Poësie, tout ce que nous pouvons dire à la gloire du Musicien, c'est que non seulement il a rempli au mieux les idées du Poëte, et qu'il a parfaitement et avec une varieté charmante, caractérisé tous les divers genres de Musique qu'il a eû occasion d'exprimer, mais encore que son Ouvrage doit être une preuve nouvelle que l'excellente Musique Françoise n'est ni moins sçavante, ni moins brillante,

Digitized by Google

ni moins harmonieuse, ni moins féconde que celle de toute autre Nation, et qu'elle a de plus les graces et la douceur.

Les principaux Rôles furent remplis par les Dlles Matthieu et d'Aigremont, et par les sieurs Dangerville et le Clerc; l'execution fut si parfaite, tant de la part des Acteurs Chantans que de celle des Symphonistes, qu'on auroit dit qu'ils avoient tous autant d'interêt au succès de cette Piece que la Dlle Matthieu elle-même, qui est l'Epouse de l'Auteur de la Musique.

ENIGME.

JE suis le frere aîné d'une cruelle sœur;
Qui ne peut inspirer que la crainte et l'horreur;
Pour moi, plus bienfaisant j'ai pour mon apanage
Paix, douceur et repos, tout vient me rendre hommage.
Je sçais m'assujettir les Bergers et les Rois,
Et tout ce qui respire est soumis à mes loix.
Le plus sublime esprit sans entrer en délire
Egare sa raison abordant mon Empire.
Je puis, quand il me plaît, répandre à pleines mains,
Selon leurs goûts divers, cent dons sur les Humains,

Mais quelquefois aussi par un égal capr[illegible]
Je les conduis moi seul au fond du préc[illegible]
Ce n'est pas tout encor, je verse sur Iris,
Sans le secours de l'Art, le plus beau coloris;
Pour comble de faveurs j'offre à tous un azile;
Où le plus malheureux pour un temps est tranquille.

Par Maget, Greffier du Présidial de Sens.

LOGOGRYPHE.

JE porte mois, je porte mi,
Je porte soin, je porte si,
Je porte *nos*, je porte son;
Lecteur, méconnois-tu S...?

Par M. Desnoyers, *Lieutenant Particulier à Estampes.*

AUTRE.

JE suis Artisan peu prisé,
Et dont le travail sédentaire
Dans le Monde est fort nécessaire;
De dix Lettres mon nom se trouve composé;
Mais en les arrangeant de diverse maniere,
Et les combinant à propos,
Vous tirerez de moi plus de quatre-vingt mots.

Digitized by Google

Voyons; un grand Pays conquis par Alexandre,
Un animal imperceptible aux yeux,
Ce qui plus presse un malheureux,
Lorsque le Bourreau va le pendre,
Monosillabe négatif,
Certain côté du Ciel, lorgné par l'Astronome,
Un Juif en terre englouti vif,
Un Roy de Thebe, un Empereur de Rome;
Un arbre aimant Montagnes et Forêts,
Vieux mot François, qui Sale signifie,
Conjonction qui suit de près
La majeure en Philosophie;
Une fille par vœu consacrée aux Autels,
Et dont le vœu souvent fait la secrette peine,
Un des sept Sacremens de l'Eglise Romaine,
Et l'un des sept péches mortels;
Un Métal qui rend tout facile,
Qui de mainte Lucrece a fait mainte Lays;
Berger que nous voyons dans le chaste Virgile
Chanter le goût de son Pays.
L'Ouvrage utile de l'Abeille;
Une Liqueur agréable en Eté,
Un Instrument à vent qui le Chasseur réveille;
Et ce qui suit partout la libéralité;
Du pesant Char du Temps une affligeante orniere;
Un os à six côtés, utile à plusieurs Jeux;
Certain signe de joye et qui pour l'ordinaire
Suit plus les jeunes que les vieux.

Digitized by Google

Sorte de Piramide ronde,
Trois filles que Junon haït,
Ce qui jamais ne s'est vû dans le Monde,
Et ce qu'un Jardinier avec grand soin détruit;
Un Sinonime d'eau, peu commun dans la Prose;
Un Philosophe, un Prince avec le même nom;
Un poids qui pese peu de chose,
D'un Ouvrier aîlé la legere maison;
Ce n'est pas tout, je trouve un terme de Musique;
Voix haute désignant mal, plainte, joye ou peur;
Un Ouvrier très-méchanique,
Et du Pape un Ambassadeur;
Ce qu'avec soin un bon Pilote évite;
Ce qu'avec art cherche le Parasite,
Plante de Marais et d'Etang;
Un Patriarche d'un haut rang,
Qui combla les Mortels d'une faveur insigne
Lorsqu'il leur fit venir la vigne;
Je suis encor de femme un ornement,
Et dans differens sens ce que le Roy de France
A quelques Grands donne pour récompense,
Et le Grand Turc pour châtiment:
De tous sots bruits de Ville un Auteur anonime;
Un cercle, Ouvrage en Vers d'un stile vif, sublime;
Ce qui souvent endort ou réveille un repas;
Disgrace qu'un Genois craint plus que le trépas;
Et dont, suivant l'avis qu'un Auteur sensé donne,

Il sied mal de railler, personne;
Sur le même mot vous trouvez
D'infinitifs François une bonne douzaine,
De mots Latins une trentaine;
C'en est fait, car je perds haleine;
Devinez-moi si vous pouvez.

A Vitré.

LOGOGRYPHUS.

EXorno facies hominum, nunc signa decoris
Prabens, nunc casti signa pudoris habens.
Si totum invertas, arbor sum Collibus altis
Haud impar, fessos sublevat umbracoma.
Mentem alio rapias, en quod Dux Militis infert
Pectoribus, quandò tristia bella sonant.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DES BEAUX ARTS, &c.

PRINCIPES DE L'HISTOIRE pour l'Education de la Jeunesse; cinquiéme année, qui contient l'Histoire Etrangere. Par M. l'*Abbé Lenglet du Fresnoy*, in 12. A Paris, chés *Debure l'aîné*, 1737.

Digitized by Google

Ce Volume est utile par sa diversité, on y trouve l'Histoire de nos Voisins ; et l'on commence par les parties qui aprochent le plus de notre propre Histoire. L'Angleterre, qui marche la premiere, est utile à un François qui veut connoître les differends de cette illustre Nation avec la Françoise ; la connoissance de l'Espagne nous devient nécessaire, et doit nous interesser, depuis qu'un Prince du Sang de nos Rois est monté sur ce Trône. L'Histoire de Portugal, qui tient à celle d'Espagne, y est traitée avec une égale précision. Ces trois natures d'Histoire occupent les cinquante premieres Leçons.

L'Auteur employe les 20. Leçons suivantes à l'Histoire d'Italie. Venise, Naples, Sicile, la Savoye, la Toscane, et quelques autres Principautés y sont expliquées avec cette juste précision qui est nécessaire dans les Abregés. Et l'on commence à la 71. Leçon à traiter les quatre grandes Couronnes du Nort ; le Dannemarck, la Suede, la Pologne et la Russie. Ce sont des Histoires qu'on ne doit pas ignorer ; mais M. Lenglet ne s'attache point au détail des premiers temps, qui dans ces sortes d'Histoires sont très-confus et peu interessans. Ces

Digitized by Google

Nations mêmes n'étoient pas encore sorties de la barbarie, qui caractérisoit les anciens Peuples du Nort.

Les huit dernieres Leçons sont employées à faire connoître ce qu'il y a de plus illustre dans les Peuples de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ; mais quelle précision n'a-t'il pas falu employer pour donner quelques idées de tous ces vastes Pays ? Il est vrai que l'Auteur qui fait remarquer ce qu'il peut y avoir d'utile dans ces Histoires Etrangeres, a soin de renvoyer aux Auteurs qui en ont traité avec le plus d'exactitude; et ce n'est pas une chose indifferente d'avoir quelque notion des Peuples avant que d'en examiner l'Histoire avec quelque détail et même de ne pas ignorer le caractere des plus grands Princes qui les ont gouvernés.

Toutes les instructions qui accompagnent chaque nature d'Histoire, sont autant de Méthodes abregées pour les étudier avec plus d'étenduë, mais l'Auteur a toujours soin d'écarter les Livres qui renferment trop de détail, pour ne pas faire perdre inutilement un temps que l'on doit quelquefois employer aux affaires ou à d'autres études conformes à l'état de vie que l'on a embrassé.

La Préface de ce Volume, plus courte

Digitized by Google

que celle des autres, est suivie d'une Liste très-succincte de ce qui est absolument necessaire pour connoître toutes les Nations dont l'Histoire est traitée dans cette cinquiéme année.

L'Auteur fait esperer dans peu le sixiéme Volume qui termine cet Ouvrage interessant pour la jeunesse ; et qui n'est pas même inutile pour des Personnes plus avancées, mais qui ont besoin de ne pas languir long-tems sur les mêmes Etudes.

SUITE des Lettres de M..... sur la Bibliotheque Italique, ou Histoire Litteraire de l'Italie. Tomes VIII. et IX. 1730. *A Genéve, chez Marc-Michel Bousquet et Compagnie, pp.* 278. *et pp.* 276.

Dix Articles, Monsieur, font tout le contenu du VIII. Volume de la Bibliotequs Italique dont je ne toucherai ici que les Principaux. Le premier présente un Ouvrage important de M. Fontanini écrit en Latin. Nos Journalistes en ont traduit le Titre de cette maniere. Défenses des Diplômes anciens contre les doutes élevés par le P. Germon, dans l'Ouvrage qui a pour Titre : *De Veteribus Regum Francorum Diplomatibus, &c.* En deux Livres, avec un *Appendix* sur les anciens Auteurs, par M. Juste Fontanini du

Frioul, Professeur public en Eloquence à Rome. *Rome* 1705. pp. 287. sans l'Epître dédicatoire & l'Indice des Chapitres.

Le P. Germon Jesuite avoit critiqué l'Ouvrage du P. Mabillon: *De Re Diplomaticâ*: et il avoit proposé dans son Ouvrage: *De Veteribus Regum*, *&c.* beaucoup de doutes, & même des preuves, d'abord contre tous les Diplômes en general, & ensuite contre plusieurs de ceux que le P. Mabillon avoit tenus en particulier pour authentiques. C'est cet Ouvrage du P. Germon, que M. Fontanini s'attacha alors à réfuter dans sa défense des Diplômes, qu'il divisa en deux Parties, dont la premiere est employée à détruire les argumens du P. Germon contre les Diplômes en general, et la seconde, à justifier en particulier l'authenticité de quelques Diplômes publiés par le P. Mabillon, & attaqués par son Critique. Le Journaliste ne donne ici l'Extrait que de la premiere Partie. On peut voir sur cette dispute du P. Germon les Memoires de Trevoux du mois de Mai 1713. p. 843. et le troisiéme Volume de l'Ouvrage du même Jesuite, dans lequel il répond à M. Fontanini.

Le Journaliste reprend dans l'article 2. la suite de l'Extrait qu'il avoit donné dans

le VI. Volume, du 7. Tome du Recueil de M. Muratori : c'est-à-dire, 1°. de la Chronique de Sicard, Evêque de Cremone, Ecrivain du XIII. Siecle, dont l'Ouvrage commence à la Naissance de J. C. et finit en 1221. Cet Auteur étoit mort dès l'an 1215. Ainsi il faut qu'il ait eu un Continuateur. 2°. D'une courte Chronique de Cremone depuis l'an 1096. jusques à l'an 1232. par un Anonyme. 3°. L'Histoire de la Conquête de la Terre Sainte, écrite en François par Bernard Trésorier, et traduite en Latin par François Sipino de Bologne, Dominiquain. Cet Ouvrage finit en 1230. Il ne paroît pas qu'il dût entrer dans un Recueil des Historiens d'Italie, mais la part que les Italiens ont eue aux Guerres d'Outre-Mer, la découverte de cette Piece, qui étoit comme perduë, et enfin la Nation du Traducteur qui étoit Italien, ont déterminé M. Muratori, à lui donner place dans son Recueil. Les Auteurs de la Bibliotheque Italique font une comparaison curieuse de plusieurs endroits de cette Histoire de Bernard, avec la nouvelle Histoire d'Angleterre de M. Rapin, dans les Points qui sont traités par l'un et par l'autre de ces Historiens. 4°. Une Chronique de Fossanova, depuis la premiere

Digitized by Google

année de l'Ere Chrétienne jusqu'à l'année 1217. 5°. Une Chronique de l'Eglise d'Ateno, depuis Jules Cesar jusqu'à l'an 1355. c'est peu de chose. 6°. Une autre du Monastere de la Trinité de Cava, depuis l'an 569. jusqu'à l'an 1318. c'est pour la premiere fois qu'elle paroît. M. Muratori l'a recueillie de plusieurs Mss. differens. 7°. Une Chronique de Richard de S. Germain depuis l'an 1189. Epoque de la mort de Guillaume Roi de Sicile, jusqu'à l'an 1243. 8°. Les Ephemerides de Naples, ou le Journal de ce qui s'est passé dans ce Royaume depuis l'an 1247. jusqu'à l'an 1268. par Matthieu Spinelli de Giowenazzo, publié en Italien pour la premiere fois, avec les Notes du P. Papebrock.

L'Article III. est employé à donner un Extrait plus étendu de l'Ouvrage du Comte de Mezabarba, dont le Journaliste avoit déja tracé le plan dans le Tome V. Il donne dans le IV. Article, la suite de l'Extrait du Voyage Historique d'Italie. Il y a peu de choses à vous en dire, sinon que l'on n'y épargne jamais les traits de Satyre, sur ce qui peut avoir raport à la Religion Romaine. A la fin de l'article le Journaliste soutient contre l'Auteur du Voyage, qu'un Prince ou

un Ambassadeur Protestant ne peut baiser les pieds du Pape par honneur, sans blesser sa conscience et sa Religion.

La suite de la Lettre manuscrite du Comte de..... sur le Caractere des Italiens, fait le V. article. Il continuë à traiter de l'Etat de l'Italie par raport aux Sciences. Dans cette partie de sa Lettre, il les regarde particulierement du côté des Langues; de l'Italienne d'abord, puis de la Latine, de la Grecque, de l'Hebreu, du Chaldaïque, et de l'Arabe. Le Comte y donne une notice des meilleurs Auteurs Italiens qui ayent cultivé depuis le XVI. Siecle, ou qui cultivent encore aujourd'hui ces Langues. L'Auteur passe ensuite au goût et à l'Etude des Medailles, et de tout ce qui concerne l'Antiquité, et il a soin de nommer les principaux Sçavans d'Italie qui s'y sont apliqués. Cette Lettre est assurément une Piece curieuse, et qui mériteroit bien qu'on l'imprimât entiere dans un seul Volume; elle serviroit à faire connoître le progrès et l'état present des Sciences en Italie depuis le XVI. Siécle, et à désabuser ceux qui croyent que tout l'esprit du monde est renfermé dans leur propre Pays. Le Journaliste y a ajoûté au bas des pages, un détail très-recherché de tout ce qui

Digitized by Google

concerne les Sçavans et les Ouvrages dont il est parlé dans la Lettre. Sans ce detail elle sembleroit manquer d'une partie essentielle.

Je ne m'arrêterai pas sur l'Extrait du III. Tome des œuvres du Cardinal Noris qui fait l'Art. VI. ni sur le VII. Art. qui n'est qu'une Critique de l'Edition des Chroniques de Villani, qui a été faite à Milan en 1729, et à laquelle on en prefere une autre qu'on préparoit alors à Florence.

J'obmets aussi les deux articles qui suivent, les sujets en étant ou peu importans, ou très-connus, pour dire un mot des Nouvelles Litteraires de ce VIII. Tome, lesquelles on trouve pour la plus part dans d'autres Journaux, comme la nouvelle Edition de *Cornelius à Lapide*, et de la *Byzantine*, faites à Venise, l'une chés Albrizzy, et l'autre chés Giavarina. Celui-ci a encore imprimé *l'Euchologe des Grecs du P. Goar:* et les *Antiquités Romaines de Grœvius, de Gronovius & de Sallengre.* On aprend de Milan que le P. Orsi Dominicain, a fait imprimer une Dissertation sur l'invocation du S. Esprit dans les Liturgies Grecques et Orientales, I. vol. 4°. Milan 1730. Il s'attache à éclaircir les Actes du Concile de Florence, et

Digitized by Google

à prouver que le sentiment des Grecs n'est pas aussi fondé sur la tradition que l'ont avancé les Peres Touttée, Benedictin, dans son Edition de Saint Cyrille de Jerusalem, et le Brun de l'Oratoire dans son Livre des Lyturgies.

Il me reste, Monsieur, à parcourir ici les principaux articles du IX. Tome de ce Journal. Le premier et le plus considerable regarde la Bibliotheque Orientale de M. Asseman, Syrien, et Sçavant Maronite du Mont-Liban. Cet Ouvrage a pour Titre : *Bibiotheca Orientalis (Clementino-Vaticana)* &c. ou *Bibliotheque Orientale Clementine du Vatican, dans laquelle Joseph Asseman Syrien, Maronite, Docteur en Théologie, &c, a revû et arrangé des Mss. Syriaques, Arabes, Persans, Turcs, Hebreux, Samaritains, Armeniens, Ethyopiens, Grecs, Egyptiens, Georgiens, et Malabares, aportés du Levant, et mis dans la Biblioteque du Vatican, par l'ordre du Pape Clement XI. separé les vrais Ecrits des suposés, et donné la vie de chaque Auteur.* IV. Tom. fol. Rome 1719.

Cet Article est important, et c'est ce me semble parler un peu tard de ce qui en fait le sujet : voici ce qui a donné occasion à ce grand travail. Clement XI. avoit envoyé en 1707 en Egyp-

te le Maronite Elie, Cousin de M. Asseman, pour y acheter des Manuscrits des Moines du Désert. Il n'y en put acquerir que 40 dans le Monastere de *Sceie* ou *Sait*, quoiqu'il y eût une Grote remplie de Mss. Arabes, Cophtes, et Syriaques, entassés sans ordre les uns sur les autres. Ils furent apportés à Rome sur la fin de 1707.

Entre cette année et l'année 1715, le Pape acquit pour la Bibliotheque Vaticane un grand nombre de Mss. Orientaux de differentes Bibliotheques, entre lesquels étoient ceux du fameux Voyageur *Pietro della Valle*. Clement XI. envoya encore en 1715, en Orient à la recherche des Mss. Il en chargea M. Asseman, qui avoit déja été préposé depuis l'an 1707, par le Pape, au soin et à l'examen des Mss. Orientaux. M. Asseman en acquit un assés bon nombre, soit en Egypte, où il alla deux fois, soit en Syrie. Il ne fut de retour à Rome que deux ans après.

Jusques là on n'avoit connu des Auteurs Chaldéens, Syriens et Arabes, que ce que S. Jerôme, Gennade, Abraham Ecchellensis, et Fauste Naïron, Maronites suivis par Cave et par Hottinger, en avoient dit, ce qui n'étoit pas fort considerable. M. Asseman à l'aide de ses sça-

vantes recherches, des differens Ecrivains qu'il a consultés, et des Mss. nombreux de la Bibliotheque Vaticane, répand un grand jour sur la Litterature de ces Nations. Il rectifie ce que des Sçavans ont dit de moins juste sur la Chronologie, sur la Topographie, sur les noms et les Actions de plusieurs Hommes illustres, et il éclaircit beaucoup l'Histoire Ecclesiastique, dans tout ce qui concerne l'origine, les erreurs, les progrès des Monophysites, des Nestoriens, des Monothelites, et les tumultes que ces Sectes ont causés dans l'Asie. On voit aussi dans cet Ouvrage la suite de tous les Patriarches de chaque Secte, ce que le R. P. le Quien recherchoit avec tant de soin pour son *Oriens Christianus*, la Succession des Evêques, les principales Actions, et les Ecrits des plus celebres de ces Auteurs.

Pour ce qui regarde le Plan de l'Ouvrage, je n'entens pas bien l'exposition que les Journalistes de Genéve en donnent, lorsqu'à la page 16 du vol. dont nous parlons, ils disent que la matiere des Remarques et des Dissertations de M. Asseman est divisée en 4 Classes, sur le plan de la Bibliotheque Orientale. La premiere des Auteurs Syriens Orthodoxes, Jacobites, et Nestoriens, soit

qu'ils ayent écrit premierement en Syriaque, ou qu'ils ayent été traduits de quelque autre langue en celle-là. La seconde Classe des Auteurs Arabes, soit Chrétiens, soit Mahometans. La troisiéme des Livres des Cophtes, et des Ethyopiens, outre quelques Monumens de la Science des Persans et des Turcs. La quatriéme enfin des Livres sacrés en Syriaque et en Arabe, tels que sont la Bible, les Rituels, &c. Voilà donc quatre Classes que les Journalistes disent faire le Plan de cet Ouvrage; cependant, page 22, ils disent que l'Ouvrage est partagé en 4 Tom. Le premier des Auteurs Syriens Orthodoxes; le second des Auteurs Syriens Jacobites; le troisiéme des Syriens Nestoriens; le quatriéme des Ecrivains des autres Nations, soit Orthodoxes, soit Héretiques, qui ont été traduits en Syriaque. Or ces 4 Tomes, comme l'on voit, ne remplissent que la premiere Classe du Plan general, à moins que ce ne soit le premier vol. seul, qui contienne ces quatre Tom. ce qu'il auroit fallu specifier.

Je n'entrerai pas dans un plus long détail, ni sur l'execution de ce Plan, ni sur l'extrait qu'on en trouve ici. On voit assés par ce que je viens de dire, l'importance de l'Ouvrage de M. Asseman, et je passe à un autre Article.

L'His-

Digitized by Google

L'Histoire des Differends entre la Cour de Rome et celle du Roy de Sardaigne sous Benoît XIII. et sous le Pape Clement XII. n'est gueres susceptible d'Extrait, et demanderoit un trop long détail. On poura la voir dans le Livre même, il est imprimé à Turin par *Valetta*, Imprimeur du Roy de Sardaigne, 1. Vol. *in-fol.* de 365. pages, ou dans la Biblioteque Italique, Tome IX. art. 3. et T. X. art. 5.

Je ne vous parlerai point non plus de *l'Histoire du Royaume de Naples*, du Jurisconsulte *Giannone*, dont les Journalistes de Genêve donnent l'Extrait avec quelque complaisance. Cet Ouvrage a été défendu. On accuse l'Auteur d'avoir mêlé avec quelques verités beaucoup de conjectures qui prennent un air de vraisemblance, par le tour que l'Historien leur donne: conjectures cependant qu'il avance comme des faits certains, sur lesquels roulent toutes les déclamations vagues dont son Ouvrage est rempli.

L'Art. 4. du même IX. Tome contient *la Suite de la Lettre manuscrite du Comte de . . . . sur le Caractere des Italiens.* Nos Journalistes en accompagnent l'Extrait à leur ordinaire, de Notes curieuses et interessantes sur les Ouvrages de la Vie

Digitized by Google

des Sçavans et des Hommes Illustres cités dans la Lettre du Comte.

Les Sçavans d'Italie se sont distingués également dans la Critique diplomatique, et dans la connoissance de l'Histoire Ancienne, Romaine, Grecque, Egyptienne et Etrusque, &c. A cette occasion l'Auteur de la Lettre fait un bel éloge de M. le Marquis Maffei, *dont la vaste érudition*, dit-il, *a eu jusqu'ici très-peu d'exemples parmi les Nations Ultramontaines.*

La Géométrie, la plus sublime même, a fait de grands progrès en Italie, ensorte que M. de Fontenelle n'a pû s'empêcher d'avoüer la superiorité des Géometres de l'Italie et de l'Allemagne, pour résoudre les Problêmes les plus difficiles. La Méchanique, l'Hydrostatique, l'Optique, la Dioptrique, &c. n'ont pas été négligées. Pour l'Astronomie, la Géographie et la Navigation, elles sont moins cultivées en Italie qu'ailleurs; quoiqu'on ne laisse pas d'y avoir de très-bons Mémoires d'Astronomie, entre lesquels ceux de M.M. Manfredi et Bianchini doivent assurément tenir le premier rang.

On ne rend pas assés de justice parmi les autres Nations, aux découvertes que les Italiens ont faites sur la Physique,

Digitized by Google

l'Anatomie et la Medecine. L'Auteur nomme à son ordinaire les Principaux Italiens qui se sont rendus célébres par le succès de leurs travaux et de leurs Ecrits dans ces Sciences. En parlant des Philosophes de cette Nation, il dit que ces Sçavans, en dévelopant la Nature du Mouvement, du Choc et de la Pression, abandonnent tout-à-fait ces termes vuides de Sens, tels que ceux d'*Horreur*, de *Sympathie*, d'*Apétit* et autres, qui quoique déguisés par differens termes, subsistent encore chés plusieurs Philosophes en Angleterre et ailleurs, sous les noms de *Force Plastique*, d'*Harmonie* et d'*Attraction*.

Les Italiens ont de bons Metaphysiciens, peu ou point de Chymistes, moins de Botanistes qu'en Angleterre, et des Chirurgiens inferieurs en tout point aux François. L'Italie abonde en Jurisconsultes, sur-tout à Rome et à Naples. La fin de cette Lettre se trouve dans le X. Tome, et traite des Beaux Arts.

On aprend dans les Nouvelles Litteraires, Article de Florence, ce qui suit : Une mort subite nous a enlevé le Docteur *Francesco del* TEGLIA, Professeur en Philosophie Morale, dans le temps même qu'il recitoit une Harangue, le 5.

Janvier 1731. en presence d'une belle Assemblée. Il étoit âgé de 60. ans. Disciple du fameux Poëte Menzini, dont il a commenté les Oeuvres, il en avoit reçû un bel éloge en forme d'augure, lorsqu'il étoit encore dans l'enfance. Ce qui avoit donné lieu à cet éloge en Vers Italiens, raporté dans le Journal, est une Piece de Poësie Latine qu'il publia à l'âge d'onze ans, contenant un Panegyrique de Saint Joseph, par où il eût mérité une place entre les *Enfans Illustres* de M. Baillet, s'il eût pû être connu de lui.

Dès-lors il ne fit que croître en mérite et en belles connoissances, étant devenu un grand Orateur et un grand Poëte, tant en Latin qu'en Toscan. Il a laissé plusieurs Ouvrages en Vers et en Prose, qui sont imprimés.

M. l'Abbé Gori, pour exprimer la perte que fait la Republique des Lettres, et pour honorer la Pompe funebre de cet Homme Illustre, fit une belle Inscription Latine, qui se lisoit dans un Cartouche au Frontispice de l'Eglise où il a été inhumé. L'Inscription est aussi raportée dans le même Article.

PHARSAMON, ou les Nouvelles Folies Romanesques; cinquiéme, sixiéme,

Digitized by Google

septiéme, huitiéme, neuviéme et dixiéme Parties. Par M. de *Marivaux*. 1737. *in*-8. *A Paris*, chés *Prault*, Pere, Quay de Gêvres, au Paradis.

LETTRE *Critique et Historique à l'Auteur de la Vie de* Pierre Gassendi *Brochure in* 12. *d'environ* 80. *pp. A Paris*, chés *F. Herissant*. M. DCC. XXXVII.

Quelque desir qu'ayent les Historiens de ne rien omettre de ce qui regarde le sujet qu'ils ont entrepris de traiter, au moins en Faits d'importance, il leur arrive quelquefois de passer certaines choses sous silence, ou parce qu'ils n'en ont pas eu de connoissance, ou parce qu'ils croyent avoir dit l'équivalent. Ce n'est point à nous à prononcer sur la cause des omissions que l'Auteur de cette Lettre remarque avoir été faites par le R. P. Bougerel, et si ces omissions peuvent lui être justement reprochées. Il nous suffira d'observer qu'elle contient quelques Articles qui mériteront de trouver leur place dans une seconde Edition de cette Vie. Le Public équitable et éclairé sçaura toujours bon gré à l'Auteur d'avoir donné sur Gassendi, avec beaucoup d'ordre, de soin et de sagacité, tout ce qui est venu à sa connoissance, et on

Digitized by Google

ne lui reprochera jamais d'avoir ignoré certains Faits particuliers contenus dans des Ecrits qui ne sont point publics, et qui, comme tout le Monde sçait, ne se devinent point.

DESCRIPTION des Tableaux du Palais Royal, avec la Vie des Peintres à la tête de leurs Ouvrages, dédiée à M. le Duc d'Orleans, Premier Prince du Sang. Seconde Edition, revûë, corrigée et augmentée. *A Paris*, ruë S. Severin, chés *d'Houry*, seul Imprimeur et Libraire de M. le Duc d'Orleans. 1737. *in*-12.

LE JALOUX, *Concerto* Pantomime, executé et dansé sur le Théatre de la Comédie Italienne, pour les Violons, Flutes, Hautbois, Vielles et Musettes, avec la Basse continuë et Basson, par M. de *Rochet*. *Prix* 3. livres, les cinq Parties séparées. *A Paris*, chés *le Clerc*, ruë du Roulle, à la Croix d'or; chés la Veuve *Boivin*, ruë S. Honoré, à la Regle d'or, et à la *Comédie Italienne*. 1737.

Cette Piece de Symphonie qui a été faite à l'occasion de la Comédie de l'*Italien marié à Paris*, a été très aplaudie, et parfaitement bien caracterisée au sujet pour lequel elle a été composée.

Digitized by Google

Discours Evangeliques sur differentes Verités de la Religion, et d'autant plus utiles dans chaque état, que les sujets et les desseins en sont plus particuliers, et plus rarement traités. Leurs Textes sont pris ordinairement des Evangiles de l'Avent et du Carême. Par le P. L. R. D. S. D. Tome troisiéme. *A Paris*, chés *de Billy*, Quay des Augustins, à S. Jerôme; *le Clerc*, Grand-Salle du Palais, à la Prudence; *Gissey*, ruë de la Vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé, et *Clousier*, ruë S. Jacques, à l'Ecu de France, 1727. *in*-12.

e Public a déja reçû favorablement les deux premiers Volumes de cet Ouvrage. L'Auteur pour le rendre plus parfait, et pour satisfaire à l'empressement des Lecteurs, a donné ce troisiéme Tome, dans lequel, aussi-bien que dans les deux premiers, on trouve un stile vif, soûtenu, coulant, un tour naturel, intelligible, suivi, persuasif, et des aplications justes et frequentes de l'Ecriture Sainte.

Ce troiséme Volume contient cinq discours, dont le premier traite des motifs et des dispositions pour aprocher de la Sainte Table.

Le second roule sur la devotion en-

Digitized by Google

ven Marie, renferrmée dansle Rosaire.

Le troisiéme, explique ce qu'il y a à faire pour arriver au Ciel.

Le quatriéme comprend les Vertus d'un Apôtre, exprimées dans Saint Dominique.

Et le cinquiéme, fait connoître les dangers du monde, pour le grand Ouvrage du Salut.

Legras, Libraire, au troisiéme Pilier de la Grand'Salle du Palais, et *Rollin*, fils, aussi Libraire, Quay des Augustins, donnent avis qu'ils viennent d'imprimer le *Mémorial Alphabetique de toutes les Matieres des Eaux et Forêts, Pêches et Chasses*, avec tous les Edits, Ordonnances, Déclarations, Arrêts et Reglemens rendus jusqu'à présent sur icelles, ensemble les Modeles de tous les Actes des Grands-Maîtres, des autres Officiers des Eaux et Forêts, et des Instructions pour les Gardes, &c. Volume *in* 4. Prix 9 livres.

M. Noel, *ancien Conseiller du Roy, Greffier en chef des Eaux et Forêts de la Table de Marbre, Auteur de cet Ouvrage, continuëra de donner ses Consultations sur ces Matieres, en sa Maison, Cloître S. Jean en Greve.*

Nous aprenons par des Lettres de Suisse, qu'il s'est fait depuis peu à Lausanne un Etablissement considérable, et qui fait bien honneur à ceux qui en ont été les Promoteurs. Il y avoit dans cette Ville quelques petits Libraires passablement fournis de Livres du temps, et une Imprimerie pour l'usage de l'Académie. Le sieur Marc-

Michel Bousquet, Imprimeur et Libraire de Genêve, ayant rompu les engagemens qu'il avoit dans sa Patrie, et s'étant transplanté à Lausanne, il y a formé le dessein d'une Imprimerie et Librairie, pour le succès de laquelle tout a concouru. La Seigneurie de Lausanne lui a fait construire sur la Place S. François, et dans une belle exposition, un Bâtiment d'une grande étenduë et avec toutes les commodités qu'il pouvoit souhaiter. Les Magistrats de Berne lui ont aussi prêté un fonds assés considérable pour dix ans, sans interêt, et outre ces secours, il s'est formé une Societé qui s'est chargée d'avoir l'œil sur le choix des Livres à imprimer, et sur la correction et perfection de l'Imprimerie. Cette Societé est composée de gens éclairés et d'un mérite distingué, soit par leur naissance ou par leurs talens. Elle paroît être formée sur le modele de la Societé Palatine de Milan, et elle a grande attention à ne faire imprimer que de bons Ouvrages, et à ce qu'il ne soit donné que de belles Editions, qui seront ornées de Vignettes, Culs-de-lampe et Lettres grises d'un fort bon goût; il y a un grand nombre de Presses qui roulent journellement, et il en est déja sorti de bons Livres.

Parmi ceux que la Societé se propose de faire imprimer incessamment, l'on compte l'*Histoire Romaine de Laurent Echard*; celle de *Naples*, *par Giannone*, une Traduction Françoise du curieux Ouvrage du Marquis Maffei de Verone, qui a pour titre *Della Scienza Cavalleresca*, et une autre Traduction en la même Langue, d'une Histoire de Suisse, écrite en Allemand par M. *Lauffer*, Professeur en Eloquence et en Histoire à Berne, homme d'un beau génie et qui mourut il y a deux ans d'une chute à la fleur de son âge.

Cette Histoire s'est trouvée manuscrite parmi ses papiers ; et c'est M. Loys *de Bochat*, Professeur en Droit et en Histoire à Lausanne, l'un des Interessés dans la Societé, qui s'est chargé de la traduire et qui s'en acquitera bien, comme on en peut juger par les Essais qu'il a donnés de sa capacité, tels que les excellens Extraits qu'il a fournis à la *Bibliotheque Italique*, et la Dissertation qu'il a publiée en 1726. sur les *Engagemens des Soldats*, qui a été inserée dans les Tomes XI. et XII. de la Bibliotheque Germanique.

Quant à M. Bousquet, il n'oublie rien pour répondre aux vûës de la Societé qui le dirige; il est arrivé depuis peu de la Foire de Francfort, où il a fait emplette des meilleurs Ouvrages d'Allemagne, il attend aussi des envois considerables de Hollande, et il en a déja reçû plusieurs de Paris. C'est ce que portent les Lettres que nous avons vûës.

On y trouve aussi que le *Mercure Suisse* se continuë avec beaucoup de succès à *Neufchâtel*. Ce Mercure, qui paroît tous les mois, a commencé en Décembre 1732. et n'a pas été discontinué jusqu'à présent. Nous en avons raporté quelques fragmens dans notre Journal du mois de Juin 1735. second volume, et nous aurions continué d'en faire usage si nous avions eû occasion d'en voir la suite ; il est surprenant que ceux de nos Libraires qui font commerce de Journaux Etrangers, ne se soient pas encore avisés de faire venir celui-ci, qu'on dit contenir des Pieces curieuses de Litterature, qui sont fournies par des Sçavans du Pays, et entre autres par M. Bourguet, Professeur en Philosophie à Neufchâtel, homme d'un mérite connu dans la République des Lettres.

On nous écrit de Hollande, que le premier jour du mois de Juillet prochain on doit commencer à la Haye la vente d'une grande et curieuse Bibliotheque, qualification qui est justifiée par le Catalogue que nous en avons. Nous en donnerons seulement le Titre qui est tel.

BIBLIOTHECA INDERVELDIANA, *Sive Catalogus Librorum in quâvis Facultate et Arte exquisitissimorum quibus, dum in vivis esset, utebatur Pranobilis Dominus* JOH. WALTHERUS INDERVELDE, *&c. Huic Catalogo sparsim interposta reperitur et alia Bibliotheca, priori ob Codicum prastantiam haud quaquam inferior. Quarum binarum Libros Adrianus Moetjens et Eustachius de Haen Bibliopola Hagâ-Batavi in Aula Magna Curiæ Hollandiæ, ad diem* 1. *Julii* 1737. *et seqq. Quibuscumque Musarum cultoribus pagina sequenti expressa conditione venales exponunt* 1. *vol.* in 8. *pp.* 420. *Haga-Batavorum, apud eosdem Bibliopolas* M. DCC. XXXVII.

On lit à la page qui suit ce Titre, cette courte Instruction. » Chaque Personne qui achetera » pour son compte à cette Vente, sera tenuë de » payer argent comptant; et ceux qui achete- » ront en commission, auront six semaines de » crédit pour le payement, à condition qu'ils » donneront caution Bourgeoise.

» Cet Article ne regarde pas seulement les Par- » ticuliers, mais aussi les Libraires qui seront » obligés aux mêmes Loix, dont ils ne pourront » être dispensés, atendu les conventions faites » entre les Proprietaires de la Bibliotheque et » nous.

» On devra payer, comme c'est la coûtume, » de chaque florin cinq dures.

Digitized by Google

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Caën le 24. May 1737. au sujet des Ouvrages de M. de Thou.

JE vous prie, Monsieur, de publier dans le prochain Mercure le Memoire suivant; le Public poura vous en sçavoir gré, et j'en serai en particulier très-reconnoissant. J'ai l'honneur d'être, &c.

Feu M. d'Ifs, Gentilhomme d'auprès de Caën, traduisit en 1710. les Memoires de M. de Thou, et la Préface de la grande Histoire; il dédia son Ouvrage à M. l'Abbé de Thou, qui l'honoroit de son amitié; cette Traduction fut très-estimée; elle renferme toutes les Poësies Latines de M. de Thou, mises en Vers François, et sur tout le Poëme à la posterité, qui avoit été imprimé séparément avant les deux Editions des Mémoires complets; la premiere en 1711. *in* 4. chés *Reinier Léers*, à Rotterdam, ou plutôt chés *Cailloüé*, à Roüen. La seconde en 1713. *in* 12. chés *François l'Honoré*, à Amsterdam, dédiée par l'Imprimeur à M. le Baron de Schoulembourg.

Une marque de la bonté de cet Ouvrage, c'est que Mrs les nouveaux Traducteurs de M. de Thou, l'ont inséré sans y rien changer dans leur premier tome; je fais cas sûrement d'une telle Aprobation; mais zelé comme je le suis pour la gloire d'un Pere, dont la memoire est également précieuse aux honnêtes gens, et aux amateurs des Belles-Lettres, je ne puis lui laisser ravir le seul Ouvrage par où il soit connu aujourd'hui dans le Monde sçavant; je dis aujourd'hui, car cent Ouvrages délicats et brillans de génie, lui avoient acquis pendant sa vie une réputation qu'il s'est

si peu soucié de perpetuer, qu'après sa mort à peine ai-je trouvé deux ou trois Originaux.

Je prie donc Mrs les Traducteurs, que je n'ai pas l'honneur de connoître, de rendre justice à la verité dans la nouvelle Edition qu'ils préparent de leur excellente révision, correction et augmentation du travail de Mrs du Ryer et Cassandre. Ils peuvent dire dans un Avertissement qu'ils ont trouvé la Vie de M. de Thou traduite, et qu'ils l'adoptent sans y toucher, ayant crû, avec raison ne la pouvoir rendre meilleure. Ils peuvent aussi nommer l'Auteur de cette Traduction; je viens de le leur faire connoître, s'ils ne le connossoient pas déja, ce que j'ai peine à croire, après les Aprobations aussi publiques qu'illustres que mon Pere a eûës sur son Ouvrage. Voilà de quoi j'ai trouvé à propos d'instruire le Public par zele pour la mémoire de mon Pere et par amour pour la vérité.

On vient de nous communiquer un Ecrit dont le sujet nous a parû interessant pour le Public, et qui fera, sans doute, plaisir aux Amateurs de la Physique experimentale. Cet Ecrit que nous allons donner dans les mêmes termes, est intitulé.

COURS DE PHYSIQUE, *démontré par l'Expérience. Par M.* Beuvain.

Comme la certitude des verités de la Physique et les progrès qu'on peut faire dans cette Science, dépendent d'une infinité d'Experiences que tout le monde n'a pas la commodité de faire, deux personnes se sont proposé, pour faciliter cette étude à ceux qui voudront s'y apliquer, de donner un Cours de Physique Experimentale; l'un qui a ramassé avec beaucoup de soin tous les Instrumens et les Machines nécessaires, s'est

Digitized by Google

chargé d'executer les Expériences, et l'autre de les expliquer et développer à leur occasion tous les Phénomenes de la Nature.

On se propose d'embrasser en quelque façon toute la Physique dans ce Cours, au moins ce qui est le plus curieux et ce qu'il est plus nécessaire de sçavoir. On commencera par donner une idée de la matiere, en faisant connoître son essence, son étenduë, sa divisibilité, sa mobilité, ce qui fera entrer dans l'exposition de la nature du mouvement, de ses loix generales et des principes de la Méchanique, dont on mettra sous les yeux les differentes Machines, tant simples que composées.

Après avoir donné quelques connoissances de la Sphere, on fera voir que le Systême de Ptolomée, qui place la Terre au centre du Monde, ne satisfait point aux Observations que les Astronomes ont faites, et que Copernic seul a trouvé le juste arangement des Corps Celestes. Dans l'hypothese des Tourbillons qu'on prouvera, on tendra la raison physique de tous les mouvemens des Planettes, de leurs aparences, de leurs Eclipses, &c. la Sphere de Copernic, et differens Globes qu'on mettra sous les yeux, mais sur tout le jeu de plusieurs nouveaux Planispheres, faciliteront l'intelligence de ces Explications.

On expliquera ensuite la nature du feu, et on apuyera l'explication qu'on en aura donnée par plusieurs Expériences très-curieuses sur la fluidité, la lumiere, la chaleur, et par opposition sur le froid. On expliquera la fabrique et l'usage du Thermometre, Comme la chaleur produit la plupart des fermentations, on expliquera encore cette source inépuisable de Phénomenes, en y joignant des Expériences, sur tout celle de la pon-

dre fulminante ; on fera aussi par occasion quelques Expériences de Chymie.

Au sujet de la lumiere, on fera voir les différens Phosphores, les différentes sortes de Lunettes, particulierement une d'une nouvelle invention. On représentera sur une table les objets exterieurs par le moyen d'une Chambre obscure, ce qui imite la maniere dont ils se peignent au fond de l'œil, duquel on expliquera la construction ; on fera paroître sur un Plan plusieurs figures qui semblent y marcher. Le Cylindre en ramasse d'autres qu'on ne distinguoit pas sur les Cartes. On fera voir aussi les effets du Miroir ardent. Les couleurs seront expliquées dans le Systême de M. Mariotte, et dans celui de M. Newton, dont on répetera les Expériences. Cette matiere finira par l'imitation de l'Arc-en-Ciel.

On passera ensuite à l'Air, dont la pesanteur sera démontrée, ainsi que le Ressort, par une infinité de belles Experiences, après qu'on aura donné des conjectures sur ces deux Phénomenes en general. La Machine pneumatique fournira les plus interessantes. On fera voir que c'est l'air qui fait monter l'eau dans les Pompes, dont on démontrera la structure et le méchanisme, aussi-bien que celui de toutes les Machines Hydrauliques, Fontaines, Réservoirs, Jets-d'eau, Moulins, Syphons, &c. que l'on mettra sous les yeux : On expliquera aussi le Barometre.

On fera voir que tous les Corps contiennent beaucoup d'air, que ce fluide est absolument nécessaire pour la vie animale, la circulation du sang, la végetation des Plantes, qu'il transmet jusqu'à nos oreilles le son, sur lequel on fera des Expériences qui découvriront ses proprietés. On finira ce qui regarde l'air par l'explication de la Poudre à Canon.

En

En parlant de l'Eau, on donnera des conjectures sur le Flux et Reflux de la Mer et sur l'origine des Fontaines. On fera des Experiences sur l'équilibre des Liqueurs, dont on démontrera les Loix.

En parlant de la Terre, on s'étendra sur les Métaux et les Mineraux, dont on exposera la formation. On s'arêtera beaucoup à la Pierre d'Aimant, dont on fera les Expériences, particulierement celles de l'Aimant artificiel. L'Electricité, qui ressemble à la vertu de l'Aimant, en fournira d'autres encore très-curieuses, et on répetera celles que M. Dufay a faites.

En traitant des Animaux, on établira par la maniere dont se fait leur génération, que la corruption n'y a aucune part, que l'Auteur de la Nature les a organisés dès le commencement pour être dévelopés dans le temps. On expliquera le mouvement des membres de notre Corps, les différentes préparations des alimens qui nous font vivre, la transpiration par les pores, le mouvement du cœur, la circulation du sang. On montrera par quels principes les Animaux marchent, les Oiseaux volent, les Poissons nagent. On expliquera ce qu'on apelle les sens, le toucher, le goût, l'odorat, l'oüie, la vûë, &c.

Ce Cours sera terminé par une Explication simple de la plupart des Météores, du Tonnerre, de la Grêle, des Vents, de la Pluye, de l'Aurore Boreale, &c.

On communiquera aux Personnes qui voudront être instruites plus à fond sur ces matieres, des Manuscrits où elles sont traitées avec étenduë et on leur indiquera les Livres qu'elles peuvent lire utilement.

Ce Cours de Physique se fait actuellement chez

M. Rogeau, *Maître de Mathématiques, rue des Lavandieres, proche celle de S. Germain l'Auxerrois.*

Dom André Gonzales de Barcia, du Conseil et de la Grande Chambre de Castille, donne avis au Public qu'il se dispose à mettre sous presse une Edition en six volumes *in folio*, *Nicolai Antonii Bibliotheca Hispanica*, publiée ci-devant aussi en deux tomes *in folio*, ayant déja reçû beaucoup de secours des Sçavans d'Italie, Catalogne, Portugal, et autres Endroits de l'Espagne; il lui reste à prier ceux de France, Flandres, Pays-Bas, de Hollande, d'Angleterre, d'Allemagne, de Suede et Dannemarc, de vouloir l'aider de leurs Découvertes; il auront la bonté de lui adresser leurs Manuscrits à Madrid, ou au sieur *Montalant*, Libraire à Paris, par les voitures publiques et non par la Poste. Il aura une attention infinie de leur en marquer sa reconnoissance.

On trouvera au Caffé de la Marine, vis-à-vis l'Hôtel de Toulouse, près la Place des Victoires, et au Palais Royal, *Les Tables Chronologiques de tous les Opera représentés à Paris par l'Académie Royale de Musique, et de toutes les Pieces représentées sur le nouveau Théatre Italien, jusques et compris l'année 1736.*

L'Auteur promet donner incessamment une pareille Table Chronologique pour le Théatre François.

Chaque Exemplaire aura la Marque que l'Auteur indique ici, c'est-à-dire des Lettres D. G. avec son Paraphe.

Le 15. du mois dernier, l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, reçut M. *Adam*, Sculpteur, dont les Ouvrages se ressentent avantageusement du long séjour qu'il a fait à Rome.

M. *Tremoliere*, qui a été six ans à Rome Pensionnaire du Roy, digne Eleve de M. Vanloo, et M. *Boizot*, Peintres, M. *de la Tour*, Peintre en Pastel, de réputation.

M. Adam a été reçû sur un Groupe de Marbre, représentant Neptune et un Triton, généralement aprouvé.

M. Tremoliere, sur un grand Tableau, représentant Ulisse sauvé du naufrage par le secours de Minerve, d'une gracieuse et belle execution.

M. Boizot, sur un Tableau représentant Apollon et Leucotoé, peint avec beaucoup d'intelligence et de graces, et M. de la Tour, sur cinq Portraits très-ressemblans.

Le sieur J. B *Le Bas*, vient de faire paroître une Estampe en hauteur, de sa composition, et gravée par lui, où il a heureusement exprimé le badinage du jeu de *Colin-Maillard*. Elle se vend chés lui, ruë de la Harpe, vis-à-vis la ruë Percée, 1737. On lit ces Vers au bas.

Arrache ce bandeau, Damon, tu n'es pas sage
De s'exposer aux tours malicieux
D'un Sexe dont on doit craindre le badinage.
D'ailleurs pour avoir l'avantage
De contempler des attraits gracieux,
On ne peut trop ouvrir les yeux.

pouroient écrire à M. le Secretaire ou à tout autre de Messieurs les Académiciens ; on les avertit que s'ils sont découverts par leur faute, il seront exclus du Concours.

L'Auteur qui aura remporté le Prix, viendra le recevoir dans la Séance publique de l'Académie du 14 Avril 1738. sinon il envoyera à une personne domiciliée en cette Ville une Procuration, qui sera remise à M. le Secretaire, avec le Récépissé de l'Ouvrage.

La Piece qui a remporté le Prix cette année est de M. LE BEUF, Chanoine et Sous-Chantre d'Auxerre ; elle sera imprimée et donnée incessamment au Public, avec deux autres Dissertations sur le même sujet, dont une est Latine.

Le 14. Avril, mourut à Basle *Christophe Iselin*, Professeur en Théologie dans l'Université de cette Ville, et Associé de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris.

Mathieu Marais, Avocat au Parlement de Paris, distingué dans sa Profession, sur tout pour les Consultations, mourut le 21. Juin, âgé d'environ 73. ans. Il avoit fort cultivé les Lettres, et étoit lié avec plusieurs Sçavans de réputation. M. Bayle a parlé de lui avec éloge en plusieurs Endroits de son Dictionaire, et encore plus dans ses Lettres, il y en a même plusieurs dans le Recueil imprimé, qui lui sont adressées, et ce sont les plus interessantes. Bayle avoit raison, car M. Marais lui avoit communiqué de très-amples Mémoires, il avoit même fait des Articles particuliers du Dictionaire Critique. L'Abbé le Clerc, qui a fait la Critique de Bayle, l'adressa à M. Marais, dont il respectoit le mérite et connoissoit l'érudition. Enfin toutes les Per-

sonnes qui l'ont fréquenté, témoignent qu'il étoit d'un commerce doux et aimable, communiquant volontiers ce qu'il sçavoit. Il n'avoit pas été marié.

On aprend de Londres, que l'Epouse du sieur *Thomas Martin*, accoucha le 16. de ce mois à Ratchiff, de trois garçons et d'une fille.

*LETTRE à M.** à Paris, sur les Pilules Mercurielles de M. Belloste.*

LOrsque je suis parti pour l'Italie, Monsieur, vous m'avez chargé expressément de vous donner des informations particulieres sur les Pilules de M. *Belloste.* Je vous dirai, qu'étant arrivé à Turin, j'ai été assés malheureux pour n'y pas rencontrer M. le Docteur Belloste; j'ai parlé à son Correspondant, lequel m'a dit qu'il étoit allé à Casal-Montferrat, &c.

A Milan et à Bresse, où j'ai séjourné, on m'a assuré que ces Pilules y sont contrefaites; mais il n'y a rien de surprenant en cela, puisqu'elles le sont bien à Turin même. Etant arrivé à Venise, je ne me suis pas laissé entraîner si fort au torrent des plaisirs qui y abondent en cette saison, que je n'aye songé à vous satisfaire. J'ai trouvé qu'on a imprimé ici la Traduction Italienne du premier tome du *Chirurgien d'Hôpital*, mais du second on n'en a traduit que le *Traité du Mercure*, parce qu'il est plus universel pour la guérison des Malades, et que le premier paroît être suffisamment instructif pour le pansement des blessés; au bas de ce petit volume, qui n'est que de 123. pages, on a ajoûté deux Lettres que je me suis donné la peine de traduire moi-même mot

à mot, persuadé que je suis que vous me sçauriez bon gré de vous les communiquer. Vous verrez dans la derniere le caractere de feu *M. Belloste*, et le cas qu'on peut faire de son Remede. Cette Lettre est d'autant plus digne de foi qu'elle est d'une personne respectable, qui a eû l'honneur d'occuper à la Cour de Savoye un poste égal à son mérite, et qui est ici dans une estime universelle par sa pratique et par le rang distingué qu'il tient dans une des plus celebres Universités de l'Europe.

LETTRE adressée à M. *Cicognini*, Conseiller et Premier Médecin de feuë Madame Royale, Doüairiere de Savoye, et Premier Professeur de Médecine Théorique dans l'Université de Padoüe.

IL s'est excité dans ce Pays, Monsieur, une curiosité quasi universelle de lire le Traité du Mercure de M. Belloste, *inseré dans son Livre intitulé* Suite du Chirurgien d'Hôpital, *à cause des effets admirables qu'on dit avoir été produits sur diverses personnes par le Mercure; ce qui a fait qu'un de mes amis s'est disposé à mettre au jour la Traduction Italienne qu'il a faite de cet Ouvrage, pour satisfaire aux pressantes sollicitations d'une personne de consideration qui l'en a prié. Mais parce qu'il craint qu'il n'y ait quelqu'un, comme il arrive ordinairement lorsqu'on propose de nouveaux Remedes, qui accuse l'Auteur d'imposture et qui méprise le mérite d'un tel Remede, il souhaite de joindre à l'impression de cet Ouvrage votre témoignage sincere et autentique, par lequel*

en rende justice à la probité de l'Auteur et à la bonté de son Remede. Pour obtenir de vous cette grace il s'est adressé à moi, étant persuadé de mon attachement pour votre service, et de votre bonté singuliere à mon égard; et c'est pour lui complaire que je prends la liberté de vous suplier, Monsieur, de me donner quelques informations des mœurs et du merite de M. Belloste, *et de rendre témoignagne de ces effets desquels cet Auteur dit que vous avez été témoin oculaire, comme dans le cas de M. le* Chevalier de Morette, *de M. le* Comte d'Arc, Bavarois, *de Mad. la* Comtesse Busquet, *et de M.* Marchetti, *Médecin de S. E. M. le Cardinal* Pic de la Mirandole. *Par ce moyen vous ferez honneur à la memoire de ce grand homme qui vous a été parfaitement connu, vous rendrez un service considérable au Public, en certifiant les effets d'un Remede dont l'usage pourroit être d'une utilité infinie, et vous m'obligerez sensiblement dans le dessein où je suis de servir mon ami. Je ne manquerai pas de chercher les occasions à vous témoigner une vraye et parfaite reconnoissance, et l'estime toute particuliere avec laquelle je suis, &c.*

N. C.

A Venise ce 2. Aoust 1734.

RE'PONSE de M. *Cicognini.*

VOus m'ordonnez, Monsieur, de vous donner quelques éclaircissemens sur la probité de M. Belloste, *Auteur du Livre intitulé* Suite du Chirurgien d'Hôpital, *et de la vérité des faits dans lesquels je suis cité comme témoin. Il n'est rien de plus équitable que de rendre justice à la vérité et de complaire en même-temps à un ami comme vous, Monsieur, pour lequel je conserve tant d'estime.*

Versailles, chés M. le Paige, Commissaire, qui a bien voulu, pour l'utilité du Public, se charger d'en faire faire la distribution, après en avoir fait un heureux usage.

Le sieur *Charles Presle*, Marchand Joüaillier, donne avis qu'il a inventé de nouveaux Plateaux pour les Services de fruits et desserts de tables, dans des goûts variés, dont la magnificence, l'ordre, l'arangement et le coup d'œil, font plaisir, outre les doubles objets que les glaces représentent et qui produisent un effet très-agréable. Il en a fourni à divers Seigneurs, Ambassadeurs et autres Etrangers, tous de differentes manieres et à differens Services; il en fait fabriquer actuellement qui peuvent servir à toutes sortes de tables, soit grandes, moyennes, ou petites, et en 12. ou 15. sortes de Desseins, selon comme l'on veut aranger les Plateaux.

Il demeure ruë S. Martin, au coin de celle de Venise, à *la bonne Foy*. Ceux qui en voudront voir, peuvent aller chés lui. Il en vend et donne à loyer à juste prix.

A l'égard des prix qu'ils se vendent, on ne peut pas les déterminer, par raport aux augmentations ou diminutions d'ouvrages et chantournemens que les personnes qui en souhaitent désirent; de même des nombres et grandeurs de Plateaux proportionnés aux grandeurs des tables.

Digitized by Google

THE N
PUBLIC
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

Digitized by Google

Digitized by Google

HANSON,

Musique par M. Rousseau ; *à Chambery.*

Papillon badin, caressoit une Rose
Nouvellement éclose,
Ai-tôt il quitta pour suçer un Raisin ;
Ah ! dit la charmante Catin,
Voit tristement à son Berger volage
Bacchus, tu m'as ravi son cœur ;
ns-nous tant d'Amans sans ton Jus en-
iteur
Dégoûtés du tendre esclavage ?
ais, cruel Bacchus, ta fatale Liqueur ;
ous les inconstans est-elle le breuvage ?

SPECTACLES.

A Comédie Héroïque de l'Ambi-
tieux se soutient toujours au Théa-
e François, et attire de nombreuses
ssemblées, malgré les chaleurs.
On prépare pour ce Théatre une Piece
n trois Actes, sous le titre des *Caracte-*

Digitized by Google

res de Thalie, titre heureux, et qui raportera bien de la gloire à son Auteur, s'il est traité heureusement. Nous serons attentifs à en donner une juste Analyse et à raporter les sentimens du Public que nous tâcherons de recueillir avec l'impartialité dont nous faisons profession.

Le 15. Juin, les Comédiens Italiens remirent au Théatre une Comédie qui a pour titre l'*Italien marié à Paris*. Cette Piece qui est de la composition de M. Riccoboni le Pere, retiré du Theatre depuis 1729. fut jouée en Italien avec beaucoup de succès en Juillet 1716. L'Auteur y jouoit le premier rôle, c'est-à-dire, celui du *Jaloux* d'une maniere inimitable. La même Piece fut remise au Théatre en cinq Actes au mois de Novembre 1728. traduite en Prose par l'Auteur, lequel fut remplacé dans son rôle par le sieur Pagheti, autre excellent Comédien mort en 1732. Dans cette derniere reprise, la même Piece a été reduite à trois Actes, et mise en Vers libres par M. de la Grange, connu par d'autres Pieces qu'il a données au même Théatre. Elle a été reçuë très-favorablement du Public. Le sieur Romagnesy joue le pre-

Digitized by Google

mier rôle avec aplaudissement. La Piece est terminée par un très-joli divertissement dansé par les Acteurs et Actrices de la Troupe, &c. L'execution en a été generalement goûtée, ainsi que le Balet composé par le sieur Riccoboni; et la Musique de la composition du sieur Durocher, Auteur de plusieurs Ouvrages de Musique reçus très favorablement du Public. On peut voir un Extrait fort au long de la même Piece dans le premier Vol. de Décembre 1728. page 2701.

L'Academie Royale de Musique continuë les representations du Balet des *Amours des Dieux*, que le Public voit toujours avec plaisir; quoique ce Balet soit composé d'un Prologue et de quatre Entrées, on a été obligé de suprimer la seconde, pour finir l'Opera de meilleure heure, et donner ce temps à la promenade; les rôles ont été très-bien remplis dans cette reprise; la Dlle *Julie*, et les sieurs le *Page* et *Jelyot* chantent les rôles du Prologue. La Dlle *Petitpas*, et les sieurs *Dun* et *Tribou* ceux de la premiere Entrée, la Dlle Pélissier jouë le rôle de *Coronis*, et le sieur Tribou celui d'*Apollon*, dans la troisiéme Entrée; et la Dlle *Antier*, et le sieur *Albert* nouvel

Acteur (qu'on a déja entendu ici) executent très-bien les rôles d'*Ariane* et de *Bacchus*.

On prépare pour ce Theatre l'Opera de *Cadmus*, Tragedie, la premiere que Quinault ait donnée au Theatre Lyrique, et le premier Poëme en ce genre que Lully ait mis en Musique.

TAMBOURIN

Du Balet des Voyages de l'Amour.

PARODIE.

Par M. Fuzilier le Fils.

Que ce jus divin
Nous mette en train.
Son doux refrain
L'enseigne.
Voici le plaisir,
Songeons à le saisir,
Et qu'à loisir
Il regne,
S'en lasse-t-on ? } *bis.*
Non. }
Plus un cœur en prend,
Plus il sent

De penchant
A suivre un bien dont l'attrait
Plaît.
Viens Momus,
Trouver Baccus,
Les ris,
Ses favoris
Sont faits
Pour les Banquets
Que tu soutiens,
Viens.
Rends-nous fins
Calotins,
Rends-nous
Tous
Foux.
Trop heureux;
Grands Dieux!
Ceux
Qui suivant ta Loy,
Ne connoissent que toi
Roy.

Le 28. Juin, l'ouverture de la Foire S. Laurent fut faite par M. le Lieutenant General de Police, avec les Ceremonies accoutumées. Ce Magistrat avoit rendu le 14. du même mois son Ordonnance concernant ce qui doit être observé par

Digitized by Google

les Marchands qui y sont établis, et renouvelle les défenses des Jeux, &c.

Le même jour, l'Opera Comique fit aussi l'ouverture de son Theatre par deux Pieces nouvelles d'un Acte chacune en Vaudeville, avec des divertissemens, intitulées *l'Amour Paysan* et la *Fée Brochure*, précedées d'un nouveau Prologue adressé au Public, pour se le rendre favorable pendant le cours de la Foire. Un nouvel Arlequin Anglois execute dans le divertissement une Danse de Paysan yvrogne avec aplaudissement; il y a encore quelqu'autres nouveaux Acteurs qui dansent differentes Entrées dans les diversissemens, lesquels sont terminés par un Acte pantomime très-bien executé par tous les Danseurs, et par quelques Acteurs de la Troupe.

NOUVELLES ETRANGERES.

LETTRE écrite de Constantinople le 14. Février 1737.

MR Fawkener, Ambassadeur d'Angleterre à la Porte, se prépare à se rendre incessamment au Camp du Grand Visir, on dit qu'il sera suivi de près par M. Calkoën, Ambassadeur d'Hollande.

Soliman Pacha fut nommé le 20. Janvier Capitan Pacha, ou Amiral; il étoit ci-devant Bey, ou Capitaine de Galere.

Le 4. de ce mois les Patriarches Armeniens de Jerusalem et de Constantinople, et le Noncé du Patriarche Armenien de Perse, accompagnés d'un nombre de Metropolitains et de plusieurs Personnes des plus notables de leur Nation, vinrent dîner chés M. l'Ambassadeur de France, qui les traita splendidement; les deux Patriarches en s'en retournant entrerent dans la Chapelle du Palais, où ils firent leurs prieres qu'ils accompagnerent de beaucoup de génuflexions; le Patriarche de Jerusalem alla même baiser l'Autel. Ils admirerent les differentes Peintures dont cette Chapelle est ornée, et sur tout le Mausolée qui renferme le Cœur de M. le Comte des Alleurs, Ambassadeur de France à la Porte, cet Ouvrage qui a été fait à Venise est veritablement d'un grand goût et d'une noble simplicité.

Le 7. Février M. le Marquis de Villeneuve, Ambassadeur de France, eut une Audience du Kaïmakan dans une Maison de plaisance située au Fauxbourg de *Toup*.

Le 8. un Vaisseau de Guerre de Tripoly de Barbarie entra dans le Port de Constantinople, il aporte au Grand Seigneur le tribut, ou present, que cette Republique envoye à sa Hautesse.

Le 9. M. l'Ambassadeur de France fit sa premiere visite à Soliman, nouveau Capitan Pacha.

On a apris que M. Dahlman arriva le 21. Janvier au Camp du Grand Visir, et qu'il eut le 26. une audience de ce premier Ministre qui lui fit present d'une Pelisse de Samour, d'un Cheval harnaché et d'un Sabre; Mad. Dahlman

qui avoit pris la route de Vienne, doit, dit-on, revenir à Andrinople.

On travaille toujours avec beaucoup d'activité dans l'Arsenal de cette Ville à la construction d'un grand nombre de Galiotes, Brigantins et Bateaux plats, destinés à passer dans la Mer noire dès que la Saison le permettra.

EXTRAIT d'une autre Lettre écrite de Constantinople du 6. May 1737.

ON a écrit de Babadag du 22. Mars, que le Kan des Tartares après son expedition en Ukraine avoit repris la route de Crimée et qu'il devoit être de retour à Baccheseraï.

Le 28. Mars l'Armée Navale sortit de ce Port; elle étoit composée de 15. Galeres, et de 200. Galiotes, ou Brigantins, et de 6 Fregates.

Le 30. il y eut un Incendie à Constantinople qui causa un grand dommage par une quantité considerable de Ris, d'Huile, de Legumes et autre provisions, qui ont été consumées par le feu.

Le 29. le *Mektoupgi*, ou Secretaire du Grand Visir arriva à Constantinople. Le 30. il fut tenu un grand Divan à la Porte, où assisterent les Principaux des Gens de Loy et les Chefs des Milices. On y exposa la necessité de faire la Paix. Le Mufty donna son *Tetfa*, portant qu'il étoit permis de faire la Paix avec les Infidéles, lorsqu'on ne pouvoit continuer la Guerre sans s'exposer à un peril évident; sur cette décision, il fut resolu de donner pouvoir aux Plénipotentiaires du Grand Seigneur de faire la Paix aux meilleures conditions qu'il seroit possible. On

Digitized by Google

présumé qu'ils ont l'ordre de la faire à quelque prix que ce soit.

Le 26. du même mois, l'Ambassadeur d'Angleterre, qui étoit parti le 26. Février de Constantinople, arriva au Camp. On a apris que le Grand Visir ayant voulu lui donner la Pelisse de Samour, il l'avoit refusée, alleguant pour raison, qu'il ne devoit avoir cette marque de distinction qu'en qualité de Médiateur, et qu'il n'auroit cette qualité que lorsque la Médiation de Sa Majesté Britannique auroit été acceptée par la Czarine, comme elle l'avoit été par la Porte.

Le 5. Avril M. Stanidski alla à l'Audience du Caïmakan, et le 7. à celle du Grand Seigneur, en qualité d'Internonce, pour notifier à la Porte l'avenement de l'Electeur de Saxe au Trône de Pologne.

Le 17. Avril l'Ambassadeur d'Hollande arriva à Babadag, il fit notifier son arrivée par son Secretaire aux Ambassadeurs d'Allemagne et d'Angleterre; ces Ambassadeurs lui envoyerent leurs Secretaires, mais ils ne l'ont vû, ni l'un, ni l'autre.

Le 18. Avril M. Dahlman partit de Babadag pour se rendre à Kudak, qui a été fixé pour le lieu des Conferences. Saïde-Effendy le suivit deux jour après; le Reys-Effendy devoit se mettre en marche le 25. avec les autres Plenipotentiaires, et le Drogman de la Porte. On écrit du 23 Avril de Babadag que l'Ambassadeur de Hollande n'avoit pas encore eu audience du Grand Visir; que l'on disoit que cet Ambassadeur, ni celui d'Angleterre n'iroient point à Kudac, et qu'ils suivroient le Grand Visir, qui devoit partir de Babadag vers le milieu du mois de May, passer le Danube et s'avancer jusques à Castal.

Le Kan des Tartares dernier deposé, qui avoit

eu la permission de resider à Hullipoly, a été depuis quelques jours relegué de nouveau à Scio.

On publie que le Kan des Tartares regnant, a refusé de se rendre au Camp du Grand Visir, et qu'il est occupé à fortifier Precops et Kilbournon, dans le soupçon où il est que la Porte ne soit d'intelligence avec l'Empereur et les Moscovites, pour faciliter à ces derniers la Conquête de la Crimée.

Le 2. May, la Flote qui étoit encore à l'embouchure de la Mer noire, mit à la Voile. On a fait revenir dans ce Port deux Fregates, d'où on a déchargé quantité de Canons de Campagne, qui avoient été destinés pour l'Armée du Grand Visir, et que l'on s'étoit proposé de faire passer à Issatchi par la Mer noire et le Danube. Les Bâtimens qui avoient été fretés pour transporter les Troupes d'Asie à Taman, ont été envoyés à la traite du Bled. Toutes ces circonstances semblent annoncer la Paix.

AFRIQUE.

Les avis reçus depuis peu de la côte d'Afrique portent que le nouveau Dey de Tunis ayant apris que l'ancien Dey s'étoit retiré dans les environs d'Ausolette avec le petit nombre de Troupes qui demeurent attachées à son Parti, il étoit allé l'attaquer dans ses retranchemens, qu'il l'avoit obligé de s'enfuir à Souza, Ville bâtie sur le bord de la Mer, et que depuis peu le nouveau Dey s'est rendu devant cette Place dans le dessein d'en entreprendre le Siége par Terre et par Mer.

Selon les dernieres Lettres écrites du Port de Sainte Croix en Barbarie, il n'y a point d'apparence qu'on puisse voir si tôt la fin des troubles

 qui

qui agitent depuis long-temps le Royaume de Maroc. La plus grande partie des Habitans du plat Pays, est attachée aux interêts de Muley-Lariba, que l'Armée des Noirs a élû à la place de Muley Abdhalla; mais les Habitans des Montagnes suivent le parti de ce dernier; et il est d'autant plus difficile de les en detacher, qu'accoutumés au brigandage, ils ont le specieux pretexte des droits de leur Chef pour commettre impunément toutes sortes d'excès. Muley-Abdhalla a fait raser tous les Châteaux et détruire tous les Ouvrages exterieurs qui défendoient les aproches de la Ville de Fez, esperant que les Habitans se trouvant par là plus exposés aux insultes de ses Troupes, ils se determineroient plus facilement à abandonner le parti de son Concurrent. Cependant il n'a point encore tiré de cet acte d'hostilité l'avantage qu'il en attendoit, et les Habitans, tout depourvûs qu'ils sont de défenses, n'en sont pas moins fidéles à Muley-Lariba. Ceux de Ste Croix et de Sophie se sont déterminés à garder une exacte Neutralité entre les deux prétendans au Trône; et ayant refusé de recevoir les Troupes de l'un et l'autre de ces Princes, ils entretiennent des Garnisons à leurs dépens, pour empêcher que l'un des deux ne leur donne la Loy.

Il continuë d'aborder à Ste Croix un nombre extraordinaire de Vaisseaux qui vont y charger des Grains, et le Bled y est toujours à un prix modique, quoique les Sauterelles ayent causé cette année quelque dommage dans les Campagnes voisines. On écrit de plusieurs autres endroits de l'Afrique, que ces insectes y ont fait beaucoup de ravage, et qu'on y étoit menacé d'une très-grande disette.

Digitized by Google

POLOGNE.

On écrit de Curlande que les Etats du Duché de ce nom, devoient proceder le 11. de ce mois à l'Election d'un nouveau Duc, et que quelques Troupes de la Czarine sont entrées dans le Pays, et ont été distribuées par leur Commandant dans les Bailliages sur lesquels le Doüaire de la Czarine a été assigné, lorsqu'elle épousa le Duc Frederic Guillaume, Predecesseur du Duc Ferdinand.

On a apris de Lithuanie, qu'il y avoit eu depuis peu un grand Incendie à Wilna, Capitale de ce grand Duché, et que cinq Convents et plusieurs Palais avoient été reduits en cendres avec la moitié des Maisons de la Ville.

Le Roy Auguste et la Republique de Pologne ayant consenti que le Congrès dans lequel on doit regler les conditions de l'accommodement proposé entre le Grand Seigneur et la Czarine, se tint dans une Ville de ce Royaume, et Sa Hautesse étant convenuë avec S. M. Cz. que les Ministres Plenipotentiaires s'assembleroient à Niemirow, petite Ville située dans la Podolie, et qui apartient au grand Général de la Couronne, ce Seigneur a envoyé un Officier au Grand Visir pour sçavoir de lui quand les Ministres Plenipotentiaires du Grand Seigneur partiroient de Kudack pour le lieu destiné aux Conférences.

ALLEMAGNE.

On a apris de Vienne que le depart du Duc de Loraine pour l'Armée, étoit fixé au 12. de ce mois, et que l'Empereur lui a assigné 500000.

Digitized by Google

Florins pour les dépenses qu'il sera obligé de faire pendant la Campagne.

L'Empereur a établi à Inspruck une Tontine, dont le Capital montera à deux millions de Florins, et dont la Chambre du Commerce du Tirol aura la direction. Cette Tontine sera distribuée en quatre Classes, dans chacune desquelles il y aura mille actions, et chaque action sera de 500. Florins. La premiere Classe doit être composée d'Actionnaires au dessous de vingt-cinq ans, qui retireront sept pour cent d'interêt; la seconde de personnes depuis vingt-cinq ans jusqu'à quarante, auxquelles ont donnera un pour cent d'interêt; de plus la troisiéme, de personnes depuis quarante ans jusqu'à cinquante-cinq, qui auront neuf pour cent; et la quatriéme, d'interessés au dessus de cinquante-cinq ans, qui joüiront du denier dix.

A mesure qu'il mourra des Actionnaires, la moitié des revenus de leurs actions sera repartie entre les survivans. Les Etrangers pouront s'interesser dans cette Tontine, et S. M. I. leur promet que leurs Dividens seront exempts de toute diminution ou imposition, et qu'ils ne seront saisis sous aucun pretexte, pas même en cas de Guerre avec les Nations dont seront les Actionnaires.

Le 18. de ce mois, il arriva à Dresde de Mittau, un Seigneur Curlandois que les Etats du Duché de Curlande, ont depêché au Roy Auguste de Pologne, pour lui donner avis que s'étant assemblés le 12. afin de proceder à l'Election d'un nouveau Duc, ils avoient élû pour Souverain le Comte de Biron, grand Chambellan de la Czarine.

On aprend de Toplitz que le Roy Auguste et la Reine son Epouse y étoient arrivés au com-

mencement de ce mois, pour y prendre les Eaux Minerales d'Eger; que le 10. la Bourgeoisie tira à l'Oiseau en presence de S. M. qui fit l'honneur aux Habitans de tirer avec eux, et qui remporta le prix.

On écrit de Berlin que le 3. de ce mois, le Roy de Prusse, dont la santé est entierement retablie, fit la revûë generale des Troupes qu'il avoit fait venir dans les environs de cette Ville. Ces Troupes qui consistoient en quatorze Bataillons, demeurerent sous les Armes pendant quatorze heures. Quoique le Prince Royal eût eu la veille un accès de Fiévre, il ne laissa pas d'assister à cette revûë, et malgré la chaleur excessive il fut toujours à la tête de son Regiment, mais aussitôt après la revûë il fut obligé de se mettre au lit.

ITALIE.

PAr les Lettres de Rome, on aprend que le 11. de ce mois, les Armes de Stanislas premier, Roy de Pologne, Duc de Loraine et de Bar, furent placées sur la porte de l'Eglise de S. Nicolas des Lorains, où l'on chanta à cette occasion une Messe solemnelle, et le *Te Deum*, auquel le Duc de Saint Aignan, Ambassadeur du Roy de France, assista avec un grand nombre de Personnes de distinction.

Le Roy Stanislas a nommé le Chevalier Coltrolini son Agent en cette Cour.

Il s'est commis à Rome depuis peu plusieurs meurtres, entr'autres celui du Supérieur du College des Ecossois, lequel a été assassiné par un jeune Protestant, qui feignoit de vouloir faire abjuration entre ses mains; et celui d'une

Tourière des Religieuses Ursulines, qui a été tuée à coups de coûteau par un Prêtre du Pays de Liége. L'un et l'autre de ces assassins ont pris la fuite, mais la diligence avec laquelle on les a suivis, fait esperer qu'ils seront arrêtés.

On aprend de Naples que depuis le 22. du mois de May, le Mont Vesuve a cessé de jetter des flammes et des matieres bitumineuses. Peu s'en est fallu que le principal des Torrens enflammés qui en sortoient, et dont la violence étoit telle qu'ils parcouroient en une minute l'espace de deux pas Géométriques, n'ait entierement enseveli le Bourg de *la Torre del Greco*. Après avoir rempli une ravine très-profonde, il avoit déja gagné le grand chemin et renversé l'Eglise du Purgatoire, ainsi qu'une partie de celle des Religieux Carmes, et il eut causé de plus grands ravages, si l'on n'eût pris le parti de couper un Pont qui étoit sur la même ravine. Par ce moyen le Torent prit son cours vers la Mer, et il ne s'arrêta qu'à une portée de fusil du rivage, de sorte qu'apresent les Voyageur sont obligés de marcher tout proche de la Côte pour aller du côté de Salerne. Ce Torrent qui étoit large de plus de cinquante pieds, avoit cinq toises de profondeur, et dans quelques endroits creux, cette profondeur étoit de plus de vingt toises. La matiere dont il étoit composé ressembloit à de l'écume de Fer, tant pour la couleur que pour la dureté, et c'est un mélange de fer, de souffre, de sel commun, de salpêtre et de pierres calcinées.

Pendant que les flammes étoient à leur plus haut dégré de violence, les Provinces de la Capitanate et de Monte-Fuscoli ont été envelopées dans d'épaisses tenebres; on y a senti plusieurs

secousses de tremblement de Terre assés fortes, et l'on entendoit de toutes parts des bruits souterrains effrayans.

La Bourgade d'Ottaïano sur le penchant de la Montagne a été fort endommagée par une pluye continuelle de cendres et de pierres d'une grosseur énorme ; presque toutes les Maisons y sont devenuës inhabitables, et dans un Convent de Filles, il y a eu trois Religieuses de tuées et deux de blessées dangereusement.

Toutes les Fermes des environs de Somma, qui produisent d'excellents Fruits et des Vins renommés, ont été ruinées, et on ne compte pas d'y faire de Recolte cette année.

On attend des nouvelles plus détaillées de ce qui est arrivé en plusieurs endroits du Royaume de Naples. Cette Ville n'a souffert aucun dommage. Le Roy a envoyé un Corps d'Infanterie pour garder les Maisons qui ont été abandonnées par les Habitans de *la Torre del Greco.*

On écrit de la Bastie, Capitale de l'Isle de Corse, que la nouvelle qu'on y avoit reçuë au commencement de ce mois, de la détention du principal Chef des Rebelles en Hollande, donnoit lieu d'esperer qu'ils ne tarderoient pas à rentrer dans leur devoir, et que M. Rivarola, dès qu'il eut été instruit de la consternation repanduë à cette occasion dans leur Camp, leur fit sçavoir que la Republique leur offroit une Amnistie generale, et les mêmes conditions qui leur avoient été accordées ci-devant par la médiation de l'Empereur. Ils auroient peut-être accepté les propositions de M. Rivarola, si pendant qu'ils étoient occupés à déliberer sur le parti qu'ils prendroient, il n'étoit arrivé à la Plage d'Aleria deux Officiers, par lesquels leur

principal Chef leur donnoit avis qu'à la verité il étoit arrêté pour dettes à Amsterdam, mais qu'il seroit bientôt mis en liberté, et qu'il ne tarderoit pas à revenir dans cette Isle. Les assurances données par ces deux Officiers ayant changé absolument la disposition des Esprits, les Rebelles se sont avancés en grand nombre jusqu'au pied du Glacis de la Bastie malgré le feu du Canon et de la Mousqueterie, et ils ont crié aux Sentinelles, qu'ils étoient déterminés à souffrir plûtôt les dernieres extremités que de rentrer sous la Domination de la Republique, et que s'ils perdoient leur Chef, ils lui trouveroient bientôt un Successeur qui les aideroit à recouvrer leur liberté.

Leur aproche a causé une grande allarme dans cette Ville, mais le grand feu qu'on a fait sur eux les a obligés de retourner à leur Camp, où ils ont emmené sept ou huit Prisonniers qu'ils ont fait dans un Poste avancé. Quoiqu'ils soient demeurés dans l'inaction depuis qu'ils se sont retirés, M. Rivarola a redoublé les Gardes de tous les principaux Postes, et on travaille avec d'autant plus de diligence à prendre des mesures pour s'opposer à leurs entreprises, qu'on a été informé que leur Chef étoit en chemin pour revenir les joindre, et que le bruit vient même de se repandre qu'il est déja arrivé dans cette Isle.

Les Rebelles ont fait publier par son ordre un Manifeste, dans lequel il entreprend de répondre au Decret qui le declare Seducteur des Peuples, Fauteur des troubles, ennemi de la Republique, et coupable de haute trahison. Il dit dans ce Manifeste, qu'il ne merite pas les diverses denominations qui lui sont données

Digitized by Google

dans le Decret de la Republique, puisque ce n'est pas lui qui a suscité les troubles dont la Corse est agitée, et qu'ils n'ont d'autre source que les divers mécontentemens que les Habitans de l'Isle pretendent avoir reçûs des Genois ; que si ceux-ci avoient eu veritablement à cœur la tranquillité de cette Isle, ils auroient fait éprouver d'autres traitemens à un Peuple qui ne s'étoit soûmis qu'à condition que la Republique seroit fidelle à des Conventions stipulées sous la garentie de l'Empereur, que pour lui il n'est venu en Corse qu'après y avoir été apellé par les Habitans, et que quand il seroit tel que les Genois pretendent l'insinuer, la Providence ne feroit en cette occasion à l'égard d'une Nation oprimée que ce qu'elle a fait ci-devant en faveur de plusieurs autres Peuples, lorsqu'elle leur a envoyé des Liberateurs, dont on n'avoit pas lieu d'attendre d'abord les grands succès qu'on a vus dans la suite.

Il ajoûte en finissant, qu'en vertu du pouvoir que la Nation lui a donné, il défend aux Genois de demeurer en Corse sous peine de la vie, et il declare que les Corses ne conclûront point la Paix avec la Republique, à moins qu'elle ne renonce à la Possession de leur Isle, et qu'elle ne leur restitue tout l'argent qu'elle en a tiré par les impositions.

Les Lettres de Genes du 11. de ce mois, portent qu'on n'y a point encore reçû d'avis certain du retour du principal Chef des Rebelles dans l'Isle de Corse, mais la plûpart des lettres de la Bastie marquent qu'on croit qu'il y est arrivé, parce que le Chanoine Orticone, et quelques autres de ses Adherans se sont rendus précipitamment à Aleria, où l'on dit qu'il a debarqué.

barqué. On a apris, par ces Lettres, qu'un détachement d'environ trente hommes de la Garnison de la Place avoit tué quelques uns des Ouvriers qui travailloient aux Salines retablies par les Rebelles, et que ces derniers avoient fait dire à M. Rivarola qu'ils traiteroient les Sujets de la République avec la même rigueur qu'on traitoit les personnes attachées à leur parti. Les mêmes avis portent que le bruit couroit que le fameux Louis Ciaferri, un des anciens Chefs des Rebelles étoit mort dans leur camp.

Les Lettres du 18. portent que l'inaction dans laquelle se tiennent les Rebelles de Corse, donne lieu de conjecturer que leur principal Chef n'y est pas encore revenu, comme on l'avoit publié. On a apris en dernier lieu qu'il regne beaucoup de division parmi eux; que leurs differends sont souvent suivis de voyes de fait, et quelquefois de meurtres, mais que remplis d'animosité dans leurs querelles particulieres, ils semblent être toujouts prêts à les oublier et à se réunir, dès qu'il s'agit de leur interêt commun. Leur obstination à persister dans leur revolte a déterminé le Senat à attendre des occasions plus favorables pour les soumettre, et à se contenter de songer à la conservation des Places qui sont demeurées sous la Domination de la Republique.

Les Salines d'Aleria, que les Rebelles ont rétablies, sont si abondantes qu'ils comptent d'entirer assés de sel, non seulement pour leur consommation, mais encore pour en fournir aux Etrangers. Ils ont découvert dans une Mine de Fer, située aux environs d'Alizani, une Mine qui leur produit beaucoup de ce Metal. Leurs Chefs ont établi à Orena une Manufacture de Cuir, par le moyen de laquelle ils seront en état

de se procurer plusieurs commodités que les Etrangers leur faisoient acheter fort cher.

GRANDE-BRETAGNE.

LE 2. de ce mois le Roy se rendit à la Chambre des Pairs, avec les cérémonies accoûtumées, et S. M. ayant mandé la Chambre des Communes, fit aux deux Chambres le discours suivant.

MYLORDS, ET MESSIEURS,

Je suis venu ici pour mettre fin à cette Séance du Parlement, afin que vous ayez la liberté de vous retirer dans vos Provinces, et de contribuer, selon vos divers Emplois au maintien de la Paix et du bien du Royaume. Je vous remercie des marques particulieres que vous m'avez données de votre affection et de votre zele pour ma Personne et pour mon honneur, et j'espere que la sagesse et la justice que vous avez fait paroître à l'occasion de quelques incidens extraordinaires, préviendront à l'avenir de pareils attentats. La conduite de ce Parlement a été si égale dans toutes ses délibérations sur les Affaires publiques, qu'il seroit aussi injuste de n'en point avoir de reconnoissance, qu'il est inutile d'en raporter toutes les particularités.

MESSIEURS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES,

Le soin que vous avez pris de lever les Subsides nécessaires pour le Service de l'année courante, de la maniere la moins onereuse à mon Peuple, est une nouvelle preuve de votre attention toujours égale à soûtenir mon Gouvernement & les interêts de votre Patrie.

MYLORDS ET MESSIEURS,

Vous ne pouvez ignorer combien les honnêtes

Digitized by Google

Gens et les Personnes de bonnes mœurs se trouvent justement scandalisés et offensés de la licence qui regne dans le temps present, sous l'ombre et le prétexte de la liberté, et combien il est absolument nécessaire de reprimer cet abus excessif par une juste et vigoureuse execution des Loix. C'est un usage qui n'est devenu que trop général, que de braver toute autorité, de mépriser la Magistrature, et même de s'oposer à l'execution des Loix, quoi que cela soit aussi préjudiciable aux libertés du Peuple qu'aux Prérogatives de la Couronne, le soûtien de l'une étant inséparable de la Protection de l'autre. J'ai pris les Loix du Pays pour regle constante de mes actions, et je m'attends aussi que mes Sujets feront leur principal devoir de la soumission que ces mêmes Loix leur imposent, et qu'il est de leur interêt d'avoir toujours pour mon Autorité et pour mon Gouvernement.

Le Lord Chancelier prorogea ensuite le Parlement par ordre de S. M. jusqu'au 15. du mois d'Août.

MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LE 30. May, Anne-Joseph Comte de *Tornielle* et de Brionne, Marquis de Gerbeviller, Conseiller, Chevalier d'honneur en la Cour Souveraine de Loraine et Barois, Grand-Bailly de Nancy, Conseiller d'Etat, et Grand-Chambellan du Duc de Loraine, mourut à Nancy, où il s'étoit rendu de Vienne depuis quelque temps à l'occasion du Reglément de la cession du Duché de Loraine. Il étoit âgé de 73. ans; son corps fut transporté le premier Juin à Gerbevil-

ker, où il fut inhumé le lendemain dans l'Eglise des Carmes, lieu de la sépulture de ses Ancêtres. Il avoit épousé en 1700. Antoinette-Louise de Lambertye, fille de Georges, Marquis de Lambertye, Baron de Cons, Conseiller d'Etat, Bailly de Nancy, et Maréchal de Loraine, et de Christine de Lenoncourt de Blainville, sa premiere femme. Il la laisse veuve sans enfans, n'en ayant jamais eû d'elle. Henri-Hiacinthe, Comte de Tornielle, Grand-Aumônier de Loraine, Grand Doyen de l'Eglise Primatiale de Nancy, &c son frere puîné, et le seul qu'il eut, mourut à Nancy le 2 Avril de l'année derniere 1736. ainsi cette Famille, originaire de Novare en Lombardie, et qui s'étoit établie en Loraine sur la fin du 16 siecle, se trouve éteinte. On en trouve la Généalogie dans le Dictionaire de Morery de 1725. et dans le Suplément de 1735.. On mande de Nancy que les grands biens du Marquis de Gerbeviller passent au neveu de la Dame sa veuve, qui est fils du Marquis de Lambertye, et qui prend à présent le titre de Comte de Tornielle.

Le 16. Juin, la Duchesse Doüairiere de Northumberland, mourut à sa Terre de Trogmore, près de Windsor, dans la 106e année de son âge.

FRANCE.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LE Roy a donné au Prince de Nassau, l'agrément du Régiment de la Marine, dont le Marquis de Mirepoix étoit Colonel. . . . . Le

Digitized by Google

Le 4. de ce mois Madame la jeune Duchesse de Bourbon, dont la santé se retablit tous les jours, et qui aime beaucoup les belles Fleurs, alla se promener dans le Jardin du sieur le Fevre, qu'elle trouva encore plus fleuri, qu'elle ne l'avoit esperé, la Saison étant déja bien avancée pour les Fleurs du Printemps, dont l'ardeur du Soleil avoit précipité la durée dans presque tous les Jardins fleuristes de Paris. S. A. S. s'y promena agréablement, s'y reposa et en sortit satisfaite d'un Bouquet des plus belles Fleurs que le sieur le Fevre eut l'honneur de lui présenter.

On trouve chés ledit sieur le Fevre toutes sortes de Graines Médicinales, Potageres et de Fleurs; des Oignons, des Plantes et des Semences de toutes les especes, pour l'ornement des Jardins.

Son Jardin est Ruë de Vaugirard attenant le mur du Luxembourg et le Cerceau d'or, Fauxbourg S. Germain; mais sa demeure principale, et plus commode pour le Public, est au milieu du Quay de la Mégisserie, à l'Enseigne du Coq de la bonne Foy. On lit sur son Plafond cette dévise. *Sanat, nutrit, et ornat.*

Le 16. les Députés des Etats d'Artois eurent audience du Roy: ils y furent

présentés par le Duc d'Elbœuf, Gouverneur de la Province, et par M. d'Angervilliers, Ministre et Secretaire d'Etat, et conduits en la maniere accoûtumée par le Grand Maître et par le Maître des Ceremonies. La députation étoit composée de l'Abbé de la Grange, Grand-Vicaire du Diocése d'Arras pour le Clergé, qui porta la parole ; du Comte de la Bussiere pour la Noblesse, et de M. Ansar, Conseiller et Pensionnaire de la Ville d'Arras, Deputé du Tiers-Etat.

Le 18. Juin, les Maîtres de Musique et Musiciens de Paris, firent celebrer dans l'Eglise des grands Augustins une Messe solemnelle à plusieurs Chœurs de Musique, pour le repos des Ames de leurs défunts Confreres.

Le 26. de ce mois, le Roy accompagné de Monseigneur le Dauphin, fit dans la cour du Château de Versailles la revûë des deux Compagnies des Mousquetaires de la Garde de S. M. Le Roy passa dans les rangs, et après qu'ils eurent fait l'exercice, S. M. les vit défiler. La Reine et Mesdames de France virent cette revûë du Balcon de l'Apartement du Comte de Clermont.

Digitized by Google

Le 20. Juin, Fête du Saint Sacrement, le Roy et la Reine entendirent les Vêpres dans la Chapelle du Château de Versailles, et Leurs Majestés assisterent au Salut qui fut chanté par la Musique.

Le 27. jour de l'Octave, le Roy accompagné du Duc d'Orleans, du Comte de Clermont, du Prince de Dombes et du Comte d'Eu, se rendit à l'Eglise de la Paroisse du Château, et S. M. y entendit la Grand'Messe, après avoir assisté à la Procession.

Pendant l'Octave, le Roy a assisté tous les jours au Salut. Le 25. et le 26. la Reine l'a entendu dans la Chapelle. Le 22. Monseigneur le Dauphin assista au Salut dans l'Eglise de la Paroisse du Château, et Mesdames de France y assisterent dans l'Eglise de la Paroisse de Saint Loüis.

Le 30. de ce mois, Monseigneur le Dauphin vint de Versailles à Paris se promener au Cours et dans dans le Jardin des Thuilleries.

Le Duc d'Ancenis, Capitaine des Gardes du Corps en survivance du Duc de Bethune son Pere, a été nommé par le Roy, Mestre de Camp du Regiment

de Cavalerie, dont le Duc de Chevreuse, Mestre de Camp général de Dragons, a été Mestre de Camp.

FESTE donnée à Bayonne.

LE 11. jour du mois de Juin, troisiéme Fête de la Pentecôte, les deux Compagnies de Grenadiers du Regiment de Chartres, en garnison à Bayonne, furent commandées avec un détachement de 300. Hommes pour la Bénédiction des Drapeaux; la Troupe en bataille dans l'Eglise et formant la Haye dans la Nef, l'Evêque de Bayonne à la tête de tout son Chapitre et du Clergé, suivi de M. d'Adoncourt, Brigadier des Armées du Roy, et Commandant à Bayonne, de tout l'Etat Major de la Place, de M. le Comte d'Estampes, Colonel-Lieutenant du Regiment de Chartres, et tous les Officiers du Regiment, arriva dans l'Eglise; il prononça un très-beau et très éloquent Discours dans lequel il eut l'art de persuader toutes les vertus de l'Héroisme par celles même de la Religion la plus Chrétienne, il y fit entrer l'éloge du feu Duc d'Orleans, Regent, du Duc d'Orleans d'aujourd'hui, et de ces deux exemples, joints aux dispositions favorables et prématurées qu'on décou-

vre dans le Duc de Chartres, il tira les moyens pour montrer les hautes esperances qu'on devoit concevoir de ce jeune Prince ; après la Bénédiction des Drapeaux, on chanta un *Te Deum* au bruit d'une nombreuse Artillerie, placée devant la Cathédrale. Tous les Vaisseaux qui étoient sur la Riviere répondirent par plusieurs décharges de Canon.

Les Officiers du Régiment de Chartres étant bien-aises de donner au Public des marques autentiques de la joye qu'ils ont d'avoir le Duc de Chartres pour leur nouveau Colonel, et de la grace que S. M. leur a faite de leur rendre un nom qu'ils ont eu l'honneur de porter depuis leur création, du vivant du Duc d'Orleans Regent, et successivement du Duc d'Orleans d'aujourd'hui, donnerent, à cette occasion, une Fête magnifique et parfaitement bien entenduë, et ne crurent pouvoir choisir une plus favorable, ni une plus auguste journée pour la célébrer, persuadés que si S. A. R. le Prince Emmanuel de Portugal, qui étoit à Bayonne, vouloit l'honorer de sa presence, rien ne manqueroit à cette brillante Cérémonie. Ils prirent la liberté d'aller l'en prier à son Palais en corps ; le Prince, avec sa bonté ordinai-

Digitized by Google

te, leur promit d'y venir. Toutes les Dames de la Ville et les Messieurs y furent invités, et tous les differens Corps Militaires.

Le même jour à cinq heures du soir on representa une Comédie; ce Spectacle fut des plus brillants, et avec un grand concours. Après la Comédie on se rendit à l'Hôtel de Ville; en passant sur la Place de Grammont, on y eut l'agréable surprise d'un Spectacle nouveau. La Bourse étoit le Lieu que les Lieutenans du Régiment de Chartres avoient choisi pour donner leur Fête, à l'exemple des Capitaines; cette Place se trouva toute illuminée et décorée de la façon la plus galante. La Reine d'Espagne, informée du succès decette Décoration, passa exprès sur le Pont Mayo pour joüir du coup d'œil; les Officiers, sensibles à cet honneur, n'oublierent rien pour rendre à Sa Majesté tous ceux qu'une conjoncture si flateuse, mais si peu attenduë, pût leur permettre, on la salua par un grand bruit de Boëtes et de Canon, et la Reine remplie de bonté, leur députa aussi tôt un de ses Gentilshommes pour les remercier de leurs attentions.

Toute la Façade de l'Hôtel de Ville

étoit décorée et illuminée dans un autre goût qui n'étoit pas moins galant, et de plus, embellie d'un nombre de Trophées très-convenables au sujet. Le Prince de Portugal y arriva sur les neuf heures du soir, et il fut reçû avec tout l'éclat dû à sa Dignité, par une Garde composée d'un Capitaine, d'un Lieutenant et d'un Enseigne. Il fit l'honneur aux Officiers du Régiment de Chartres de souper à une Table de 150. Couverts, dressée en Fer-à-cheval dans une des Salles de l'Hôtel de Ville, et à laquelle étoient invitées toutes les Dames de distinction de la Ville; il y fut servi, pendant tout le repas, par M. le Comte d'Etampes, de concert avec M. le Marquis de Pinafuentes, Majordôme de la Reine d'Espagne, que S. M. avoit envoyé à cet effet. On eut attention de laisser un intervalle entre le Prince et ceux qui étoient à sa droite et à sa gauche; la Santé du Roy et de la Reine, de la Reine d'Espagne, celle du Prince de Portugal et du Duc de Chartres y furent portées et bûës avec le respect et la décence convenables, et annoncées au Public par des décharges réiterées tant sur Terre que sur Mer; il y eut plusieurs autres Tables servies avec abondance et délicatesse.

Le repas fini, le Prince se rendit dans une Salle magnifique où S. A. R. voulut bien ouvrir le Bal et en faire les honneurs, et Elle dansa pendant une partie de la nuit; on n'oublia rien de toutes les attentions et de toutes les recherches qui peuvent rendre une Fête éclatante et agréable : S. A. R. en se retirant donna aux Officiers du Régiment de Chartres des témoignages particuliers de tout l'agrément qu'Elle y avoit eu.

L'intention des Officiers étant que tout le Monde prît part à cette réjoüissance, on fit donner du vin à tous les Soldats du Régiment; cette distribution fut faite avec tant de regle, et le Soldat usa de cette liberalité avec tant de sagesse, qu'à travers la joye il fut aisé de reconnoître la bonne discipline à laquelle il est accoûtumé.

COMPLIMENT au P. ARCERE *de l'Oratoire, Professeur de Philosophie au College de Condom, sur le Prix de l'Ode, qu'il a remporté aux Jeux Floraux l'année derniere. Par le P.* Chabaud, *Regent d'Humanités dans le même College.*

UN Enfant de Berule (Arcere étoit son nom)
Parut n'aguere à la Cour d'Apollon.
A son abord tout le Parnasse

Est en rumeur, et ne sçait quelle place
A l'Auteur on doit destiner.
Uranie aussi-tôt aborde et va mener
Cet Hôte à ses enfans: le docte Chœur se leve;
Descartes, Malebranche, en voyant leur Eleve,
Agités d'un transport joyeux,
Veulent qu'ils s'assoie auprès d'eux,
Mais l'Auteur modeste recule.
La Muse, qui des mœurs tance le ridicule,
L'arrache à ce lieu brusquement.
Quoi, dit-elle, est-ce en vain que j'eus la complaisance
De le dresser à railler finement?
A badiner élegamment?
J'ordonne qu'auprès de Terence
On le place: à cette ordonnance
Scipion, Lélius sont ravis d'obéïr.
L'Afranchi de Lucain parut s'en réjoüir,
Mais en naissant sa joye est étoufée.
La Muse dont nâquit Orphée,
Qui jadis à l'Auteur dicta mainte leçon,
Revendiqua son Nourisson.
Arcere doit, dit-elle, à mes faveurs la gloire
D'avoir surmonté ses Rivaux;
La Garone l'a vû remporter la victoire
Au Jugement des Jeux Floraux.
On dit que ses Nymphes timides,
Hôtesses des Grotes humides,

Digitized by Google

Entendant reciter ses Vers,
Crurent que le Chantre célébre,
Dont les accens arrêtoient l'Ebre,
Etoit ressuscité pour enfanter ces Airs.
L'Eloge de l'Ode nouvelle
Fit naître l'ardeur de la voir;
On la lit : quel silence ! Horace en veut avoir
Un exemplaire très-fidele.
De Clémence sur-tout éclata le transport,
En voyant ses Enfans dignes Dépositaires
Des Récompenses Litteraires,
Ne pas dégénerer long-temps après sa mort.
Aussi-tôt d'un commun accord
Parmi les illustres Lyriques
On assigne une Place au Poëte nouveau.
Le Chantre des Jeux Olympiques,
L'Auteur le plus sensé des premiers Satyriques
Le veulent pour voisin sur le double Côteau.
Sur le Luth d'Horace il s'exerce,
Et l'on croit presqu'alors qu'Horace l'a touché;
Chacun recherche son commerce,
Et nul ne se repent de l'avoir recherché.

Digitized by Google

BENEFICES DONNE'S,

Feüille du 3. Juillet 1737.

L'Evêché de *Nîmes*, vacant par le décès de M de la Parisiere, à M. de Becdelievre, Prêtre, Vicaire General de Perigueux.

L'Evêché de *Luçon*, vacant par le décès de M. de Bussy Rabutin, à M. de Verthamon de Chavagnac, Prêtre, Vicaire General de Limoges.

L'Evêché d'*Angoulême*, vacant par le décès de M. de Bernard de Rezay, à M. du Verdier, Prêtre, Doyen et Vicaire General d'Angoulême.

L'Abbaye Commandataire de *Buzay*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Nantes, vacante par le décès de M. de Caumartin, Evêque de Blois, à M. de Rosset de Rocozel de Fleury, Clerc tonsuré du Diocèse de Narbonne.

L'Abbaye Commandataire de *Simorre*, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Auch, vacante par le décès de M. de Puget, à M. de Grossoles de Flamarens, Prêtre, Vicaire General de Narbonne.

L'Abbaye Commandataire de la *Frenade*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Saintes,

tes, vacante par la démission pure et simple du dernier Titulaire Commandataire, à M. de Montesquiou-Poylebon, Prêtre du Diocèse d'Auch.

L'Abbaye Commandataire de *Flavigny*, Ordre de S. Benoît, Diocèse d'Autun, vacante par le décès de M. de Bussy Rabutin Evêque de Luçon, à M. de Piolenc, Clerc tonsuré du Diocèse d'Aix.

L'Abbaye Commandataire de *Toussaints d'Angers*, Ordre de S. Augustin, vacante par le décès de M. de Brussy, à M. de Grandhomme de Giseux, Prêtre du Diocèse d'Angers.

L'Abbaye Commandataire de *Bellefontaine*, Ordre de S. Benoît, Diocèse de la Rochelle, vacante par le décès de M. Maréchal, à M. de Blanes..... du du Diocèse de....

L'Abbaye Commandataire de *Bonnefontaine*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Rheims, vacante par le décès de M. Maréchal, à M. de Vienne..... du Diocèse de.... et Conseiller au Parlement de Paris.

L'Abbaye Commandataire de *Valsecret*, Ordre de Prémontré, Diocèse de Soissons, vacante par le décès de M. de Charmont, à M. le Clerc..... du Diocèse de....

Digitized by Google

L'Abbaye Commandataire de *Valchrétien*, Ordre de Prémontré, Diocèse de Soissons, vacante par le décès de M. le Begue de Majenville, à M. Richard, Prêtre, Chapelain du Roy.

L'Abbaye Commandataire de *Cercanceaux*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Sens, vacante par le décès de M. Coëffy, à M. de la Chabrerie, Prêtre du Diocèse de . . . .

L'Abbaye Commandataire de S. *Pierre d'Auxerre*, Ordre de S. Augustin, vacante par la démission pure et simple de M. de la Chabrerie, à M. Hardoin, Prêtre, Chanoine de Sens.

L'Abbaye Commandataire de *Bellevaux*, Ordre de Prémontré, Diocèse de Nevers, vacante par le décès de M. de Bussy Rabutin, Evêque de Luçon, à M. de Sollieres, Prêtre, Doyen de la Cathédrale de Nevers.

L'Abbaye Commandataire de *Juncels*, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Beziers, vacante par le décès de M. de Massillan, à M. de Villevert, Clerc tonsuré du Diocèse de Montpellier.

L'Abbaye Commandataire *du Palais*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Limoges, vacante par le décès de M. de la Deveze, à M. de Thouron . . . du Diocèse de . . .

Digitized by Google

L'Abbaye Commandataire de *Tenailles*, Ordre de Prémontré, Diocèse de Laon, vacante par le décès de M. Tessier des Farges, à M. Dandelau, Aumônier du Roy.

L'Abbaye Commandataire de *S. Romain* de Blaye, Ordre de S. Augustin, Diocése de Bourdeaux, vacante par la démission de M. le Blond, à M. du Lau, Prêtre, Vicaire General de Noyon.

Le Prieuré Commandataire, Conventuel et électif de *Lespau*, Ordre du Val-des-Choux, Diocèse d'Auxerre, vacant par le décès de M. de Bussy Rabutin, Evêque de Luçon, à M. Des Guilles d'Argence.

L'Abbaye de *N. D. de Vignogore*, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Montpelier, vacante par la démission de la Dame de Bernis, à la Dame de Vestrie de Montales, Prieure de ladite Abbaye.

Digitized by Google

L'AUSTRASIE.

Cantatille. AU ROY DE POLOGNE.

* QUe les bords de la Meuse, et ceux de la Moselle
Retentissent par tout des plus charmans accords;
Formez une Fête nouvelle,
Et par de lyriques transports,
Peuples, témoignez vôtre zéle
Au Héros que je vois paroître sur ces bords.

Une aimable Cour l'environne;
Avec plaisir chacun le suit:
C'est la Gloire qui le conduit,
C'est la Vertu qui le couronne.

Pour combler tous les vœux,
Il prend le Diadême:
Ce n'est qu'en vous rendant heureux,
Qu'il veut se rendre heureux lui-même.

Que STANISLAS regne en ces Lieux,
Qu'on rende un juste hommage à cet Auguste Maître.
Les Peuples vont joüir d'un destin glorieux;
Ils publiront qu'ils sont heureux,
STANISLAS croit déja qu'ils sont dignes de l'être.

* *C'est l'Austrasie qui parle.*

Digitized by Google

Chantez ; célébrez ce Héros
Par l'éclat bruyant des Trompettes :
Et par la douceur des Musettes,
Annoncez un charmant repos.

Qu'icy jamais on ne se plaigne ;
Il comblera tous les desirs :
Et son aimable Regne
Sera le Regne des plaisirs.

Devalois d'Orville.

MORTS ET NAISSANCES.

DAme N. *de Saint Simon*, Veuve de N. . . . . Marquis de Courcy, &c. mourut le 3. May dans son Château de Plain-Marais, près Carentan en Basse Normandie, dans un âge avancé, ne laissant de son mariage avec le Marquis de Courcy que deux Filles, dont l'Aînée a épousé le Marquis de Thieuville, des meilleures Maisons de Normandie ; et la seconde est mariée au Marquis de Montaigu, aussi d'une Naissance distinguée, Commandant pour le Roy à la Hogue. M. la Marquise de Courcy a été fort re

 gretée

Digitized by Google

gretée à cause de ses grandes et belles qualités, dont la principale étoit un grand fonds de Religion, accompagné d'un goût naturel pour la vertu et pour les Gens vertueux, aimant les Lettres et les cultivant, ce qui rendoit son commerce également utile et agréable.

Le 28. D. Loüise-Magdelaine *du Poirier Cottereau*, Veuve depuis le 27. Mars dernier de Loüis de Vivet de Montclus, Seigneur de Servesan, mourut à Bagnols en Languedoc, âgée de 69. ans. On a marqué de qui elle étoit fille en annonçant la mort de feu son Mari dans le Mercure de May dernier p. 1040.

Le 10. Juin, Joseph-Henri, Marquis *de Segur*, Sénéchal, Gouverneur et Lieutenant Général pour le Roy des Pays et Comté de Foix, Capitaine et Gouverneur des Ville et Château de Foix, Lieutenant Général au Gouvernement de Champagne et Brie, et Grand-Croix de l'Ordre Militaire de S. Louis, mourut à Paris, âgé de 76. ans. Il avoit commencé à servir en qualité de Mousquetaire du Roy; ensuite il fut Capitaine de Cavalerie et successivement Sous-Lieutenant en 1690. et Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Légers d'Anjou en 1693. Il eut le 4. Octobre de la même année

une jambe emportée d'un boulet de Canon à la Bataille de la Marsaille en Piémont. La Croix de S. Louis lui fut accordée le 6. Février 1694, et le feu Roy le gratifia au mois d'Avril 1699. de la Lieutenance Générale de Champagne et Brie, vacante par la mort du Marquis d'Escots. Il obtint au mois de Décembre 1701. un Brevet de retenuë de 20000. livres sur cette Charge ; et il avoit eu au mois de Juin précédent l'agrément de S. M. pour traiter avec le Comte de Tallard, depuis Maréchal de France, du Gouvernement Général du Pays de Foix. Il prêta serment pour cette Charge entre les mains du Roy le 29. May 1703. Il fut fait Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis le 1. Janvier 1720. Il étoit Fils de Jean Isaac de Segur, Seigneur de Ponchat et de Fouquerolles en Guyenne, dont la mort est raportée dans le Mercure Galant pour les mois de Novembre et Décembre 1707. et d'Anne-Marie de Taillefer de Roussille, et il avoit épousé Claude Elizabeth Binet, restée Fille unique et seule Héritiere de Henri Binet, Seigneur de S. Martin de la Garenne, des Boullais, et de Châtres en Brie, Maître Ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, et Procureur Général de la Reine

me Marie-Therese d'Autriche, et de Claude Jolly, sa Femme. Il en laisse Henri-François, Comte de Segur, Maréchal de Camp des Armées du Roy du 20. Février 1734. qui lui succede dans ses Gouvernemens, et qui a été marié le 12. Septembre 1718. avec D. Philipe Angelique de Froissy; Jean Charles de Segur, ancien Evêque de Saint Papoul, et Abbé de N.D. de Vermand, Diocèse de Noyon; et D. Marie-Anne-Françoise de Segur, Abbesse de l'Abbaye de Gif, O. S. B. Diocèse de Paris.

Le 11. D. Louise-Antonine *de Gontaut de Biron*, Epouse de François Michel-César le Tellier, Marquis de Montmirel, Comte de Tonnerre et de la Ferté-Gaucher, &c. Capitaine-Colonel de la Compagnie des 100. Suisses de la Garde Ordinaire du Corps du Roy, avec lequel elle avoit été mariée le 25. Février 1732. mourut à Paris au Palais du Luxembourg, âgée de 19. ans, laissant deux Enfans. Elle étoit Fille de François-Armand de Gontaut, Duc de Biron, Pair de France, Brigadier des Armées du Roy, et de D. Marie Adelaïde de Grammont, Dame du Palais de la Reine.

Le 14. Silvestre *Bosc*, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de

France et de ses Finances, mourut à Paris, dans un âge avancé. Il étoit Veuf de Jeanne le Brun, morte le 19. Juin 1723. Il en avoit eu Marie-Marguerite Bosc, premiere Femme d'Eustache-François le Cousturier, President au Grand-Conseil, Seigneur de Mauregard, morte le 25. Décembre 1727. âgée de 39. ans, de laquelle il reste un Fils, et une Fille, mariée le 4. Novembre 1734. avec Charles-François de Montholon, Seigneur d'Aubervilliers, Conseiller au Parlement de Paris; et Marie-Jeanne Bosc, morte Femme de Loüis-Nicolas-Guillaume Maurin, Conseiller en la Cour des Aides de Paris, au mois de Janvier 1727. de laquelle il reste trois Filles.

Le même jour, François *de Rivoire*, Marquis du Palais, Seigneur de la Ville de Feurs, Civin-le-Mazoyer, &c. Brigadier des Armées du Roy, et ci-devant Lieutenant d'une des Compagnies de ses Gardes du Corps, mourut à Paris, âgé de 67. ans sans laisser d'enfans. Il avoit été fait Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie par Commission du 24. Octobre 1706. et ce Regiment ayant été licentié en 1714. il obtint alors sa réforme à la suite du Regiment du Maine. Il entra au mois de Mars 1716. dans les Gardes du Corps en qualité

 d'Enseigne,

Digitized by Google

d'Enseigne, et monta depuis à une Lieutenance. Il fut fait Brigadier à la Promotion du premier Février 1719. On a parlé de sa Maison, originaire d'Auvergne, dans le Mercure du mois de Juin 1728. Vol. 1. p. 1256. à l'occasion de son Mariage avec Dame Marie-Caterine Dorotée de Roncherolles de Pont S. Pierre. Il avoit eu un Frere aîné, dont la mort est raportée dans le Mercure de May 1727. p. 1042.

Le 18. Dame Anne-Catherine *Brunet*; Veuve sans Enfans de Charles de Mornay, Marquis de Villarceaux, Chevalier des Ordres du Roy, Brigadier de ses Armées, et Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Chevau-Legers Dauphins, qui fut tué à la Bataille de Fleurus le premier Juillet 1690. mourut à Paris dans la 78e année de son âge. Elle avoit été mariée au mois de Mars 1683. et elle étoit Fille de Jean-Baptiste Brunet, Seigneur de Chailly, Serigny, &c. Conseiller du Roy en son Conseil d'Etat, Secretaire de S. M. Maison Couronne de France et de ses Finances, et Garde de son Tresor Royal, mort le 21. Juillet 1703. et de Marie de Cadolu, morte en 1670. Elle laisse pour Héritiers Pierre Brunet de Chailly, Comte de Serigny,

Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, et Président de la Chambre des Comptes de Paris, son Frere, et Charles-Jean-Baptiste du Tillet, Seigneur de la Bussiére, et de Noyent, Président Honoraire au Parlement de Paris, son Neveu.

Le 20. Pierre *Delpech*, Seigneur de Cailly en Normandie, Président en la Cour des Aides de Paris, Charge en laquelle il avoit été recû le 5. Juin 1733. après avoir été Avocat général en la même Cour depuis le 27. Mars 1732. mourut dans la 26. année de son âge, étant né le 16. Septembre 1711. Il étoit Fils unique de Pierre Delpech, Seigneur de Cailly, premier Avocat Général en la même Cour des Aides, mort le 9. Mars 1733. et de Marie-Elizabeth le Fevre de Caumartin de Cailly, morte le 27. Août 1717. et il avoit été marié le 11. Février 1733. avec la Fille de Christophe-Alexandre Pajot, Seigneur de Villers, Contrôleur-Général des Postes et Relais de France, et d'Anne de Mailly-Charneüil. Il en laisse un Garçon et une Fille.

Le 27. Dame Marguerite de *Monchy*, Epouse de Loüis-François Vireau des Epoisses, Seigneur de Villeflix et des Arches, Maître de la Chambre aux Deniers

niers du Roy, avec lequel elle avoit été mariée au mois d'Octobre 1708. mourut dans la 50. année de son âge, étant née le 6. Mars 1688. elle laisse deux Filles, dont l'ainée Marie Marguerite Vireau de Villeflix, a été mariée le 29. Mars 1729. avec Jacques-Marie-Jerôme Michau de Montaran, Seigneur de Lisse, Beaurepaire, Brazeux, Conseiller au Parlement de Paris, et Commissaire aux Requêtes du Palais. La défunte étoit Fille de Philipe de Monchy, Conseiller-Secretaire du Roy, Maison, Couronne de France et de ses Finances, et ancien Fermier general, mort le 18. Août 1731. âgé de 89. ans, et de Marguerite Normandeau, et Sœur aînée d'Anne-Magdeleine de Monchy, mariée en 1713. avec Paul Delpech, Seigneur de Chaumot, Receveur general des Finances en Auvergne, et ci devant Fermier General.

Le 28. Dame Alfonsine-Elizabeth *de Guenegaud*, Veuve depuis le 15. Décembre 1709. de Hardoüin de l'Isle, Marquis de Marivaux, Seigneur d'Anseauvillier la Roüe, Lieutenant Général des Armées du Roy, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, avec lequel elle avoit été mariée le 27. Mars 1692. mourut à Paris dans la 80. année de son âge, ayant été

baptisée le 9. Mars 1658. Elle étoit Fille de Claude de Guenegaud, Seigneur du Plessis-Belleville, Silly, &c. Conseiller du Roy en ses Conseils et Trésorier de l'Epargne, mort le 13. Décembre 1686. et de D. Catherine-Alfonsine Martel de Montpinson, morte le 20. Mars 1710. Elle laisse un Fils, qui est Loüis-Jean-Jacques de l'Isle, Marquis de Marivaux, Sous-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne.

Le 20. May les Cérémonies du Baptême furent suplées à Jean-Baptiste-Joachim-Loüis, né et ondoyé le 13. precedent, Fils de Loüis *du Plessis-Chastillon*, Marquis dudit lieu et de Nonant, Lieutenant Général des Armées du Roy, Gouverneur pour S. M. des Ville et Château d'Argentan en Normandie, et de D. Catherine-Pauline Colbert de Croissy. Le Parain, Jean-Baptiste-Joachim Colbert, Marquis de Croissy, Colonel du Regiment Royal d'Infanterie, Brigadier des Armées du Roy, et Capitaine des Gardes de la Porte de S. M. son oncle maternel. La Maraine D. Marie Brunet de Rancy, épouse de Loüis Henri-François Colbert, Comte de Croissy, Lieutenant General des Armées du Roy, et du Com-

Digitized by Google

té Nantois, grande Tante maternelle.

Le 21. nâquit Marie Françoise, Fille de Charles-François, Marquis *de Sassenage*, et de Pont en Royans, Sire de Vité et de Brullon, Seigneur de Vouré et d'Yzeron, second Baron de Dauphiné, Lieutenant General pour le Roy dans la même Province, Brigadier de ses Armées, et Mestre de Camp d'un Regiment de Cavalerie, et de D. Marie-Françoise Camille de Sassenage son Epouse.

Le 1. Juin, les Ceremonies du Baptême furent supléées dans la Chapelle du Palais de Luxembourg, à Marie Loüise-Julie, Fille de Joseph-Yves Thibaud, Marquis *de la Riviere*, Comte de Corlay, et de D. Julie Loüise-Celeste de la Riviere, Dame du Palais de la Reine, seconde Doüairiere d'Espagne, mariés le 6. Juin 1735. la Maraine fut la Reine seconde Doüairiere d'Espagne, et le Parâin le Duc d'Orleans.

Le 19. est né, et a été baptisé le même jour en la Paroisse de S. Loüis en l'Isle, Charles-Paul-Nicolas, Fils de Ch. Jean-Pierre *Barentin*, apellé le Comte de Montchal, Vicomte de la Motte, premier Cornette de la Compagnie des Chevau-Legers Dauphins, et de D. Loüise Magdeleine Bertin de Vaugien, ses Pere et Me-

re, qui ont été mariés le 16. Mars 1735. Il a eu pour Parain Nicolas Bertin, Seigneur de Vaugien, Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, son Bisayeul maternel, et pour Maraine Dlle Marie-Catherine de Montchal, sa grande Tante paternelle. Le Pere de cet enfant est frere puîné de Charles-Amable Barentin, Maître des Requêtes ordinaire de l'Hôtel du Roy, Intendant à la Rochelle depuis six mois, et marié avec Marie-Catherine le Fevre d'Ormesson, Fille de l'Intendant des Finances.

ARREST NOTABLE.

ARREST du Conseil, du 11. Juin, dont la teneur suit.

Le Roy ayant été informé vers la fin de l'année derniere, des difficultés qui commençoient à s'élever au sujet d'un Missel imprimé pour l'usage du Diocèse de Troyes, Sa Majesté auroit jugé à propos de le faire examiner par des personnes dignes de sa confiance, afin que, sur le compte qui lui en seroit rendu, elle fût en état de prendre les résolutions les plus convenables à sa sagesse, pour empêcher qu'on ne fît naître à cette occasion de nouvelles disputes dans son Royaume; et comme le sieur Archevêque de Sens

 vient

vient de faire paroître un Mandement ou Instruction Pastorale sur le même Missel, qu'il a adressé non seulement *au Clergé de son Diocèse*; mais aussi *au Chapitre de l'Eglise Cathédrale de Troyes*, comme *soumis immédiatement à sa Jurisdiction*, Sa Majesté auroit considéré qu'il étoit à craindre que ce Mandement ne donnât lieu à des procédures judiciaires, qui faisant encore plus éclater au-dehors une si grande opposition de sentimens et de conduite entre un Evêque et son Métropolitain, formeroient un spectacle affligeant pour les gens de bien, capable de scandaliser les foibles et qui ne pouroit plaire qu'aux ennemis de la Religion et de la tranquillité publique; à quoi étant nécessaire de pourvoir pour étouffer, s'il se peut, dans sa naissance, toute nouvelle semence de dissention, Sa Majesté étant en son Conseil, a évoqué et évoque, en tant que besoin seroit, retient et réserve à sa Personne la connoissance de toutes les poursuites, procédures, actes ou délibérations qui pouroient avoir été, ou qui seroient faites à l'occasion dudit Missel de Troyes, ou dudit Mandement du sieur Archevêque de Sens, circonstances et dépendances, Sa Majesté défendant à toutes ses Cours et autres Juges, d'en prendre connoissance, et à toutes Parties d'y avoir recours, à peine de nullité et de cassation de leurs poursuites et procédures. Ordonne S.M. que led. Missel et led. Mandement, ensemble les Memoires qui lui ont été envoyés par le sieur Evêque de Troyes, pour justifier les changemens de Rit ou de cérémonies qu'on lui reproche d'avoir faits dans ledit Missel, et autres nouveaux Mémoires qu'il poura y joindre, si bon lui semble, seront remis entre les mains de ceux que Sa Majesté jugera à propos de choi-

sir incessamment dans son Conseil, comme aussi dans l'Ordre Episcopal, pour y être, sur leur avis, pourvû par Sa Majesté, ainsi qu'elle estimera le devoir faire pour le bien commun de l'Eglise et de l'Etat.

APROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second Volume du *Mercure de France du mois de Juin*, et j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 15. Juillet 1737.

HARDION.

TABLE.

PIECES FUGITIVES. L'Esprit et la Beauté, *Dialogue*, 1257
Histoire abregée des Journaux de Jurisprudence Françoise, &c. 1261
Stances à Mad. l'Abbesse de .... pour le jour de sa Fête, 1296
Septiéme Lettre sur quelques Sujets de Litterature, 1298
A M. de C. de F. *Vers*, 1315
Lettre de M. le Chevalier de la T. sur la Peinture, &c. 1318
Ode, 1330
Lettre au sujet d'une Pendule curieuse, 1333
Ode Sacrée, 1336
Réponse au sujet du Lieu de la Naissance de S. Louis, 1338

Plaintc

Digitized by Google

Plainte et Remontrance à un Docteur, &c. 1357
Eloge de Dom Cl. Dupré, 1357
Epigramme, 1368
Divertissement sur la Paix, 1369
Enigme, Logogryphes, &c. 1371
NOUVELLES LITTERAIRES, DES BEAUX-ARTS, &c. Principes de l'Histoire, &c. 1379
Bibliothèque Italique, &c. 1382
Lettre Critique sur la Vie de Pierre Gassendi, 1396
Discours Evangéliques, &c. 1398
Mémorial Alphabétique sur toutes les Matieres des Eaux et Forêts, &c. 1399
Nouvelle Imprimerie à Lausanne, &c. *ibid.*
Lettre sur les Mémoires de M. de Thou, &c. 1403
Cours de Chymie démontré par Experience, &c. 1404
Académie de Peinture et Sculpture, &c. 1409
Prix de l'Académie des Jeux Floraux, 1410
Académie de Soissons et Programme, &c. *ibid.*
Morts d'Hommes Illustres, &c. 1412
Lettre sur les Pilules Mercurielles, &c. 1413
Chanson notée, 1419
Spectacles. Tambourin, Parodie, &c. *ibid.*
Nouvelles Etrangeres, Lettre de Constantinople, 1424
D'Afrique, 1428
De Pologne et Allemagne, 1430
D'Italie, de l'Isle de Corse, &c. 1432
Grande-Bretagne, 1438
Morts des Pays Etrangers, 1439
France. Nouvelles de la Cour, de Paris, &c. 1440
Fête donnée à Bayonne, 1444
Compliment en Vers, &c. 1448

Benefices

Digitized by Google

Benefices donnés par le Roy, 1454
L'Austrasie, Cantatille, 1455
Morts, Naissances, 1456
Arrêt Notable 1461

Errata du premier volume de Juin.

PAge 1222. ligne 5. Hecquet, *ajoûtez* d'Abbeville.
Ibid. ligne 9. 74. *lisez*, 78. ans accomplis.
P. 1225. l. 8. 63. *l.* dans la 59e année.
P. 1245. l. 29. d'Argenvilliers, *l.* d'Angervilliers.
P. 1246. l. 8. entrenus, *l.* entretenus.
P. 1254. l. 24. bassecules, *l.* bascules.

Fautes à corriger dans ce Livre.

PAge 1317. ligne 12. moins, *lisez*, ex.

La Chanson notée doit regarder la page 1412

R.8

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SEP 17 1936

Digitized by Google